



Panorama de l'économie belge 2006

Panorama de l'économie belge 2006



**Panorama
de l'économie belge
2006**

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès, 50
B - 1210 BRUXELLES
N° d'entreprise : 0314.595.348
<http://economie.fgov.be>

tél. (02) 277 51 11

Pour les appels en provenance de l'étranger :
tél. + 32 2 277 51 11

Editeur responsable : Lambert VERJUS
Président du Comité de Direction
Rue du Progrès, 50
1210 BRUXELLES

Dépôt légal : D/2007/2295/05

Données chiffrées récoltées jusqu'au 30 novembre 2006
0041-07

Avant-propos

L'accélération ces dernières années du phénomène de la mondialisation, les défis et opportunités socio-économiques qui en découlent et sa traduction au niveau de l'Union européenne avec le suivi de l'implémentation de la Stratégie de Lisbonne, ont conduit le SPF Économie à lancer en 2006, parmi tous ses projets stratégiques, une Table ronde sur l'évaluation et la modernisation de la législation économique.

Cette analyse de la législation économique s'appuie pour être pertinente sur une connaissance étendue du marché des biens et services, ainsi que sur l'analyse macro-économique de l'activité du pays.

Ainsi, les deux premiers chapitres cette édition 2006, consacrés aux analyses macro-économiques conjoncturelle et structurelle, mettent en exergue les facteurs de compétitivité et plus particulièrement les prestations de l'économie belge évaluées dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne.

Par ailleurs, vu les préoccupations géopolitiques planétaires en matière d'énergie, et vu la compétence centrale du SPF Économie dans ce débat d'envergure, un nouveau chapitre trois est dédié à l'évolution du marché énergétique.

Le quatrième chapitre, consacré à l'état de l'entrepreneuriat, se concentre sur l'évolution de la création, de la disparition et du stock d'entreprises. Il analyse également la contribution des P.M.E. à l'activité économique et celle en particulier des Classes moyennes.

Finalement, le cinquième et dernier chapitre passe au crible l'activité économique dans un certain nombre de secteurs. En ce sens, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de chaque secteur étudié, ainsi que des flux intersectoriels vient enrichir l'information déjà proposée dans l'édition précédente.

Ces deux derniers chapitres, dans leur développement, démontrent l'importance des mesures préconisées par le plan d'action Lisbonne pour une amélioration de la croissance économique, à savoir favoriser la recherche et le développement, l'innovation et donc l'économie de la connaissance.

Dans la foulée de la satisfaction recueillie par le Panorama de l'économie belge 2004-2005, j'espère que l'édition 2006 contribuera à vous documenter de manière pertinente et efficace, et servira à nouveau d'appui à la prise de décision.

Lambert Verjus

Président du Comité de Direction
du SPF Économie, P.M.E.,
Classes moyennes et Energie



Table des matières

Avant-propos	3
Table des matières	5
Abréviations et glossaire, sections de la NACE, définitions et abréviations des pays.....	13
Sommaire	17
I Évolution conjoncturelle de la Belgique en 2005-2006.....	25
I.1 La conjoncture internationale.....	27
I.2 Évolution générale du PIB.....	31
I.3 Consommation privée et ses déterminants.....	37
I.4 Investissements.....	40
I.4.1 Investissements en logements.....	41
I.4.2 Investissements des entreprises.....	41
I.5 Commerce extérieur.....	43
I.5.1 Exportations.....	43
I.5.2 Importations.....	45
I.6 Grands secteurs d'activité.....	47
I.6.1 Principales branches d'activité.....	49
I.6.1.1 Industrie.....	51
I.6.1.2 Construction.....	51
I.6.1.3 Services.....	51
I.6.2 Contributions des principales branches d'activité à la croissance du PIB.....	52
I.7 Chômage.....	56
I.8 Prix à la consommation.....	57
I.8.1 Généralités.....	57
I.8.2 Groupes de la classification fonctionnelle.....	59
I.9 Aperçu de principaux indicateurs macro-économiques.....	68
II Évaluation macro-économique structurelle et sectorielle.....	71
II.1 Compétitivité.....	73
II.2 La stratégie de Lisbonne.....	74
II.2.1 Contexte.....	74
II.2.2 Priorités.....	75

II.2.3	Les indicateurs de Lisbonne comme instrument d'évaluation : situation à mi- parcours.....	77
II.2.3.1	PIB par habitant en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA.....)	78
II.2.3.2	Productivité de la main-d'œuvre.....	79
II.2.3.3	Taux d'emploi total (15-64 ans).....	80
II.2.3.4	Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans).....	81
II.2.3.5	Niveau d'éducation des jeunes.....	82
II.2.3.6	Dépenses en R&D totales.....	83
II.2.3.7	Niveau des prix comparés.....	84
II.2.3.8	Investissements dans les entreprises.....	85
II.2.3.9	Taux de risque de la pauvreté après transferts sociaux.....	86
II.2.3.10	Taux de chômage de longue durée.....	87
II.2.3.11	Dispersion des taux d'emploi régional - total.....	88
II.2.3.12	Total des émissions de gaz à effet de serre.....	89
II.2.3.13	Intensité énergétique de l'économie.....	90
II.2.3.14	Volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB.....	91
II.3	Produit intérieur brut (PIB) par habitant : indicateur de prospérité.....	92
II.3.1	PIB belge par habitant : position au niveau international.....	95
II.3.2	PIB par habitant : principales composantes.....	96
II.4	Marché du travail.....	98
II.4.1	Caractéristiques structurelles du marché du travail.....	98
II.4.1.1	Généralités.....	98
II.4.1.2	Travail à temps partiel.....	101
II.4.1.2.1	Généralités.....	101
II.4.1.2.2	Travail à temps partiel des salariés.....	102
II.4.2	Évolution de l'emploi intérieur.....	105
II.4.3	Marché du travail belge dans le contexte européen.....	112
II.5	L'activité productive.....	113
II.5.1	Structure de la production.....	115
II.5.1.1	Aperçu général.....	115
II.5.1.2	Évolution de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branches d'activité.....	118
II.5.2	La productivité des branches d'activité.....	121
II.5.3	Investissements et excédent brut d'exploitation par branches d'activité.....	127
II.6	Compétitivité prix.....	129
II.7	Commerce extérieur belge.....	132
II.7.1	Contexte international.....	132
II.7.2	Structure géographique du commerce de biens pour la Belgique.....	135
II.7.3	Exportations et marchés pertinents.....	137
II.8	Innovation.....	138

II.9	Marché des biens et services.....	144
II.9.1	Réglementation du marché de produits.....	144
II.9.2	Fonctionnement du marché des biens et services.....	150
III	Énergie.....	159
III.1	L'énergie dans le monde.....	161
III.1.1	Contexte général.....	161
III.1.2	Les réserves mondiales en énergie fossile.....	162
III.1.3	La consommation mondiale d'énergie primaire.....	165
III.1.4	Cours internationaux des énergies.....	169
III.2	Consommation énergétique primaire en Belgique.....	172
III.2.1	Intensité énergétique primaire.....	174
III.3	La consommation finale d'énergie par secteur.....	175
III.3.1	Industrie.....	175
III.3.2	Résidentiel et tertiaire.....	176
III.3.3	Transport.....	176
III.4	L'évolution des prix à la consommation.....	179
III.4.1	Prix des produits pétroliers.....	179
III.4.2	Prix de l'électricité.....	183
III.4.3	Prix du gaz naturel.....	187
III.4.4	La taxation des produits énergétiques au niveau fédéral.....	191
III.4.4.1	La taxation des principaux produits pétroliers.....	191
III.4.4.2	L'électricité.....	194
III.4.4.3	Le gaz naturel.....	197
III.5	Le marché pétrolier.....	200
III.5.1	La consommation de produits pétroliers.....	200
III.5.2	L'approvisionnement pétrolier.....	203
III.5.3	L'industrie du raffinage.....	204
III.5.4	Le nouveau système de stockage et APETRA.....	204
III.5.4.1	Le nouveau système de stockage.....	204
III.5.4.2	APETRA.....	205
III.6	La libéralisation du marché du gaz naturel.....	205
III.6.1	Dispositions légales européenne et nationale.....	205
III.6.2	Calendrier de la libéralisation.....	206
III.6.3	Le transport du gaz naturel.....	207
III.6.3.1	Les gestionnaires.....	207
III.6.3.2	Les tarifs de transport.....	208
III.6.4	La distribution du gaz naturel.....	209
III.7	La libéralisation du marché de l'électricité.....	211
III.7.1	Dispositions légales européenne et nationale.....	211
III.7.2	Calendrier de la libéralisation.....	211

III.7.3	Le marché de gros de l'électricité.....	212
III.7.4	La production d'électricité.....	213
III.7.5	Le transport d'électricité.....	214
III.7.6	La distribution d'électricité.....	217
III.8	Développement de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable en Mer du Nord.....	219
III.9	Commission Énergie 2030.....	221
III.9.1	Contenu de la mission d'étude et procédure de travail.....	221
III.9.2	Rapport préliminaire du 17 novembre 2006.....	222
III.10	Conclusion : le rôle des pouvoirs publics dans un marché énergétique en mouvement.....	222
IV	L'entrepreneuriat et les Classes moyennes.....	225
IV.1	Créations et disparitions d'entreprises.....	229
IV.1.1	Les créations.....	229
IV.1.1.1	Les entreprises débutantes assujetties à la TVA.....	229
IV.1.1.2	Les indépendants débutants.....	231
IV.1.2	Les cessations.....	232
IV.1.2.1	Les radiations d'entreprises assujetties à la TVA.....	232
IV.1.2.2	Les cessations des indépendants.....	234
IV.1.3	La dynamique nette de l'entrepreneuriat.....	235
IV.1.3.1	La dynamique nette des entreprises assujetties à la TVA.....	236
IV.1.3.2	La dynamique nette des indépendants.....	238
IV.1.4	La structure des âges chez les indépendants.....	238
IV.1.4.1	Les débutants.....	238
IV.1.4.2	Les cessations.....	242
IV.1.5	Les faillites.....	243
IV.1.5.1	Évolution générale des faillites.....	243
IV.1.5.2	Les faillites par branche d'activité.....	246
IV.1.5.3	Les faillites selon la taille des entreprises.....	248
IV.1.5.4	Les faillites selon la forme juridique.....	251
IV.1.5.5	Focus sur les caractéristiques multidimensionnelles des faillites.....	253
IV.2	Les entreprises, les indépendants et les employeurs.....	255
IV.2.1	Les entreprises assujetties à la TVA.....	255
IV.2.2	Les indépendants.....	258
IV.2.3	Les employeurs dans les P.M.E.....	262
IV.2.3.1	Évolution générale du nombre d'employeurs.....	262
IV.2.3.2	Évolution sectorielle du nombre d'employeurs.....	263
IV.2.3.3	Variation du nombre d'employeurs par secteur et taille de l'entreprise.....	265

IV.2.4.	Une comparaison européenne du travail indépendant.....	266
IV.2.4.1	Part de l'emploi indépendant dans l'EU15.....	267
IV.2.4.2	Évolutions de l'emploi indépendant dans l'EU15.....	268
IV.3	L'emploi et la valeur ajoutée dans les P.M.E.....	270
IV.3.1	L'emploi dans les P.M.E.....	270
IV.3.1.1	Évolution générale de l'emploi.....	270
IV.3.1.2	Évolution sectorielle de l'emploi.....	272
IV.3.1.3	Variation des postes de travail par secteur et taille de l'entreprise.....	273
IV.3.2	La valeur ajoutée dans les P.M.E.....	274
IV.4.	Éclairages particuliers sur les Classes moyennes.....	278
IV.4.1	Les professions libérales.....	278
IV.4.1.1.	L'entrepreneuriat indépendant dans les professions libérales.....	279
IV.4.1.2.	Les entreprises dans les professions libérales.....	283
IV.4.1.3.	Les employeurs et l'emploi salarié dans les professions libérales.....	287
IV.4.2	L'artisanat.....	295
IV.4.2.1.	Méthodologie.....	295
IV.4.2.2.	Les entreprises actives.....	296
IV.4.2.3.	Les employeurs et les salariés dans l'artisanat.....	301
IV.4.3	L'entrepreneuriat féminin.....	303
IV.4.3.1	La dynamique d'entreprise : créations et cessations d'activité chez les indépendants selon le sexe.....	304
IV.4.3.2	La population des indépendants selon le sexe.....	306
V	Analyses sectorielles.....	313
V.1	Les industries alimentaires.....	317
V.1.1	Positionnement.....	318
V.1.2	Activités principales.....	319
V.1.3	Démographie des entreprises.....	320
V.1.3.1	Nombre d'entreprises.....	320
V.1.3.2	Taille des entreprises.....	321
V.1.4	Emploi.....	322
V.1.5	Destinations principales des exportations.....	323
V.1.6	Analyse SWOT.....	325
V.2	Secteur du textile et de l'habillement.....	331
V.2.1	Positionnement.....	332
V.2.2	Activités principales.....	334
V.2.3	Démographie des entreprises.....	336
V.2.3.1	Nombre d'entreprises.....	336
V.2.3.2	Taille des entreprises.....	336
V.2.4	Emploi.....	338
V.2.5	Destination principale des exportations.....	339
V.2.6	Analyse SWOT.....	340

V.3	Biotechnologie	343
V.3.1	Positionnement	345
V.3.2	Activités principales	345
V.3.3	Démographie des entreprises	347
V.3.3.1	Nombre d'entreprises	347
V.3.3.2	Taille des entreprises	348
V.3.4	Emploi	349
V.3.5	Analyse SWOT	349
V.4	Métallurgie	350
V.4.1	Positionnement	351
V.4.2	Activités principales	353
V.4.3	Démographie des entreprises	354
V.4.3.1	Nombre d'entreprises	354
V.4.3.2	Taille des entreprises	355
V.4.4	Emploi	356
V.4.5	Destinations principales des exportations	357
V.4.6	Analyse SWOT	358
V.5	Chimie	360
V.5.1	Positionnement	360
V.5.2	Activités principales	362
V.5.3	Démographie des entreprises	363
V.5.3.1	Nombre d'entreprises	363
V.5.3.2	Taille des entreprises	364
V.5.4	Emploi	365
V.5.5	Destinations principales des exportations	366
V.5.6	Analyse Swot	368
V.6	Automobile	371
V.6.1	Positionnement	372
V.6.2	Activités principales	373
V.6.3	Démographie des entreprises	374
V.6.3.1	Nombre d'entreprises	374
V.6.3.2	Taille des entreprises	374
V.6.4	Emploi	376
V.6.5	Destinations principales des exportations	377
V.6.6	Analyse SWOT	378
V.7	Construction	381
V.7.1	Positionnement	382
V.7.2	Activités principales	383

V.7.3	Démographie des entreprises.....	385
V.7.3.1	Nombre d'entreprises.....	385
V.7.3.2	Taille des entreprises.....	386
V.7.4	Emploi.....	387
V.7.5	Vitalité du secteur de la construction.....	388
V.7.6	Analyse SWOT.....	390
V.8	Distribution (commerce de détail).....	391
V.8.1	Positionnement.....	392
V.8.2	Activités principales.....	393
V.8.3	Démographie des entreprises.....	394
V.8.3.1	Nombre d'entreprises.....	394
V.8.3.2	Taille des entreprises.....	395
V.8.4	Emploi.....	397
V.8.5	Analyse SWOT.....	398
V.9	HORECA.....	402
V.9.1	Positionnement.....	403
V.9.2	Activités principales.....	404
V.9.3	Démographie des entreprises.....	405
V.9.3.1	Nombre d'entreprises.....	405
V.9.3.2	Taille des entreprises.....	409
V.9.4	Emploi.....	410
V.9.5	Analyse SWOT.....	411
V.10	Transports.....	411
V.10.1	Positionnement.....	412
V.10.2	Activités principales.....	413
V.10.3	Démographie des entreprises.....	414
V.10.3.1	Nombre d'entreprises.....	414
V.10.3.2	Taille d'entreprises.....	415
V.10.4	Emploi.....	417
V.10.5	Analyse SWOT.....	418
V.11	Activités financières.....	424
V.11.1	Positionnement.....	425
V.11.2	Importance du secteur dans la valeur ajoutée.....	427
V.11.3	Démographie des entreprises.....	427
V.11.3.1	Nombre d'entreprises.....	427
V.11.3.2	Taille des entreprises.....	428
V.11.4	Emploi.....	430
V.11.5	Analyses SWOT.....	430

Abréviations et glossaire

AMECO	Annual Macro Economic Data Base (DG ECFIN, CE)
Analyse SWOT	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces ('Strengths, weaknesses, opportunities and threats')
AIE	Agence Internationale de l'Énergie
BCE	Banque centrale européenne
BCE	Banque-carrefour des entreprises
BNB	Banque nationale de Belgique
Brent	Pétrole brut de la mer du Nord
CE	Commission européenne
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CSPM	Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins
CwaPE	Commission wallonne pour l'Énergie
DBRIS	Répertoire des entreprises de la direction générale statistique et information économique – SPF économie
DG Tren	Direction Générale Énergie et Transports (CE)
EFT	Enquête sur les forces de travail
EU	Union européenne
EU15	Union européenne, à l'exclusion de 10 pays ayant adhéré en 2004
EUROSTAT	Office Statistique des Communautés européennes
FEBIAC	Fédération belge de l'Automobile et du Cycle
GE	Grande entreprise (50 travailleurs et plus)
IBGE-BIM	Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
ICN (Belgique)	Institut des Comptes Nationaux
INASTI	Institut national d'Assurances sociales pour les travailleurs indépendants
Kwh	Kilowattheure
Ktep	Kilo de tonnes équivalent pétrole
ME	Moyenne entreprise (entre 10 et 49 travailleurs)
Mtep (ou Mégatep):	Million de tonnes équivalent pétrole
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
ONEM	Office nationale de l'emploi
ONSS	Office nationale de sécurité sociale
ONSSAPL	Office nationale de sécurité sociale des Administrations provinciales et locales
OPEC	Organisation des Pays exportateurs de Pétrole

PCI	Pouvoir calorifique inférieur
PE	Petite entreprise (moins de 10 travailleurs)
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
R & D	Recherche et développement
SEC 1995	Système européen des comptes (1995)
SPF	Service public fédéral
SPF Economie	Service public fédéral, PME, Classes moyennes et Energie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
US	États-Unis d'Amérique
VA	Valeur ajoutée
VREG	Régulateur flamand des marchés du gaz et de l'électricité
WTI	West Texas Intermediate (pétrole brut américain)
WTO	World Trade Organisation (Organisation mondiale de commerce)
(e)	Estimation
t/t-1	Variation de la période de référence t par rapport à la période précédente (par ex.: deuxième trimestre 2006 par rapport au premier trimestre 2006)
t/t-4	Variation de la période de référence t par rapport aux 4 périodes précédentes (par ex.: deuxième trimestre 2006 par rapport au deuxième trimestre 2005)
t/t-12	Variation de la période de référence t par rapport aux 12 périodes précédentes (par ex.: mars 2006 par rapport à mars 2005)
Δ	Changement d'une période de référence à une autre

Sections de la NACE

A	Agriculture, chasse et sylviculture
B	Pêche
C	Industries extractives
D	Industrie manufacturière
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F	Construction
G	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, motos et d'articles domestiques

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

H	Hôtels et restaurants
I	Transport, entreposage et communications
J	Activités financières
K	Immobilier, location et services aux entreprises
L	Administration publique
M	Éducation
N	Santé et action sociale
O	Services collectifs, sociaux et personnels
P	Activités des ménages
Q	Organismes extra-territoriaux

Vous pouvez consulter la nomenclature NACE sur le lien ci-dessous :

http://www.statbel.fgov.be/pub/home_fr.asp#Nomenclaturen3

Définitions

Combustibles solides : couvrent l'ensemble des produits houilleux tels que le charbon à coke, les charbons bitumineux et sous-bitumineux, le lignite et la tourbe.

Consommation d'énergie primaire ou énergie primaire : énergie brute, c'est-à-dire non transformée après extraction (houille, lignite, pétrole brut, gaz naturel, électricité primaire).

Consommation finale totale (CFT) : énergie livrée au consommateur final (essence à la pompe, électricité au foyer, industrie, ...).

Degré-jour : paramètre qui caractérise la rigueur d'une saison de chauffe en un lieu donné. Si l'on évoque la notion de « degrés-jours » 15-15, cela signifie que l'on précise le niveau de température intérieure moyenne (15° C) au-dessus duquel on estime ne plus devoir chauffer, ainsi que le niveau de température extérieure (15° C) au-delà duquel l'installation de chauffage est arrêtée.

Énergie secondaire ou dérivée : toute énergie obtenue par la transformation d'une énergie primaire (en particulier électricité d'origine thermique).

NACE : nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes.

Poste de travail : la statistique des postes de travail occupés consiste à réaliser au préalable le dénombrement du nombre de travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre. Les travailleurs qui sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois.

Statistiques centralisées de l'ONSS : statistiques réalisées en considérant l'entreprise comme un tout monolithique. En particulier, on n'en retient qu'une seule activité, l'activité principale, et qu'une seule localisation, celle du siège principal (qui n'est pas toujours le siège social).

Abréviations des pays

Les abréviations de la première colonne sont celles utilisées par l'Union européenne. La seconde colonne reprend les abréviations ISO (chaque pays dans le monde a reçu une abréviation en 2 lettres).

Abréviations européennes	Abréviations ISO	Pays
B	BE	Belgique
USA	US	États-Unis d'Amérique
EU		Union européenne
EU15		Union européenne sans les 10 pays entrés en 2004
EU25		Union européenne, 25 pays-membres
R-U	UK	Royaume-Uni
S	CH	Suisse
FIN	FI	Finlande
D	DE	Allemagne
DK	DK	Danemark
A	AT	Autriche
F	FR	France
NL	NL	Pays-Bas
L	LU	Grand-duché du Luxembourg
IRL	IE	Irlande
E	ES	Espagne
P	PT	Portugal
EL	EL	Grèce
SI	SL	Slovenie
MA	MA	Malte
LET	LV	Lettonie
LIT	LT	Lituanie
SV	SE	Suède
POL	PL	Pologne
TCH	CZ	Tchéquie
I	IT	Italie
HO	HU	Hongrie

Sommaire

1. Évolution conjoncturelle de la Belgique en 2005-2006

L'activité économique mondiale a montré en 2005 une grande résilience face à l'envolée des prix des produits pétroliers. Après des années de forte croissance, tant en termes d'activité que d'échanges commerciaux, **l'économie mondiale** a toutefois montré des signes de faiblesse depuis le deuxième trimestre 2006, surtout perceptibles outre-Atlantique. Ce fléchissement du PIB américain résulte en partie d'un ralentissement des dépenses de consommation des ménages suite au tassement du secteur immobilier. Dès lors, l'économie américaine devrait enregistrer une croissance proche, voire légèrement en deçà, de son potentiel au cours de la seconde partie de 2006 et en 2007.

En revanche, le **PIB de la zone euro** a connu une progression substantielle au deuxième trimestre 2006 (un plus haut depuis 5 ans). Cette vitalité traduit une croissance plus équilibrée, dictée par le rebond de la demande intérieure, le dynamisme du commerce mondial et les effets différés de la dépréciation de l'euro.

Après avoir crû de manière significative en 2004 (3%¹ de hausse), la **croissance du PIB belge** s'est fortement repliée en 2005 (+1,1%), soit un pourcentage nettement en dessous de son potentiel. Ce taux cache toutefois une activité économique en pleine reprise même si le nouveau cycle semble déjà avoir atteint son sommet.

A l'instar de la zone euro, le redressement du PIB au premier semestre 2006 marque le retour vers une croissance plus équilibrée. Ainsi, tant la demande intérieure que la demande extérieure devraient soutenir la croissance en 2006, principalement sous l'effet d'une évolution favorable du revenu disponible, de conditions financières toujours attractives, d'un bon climat de confiance et d'une demande européenne vigoureuse.

Pour sa part, **l'inflation** a été largement dictée par l'évolution des prix des produits énergétiques. Contrairement aux années 1970, la moindre dépendance énergétique, couplée à la faiblesse des anticipations inflationnistes, à la recomposition du tissu productif au profit des services et à la vigueur de la concurrence internationale ont permis de contenir la hausse du niveau général des prix.

¹ Attention, il s'agit des données brutes (estimations en euros chaînés) qui révèlent un taux de croissance du PIB de 3% pour 2004 et de 1,1% pour 2005. Pour les données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, ces taux s'élèvent respectivement à 2,7% et 1,5%.

2. Évaluation macro-économique structurelle et sectorielle

La croissance et l'emploi sont les deux composantes centrales de la nouvelle **stratégie de Lisbonne** qui doit faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde.

La compétitivité d'un pays est influencée par des facteurs quantitatifs tels que les coûts et la structure de production et par des facteurs qualitatifs tels que le capital humain disponible (le marché du travail), les investissements, la recherche et le développement, l'innovation et le fonctionnement efficace des marchés financiers ainsi que du marché des biens et des services.

En ce qui concerne le **PIB par habitant**, la Belgique a maintenu en 2005 et en 2006 sa place parmi les pays les plus prospères de la planète.

La hausse du PIB par habitant s'est légèrement affaiblie en 2005, après une croissance substantielle en 2004, pour atteindre +0,7%. On s'attend en 2006 à un net redressement (+2,5%). Depuis 2004, cette hausse subit l'influence positive et simultanée de la croissance du taux d'emploi et de la productivité du travail.

Bien que la Belgique bénéficie encore d'un des meilleurs niveaux de productivité par travailleur, la productivité connaît un certain tassement ces dernières années. Ceci est dû notamment à l'importance économique accrue du secteur tertiaire dont la croissance de productivité est en moyenne inférieure à celle de l'industrie.

Sur le **marché du travail**, le taux de l'emploi (mesuré d'après l'enquête sur les forces du travail) est passé de 60,5% en 2004 à 61,1% en 2005 mais reste encore sous la moyenne européenne. Pour la première moitié de 2006, on a noté un nouveau recul jusque 60,3% étant donné que le nombre de personnes en âge de travailler augmente alors que la population active se stabilise. C'est surtout chez les jeunes et les travailleurs plus âgés que le taux d'emploi reste problématique alors que chez les femmes, la situation s'améliore. En outre, l'accroissement de l'offre de travail pour les femmes est à mettre en parallèle, depuis 1996, avec le développement du travail à temps partiel.

L'évolution de l'emploi intérieur total sur les 10 dernières années (1995-2005) met en avant deux mouvements. Entre 1995 et 2000, une augmentation annuelle moyenne de 45.000 emplois a été enregistrée. Elle trouve sa principale origine dans l'extension des services marchands. Entre 2000 et 2005, l'emploi n'a toutefois progressé que de 5.000 unités en moyenne, à cause de la forte chute dans l'industrie qui n'a pas pu être entièrement compensée par la croissance du secteur tertiaire.

Dans l'économie belge, la production se caractérise par un rôle croissant des services au détriment de l'industrie.

Entre 1996 et 2005, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute à prix courants a baissé de 23,1% à 19,2%. Celle du tertiaire a augmenté de 70,4% à 74,8% grâce à l'accroissement de la part des services marchands. Abstraction faite de l'effet prix, la part de l'industrie a diminué moins fortement pendant cette période. Quant à la part dans la valeur ajoutée brute en volume, elle est passée de 20,8% en 1996 à 19,4% en 2005.

L'apparente désindustrialisation peut être partiellement nuancée par les chiffres de l'emploi. La part de l'industrie dans l'emploi intérieur total a certes chuté de 18,1% en 1996 à 14,9%, mais il faut tenir compte de l'intensification de la concurrence internationale. De plus en plus d'entreprises industrielles se concentrent sur leurs activités clés et confient leurs activités secondaires à la sous-traitance. Cette même pression internationale au plan concurrentiel explique également pourquoi la productivité dans l'industrie est plus intense que dans les services marchands.

Le coût salarial par unité produite des entreprises, indicateur **de la compétitivité prix**, a augmenté en 2005 de +2,3%, après un ralentissement entre 2001 et 2004. Cette hausse est imputable au fléchissement de la croissance de la productivité en général. L'industrie, grâce à une meilleure productivité, est relativement plus performante que les autres secteurs et que l'ensemble de l'économie.

La Belgique conserve sa position de 10^{ème} exportateur de biens au monde. Tout comme la plupart des pays européens, elle **exporte** surtout vers les marchés européens (76% du total) et principalement vers la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. On observe un essor manifeste des exportations vers les 10 nouveaux États membres : leur part passant de 1,8% en 1996 à 3,2% en 2005. Les exportations vers l'Asie restent stables durant la période 1996-2005 (de 9,2% à 9,8%), avec une légère progression à destination de la Chine et de l'Inde.

Selon la majorité des indicateurs clés en matière d'**innovation**, la Belgique doit rattraper son retard par rapport à la moyenne européenne, entre autres pour ce qui concerne la part des dépenses en Recherche & Développement en % du PIB (tant des pouvoirs publics que du privé) et les investissements en capital à risque.

Le niveau global des prix sur le marché belge des biens et des services avoisine celui de la moyenne de l'UE15. Dans certaines industries de réseau, les prix restent toutefois parmi les plus élevés d'Europe. C'est le cas par exemple des télécommunications locales et de l'électricité. Par contre, le prix du gaz pour les consommateurs industriels et les particuliers se rapproche de la moyenne européenne.

Selon un indicateur souvent utilisé par l'OCDE, la Belgique se trouve sous la moyenne OCDE pour ce qui est du degré global de réglementation du marché des produits. La Belgique obtient d'assez bons résultats en tant qu'économie ouverte, surtout sur le plan des obstacles aux échanges et aux investissements internationaux, tandis que par exemple les obligations et les charges administratives pour les starters ou les licences et les autorisations dans certains secteurs indiquent un taux réglementaire élevé par rapport à la moyenne OCDE.

3. Énergie

L'ouverture à la concurrence des marchés du gaz naturel et de l'électricité constitue une étape importante du processus d'intégration des marchés européens de l'énergie.

L'Europe devra en outre faire face à de nouveaux enjeux structurels liés à sa dépendance énergétique.

L'ensemble des acteurs impliqués dans les marchés du gaz et de l'électricité devront trouver des moyens nouveaux pour construire un marché intérieur offrant aux consommateurs la garantie d'accès à une énergie sûre et compétitive dans le respect de l'environnement et du développement durable de l'économie.

Alors que la Commission européenne relance la question d'une politique énergétique au travers du livre vert et qu'elle prépare de nouvelles directives en la matière, il a paru opportun d'apporter un éclairage concret sur les tendances d'évolution des principaux agrégats du marché de l'énergie compte tenu du contexte économique international.

La prise en compte de ces agrégats doit permettre aux pouvoirs publics de disposer d'une connaissance approfondie du secteur de l'énergie de manière à dégager les orientations nécessaires pour une démarche coordonnée à l'échelle européenne.

Au niveau mondial, l'année 2005 aura été caractérisée par la hausse généralisée des prix énergétiques sur les marchés internationaux.

La croissance énergétique mondiale en termes de consommation a ralenti en 2005, enregistrant une augmentation de 2,4%, en retrait par rapport à 2004, où l'augmentation avait été de 4,3%.

Le charbon au plan mondial est la source d'énergie dont la croissance de la consommation a été la plus forte en 2005.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Cette évolution est due pour l'essentiel à la forte demande chinoise observée en 2005 (+10,6%).

Sans la Chine, cette hausse se serait située à 1,5%.

La Chine est désormais le premier producteur et le premier consommateur mondial de charbon.

En Belgique, la consommation primaire d'énergie a enregistré une diminution de 2,6% en 2005.

Ce mouvement de décroissance, amorcé déjà en 2004, résulte principalement des conditions climatiques plus clémentes et d'une forte baisse de la consommation de combustibles solides (-15,1%).

Les consommations de pétrole et de gaz naturel ont également enregistré une diminution en 2005, mais d'une ampleur moins importante que les combustibles solides.

4. Entrepreneuriat

La dynamique entrepreneuriale

Par rapport à 2004, le nombre de **créations** d'entreprises et de nouveaux indépendants a encore augmenté en 2005, respectivement de 2.975 (+5,1%) et 4.191 (+7,4%) unités. La vigoureuse croissance apparue en 2004 ne s'est toutefois pas reproduite en 2005. S'agissant des entreprises, la croissance des créations est couplée à une diminution du nombre de **radiations**. Ce n'est pas le cas chez les indépendants où le nombre de cessations a encore augmenté en 2005.

Un indépendant débutant sur cinq a entre 25 et 30 ans. Comparé à il y a cinq ans, il y a aujourd'hui surtout davantage de débutants **d'âge** moyen (entre 40 et 60 ans). Par contre, on constate une baisse du nombre de cessations d'activité dans la tranche d'âges sous les 35 ans.

L'évolution générale du nombre de **faillites** au cours du premier semestre 2006 semble confirmer la tendance à la baisse déjà observée en 2005. Une grande partie des faillites concernent des entreprises ciblées selon le secteur (commerce et horeca), la taille (entre 0 et 4 salariés) ou la forme juridique (personnes physiques et SPRL(U)). Le risque de faillite varie également selon ces caractéristiques.

Les entreprises actives, les indépendants et les employeurs

Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA ainsi que celui des indépendants s'accroissent fortement en 2005.

L'augmentation de presque 12.500 unités du **stock d'entreprises** en 2005 est la plus ample des cinq dernières années et porte le total au-delà des 710.000 entreprises. La progression est à mettre presque entièrement au bénéfice du groupe des micro-entreprises sans salarié.

Le nombre **d'indépendants** croît de 13.192 unités, soit 1,7%. Cette croissance est due pour moitié à la catégorie des indépendants à titre principal qui est répartie à la hausse en 2005 après une période de stagnation. La part des indépendants complémentaires et des administrateurs de sociétés s'accroît aussi avantageusement.

En 2005, le secteur privé belge compte 215.136 **employeurs**, en augmentation de 0,73% par rapport à 2004, mais moins vigoureusement que les années passées ; ils offrent ainsi 2.527.027 postes de travail (+2,1%). Le secteur du commerce compte le plus d'employeurs. L'augmentation du nombre d'employeurs est principalement le fait des P.M.E., sauf dans le secteur du commerce.

Un récent classement européen du **taux d'emploi indépendant** dans l'emploi total situe avantageusement la Belgique à 16,2% par rapport à la moyenne de l'UE15 qui s'établit à 14,7%. Notre performance dépasse largement celles de nos voisins immédiats, à savoir 6,6% au Luxembourg, 8,9% en France et 11,2% en Allemagne.

L'importance des P.M.E. dans l'emploi et la valeur ajoutée

Quelque 52.000 nouveaux **postes de travail** ont été créés en 2005, dont presque 70% dans les grandes entreprises. Les P.M.E. ont surtout généré des emplois dans les secteurs de la construction et de l'horeca, tandis que les grandes entreprises étaient particulièrement performantes dans l'immobilier et les services aux entreprises ainsi que dans les secteurs de la santé.

Par rapport aux années précédentes, la part des P.M.E. dans la **valeur ajoutée** de l'économie continue de diminuer lentement mais constamment.

Eclairages particuliers sur les classes moyennes

Que ce soit en termes de travailleurs indépendants, d'entreprises assujetties à la TVA, d'employeurs ou d'emplois salariés, les **professions libérales** ont connu une forte progression de leurs effectifs entre 2004 et 2005. La diversification des activités et leur exercice en personne morale sont les deux tendances structurelles les plus marquantes.

Statistiquement, l'**artisanat** représente près de 25% de l'ensemble des entreprises actives en Belgique en 2005. Les métiers de service et surtout du bâtiment regroupent une grande majorité d'artisans, principalement des entrepreneurs individuels.

En effet, avec un peu plus de 4% seulement de l'emploi total, les activités artisanales occupent relativement peu de travailleurs salariés.

Un tiers du total des indépendants sont des **femmes**. En cinq ans, la population féminine indépendante a crû de 15.020 unités, soit de 6,9%. Cette augmentation provient essentiellement de la catégorie des indépendantes à titre accessoire. On retrouve fréquemment des femmes dans les secteurs des services et du commerce ou comme prestataires d'une profession libérale et intellectuelle.

5. Analyses sectorielles

L'intérêt croissant pour la compétitivité de l'économie belge nécessite de consacrer un chapitre complémentaire à l'analyse de l'activité économique globale et d'examiner avec soin les prestations des secteurs individuels ainsi que leurs rapports réciproques.

Les courants intersectoriels, la production et l'emploi dans les principaux sous-secteurs, la démographie, les exportations ainsi qu'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) permettront d'étudier les secteurs choisis.

Il ressort de cette étude que le **secteur** très varié **de l'alimentation** connaît une évolution très contradictoire de la production et de l'emploi. En 2005, les exportations ont augmenté tant en valeur (+5%) qu'en volume (+10%). Les produits d'exportation dominants (en valeur) sont le chocolat, les bonbons et sucreries, suivis par la viande, les produits laitiers et les boissons.

Les **entreprises du textile et de l'habillement** qui ont été restructurées ont été confrontées à plusieurs défis tels que l'innovation, la réglementation (notamment REACH) et les économies émergentes. La baisse de production (5%) et de l'emploi (6%), la diminution du nombre d'entreprises et les prestations modérées au niveau de l'exportation illustrent bien les difficultés vécues.

Malgré la législation européenne stricte, l'absence d'un véritable brevet UE, la faiblesse du capital à risque et l'exiguïté du marché belge, le jeune secteur prometteur qu'est la **biotechnologie** a pu se développer en 2005, surtout pour ce qui concerne les applications dans les soins de santé.

La demande croissante en produits métallurgiques a intensifié l'internationalisation (production proche du consommateur, surtout pour l'Asie) et la hausse (+6%) de la production dans la **métallurgie**, qui est auto consommatrice. Comme pour la plupart des branches d'activités, les plus grands marchés sont les pays voisins tels l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

La chimie de base (+10%), qui est aussi le principal sous-secteur, a été en 2005 le moteur de l'accroissement de la production totale (+6%) dans la **chimie**, domaine clé de l'économie de la connaissance. Il est étonnant de constater que les États-Unis sont la troisième destination de nos exportations, après l'Allemagne et la France. L'utilisation du pétrole comme source d'énergie mais aussi comme matière première illustre l'intensité énergétique de ce secteur.

L'assemblage dans le secteur **automobile** représente 70% de la production et 60% de l'emploi et se caractérise par la présence d'un petit nombre de P.M.E. (seulement 75%) et de 4 grands constructeurs internationaux (usines d'assemblage) dont le maintien des implantations en Belgique est vital afin d'assurer une 'supply chain' complète.

Quant à la **construction** - qui est un domaine à fort coefficient de travail - elle a connu un essor en 2005. Les commandes ont augmenté de 6% tandis que l'emploi est resté stable (+1%). La forte conjoncture économique, combinée à l'effet des élections communales et au faible taux d'intérêt permanent, ont confirmé cette tendance. Cette branche se caractérise par un très grand nombre de sociétés à une personne et un ancrage intérieur prononcé avec une tendance à sous-traiter hors du pays.

En termes d'emploi et de valeur ajoutée, le **commerce de détail** est très important pour l'économie belge. L'élément particulier à ce secteur est que son client principal est le consommateur final (ménages). En 2005, le chiffre d'affaires et l'emploi se sont stabilisés tandis que le nombre d'entreprises actives a continué de régresser.

En 2005, le **horeca** - dont l'input provient surtout du secteur alimentaire - comptait près de 56.000 entreprises (dont la moitié est constituée par des restaurants) et représentait 121.000 emplois. Tant le chiffre d'affaires que l'emploi se sont développés l'an dernier.

Les activités de support au transport et le transport routier sont les sous-secteurs qui dominent au niveau des **transports** avec une part de respectivement 67% et 21% dans le chiffre d'affaires et de 27% et 68% dans l'emploi. Le chiffre d'affaires des transports a également fortement augmenté (+8%), tout comme l'emploi (+4%). Depuis 2002, la situation de l'aéroport de Bruxelles s'est améliorée, mais le départ prochain de DHL, les difficultés de connexions et les problèmes dus au bruit sont des défis auxquels 'Brussels Airport' et les différents niveaux politiques sont confrontés, vu l'importance de cet aéroport pour les réseaux économiques.

Le nombre d'entreprises dans le **secteur financier** n'a pas cessé de croître ces dernières années tandis que l'emploi était à la baisse. Ce mouvement s'est poursuivi en 2005. Fait remarquable : presque 81% des employeurs du secteur occupent moins de 5 travailleurs. Le secteur bancaire se caractérise par une internationalisation croissante, tant pour ce qui est des crédits accordés par les banques belges, leurs succursales et filiales étrangères que pour la présence de banques étrangères en Belgique.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

I
**Évolution conjoncturelle
de la Belgique en 2005-2006**

1.1 La conjoncture internationale

Après une année 2004 exceptionnelle, la croissance mondiale a été particulièrement vigoureuse en 2005 et ce, en dépit de la hausse continue des prix des produits pétroliers et du resserrement des politiques monétaires des grandes zones de l'économie mondiale. L'expansion de l'économie mondiale s'est établie à 4,9% en 2005 et devrait se stabiliser à 5,1% en 2006, d'après les prévisions de la Commission européenne.

Dans l'ensemble, la croissance du commerce mondial de marchandises a quelque peu ralenti en 2005. Le ralentissement s'est produit pour l'essentiel pendant la première partie de l'année 2005. Au deuxième semestre 2005 et en 2006, les résultats se sont améliorés, notamment grâce aux exportations européennes vers le Moyen-Orient. Le dynamisme de l'économie mondiale se reflète clairement dans les indicateurs globaux. Après un ralentissement en début d'année 2005, l'indice des directeurs d'achat a suivi une tendance haussière sur l'ensemble de l'année.

Les prix pétroliers ont enregistré de fortes augmentations tout au long de l'année 2005. De nouveaux records ont été atteints, à la mi-avril, le cours du Brent atteignait 75 USD le baril. Divers facteurs économiques et géopolitiques sont à la base de cette flambée des prix de l'énergie. Alimentée par la forte croissance des pays asiatiques, des États-Unis et du Moyen Orient, la demande de pétrole est restée extrêmement soutenue. Les tensions géopolitiques (Iran, Irak, Nigeria) et les catastrophes naturelles (ouragans aux États-Unis) ont accentué les tensions au sein d'une chaîne d'approvisionnement déjà mise sous pression.

Force est de constater que les conséquences du renchérissement du pétrole sur l'activité économique et sur l'inflation sous-jacente sont cependant restées limitées. Parmi les facteurs qui ont contribué à limiter cet impact, citons la diminution de l'intensité en pétrole de l'économie par rapport aux années septante – ce qui se vérifie particulièrement pour les pays industrialisés- et la crédibilité des politiques monétaires mises en place dans ces mêmes pays.

Les déséquilibres des balances des paiements courants se sont encore accentués en 2005. Aux États-Unis, le déficit a atteint 800 milliards de dollars alors qu'en Chine et dans les pays exportateurs de pétrole, les excédents de balance courante ont encore augmenté.

Les États-Unis

Malgré l'envolée des prix pétroliers et la politique de resserrement monétaire, la reprise économique initiée en 2002 s'est poursuivie aux États-Unis bien que de façon plus modérée qu'en 2004. Le PIB américain a progressé de 3,2% en 2005, contre 3,9%

en 2004. En 2005, la force de la croissance américaine a reposé sur les dépenses de consommation privée des ménages (rendue possible par l'amélioration du marché du travail) et sur les gains de richesse liés à la remontée des prix immobiliers.

C'est au deuxième trimestre 2006 qu'on observe un ralentissement de la croissance américaine, passant de 1,3% au premier trimestre à 0,7%. Cette modération soudaine du rythme de croissance de l'économie semble imputable au retournement du marché immobilier. En effet, outre les diminutions successives du niveau de l'investissement résidentiel, d'autres indicateurs immobiliers évoluent dans un sens similaire. On note par exemple une forte détérioration du nombre de demandes de permis de bâtir, une diminution du nombre de maisons vendues en glissement annuel, un ralentissement dans la progression des prix des nouvelles maisons mises en vente etc Bien que de manière moins soutenue, l'expansion américaine devrait cependant se poursuivre au second semestre 2006.

Le Japon

Après une année 2004 en demi-teinte, le Japon a connu une activité économique très dynamique en 2005. La demande intérieure a joué un rôle essentiel dans la reprise économique japonaise (consommation privée et formation brute de capital fixe) alors que la contribution des exportations nettes s'est effritée sur l'ensemble de l'année. Ombre au tableau japonais, la reprise économique n'a pas permis de mettre fin à la tendance déflationniste qui caractérise le Japon depuis la fin des années nonante. L'inflation qui s'était stabilisée en 2004 s'est à nouveau repliée en 2005.

La Chine

En Chine, la croissance économique a atteint 10,2% en 2005. Tant la demande intérieure que la formidable croissance des exportations (24%) ont contribué au dynamisme de l'activité économique.

La Chine profite amplement de la libéralisation du commerce mondial et se taille la part du lion dans les secteurs du textile et de l'habillement.

Au cours de l'année 2005, les États-Unis et l'Union européenne ont fait usage de la clause de sauvegarde spécifique au textile qui figurait dans l'acte d'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001. Aux termes de cette clause, les États membres de l'OMC sont autorisés à prendre des mesures temporaires pour protéger leurs producteurs nationaux en cas de brusque hausse des importations en provenance de Chine suite à la levée des quotas. Notons également qu'au mois de juillet 2005, les autorités chinoises ont procédé à une réévaluation très limitée de leur monnaie (renminbi).

L'activité économique chinoise a encore accéléré au premier semestre 2006, atteignant une croissance annuelle d'environ 10,5%. On s'attend à une activité légèrement plus modérée au second semestre 2006 et au début de l'année 2007.

La zone euro

La croissance du PIB s'est élevée à 1,4% en 2005 dans la zone euro, contre 2% en 2004. Cette performance assez moyenne cache des différences substantielles dans la composition de la croissance. Après un profil d'évolution trimestrielle en nette décélération sur l'année 2004, on enregistre au premier semestre 2005 un rebond essentiellement dû à la décélération du rythme d'accroissement des importations. Au cours du troisième trimestre 2005, l'activité de la zone euro retrouve un peu de vigueur (+0,6% en glissement trimestriel). La demande intérieure de même que les exportations nettes (dynamiques, grâce à une activité mondiale toujours soutenue) contribuent positivement à cette croissance.

La stabilisation des prix pétroliers permet une décélération de l'inflation à partir de septembre 2005. L'inflation sous-jacente reste stable sur l'ensemble de l'année 2005, traduisant l'absence d'effets de second tour.

Au premier semestre 2006, l'activité économique de la zone euro a crû à un rythme particulièrement dynamique (3,5% sur un an), soit plus de deux fois le rythme de croissance annuelle observé en 2005. Cette remontée de la croissance a été générale, pratiquement tous les États membres ont enregistré une croissance du PIB supérieure à leur rythme potentiel.

La globalisation

La mondialisation est un sujet complexe qui pose de nombreux défis aux différents acteurs économiques. Pour de nombreux analystes, la mondialisation reste une force essentiellement positive malgré les restructurations et les réallocations de revenus qu'elle entraîne – qui seront ou non accompagnées de mesures sociales selon les choix politiques-.

Les grandes tendances face à la mondialisation peuvent être synthétisées de la façon suivante.

Certains agents économiques perçoivent l'intégration économique mondiale comme une menace et s'inquiètent des répercussions sur des questions sensibles comme la sécurité sociale et l'emploi. Les tenants de cette position stigmatisent la pression grandissante qui s'exerce sur les pays industrialisés, qui face à l'intégration croissante dans l'économie mondiale de pays émergents

pratiquant des salaires plus bas, sont souvent contraints de procéder à de douloureux ajustements structurels. La part croissante que les pays émergents s'adjugent sur les marchés mondiaux de biens et de services touche essentiellement les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. L'une des conséquences en est la délocalisation de l'emploi vers les marchés des économies émergentes.

L'autre vision de la mondialisation, plus optimiste, voit essentiellement dans l'intégration économique mondiale l'occasion d'instaurer « un monde plus prospère ». Pour les tenants de cette approche, les effets bénéfiques de la mondialisation l'emportent de loin sur les dangers. Les entreprises qui resteront compétitives seront celles capables d'engranger des gains de productivité. Dans ce cas d'école, les salaires réels ne sont pas nécessairement entraînés à la baisse et les consommateurs peuvent même engranger un relèvement de leur pouvoir d'achat puisqu'ils bénéficient de produits bon marché à forte intensité de main-d'œuvre venant des économies émergentes.

Force est de constater que l'intensification des échanges commerciaux constitue aujourd'hui à la fois une réalité et un défi pour les différents agents économiques. La mondialisation ouvre certes des perspectives nouvelles et prometteuses mais les grands déséquilibres mondiaux qui touchent les finances publiques, les balances courantes ou encore les marchés du travail ne sont pas viables sur le long terme et doivent trouver des réponses efficaces.

Face à ce constat, l'Europe a choisi de mettre en œuvre des politiques visant à accroître le potentiel de croissance de l'économie et à lutter contre le chômage et l'exclusion sociale tout en restant dans une optique de développement durable. L'accent est mis sur le respect de la discipline budgétaire, l'instauration d'un climat des affaires favorable et propice à l'investissement, la promotion de la recherche-développement et de l'innovation, la modernisation du marché du travail et la cohésion sociale.

La croissance fulgurante des échanges à l'échelle mondiale est source de gains d'efficacité pour les pays qui y participent. A l'heure actuelle, l'intensification des échanges ne touche plus seulement les produits mais également les facteurs de production qui se déplacent au-delà des frontières nationales. La libéralisation des marchés de capitaux est également un enjeu important dans ce nouveau monde globalisé. A cet égard, pour chaque pays ou zone économique, il importe d'avoir instauré des règles prudentielles adéquates et une surveillance adaptée des marchés financiers pour garantir la viabilité à long terme du système.

Les pays semblent chercher à minimiser les coûts de la mondialisation tout en optimisant les bienfaits. Si l'on examine le fonctionnement du marché du travail, on constate, en Europe tout au moins, une volonté de rendre plus flexible les marchés du travail tout en s'attachant à augmenter « l'employabilité » des travailleurs via la formation permanente et en limitant le nombre de victimes de l'ajustement structurel.

Il est également important de souligner que l'année 2000 (éclatement de la bulle Internet) correspond à une nouvelle phase de la mondialisation.

Aujourd'hui les capacités d'innovation technologique et organisationnelle et de façon générale, tout ce qui va alimenter la capacité d'un pays à s'adapter prend de plus en plus d'ampleur. Cette nouvelle phase de la mondialisation se caractérise par les possibilités accrues de fragmentation de la chaîne de production. Les pays ne se spécialisent plus seulement par niveau de gamme au sein des secteurs mais aussi par étape de la chaîne de production pour un même produit. Cette nouvelle fragmentation est source d'opportunités et de remise en cause des positions acquises, tant pour les pays développés que pour les pays émergents.

Les chercheurs de différents organismes internationaux constatent que ce qui va faire la différence dans cette nouvelle phase de la mondialisation, c'est la capacité des pays à s'adapter à la nouvelle donne de l'économie. Prendre conscience suffisamment tôt des réseaux de production mondiaux de façon à en tirer parti et à mieux se positionner.

I.2 Évolution générale du PIB

Explication (éclaircissement) méthodologique concernant l'utilisation des comptes nationaux

Introduction de mesures en chaîne du volume dans les comptes nationaux 2005

Les changements en valeur d'un agrégat économique peuvent être scindés, d'une part, en un facteur qui traduit l'évolution de prix des produits qui composent l'agrégat et, d'autre part, en un facteur qui exprime les modifications en volume.

Afin de mesurer l'évolution en volume du Produit Intérieur Brut (PIB) et de ses composantes, il convient d'éliminer l'effet des modifications de prix des évolutions en valeur en maintenant les prix « constants ».

Ce qui, jusqu'à présent, se faisait par le choix d'une année de base fixe (par ex. 2000). Dans cette approche, la structure des prix et les poids (pondérations) de cette année de base sont utilisés pour le calcul des séries détaillées et des agrégats «à prix constants de l'année de base».

Étant donné qu'au fil du temps, les prix relatifs de l'année de base sont de moins en moins pertinents, plus on s'éloigne de l'année de base, plus la distorsion éventuelle dans la mesure de la croissance pour une année donnée est grande. C'est pourquoi, jusqu'à présent, on définissait, dans les comptes nationaux, une nouvelle année de base tous les cinq ans.

L'expérience a toutefois démontré, dans plusieurs pays, qu'en présence de modifications rapides des prix relatifs, la procédure d'adaptation quinquennale de l'année de base est insuffisante pour mesurer les évolutions récentes de la croissance économique. Aussi, a-t-il été décidé, au niveau de l'Union européenne, de passer à une mise à jour annuelle de l'année de base. Cette actualisation annuelle de la structure des prix revient à mesurer la croissance en «mesure de volume en chaîne».

En recourant à des indices chaînés, la croissance en volume entre deux périodes successives, t et $t+1$, est calculée en se référant aux prix et aux poids de l'année t . Les évolutions entre les périodes consécutives sont liées entre elles (cumulées) pour obtenir un indice chaîné. Quand l'indice chaîné d'un agrégat est appliqué au montant (niveau) d'une année de référence (par ex. 2004), on obtient une mesure de l'évolution en volume en «euros chaînés (année de référence 2004)».

Le choix de l'année de référence n'a pas d'influence sur le modèle de la croissance de la série. L'introduction des indices chaînés augmente la précision de la mesure de la croissance économique et permet de mieux appréhender les comparaisons internationales.

Dorénavant, l'ICN utilise pour la publication des agrégats en volume, l'estimation en euros chaînés avec l'année de référence 2004, en lieu et place de celle à prix constants de 2000.

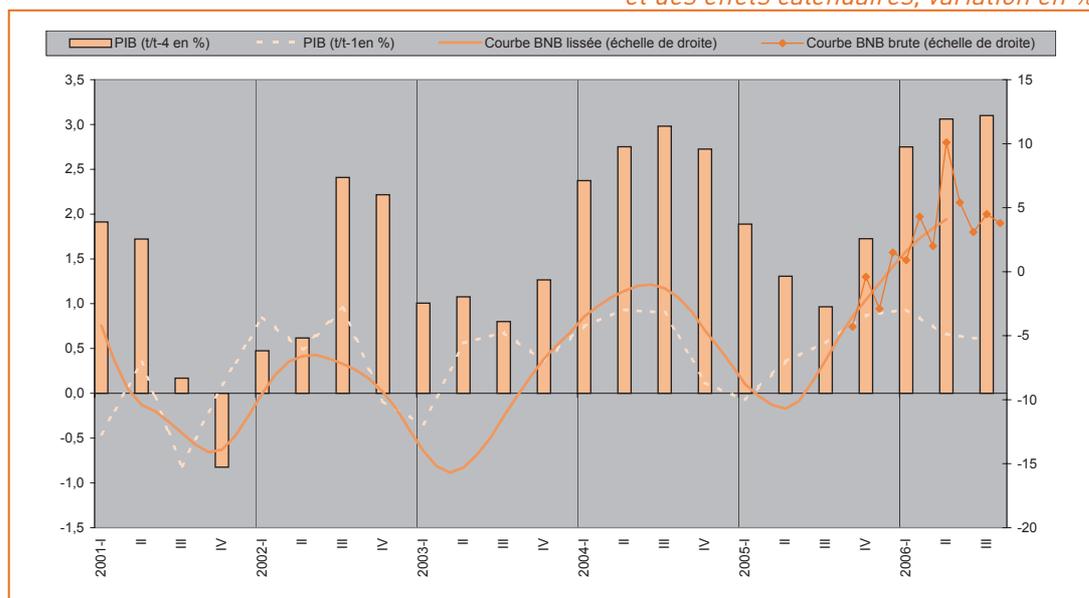
Source : ICN - BNB.

Après avoir progressé de manière significative en 2004 avec 3%² de hausse, la croissance du PIB s'est fortement repliée en 2005, pour atteindre 1,1% de hausse, soit un taux nettement en dessous de son potentiel estimé à environ 2%.

Cette évolution cache néanmoins un profil trimestriel en nette accélération depuis le dernier trimestre 2005 (à un an d'écart). Si la fin du ralentissement semble bien ancrée, le nouveau cycle conjoncturel a-t-il déjà atteint son sommet ? C'est en tout cas ce que semble indiquer le taux de variation sur 6 mois de l'indicateur composite avancé de l'OCDE³.

Graphique I.1 : Évolution du PIB et de la courbe de conjoncture

(données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, variation en %)



Source : ICN, BNB et calculs SPF Économie.

² Attention, il s'agit des données brutes (estimations en euros chaînés) qui révèlent un taux de croissance du PIB de 3% pour 2004 et de 1,1% pour 2005. Pour les données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, ces taux s'élèvent respectivement à 2,7% et à 1,5%.

³ "Parmi les différentes mesures permettant de détecter les futurs points de retournement, l'OCDE accorde une attention particulière au taux de variation sur 6 mois de l'indicateur composite avancé (moins volatile) qui signale les points de retournement à venir plus tôt et plus clairement que l'indicateur composite lui-même. En pratique, les points de retournement du PIB sont observés environ 6 à 9 mois (en moyenne) après que les signaux des points de retournement aient été détectés à l'aide du taux de variation sur 6 mois."

Depuis 2000, l'économie belge a connu une succession de plusieurs « mini-cycles conjoncturels », c'est-à-dire des cycles de plus courte durée que ceux traditionnellement évoqués dans la littérature économique. L'année 2005 semble à nouveau indiquer la reprise d'un nouveau cycle. En effet, l'affaiblissement de l'activité économique s'est interrompu au dernier trimestre 2005, notamment grâce à un renforcement de la demande intérieure (ralentissement dans la progression des prix pétroliers et de l'inflation, embellie du climat de confiance des ménages et des entrepreneurs, meilleures perspectives économiques, etc.). Les statistiques disponibles à l'automne 2006 confirment la vigueur de l'activité économique belge au cours de la première partie de 2006.

Tableau I.1 : Éléments clés qui sous-tendent l'évolution du PIB en 2006

Éléments positifs	Éléments négatifs et de risques pour la suite
Demande intérieure	Demande intérieure
Niveau significatif de la confiance des entrepreneurs Taux d'intérêts faibles Taux d'utilisation des capacités de production (TUC) élevés Bonne rentabilité des entreprises Regain de confiance des consommateurs Évolution positive des salaires Impact de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) Créations d'emplois Élections communales Ralentissement de l'inflation Allègement de la facture énergétique Constitution de stocks	Ajustement des stocks Pas d'incitants nouveaux (IPP) Possible perte de confiance des consommateurs
Demande externe	Demande externe
Conjoncture internationale prospère	Ralentissement aux États-Unis et en Europe Appréciation de l'euro Hausse des taux d'intérêt

D'un trimestre à l'autre, la croissance économique a montré un regain de dynamisme depuis le deuxième trimestre 2005, passant d'un recul de 0,1% au premier trimestre 2005 à une hausse de 0,9% au dernier trimestre 2005. Par la suite, tout en marquant une légère décélération, la croissance du PIB est restée robuste au cours du premier semestre 2006 et s'élèverait à 0,6% au troisième trimestre 2006.

Après avoir décéléré durant les trois premiers trimestres de 2005, la croissance du PIB à un an d'écart n'a cessé de se redresser depuis le dernier trimestre 2005 et marquerait une certaine stabilisation à un haut niveau au troisième trimestre 2006. Elle serait ainsi passée de 1,9% de progression au premier trimestre 2005 à 3,1% au troisième trimestre 2006.

Tableau I.2 : PIB en volume

(euros chaînés- année de référence 2004-, variation en %)

	2005				2006		
	I	II	III	IV	I	II	III flash
t/t-1	-0,1	0,4	0,6	0,9	0,9	0,7	0,6
t/t-4	1,9	1,3	1,0	1,7	2,7	3,1	3,1

Source : ICN et calculs SPF Économie.

L'année 2005 est caractérisée par un affaiblissement de la croissance des principales composantes du PIB⁴ à l'exception de l'investissement public qui suit un cycle électoral (élections communales 2006). Le redressement de la croissance du PIB au premier semestre 2006⁵ est attribuable au regain de dynamisme des principales composantes de la demande intérieure mais également des échanges extérieurs, marquant ainsi le retour vers une croissance plus équilibrée.

A un an d'écart, les exportations nettes réduisent cependant encore la croissance du PIB de 0,6 point de pour-cent au premier semestre tandis que la consommation privée et dans une moindre mesure les investissements y contribuent positivement à concurrence de 1,2 et 0,3 point de pour-cent. Les variations de stocks alimentent également la croissance du PIB du premier semestre pour 1,5 point de pour-cent (en glissement annuel).

⁴ Données brutes en volume, euros chaînés (année de référence 2004).

⁵ Données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, en volume, en euros chaînés (année de référence 2004).

Tableau I.3 : Principales composantes du PIB

(Valeur en millions d'EUR, variation des volumes en %, à un an et à un trimestre d'écart) (Valeurs : données brutes à prix courants) (Évolutions trimestrielles : données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires en euros chaînés – année de référence 2004)

	mio d'EUR		Croissance en %	Volume : évolution en %, t/h-4				Volume : évolution en %, t/t-1						
	valeurs	poids		2005	2005-I	2005-II	2005-III	2005-IV	2006-I	2006-II	2006-III	2006-IV		
Dépenses de consommation finale privée	158.673	53,1%	0,9	0,2	0,7	0,9	1,6	2,2	2,3	0,2	0,3	0,3	0,8	0,5
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	68.496	22,9%	-0,6	-0,1	-0,8	-0,9	-0,4	0,8	1,6	-0,5	-0,2	0,1	0,4	0,6
Formation brute de capital fixe	59.036	19,8%	4,0	8,1	9,4	3,2	0,4	2,0	1,0	0,7	4,0	-3,0	-1,2	3,0
Formation brute de capital fixe des entreprises, indépendants et ISBL	39.435	13,3%	3,2	8,0	11,9	1,4	-1,7	1,1	-0,6	0,3	5,5	-5,7	-1,5	3,8
Formation brute de capital fixe en logements	14.297	4,8%	3,2	5,8	2,8	3,0	2,4	2,9	4,2	0,3	0,4	0,9	0,8	1,6
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	5.304	1,8%	12,8	15,3	7,6	18,6	12,6	6,8	5,5	5,6	1,8	8,6	-3,6	0,7
Demande intérieure hors stocks	286.205	95,9%												
Variations des stocks (1)	3.390	1,1%	0,4	-0,1	-0,8	0,4	2,9	1,8	1,1	0,6	0,0	1,2	1,1	-0,5
Demande intérieure	289.595	97,0%												
Exportations nettes (1)	8.946	3,0%	-0,5	0,4	0,3	-0,3	-2,3	-1,0	-0,1	-0,7	-0,4	-0,4	-0,6	0,4
Exportations totales	257.697	87,1%	2,8	5,8	4,3	2,7	0,6	1,9	2,6	-0,2	0,3	0,5	0,0	1,1
Importations totales	248.751	84,8%	3,5	5,2	3,9	3,1	4,0	3,5	3,1	0,9	0,9	1,2	1,0	0,5
Produit intérieur brut aux prix du marché	298.541	100%	1,1	1,9	1,3	1,0	1,7	2,8	3,1	-0,1	0,4	0,6	0,9	0,7

(1) contribution à la croissance en point de pourcentage

Source : ICN et calculs SPF Économie.

I.3 Consommation privée et ses déterminants

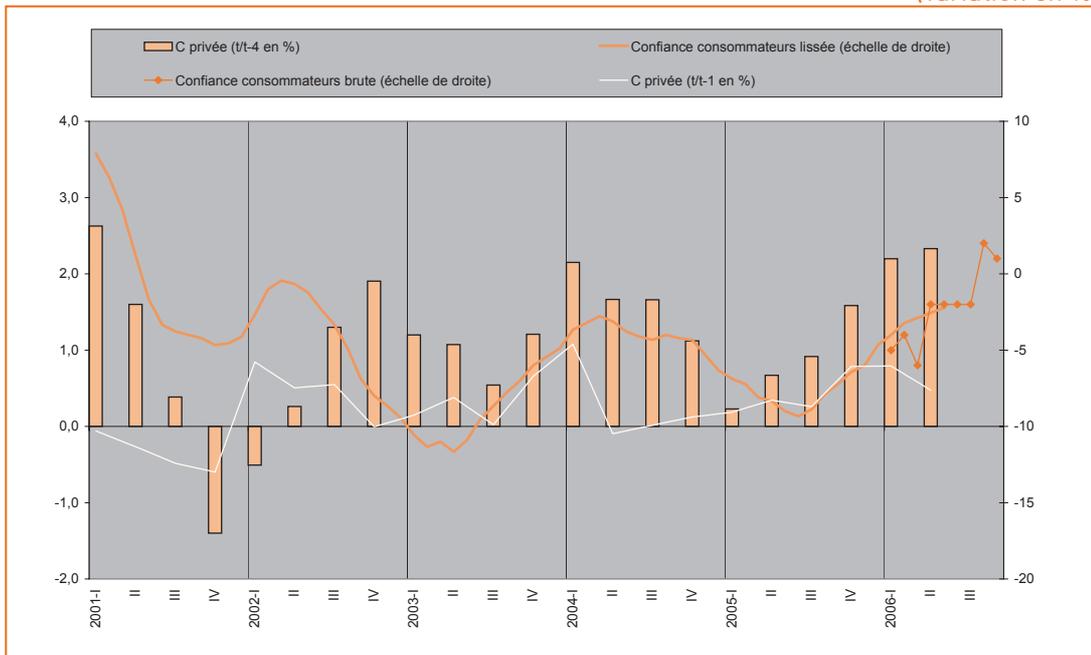
Sur l'ensemble de l'année 2005, la consommation privée affiche une croissance moins soutenue qu'en 2004 avec 0,9% de hausse contre 1,5% un an auparavant. Néanmoins, cette évolution annuelle cache un profil trimestriel en accélération depuis le deuxième trimestre 2005 (en glissement annuel) et qui s'est prolongé durant le premier semestre 2006. La consommation des ménages devrait rester soutenue sur l'ensemble de l'année 2006, principalement sous l'effet d'une évolution favorable du revenu disponible des ménages. En effet, le pouvoir d'achat des ménages devrait bénéficier des retombées encore positives de la réforme fiscale, de l'évolution favorable des salaires, de la hausse du nombre d'emplois créés et d'une inflation qui devrait s'avérer plus modérée qu'en 2005. Par ailleurs, l'amélioration de la confiance des consommateurs (modération des prix énergétiques et marché de l'emploi plus dynamique) devrait empêcher, pour l'instant, la hausse du taux d'épargne de précaution.

Tableau I.4 : Éléments clés qui sous-tendent l'évolution de la consommation en 2006

Éléments positifs	Éléments négatifs et de risque pour la suite
Ralentissement de l'inflation Allègement de la facture énergétique Évolution favorable du revenu disponible Retombées de la réforme fiscale de l'impôt des personnes physiques (IPP) Créations d'emplois Amélioration de la confiance des consommateurs	Ralentissement de la confiance en fin d'année Hausse possible de l'épargne de précaution

Graphique I.2 : Consommation privée

(variation en %)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

D'un trimestre à l'autre, le rythme de progression des dépenses de consommation privée s'est renforcé quasi tout au long de 2005 et jusqu'au premier trimestre 2006, avant de marquer une décélération au deuxième trimestre 2006. Elles sont ainsi passées de 0,2% de hausse au premier trimestre 2005 à 0,8% au premier trimestre 2006 avant de ralentir légèrement à 0,5% au deuxième trimestre 2006.

A un an d'écart, le regain de dynamisme de la consommation privée observé au cours des différents trimestres de 2005 s'est poursuivi au premier semestre 2006. Les dépenses de consommation privée sont ainsi passées d'une hausse d'à peine 0,2% au premier trimestre 2005 à un rebond de près de 2,3% au deuxième trimestre 2006.

Tableau I.5 : Dépenses de consommation privée en volume

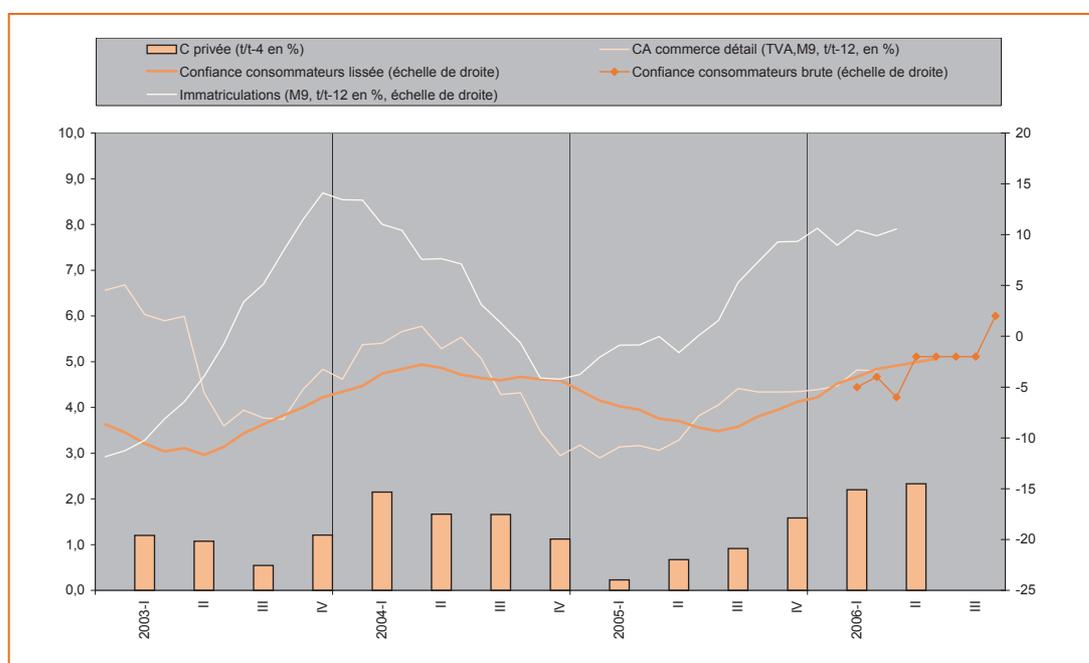
(euros chaînés - année de référence 2004- variation en %)

	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
t/t-1	0,2	0,3	0,3	0,8	0,8	0,5
t/t-4	0,2	0,7	0,9	1,6	2,2	2,3

Source : ICN et calculs SPF Économie.

En 2005, les principaux indicateurs statistiques représentatifs des dépenses de consommation ont montré des évolutions quasi similaires. Ainsi les courbes lissées de la confiance des consommateurs, des immatriculations de voitures neuves et du chiffre d'affaires du commerce de détail (TVA) épousent relativement bien le profil des dépenses de consommation. Au premier semestre 2006, les différentes courbes lissées, tout en progressant encore, semblent évoluer de manière moins soutenue. Ces évolutions laissent entrevoir des dépenses de consommation qui, même si elles se stabilisent ou ralentissent quelque peu, devraient rester, assez robustes en 2006.

Graphique I.3 : Principaux indicateurs de consommation



Source : ICN, BNB, SPF Économie et calculs propres.

La confiance des consommateurs s'est quelque peu redressée en fin d'année 2005, n'enregistrant plus de valeurs négatives à deux chiffres. Elle a poursuivi, de manière générale, son redressement pour se stabiliser ensuite aux alentours de -2 points de juin à septembre 2006 et renouer, pour la première fois depuis 2002, avec une valeur positive en octobre 2006. De sorte qu'après avoir atteint -14 points en septembre 2005, elle totalisait, près d'un an après, +2 points en octobre 2006. La courbe lissée de la confiance des consommateurs (lissage sur 9 mois) marque très bien le redressement observé et laisse présager une consommation assez robuste pour l'ensemble de l'année 2006.

Selon les chiffres publiés par le SPF Économie, le nombre d'immatriculations de voitures neuves en 2005 est inférieur de 0,9% à celui de 2004 (année de salon de l'automobile), tandis qu'on observe une progression significative des immatriculations pour l'ensemble des neuf premiers mois de 2006 (10,6%), avec une progression à deux chiffres pour le premier trimestre 2006 par rapport au trimestre correspondant de 2005 (+19,7%). Par la suite, le rythme de progression des immatriculations décélère aux deuxième et troisième trimestres 2006. La moyenne mobile sur 9 mois montre un profil assez similaire à celui des dépenses de consommation et semble indiquer un ralentissement de la croissance en 2006 à l'instar de l'évolution des dépenses de consommation.

L'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail (calculé par le SPF Économie sur base des données de la TVA) présente un profil trimestriel en accélération tout au long de l'année 2005 (exception faite du premier trimestre). Il totalise une hausse globale de 3,5% par rapport à 2004 et progresse encore de 4,6% sur l'ensemble des huit premiers mois de 2006 à un an d'écart. Comme pour les deux indicateurs précédents, il affiche un profil général de sa moyenne mobile ascendant mais devrait quelque peu ralentir dans sa progression, tout comme la consommation qui devrait, néanmoins, rester soutenue pour l'ensemble de l'année 2006.

Tableau I.6 : Indicateurs de consommation

(moyenne mobile sur neuf mois pour la confiance et variation de la moyenne mobile en % et à un an d'écart pour les autres indices)

	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
Confiance des consommateurs	-7	-8	-9	-6	-4	-3
Immatriculations de voitures	-0,9	-1,6	5,3	9,3	10,4	
CA commerce détail	3,1	3,3	4,4	4,3	4,8	

Source : BNB, SPF Économie et calculs propres.

I.4 Investissements

La formation brute de capital fixe a progressé de 4,0% en moyenne annuelle en 2005 après avoir crû de 7,9% un an auparavant sous l'impulsion du redressement des investissements des entreprises et des ménages. Les évolutions du tableau I.7 mettent en avant l'orientation haussière des investissements publics qui traduit largement le cycle des élections locales de 2006. En effet, les travaux d'infrastructure augmentent sensiblement au cours de l'année des élections et de l'année précédente.

Tableau I.7 : Formation brute de capital fixe

(variation en %, à un an d'écart)

% de variation	Formation brute de capital fixe	Investissements des entreprises	Investissements en logements	Investissements publics
2004	7,9	8,1	9,0	3,2
2005	4,0	3,2	3,2	12,8

Source : ICN et calculs SPF Économie.

1.4.1 Investissements en logements

Soutenus par des conditions de financement encore favorables (taux hypothécaires peu élevés), les investissements en logements ont augmenté de 3,2% en 2005 après avoir inscrit une hausse de 9,0% l'année précédente. Par ailleurs, les données des comptes nationaux soulignent que, pour la troisième année consécutive, les investissements des particuliers ont excédé la croissance du revenu disponible réel des ménages.

Reflète d'une confiance des ménages globalement bien orientée et du relèvement du nombre de permis de bâtir octroyés, le glissement annuel des investissements résidentiels est passé de 5,8% en moyenne durant les trois premiers mois de 2005 à 2,4% au terme de l'année précitée, avant de gagner en vitalité pour s'établir à +4,2% au deuxième trimestre 2006.

Les variations à un trimestre d'écart témoignent également d'une accélération du rythme d'accroissement des investissements en logements au premier semestre 2006 (+1,6% au deuxième trimestre 2006 contre +0,8% au dernier trimestre 2005).

Tableau I.8 : Investissements en logements en volume

(euros chaînés - année de référence 2004-, variation en %)

	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
t/t-1	0,3	0,4	0,9	0,8	0,8	1,6
t/t-4	5,8	2,8	3,0	2,4	2,9	4,2

Source : ICN et calculs SPF Économie.

1.4.2 Investissements des entreprises

Après un redressement de 8,1% en 2004 qui traduit notamment un mouvement de rattrapage après deux années de recul, les dépenses d'investissement des entreprises ont progressé de 3,2% sur l'ensemble de 2005.

Influencée par l'orientation favorable de la demande et des conditions financières attractives, la croissance à un an d'intervalle des investissements productifs a été particulièrement vigoureuse durant la première moitié de 2005 (+12% au deuxième trimestre) avant de s'infléchir par la suite. De 1,1% de hausse au premier trimestre 2006, les investissements des entreprises se sont quelque peu contractés au trimestre suivant (-0,6%). Ces variations sont également le résultat de l'acquisition de bâtiments publics -transactions immobilières considérées dans les comptes nationaux comme un désinvestissement des pouvoirs publics- et d'effets de base liés à des dépenses importantes dans le transport maritime au deuxième trimestre 2005 (achats de navires).

D'un trimestre à l'autre, les dépenses d'équipement des entreprises ont à nouveau connu des rythmes de croissance trimestrielle significatifs à partir du premier trimestre 2006, revenant de -1,5% au dernier trimestre 2005 à +3,8% au deuxième trimestre 2006. Un profil qui se reflète dans le redressement de l'encours des crédits octroyés aux entreprises depuis le troisième trimestre 2005.

Tableau I.9 : Investissements des entreprises

(euros chaînés - année de référence 2004-, en %)

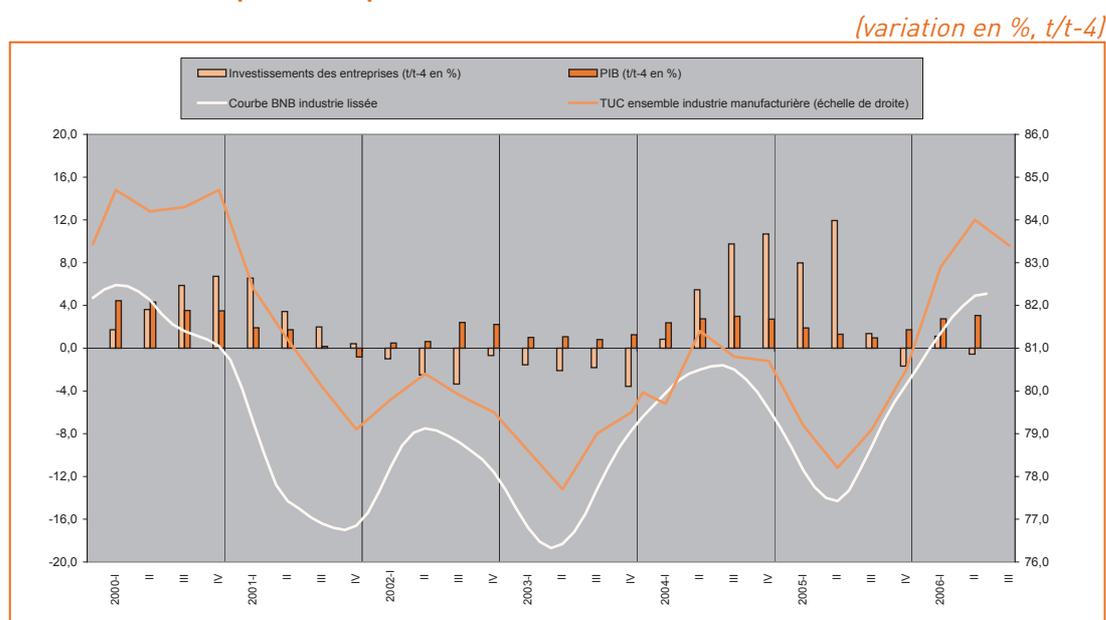
	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
t/t-1	0,3	5,5	-5,7	-1,5	3,2	3,8
t/t-4	0,8	11,9	1,4	-1,7	1,1	-0,6

Source : ICN et calculs SPF Économie.

L'adéquation de l'appareil de production aux variations de l'activité économique requiert une période d'ajustement (cf. graphique I.4). Au cours de la période examinée, les dépenses d'investissements productifs ont présenté un profil quelque peu décalé par rapport à l'évolution du taux d'utilisation des capacités de production (TUC) et au profil de l'indicateur de confiance des industriels (lissé).

Pointé encore à 78,2% au cours de l'été 2005, le degré d'utilisation des capacités de production dans l'ensemble de l'industrie manufacturière s'est ensuite graduellement inscrit à la hausse pour atteindre 84,0% en juillet 2006, un niveau largement supérieur à la moyenne de longue période. D'un point de vue sectoriel, la production de biens intermédiaires (85,5%) et celle de biens d'investissement (84,8%) observent les tensions les plus fortes sur l'appareil productif. Le TUC dans le secteur des biens de consommation est passé de 75,5% (en juillet 2005) à 81,0% un an plus tard.

Graphique I.4 : Investissements des entreprises, courbe de conjoncture de l'industrie, taux d'utilisation des capacités de production (TUC)



Source : ICN, BNB et calculs SPF Économie.

Par ailleurs, le taux d'investissements productifs (investissements fixes des entreprises rapportés au PIB en euros chaînés – année de référence 2004), dont le maintien à un niveau satisfaisant permet de garantir le potentiel de croissance de l'économie, a atteint 13,4% en 2005, ce qui représente le ratio le plus élevé depuis 2000.

1.5 Commerce extérieur

1.5.1 Exportations

Après avoir augmenté de 5,9% en 2004, la croissance du volume des exportations belges de biens et services a perdu une partie de son élan dans le courant de l'année 2005 pour s'établir à +2,8%.

Selon les statistiques mensuelles en valeur du commerce extérieur, les exportations de marchandises ont progressé sur un an de 8,9% et de 7,0%, respectivement en 2004 et en 2005. Les expéditions vers les partenaires européens, lesquelles représentent environ les trois quarts de nos exportations, ont varié de +5,5% au cours de l'année considérée après 9,0% de hausse en 2004, tandis que les ventes destinées aux marchés extra-européens ont excédé de 11,9% le niveau de 2004 après avoir crû de 8,5% en 2004.

Les données des comptes nationaux indiquent un ralentissement significatif à un an d'écart de nos exportations de biens et services durant la seconde moitié de 2005. Sous l'effet du tassement de la demande émanant des partenaires de la zone euro, nos échanges se sont limités à une augmentation de 0,6% les trois derniers mois de 2005 contre encore 5,8% au début de l'année.

L'environnement extérieur a cependant été favorable au premier semestre 2006. Le rebond des flux commerciaux (+2,6% en variation annuelle au deuxième trimestre) a résulté du dynamisme du commerce mondial et en particulier de la réactivation de la demande européenne et des effets décalés de la dépréciation de l'euro en 2005.

D'un trimestre à l'autre, les échanges extérieurs de la Belgique ont de nouveau progressé d'une manière vigoureuse en 2006. Nos exportations de biens et services se sont redressées de +1,1% et de +0,9%, respectivement aux premier et deuxième trimestres.

Tableau I.10 : Exportations

(euros chaînés - année de référence 2004-, variation en %)

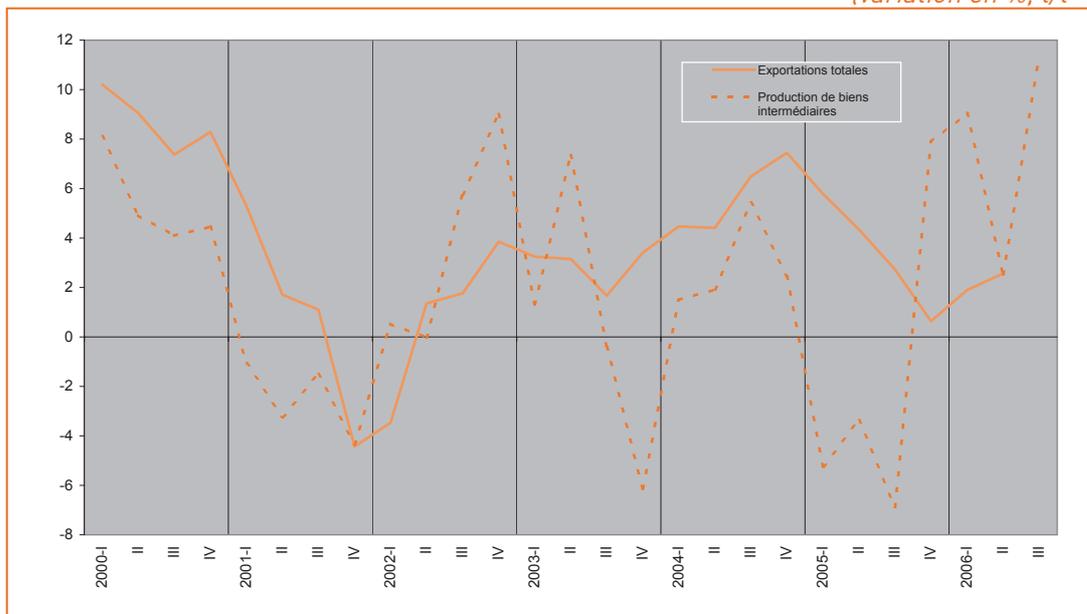
	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
t/t-1	-0,2	0,3	0,5	0,0	1,1	0,9
t/t-4	5,8	4,3	2,7	0,6	1,9	2,6

Source : ICN et calculs SPF Économie.

Comme l'illustre le graphique I.5, la production industrielle de biens intermédiaires (par jour ouvrable), largement orientée vers les marchés extérieurs, a connu une hausse de 9,0% sur un an au premier trimestre 2006 après s'être contractée de 7,0% au troisième trimestre 2005.

Graphique I.5 : Exportations et production de biens intermédiaires

(variation en %, t/t-4)



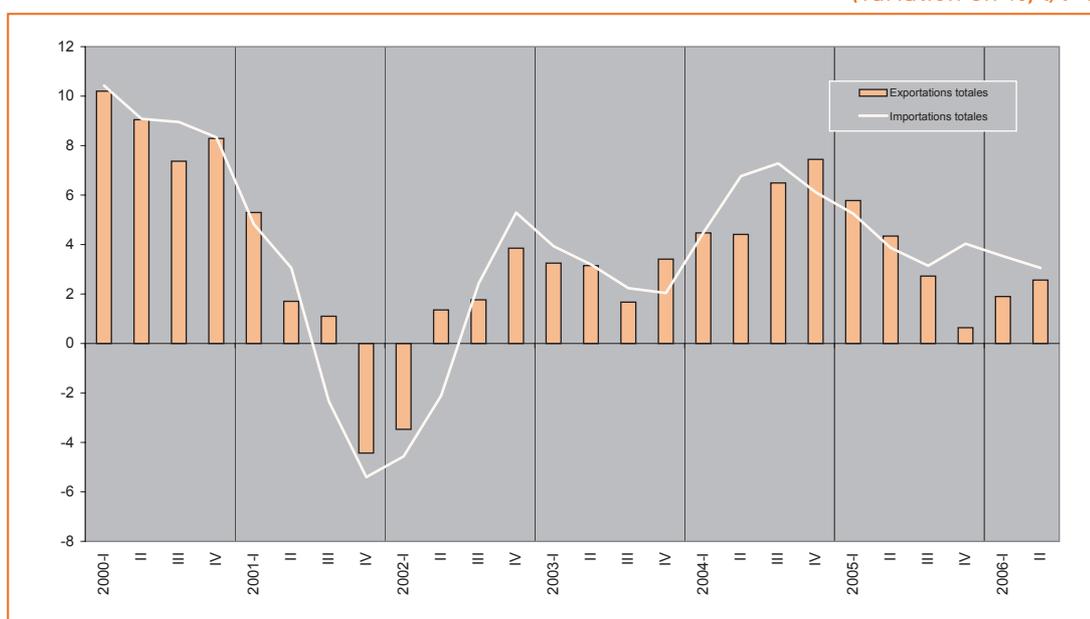
Source : ICN et calculs SPF Économie.

I.5.2 Importations

Après avoir connu un rythme d'accroissement soutenu en 2004 (+6,3% en moyenne annuelle), le volume des importations de biens et services s'est sensiblement réduit l'année suivante, se limitant à +3,5%.

Graphique I.6 : Exportations et importations

(variation en %, t/t-4)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Reflétant le profil d'évolution de la demande finale, le glissement annuel des importations de biens et services s'est graduellement affaibli au fil des trimestres, passant de +5,2% au premier trimestre 2005 à +3,1% au deuxième trimestre 2006 (cf. graphique I.6).

En raison de la forte implication de nos industries dans le commerce intra-branches et la production de produits semi-finis, les exportations comportent en effet un contenu particulièrement élevé en importations. Une partie des importations est introduite dans le processus productif pour être réexportée après transformation alors qu'une autre proportion est destinée à la consommation ou à l'investissement.

Soutenues par une demande intérieure plus vigoureuse, les importations ont progressé en base trimestrielle de 1,2% au troisième trimestre 2005 avant d'amorcer un mouvement de repli (+0,5% de hausse au deuxième trimestre 2006). Tout en étant contenue, la progression des importations a toutefois été plus sensible que celle des exportations au cours de l'année 2005.

Un mouvement inverse a été observé la première partie de 2006, de sorte que les exportations nettes ont à nouveau influencé positivement la croissance du PIB.

Tableau I.11 : Importations

(euros chaînés - année de référence 2004-, variation en %)

	2005				2006	
	I	II	III	IV	I	II
t/t-1	0,9	0,9	1,2	1,0	0,4	0,5
t/t-4	5,2	3,9	3,1	4,0	3,5	3,1

Source : ICN et calculs SPF Économie.

I.6 Grands secteurs d'activité

L'importance de l'activité manufacturière pour l'économie belge (tant en termes de contribution à la progression du PIB que de recettes d'exportations) doit être appréciée en considérant la multitude des services collatéraux qu'elle génère (effets induits sur le reste de l'économie). Si l'économie belge est une économie de services, le stimulus industriel demeure toutefois significatif.

Selon leur positionnement dans le processus de production et leur degré d'exposition à la concurrence internationale, les différentes branches d'activité ont subi de manière différenciée le renchérissement des prix de l'énergie. Extrêmement sensible aux fluctuations des prix énergétiques, les secteurs de l'industrie doivent en effet faire face à des défis majeurs en matière de compétitivité et de politiques.

Pour certaines industries (cf. Partie V), les enjeux majeurs concernent la recherche et le développement, l'innovation, la protection des droits de la propriété intellectuelle, la normalisation ainsi que l'accès au financement pour les PME particulièrement innovantes.

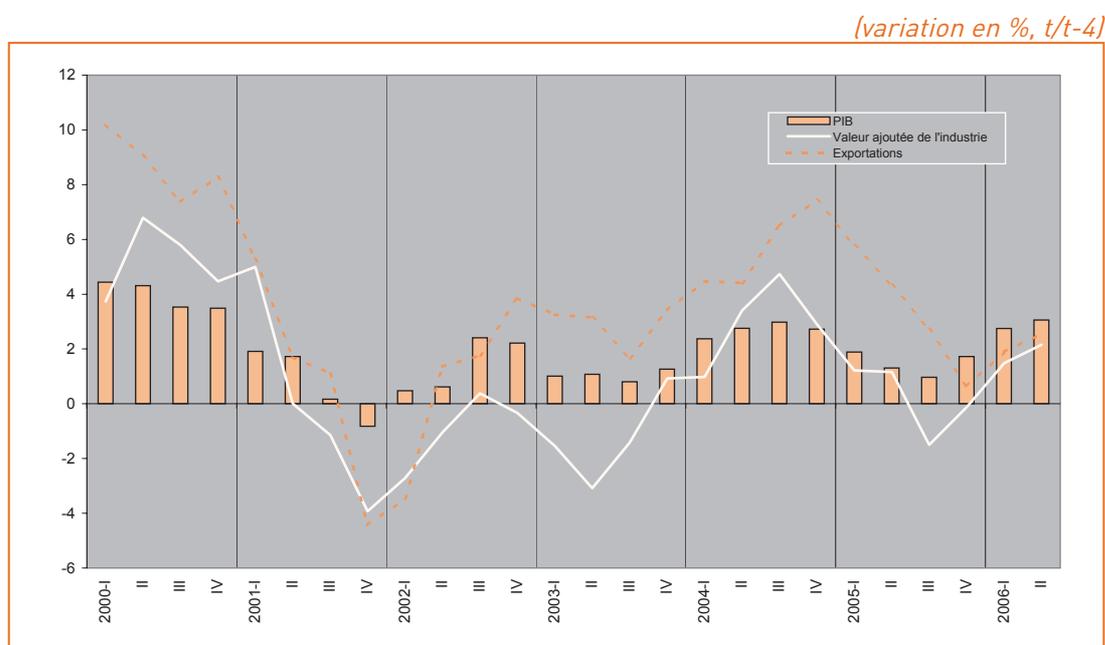
Tableau I.12 : Valeur ajoutée brute par branche d'activité
(Valeurs : données brutes à prix courants)
(Évolution : données brutes, en euros chaînés – année de référence 2004)

	mios d'EUR		Volume : Évolution en %	
	2005	poids	2004	2005
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2.925	1,0%	7,3	7,8
Industrie	51.079	17,1%	3,3	-0,2
Construction	12.911	4,3%	5,1	1,1
Services	198.637	66,5%	1,8	1,4
Commerce, transports et communications	61.228	20,5	2,4	-1,2
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	74.349	24,9	1,5	4,1
Administration publique et éducation	37.189	12,5	0,8	0,2
Autres services	25.872	8,7	2,9	1,1
Autres composantes	32.989	11,1%	8,2	0,8
Produit intérieur brut aux prix du marché	298.541	100%	3,0	1,1

Source : ICN et calculs SPF Économie.

Comme l'épingle le graphique I.7, la corrélation entre les variations de la valeur ajoutée de l'industrie et les exportations de biens et services est forte. Ce profil trouve son origine dans l'orientation de la production industrielle, largement tournée vers les marchés extérieurs. Les exportations sont, en effet, sources d'activités primordiales pour l'industrie manufacturière.

Graphique I.7 : PIB, exportations et valeur ajoutée de l'industrie



Source : ICN et calculs SPF Économie.

I.6.1 Principales branches d'activité

Le profil d'évolution du PIB a été largement dicté par les variations de l'activité relevées dans l'industrie et dans les services. La valeur ajoutée de la branche de l'industrie s'est repliée de 0,2% en 2005 après avoir crû de 3,3% durant l'année précédente. Dans les services, la valeur ajoutée s'est inscrite en retrait, passant d'une croissance moyenne de 1,8% en 2004 à une progression de 1,4% en 2005. La construction a également enregistré un affaiblissement de la valeur ajoutée, laquelle a atteint 1,1% de croissance en 2005 contre encore 5,1% un an plus tôt. En revanche, celle de la branche d'activité regroupant « l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche » a augmenté de 7,8% après 7,3% de hausse en termes réels en 2004.

Tableau I.13 : Valeur ajoutée brute par branche d'activité

(variation en %, à un an et à un trimestre d'écart)
(Valeurs : données brutes à prix courants)

(Évolutions : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, en euros chaînés- année de référence 2004.)

	mios d'EUR		Volume : Évolution en %, t/t-4						Volume : Évolution en %, t/t-1					
	2005	2005 poids	2005-I	2005-II	2005-III	2005-IV	2006-I	2006-II	2005-I	2005-II	2005-III	2005-IV	2006-I	2006-II
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2.925	1,0%	7,9	7,8	8,3	6,7	-2,1	-3,1	5,1	1,0	1,2	-0,6	-3,6	0,0
Industrie	51.079	17,1%	1,2	1,2	-1,5	-0,1	1,5	2,2	-0,8	0,6	0,1	0,0	0,8	1,2
Construction	12.911	4,3%	1,1	-1,4	2,1	5,4	7,6	8,0	-1,0	1,5	1,7	3,1	1,2	1,8
Services	198.637	66,5%	2,3	1,6	1,7	1,4	2,2	2,8	0,2	0,1	0,6	0,5	0,9	0,8
Commerce, transports et communications	61.228	20,5%	2,6	-0,6	-0,8	-3,7	-2,0	-0,2	-0,6	-1,2	-0,1	-1,8	1,1	0,6
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	74.349	24,9%	3,2	4,3	4,8	6,4	6,5	6,5	1,1	1,3	1,5	2,4	1,2	1,3
Administration publique et éducation	37.189	12,5%	0,2	0,1	0,1	0,3	0,7	1,0	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3
Autres services	25.872	8,7%	1,7	1,0	0,8	0,8	1,2	1,5	0,1	0,1	0,2	0,3	0,5	0,4
Autres composantes	32.989	11,1%	1,1	1,3	-1,1	3,7	6,5	4,0	-1,1	1,0	0,4	3,3	1,6	-1,4
Produit intérieur brut aux prix du marché	298.541	100%	1,9	1,3	1,0	1,7	2,7	3,1	-0,1	0,4	0,6	0,9	0,9	0,7

Source : ICN et calculs SPF Économie

I.6.1.1 Industrie

Mesurée à un trimestre d'écart, l'activité dans la branche de l'industrie s'est orientée à la baisse en 2005 avant de connaître un redressement au cours de la première moitié de 2006. Après s'être stabilisée au dernier trimestre 2005, la croissance du volume de la valeur ajoutée dans le secteur industriel s'est ensuite graduellement accélérée sous l'effet d'un raffermissement significatif de la demande pour s'élever à 1,2% au deuxième trimestre 2006.

Une activité qui a été largement soutenue par l'intensification des échanges industriels intra-européens et qui s'est traduite par une hausse sensible des tensions sur les capacités de production dans l'industrie manufacturière.

L'évolution à un an d'intervalle de l'activité dans l'industrie montre un profil en accélération au premier semestre de 2006 après un affaiblissement au cours des trimestres précédents. Après une diminution de 1,5% au troisième trimestre 2005, la variation en glissement annuel est repartie à la hausse sous l'impulsion de la croissance des débouchés extérieurs pour s'établir à +2,2% au deuxième trimestre 2006.

I.6.1.2 Construction

D'un trimestre à l'autre, l'activité dans la construction a connu une évolution favorable tout au long de l'année 2005, passant d'une contraction de 1,0% au premier trimestre à une progression de 3,1% au dernier trimestre. Les premiers mois de 2006 ont ensuite enregistré un fléchissement de la croissance de l'activité suivi d'une nouvelle hausse (+1,8% au deuxième trimestre).

L'activité dans le secteur de la construction, secteur confronté à des problèmes de pénurie de main-d'œuvre depuis 2004, s'est renforcée dès le troisième trimestre 2005, pour afficher une progression de 8,0% en rythme annuel au deuxième trimestre 2006. Pour partie, ce dynamisme s'explique par la demande plus forte pour des travaux publics et de génie civil liée aux travaux de voirie entrepris par les pouvoirs locaux à l'approche des élections communales.

I.6.1.3 Services

La croissance des activités de services a fortement accéléré dès le troisième trimestre 2005 (+0,6% en variation trimestrielle). A l'exception du « commerce, transports et communications » l'accélération concerne toutes les activités de services.

L'activité d'une proportion importante d'entreprises de services étant étroitement liée à celle des entreprises industrielles, la valeur ajoutée dans les services a été particulièrement dynamique en 2006. Après une hausse de 0,1% en rythme trimes-

triel au deuxième trimestre 2005, le rythme d'accroissement de l'activité dans les services a ensuite été plus soutenu pour atteindre 0,9% et 0,8% respectivement aux premier et deuxième trimestres 2006.

Les variations à un an d'intervalle traduisent en 2005 une décélération de la croissance de la valeur ajoutée des services entre le premier trimestre (+2,3%) et le dernier trimestre (+1,4%) suivie d'un rebond en 2006 (+2,8% au deuxième trimestre).

Ce renforcement de la valeur ajoutée des services au début de 2006 est principalement imputable à l'orientation plus favorable de la branche « commerce, transports et communications » ainsi que des « activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises ».

I.6.2 Contributions des principales branches d'activité à la croissance du PIB

A l'exception de l'industrie qui a quelque peu amputé la croissance de l'activité économique en 2005, les principales branches d'activité l'ont alimentée à concurrence de 0,9 point de pourcentage pour les services et de 0,1 point de pourcentage pour la construction et l'agriculture.

Sur l'ensemble de l'année 2005, le redressement des « activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises » a permis d'atténuer l'incidence du repli de la production de la branche « commerce, transports et communications » sur l'ensemble du PIB. Le PIB se définit comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux branches d'activité).

Comme l'épingle le tableau I.14 qui reprend l'apport des différentes branches d'activité à la variation de la somme des valeurs ajoutées brutes, les services ont à nouveau largement soutenu la croissance de la valeur ajoutée durant le premier semestre 2006. En particulier, les « activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises » ont contribué à hauteur de 1,9 point de pourcentage à la progression annuelle de la valeur ajoutée durant la période examinée tandis que le secteur « commerce, transports et communications » l'a influencé négativement (-0,3 point de pourcentage).

Tableau I.14 : Contribution des principaux secteurs à la croissance de la valeur ajoutée

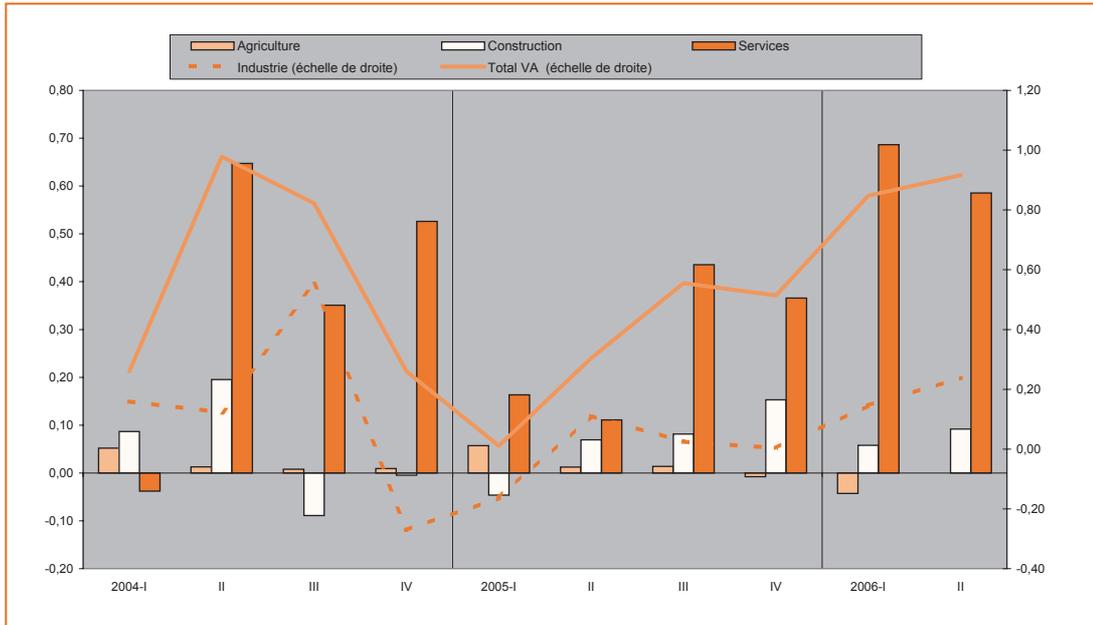
	Par branche d'activité	Croissance de la valeur ajoutée
2004	Services (1,4 point de %)	2,3%
	Industrie (0,6 point de %)	
	Construction (0,2 point de %)	
	Agriculture (0,1 point de %)	
2005	Services (1,0 point de %)	1,1%
	Industrie (-0,0 point de %)	
	Construction (0,1 point de %)	
	Agriculture (0,1 point de %)	
1^{er} sem. 2006 (t/t-2)	Services (1,9 point de %)	2,6%
	Industrie (0,4 point de %)	
	Construction (0,4 point de %)	
	Agriculture (0,0 point de %)	

Source : ICN et calculs SPF Économie.

Les variations des services et de l'industrie, mises en avant dans le graphique I.8, expliquent largement le profil conjoncturel du PIB. Au-delà de l'effet de rattrapage d'un second semestre 2005 peu dynamique, la première partie de 2006 traduit une extension du redressement de l'activité à la majorité des branches d'activité de l'économie. En nourrissant de 0,2 point de pourcentage la croissance de la valeur ajoutée au deuxième trimestre 2006 (en variation trimestrielle), l'industrie apparaît plus en ligne avec l'évolution globale dans les autres branches d'activité.

Graphique I.8 : Contribution des principales activités à la croissance de la valeur ajoutée brute

(en point de pourcentage, données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, t/t-1)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Tableau I.15 : Contribution des principales branches d'activité à la croissance du PIB(en point de pourcentage, données corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires, à un an et à un trimestre d'écart)

(Données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des effets calendaires en euros chaînés – année de référence 2004.)

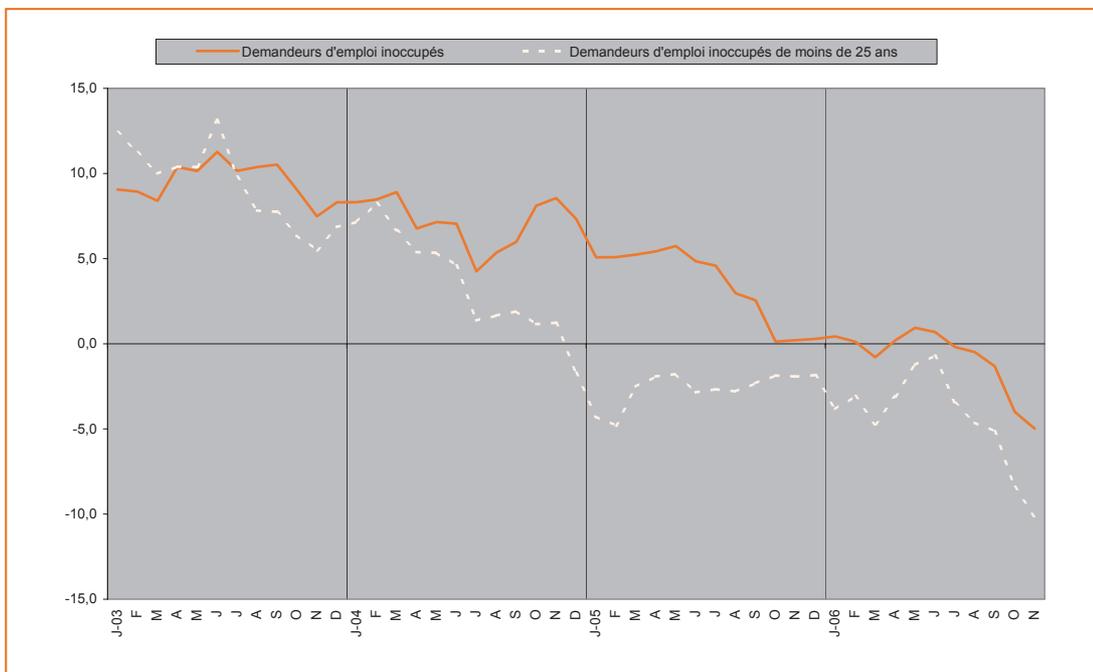
	en point de pour-cent, à un an d'écart						en point de pour-cent, à un trimestre d'écart					
	2005-I	2005-II	2005-III	2005-IV	2006-I	2006-II	2005-I	2005-II	2005-III	2005-IV	2006-I	2006-II
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
Industrie	0,2	0,2	-0,3	0,0	0,3	0,4	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Construction	0,0	-0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services	1,5	1,0	1,1	1,0	1,4	1,9	0,1	0,1	0,4	0,3	0,6	0,5
Commerce, transports et communications	0,5	-0,1	-0,2	-0,8	-0,4	-0,04	-0,1	-0,2	0,0	-0,4	0,2	0,1
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	0,8	1,1	1,2	1,6	1,7	1,7	0,3	0,3	0,4	0,6	0,3	0,3
Administration publique et éducation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres composantes	0,1	0,1	-0,1	0,4	0,7	0,4	-0,1	0,1	0,0	0,4	0,2	-0,2
Produit intérieur brut aux prix du marché	1,9	1,3	1,0	1,7	2,8	3,1	-0,1	0,4	0,6	0,9	1,0	0,7

Source : ICN et calculs SPF Économie.

I.7 Chômage

Les données administratives concernant les demandeurs d'emploi sont actuellement perturbées par de nouvelles méthodologies de comptage. Pour le moment, deux sources co-existent : d'une part, les chiffres fournis par les organismes régionaux (FOREM, VDAB, ORBEM) encore sujets à révision et, d'autre part, les chiffres de l'ONEM (organisme fédéral) qui reprennent les demandeurs d'emploi indemnisés et ne recouvrent pas la totalité des personnes sans emploi.

Graphique I.9 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans
(variation en %, à un an d'écart)



Source : ONEM et calculs SPF Économie.

Le profil d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est sensiblement différent suivant la catégorie d'âge à laquelle ils appartiennent. Ainsi, la progression du nombre de jeunes chômeurs (âgés de moins de 25 ans) devient de moins en moins significative en 2004 à un an d'écart et négative sur l'ensemble de l'année 2005. Le nombre de jeunes chômeurs a donc diminué pendant la période sous revue.

A noter au cours de l'année 2005, une augmentation sensible du nombre de chômeurs âgés de plus de 50 ans. Cette évolution découle probablement de l'adaptation des critères au statut de chômeur complet indemnisé non demandeur d'emploi. Auparavant, les chômeurs de plus de 50 ans étaient dispensés de recherche d'emploi et

n'étaient pas recensés dans la catégorie demandeurs d'emploi. Cette limite d'âge a été progressivement relevée. Depuis juillet 2004, seuls les nouveaux chômeurs âgés de 58 ans au moins ne sont pas recensés dans cette catégorie.

1.8 Prix à la consommation

1.8.1 Généralités

Conséquence principale de l'évolution des prix des produits énergétiques, l'inflation, mesurée par le glissement annuel de l'indice global des prix à la consommation selon le concept national, a atteint 2,8% en 2005 après 2,1% en 2004. Sur les neuf premiers mois de l'année 2006, le niveau général des prix s'est établi à 1,8% en moyenne. Ce niveau trouve également son origine dans les changements introduits par l'instauration en janvier 2006 d'un indice fondé sur un nouveau panier de produits (cf. encadré p 66).

L'indice santé (utilisé pour l'indexation des salaires, des allocations sociales et l'adaptation des loyers), lequel exclut le tabac, les boissons alcoolisées, l'essence ainsi que le diesel, a crû de 2,2% en 2005 après 1,6% en 2004. Reflet partiel du profil des prix du mazout de chauffage et du gaz naturel, la variation annuelle de l'indice santé a été de 1,7% au cours des neuf premiers mois de 2006.

Plus révélatrice de la tendance à moyen terme, l'inflation sous-jacente (hors composantes volatiles alimentaires et énergétiques), laquelle témoigne largement de l'évolution des services, s'est limitée à 1,7% en 2005 après 1,6% en 2004. De 1,2% au cours du premier trimestre 2006, la progression sur un an de l'indice sous-jacent a été ramenée à 1,0% en moyenne au troisième trimestre. Ce profil traduit une diffusion très contenue du choc énergétique et l'absence d'une spirale prix-salaires liée notamment à l'intensification des échanges internationaux qui influe sur la formation des salaires et des prix.

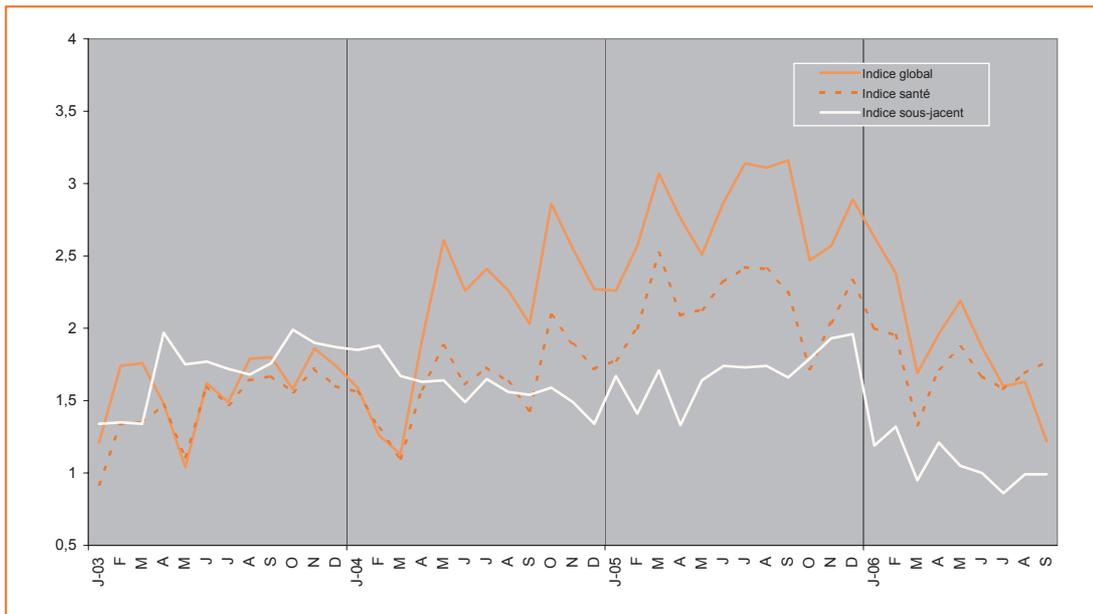
La moindre dépendance énergétique (la production d'une unité de PIB nécessite moins d'énergie), la recomposition du tissu productif au profit des services, l'émergence de producteurs à faibles coûts, la faiblesse des anticipations inflationnistes, la modération des salaires dans les économies voisines ainsi que le lissage consécutif au « contrat programme » qui régule les prix pétroliers au consommateur limitent également le risque d'un dérapage inflationniste.

Le concept de tendance sous-jacente de l'inflation a cependant été dernièrement remis en question par la Banque centrale européenne. Il semblerait que la pression inflationniste d'origine intérieure soit sous-estimée. L'incidence de la remontée des produits énergétiques est neutralisée contrairement à l'effet à la baisse sur les prix des produits manufacturés qui reste incorporé. De fait, les produits manufacturés

importés deviennent moins onéreux sous l'influence de la vigueur de la concurrence et du poids des biens importés.

Graphique I.10 : Indice des prix à la consommation

*(global, santé et sous-jacent)
(variation en %, t/t-12)*



Source : SPF Economie.

Alimentée mécaniquement par l'envolée des prix des produits pétroliers, l'inflation s'est accélérée jusqu'au troisième trimestre 2005 (+3,1%) avant de s'inscrire à la baisse. Le repli des cours du pétrole couplé à un effet de base favorable ont constitué l'un des principaux facteurs du niveau modéré des prix durant le troisième trimestre 2006 (+1,5%).

L'inflation a oscillé entre 2,6% (en janvier) et 1,2% (en septembre) au cours de l'année 2006 après avoir fluctué dans une fourchette plus réduite en 2005, comprise entre 2,3% et 3,2%.

De +2,9% en décembre 2005, l'indice global des prix à la consommation a ensuite présenté un rythme d'accroissement moins soutenu jusqu'au mois de mars 2006 (+1,7%) avant de repartir temporairement à la hausse, poussé par la nouvelle flamée des prix du pétrole.

I.8.2 Groupes de la classification fonctionnelle

La ventilation en quatre groupes de l'indice global des prix à la consommation épingla la contribution substantielle des produits non-alimentaires à l'inflation. A l'exception des mois d'août et de septembre 2006, ce groupe a le plus nourri l'inflation au cours de la période sous revue.

Tableau I.16 : Indices des prix à la consommation

(variation en %, à un an d'écart)

	II 2005	III 2005	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2004	2005	9 mois 2006
Produits alimentaires	2,28	1,66	1,71	1,06	1,00	2,89	1,54	1,93	1,65
Produits non-Alimentaires	3,41	4,63	3,33	3,05	2,53	0,51	2,23	3,60	2,04
Services	2,16	2,20	2,38	1,50	1,65	1,53	2,36	2,35	1,56
Loyers	1,85	2,06	2,26	3,65	3,49	3,51	1,88	1,99	3,55
Indice global	2,71	3,14	2,64	2,24	2,01	1,49	2,10	2,78	1,91
Indice santé	2,18	2,36	2,03	1,76	1,75	1,68	1,63	2,17	1,73

Source : SPF Économie.

Principalement influencés par l'évolution des composantes énergétiques, les prix des produits non-alimentaires ont crû à un an d'intervalle de 3,4% en moyenne au deuxième trimestre 2005 et de +4,6% au troisième trimestre 2005 avant de refluer graduellement. Le rythme d'accroissement de l'indice de ce groupe est passé de 3,3% au dernier trimestre 2005, en partie suite aux mesures temporaires prises par le gouvernement pour alléger la facture de mazout de chauffage des particuliers, à +0,5% au troisième trimestre 2006. Le montant de cette allocation était directement déductible pour les livraisons opérées pendant les derniers mois de l'année 2005.

Dans un contexte de demande soutenue, les craintes liées à une rupture d'approvisionnement, la persistance de troubles géopolitiques dans quelques pays producteurs et les mouvements spéculatifs ont favorisé le redressement des cours du pétrole brut. Ainsi, le glissement annuel de l'indice belge des produits pétroliers a poursuivi sa hausse pour culminer à +25,7% au troisième trimestre 2005 avant de ralentir à +15,0% au trimestre suivant. Toutefois, les prix se sont à nouveau tendus au début de 2006 et au cours du mois de mai, en lien avec la crise iranienne (activités nucléaires) et le conflit gazier entre la Russie et l'Ukraine, avant de connaître un affaiblissement substantiel de leur variation à un an d'écart.

Graphique I.11 : Indices des prix des produits pétroliers

(base 2004=100)



Source : SPF Économie.

Sur fond de tensions géopolitiques, la contribution des produits pétroliers à l'inflation s'est élevée à 1,2 point et à 0,8 point de pourcentage respectivement en janvier et en mai 2006.

Dans le sillage des mouvements de prix du baril de pétrole, les combustibles liquides (mazout de chauffage) et les carburants, composantes principales des produits pétroliers, ont connu de vives augmentations au cours du troisième trimestre 2005 et des premiers mois de l'année 2006. Comme le souligne le graphique I.11, les combustibles liquides ont présenté des variations d'ampleur plus marquée.

La transmission apparaît plus limitée pour les prix du gaz (gaz naturel et gaz de pétrole) qui réagissent à l'évolution des cours du pétrole sur les marchés internationaux avec un décalage de quelques mois. Au fil des trimestres, le glissement annuel de l'indice du gaz naturel s'est accéléré pour culminer à +16,6% au troisième trimestre 2006 et contribuer à concurrence de 0,3 point de pourcentage à l'inflation moyenne de ce trimestre.

Sous l'effet de la libéralisation du marché de l'électricité en Flandre -part de marché croissante des nouveaux fournisseurs d'électricité et concurrence entre gestionnaires de réseau de distribution -, les tarifs ont diminué sur l'ensemble de l'année 2005 (-0,3% à un an d'écart). Le prélèvement de la taxe Elia en région flamande visant l'in-

demnisation des communes suite à la perte de recettes résultant de la libéralisation a exercé un effet à la hausse sur les résultats du troisième trimestre 2005.

Les prix de l'électricité se sont légèrement contractés au premier trimestre 2006 (-0,6% à un an d'intervalle) avant de repartir à la hausse pour s'établir à +4,4% au trimestre suivant et à +3,8% au troisième trimestre 2006.

Tableau I.17 : Composantes des produits énergétiques

(variation en % et point de pour-cent, à un an d'écart)

	Variation à un an d'écart							Contribution à l'inflation	
	2005	9 mois-2006	III 2005	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2005	9 mois-2006
Carburants	15,25	8,70	19,70	14,53	15,94	10,86	0,69	0,57	0,33
Gaz naturel	9,04	16,03	9,43	12,15	15,39	16,08	16,61	0,08	0,29
Gaz de pétrole	7,09	12,05	5,78	9,53	16,58	10,35	9,37	0,01	0,01
Electricité	-0,27	2,49	-0,60	-1,82	-0,62	4,41	3,79	-0,01	0,07
Combustibles liquides (mazout de chauffage)	32,53	19,36	43,75	16,62	32,89	24,24	5,28	0,32	0,19
Combustibles solides (anthracite)	3,17	4,86	2,56	2,20	6,88	4,28	3,48	0,00	0,00

Source : SPF Économie.

L'orientation des prix des produits non-alimentaires a également été dictée par les tarifs de la distribution d'eau, dont le glissement annuel a été ramené de +6,5% au troisième trimestre 2005 à +3,2% un an plus tard.

De même les prix des spécialités pharmaceutiques se sont inscrits en retrait au cours de l'année 2006, progressant de 2,4% au troisième trimestre contre 4,3% en moyenne au premier trimestre. L'apport de cet indice partiel à l'inflation a été réduit de moitié au cours de cette période, s'élevant à 0,04 point de pourcentage au troisième trimestre 2006.

Comme il ressort du tableau I.18, la baisse des prix des appareils audio & vidéo a été importante durant la période passée en revue, contrebalançant en partie les répercussions de l'ascension des cours de l'or noir au début de 2006 sur le niveau général des prix à la consommation. Aussi, la contribution à l'inflation de l'indice des appareils audio & vidéo a été de -0,14 point de pourcentage au troisième trimestre 2006 contre -0,05 point de pourcentage un an auparavant.

Tableau I.18 : Principaux indices partiels ayant influencé les produits non-alimentaires
(variation en % et point de pour-cent, à un an d'écart)

	Variation à un an d'écart							Contribution à l'inflation	
	2005	9 mois-2006	III 2005	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2005	9 mois-2006
Tabac	2,84	3,38	2,43	4,70	3,82	3,41	2,92	0,04	0,04
Spécialités pharmaceutiques	2,56	3,58	2,75	4,56	4,28	4,06	2,40	0,04	0,06
Achats de véhicules	1,11	1,22	1,45	1,44	1,15	1,15	1,36	0,06	0,07
Support d'enregistrement image & son	-1,93	-9,81	-2,32	-1,95	-9,85	-10,05	-9,53	-0,01	-0,05
Distribution d'eau	5,64	4,08	6,47	6,11	6,05	2,99	3,21	0,05	0,04
Produits pour la réparation & l'entretien	2,71	2,10	2,97	3,35	2,29	2,22	1,80	0,04	0,03
Essence et lubrifiants	15,05	9,32	19,54	14,43	16,04	10,96	0,95	0,57	0,36
Appareils audio & vidéo	-6,83	-25,65	-7,06	-7,11	-24,66	-25,52	-26,76	-0,04	-0,16
Électricité, gaz & autres combustibles	9,43	9,58	12,06	5,45	10,67	11,84	6,23	0,59	0,60

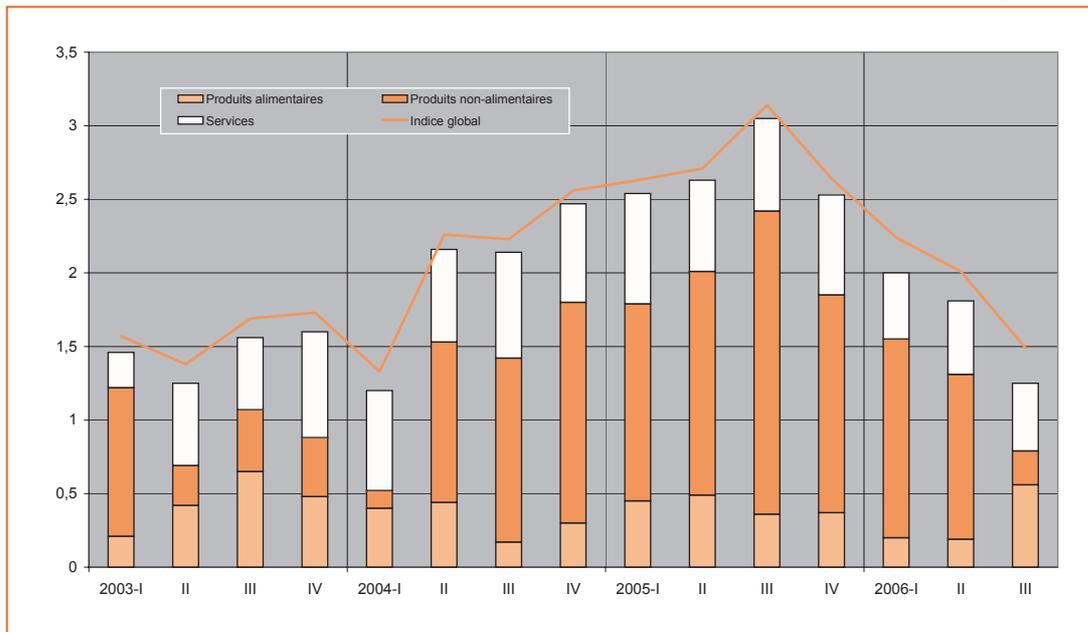
Source : SPF Économie.

Du côté des services, le groupe a enregistré une alternance d'accélération et de décélération des prix au fil des trimestres, affichant une croissance de 2,3% en moyenne annuelle en 2005, soit un taux similaire à celui relevé l'année précédente. De +2,6% au premier trimestre 2005, le glissement annuel des prix des services est revenu à +1,5% au premier trimestre 2006 avant de remonter à 1,7% au trimestre suivant pour ensuite se stabiliser à 1,5% au troisième trimestre 2006. Ces variations suggèrent que l'incidence du choc énergétique se limiterait toujours aux effets de premier tour -répercussions directes des composantes énergétiques- et de diffusion aux prix d'autres consommations intermédiaires.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique I.12 : Contribution des principaux groupes à l'inflation

(variation en point de pourcentage, t/t-4)



Source : SPF Économie.

Tableau I.19 : Principaux indices partiels ayant influencé les services
(variation en % et point de pour-cent, à un an d'écart)

	Variation à un an d'écart							Contribution à l'inflation	
	2005	9 mois-2006	III 2005	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2005	9 mois-2006
Horeca	2,89	3,00	2,89	3,06	2,93	3,03	3,05	0,19	0,20
Entretien et réparations	4,58	4,76	4,85	5,22	5,53	4,70	4,05	0,08	0,09
Voyages touristiques	1,81	2,89	1,23	1,65	0,81	4,31	3,55	0,05	0,09
Assurances	2,30	3,56	1,80	2,66	3,40	3,46	3,81	0,04	0,07
Services de transport	3,00	-2,72	3,04	3,17	-2,30	-3,31	-2,55	0,02	-0,02
Services de médecins et autres praticiens	2,71	3,57	3,26	2,04	4,94	3,32	2,46	0,03	0,04
Sal. de coiffure & esthétique corporelle	3,73	2,84	3,93	3,72	3,53	2,65	2,33	0,05	0,03
Serv. téléphonique, télégraphique & fax	1,38	-5,38	1,38	0,00	-4,61	-5,58	-5,95	0,03	-0,11
Serv. récréatifs & culturels	1,57	1,75	1,41	1,95	1,75	1,55	1,96	0,04	0,05

Source : SPF Economie.

Comme l'indique le tableau I.19, des dynamiques contrastées caractérisent le groupe des services.

En ce qui concerne le groupe des produits alimentaires, les prix se sont sensiblement redressés au troisième trimestre 2006 (+2,9% sur un an) à la suite de conditions météorologiques défavorables. Le glissement annuel s'est établi à 4,1% en septembre, ce qui représente un niveau supérieur à celui de l'été 2003 qui avait également connu des remontées de prix exceptionnelles imputables aux mauvaises conditions climatiques. A partir d'avril 2006, les prix des denrées alimentaires se sont régulièrement accélérés, devenant le groupe ayant le plus nourri l'inflation au mois de septembre (+0,8 point de pourcentage).

Les prix des poissons et des légumes frais ont principalement tiré les prix de ce groupe au cours du troisième trimestre 2006, excédant de 8,1% et de 16,9% le niveau observé un an plus tôt.

Tableau I.20 : Indices partiels ayant le plus nourri les prix des produits alimentaires en 2006
(variation en % et point de pour-cent, à un an d'écart)

	Variation à un an d'écart						Contribution à l'inflation	
	2005	9 mois-2006	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2005	9 mois-2006
Viande	1,92	1,26	1,44	1,23	0,96	1,59	0,11	0,07
Pain et céréales	2,97	1,77	2,29	1,13	1,77	2,40	0,10	0,06
Poissons	2,39	4,31	3,17	-0,97	5,80	8,11	0,03	0,05
Fruits frais	0,15	4,19	3,01	6,32	0,79	5,47	0,00	0,04
Légumes frais	6,44	8,20	-6,12	5,22	2,50	16,87	0,05	0,07

Source : SPF Économie.

En revanche, le tableau I.21 fait état d'une contribution limitée des prix des sucreries et des huiles et graisses.

Tableau I.21 : Indices partiels ayant le moins nourri les prix des produits alimentaires en 2006
(variation en % et point de pour-cent, à un an d'écart)

	Variation à un an d'écart						Contribution à l'inflation	
	2005	9 mois-2006	IV 2005	I 2006	II 2006	III 2006	2005	9 mois-2006
Lait, fromage et oeufs	-0,07	-0,20	-0,18	-1,01	-0,29	0,70	-0,00	-0,00
Huiles et graisses	0,20	2,33	-1,61	0,00	2,36	4,63	0,00	0,01
Sucreries	2,47	2,08	2,74	2,28	1,68	2,28	0,03	0,03

Source : SPF Économie.

Durant la première moitié de 2006, les prix du lait, du fromage et des œufs ont poursuivi leur mouvement baissier initié au terme de l'année 2005. Les prix ont quelque peu augmenté au troisième trimestre 2006, portant leur variation annuelle à 0,7%.

La huitième réforme de l'indice des prix à la consommation entrée en vigueur en 2006

Vu l'évolution du mode de vie et des changements de comportement de consommation qui en résultent, l'indice des prix à la consommation doit être revu régulièrement. À cette occasion, les méthodes utilisées pour calculer l'indice sont affinées. Le nouvel indice qui en résulte connaît donc des améliorations qualitatives.

Les réformes de l'indice se caractérisent par des changements du panier de produits et des méthodes de calcul. Pour ce faire, les résultats de l'enquête sur les budgets des ménages, qui décrivent le modèle de consommation de la population belge, constituent la principale source d'information. Ainsi, le schéma de pondération du nouvel indice entré en vigueur en janvier 2006 a été établi sur la base des résultats de l'enquête sur le budget des ménages de 2004. Les pondérations des localités où les prix sont relevés ont été déterminées d'après les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2004.

Au cours de cette huitième réforme, des produits démodés tels que le fil à tricoter, le télécopieur, le bouilli ou le magnétoscope ont été retirés du panier de produits. Simultanément, de nouveaux produits dont le plat surgelé, les chaussures de jogging, le GSM et le graveur de DVD ont été introduits. Parmi les 481 produits de l'ancien indice base 1996, la définition de 40 a été modifiée et 338 ont été conservés, tandis que 129 nouveaux biens ou services ont été introduits. Le nombre total de produits passe ainsi de 481 (indice base 1996) à 507 (indice base 2004).

Les groupes ayant connu les plus fortes augmentations sont le transport (+18,22‰), les communications (+14,35‰), le logement (+10,41‰) et les loisirs et la culture (+6,28‰). Par contre, le poids des dépenses en produits alimentaires (-21,97‰) et en articles d'habillement et chaussants diminue (-19,61‰).

Sur le plan méthodologique, la principale innovation est l'introduction de la méthode du coût des options pour le calcul de l'indice des voitures neuves. Cette méthode permet de mieux prendre en compte l'évolution de la qualité des voitures dans l'indice des prix à la consommation. Cette méthode prévoit que si un modèle plus récent est équipé d'un équipement ou d'un composant qui était précédemment proposé en option, une part de la valeur de ces options sera retenue. On peut en effet considérer que la valeur de l'option concernée est une mesure de la différence de qualité. Toutefois, cette méthode risque de surestimer la valeur de la différence de qualité car il est possible que les per-

sonnes ayant acheté le modèle sans option n'étaient pas disposées à payer le prix pour l'option, même si elles en avaient eu les moyens. Pour cette raison, seule une partie (50%) de la valeur des options est prise en compte pour mesurer la différence de qualité. Cela se fait en ajoutant une partie de la valeur de ces options au prix de base du produit concerné.

Le calcul de l'indice du prix des chambres d'hôtel est également modifié. Précédemment, le prix des chambres d'hôtel (chambre avec petit-déjeuner pour 2 personnes) était enregistré dans chacune des 65 localités de référence de l'indice. Celles-ci ne représentaient que partiellement les destinations les plus représentatives pour le tourisme intérieur. Plusieurs communes touristiques importantes ne font pas partie des 65 localités. D'autre part, les pondérations géographiques des localités (déterminées d'après leur population et celle des communes avoisinantes) sont dans certains cas sans rapport avec l'importance touristique des communes concernées. Par conséquent, un échantillon représentatif des destinations touristiques les plus importantes en Belgique a été établi à l'occasion de cette réforme.

Enfin, des méthodes de calculs spécifiques ont été mises en œuvre pour certains produits et services introduits à l'occasion de cette réforme. En voici quelques exemples :

(*) l'indice des communications par GSM est obtenu en prenant en compte, pour chacun des opérateurs, le coût des communications par abonnement et par carte prépayée et de l'envoi des SMS.

(*) En ce qui concerne les tickets d'avions, l'indice se base sur le prix d'un voyage aller-retour pour 30 destinations. L'échantillon comprend 18 destinations court et moyen courrier (Europe et Afrique du Nord). Les 12 autres destinations sont des vols long courrier (Asie, Afrique, Amérique).

(*) Le calcul de l'indice des ordinateurs personnels se fait d'après un échantillon de 35 PC.

Les travaux préparatoires à cette réforme ont commencé fin 2002 et se sont terminés en décembre 2005. Le nouvel indice des prix à la consommation est entré en vigueur en janvier 2006. Traditionnellement, une réforme de l'indice a lieu tous les 8 ans. Dorénavant, une actualisation sera effectuée tous les 2 ans. À cette occasion, de nouveaux biens ou services devenus importants dans les dépenses de consommation des ménages seront ajoutés au panier de produits. En même temps, des produits ayant disparu du marché seront retirés.

De cette manière, le panier de produits suivis pour le calcul de l'indice restera représentatif pendant toute la durée de vie de l'indice.

En outre, grâce aux réformes intermédiaires appelées à avoir lieu tous les deux ans, le panier de produits de l'indice des prix sera plus au diapason de l'indice des prix harmonisé (IPCH). En effet, dans le cas de l'IPCH, une mise à jour annuelle est possible, alors que jusqu'ici, l'IPC n'a pu être adapté qu'à l'occasion d'une grande réforme (tous les 8 ans). La critique sur l'obsolescence de l'IPC est en grande partie réfutée par ces réformes intermédiaires.

I.9 Aperçu de principaux indicateurs macro-économiques

Tableau I.22 : Chiffres clés pour 2005-2006-2007

(variation annuelle en %)

	2005		2006		2007			2008	
	ICN	ICN	CE	OCDE	ICN	CE	OCDE	CE	OCDE
PIB EU25	-	-	2,8	-	-	2,4	-	2,4	-
PIB zone euro	-	-	2,6	2,6	-	2,1	2,2	2,2	2,3
PIB BE	1,1	2,7	2,7	2,9	2,2	2,3	2,3	2,2	2,1
Dépenses de consommation finale privée	0,9	2,3	2,3	2,4	2	2,1	2	1,9	2
Formation brute de capital fixe	4	2,2	2,8	3,1	2,4	2,4	5,2	2,3	3,9
Exportations totales	2,8	5,4	5,3	3,1	4,9	4,9	4,3	4,6	5
Importations totales	3,5	4,8	5	3	5	4,9	4,8	4,4	5,4
IPCH (IPC pour ICN)	2,8	1,9	2,4	2,4	1,9	1,8	1,7	1,7	1,8
Taux chômage (harmonisé)	8,4	8,6	8,6	8,6	8,3	8,5	8,3	8,4	8,0

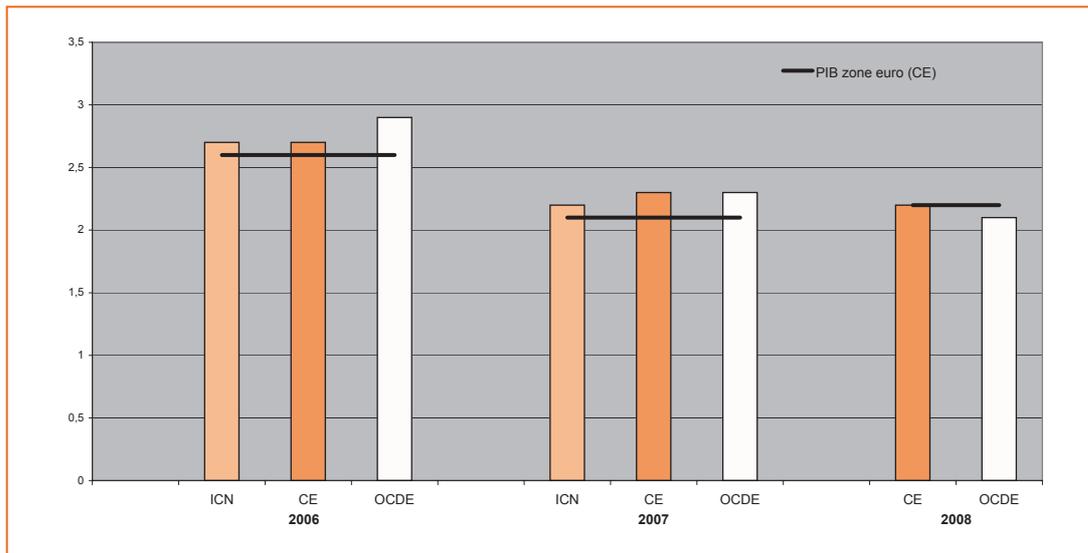
IPCH = Indice des prix à la consommation harmonisé.

Source : CE, ICN et OCDE.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique I.13 : Prévisions de croissance du PIB belge et de la zone euro en 2006-2007-2008

(variation annuelle en %)



Source : CE, ICN et OCDE.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

II Évaluation macro-économique structurelle et sectorielle



Il est utile d'examiner les éléments influençant la compétitivité de l'économie et le rôle à cet égard du processus de Lisbonne afin d'évaluer le contexte économique dans lequel s'inscrit la mission du SPF qui est d'assurer le bon fonctionnement du marché des biens et des services.

Après avoir situé ce contexte, le présent chapitre définira la position de l'économie belge au regard des principaux facteurs tels que le PIB par habitant et ses composantes, la structure du marché du travail, l'activité de production et le commerce extérieur, les performances en termes d'innovation et la réglementation ainsi que le fonctionnement du marché des biens et des services.

II.1 Compétitivité

La Commission européenne définit la compétitivité comme la capacité d'une économie nationale ou régionale à assurer, de manière durable, un niveau de vie élevé et croissant, couplé à un taux d'emploi élevé, par rapport à des pays ou régions similaires. La compétitivité porte sur les performances économiques globales d'un pays et doit permettre à ce dernier de répondre, de manière optimale, aux défis actuels que sont la globalisation et le vieillissement de la population.

La compétitivité peut être envisagée sous deux angles⁶.

Premièrement, on peut l'étudier dans sa dimension prix. La compétitivité prix est déterminée par les coûts et la structure de la production, notamment par les coûts salariaux et la productivité, les coûts du capital, les coûts des entrées intermédiaires et l'effet des taux de change. Deuxièmement, on peut l'aborder d'un point de vue qualitatif. Il s'agit alors de la compétitivité qualitative ou hors prix, qui dépend de l'attractivité générale d'une économie et de sa capacité à innover et à s'adapter et qui est basée sur la qualité et la différenciation des produits offerts de même que sur l'organisation des procédés de production.

Les facteurs influençant la compétitivité qualitative sont la qualité du capital humain disponible, le volume et la qualité des investissements, les efforts consentis en matière de recherche et développement, le bon fonctionnement du marché des biens et des services, le développement durable. Cet aspect qualitatif de la compétitivité est de plus en plus mis en avant, en particulier dans le cadre du Processus de Lisbonne.

Le critère le plus courant pour mesurer la prospérité, reflet de la compétitivité, est le PIB par habitant (ou par tête).

⁶ BNB, Revue Économique 3-2005, « L'industrie en Belgique: Évolutions passées et défis futurs », p.24.

D'un point de vue technique, le PIB par habitant est constitué de deux composantes : le taux d'emploi et la productivité.

La première composante fluctue, dans la plupart des pays, à moyen terme autour de son niveau naturel et est fonction, entre autres, de l'emploi, du nombre d'heures prestées et de la population en âge de travailler. La deuxième composante, à savoir la productivité, peut augmenter à long terme et peut être influencée. Elle est dès lors considérée comme le principal moteur de croissance de la prospérité.

La croissance de la productivité est soutenue par les investissements dans les facteurs de production, capital et main-d'œuvre, et l'efficacité de la conversion de ces moyens en production. Ce dernier élément est également appelé productivité totale des facteurs (PTF) et est fortement déterminé par les développements technologiques, l'innovation et les facteurs institutionnels tels que le bon fonctionnement des marchés du travail, du capital, des biens et des services, l'Etat jouant un rôle important dans ce domaine.

II.2 La stratégie de Lisbonne

II.2.1 Contexte

Lors du Conseil européen de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000, l'Union européenne s'est fixée pour la prochaine décennie, l'objectif ambitieux de devenir l'économie la plus compétitive du monde basée sur la connaissance, capable de développer une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

À cette fin, un programme décennal ambitieux, complet et synergique de réformes des marchés du travail, des capitaux et des produits, doit être mis en œuvre et les progrès induits mesurés une fois par an. Cette stratégie était censée offrir des solutions communes à des problèmes communs et constituer en outre, un outil essentiel pour appuyer le processus d'élargissement et partager les meilleures pratiques et les expériences dans toute l'Union.

Le Sommet de printemps 2006 a fait entrer l'Union européenne dans la septième année d'application de la stratégie de Lisbonne.

La situation en Europe se caractérise par l'intensification de la concurrence étrangère, le vieillissement de la population, l'augmentation des prix de l'énergie et la nécessité de préserver la sécurité énergétique. Cependant, les principaux défis pour l'Union demeurent la poursuite de la réduction du chômage, l'accroissement de la productivité et l'augmentation du potentiel de croissance.

II.2.2 Priorités

Le sommet de printemps 2006 a permis de parvenir à un accord sur les points suivants :

Chômage : l'EU «doit créer six millions de nouveaux emplois sur la période 2005-2007, contribuant à faire baisser le chômage d'environ 1% en 2007 par rapport au pic de 9% à la fin de l'année 2004». Le Conseil européen a insisté sur le fait qu'il convient de redoubler les efforts pour limiter l'abandon scolaire à 10% et pour qu'au moins 85% des jeunes, à l'âge de 22 ans, aient achevé des études secondaires supérieures.

PME : le Conseil européen a reconnu l'importance de créer «un environnement plus favorable aux entreprises, particulièrement pour les PME», et a demandé un «environnement régulateur simple, transparent et facile à appliquer». Il relève le problème de l'insuffisance du financement auquel font face les PME, et insiste sur le fait qu'il est essentiel pour la croissance des petites et moyennes entreprises de disposer d'un marché financier pleinement intégré et d'un accès suffisant aux sources de financement sinon ce problème risque de continuer à entraver l'innovation dans les PME.

Entrepreneuriat : «les États membres doivent établir, d'ici 2007, un guichet unique ou prendre des mesures ayant des effets équivalents, pour la création d'entreprise». L'objectif est d'être capable de créer son entreprise «en une semaine, dans l'EU, d'ici fin 2007».

Dans son rapport sur la stratégie de Lisbonne de janvier 2006, la Commission évoque la nécessité de définir une politique énergétique européenne commune, un domaine qui ne faisait pas partie jusqu'alors de la stratégie de Lisbonne.

L'Europe est confrontée à un certain nombre de défis dans le domaine de l'énergie, à savoir :

- la situation difficile que connaissent actuellement les marchés du pétrole et du gaz,
- la dépendance croissante à l'égard des importations,
- la hausse et la volatilité des prix de l'énergie,
- la croissance de la demande mondiale d'énergie,
- les risques en matière de sécurité qui touchent tant les pays producteurs et les pays de transit que les voies d'acheminement,
- les menaces croissantes liées aux changements climatiques,

- la lenteur des progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables,
- la nécessité d'accroître la transparence sur les marchés de l'énergie et de poursuivre l'intégration et l'interconnexion des marchés énergétiques nationaux dans le contexte d'une libéralisation quasi achevée du marché de l'énergie (juillet 2007) et la coordination limitée entre les acteurs énergétiques alors que de grands investissements sont nécessaires dans les infrastructures énergétiques.

Pour faire face à ces défis le Conseil européen préconise une politique énergétique pour l'Europe.

Enfin, pour maintenir la dynamique dans tous les domaines l'accent a été mis sur les points suivants, à savoir : garantir des finances publiques saines et viables, achever le marché intérieur et promouvoir l'investissement, renforcer la cohésion sociale et assurer une croissance viable sur le plan de l'environnement.

La Commission a présenté un programme communautaire de Lisbonne, qui vient en complément des plans d'action nationaux. Le programme est composé de 50 initiatives qui ont été ou seront prises au niveau européen pour recadrer le programme de réformes économiques de l'EU sur la croissance et l'emploi.

Les initiatives ont été regroupées sous huit «actions essentielles à forte valeur ajoutée»:

- l'aide à la connaissance et à l'innovation en Europe,
- la réforme de la politique des aides d'Etat,
- la simplification du cadre réglementaire,
- l'achèvement du marché intérieur des services,
- la réalisation d'un accord dans le cycle de Doha,
- l'élimination des obstacles à la mobilité dans les domaines du transport, de la main-d'œuvre et de l'éducation,
- la mise au point d'une démarche commune à l'égard des migrations économiques,
- le soutien des efforts visant à traiter des conséquences sociales des restructurations économiques.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

II.2.3 Les indicateurs de Lisbonne comme instrument d'évaluation : situation à mi- parcours

L'examen annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie s'effectue depuis 2004 sur base de la liste restreinte des 14 indicateurs structurels couvrant les domaines suivants :

1. Situation économique générale
2. Emploi
3. Innovation et recherche
4. Réforme économique
5. Cohésion sociale
6. Environnement⁷

Cette liste restreinte a été élaborée par la Commission en concertation avec le Conseil européen. Elle permet une présentation plus concise et une meilleure évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs de Lisbonne. En phase avec la rationalisation des procédures définies dans le cadre plus large de la stratégie de Lisbonne, il est prévu de geler cette liste pendant trois ans, à savoir jusqu'en 2007.

Ci-après, nous présentons l'évolution de la performance belge depuis 1999 et par rapport à la moyenne EU15, d'une part, et par rapport au pays qui affiche la meilleure performance au sein de l'Union, d'autre part, sur base des chiffres d'Eurostat disponibles en novembre 2006.

Les aspects sectoriels et les spécificités nationales liées à ces indicateurs sont développés plus loin dans le texte. L'objectif est de fournir un aperçu général de la performance de notre économie en regard de l'évolution observée dans d'autres économies.

⁷ Ce domaine a été ajouté suite aux Conseils européens de Stockholm et Göteborg.

II.2.3.1 PIB par habitant en Standard de Pouvoir d'Achat (SPA)

Tableau II.1 : PIB par habitant en SPA, 1999-2006

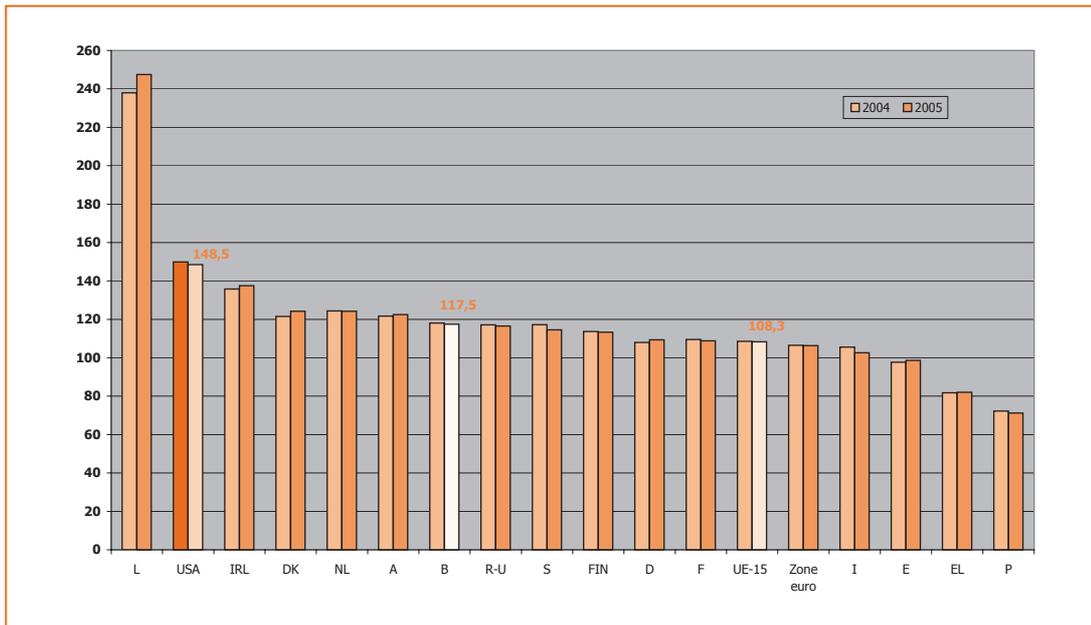
(EU25=100)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006e
EU15	110,2	110,0	109,6	109,3	109,0	108,6	108,3	108,1
Belgique	115,5	116,7	117,2	117,5	117,9	118,1	117,5	117,6
Irlande	121,2	126,3	128,5	132,3	133,7	135,8	137,5	138,5
États-Unis	154,5	152,3	148,5	145	147,5	149,9	148,5	148,8

Note : e=estimation

Source : Eurostat.

Graphique II.1 : PIB par habitant en SPA (EU25=100)



Source : Eurostat.

Le PIB par habitant reflète l'évolution du taux d'emploi et de la productivité.

L'évolution du PIB par habitant s'est stabilisée ces dernières années de sorte que le niveau de 2004 est quasi similaire à celui de 1996 (118,1).

La Belgique conserve un bon sixième rang, loin au-dessus de la moyenne EU15.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

II.2.3.2 Productivité de la main-d'œuvre

Tableau II.2 : Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée, 1999-2006

(PIB en SPA par personne occupée - EU25=100)

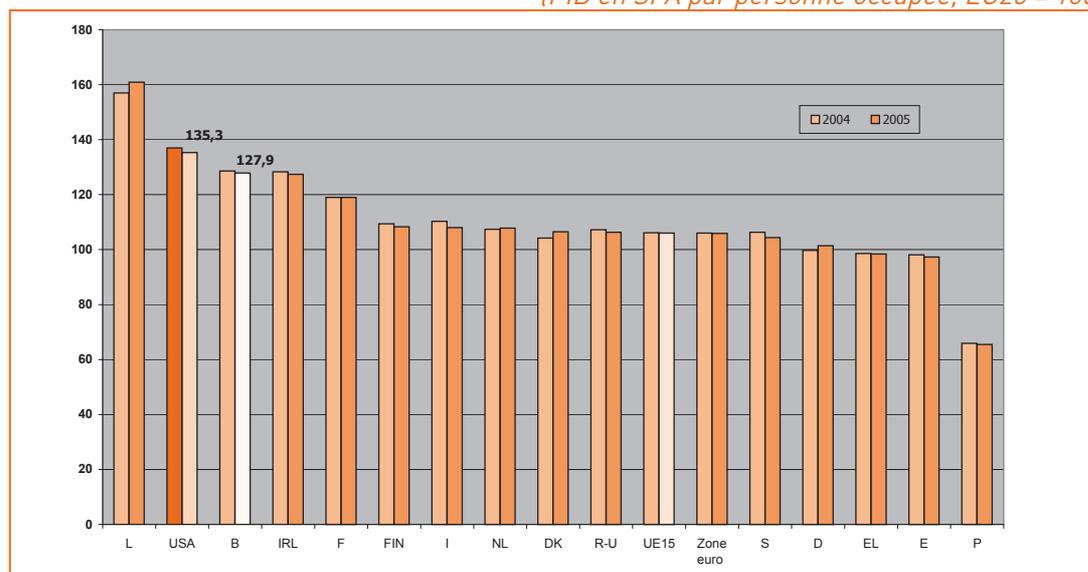
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006e
EU15	108,1	107,5	107,1	106,8	106,6	106,1	106,1	106,0
Belgique	125,0	125,9	126,2	127,4	128,3	128,4	127,8	127,7
Irlande	119,0	121,8	123,3	127,0	127,8	128,1	127,0	127,8
États-Unis	133,3	132,1	131,4	131,5	134,6	136,7	135,1	135,6

Note : e=estimation

Source : Eurostat.

Graphique II.2 : Productivité de la main-d'œuvre par personne occupée

(PIB en SPA par personne occupée, EU25 = 100)



Source : Eurostat

C'est le domaine d'excellence de notre pays qui affiche la meilleure performance au sein de l'Union derrière le Luxembourg et devant l'Irlande. Toutefois, le faible taux d'emploi affiché par la Belgique incite à relativiser cette performance. En effet, si la participation au travail venait à augmenter, une baisse du niveau de la productivité serait dans un premier temps inévitable. Notons toutefois que la Belgique connaît une légère mais constante progression de cet indicateur jusqu'en 2004. Inversement pour la moyenne de l'EU15 qui connaît un fléchissement net, passant de 108,1 à 106,1, loin derrière la performance affichée par les États-Unis en la matière.

II.2.3.3 Taux d'emploi total (15-64 ans)

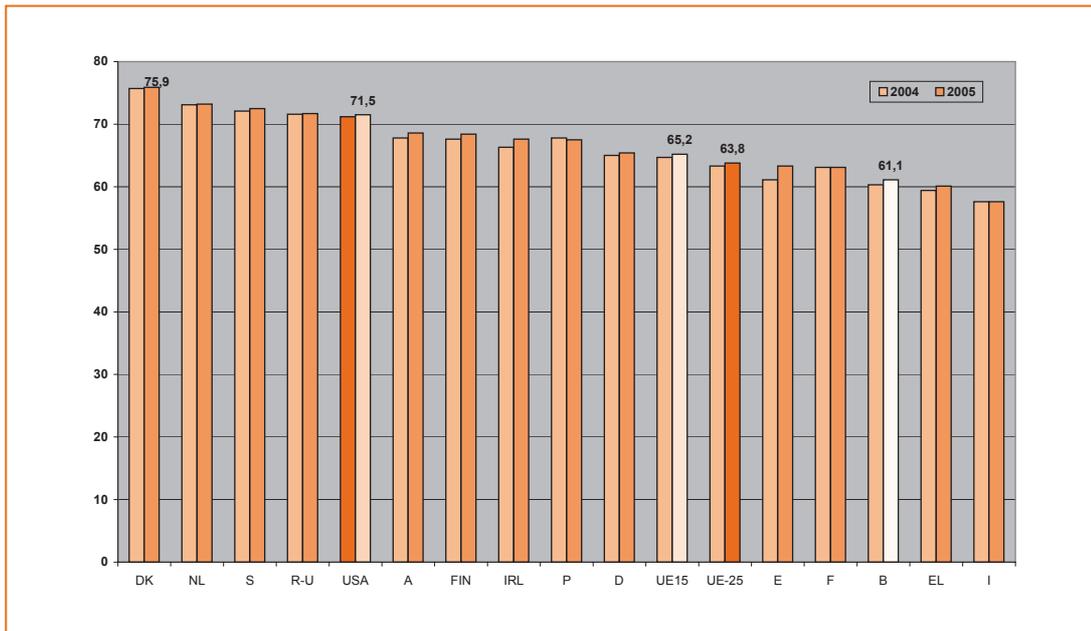
Tableau II.3 : Taux d'emploi total, (15-64 ans) - 1999-2005

(en % de la population du même âge)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	62,5	63,4	64	64,2	64,3	64,7	65,2
EU25	61,9	62,4	62,8	62,8	62,9	63,3	63,8
Belgique	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1
Danemark	76,3	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9
États-Unis	74,1	74,1	73,1	71,9	71,2	71,2	71,5

Source : Eurostat.

Graphique II.3 : Taux d'emploi total, (15-64 ans) en %



Source : Eurostat.

L'objectif à atteindre est de 67% pour 2005 et de 70% pour 2010.

Bien que talon d'Achille de la Belgique, on note pour la deuxième année consécutive depuis 2000 une évolution positive. Le faible taux de participation des jeunes (18-24 ans) et des plus âgés (55 ans et plus) constitue le problème majeur pour notre pays.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

II.2.3.4 Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)

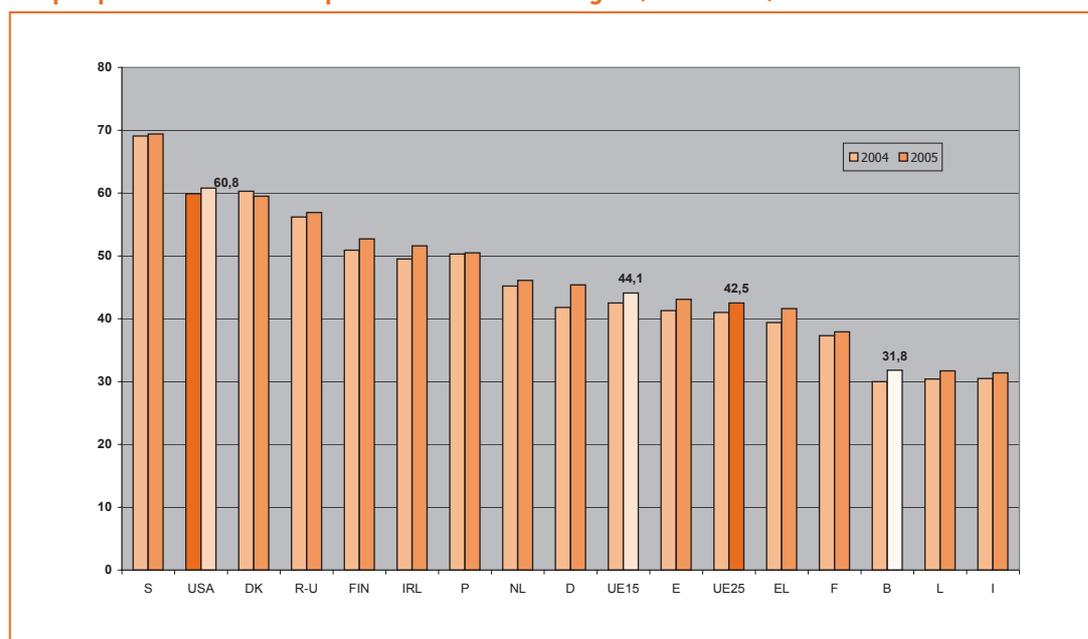
Tableau II.4 : Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) - 1999-2005

(en % de la population du même âge)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	37,1	37,8	38,8	40,2	41,7	42,5	44,1
EU25	36,2	36,6	37,4	38,8	40,2	41,0	42,5
Belgique	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1	30,0	31,8
Suède	63,9	64,9	66,7	68,0	68,6	69,1	69,4
États-Unis	57,7	57,8	58,6	59,5	59,9	59,9	60,8

Source : Eurostat.

Graphique II.4 : Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) en %



Source : Eurostat.

L'objectif à atteindre dans le cadre de la stratégie de Lisbonne est de mettre au travail 50% de la population âgée de 55 à 64 ans en 2010. Bien que décevante en termes de niveau, la performance belge est notable en termes d'évolution pour 2005 et ce pour la troisième année consécutive. Il reste donc des efforts considérables à accomplir en cette matière. Notons enfin que la Suède et le Danemark font mieux que les États-Unis.

II.2.3.5 Niveau d'éducation des jeunes

Tableau II.5 : Niveau d'éducation des jeunes-total (20-24 ans), 1999-2005

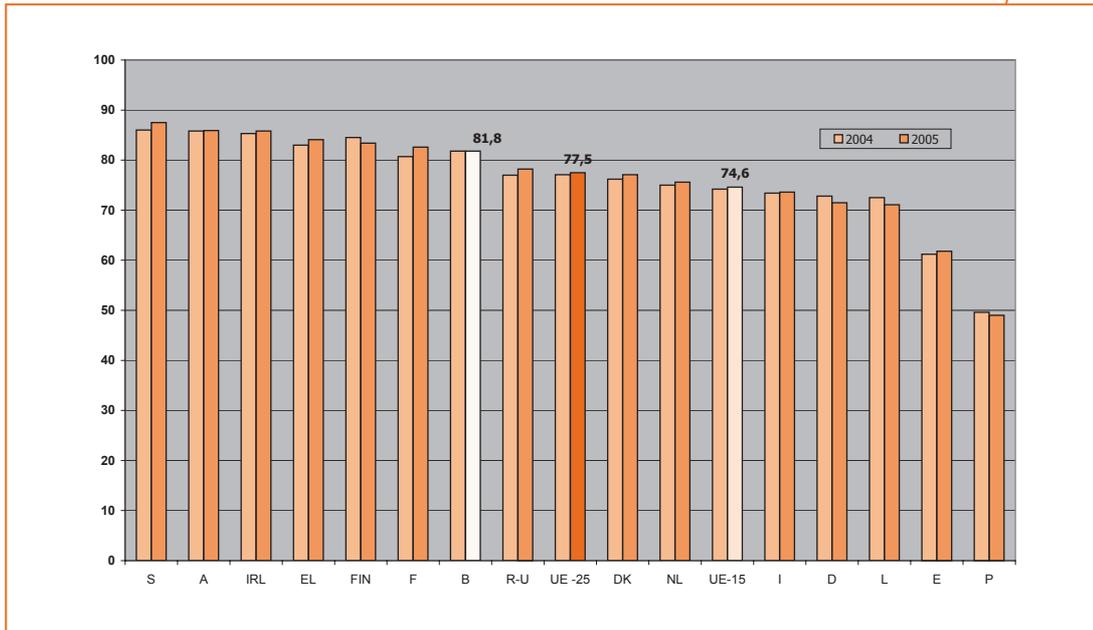
(Pourcentage des jeunes ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	72,4	73,5	73,3	73,7	73,6	73,7	74,1
EU25	74,8	76,3	76,1	76,5	76,5	76,6	76,9
Belgique	76,2	80,9	79,4	81,1	81,3	82,1	80,3
Suède	86,3	85,2	85,5	86,7	85,6	86,3	87,8

Source : Eurostat.

Graphique II.5 : Niveau d'éducation des jeunes (20-24 ans)

(Pourcentage de la population des jeunes ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur)



Source : Eurostat.

La Belgique affiche une bonne performance pour cet indicateur, en faisant beaucoup mieux que la moyenne de l'EU15. En outre, notre pays améliore sa performance de 2000 à 2004. Par contre, on note une nette régression en 2005 ce qui se traduit par un recul de deux places au classement européen.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

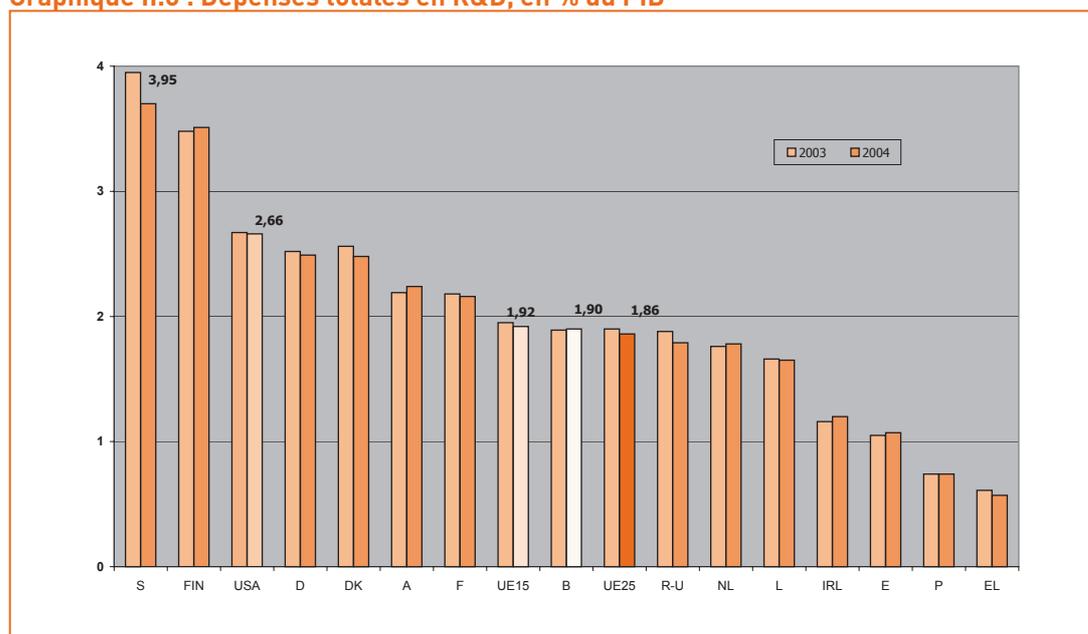
II.2.3.6 Dépenses en R&D totales

Tableau II.6 : Dépenses en R&D totales, en % du PIB, 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU15	1,84	1,9	1,91	1,94	1,95	1,95	1,92
Belgique	1,86	1,94	1,97	2,08	1,94	1,89	1,9
Suède	3,59	3,62		4,23		3,95	3,7
États-Unis	2,61	2,65	2,73	2,74	2,64	2,67	2,66

Source : Eurostat.

Graphique II.6 : Dépenses totales en R&D, en % du PIB



Source : Eurostat.

L'investissement dans la Recherche et Développement est un facteur essentiel pour pouvoir atteindre les objectifs de Lisbonne et plus généralement emprunter le chemin d'une croissance économique plus forte. A Lisbonne, l'objectif de consacrer 3% du PIB dans la R&D à l'horizon 2010 a été fixé. Les dépenses en R&D s'élevaient en 2004 à 1,9% du PIB pour la Belgique. En progression constante entre 1995 et 2001, l'effort belge s'est depuis lors essoufflé. En outre, la Belgique reste loin des pays scandinaves, et de la Suède en particulier, leaders au sein de l'Union européenne en matière de ressources consacrées en R&D.

En 2003, les entreprises contribuaient pour 60,3% à cet effort (en perte de vitesse par rapport aux 67,6% atteints en 1996 et 1997), l'Etat pour 23,5% et l'étranger pour 12,9%. Dans ces conditions, le seuil de 2/3 que le secteur privé doit atteindre pour 2010 demandera un effort plus soutenu que prévu, tandis que la contribution des pouvoirs publics reste faible par rapport à la moyenne EU15 qui s'élève à 34,7% pour l'année 2003.

II.2.3.7 Niveau des prix comparés

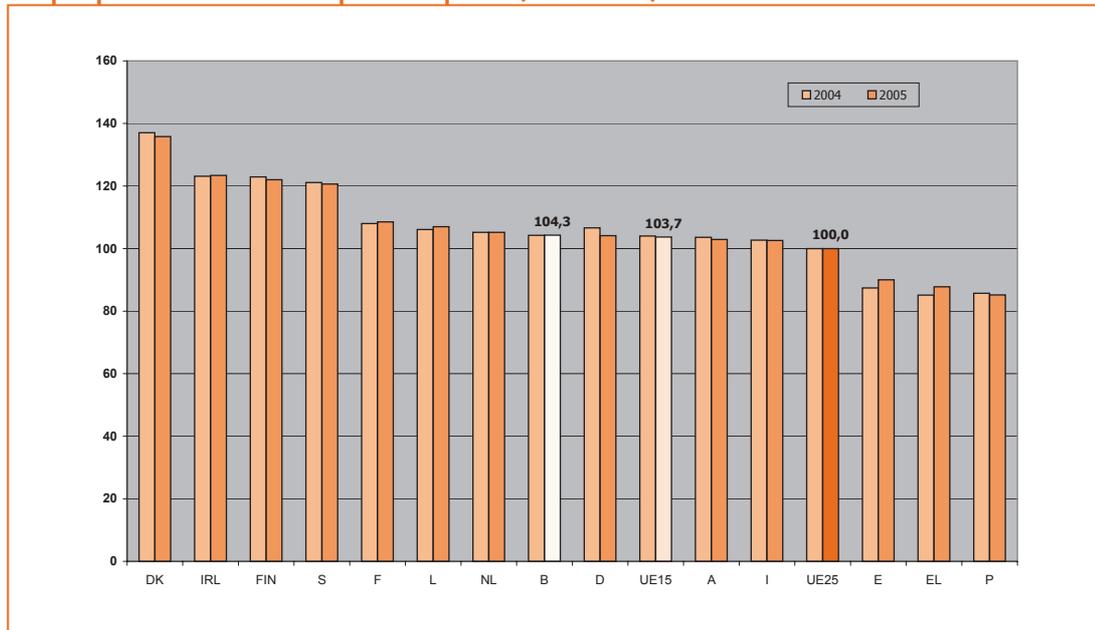
Tableau II.7 : Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes - 1999-2005

(EU25=100)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	104,3	104	103,6	103,8	104	104	104
Danemark	128,4	127,8	130,7	135,6	138,8	137,0	135,8
Belgique	108,6	105,8	102,8	102,3	104,0	104,2	104
Portugal	74,3	73,4	74,6	76,2	87,3	85,7	85,2

Source : Eurostat.

Graphique II.7 : Niveau des prix comparés (EU25=100)



Source : Eurostat.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'évolution du pouvoir d'achat du Belge s'est améliorée depuis 1995, cet indicateur affichait alors 114,3. En 2003, on note cependant une détérioration par rapport à 2002, l'indicateur se situant à la hauteur de la moyenne EU15 et la dépassant de peu en 2004. Toutefois, le classement de notre pays en cette matière reste honorable.

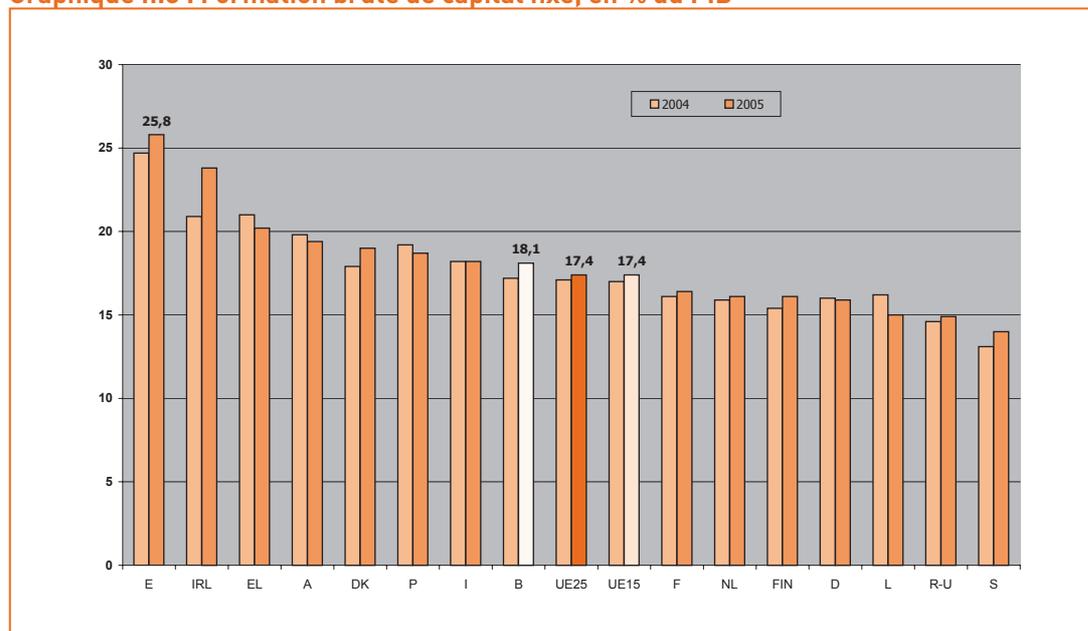
II.2.3.8 Investissements dans les entreprises

Tableau II.8 : Formation brute de capital fixe, en % du PIB - 2000-2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	18,2	17,7	17,2	16,8	17	17,4
Belgique	19	18,8	17,6	17,2	17,2	18,1
Espagne	22,8	22,6	22,7	23,6	24,7	25,8
EU25	18,3	17,8	17,2	16,9	17,1	17,4

Source : Eurostat.

Graphique II.8 : Formation brute de capital fixe, en % du PIB



Source : Eurostat.

La Belgique maintient un bon rythme dans l'effort d'investissement, au-dessus de la moyenne de l'EU15, mais en deçà de ses performances du début de la décennie. En 2005, elle enregistre toutefois une hausse de son taux d'investissement.

II.2.3.9 Taux de risque de la pauvreté après transferts sociaux

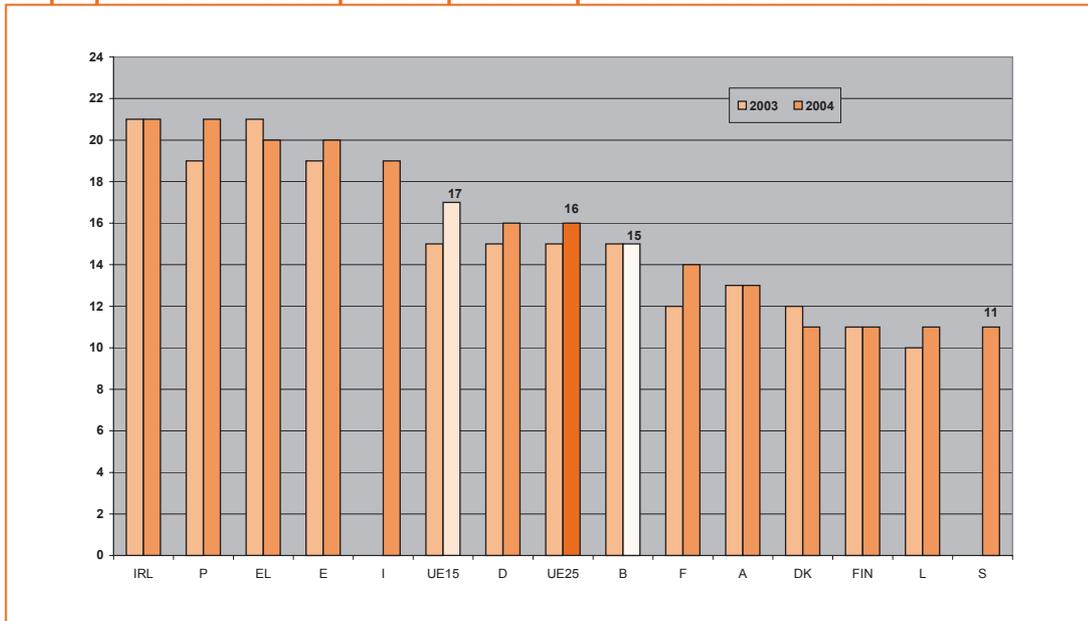
Tableau II.9 : Taux de risque de la pauvreté après transferts sociaux - 1998-2004

(Proportion de personnes disposant d'un revenu inférieur à 60% du revenu disponible équivalent médian national)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU15	15	16	15	15		15	17
Belgique	14	13	13	13		15	15
Suède		8		9	11		11

Source : Eurostat.

Graphique II.9 : Taux de risque de la pauvreté après transferts sociaux-total



Source : Eurostat.

Entre 1999 et 2001, l'indicateur de risque de pauvreté est demeuré stable pour la Belgique ainsi que pour l'ensemble de l'EU15. L'année 2003 enregistre une nette hausse des personnes demeurant sous le seuil de la pauvreté après transferts sociaux en Belgique, suivie d'une stabilisation pour 2004.

Les pays scandinaves constituent l'exemple à suivre avec des performances aux alentours de 10%. Il est intéressant de noter que, selon les chiffres provisoires d'Eurostat, ce risque avant transferts sociaux s'élevait pour notre pays à 29% en 2003 et 28% en

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2004 (23% en 2001). Cet indicateur connaît une hausse significative entre 2003 et 2004 dans l'EU15.

II.2.3.10 Taux de chômage de longue durée

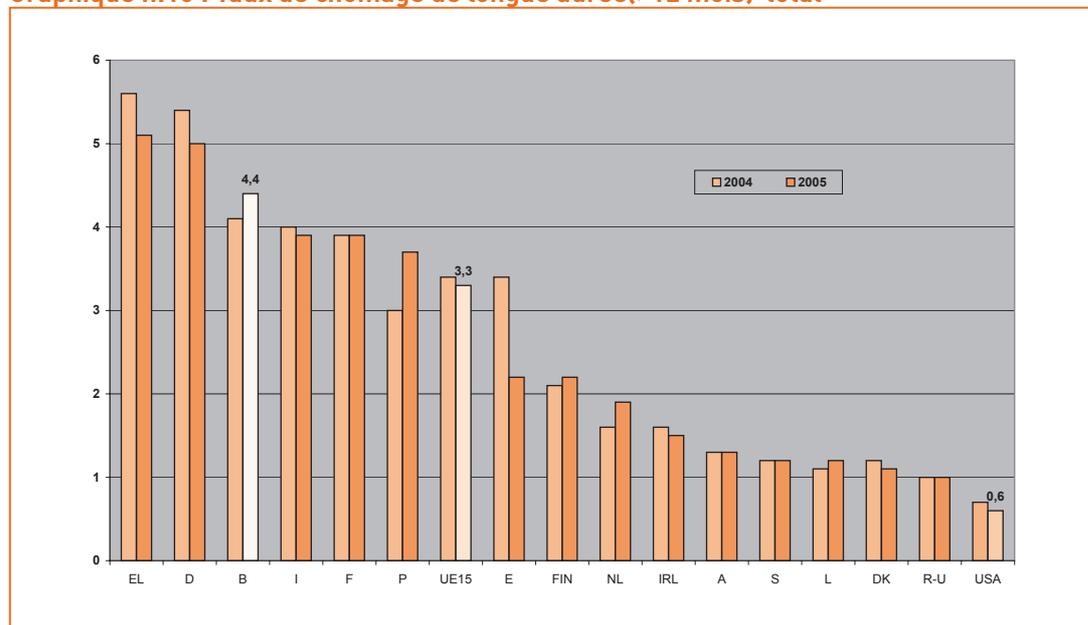
Tableau II.10 : Taux de chômage de longue durée(>12 mois)-total - 1999-2005

(en % de la population active)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	3,9	3,4	3,1	3,1	3,3	3,4	3,3
Belgique	4,8	3,7	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4
Pays-Bas	1,2	0,8	0,6	0,7	1,0	1,6	1,9
Royaume-Uni	1,7	1,4	1,3	1,1	1,1	1	1
États-Unis	0,3	0,2	0,3	0,5	0,7	0,7	0,6
EU25	4,1	3,9	3,8	3,9	4,1	4,1	3,9

Source : Eurostat.

Graphique II.10 : Taux de chômage de longue durée(>12 mois)-total



Source : Eurostat.

L'embellie constatée, entre 1999 et 2001, n'a été que de courte durée. La tendance semble, en effet, s'être inversée depuis lors et ce pour la quasi-totalité des pays de

l'Union. Il est donc nécessaire de réaliser davantage d'efforts dans ce domaine, l'emploi constituant le maillon faible de notre économie.

II.2.3.11 Dispersion des taux d'emploi régional - total

Tableau II.11 : Dispersion des taux d'emploi régional-total

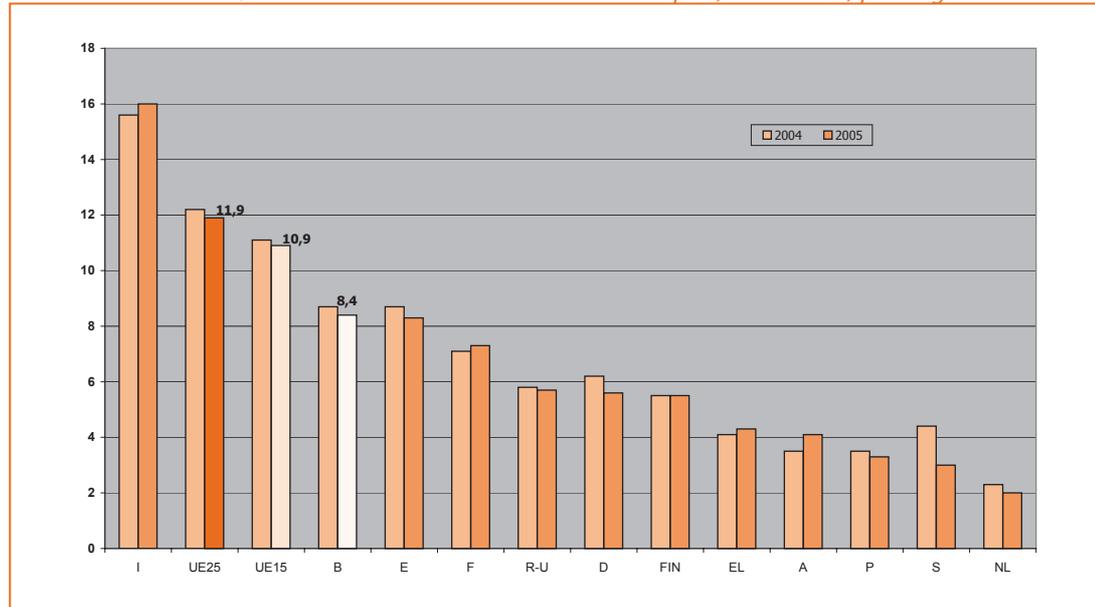
(coefficient de variation du taux d'emploi, 15-64 ans, par région - NUTS 2)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	13,9	13,4	13,1	12,5	11,9	11,1	10,9
EU25	13,3	13,4	13,5	13,3	12,9	12,2	11,9
Belgique	8,0	7,9	8,0	8,0	7,7	8,7	8,4
Pays-Bas	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,0

Source : Eurostat.

Graphique II.11 : Dispersion des taux d'emploi régional-total

(coefficient de variation du taux d'emploi, 15-64 ans, par région - NUTS 2)



Source : Eurostat.

En Belgique, ce taux reste stable entre 1999 et 2002 et enregistre ensuite un léger recul en 2003. En 2004 on observe un rebond de celui-ci (dépassant ainsi son niveau de 1999), avant de reculer légèrement en 2005. Pour l'EU15, cet indicateur est passé de 13,9% en 1999 à 10,9% en 2005, traduisant ainsi une moindre dispersion des taux d'emplois au sein de l'Union.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le score obtenu par la Belgique n'est pas satisfaisant, elle se classe juste derrière l'Italie, tandis que nos voisins hollandais constituent ici l'exemple à suivre.

II.2.3.12 Total des émissions de gaz à effet de serre

Tableau II.12 : Total des émissions de gaz à effet de serre - 1999-2004 - objectif 2012

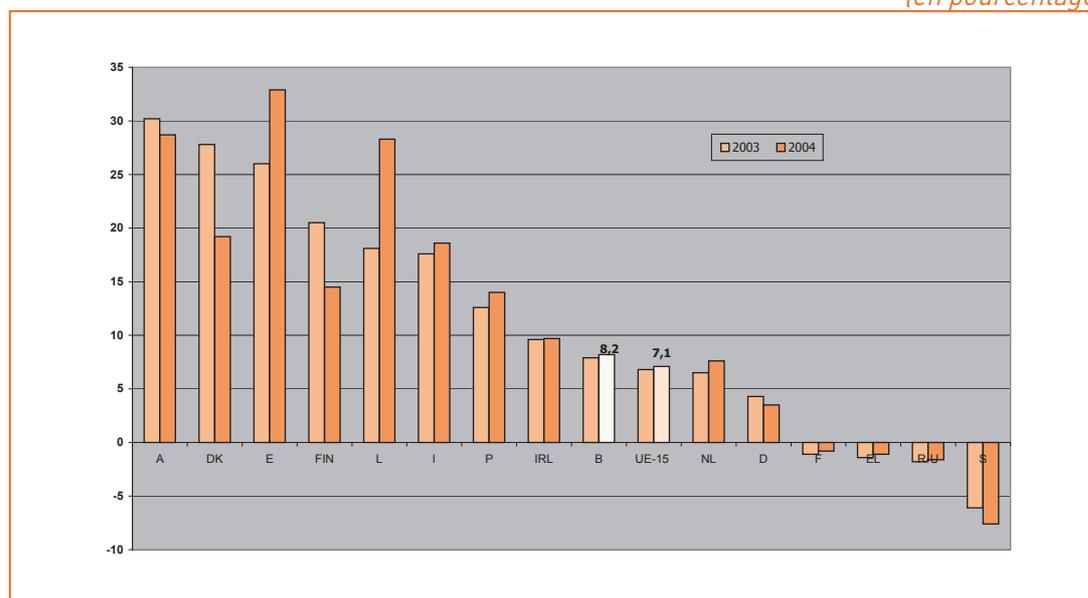
(en équivalents CO₂, année de base=100)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2012
EU15	96,5	96,8	97,8	97,4	98,8	99,1	92,0
Belgique	100	100,4	100,0	98,8	100,4	100,7	92,5
Suède	96,5	94,4	95,3	96,7	97,9	96,4	104,0
États-Unis	111,6	114,3	112,8	113,2	113,9	115,8	

Source : Eurostat.

Graphique II.12 : Total des émissions de gaz à effet de serre - objectif 2012

(en pourcentage)



Source : calculs propres à partir des données Eurostat.

Il reste du chemin à parcourir pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord Kyoto, la Belgique devant faire mieux que la moyenne EU15, en la matière. L'effort devra s'intensifier sérieusement par rapport à ce que l'on a accompli jusqu'à présent, sans toutefois perdre de vue que notre pays n'est pas très éloigné de l'objectif à atteindre.

Pour rappel, les « quinze » se sont engagés à réduire de 8% leurs émissions de gaz, par rapport à leur niveau de 1990 sur la période 2008-2012. Les États-Unis n'ont toujours pas ratifié l'accord Kyoto, qui est malgré tout entré en vigueur début 2005 suite à sa ratification par la Russie.

II.2.3.13 Intensité énergétique de l'économie

Tableau II.13 : Intensité énergétique de l'économie - 1999-2004

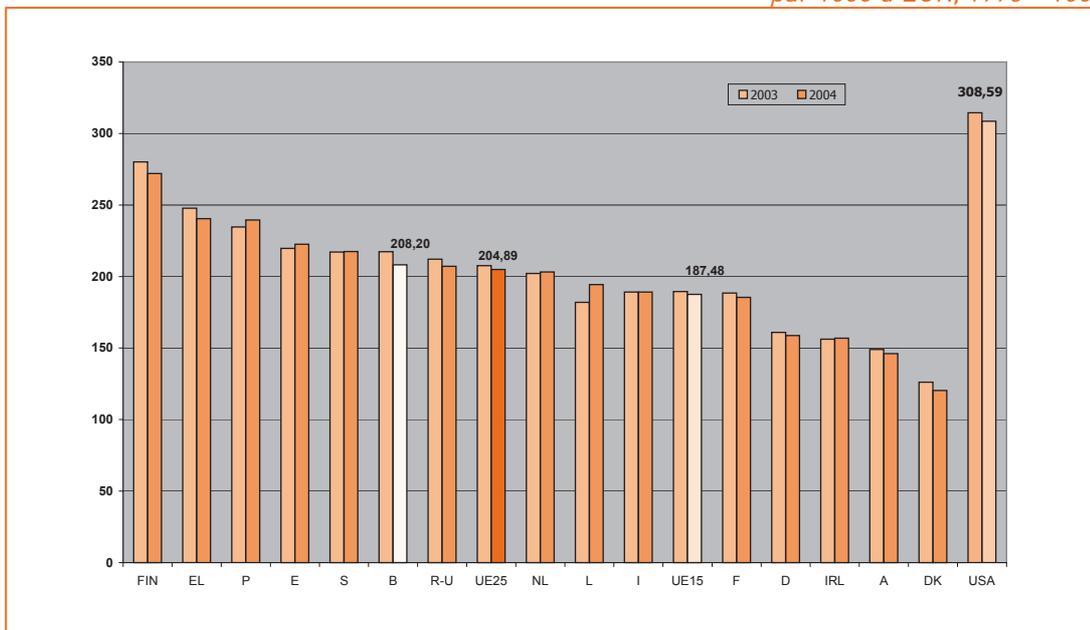
(Consommation intérieure brute d'énergie par le PIB en kg équivalents pétrole par 1000 d'EUR, 1995 = 100)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU15	195,69	190,53	191,35	188,42	189,48	187,48
EU25	214,94	208,76	209,71	206,51	207,56	204,89
Belgique	243,99	236,09	228,05	213,62	217,39	208,20
Danemark	132,14	125,03	126,55	123,75	126,12	120,32
États-Unis	338,31	334,20	338,00	323,41	314,44	308,59

Source : Eurostat.

Graphique II.13 : Intensité énergétique de l'économie

(Consommation intérieure brute d'énergie par le PIB en kg équivalents pétrole par 1000 d'EUR, 1995 = 100)



Source : Eurostat.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La Belgique se situe au-dessus de la moyenne EU15, en termes d'intensité énergétique, ce qui souligne la nécessité d'intensifier ses efforts en matière d'utilisation rationnelle d'énergie, d'une part, et d'utilisation d'énergies moins coûteuses, d'autre part.

Il n'en reste pas moins, qu'entre 1999 et 2002, notre pays a accompli une avancée considérable en la matière, qui malgré un temps d'arrêt en 2003, s'est confirmée en 2004.

II.2.3.14 Volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB

Tableau II.14 : Volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB, 1999-2005

(en tonne-km/PIB, 1995=100)

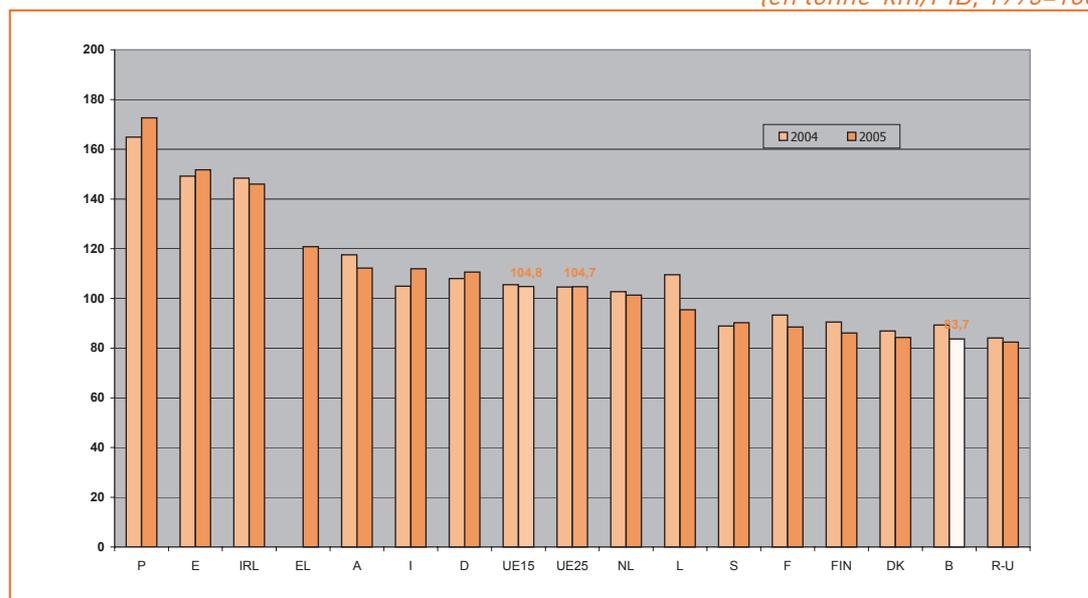
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU15	102,0	101,9	100,9	100,4	99,7	105,5	104,8
EU25	100,5	100,1	98,9	99,7	98,9	104,6	104,7
Belgique	78,6	98,0	100,1	99,1	95,0	89,3	83,7
Irlande	121,2	131,8	125,3	135,3	141,6	148,4	146,0

Source : Eurostat.

91

Graphique II.14 : Volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB

(en tonne-km/PIB, 1995=100)



Source : Eurostat.

L'indice de volume du transport intérieur de fret par rapport au PIB a atteint un pic en 2001 et apparaît en constante régression depuis lors, enregistrant même une baisse marquée entre 2003 et 2005.

II.3 Produit intérieur brut (PIB) par habitant : indicateur de prospérité

Le PIB quantifie la valeur totale des biens et des services produits sur le territoire national. Il reflète l'activité qui y est développée. Il constitue l'indicateur statistique le mieux harmonisé pour comparer les performances des économies nationales.

Ainsi que mentionné précédemment, le PIB par habitant (ou PIB par tête) est le critère le plus couramment utilisé pour évaluer le développement économique et pour examiner la mesure dans laquelle une économie nationale est capable de créer des richesses collectives profitant à l'ensemble de la population.

Indicateurs alternatifs au PIB/tête pour la mesure du bien-être

L'imperfection de l'indicateur du PIB/tête comme mesure de bien-être a déjà fait couler beaucoup d'encre et plusieurs recherches et tentatives ont été faites afin de pallier tant faire se peut à ces faiblesses.

Ce « focus » ne se veut pas être une analyse exhaustive de la littérature existante en la matière mais tente d'éclairer quelque peu le lecteur sur les faiblesses de cet indicateur (PIB/hab.) et sur les diverses manières d'appréhender le bien-être.

Avant toute chose, le bien-être est une notion complexe qui va au-delà de la notion de PIB. Si, à court terme, le bien-être augmente lorsque la richesse croît, à long terme, l'effet d'habitude, à savoir, la propension à s'adapter aux situations acquises l'emporte. La satisfaction de vie dépend également d'autres facteurs que la richesse, tels les inégalités de revenus, le risque de perdre son emploi, la santé, le lien social, la confiance envers les institutions, l'environnement. Certains lui étant positivement corrélés, d'autres négativement.

Ainsi, malgré 30 années de croissance économique soutenue (1973-2003), l'évaluation subjective de la satisfaction de vie n'a pas augmenté, elle a même diminué dans le cas de la Belgique⁸.

⁸ IRES- Regards Economiques : La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils? - N°38, Mars 2006.

L'OCDE s'est penchée sur la mesure du bien-être dans un « working paper »⁹ et y a consacré un chapitre dans son « objectif croissance de 2006 ». Si le bien-être n'est pas chiffrable avec précision, il existe divers indicateurs du bien-être qui peuvent donner une indication sur l'évolution du bien-être global, pour autant qu'ils évoluent dans la même direction. Les choses se compliquent lorsque l'on étend la notion à plusieurs pays (ex : à l'ensemble de la zone OCDE) de par la nécessité de pouvoir disposer de données comparables.

Avant toutes choses distinguons les différents indicateurs de bien-être en trois catégories : les indicateurs monétaires (comptes nationaux), les indicateurs non monétaires (sociaux, environnement et enquêtes) et les indicateurs composites.

(i) Les indicateurs monétaires

Souvent utilisé comme évaluation du niveau de vie, le PIB n'est pas l'indicateur de bien-être le plus satisfaisant. Il s'agit, en effet, d'un indicateur de production économique, alors que le bien-être résulte davantage du revenu et de la consommation des individus. Par ailleurs, il ne tient pas compte de l'usure des équipements et de la nécessité de réinvestir, ni de l'épuisement des ressources non renouvelables, ni des loisirs. Il ne prend également pas en compte la distribution des revenus ni les « externalités négatives » (comme la pollution par exemple)

L'OCDE a tenté d'y remédier en prenant d'autres indicateurs issus des comptes nationaux tels le RNB (revenu national brut), ou le RNN (revenu national net), ou encore le revenu disponible des ménages. Elle a également essayé d'introduire un coefficient d'aversion à l'inégalité. Mais malgré l'attrait théorique de ces indicateurs, la disponibilité ou la fiabilité des données limitent la comparaison dans le temps et entre pays. Qui plus est, ils semblent étroitement corrélés au PIB. Par ailleurs, aucun des indicateurs obtenus à partir des données des comptes nationaux ne prend suffisamment en compte les éléments qui tiennent à la distribution inégale des revenus et aux possibilités de consommation, domaines pour lesquels les jugements de valeur sont également importants. En outre, d'autres facteurs influent sur le bien-être, tels les loisirs, l'environnement et la situation sociale.

(ii) Les indicateurs non monétaires

L'OCDE s'est également penchée sur divers indicateurs sociaux tels l'autonomie, l'équité, la bonne santé, la cohésion sociale qui donnent des informations

⁹ Boarini R., Johansson A., Mira d'Ercole M. – Alternative Measures of Well-Being – WP N°476, OECD 2006.

sur certains éléments de bien-être. A l'exception de la cohésion sociale, tous ces indicateurs semblent étroitement corrélés au PIB par habitant. Le lien est cependant plus ténu, voire non existant, en termes de variation. Elle a également abordé l'aspect environnement (aspect inter-temporel du bien-être) et l'aspect indicateurs subjectifs (enquêtes).

En conclusion, l'OCDE souligne qu'il n'est pas facile de savoir quel indicateur des comptes nationaux utiliser pour mesurer le bien-être sous l'angle économique. Plus un indicateur est ciblé sur le bien-être, plus il semble difficile d'obtenir des séries fiables et comparables. Elle conclut donc que le PIB par habitant reste essentiel pour toute évaluation du bien-être, mais qu'il importe de le compléter par d'autres indicateurs afin d'avoir une vision plus complète du bien-être.

(iii) Les indicateurs composites

Andrew SHARPE et Lars OSBERG ont mené des travaux pendant plusieurs années sur la construction d'un indice de bien-être économique pour différents pays de l'OCDE comme outil alternatif au PIB¹⁰.

Le bien-être recouvre de multiples aspects dont l'appréciation diffère selon les personnes. Il a donc été décidé de bâtir un indicateur de bien-être économique qui, sans entrer dans les détails, s'articule autour de quatre composantes qui caractérisent le bien-être économique :

1. Les flux effectifs de consommation par habitant (de biens et services marchands et non marchands et de loisirs).
2. L'accumulation nette de stocks de ressources productives (corporels, parcs de logements, capital humain, investissement en R&D, ressources naturelles, coûts environnementaux, endettement extérieur).
3. La répartition des revenus, la pauvreté, l'inégalité.
4. La sécurité économique contre le chômage, la perte d'emploi, la maladie, la précarité des familles monoparentales et des personnes âgées.

Si à première vue, l'utilisation d'un tel indicateur peut paraître attrayante, certaines mises en garde méritent toutefois d'être mentionnées telles le caractère subjectif d'un tel indicateur de par le choix de pondérations et l'imperfection des données lorsque la couverture des pays est étendue.

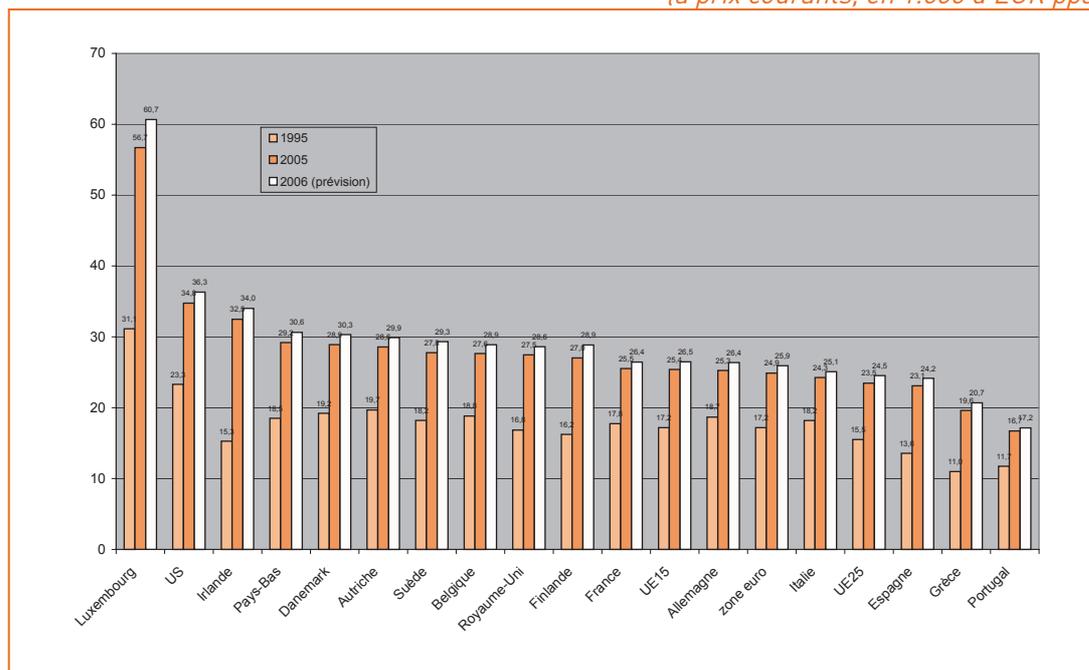
¹⁰ Pour plus de détail, le lecteur intéressé peut consulter le site www.csls.ca à la rubrique "Index on Economic Well-Being".

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

II.3.1 PIB belge par habitant : position au niveau international

Graphique II.15 : PIB belge par habitant par rapport aux partenaires européens et aux USA

(à prix courants, en 1.000 d'EUR ppa)



Source : AMECO.

D'après les estimations de la Commission européenne, le PIB par habitant, exprimé en standard de pouvoir d'achat, s'élevait à 27.600 EUR en 2005, contre 24.900 EUR pour la moyenne de la zone euro. Pour 2006, il est estimé à 28.900 EUR pour la Belgique et à 25.900 EUR pour la zone euro.

Comme mentionné précédemment, la Belgique conserve sa place parmi les pays les plus riches. Néanmoins, il s'agit non seulement de regarder le niveau de ces dernières années mais également de suivre son évolution. Le tableau suivant montre la croissance moyenne (estimation) du PIB par habitant en Belgique durant les périodes 1996-2000 et 2000-2006, comparée à celle des pays de l'EU15 et des USA.

Le tableau II.15 indique que la croissance du PIB belge, pour ces deux périodes, s'aligne sur la moyenne de l'Europe des 15 et de la zone euro (2,5% pour 1996-2000 et 1,6% pour 2000-2006). Cependant, elle ne rejoint pas celle d'une grande partie des pays de l'EU à forte croissance comme l'Irlande, la Finlande ou la Suède.

Tableau II.15 : PIB par habitant en volume dans l'EU pour la période 1996-2006
(variation de la moyenne annuelle en %)

	1996-2000	2000-2006(e)
Irlande	9,2	4,0
Grèce	2,9	4,0
Luxembourg	4,7	3,3
Finlande	4,5	2,9
Suède	3,1	2,5
Royaume-Uni	2,9	2,2
Espagne	3,6	2,2
EU25	2,7	1,8
US	2,9	1,7
Danemark	2,4	1,6
Belgique	2,5	1,6
EU15	2,5	1,5
Autriche	2,8	1,5
Zone euro	2,5	1,4
Pays-Bas	3,4	1,3
France	2,4	1,3
Allemagne	1,9	1,2
Italie	1,9	0,8
Portugal	3,7	0,6

Note : e=estimation
Source : AMECO.

II.3.2 PIB par habitant : principales composantes

On considère généralement que le PIB par habitant est le résultat de la mise en œuvre d'une quantité de travail à laquelle est associé un niveau de productivité ou production par unité de travail.

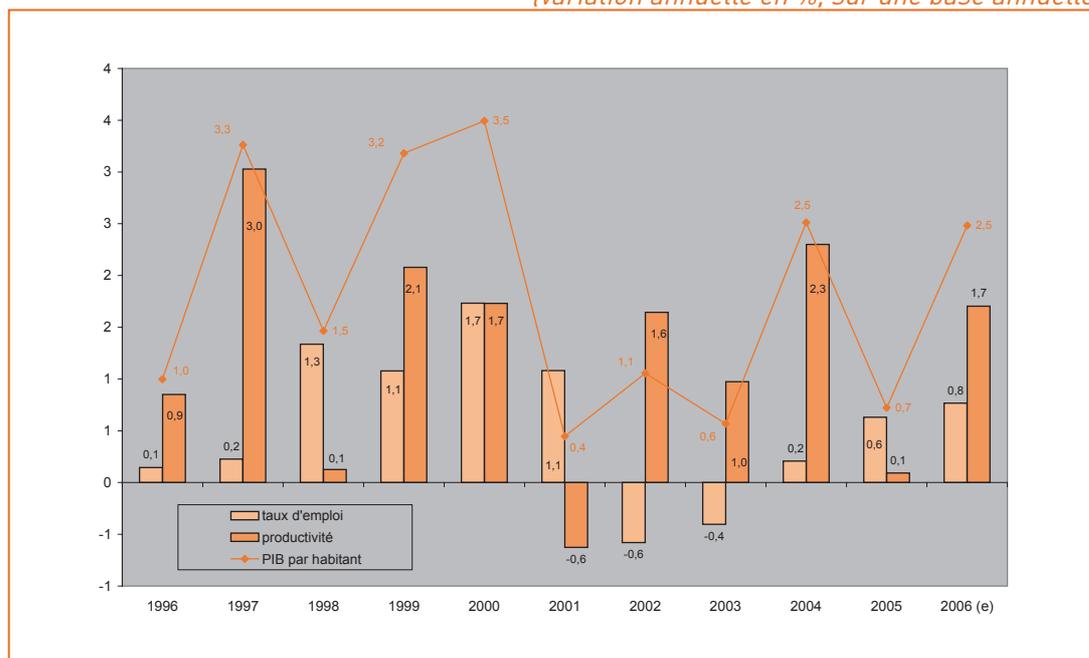
Le PIB par habitant peut dès lors être divisé en deux composantes, le taux d'emploi et la productivité.

Ces deux composantes sont ici exprimées par personne mise au travail. Le taux d'emploi représente donc l'emploi intérieur total par rapport à la population totale tandis que la productivité représente le PIB par rapport à l'emploi intérieur total (également appelé la productivité apparente).

Graphique II.16 : PIB par habitant, taux d'emploi et productivité de l'économie totale

(estimation du PIB en euros chaînés - année de référence 2004)

(variation annuelle en %, sur une base annuelle)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Le graphique II.16 montre qu'après une croissance significative en 2004, le PIB par habitant n'a augmenté que de +0,7% en 2005. Cette hausse résulte en grande partie de la croissance du taux d'emploi (+0,6% par rapport à 2004), alors que la progression de la productivité (+0,1% par rapport à 2004) a été largement inférieure à celle des années précédentes.

Pour 2006, on s'attend à nouveau à une augmentation du niveau de croissance du PIB par habitant au niveau de 2004 (+2,5%), accompagnée d'un redressement de la productivité (+1,7%) et d'une croissance du taux d'emploi légèrement supérieure à celle de 2005 (+0,8%).

L'année 2005 s'est distinguée par l'effondrement de la croissance de la productivité et par un taux d'emploi qui a affiché une croissance plus élevée après les faibles performances enregistrées durant la période 2002-2004.

L'évolution de la productivité reflète en grande partie celle de l'activité économique : une faible conjoncture réduit le taux d'emploi avec pour conséquence, une hausse de la productivité apparente. Cette évolution a été enregistrée au cours de la période

2002-2004. Reflétant avec retard les fluctuations conjoncturelles, l'expansion économique de 2004 a influencé favorablement l'emploi en 2005. Cette évolution positive a eu un effet inverse sur la croissance de la productivité de cette même année.

Au plan international, la Belgique fait toujours partie des pays qui affichent la meilleure productivité par travailleur. Il ne faut toutefois pas perdre de vue sa performance moindre en termes de taux d'emploi. En raison de son ouverture, de sa petite taille et de ses coûts salariaux relativement élevés, l'OCDE¹¹ souligne que la Belgique est obligée d'atteindre des niveaux de productivité élevés si elle souhaite rester compétitive.¹² Enfin, tant la Commission européenne que l'OCDE mettent en exergue le temps de travail moyen plus court (exprimé en heures par salarié) en Belgique que dans la plupart des autres pays de l'EU, ce qui a automatiquement pour effet d'augmenter la productivité par travailleur ou par heure.

Néanmoins, l'OCDE fait observer que la croissance de la productivité belge diminue légèrement depuis la moitié des années '90 par rapport aux USA et aux pays européens à forte croissance du PIB tels que le Royaume-Uni, la Finlande et la Suède, où l'introduction des nouvelles technologies dans le processus de production a contribué à accroître fortement la productivité.

Une autre explication possible de cette diminution de la croissance de la productivité globale trouve son origine dans l'importance grandissante du secteur des services, où la productivité est en moyenne inférieure à celle du secteur industriel. Enfin, l'intégration croissante sur le marché du travail de personnes issues de groupes défavorisés, telles que les personnes peu qualifiées, qui enregistrent en moyenne un taux de productivité plus faible, contribue au fléchissement de la productivité de l'économie belge.

II.4 Marché du travail

II.4.1 Caractéristiques structurelles du marché du travail

II.4.1.1 Généralités

En 2005, le taux d'emploi, qui exprime le rapport entre le nombre de personnes au travail et la population totale en âge de travailler, s'élevait à 61,1% contre 60,5% en 2004. Les résultats de l'Enquête sur les forces de travail¹³ (SPF Economie – Direction

¹¹ OCDE, Revue économique 2006 - Belgique

¹² Commission européenne, "Economic Reforms and competitiveness : key messages from the European Competitiveness Report 2006".

¹³ L'EFT mesure, par trimestre, les principales évolutions en matière d'emploi et de chômage, sur la base d'un certain nombre d'indicateurs du marché du travail (tels que le taux d'emploi).

générale Statistique et Information économique] mettent en évidence une diminution du taux d'emploi à 60,3% pour la première moitié de 2006. Ce léger recul s'explique presque entièrement par la hausse du nombre de personnes en âge de travailler. Au premier semestre 2006, on dénombrait ainsi 4.177.000 personnes au travail parmi la population âgée de 15 à 64 ans, soit un niveau quasi similaire à la même période de référence de 2005.

Tableau II.16 : Taux d'emploi régional, année 2005 et première moitié de 2006

	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
	2005	2006 ¹	2005	2006 ¹	2005	2006 ¹	2005	2006 ¹
15-64 ans								
Total	54,8%	53,8%	64,9%	64,1%	56,1%	55,6%	61,1%	60,3%
Hommes	62,0%	60,1%	71,8%	70,6%	63,7%	62,9%	68,3%	67,1%
Femmes	47,9%	47,7%	57,8%	57,4%	48,4%	48,4%	53,8%	53,5%
15-24 ans								
Total	19,3%	21,5%	31,8%	31,4%	22,1%	22,1%	27,3%	27,3%
Hommes	21,5%	23,4%	33,8%	34,0%	24,7%	25,6%	29,6%	30,2%
Femmes	17,2%	19,8%	29,7%	28,6%	19,5%	18,5%	25,0%	24,3%
25-54 ans								
Total	67,8%	66,2%	83,3%	82,6%	72,6%	72,4%	78,3%	77,7%
Hommes	75,0%	72,6%	90,5%	89,4%	81,6%	80,8%	86,1%	85,0%
Femmes	60,5%	59,7%	75,9%	75,6%	63,6%	64,1%	70,4%	70,3%
55-64 ans								
Total	39,8%	37,2%	30,7%	29,8%	32,3%	31,2%	31,9%	30,9%
Hommes	50,4%	46,1%	41,2%	38,9%	41,0%	38,8%	41,8%	39,4%
Femmes	30,2%	29,1%	20,1%	20,7%	23,9%	23,9%	22,2%	22,5%

¹ Chiffres pour la première moitié de 2006.

Source : SPF Économie – EFT 2005 et première moitié de 2006.

Après le pic de 2005, les 3 régions enregistrent une baisse du taux d'emploi, laissant les disparités régionales plus ou moins inchangées. La Flandre a le plus haut taux d'emploi avec 64,1%, suivie de la Wallonie avec 55,6% et de la Région de Bruxelles-Capitale avec 53,8%.

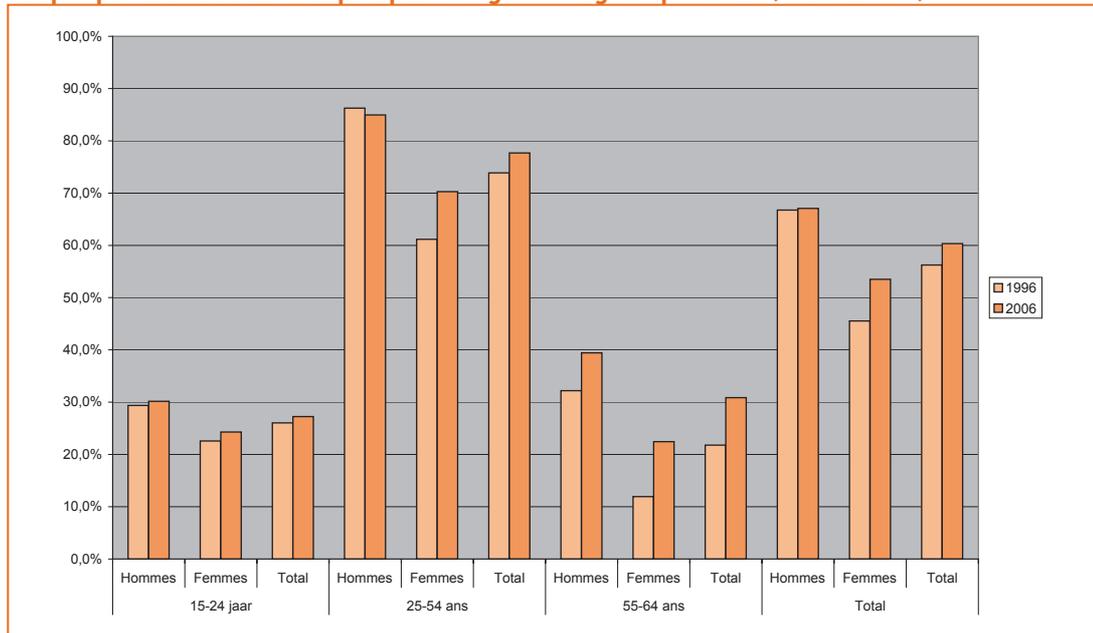
Le taux d'emploi diffère fortement selon la catégorie d'âge considérée (cf. tableau II.16), il atteint par exemple pour la première moitié de 2006, un maximum de 89,4% chez les hommes flamands âgés de 25 à 54 ans et un minimum de 18,5% chez les femmes wallonnes âgées de 15 à 24 ans.

Le taux d'emploi met en exergue un problème inhérent aux classes extrêmes, à savoir chez les jeunes et les plus âgés. La différence entre les sexes est également marquée. Durant la première moitié de 2006, le taux d'emploi était de 67,1% pour les hommes et de 53,5% pour les femmes de 15 à 64 ans.

Néanmoins, force est de constater que les femmes sont en train de combler leur retard. Alors que le taux d'emploi des hommes entre 1996 et la première moitié de 2006 n'a augmenté que légèrement, passant de 66,8% à 67,1%, celui des femmes revient de 45,6% à 53,5%. Le taux d'emploi des femmes croît surtout dans la catégorie des plus de 25 ans, celui des hommes diminuant pour la catégorie des personnes de 25 à 54 ans. Toutefois, le taux d'emploi des âgés (54-64 ans) est en hausse tant pour les hommes que pour les femmes sur la période de référence.

La même évolution se retrouve au niveau du taux d'activité (pourcentage de la population active (travailleurs et chômeurs) entre 15 et 64 ans), qui reflète l'offre de travail.

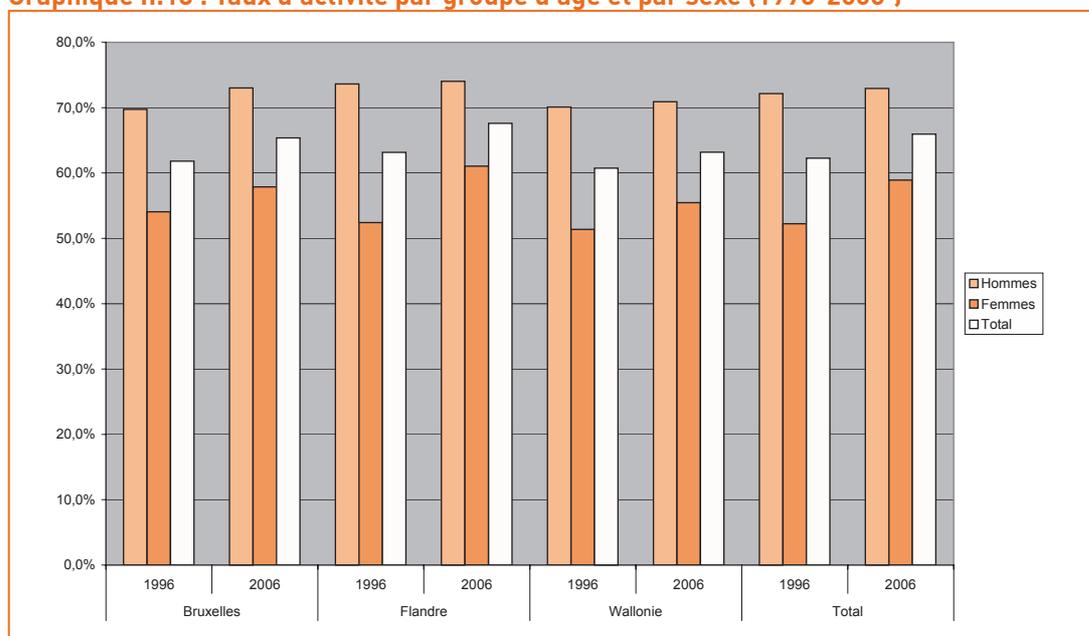
Graphique II.17 : Taux d'emploi par catégorie d'âge et par sexe (1996-2006¹)



¹ Chiffres pour la première moitié de 2006

Source : SPF Economie – EFT 2005 et première moitié de 2006.

Graphique II.18 : Taux d'activité par groupe d'âge et par sexe (1996-2006¹)



¹ Chiffres pour la première moitié de 2006

Source : SPF Économie – EFT 2005 et première moitié de 2006.

II.4.1.2 Travail à temps partiel

II.4.1.2.1 Généralités

L'augmentation de l'offre de travail chez les femmes s'est accompagnée d'une recrudescence du travail à temps partiel. Le nombre total de femmes au travail a crû de 300.000 unités entre 1996 et la première moitié de 2006, dont 282.000 travaillant à temps partiel.

Bien que partant d'un niveau très bas, comparativement à celui des femmes, le taux de croissance de l'emploi à temps partiel des hommes progresse plus significativement que chez ces dernières. En revanche, le nombre d'hommes travaillant à temps plein diminue.

Tableau II.17 : Nombre total de travailleurs (salariés et indépendants) selon le sexe et le statut temps plein/temps partiel

	Temps plein			Temps partiel			Total		
	1996	2001 ¹	2006 ^{1,2}	1996	2001 ¹	2006 ^{1,2}	1996	2001 ¹	2006 ^{1,2}
Hommes	2.202.052	2.225.240	2.173.169	67.014	115.308	175.725	2.269.067	2.340.548	2.348.894
Femmes	1.057.600	1.078.786	1.076.295	464.966	602.168	747.343	1.522.566	1.680.954	1.823.638
Total	3.259.652	3.304.026	3.249.464	531.980	717.476	923.067	3.791.633	4.021.502	4.172.532

¹ Travailleurs ALE et occasionnels non compris

² Résultats pour la première moitié de 2006

Source : SPF Economie –EFT 1996, 2001 et première moitié de 2006.

II.4.1.2.2 Travail à temps partiel des salariés

Le pourcentage des salariés travaillant à temps partiel connaît une croissance continue et s'élève à 24,4% pour la première moitié de 2006. De 1996 à la première moitié de 2006, ce pourcentage est passé, pour les hommes, de 3,2% à 8,0%. En 1996, 34 femmes salariées sur 100 travaillaient à temps partiel. Entre-temps, ce pourcentage est passé à 44,3%.

Tableau II.18 : Travail à temps partiel¹ des salariés (1996-2006)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ²
Total	15,9%	16,8%	17,8%	19,8%	20,0%	19,5%	20,3%	21,6%	22,6%	23,4%	24,4%
Hommes	3,2%	3,6%	4,0%	5,0%	5,4%	5,1%	5,6%	6,4%	6,9%	7,8%	8,0%
Femmes	34,0%	35,2%	36,8%	39,1%	39,3%	38,5%	39,5%	41,0%	42,4%	42,6%	44,3%

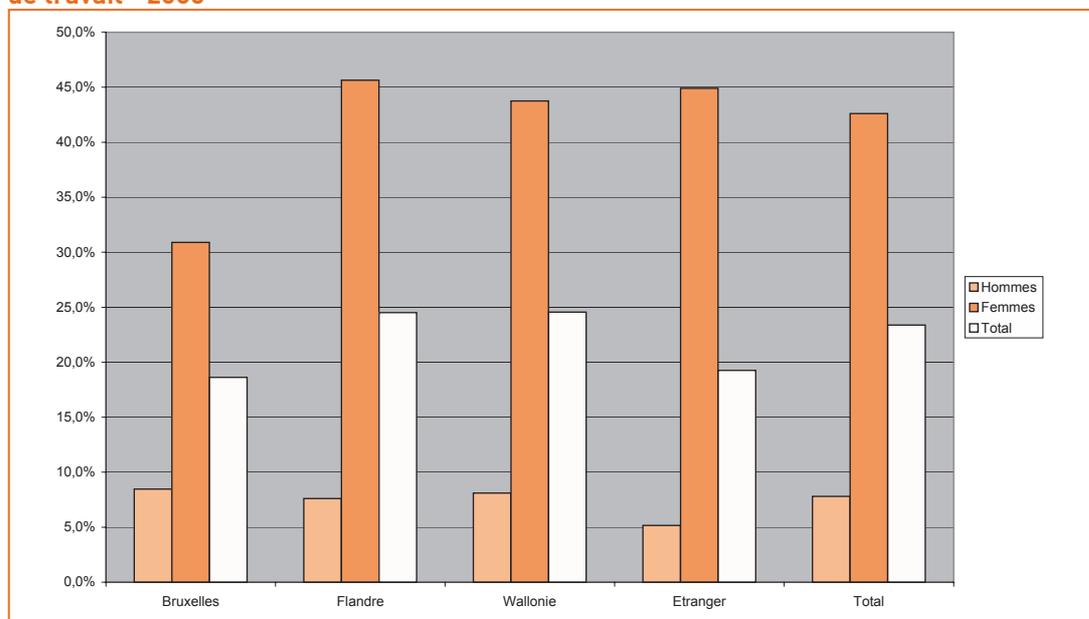
¹ Nombre de salariés ayant un emploi à temps partiel par rapport au nombre de salariés (travailleurs occasionnels et ALE non compris)

² Les chiffres pour 2006 se rapportent à la première moitié de 2006

Source : SPF Economie – EFT.

L'occupation à temps partiel met également en exergue d'importantes disparités régionales. Le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel en région bruxelloise est nettement plus bas comparativement aux deux autres régions ou à l'étranger. Par contre, ce pourcentage est plus élevé pour les hommes en région bruxelloise et apparaît plus faible à l'étranger.

Graphique II.19 : Pourcentage de travail à temps partiel des salariés, par sexe et par poste de travail - 2005

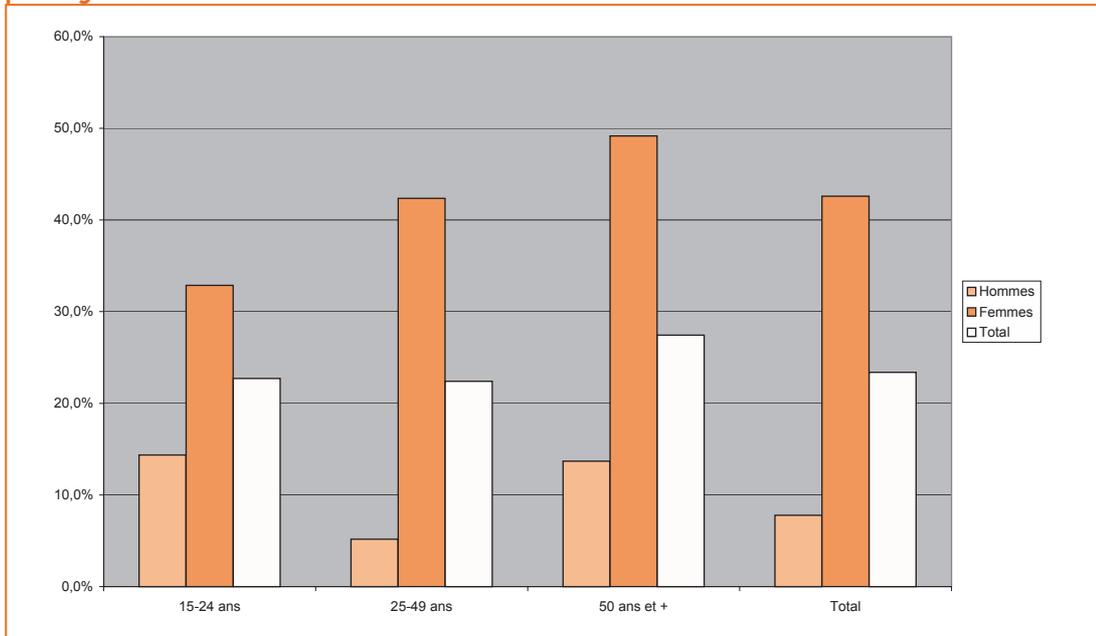


Source : SPF Économie – EFT 2005.

Les hommes et les femmes commencent à travailler à temps partiel à différents moments. Le pourcentage d'hommes travaillant à temps partiel est le plus élevé lorsqu'ils sont jeunes car, bien souvent, ils ne trouvent pas de poste à temps plein ou combinent une formation avec ce type de travail. Dès l'âge de 50 ans, ce pourcentage augmente à nouveau chez les hommes. La plupart du temps, les plus de 50 ans travaillent à temps réduit pour des raisons personnelles ou familiales.

Pour les femmes, ce choix est principalement dicté par des raisons familiales (s'occuper de leurs enfants ou d'autres personnes dépendantes). Le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel est dès lors le plus élevé pour le groupe d'âge 25-49 ans et lorsqu'elles sont âgées de 50 ans ou plus.

Graphique II.20 : Pourcentage des salariés travaillant à temps partiel, par sexe et par groupe d'âge - 2005



Source : SPF Économie - EFT 2005.

Le fait que les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel et qu'elles assument de plus en plus de tâches familiales se reflète dans leur moyenne effective de temps de travail hebdomadaire. Les heures supplémentaires sont comprises dans cette moyenne mais pas les absences pour cause de maladie, de congés ou autres.

Les hommes prestent en moyenne plus d'heures par semaine que les femmes, que ce soit dans une fonction à temps partiel ou à temps plein. La moyenne effective de temps de travail hebdomadaire des salariés à temps plein a été estimée à 34,5 heures en 2005, contre 31,6 heures pour leurs homologues féminins. Cette moyenne s'élève respectivement à 20,2 et 19,6 heures par semaine pour les hommes et les femmes travaillant à temps partiel. Ce sont les jeunes salariés travaillant à temps plein qui prestent en moyenne le plus d'heures par semaine. Les plus de 50 ans travaillant selon ce régime prestent en moyenne le moins d'heures.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau II.19 : Emploi salarié : moyenne effective du temps de travail par semaine (en heures) - 2005

		15-24 ans	25-49 ans	50 ans et +	Total
Travailleurs à temps plein	Hommes	35,1	34,9	32,8	34,5
	Femmes	34,1	31,4	30,4	31,6
	Total	34,7	33,7	32,1	33,5
Travailleurs à temps partiel	Hommes	19,7	21,0	19,5	20,2
	Femmes	19,8	20,4	16,8	19,6
	Total	19,8	20,4	17,6	19,7
Total	Hommes	32,8	34,1	30,9	33,3
	Femmes	29,4	26,6	23,5	26,4
	Total	31,3	30,6	28,0	30,2

Source : SPF Économie - EFT 2005.

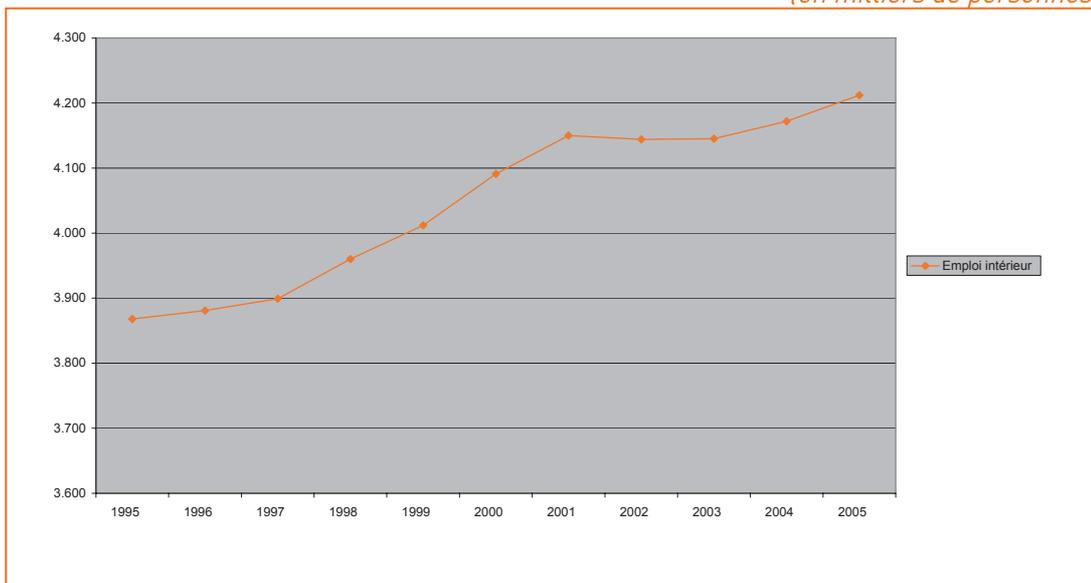
II.4.2 Évolution de l'emploi intérieur

Cette section fournit un aperçu de l'évolution de l'emploi intérieur en Belgique sur la base des chiffres de la comptabilité nationale de l'ICN.

En septembre 2005, les chiffres de l'emploi des comptes nationaux ont subi une révision méthodologique générale. Cette révision a concerné l'ensemble de la période 1995-2004. A ce stade, elle n'a pas encore pu être appliquée aux chiffres antérieurs. Il existe une rupture dans les séries entre 1994 et 1995. Par souci d'homogénéité, nous avons donc choisi de calculer les évolutions sur la période 1995-2005, 2000-2005 et 2004-2005 pour faire ressortir les tendances à court terme et à moyen terme.

Graphique II.21 : Évolution de l'emploi intérieur

(en milliers de personnes)



Source : ICN.

On distingue deux périodes dans l'évolution des dix dernières années. Entre 1995 et 2000, l'emploi intérieur total a connu une progression annuelle moyenne de 45.000 unités qui s'explique en grande partie par la progression de l'emploi dans les services marchands et par le fait que l'industrie a pu enrayer tout au moins partiellement ses pertes d'emploi.

Entre 2000 et 2005, les pertes d'emploi dans l'industrie ont, au contraire, été substantielles et, malgré les gains d'emploi observés dans les services marchands et non-marchands, l'emploi global n'a progressé que de 5000 unités en moyenne par an.

Tableau II.20 : Évolution de l'emploi intérieur total par branche d'activité

	1995	2000	2005	Évolution 1995-2005	Évolution 2000-2005
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	109	95	84	-23%	-12%
Industrie	711	687	630	-11%	-8%
Construction	236	240	240	2%	0%
Services	2813	3070	3259	16%	6%
Commerce, transports et communications	984	1001	1042	6%	4%
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	587	739	790	35%	7%
Administration publique et éducation	690	706	745	8%	6%
Autres services	553	623	683	24%	10%
Emploi intérieur total	3868	4091	4212	9%	3%

Source : ICN.

Pour mieux cerner l'évolution de l'emploi intérieur, nous pouvons distinguer l'évolution de l'emploi salarié de l'emploi indépendant. L'emploi indépendant présente un profil d'évolution plus stable sur la période considérée alors que l'emploi salarié est plus sensible au cycle conjoncturel. L'augmentation de l'emploi salarié suit généralement la croissance avec un « lag » qui représente le temps nécessaire aux entrepreneurs pour adapter le processus de production à la demande compte tenu de leur gestion des stocks et des licenciements qu'ils ont effectués ou non lors du ralentissement conjoncturel qui a précédé.

Tableau II.21 : Emploi intérieur : évolution du nombre de salariés et d'indépendants

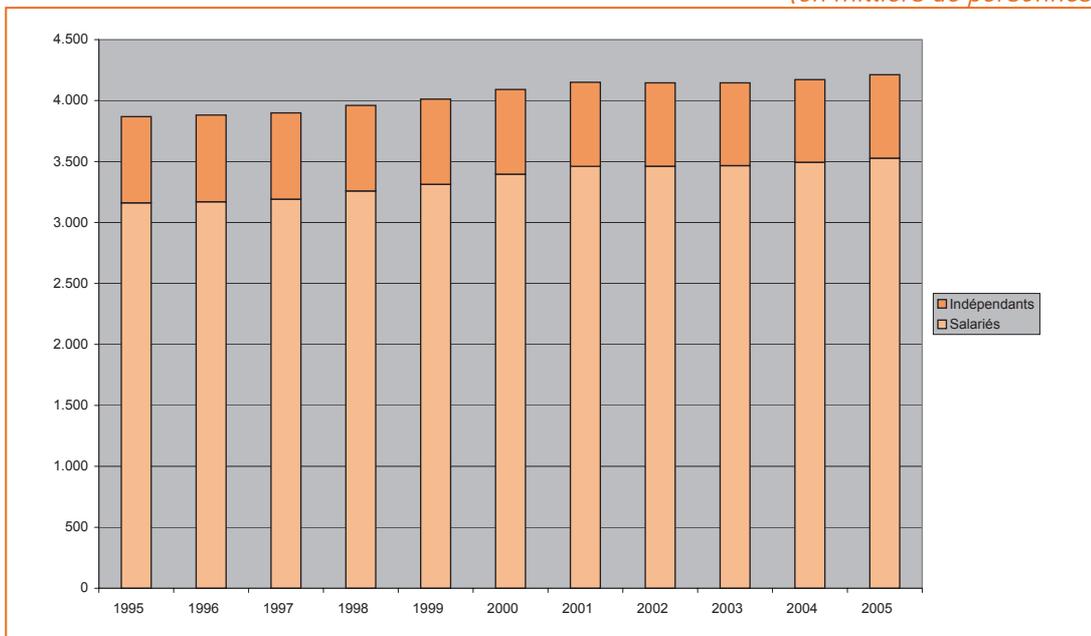
(milliers de personnes, données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier)

	Emploi intérieur	Indépendants	Salariés
1995	3.868	707	3.161
1996	3.881	711	3.170
1997	3.899	708	3.191
1998	3.960	702	3.258
1999	4.012	699	3.313
2000	4.091	695	3.396
2001	4.150	690	3.460
2002	4.144	684	3.461
2003	4.145	679	3.466
2004	4.172	678	3.494
2005	4.212	685	3.527

Source : ICN.

Graphique II.22 : Emploi des salariés et des indépendants

(en milliers de personnes)



Source : ICN.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Il est également possible de s'intéresser à l'évolution de l'emploi intérieur en Belgique du point de vue de l'emploi privé et de l'emploi public.

Le tableau II.22 met en exergue la spécificité des évolutions dans les secteurs public et privé.

Tableau II.22 : Emploi salarié privé et public

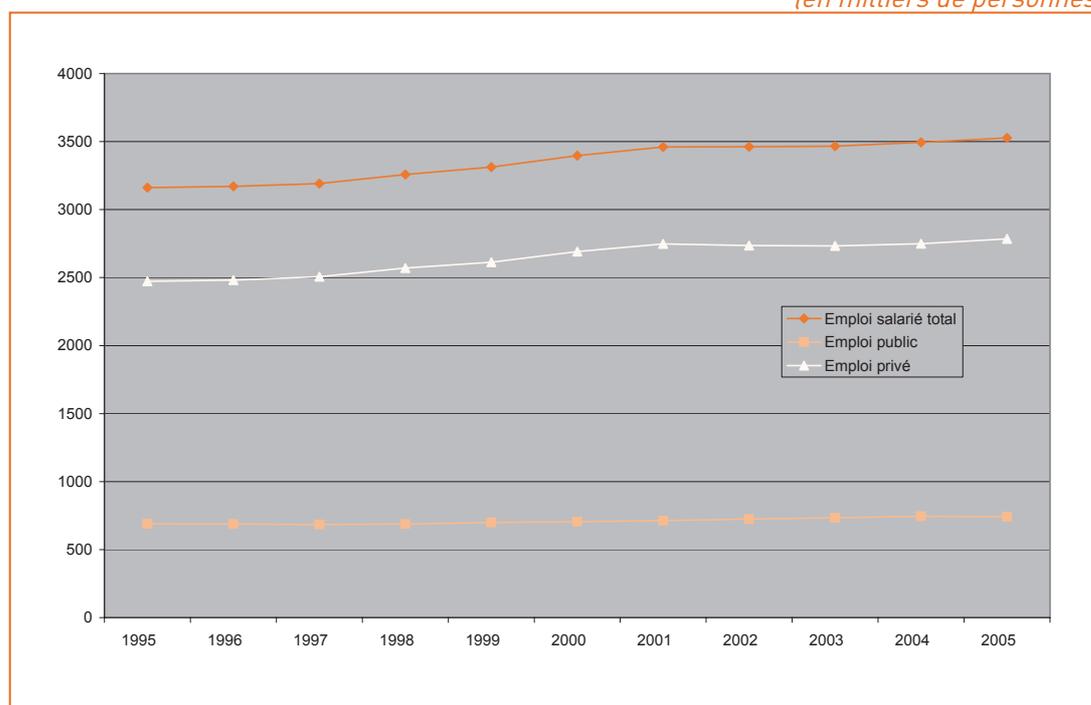
(milliers de personnes - données corrigées des variations saisonnières)

	1995	2000	2005	1995-2005	2000-2005	1995-2005 en %	2000-2005 en %
Emploi privé	2474	2691	2784	310	93	13%	3%
Emploi public	689	705	743	54	38	8%	5%
Total	3161	3396	3527	366	131	12%	4%

Source : ICN.

Graphique II.23 : Emploi des salariés - secteur privé et public

(en milliers de personnes)



Source : ICN.

Pour comprendre la structure de l'emploi salarié en Belgique et son évolution à travers le temps, le tableau II.23 présente l'évolution à dix ans, cinq ans et un an d'écart des chiffres de l'emploi par branche d'activité. Le niveau de désagrégation choisi permet déjà une première approche des évolutions sectorielles qui seront développées plus loin dans le rapport. A ce stade, soulignons déjà la nette progression des services marchands et non marchands.

Tableau II.23 : Évolution de l'emploi intérieur par branche d'activité

(en milliers de personnes)

	1995	2000	2004	2005	1995- 2005 en %	2000- 2005 en %	2004- 2005 en %
Agriculture, chasse et sylviculture	107,8	94,0	83,9	83,7	-22%	-11%	0%
Pêche et aquaculture	1,1	0,9	0,6	0,6	-45%	-33%	0%
Extraction de produits non énergétiques	4,2	3,7	3,1	3,1	-26%	-16%	0%
Industries agricoles et alimentaires	97,8	96,5	96,0	95,8	-2%	-1%	0%
Industrie textile et habillement	66,1	54,2	43,3	40,7	-38%	-25%	-6%
Industrie du cuir et de la chaussure	3,6	2,4	1,9	1,8	-50%	-25%	-5%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	14,1	14,4	14,2	14,2	1%	-1%	0%
Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	52,0	52,4	47,2	46,5	-11%	-11%	-1%
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	6,0	5,4	5,9	6,1	2%	13%	3%
Industrie chimique	70,9	73,3	69,8	69,4	-2%	-5%	-1%
Industrie du caoutchouc et des plastiques	23,8	25,6	25,5	25,7	8%	0%	1%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	35,9	34,3	32,0	31,3	-13%	-9%	-2%
Métallurgie et travail des métaux	108,8	104,3	100,6	101,9	-6%	-2%	1%
Fabrication de machines et équipements	43,5	43,1	40,4	40,5	-7%	-6%	0%

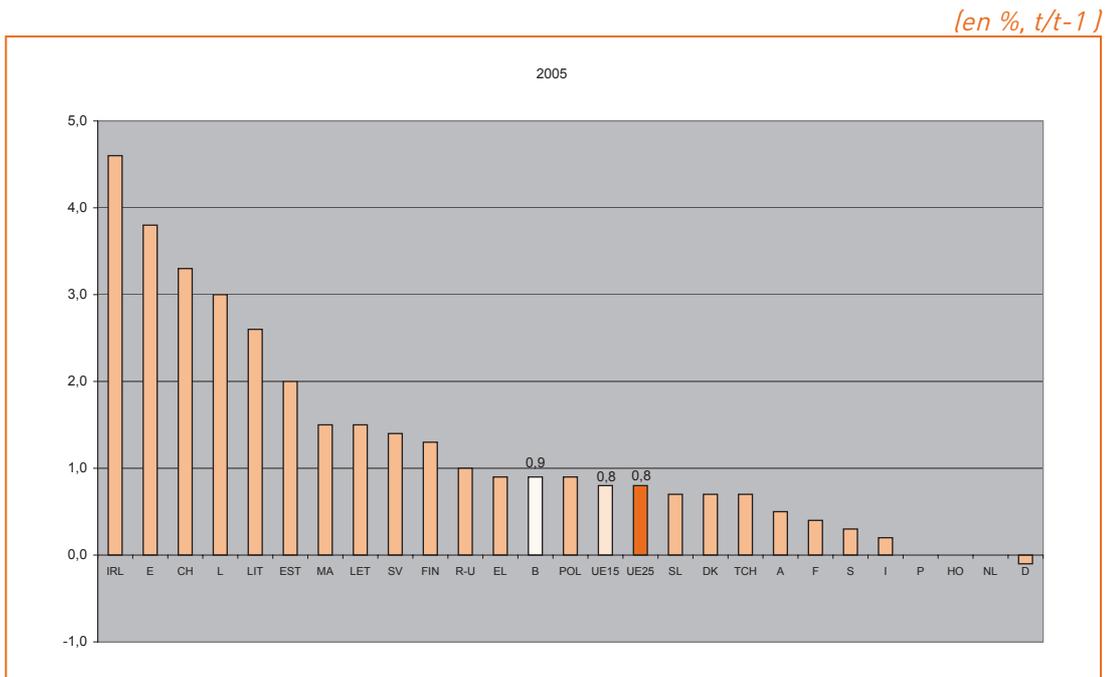
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

	1995	2000	2004	2005	1995- 2005 en %	2000- 2005 en %	2004- 2005 en %
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	57,1	55,7	45,6	44,2	-23%	-21%	-3%
Fabrication de matériel de transport	63,3	63,5	56,5	56,0	-12%	-12%	-1%
Autres industries manufacturières	35,2	31,2	28,7	28,1	-20%	-10%	-2%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28,3	27,1	24,6	24,3	-14%	-10%	-1%
Construction	235,8	239,8	236,1	239,6	2%	0%	1%
Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	567,6	568,1	591,9	600,7	6%	6%	1%
Hôtels et restaurants	142,0	140,5	144,4	148,7	5%	6%	3%
Transports et communications	273,9	292,5	293,5	292,4	7%	0%	0%
Activités financières	146,7	147,2	138,7	137,5	-6%	-7%	-1%
Immobilier, location et services aux entreprises	440,0	592,1	630,5	652,2	48%	10%	3%
Administration publique	370,1	389,5	412,6	411,2	11%	6%	0%
Education	319,8	316,6	333,7	333,5	4%	5%	0%
Santé et action sociale	355,2	410,5	456,2	471,3	33%	15%	3%
Services collectifs, sociaux et personnels	135,8	143,2	148,8	152,9	13%	7%	3%
Services domestiques	61,6	69,6	65,1	58,3	-5%	-16%	-10%
Total	3.868,1	4.091,4	4.171,6	4.212,4	9%	3%	1%

Source : ICN et calcul SPF Économie.

II.4.3 Marché du travail belge dans le contexte européen

Graphique II.24 : Croissance de l'emploi total

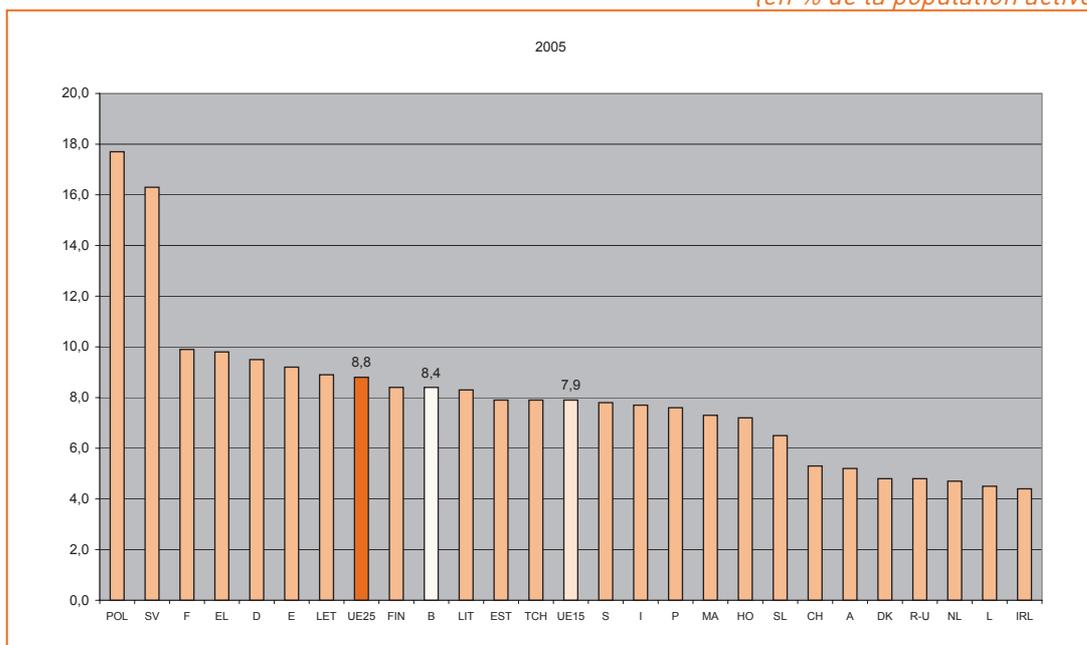


Source : Eurostat.

Nous notons, pour la deuxième année consécutive, une évolution positive (+0,9%) par rapport à l'année précédente. Toutefois, il nous faudra faire beaucoup mieux à l'avenir en matière de création d'emplois pour corriger notre faiblesse structurelle.

Graphique II.25 : Taux de chômage total

(en % de la population active)



Source : Eurostat.

Il est intéressant de noter que malgré le fort taux de croissance du PIB en 2004, le taux de chômage n'a pas diminué. Il était de 8,2% en 2003 et 8,4% en 2004 et 2005, soit au-dessus de la moyenne de l'EU15 (7,9% en 2005).

II.5 L'activité productive

Dans les sections suivantes, seuls les chiffres clés au niveau macro-économique par branche d'activité sont analysés selon la classification par branche d'activité A31xA31 issue des comptes nationaux.

Tableau II.24 : Classification par branche d'activité au niveau A31 x A31

	NACE
Agriculture	
Agriculture, chasse et sylviculture	A
Pêche et aquaculture	B
Industrie	
Extraction de produits non énergétiques	CB
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	E
Industrie manufacturière	
Industries agricoles et alimentaires	DA
Industrie textile et habillement	DB
Industrie du cuir et de la chaussure	DC
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD
Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	DE
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	DF
Industrie chimique	DG
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	DI
Métallurgie et travail des métaux	DJ
Fabrication de machines et équipements	DK
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	DL
Fabrication de matériel de transport	DM
Autres industries manufacturières	DN
Construction	F
Service marchands	
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	G
Hôtels et restaurants	H
Transports et communications	I
Activités financières	J
Immobilier, location et services aux entreprises	K
Santé et action sociale	N
Services collectifs, sociaux et personnels	O
Services domestiques	P
Services non-marchands	
Administration publique	L
Éducation	M
Économie totale	

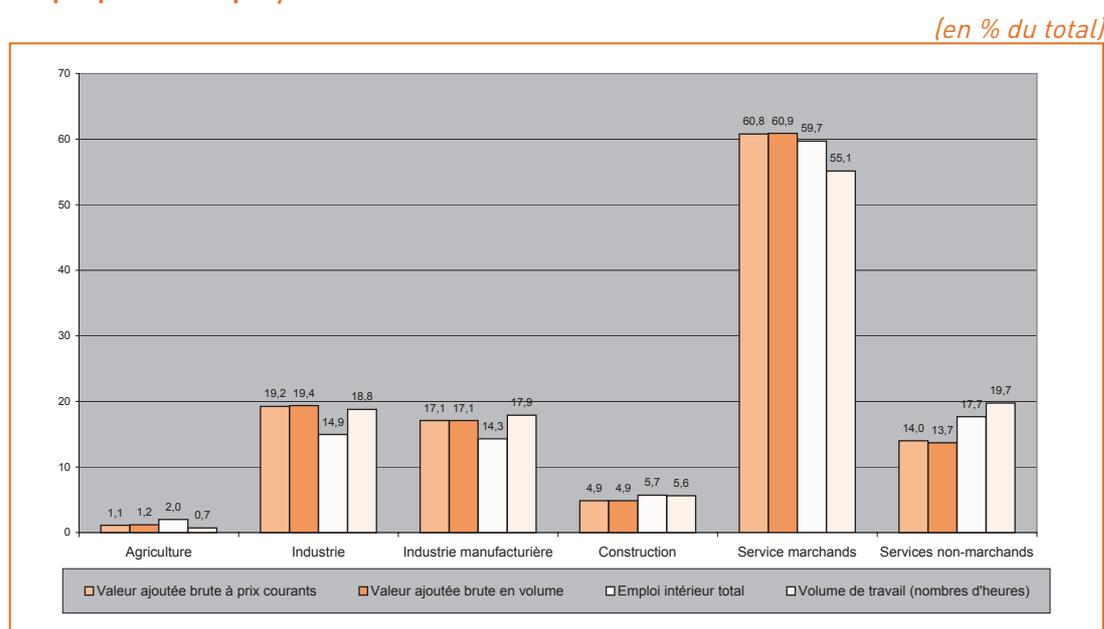
Source : ICN.

II.5.1 Structure de la production

II.5.1.1 Aperçu général

Le graphique II.26 illustre l'importance du secteur des services pour l'économie belge à l'aide de quelques paramètres économiques pertinents.

Graphique II.26 : Aperçu des branches d'activité en 2005



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Selon la valeur ajoutée brute à prix courants, l'ensemble du secteur des services représente 74,8% du total, dont 60,8% (161,4 milliards d'EUR) sont à attribuer aux services marchands et 14% (37,1 milliards d'EUR) aux services non-marchands.

Selon la valeur ajoutée brute en volume, la part de l'ensemble du secteur des services s'élève à 74,6%, dont 60,9% (158,6 milliards d'EUR) reviennent aux services marchands et 13,7% (35,7 milliards d'EUR) aux services non-marchands.

Pour ce qui est de l'emploi intérieur, la part de l'ensemble du secteur des services en 2005 atteint 77,4% du total, à savoir, 59,7% (2,5 millions de personnes) pour les services marchands et 17,7% (0,7 million de personnes) pour les services non-marchands.

Enfin, en ce qui concerne le nombre d'heures prestées par les travailleurs (à l'exclusion des indépendants), l'ensemble du secteur des services représente 74,8% du total, dont 55,1% (2,6 millions d'heures) reviennent aux services marchands et 19,7% (0,9 million d'heures) aux services non-marchands.

Tableau II.25 : Aperçu des branches d'activité en 1996 et en 2005

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	Valeur ajoutée brute à prix courants		Valeur ajoutée brute en volume (estimations en euros chaînés, année de référence 2004)		Emploi intérieur total (milliers de personnes)		Volume de travail salariés (millions d'heures, données corrigées des effets de calendrier)		Formation brute de capital fixe en volume (estimations en euros chaînés, année de référence 2004)		Rémunération des salariés à prix courants	
	1996	2005	1996	2005	1996	2005	1996	2005	1996	2005	1996	2005
Agriculture	2.932	2.925	2.589	3.090	105	84	23	35	742	718	333	532
Agriculture, chasse et sylviculture	2.876	2.857	2.535	3.038	104	84	22	35	715	712	302	499
Pêche et aquaculture	55	68	54	52	1	1	1	1	27	6	31	34
Industrie	43.843	51.079	44.874	50.466	701	630	1.055	940	10.072	9.312	27.241	31.242
Extraction de produits non énergétiques	311	310	336	310	4	3	6	5	61	69	151	146
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5.659	5.418	5.085	5.660	28	24	46	40	1.630	1.765	2.037	2.113
Industrie manufacturière	37.872	45.351	39.454	44.497	669	602	1.003	895	8.380	7.477	25.053	28.984
Industries agricoles et alimentaires	5.050	6.046	5.874	5.769	98	96	130	126	1.170	1.155	2.890	3.537
Industrie textile et habillement	2.157	1.794	2.059	1.845	62	41	82	54	484	250	1.459	1.291
Industrie du cuir et de la chaussure	108	84	122	84	3	2	5	2	23	11	85	60
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	532	850	496	812	14	14	20	20	134	157	385	460
Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	2.931	3.177	2.918	3.221	52	47	77	67	776	837	1.934	2.095
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	1.024	2.134	3.335	2.438	6	6	11	11	119	255	506	742
Industrie chimique	7.174	8.903	6.387	8.060	70	69	118	113	1.905	1.565	3.997	5.012

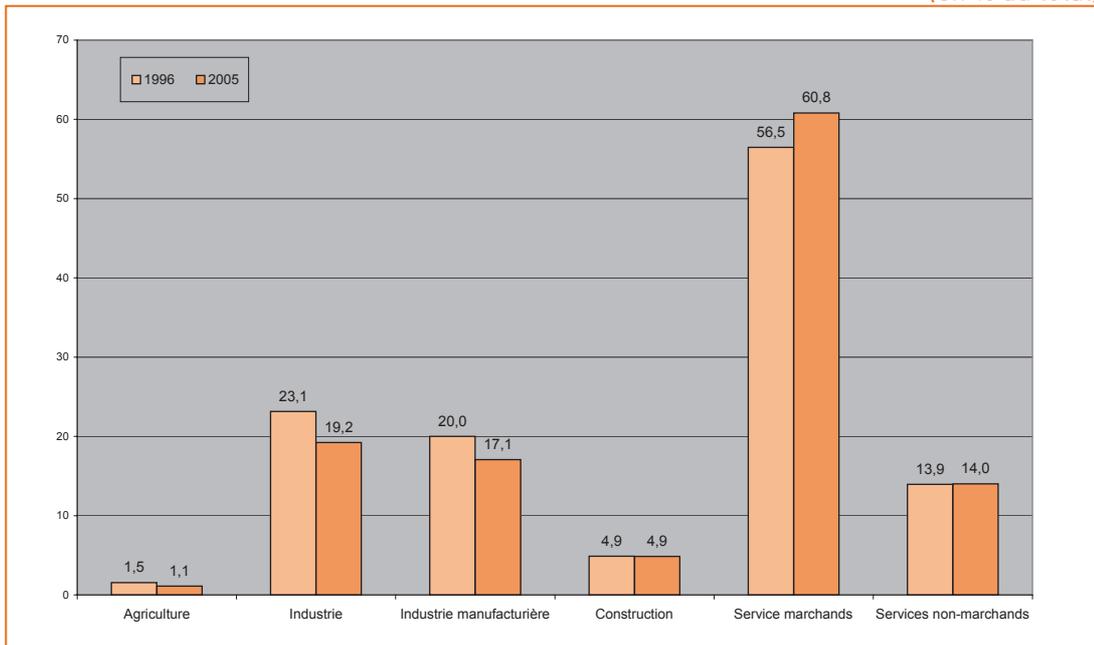
Industrie du caoutchouc et des plastiques	1.378	1.870	1.279	1.871	24	26	39	41	343	259	866	1.274
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2.006	2.375	2.382	2.378	36	31	53	47	413	373	1.299	1.518
Métallurgie et travail des métaux	5.339	7.116	5.461	6.531	108	102	166	156	1.083	1.035	4.082	4.839
Fabrication de machines et équipements	2.277	3.013	2.253	3.033	44	41	69	63	289	313	1.669	2.018
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	3.322	3.264	2.483	3.369	56	44	89	69	716	372	2.372	2.392
Fabrication de matériel de transport	3.453	3.331	3.154	3.708	63	56	100	90	693	644	2.693	2.903
Autres industries manufacturières	1.123	1.394	1.250	1.377	34	28	46	37	232	253	816	841
Construction	9.249	12.911	10.411	12.652	233	240	268	281	1.270	1.840	5.485	7.242
Service marchands	106.973	161.448	127.752	158.551	2.154	2.514	2.260	2.759	29.895	43.184	50.839	78.226
Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	22.638	34.611	29.502	32.606	561	601	585	685	3.830	5.069	12.649	18.725
Hôtels et restaurants	2.994	4.214	4.075	3.770	143	149	99	114	690	728	1.667	2.397
Transports et communications	14.931	22.403	16.921	21.954	278	292	423	442	5.978	7.790	9.043	12.670
Activités financières	12.101	15.287	11.696	16.063	147	138	196	186	1.781	2.251	7.243	8.276
Immobilier, location et services aux entreprises	37.572	59.062	44.532	59.013	462	652	357	588	15.531	24.201	8.945	17.611
Santé et action sociale	11.837	18.841	14.938	18.278	364	471	383	513	1.148	1.473	8.114	13.844
Services collectifs, sociaux et personnels	4.218	6.249	5.242	6.094	136	153	126	153	937	1.673	2.496	3.922
Services domestiques	683	782	845	774	64	58	92	76	0	0	683	782
Services non-marchands	26.412	37.189	32.463	35.675	689	745	926	988	2.317	3.409	23.986	34.327
Administration publique	13.515	19.344	16.508	18.746	371	411	545	584	1.835	2.824	12.212	17.686
Éducation	12.897	17.845	15.955	16.929	318	334	381	403	483	585	11.774	16.641
Économie totale	189.408	265.552	215.981	260.434	3.882	4.212	4.532	5.002	44.347	58.462	107.884	151.570

Source : ICN.

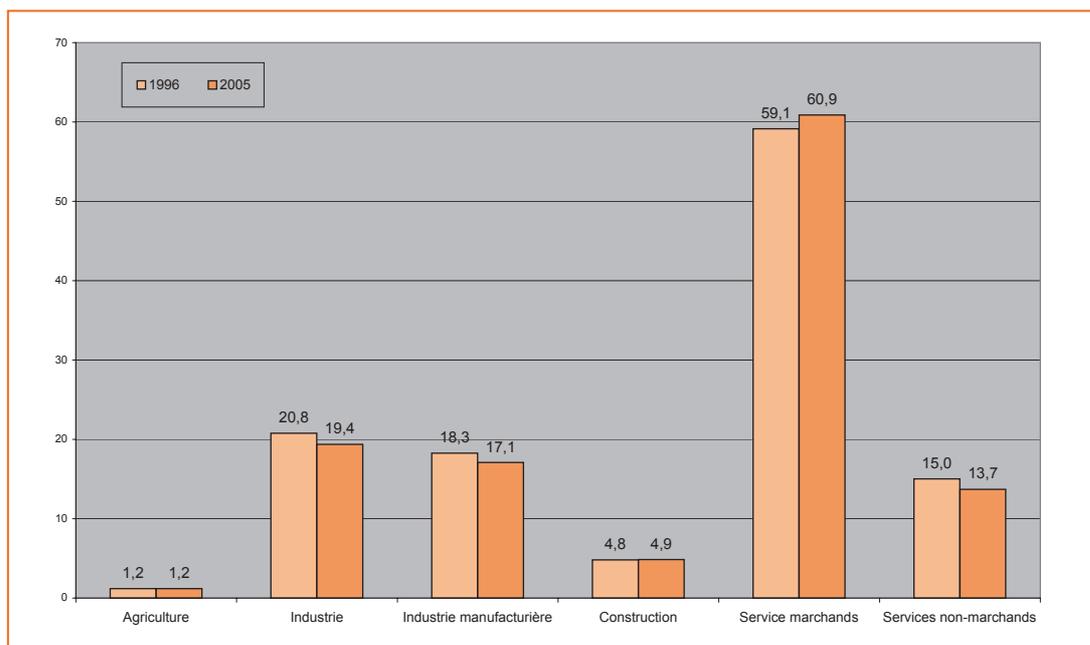
II.5.1.2 Évolution de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branches d'activité

Graphique II.27 : Valeur ajoutée brute par branches d'activité

(a) à prix courants
(en % du total)



(b) en volume
(estimation en euros chaînés, année de référence 2004)
(en % du total)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Une analyse de l'évolution de la valeur ajoutée brute met en avant l'importance croissante des services au détriment de l'industrie.

Selon la valeur ajoutée brute à prix courants (graphique II.27 a), la part de l'industrie s'est réduite de 23,1% en 1996 à 19,2% en 2005 tandis que celle de l'ensemble du secteur des services a grimpé de 70,4% à 74,8%. Cela s'explique par l'augmentation de la part des services marchands de 56,5% en 1996 à 60,8% en 2005, la part des services non-marchands restant quasiment stable aux alentours de 14%.

En faisant abstraction de l'évolution des prix et en analysant la valeur ajoutée brute en volume, nous constatons que la diminution de la part relative de l'industrie est moindre au cours de cette même période, passant de 20,6% en 1996 à 19,4% en 2005.

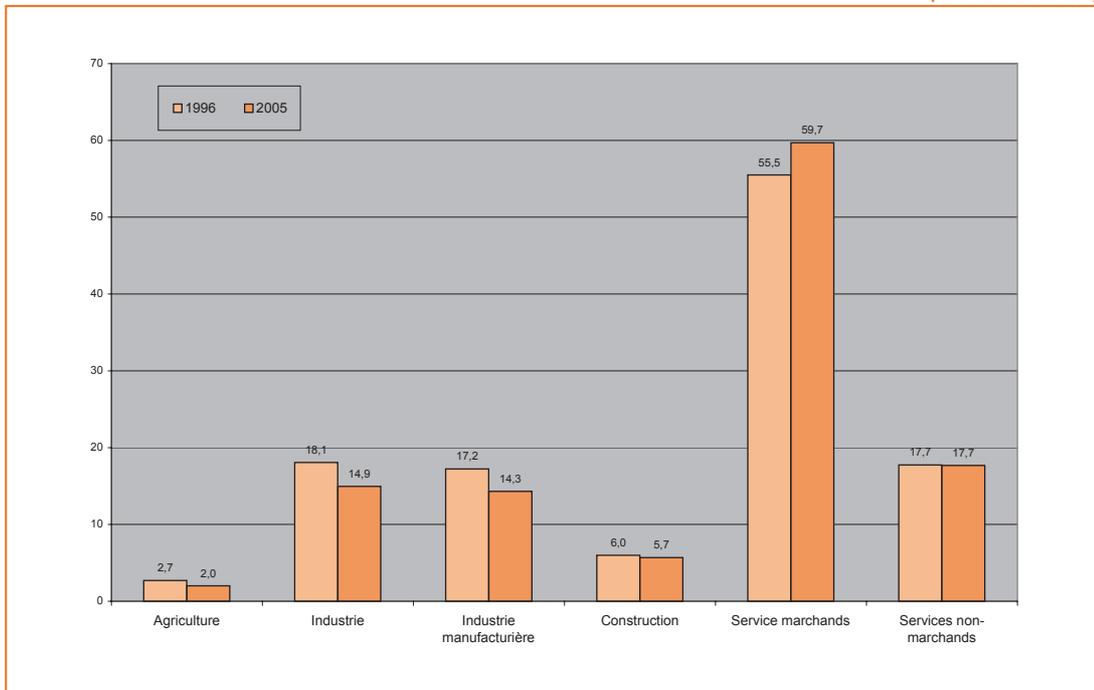
Cette moindre diminution en volume qu'en valeur s'explique par une hausse des prix des biens industriels moins significative que celle des services. Cette pression exercée sur les prix des biens industriels est imputable à l'intensification de la concurrence suite à l'élargissement de l'EU et à l'affluence de pays émergents comme la Chine et l'Inde.

L'industrie belge y a réagi en produisant davantage et en intégrant des avancées technologiques dans le processus de production, ce qui s'est traduit par une stabilisation de la part en volume de l'industrie dans l'ensemble de l'activité économique.

L'aspect « productivité » sera examiné plus en détail dans ce chapitre tandis qu'une analyse plus ciblée de certains secteurs industriels, tels l'acier et la chimie, sera réalisée dans la partie V- Analyses sectorielles.

Graphique II.28 : Emploi intérieur total par principales branches d'activité, exprimé en postes de travail

(en % du total)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

La part croissante du tertiaire au détriment de l'industrie est également visible en termes d'emploi total (salariés et indépendants).

La part de l'emploi de l'ensemble du secteur des services est passée de 73,2% en 1996 à 77,4% en 2005. Cette croissance résulte de l'augmentation de la part de l'emploi dans les services marchands qui est passée de 55,5% en 1996 à 59,7% en 2005, celle des services non-marchands restant stable à 17,7%.

La part relative de l'emploi dans l'industrie a diminué, revenant de 18,1% en 1996 à 14,9% en 2005.

A l'instar des précédents constats, cette « désindustrialisation apparente » de l'économie belge peut aussi être en partie nuancée par les chiffres relatifs à l'emploi.

Ainsi, il convient de tenir compte du fait que les activités qui appartenaient auparavant aux entreprises industrielles sont de plus en plus sous-traitées à d'autres entreprises qui relèvent des services marchands. Dans un contexte de concurrence internationale croissante, les entreprises industrielles se concentrent davantage sur leur activité principale et délèguent leurs tâches secondaires de nature administrative, logistique ou organisationnelle. Il ressort, par exemple, des tableaux input/output de 2000 de l'ICN, que sur les 903.000 emplois nécessaires à la production industrielle, seuls 540.000 sont effectivement situés dans l'industrie, alors que 268.000 le sont dans les services marchands¹⁴.

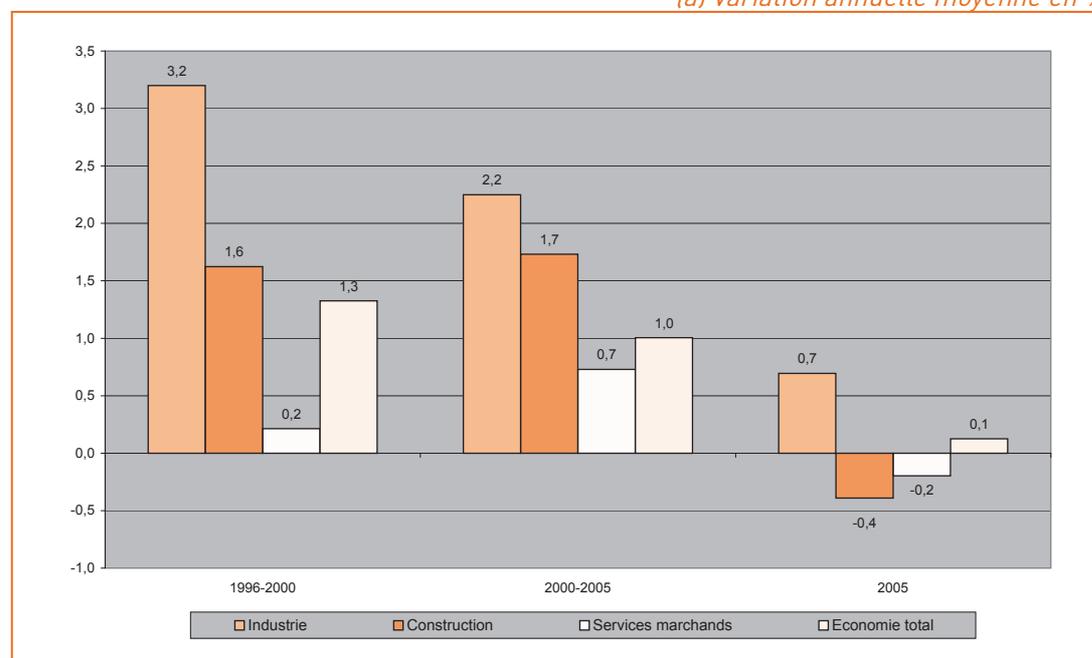
II.5.2 La productivité des branches d'activité

La productivité est ici calculée par le rapport entre la valeur ajoutée brute en volume (par branches d'activité) et le nombre de travailleurs (salariés et indépendants) de la branche d'activité concernée.

Graphique II.29 : Productivité par principales branches d'activité

(valeur ajoutée brute en volume selon l'estimation en euros chaînés - année de référence 2004, par poste de travail)

(a) Variation annuelle moyenne en %



¹⁴ BNB, Revue économique 2-2005, « Interdépendances sectorielles et structure des coûts de l'économie belge: une application des tableaux input-output »

(b) Variation annuelle moyenne,
ensemble de l'économie = 100



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Comme déjà mentionné précédemment, la croissance de productivité de l'ensemble de l'économie a été faible en 2005 (+0,1%).

Au sein des principales branches d'activité, l'industrie a réalisé en 2005 une meilleure performance en termes d'évolution de la productivité que l'économie dans son ensemble totale. Elle affiche ainsi une augmentation de productivité de l'ordre de 0,7% alors que les secteurs de la construction et des services marchands ont reculé de respectivement 0,4% et 0,2%.

Cette augmentation accrue de productivité dans l'industrie est davantage perceptible lorsqu'on analyse les périodes 1996-2000 et 2000-2005, périodes au cours desquelles la croissance de la productivité de l'industrie est en moyenne plus significative, surtout par rapport aux services marchands. Compte tenu du poids croissant du secteur tertiaire dans l'économie totale, il résulte un affaiblissement de la productivité de l'ensemble de l'économie belge.

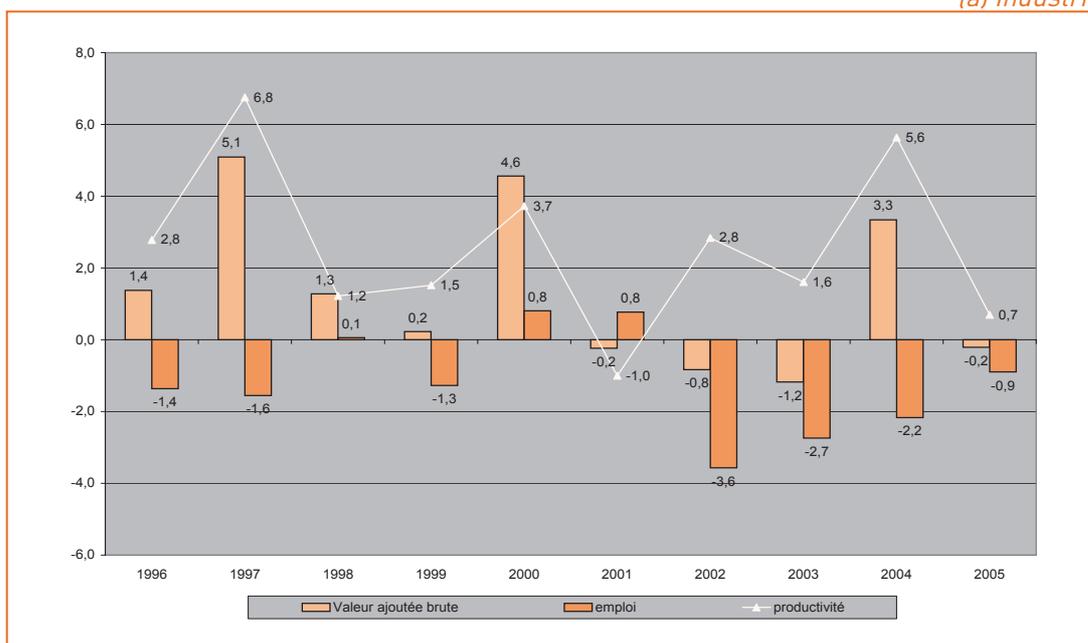
Ces différences de croissance de la productivité au sein des différentes branches d'activité peuvent s'expliquer par des divergences dans l'évolution de l'emploi et de la valeur ajoutée pour ces mêmes branches d'activité.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

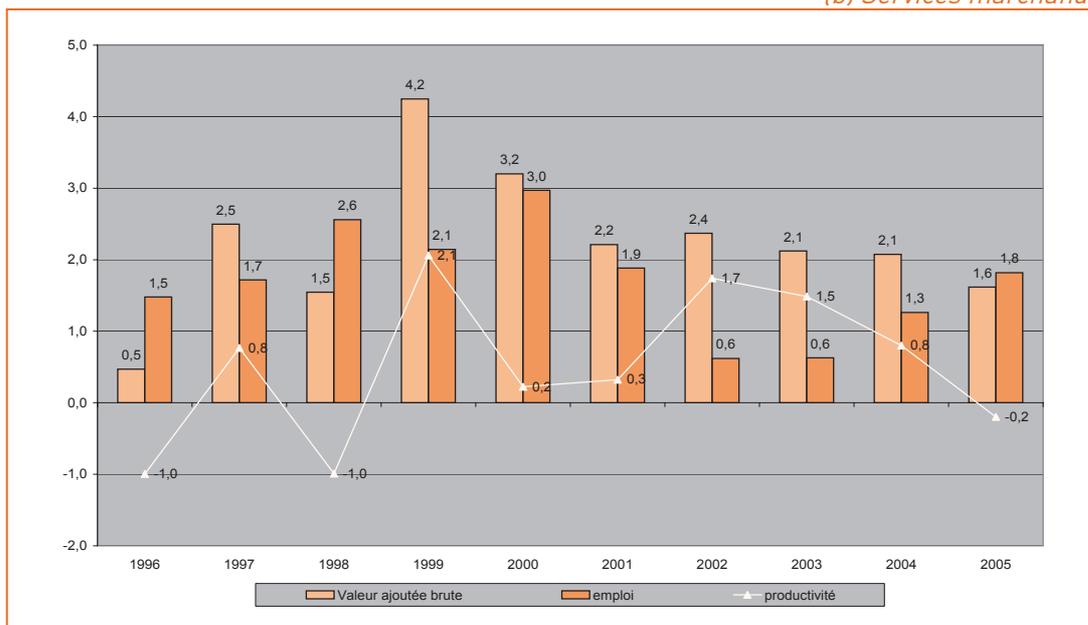
Graphique II.30 : Évolution de la valeur ajoutée brute, de l'emploi et de la productivité par poste de travail dans les principales branches d'activité

*(valeur ajoutée brute en volume selon estimation en euros chaînés, année de référence 2004)
(variation en %)*

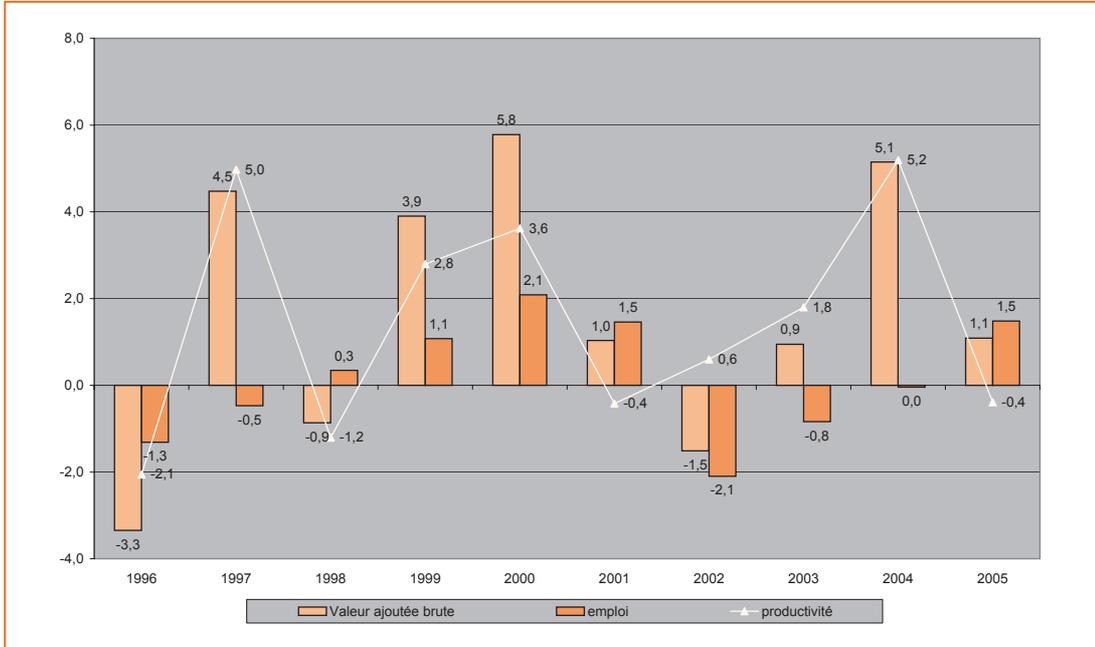
(a) Industrie



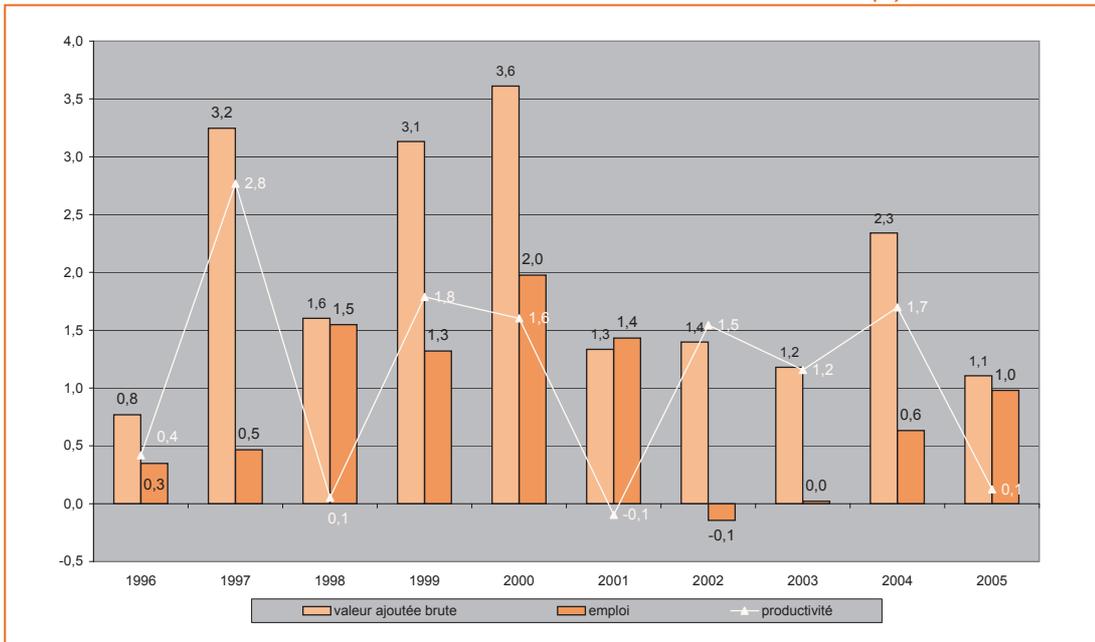
(b) Services marchands



(c) Construction



(d) Économie totale



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Il ressort du graphique II.30 que la croissance de productivité en moyenne plus élevée dans l'industrie découle à la fois d'une évolution favorable de la production (hausse de la valeur ajoutée brute) couplée à une évolution négative de l'emploi.

En ce qui concerne les services marchands, le facteur emploi a occasionné un effet négatif sur les gains de productivité, avec des répercussions sur l'évolution de la productivité pour l'ensemble de l'économie.

Tableau II.26 : Productivité par branches d'activité : évolution et niveau

(variation annuelle moyenne en %)

	Indice niveau Économie totale = 100		Variation annuelle moyenne en %		
	1996	2005	1996- 2000	2000- 2005	2005
Agriculture	44,4	59,3	5,4	4,5	8,1
Agriculture, chasse et sylviculture	43,9	58,7	5,4	4,4	8,5
Pêche et aquaculture	96,1	139,9	3,1	9,0	-11,9
Industrie	115,1	129,6	3,2	2,2	0,7
Extraction de produits non énergétiques	147,1	161,5	2,0	1,9	3,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	324,1	376,7	5,8	2,7	3,4
Industrie manufacturière	106,0	119,5	2,9	2,3	0,4
Industries agricoles et alimentaires	107,4	97,4	-0,3	-0,2	-6,2
Industrie textile et habillement	59,8	73,3	7,3	1,3	3,3
Industrie du cuir et de la chaussure	64,7	75,7	2,5	1,9	8,0
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	64,1	92,5	3,6	4,4	-1,7
Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	101,4	112,0	1,0	2,4	2,1
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	982,6	646,5	-9,9	3,8	26,5
Industrie du caoutchouc et des plastiques	96,6	117,7	1,4	3,5	0,0
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	119,6	122,9	-0,2	1,9	3,3
Métallurgie et travail des métaux	91,3	103,7	4,6	0,6	-7,4
Fabrication de machines et équipements	92,8	121,1	6,2	3,5	6,8
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	80,0	123,3	9,5	5,3	6,5
Fabrication de matériel de transport	90,7	107,1	3,7	2,2	2,1
Autres industries manufacturières	66,3	79,3	5,8	4,0	1,9

	Indice niveau Économie totale = 100		Variation annuelle moyenne en %		
	1996	2005	1996- 2000	2000- 2005	2005
Construction	80,4	85,4	1,6	1,7	-0,4
Service marchands	106,6	102,0	0,2	0,7	-0,2
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	94,5	87,8	-1,0	0,8	-4,7
Hôtels et restaurants	51,1	41,0	0,5	-1,7	-13,4
Transports et communications	109,5	121,4	1,2	2,1	4,6
Activités financières	143,5	188,9	6,1	3,0	3,8
Immobilier, location et services aux entreprises	173,4	146,3	-2,1	0,1	0,9
Santé et action sociale	73,8	62,7	-0,8	-0,4	-1,7
Services collectifs, sociaux et personnels	69,1	64,5	0,6	-0,2	-1,4
Services domestiques	23,9	21,5	-1,5	0,8	-0,5
Services non-marchands	84,7	77,5	0,6	0,1	0,4
Administration publique	79,9	73,7	0,7	0,4	0,9
Éducation	90,3	82,1	0,5	-0,1	-0,1
Économie totale	100	100	1,3	1,0	0,1

Source : ICN et calculs SPF Économie.

Par rapport à un indice établi sur l'ensemble des branches d'activité (total économie = 100), l'industrie présente en 2005 un niveau de productivité nettement plus élevé (129,6) que celui de l'économie totale. Par rapport à 1996 (115,1), il y a clairement, comme mentionné précédemment, une amélioration du niveau de la productivité.

En 2005, l'indice des services marchands (102) se situe juste au-dessus de l'indice global, ce qui représente un léger recul par rapport à 1996 (106,6). Quant aux secteurs de la construction (85,4 en 2005 et 80,4 en 1996) et des services non-marchands (77,5 en 2005 et 84,7 en 1996), leur niveau de productivité est inférieur à celui de l'ensemble de l'économie.

Au sein de chaque branche d'activité, des différences apparaissent naturellement à un niveau d'activité plus détaillé. Ainsi, la majorité des activités de l'industrie manufacturière présentent en 2005 un niveau de productivité supérieur à celui de l'indice global, à l'exception de certaines industries comme le textile et l'habillement (73,3) ainsi que le cuir et la chaussure (75,7).

Au sein des services marchands, le niveau de productivité est élevé par rapport à celui de l'ensemble de l'économie pour les institutions financières (188,9) ainsi que pour l'immobilier et les services aux entreprises (146,3).

II.5.3 Investissements et excédent brut d'exploitation par branches d'activité

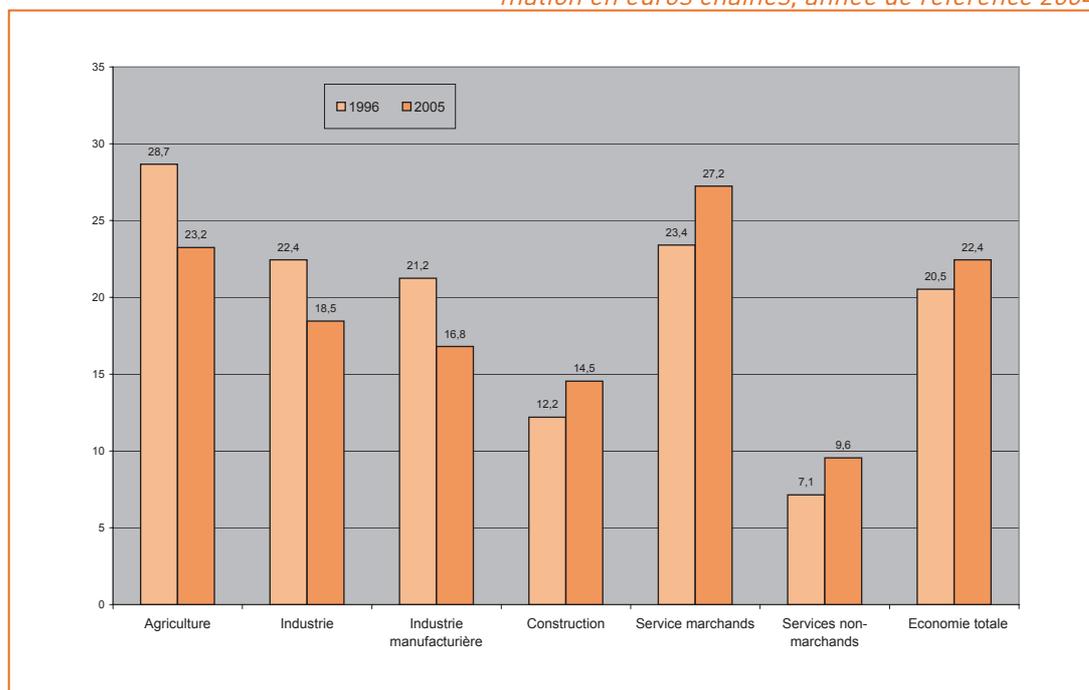
La productivité est le fruit d'une combinaison optimale entre les ressources humaines et les équipements mis à leur disposition en vue de la production des biens et services.

L'une des mesures de la disponibilité de ces outils pour les différentes activités est le taux d'investissement, soit le rapport entre l'investissement (formation brute de capital fixe) et la valeur ajoutée brute (approche de la production). Un taux d'investissement élevé, maintenu à travers le temps, constitue la garantie d'un renouvellement, voire d'une extension des équipements et par-là, d'une intégration dans le processus de production de l'innovation et du progrès technique.

Depuis la fin des années nonante, on constate généralement que le taux d'investissement dans l'industrie est décroissant en tendance tandis que celui des services marchands suit davantage l'évolution cyclique de l'activité économique. Cela illustre l'évolution de notre économie vers une économie de services.

Graphique II.31 : Taux d'investissement par branches d'activité

(formation brute de capital fixe en % de la valeur ajoutée brute, en volume, estimation en euros chaînés, année de référence 2004)



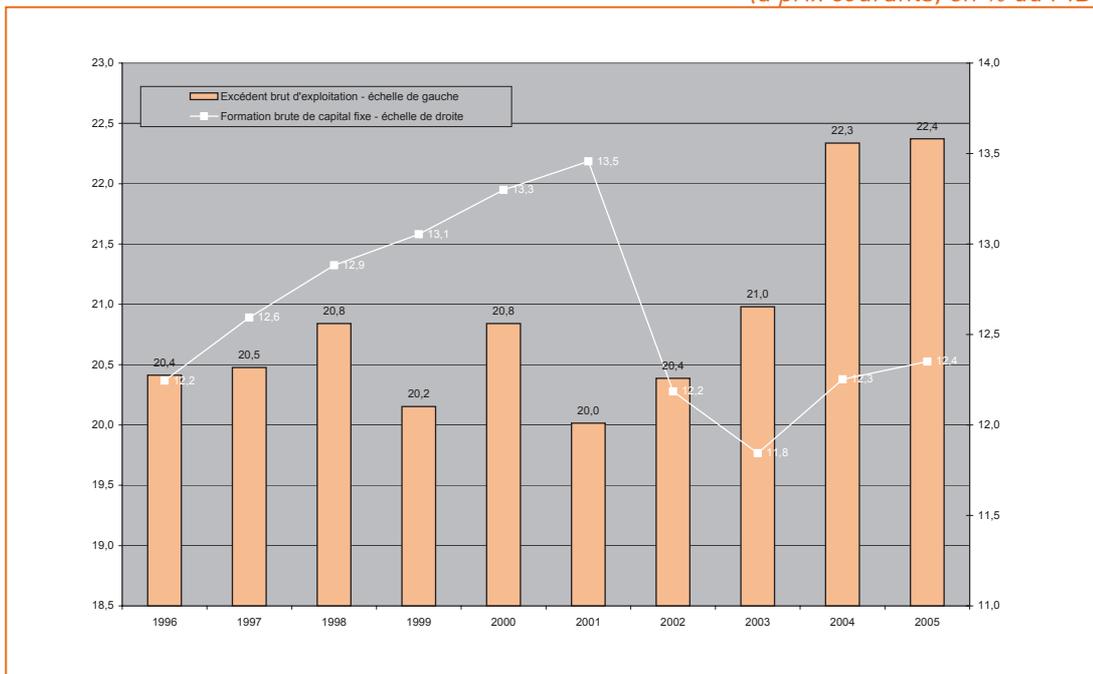
Source : ICN et calculs SPF Économie.

Durant la période 1996-2005, le taux d'investissement de l'économie totale est passé de 20,5% à 22,4%. Il s'agit principalement des services marchands qui ont enregistré la croissance la plus importante, de 23,4% en 1996 à 27,2% en 2005 tandis que l'industrie a vu passer ses chiffres de 22,4% à 18,5%.

La formation brute de capital et l'excédent brut d'exploitation, tels que présentés dans les comptes nationaux, peuvent être utilisés pour comparer les investissements des sociétés et leurs bénéfices au niveau macro-économique.

L'excédent brut d'exploitation (avant les amortissements et les impôts) mesure la position bénéficiaire macro-économique des entreprises.

Graphique II.32 : Excédent brut d'exploitation et formation brute de capital des entreprises
(institutions financières et non-financières)
(à prix courants, en % du PIB)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Il ressort du graphique II.32 que l'excédent brut d'exploitation des entreprises s'est stabilisé en 2005 (22,4%) au niveau historiquement élevé de 2004 (22,3%). De leur côté, les investissements des sociétés présentent une tendance à nouveau croissante (12,4% en 2005) et ce, depuis le point le plus bas point de 2003.

La différence en termes de croissance, enregistrée depuis 2002, entre l'excédent brut d'exploitation et la formation brute de capital, est toujours présente. Cela signifie qu'un autofinancement des investissements productifs par les entreprises est possible et qu'il semble exister une marge pour l'augmentation de leurs investissements.

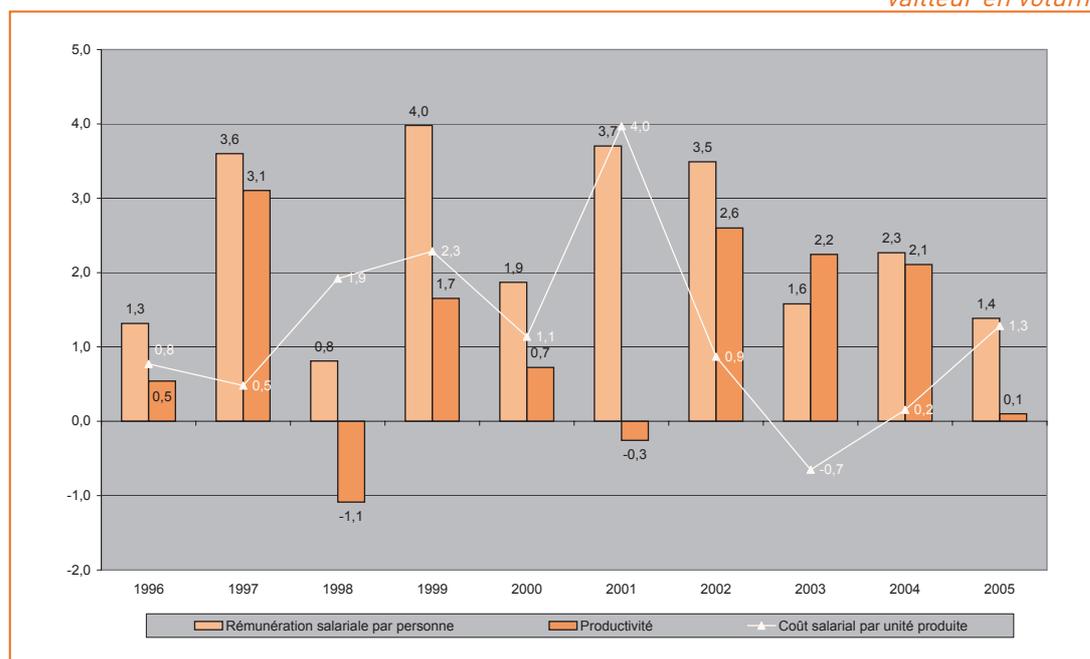
II.6 Compétitivité prix

Un outil souvent utilisé pour mesurer la compétitivité prix est le coût salarial par unité produite qui indique le rapport entre ce coût et la productivité du travail. Ceci permet de voir clairement si un pays ou une région peut compenser un coût salarial moyen élevé par une forte productivité du travail.

Graphique II.33 : Coût salarial par unité produite (a), coût salarial par travailleur et productivité du travail par personne employée dans les entreprises

(variation annuelle en %)

(a) Rémunération par travailleur divisée par la valeur ajoutée brute par travailleur en volume



Source : ICN et calculs SPF Économie.

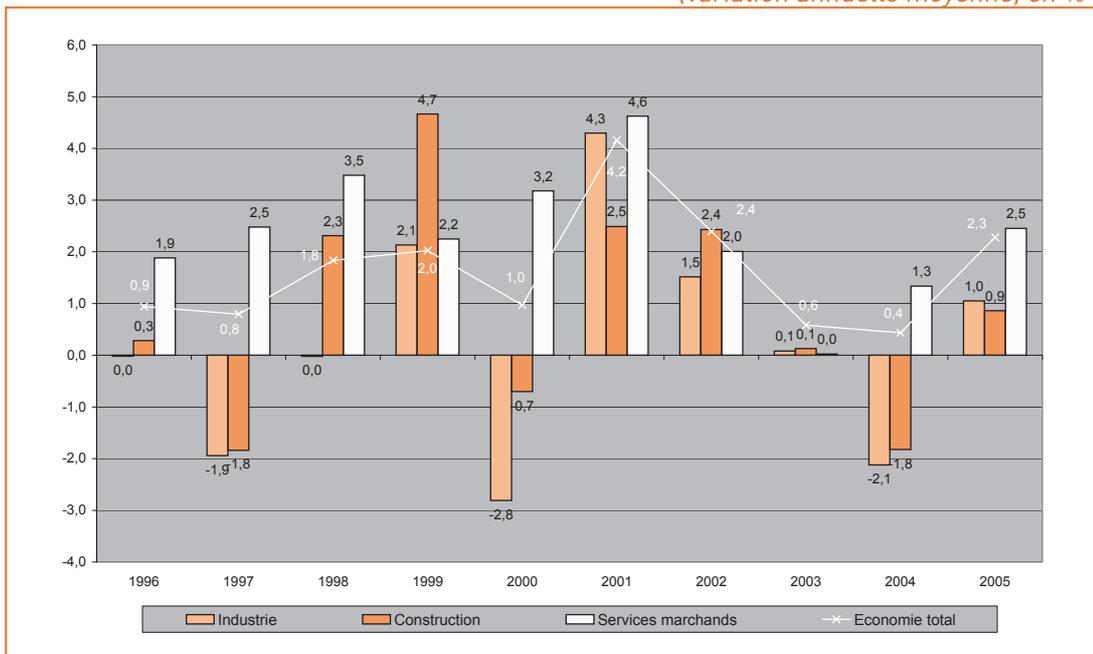
De 2001 à 2003, a été enregistrée une baisse du coût salarial par unité produite des entreprises alors qu'en 2004 une faible hausse de +0,2% a été constatée et s'est poursuivie en 2005 (+1,3%). Elle est principalement due à une diminution de la croissance, tandis que la rémunération par travailleur a moins fortement augmenté en 2005 que l'année précédente.

La prestation plus faible au niveau de la croissance de la productivité s'exprime donc par une détérioration de cet indicateur qui reflète la compétitivité de notre économie.

L'évolution globale du coût salarial par unité produite cache toutefois des écarts selon les branches industrielles (cf. graphique II.34). En effet, les prestations de l'industrie sont en moyenne meilleures que celles de l'ensemble de l'économie alors que les services marchands enregistrent un profil moins favorable. Les différences précitées de croissance en matière de productivité expliquent principalement ces évolutions.

Graphique II.34 : Coût salarial par unité produite par branche d'activité

(variation annuelle moyenne, en %)

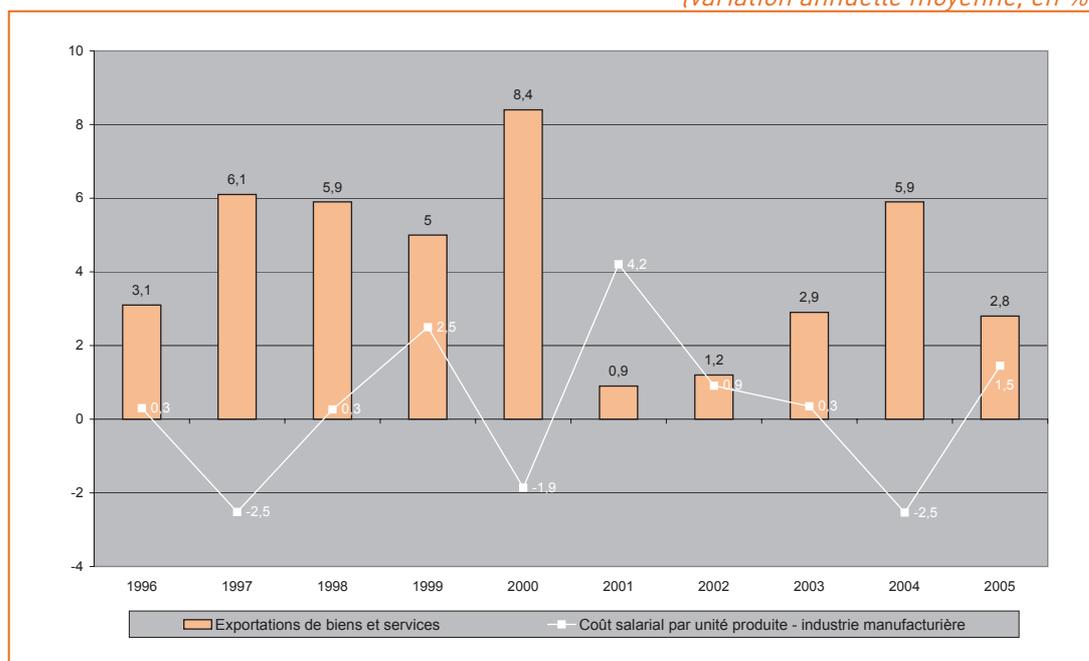


Source : ICN et calculs SPF Économie.

L'observation du coût salarial par unité produite dans l'industrie manufacturière et les exportations belges de biens et de services montrent en effet qu'un fléchissement de cet indicateur va de pair avec une hausse des exportations. Au contraire, un redressement de cet indicateur entraîne une chute des exportations.

Graphique II.35 : Coût salarial par unité produite dans l'industrie manufacturière et exportations de biens et services

(variation annuelle moyenne, en %)



Source : ICN et calculs SPF Économie.

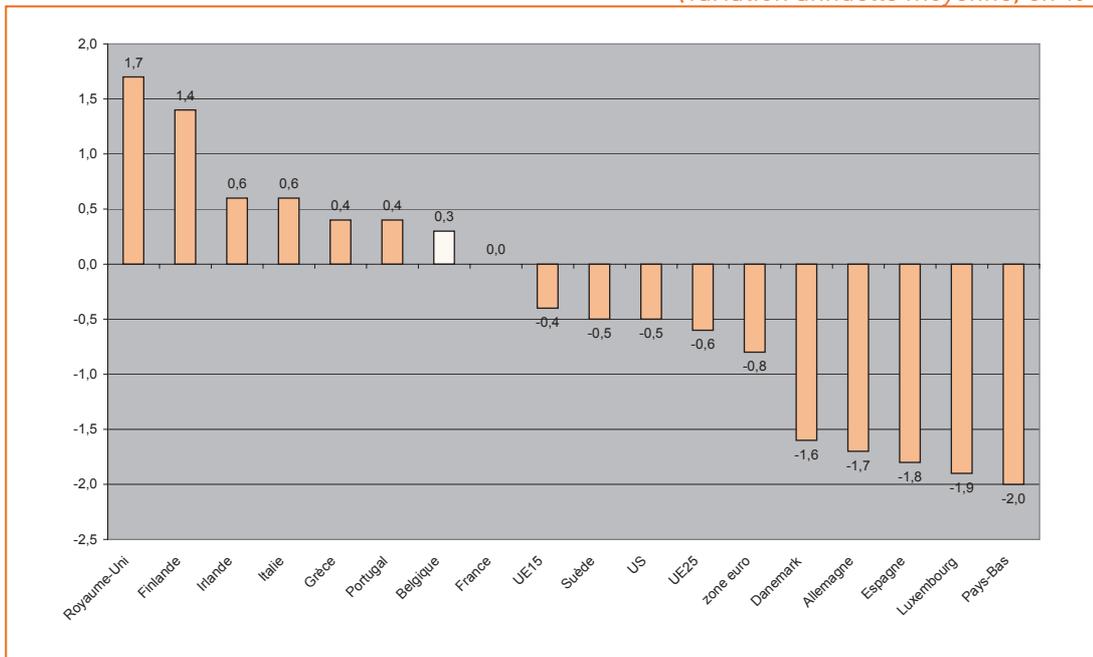
Selon les données récentes d'Eurostat, la Belgique se classe en 2005 parmi les pays qui connaissent une croissance de leur coût salarial par unité produite (+0,3%), alors que celui-ci diminue pour l'EU (-0,4%) et pour la zone euro (-0,8%).

En 2004, la Belgique a connu une contraction encore plus marquée (-2,6%).

Dans un souci de comparabilité internationale; l'indicateur utilisé ci-après résulte du rapport entre le salaire par employé et le PIB par emploi (salariés et indépendants), calculé à prix courants.

Graphique II.36 : Coût salarial par unité produite en 2005 - International

(variation annuelle moyenne, en %)



Source : Eurostat.

II.7 Commerce extérieur belge

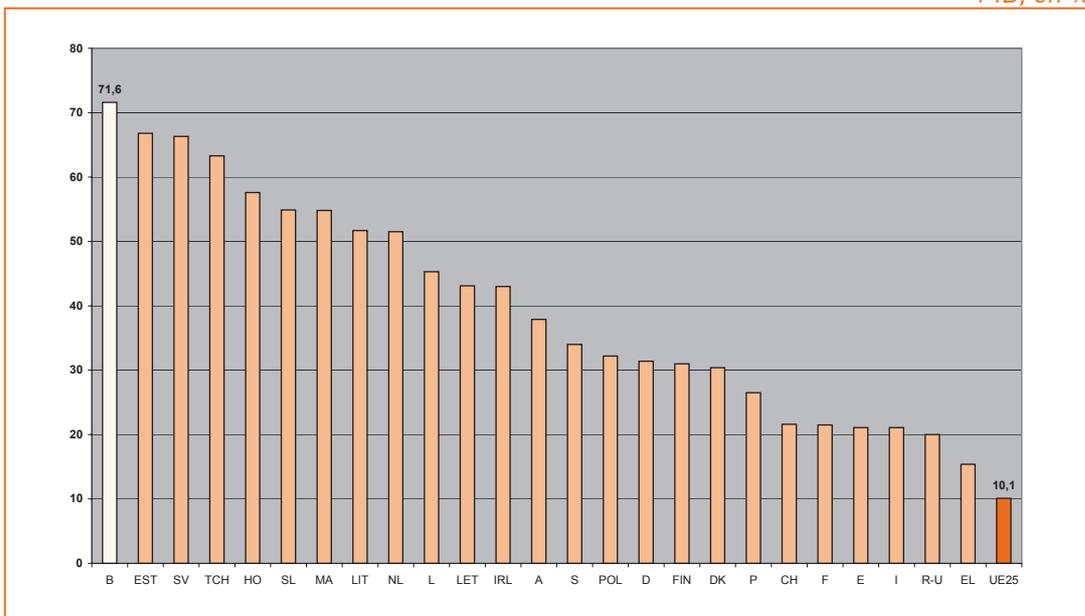
II.7.1 Contexte international

Selon les dernières données de l'OMC, la Belgique se classait en 2005 à la 10ème place parmi les 13 plus grands exportateurs mondiaux de biens et services. La part des exportations belges de biens dans le total mondial (toujours selon la même source) s'élevait à 3,2% en 2005 (contre 3,3% en 2002) tandis que celle relative aux services atteignait 2,2% en 2005 contre 2,3% en 2002.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.37 : Intégration du commerce des biens en 2005

(Valeur moyenne des exportations et des importations de services divisée par le PIB, en %)

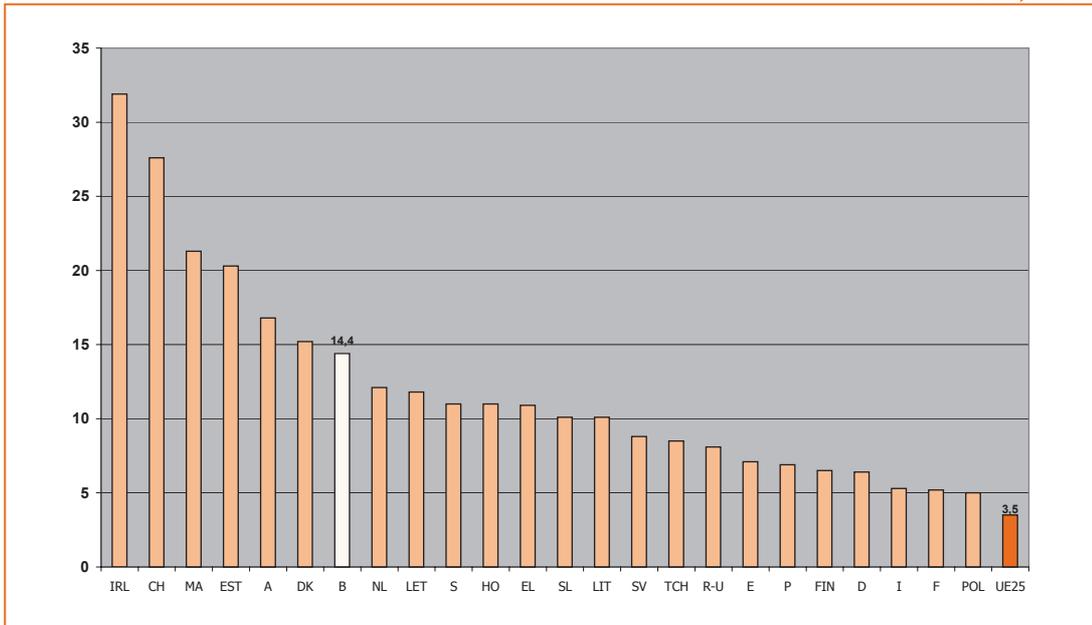


Source : Eurostat.

La Belgique est le pays qui commerce le plus par rapport à son PIB au sein de l'Union. Cette dernière n'est en effet pas très ouverte puisque ce même indicateur pour l'EU15 n'atteignait que 10,5% en 2005.

Graphique II.38 : Intégration du commerce des services en 2005

(Valeur moyenne des exportations et des importations de services divisée par le PIB, en %)

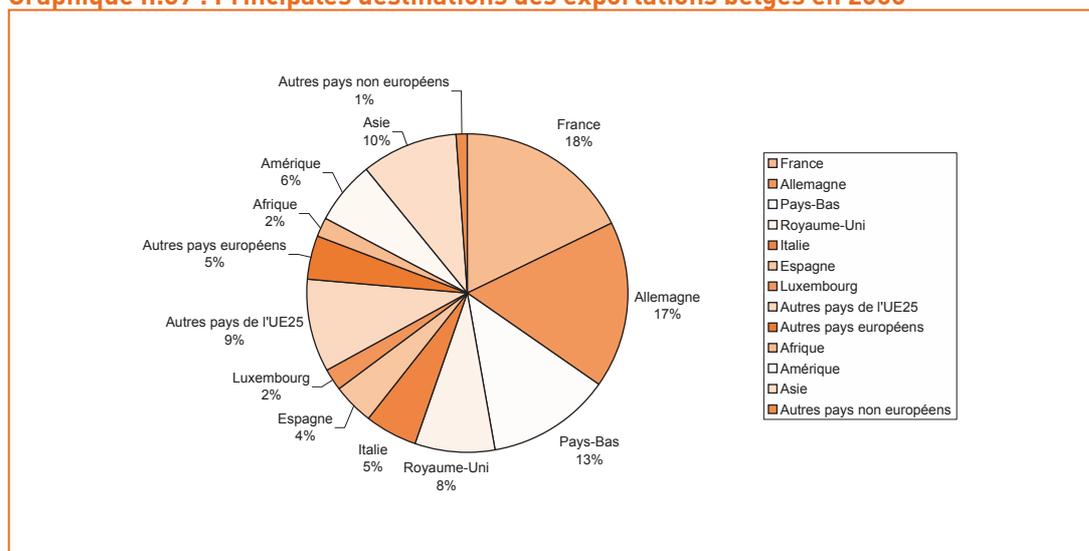


Source : Eurostat.

L'intégration du commerce des services est beaucoup moins avancée en Europe comparativement au commerce des biens. La Belgique fait néanmoins partie des pays du peloton de tête (14,4%). Le Luxembourg, plaque tournante financière mondiale, obtient un score de 89,4% du PIB pour 2005.

II.7.2 Structure géographique du commerce de biens pour la Belgique

Graphique II.39 : Principales destinations des exportations belges en 2005



Source : ICN et calculs SPF Économie.

Comme pour la plupart des autres pays européens, le commerce extérieur de la Belgique se caractérise par une forte prédominance des échanges intra-européens.

Sur un total de 210,8 milliards d'EUR de marchandises exportées en 2005, une part de 160,5 milliards (soit 76%) était destinée au marché européen contre 50,3 milliards à la grande exportation.

Les pays limitrophes restent les destinataires principaux de nos exportations de marchandises. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas reçoivent respectivement 23%, 22% et 16,5% de nos exportations intra-européennes.

A noter la forte croissance en glissement annuel de nos exportations de marchandises en valeur vers les dix nouveaux adhérents européens. Le montant exporté vers ces 10 pays –même si globalement il reste assez limité – passe de 5,7 milliards d'EUR en 2004 à 6,7 milliards d'EUR en 2005, soit une croissance de 17%. La Lettonie, la Lituanie et l'Estonie enregistrent en valeur la croissance la plus significative à un an d'écart avec respectivement 36%, 29% et 28%. Nos exportations de marchandises vers la Pologne représentent un montant beaucoup plus substantiel, soit 2,7 milliards d'EUR de marchandises exportées en 2005, soit une progression de 18%.

En Europe, le Royaume-Uni reste le principal destinataire hors zone euro des exportations belges. Ce marché absorbe encore 8% de nos exportations totales.

En dehors du continent européen, les exportations belges vers certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie sont en constante progression. Cette constatation au niveau belge s'inscrit dans un contexte plus général. Aujourd'hui, les économies émergentes occupent une place croissante dans les échanges commerciaux mondiaux. Cette progression s'explique d'une part par l'élévation du niveau de vie de ces pays qui entraîne de facto de nouveaux débouchés aux produits belge, européen, américain ... et d'autre part, par l'augmentation du nombre de produits étrangers proposés sur le marché domestique à des prix très compétitifs.

Tableau II.27 : Principales destinations des exportations

(Selon le concept national, en % du total)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EU25	78,5	76,2	78,2	77,4	75,8	77,4	76,3	77,1	77,2	76,1
Zone euro	66,0	62,7	64,3	63,7	62,0	63,4	61,6	62,9	63,2	62,4
France	18,0	17,1	17,6	17,5	17,0	17,1	16,8	17,2	17,3	17,7
Allemagne	20,1	18,5	18,7	17,6	17,0	17,8	16,6	17,3	17,4	16,8
Pays-Bas	13,8	13,1	13,1	12,9	13,0	12,7	12,8	12,8	13,0	12,6
EU10	1,8	2,1	2,4	2,4	2,4	2,6	2,7	2,9	2,9	3,2
US	4,1	5,0	5,2	5,5	5,8	5,3	5,2	4,7	4,4	4,5
Asie	9,2	9,8	7,9	9,1	9,5	8,6	9,6	9,4	9,4	9,8
Chine	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,9	1,0	1,2	1,1	1,2
Inde	1,5	1,8	1,7	2,1	2,0	1,7	2,2	2,1	2,1	2,4

Source : ICN et calculs SPF Économie.

L'évolution de nos exportations par destination depuis 1996 montrent une légère baisse du ratio à destination de la zone euro combinée à une augmentation des échanges vers l'EU10. La part relative vers les USA et l'Asie reste relativement stable, avec toutefois une percée de la Chine et de l'Inde.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau II.28 : Exportations et importations par catégories de produits en 2005

(selon le système harmonisé, concept national, en % du total)

	Exportations	Importations
Industrie agro-alimentaire	10%	9%
Produits minéraux	9%	17%
Produits chimiques	15%	15%
Matières plastiques	9%	0%
Bois, papier	3%	3%
Textiles	4%	4%
Cuir et chaussures	1%	1%
Ciment, verre	2%	1%
Métaux précieux	6%	7%
Métaux non précieux	10%	8%
Machines et appareils	14%	17%
Matériel de transport	14%	13%
Autres marchandises	4%	5%
Total	100%	100%

Source : ICN et calculs SPF Économie.

Au niveau de la ventilation des produits, les parts les plus importantes des exportations belges se situent, sans surprise, dans les rubriques « Produits chimiques » (15%), « Machines et appareils » (14%), « Matériel de transport » (14%), « Métaux communs » (10%) du Système harmonisé (concept national).

La ventilation des importations par produit à partir de la classification du Système harmonisé (concept national) fait apparaître en tête de liste les « produits minéraux » (17%), les « machines et appareils » (17%), les « produits chimiques » (15%), et le « matériel de transport » (13 %).

II.7.3 Exportations et marchés pertinents

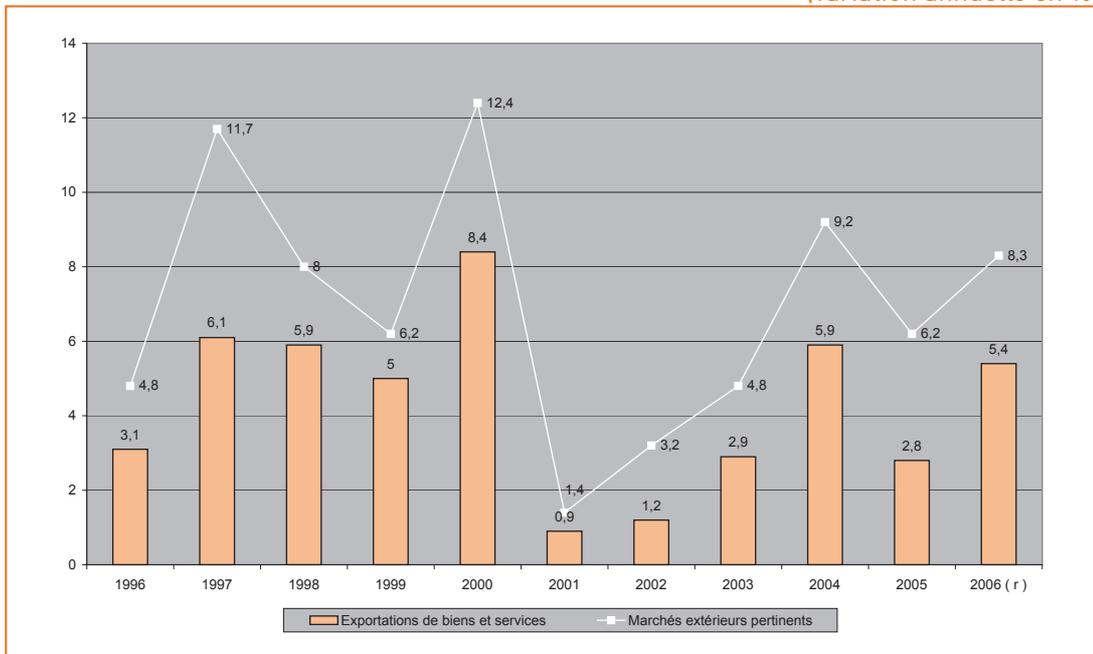
L'évolution de la part du marché belge dans le commerce extérieur peut être appréciée en comparant la croissance de ses exportations avec celle des marchés étrangers sur lesquels la Belgique est active. L'augmentation attendue des importations de nos partenaires commerciaux, calculée par l'ICN, peut donc être considérée comme un indicateur de nos marchés potentiels à l'exportation.

Un creusement de l'écart entre la croissance de nos exportations et celle des marchés étrangers peut signifier une perte de part de marché, nos marchés potentiels à l'exportation n'étant pas couverts de manière optimale.

Au cours des 10 dernières années, l'écart entre les deux taux de croissance a atteint un pic en 2000, suivi d'une légère réduction au cours de la période 2001-2003 et d'un net redressement en 2004-2005. Pour 2006, on s'attend par contre à une résorption de l'écart suite à une croissance plus substantielle des exportations.

Graphique II.40 : Exportations belges et marchés pertinents

(variation annuelle en %)



Source : ICN.

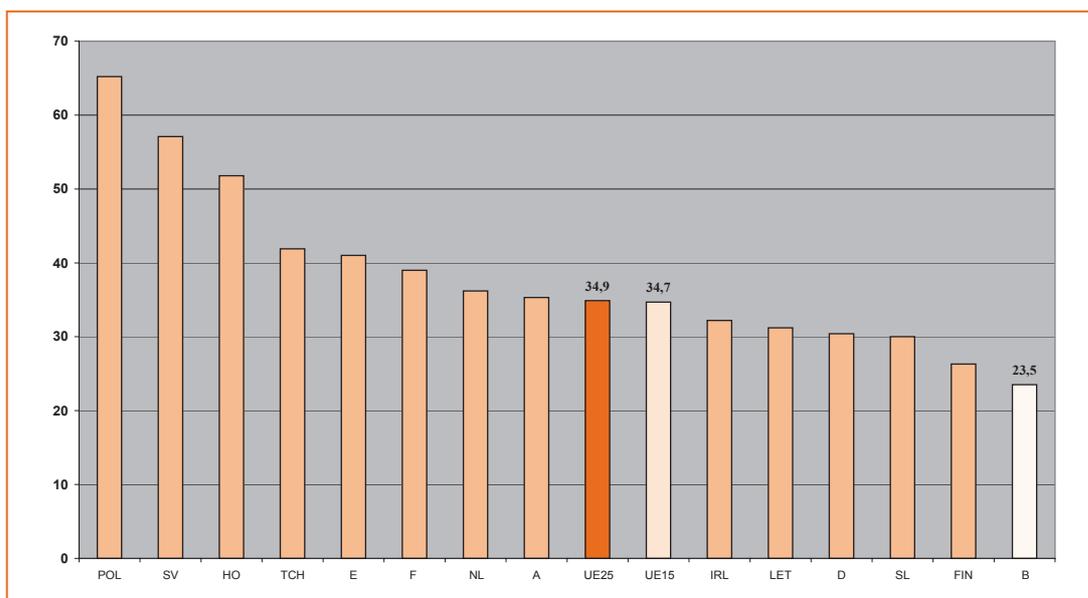
II.8 Innovation

Compte tenu de l'importance de l'innovation pour la compétitivité d'une économie et des priorités de la nouvelle stratégie de Lisbonne, certains indicateurs d'innovation européens sont brièvement commentés ci-après tout en soulignant la performance belge.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.41 : DIRD par source de financement - Etat - 2004

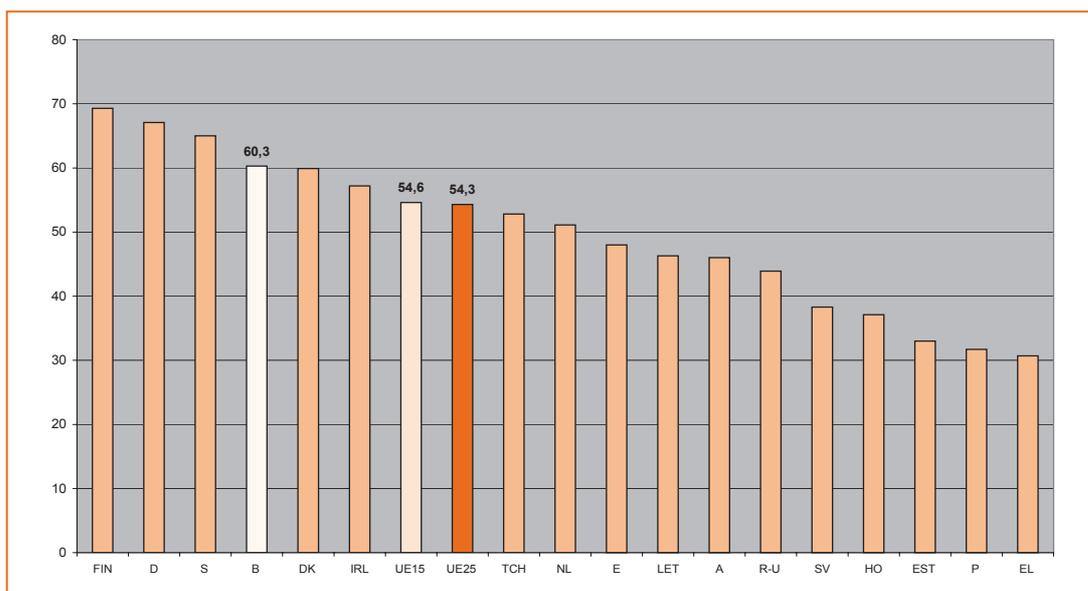
(en % du total)



Bien que les chiffres disponibles pour notre pays se réfèrent à 2003, nous détenons la lanterne rouge dans ce classement européen. Compte tenu de l'essoufflement de l'effort réalisé par le secteur privé dans les dépenses de R&D, la Belgique doit fournir des efforts supplémentaires dans ce domaine vital.

Graphique II.42 : DIRD par source de financement - Industrie - 2004

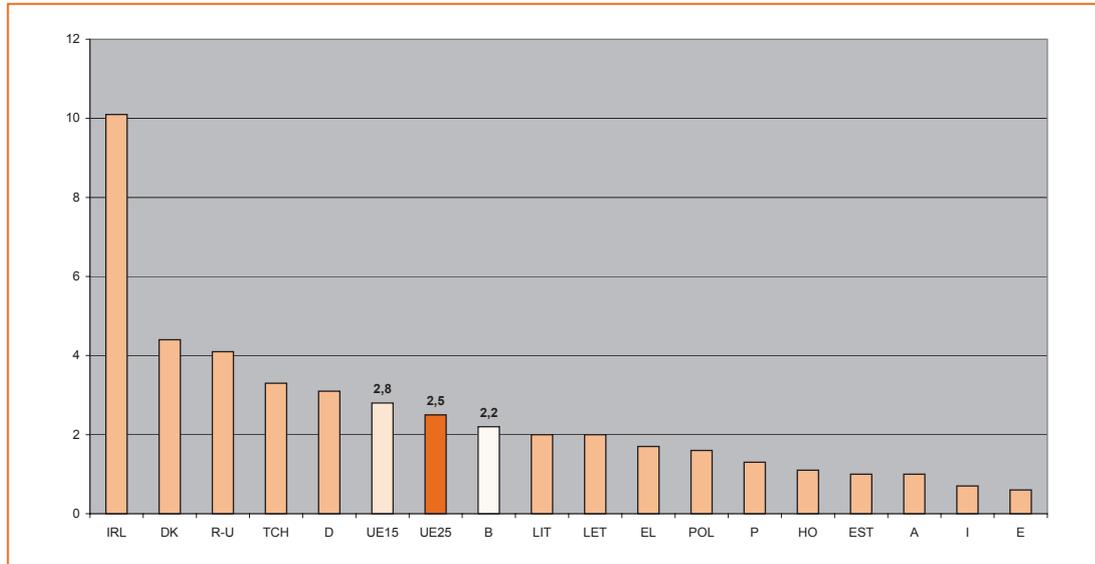
(en % du total)



Alors qu'avant la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne notre pays satisfaisait à l'objectif de financement de la R&D à concurrence de 2/3 par le secteur privé, la Belgique s'éloigne de cet objectif depuis 2000. Le secteur privé ne finance que 60,3% des dépenses de R&D en 2004.

Graphique II.43 : Commerce électronique en % du chiffre d'affaires total -2005

(Entreprises employant plus de 10 personnes)



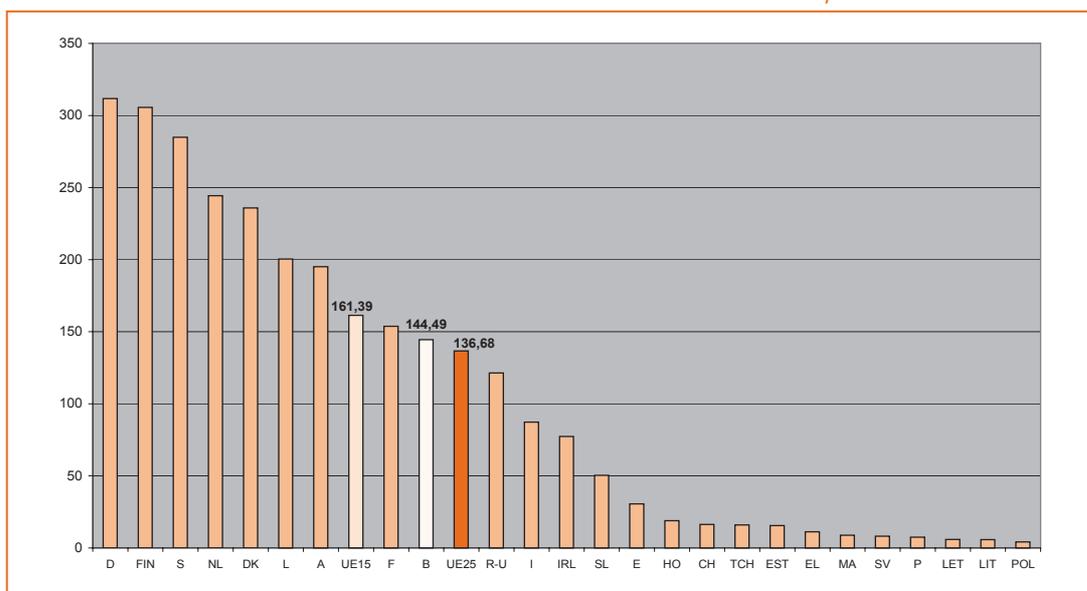
Le commerce électronique se trouve dans un état embryonnaire en Europe, sauf en Irlande où il s'élève aux alentours de 10% du chiffre d'affaires des entreprises.

La Belgique se situe juste en dessous des moyennes européennes.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.44 : Brevets OEB (Office Européen des Brevets) - 2003

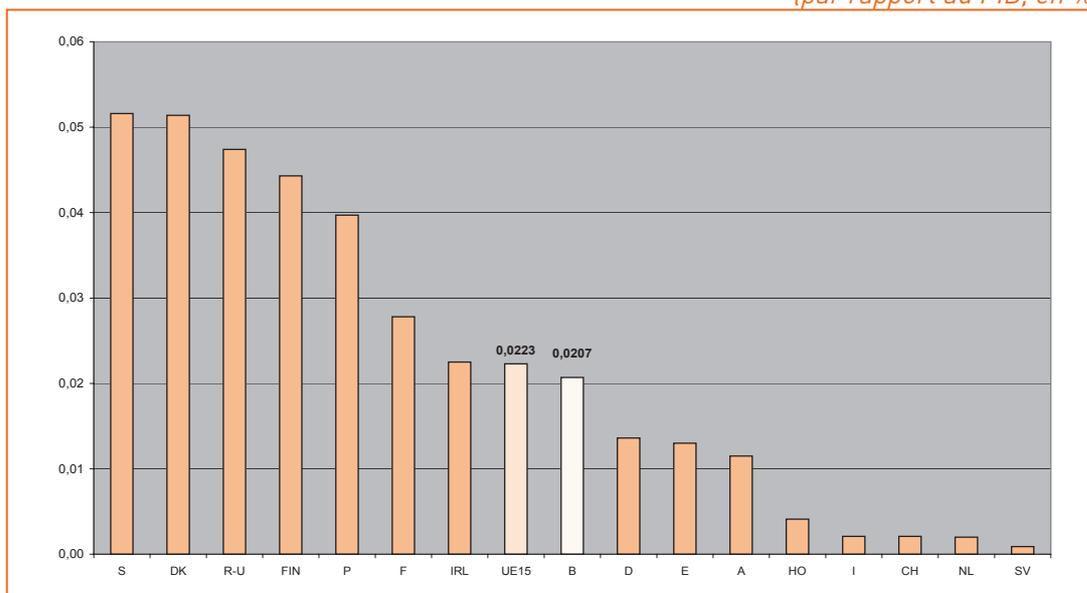
(nombre de demandes par million d'habitants)



L'évolution du nombre de demandes de brevets a été vigoureuse au cours de la période 2001-2003, même si nous nous éloignons de la moyenne EU15 que nous dépassions en 1997.

Graphique II.45 : Investissements en capital-risque : phase préliminaire - 2005

(par rapport au PIB, en %)

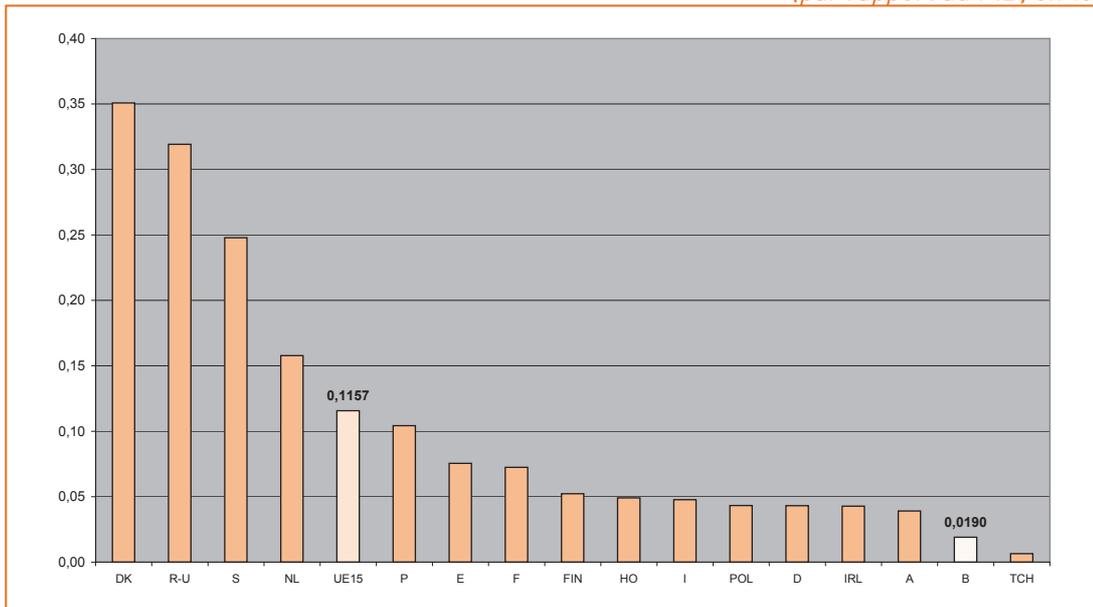


Source : Eurostat.

Notre pays connaît pour la deuxième année consécutive une hausse de cet indicateur tout en restant éloigné des valeurs atteintes durant la période 1998-2002. Nous nous approchons toutefois de la moyenne EU15.

Graphique II.46 : Investissement en capital-risque : expansion et remplacement - 2004

(par rapport au PIB, en %)



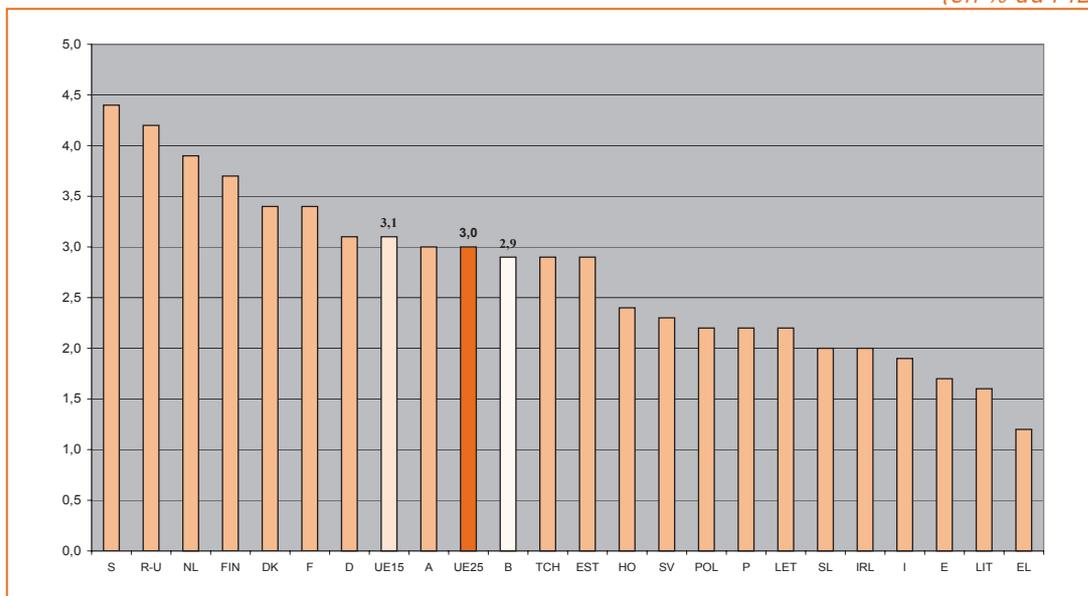
Source : Eurostat.

L'année 2004 a été pour le moins difficile pour ce type d'investissement qui affiche sa plus faible valeur depuis 1994.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.47 : Dépenses en Technologies de l'Information en 2005-TI

(en % du PIB)

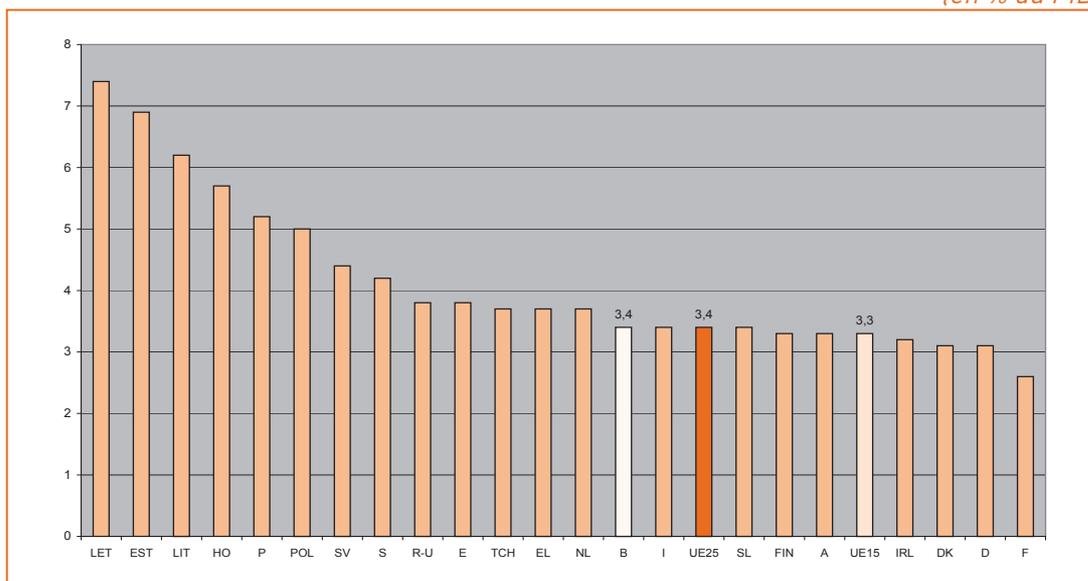


Source : Eurostat.

Entre 2003 et 2005, les dépenses consacrées au matériel, à l'équipement, aux logiciels et autres services liés aux TI restent stables, autour de 3% en Belgique. Cette stabilité s'observe également pour la moyenne de l'EU15.

Graphique II.48 : Dépenses en Technologie de télécommunication en 2004

(en % du PIB)

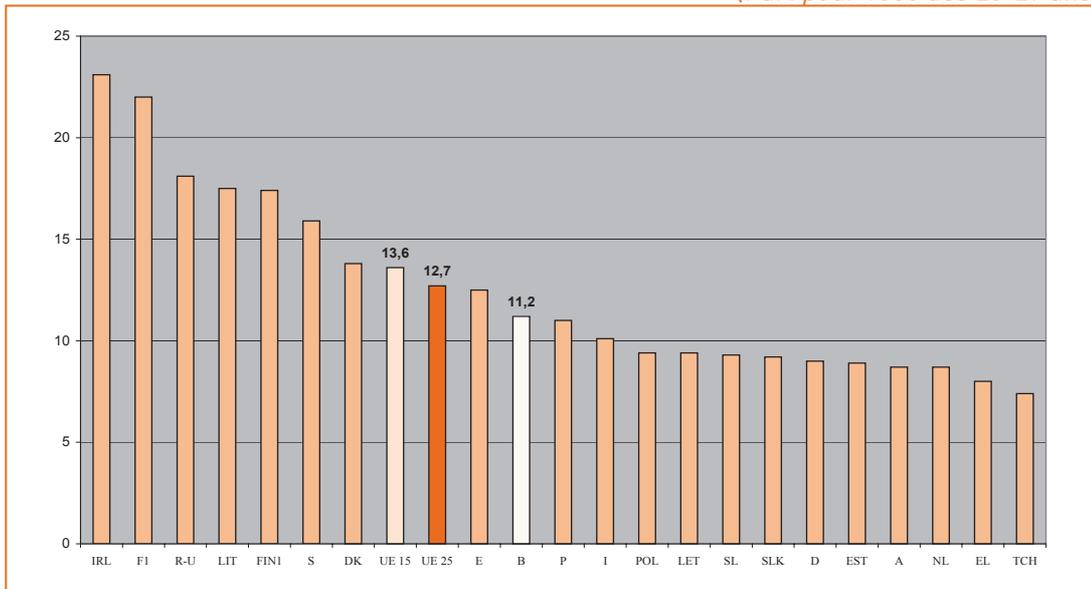


Source : Eurostat.

On observe la même évolution que pour les dépenses en TI, sauf que les dépenses en technologies de télécommunication sont un peu plus importantes. Les nouveaux pays membres consacrent des ressources importantes dans ce domaine.

Graphique II.49 : Diplômés en sciences et technologies - total - 2004

(Part pour 1000 des 20-29 ans)



Source : Eurostat- (1) = chiffres 2003.

Il s'agit des nouveaux diplômés par année civile. Les pays scandinaves, le R-U et l'Irlande font mieux que nous, mais notre pays se positionne mieux que l'Allemagne et les Pays-Bas, tout en se situant sous les moyennes européennes.

II.9 Marché des biens et services

Comme déjà cité plus haut, un marché efficace peut contribuer fortement à la compétitivité d'une économie. Vu la mission spécifique du SPF Économie, nous avons aussi examiné certains indicateurs économiques concernant le fonctionnement du marché des biens et services.

II.9.1 Réglementation du marché de produits

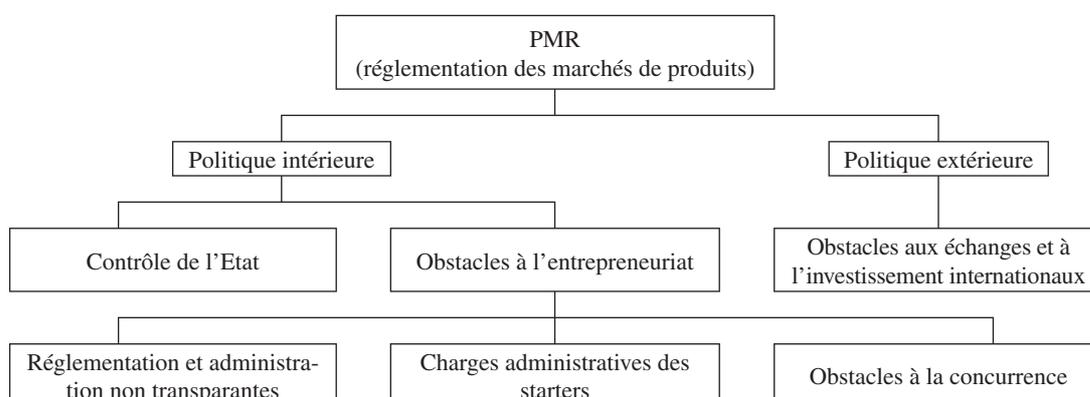
L'OCDE a développé des indicateurs quantitatifs afin de mesurer le degré de réglementation du marché des biens et services dans les États membres. Ces indicateurs sont utilisés comme input pour les analyses suivantes : évolution de la (de)régulation dans le temps, comparaison entre les pays, lien entre réglementation et croissance économique, productivité et concurrence, impact de la (de)régulation sur le commerce international, ...

Un des indicateurs les plus souvent utilisés par l'OCDE, mais aussi par la Commission européenne ou la BCE est le PMR (*Product Market Regulation*) qui donne une idée des dispositions économiques réglementaires générales dans un pays.

La source principale de cet indicateur est le questionnaire détaillé qui est rempli par les membres de l'OCDE et qui concerne la réglementation des contrôles publics dans les entreprises, la loi sur la concurrence, le cadre réglementaire des industries de réseau, les obligations administratives pour les starters, la réglementation pour les prestataires de service professionnels et le secteur de la distribution et des transports. Pour la Belgique, c'est le SPF Économie qui est chargé de coordonner les réponses.

Sur base des réponses détaillées, on établit les sous-indicateurs qui après aggrégation donnent un score PMR définitif et général représenté schématiquement comme suit :

Schéma II.1 : Structure générale des indicateurs PMR et des sous-indicateurs



Source : OCDE.

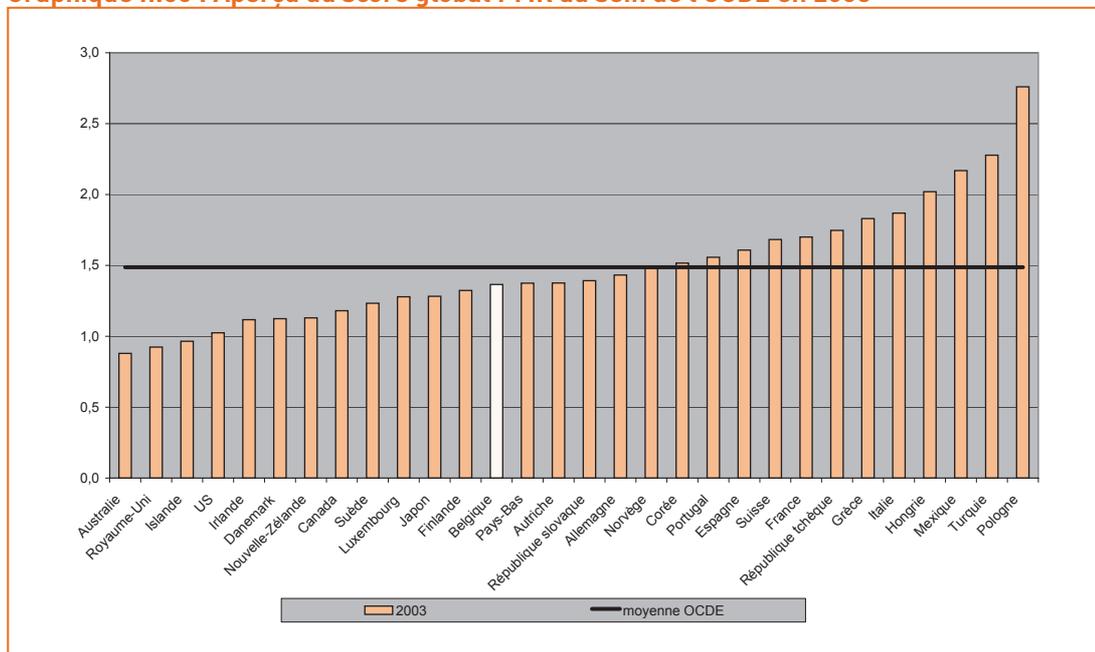
L'indicateur PMR a été mis au point pour la 1^{ère} fois en 1998 et cet exercice devait se répéter tous les 4 à 5 ans. L'indicateur le plus récent est celui de 2003. Les préparatifs sont entamés pour une nouvelle actualisation.

Cette structure a des avantages et des inconvénients : la nature détaillée des données disponibles est un atout majeur mais la qualité des réponses peut toutefois porter flanc à critique. En outre, l'OCDE est parti du principe que l'existence d'une réglementation donne en soi un 'mauvais' score pour le domaine étudié. Il y a donc peu de marge pour apporter des nuances.

Malgré ces remarques et le caractère peu actuel de la dernière version disponible, il est intéressant d'observer le score belge pour l'indicateur PMR et quelques sous-indicateurs pour avoir une idée du degré de réglementation sur le marché belge des produits par rapport à d'autres pays de l'OCDE.

Il convient de remarquer que plus le score est élevé (échelle de 0 à 6), plus il est question de réglementation pour la matière examinée.

Graphique II.50 : Aperçu du score global PMR au sein de l'OCDE en 2003



Source : OCDE.

Cet indicateur PMR général révèle que la Belgique se trouve sous la moyenne OCDE en ce qui concerne la réglementation du marché des produits. En comparaison avec la version précédente de 1998 où elle était encore supérieure à la moyenne, elle a évolué vers une économie plus libéralisée comme celle de la Finlande, de la Suède, du Danemark ou de l'Irlande.

Au niveau des sous-indicateurs, il existe toutefois des différences dans le positionnement de la Belgique.

En effet, notre pays n'obtient pas de résultats sensationnels en tant qu'économie ouverte pour le sous-indicateur 'politique étrangère' qui a trait à la réglementation concernant les barrières au commerce et aux investissements. Quant au sous-indicateur 'politique intérieure' dont relèvent les réglementations qui portent sur le

contrôle par les autorités et les barrières à l'entrepreneuriat, le score de la Belgique est inférieur à la moyenne de l'OCDE.

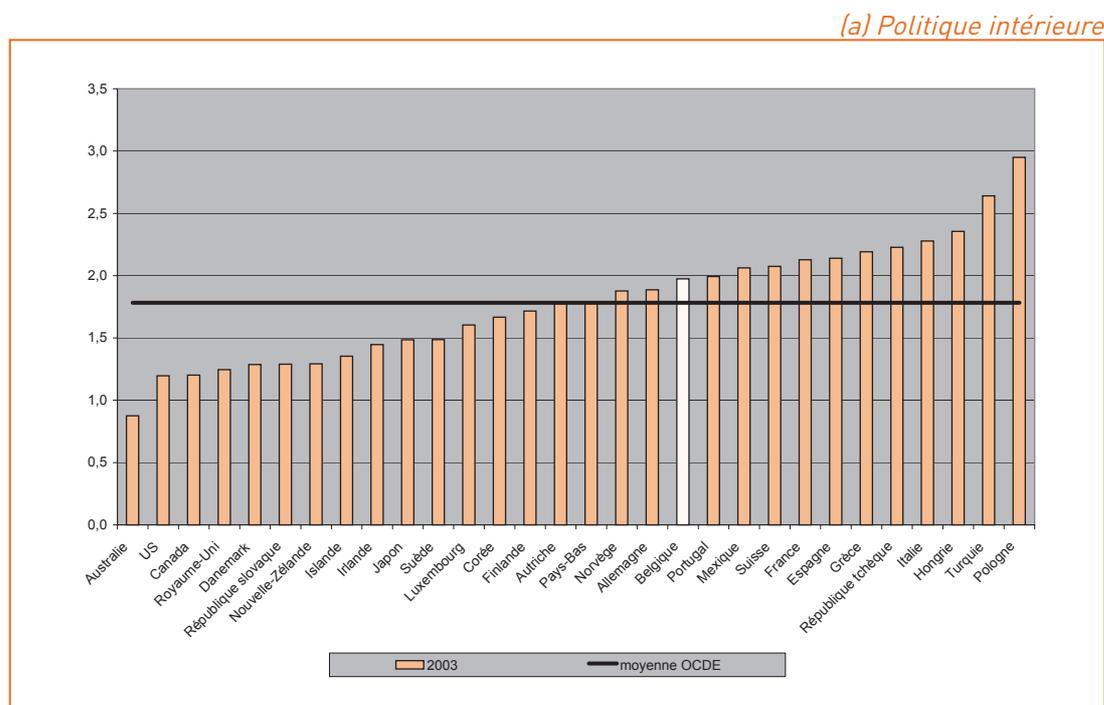
Si l'on descend encore, la mauvaise position de la Belgique est frappante pour l'indicateur 'barrières à l'entrepreneuriat' qui reprend la non-transparence de la réglementation et de l'administration ainsi que les charges administratives pour les starters et les barrières à la concurrence.

L'OCDE entend par 'non-transparence de la réglementation et de l'administration' les différentes licences et autorisations obligatoires dans le secteur de la distribution et la façon dont elles sont communiquées et simplifiées.

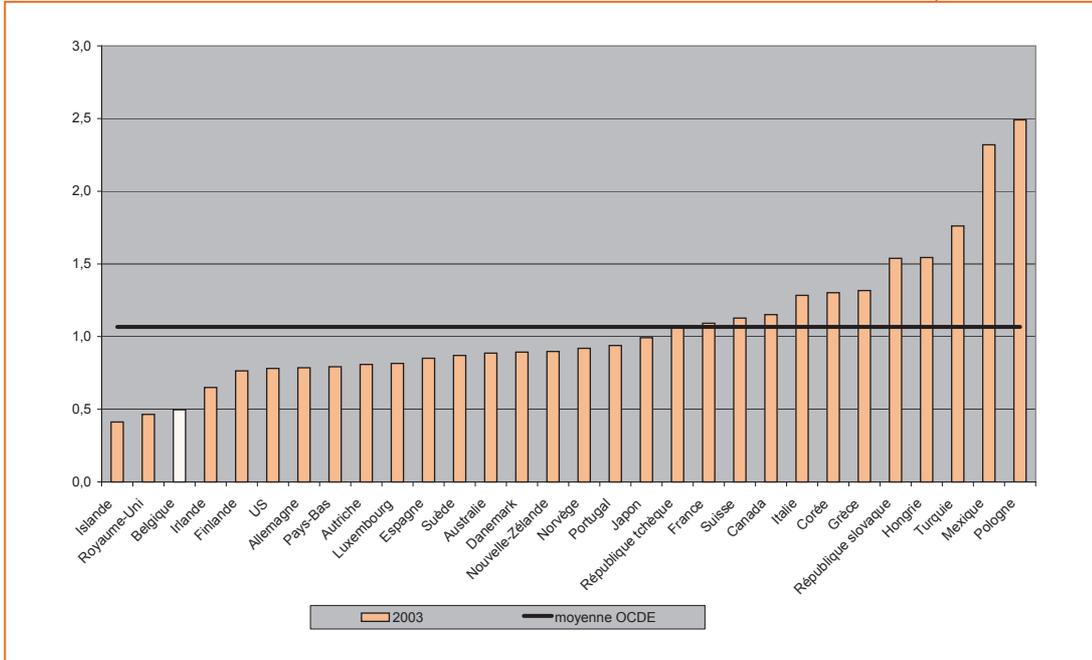
En ce qui concerne les 'charges administratives pour les starters', la Belgique se situe en-dessous de la moyenne, mais dans l'exercice OCDE 2003 il n'a par exemple pas été tenu compte de la Banque carrefour des entreprises (BCE), élément qui va logiquement améliorer notre score.

S'agissant des 'barrières à la concurrence', la Belgique obtient de meilleurs résultats que la moyenne. Sont concernés l'existence d'exceptions sectorielles à la loi générale sur la concurrence ou de barrières légales pour certains secteurs tels que l'énergie, le transport routier et ferroviaire, les télécommunications et les assurances.

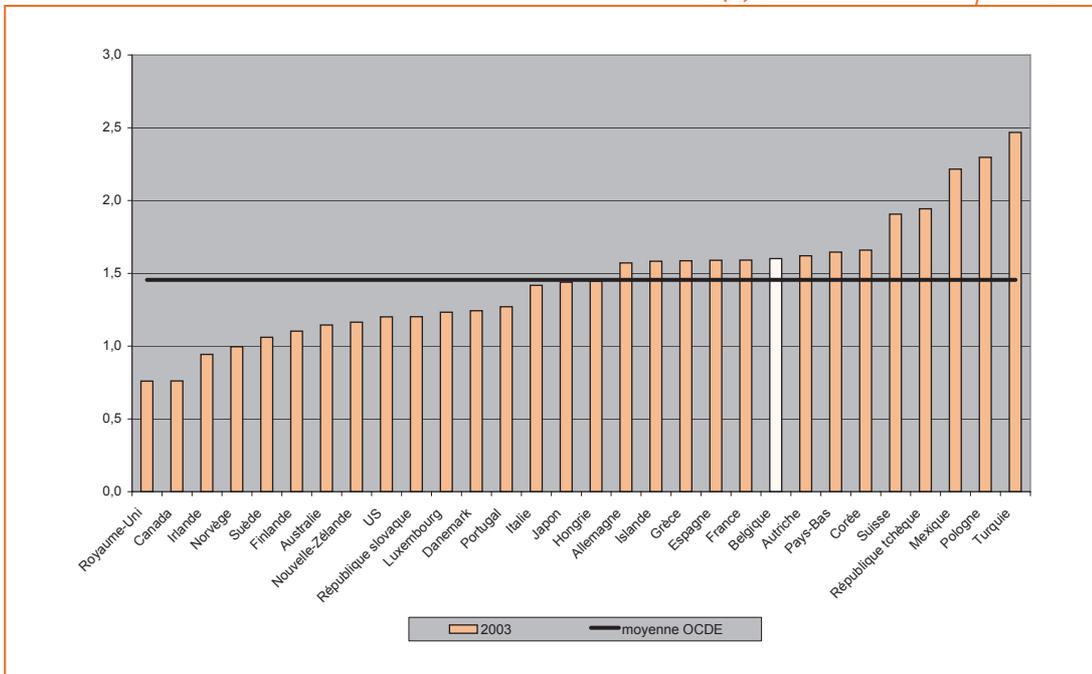
Graphique II.51 : Aperçu des sous-indicateurs PMR en 2003



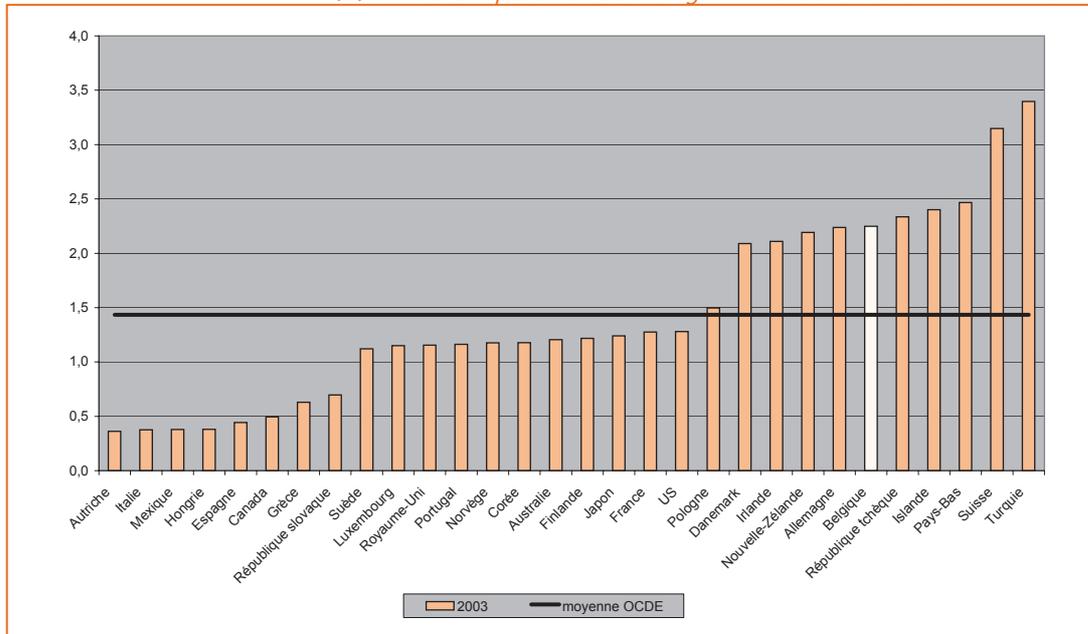
(b) Politique extérieure



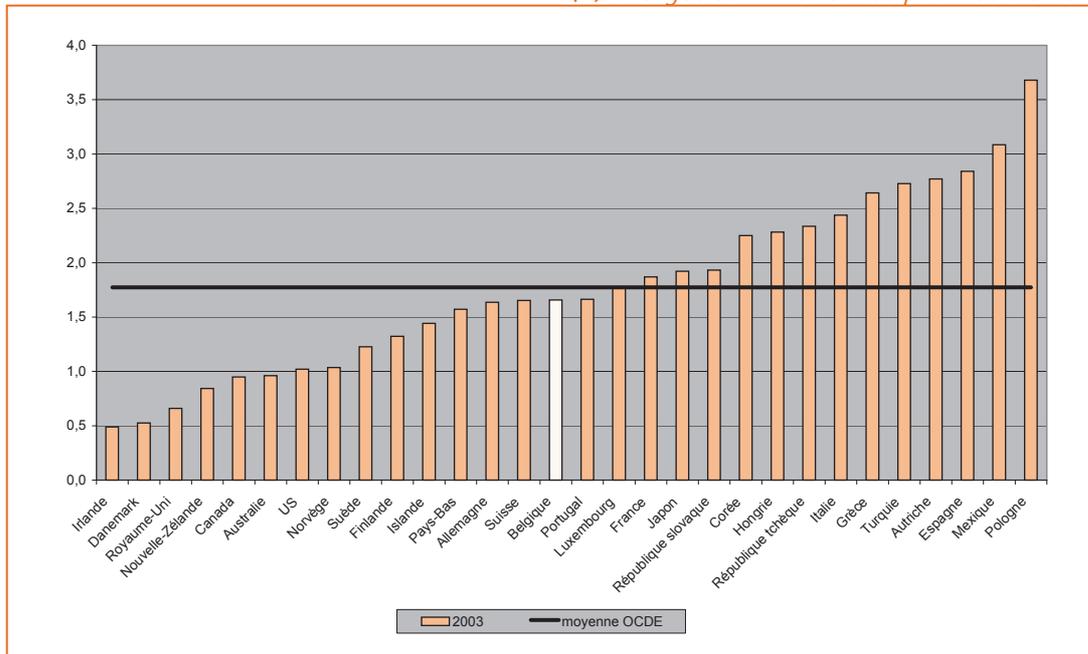
(c) Barrières à l'entrepreneuriat



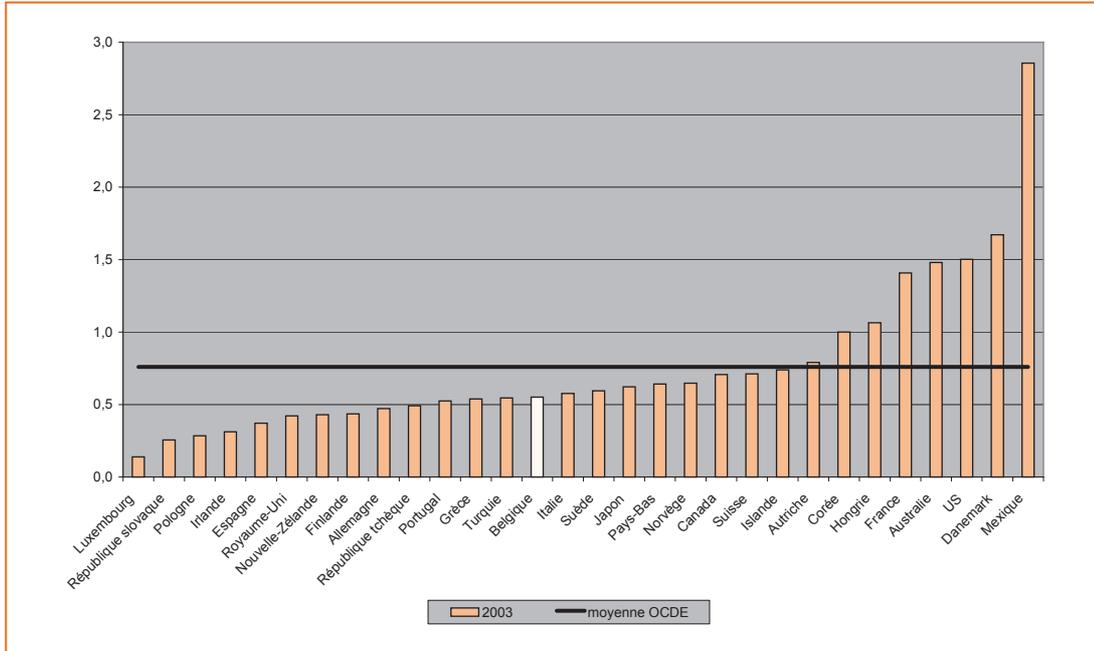
(d) Non-transparence de la réglementation et de l'administration



(e) Charges administratives pour les starters



(f) Barrières à la concurrence



Source : OCDE.

II.9.2 Fonctionnement du marché des biens et services

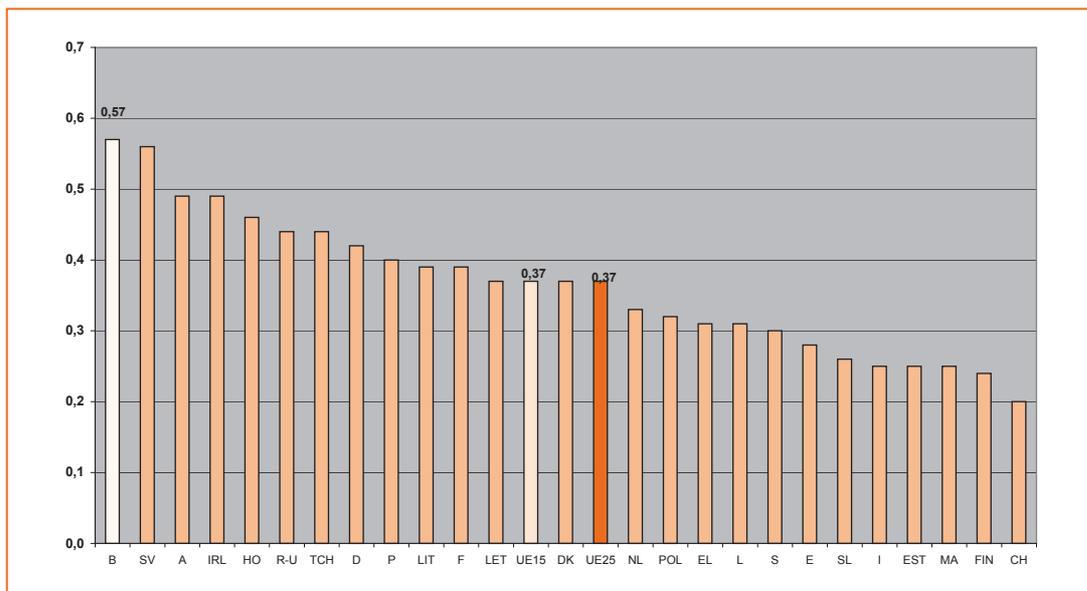
Une économie de marché se caractérise par l'existence d'une concurrence entre les fournisseurs de biens et de services dans un marché libre. Un critère possible pour mesurer le degré de concurrence sur ce marché est le niveau des prix général et sectoriel au sein de ce marché.

Ici aussi, des indicateurs ont été mis au point dans le cadre de la stratégie de Lisbonne qui classent les États membres en ce qui concerne le niveau général des prix et le niveau des prix au sein de certaines industries de réseau telles que l'énergie et les télécommunications.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.52 : Prix des télécommunications – appels locaux-2004

(pour la B, DK et L, appel national= appel local)
(en euros par appel des 10 minutes)

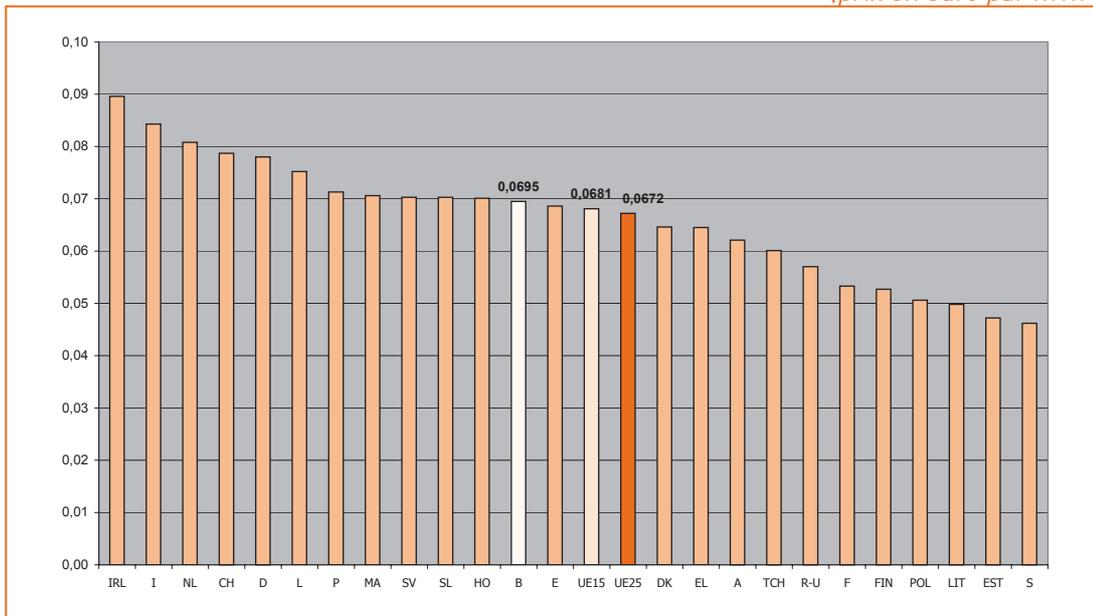


Source : Eurostat.

Déjà parmi les pays considérés comme les plus chers en 1999, la Belgique tout comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie et les pays scandinaves, continue à enregistrer une hausse des tarifs. Une constatation qui couplée à une hausse de l'abonnement de près de 25% entre 1997 et 2003, va à l'encontre de l'objectif poursuivi par l'ouverture du marché, à savoir la baisse du prix.

Graphique II.53 : Prix de l'électricité-utilisateurs industriels – 2005

(prix en euro par kWh)



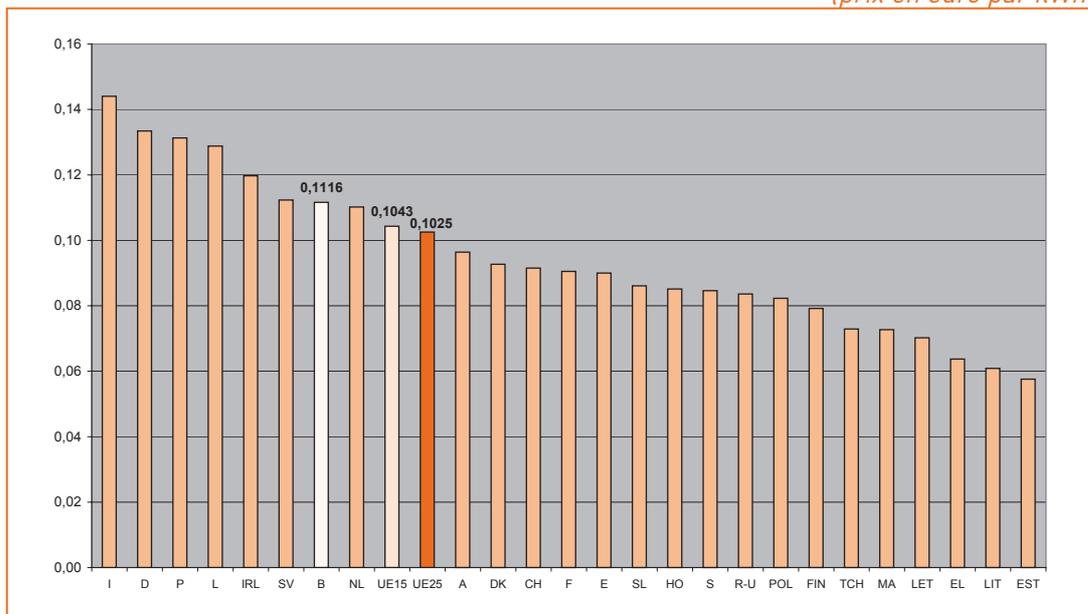
Source : Eurostat.

La baisse enregistrée en 2004 est confirmée et accentuée en 2005. La Belgique se rapproche sensiblement de la moyenne EU15 et devient moins chère que la moyenne de la zone euro qui se situe à 0,0714 d'EUR par kWh. Il est à noter que cet indicateur progresse pour la quatrième année consécutive en Allemagne, passant de 0,0669 en 2001 à 0,0780 en 2005.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.54 : Prix de l'électricité – ménages - 2005

(prix en euro par kWh)

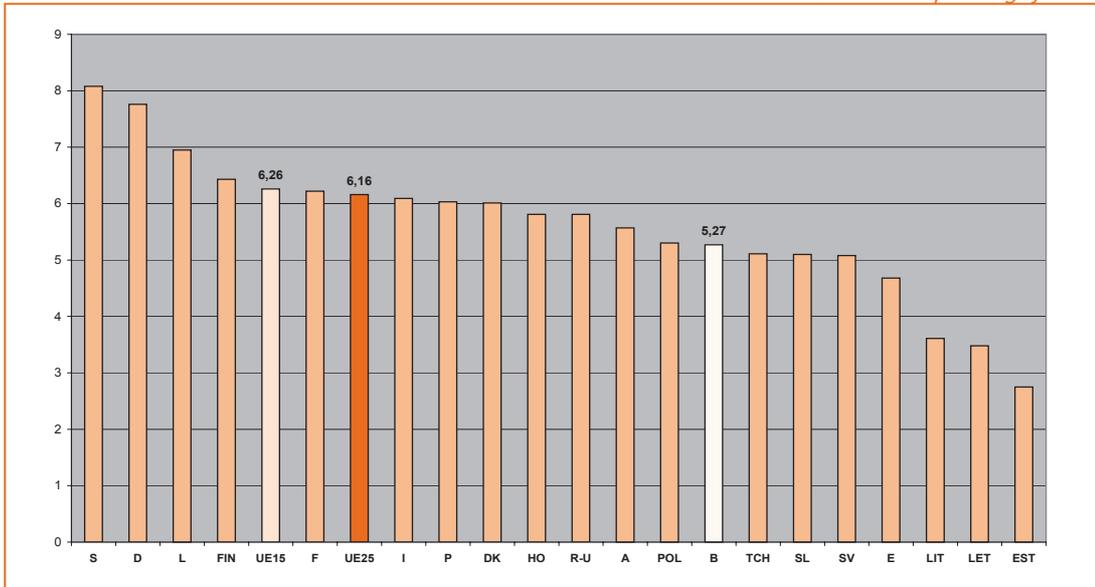


Source : Eurostat.

En Belgique, on a connu une baisse des prix entre 1996 et 2001 et une évolution en dents de scie depuis lors. Notre pays reste parmi les pays le plus chers au-dessus de la moyenne EU15. Il faut cependant noter que la tendance est à la hausse dans presque tous les pays de l'EU25.

Graphique II.55 : Prix du gaz – utilisateurs industriels - 2005

(en euros par Gigajoule)

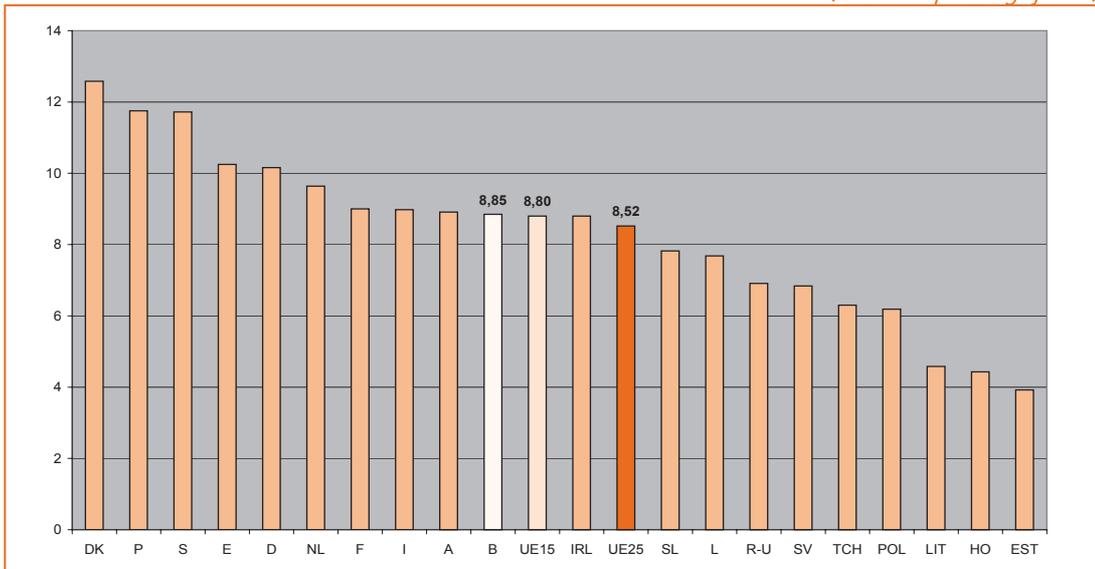


Source : Eurostat.

Le consommateur final industriel voit une légère baisse du prix à payer tandis que la moyenne UE15 augmente fortement de 5,40 à 6,26 d'EUR par Gigajoule entre 2004 et 2005.

Graphique II.56 : Prix du gaz – ménages - 2005

(en euro par Gigajoule)



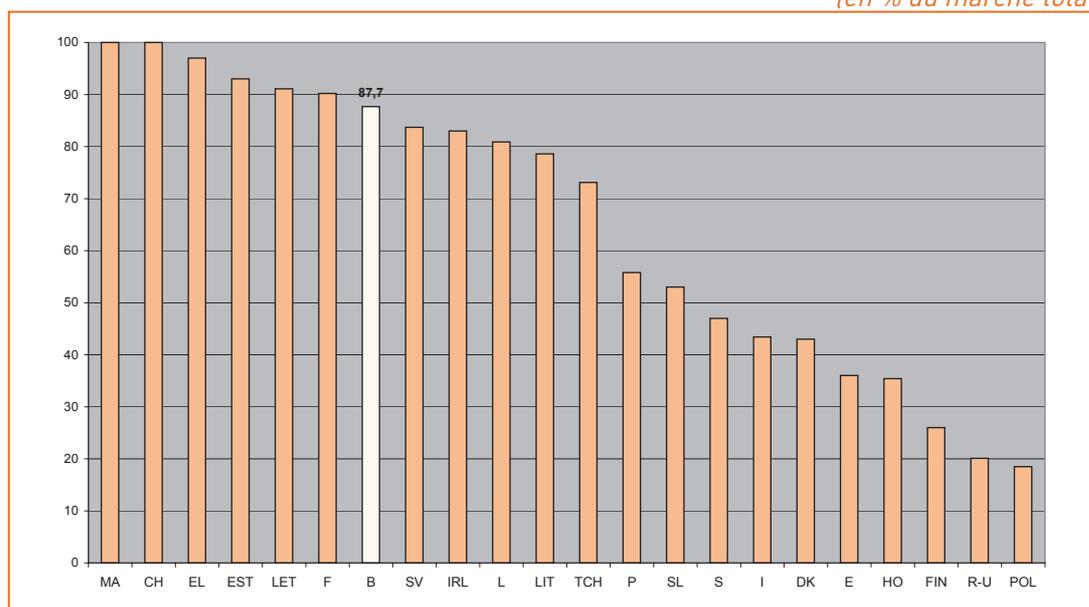
Source : Eurostat.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le prix du gaz payé par les ménages belges a augmenté en 2005, tout en restant inférieur aux moyennes européennes. Ce prix a plus que doublé entre 1999 et 2005 au Danemark, passant de 6,01 à 12,58 d'EUR par Gigajoule. La Suède aussi a connu une évolution presque analogue.

Graphique II.57 : Part de marché du plus grand producteur d'électricité - 2004

(en % du marché total)

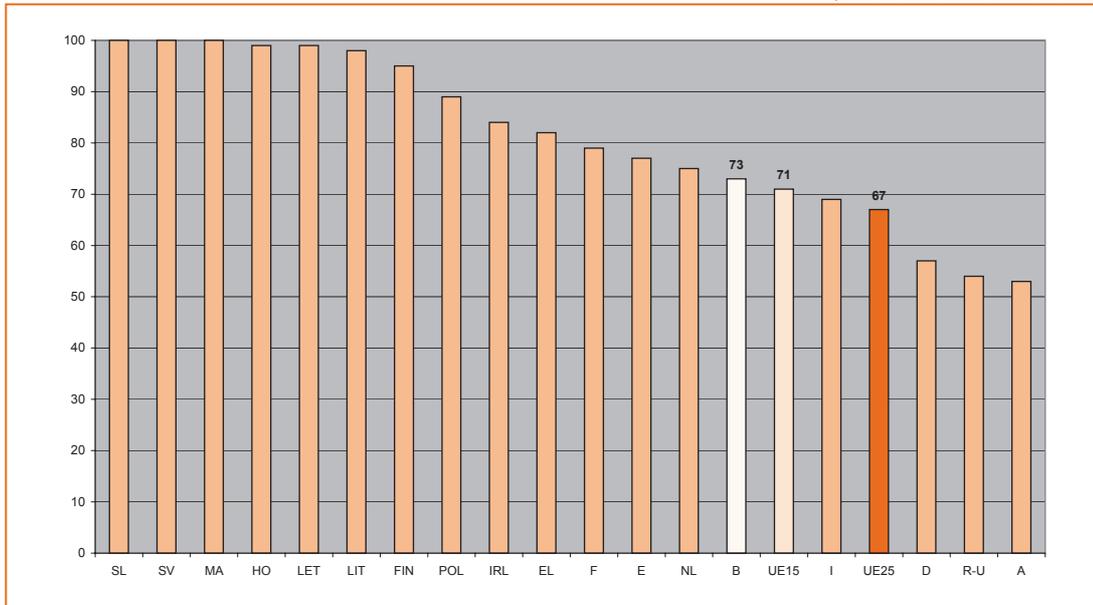


Source : Eurostat.

La libéralisation du secteur de l'industrie est beaucoup plus lente que prévue, et ceci vaut surtout pour notre pays et la France. Entre 2003 et 2004, l'opérateur historique a vu sa part passer de 92 à 87,7%.

Graphique II.58 : Part de marché de l'opérateur historique dans les télécommunications fixes-appels locaux- 2004

(en % du marché total)



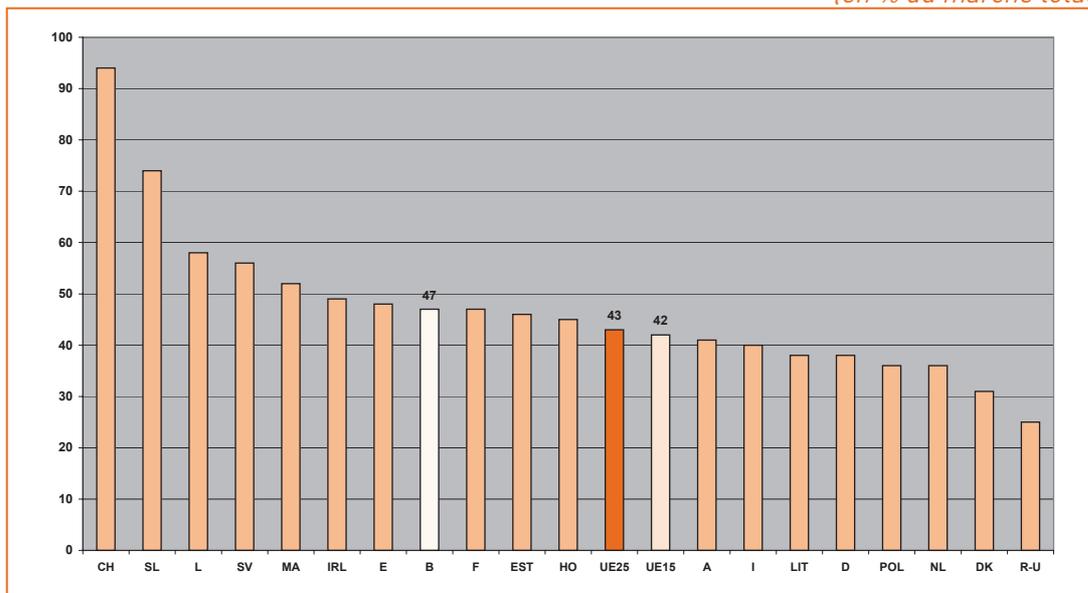
Source : Eurostat.

En 2004, pour la première fois on enregistre une baisse quelque peu significative de cette part, tant au niveau européen qu'au niveau belge. Il reste que des progrès substantiels doivent être accomplis pour que le jeu de concurrence puisse jouer en faveur des consommateurs.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique II.59 : Part de marché de l'opérateur principal dans les télécommunications mobiles – 2005

(en % du marché total)



Source : Eurostat.

L'opérateur historique passe sous les 50% de part de marché, en recul par rapport à 2004, 47% contre 52%. Pour rappel, cet indicateur se base sur une estimation du nombre des abonnés au réseau mobile.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

III Énergie



III.1 L'énergie dans le monde

III.1.1 Contexte général

L'énergie constitue la colonne vertébrale de l'économie et revêt une importance considérable pour la vie des citoyens. On constate ces dernières années, un déplacement de la demande mondiale vers la zone Asie/Pacifique ainsi qu'une interdépendance croissante entre les économies des régions du monde pour assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique.

La demande mondiale devrait encore augmenter dans les décennies à venir. De plus, les analyses des principales institutions internationales montrent de façon unanime que la plupart des besoins en énergie seront toujours comblés en 2030 par les combustibles fossiles. Cependant, deux sources importantes d'énergies fossiles, à savoir le pétrole et le gaz, proviendront d'un nombre de plus en plus réduit de pays et de régions. Il s'agit souvent de régions où la stabilité politique n'est pas assurée. Il en résultera une dépendance croissante de l'Union européenne à l'égard des importations de gaz naturel et de pétrole.

Depuis janvier 2004, les prix pétroliers ont fortement augmenté. Vu les causes sous-jacentes de ces développements sur le marché mondial, il n'est pas improbable de voir les prix pétroliers se maintenir à un niveau élevé pour une longue période. La hausse des prix est surtout l'expression de la demande croissante en énergie – en particulier en pétrole – des pays tels que la Chine et l'Inde mais également des États-Unis et de l'Europe.

Ces dernières années, on s'est également soucié de la capacité des pays producteurs de pétrole à satisfaire la demande croissante en pétrole. Il est clair que les investissements dans les secteurs pétrolier et gazier demeurent insuffisants par rapport à la croissance attendue de la demande. Ceci peut conduire à terme à des sérieuses perturbations de l'offre en partie en raison de l'accès limité aux gisements de pétrole et de gaz. En outre, là où les sociétés étrangères peuvent investir, le climat d'investissement n'est pas idéal de sorte que tout le potentiel d'investissement ne peut être réalisé en temps utile.

Les difficultés géopolitiques, régionales et intérieures jouent également un rôle dans les changements sur les marchés énergétiques internationaux tout comme la réticence la plus grande à l'égard de la libéralisation des marchés énergétiques.

L'expérience en matière de libéralisation montre que de nombreux obstacles doivent encore être surmontés avant d'atteindre l'objectif final. En effet, l'Europe ne dispose toujours pas d'un marché intérieur pleinement concurrentiel. Ce n'est que lorsque l'EU y sera arrivée que les citoyens et les entreprises pourront profiter de tous les

avantages liés à un approvisionnement énergétique garanti et à des prix compétitifs.

Le Livre vert sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable propose une série d'options telles que le renforcement des interconnexions, le découplage entre activités régulées et activités concurrentielles, une meilleure coordination entre les gestionnaires du réseau de transmission et les régulateurs au niveau européen.

Par ailleurs, le Livre vert évoque les grands défis liés à l'énergie auxquels les États membres de l'EU devront faire face afin d'atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Ces défis sont les suivants : dépendance croissante vis-à-vis de l'importation, fluctuation des prix des hydrocarbures, changement climatique, croissance de la demande et obstacles à la réalisation d'un marché énergétique intérieur.

Dans les années à venir, les pays européens devront s'efforcer de mener une politique énergétique vigoureuse et commune permettant à l'Union européenne de jouer un rôle directeur dans la recherche de solutions aux problèmes énergétiques dans le monde.

III.1.2 Les réserves mondiales en énergie fossile

Pétrole

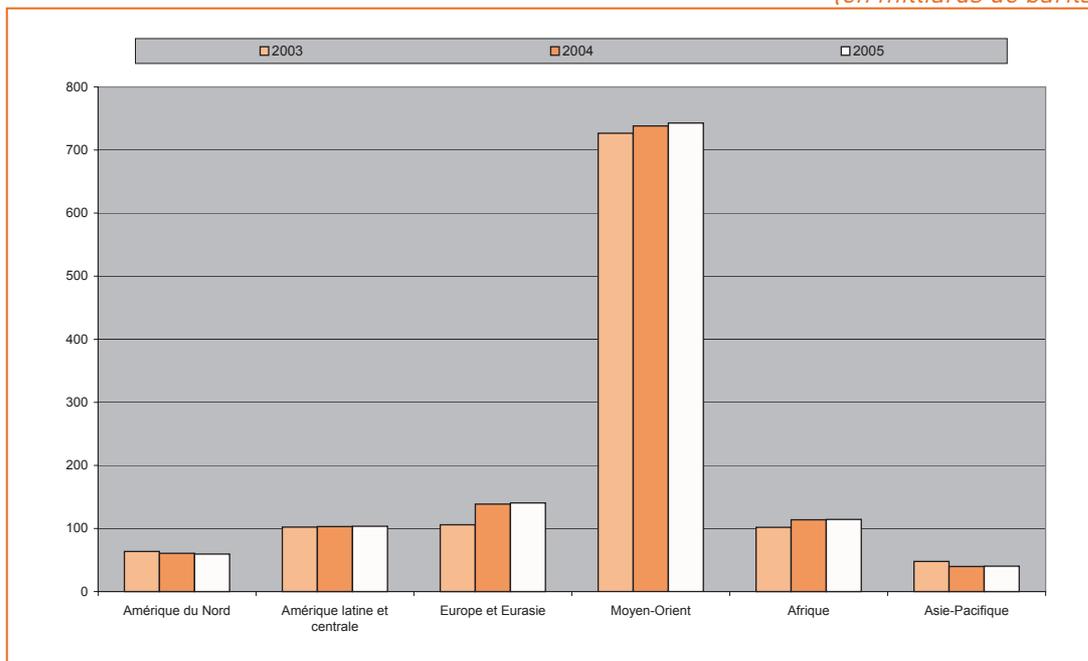
Les réserves prouvées totales de pétrole sont estimées fin 2005 à 1.200,7 milliards de barils (163,6 milliards de tonnes), soit une hausse de +0,6%, ce qui représente en termes d'années de production (ratio R/P) 40,6 ans (contre 41 ans fin 2004) à niveau de production inchangé.

Le graphique suivant visualise la répartition mondiale de ces réserves dont 61,9% se situent au Moyen-Orient, 11,7% en Europe et Eurasie, 9,5% en Afrique, 8,6% en Amérique centrale et latine, 5,0% en Amérique du Nord et 3,4% en Asie/Pacifique.

Les pays de l'OPEP représentent à eux seuls 75,2% des réserves mondiales et les pays de l'OCDE seulement 6,7%. La Russie dispose à elle seule de 74,4 milliards de barils, soit 6,2% du total mondial.

Graphique III.1 : Réserves prouvées de pétrole

(en milliards de barils)



Source : BP statistical review 2006.

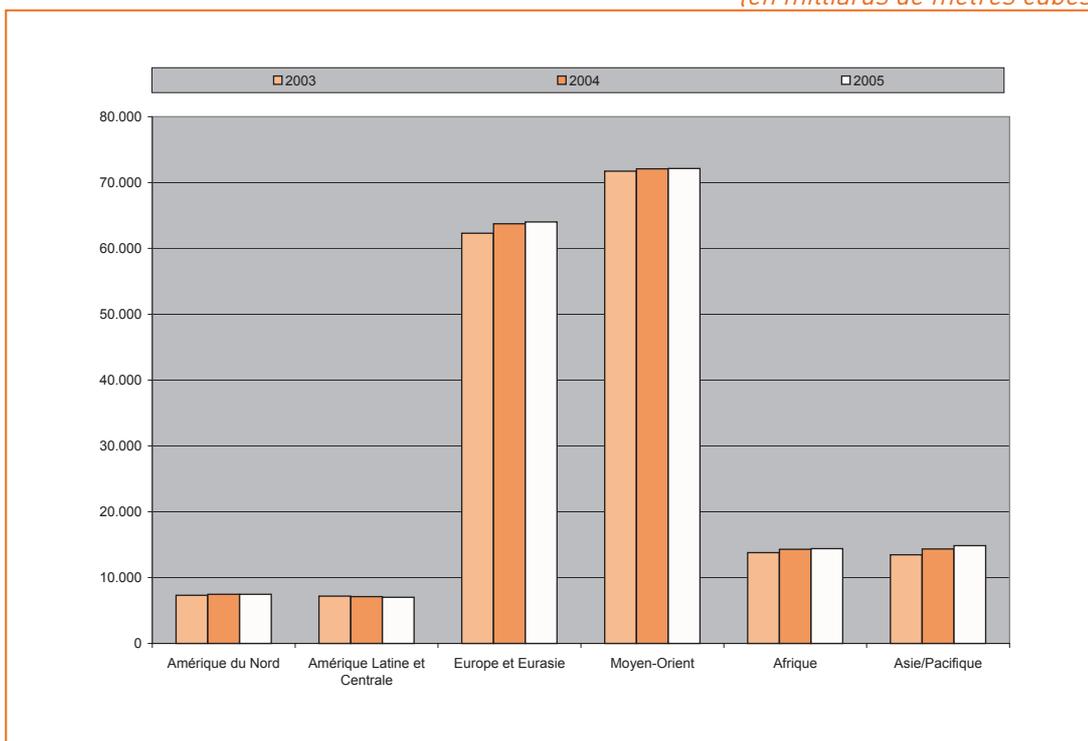
Gaz naturel

Fin 2005, les réserves prouvées totales de gaz naturel s'élèvent à 179.830 milliards de m³(10⁹ m³) ce qui équivaut en termes d'années de production (ratio R/P) à 65,1 années (contre 66,7 années fin 2004) à niveau de production inchangé.

Le graphique suivant montre la répartition mondiale de ces réserves dont 40,1% se situent au Moyen-Orient, 35,6% en Europe et Eurasie, 8,0% en Afrique, 8,3% en Asie/Pacifique, 4,1% en Amérique du Nord et 3,9% en Amérique latine et centrale. Les pays de l'OPEP disposent d'un peu moins de 50% des réserves prouvées mondiales de gaz naturel.

Graphique III.2 : Réserves prouvées de gaz naturel

(en milliards de mètres cubes)



Source : BP statistical review 2006

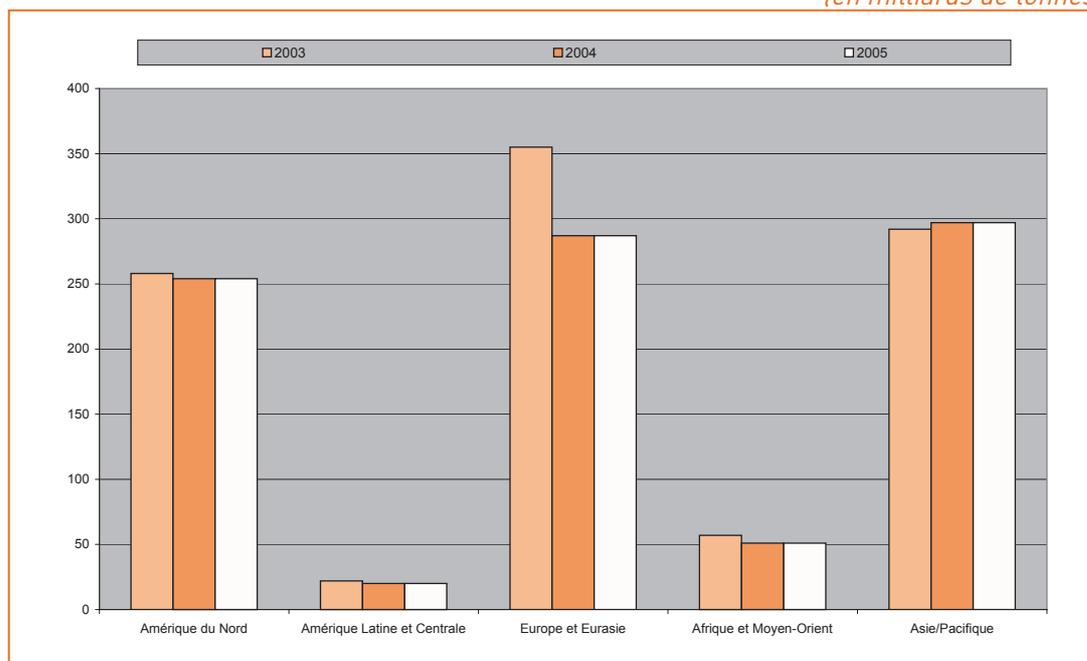
Combustibles solides

Les réserves prouvées de combustibles solides (houille, coke, lignite et tourbe) sont évaluées à 909 milliards de tonnes fin 2005, ce qui représente en termes d'années de production (ratio R/P) 155 ans à niveau de production inchangé.

Le graphique suivant illustre la répartition géographique de ces réserves dont 31,6% se situent en Europe/Eurasie, 32,7% en Asie/Pacifique, 28,0% en Amérique du Nord, 5,6% en Afrique/Moyen-Orient et 2,2% en Amérique centrale et latine. Ces niveaux demeurent quasi inchangés par rapport à 2004.

Graphique III.3 : Réserves prouvées de combustibles solides

(en milliards de tonnes)



Source : BP statistical review 2006

III.1.3 La consommation mondiale d'énergie primaire

En 2005, la consommation mondiale d'énergie primaire a poursuivi son mouvement de hausse mais à un rythme moins élevé, soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2004.

Tableau III.1 : Consommation d'énergie primaire

(en millions de tep)

	1973	1980	1990	2000	2003	2004	2005	% Δ 2005/ 2004	% du total 2005
Amérique du Nord	2012,3	2109,4	2316,7	2737,6	2741,8	2799,9	2801,3	0,1	26,6
dont USA	1788,0	1813,2	1967,0	2312,0	2298,6	2344,7	2336,6	-0,3	22,2
Am. centr. et latine	178,2	247,3	321,1	450,4	458,3	481,2	501,4	4,2	4,8

	1973	1980	1990	2000	2003	2004	2005	% Δ 2005/ 2004	% du total 2005
Total Europe et Eurasie	2450,0	2835,1	3205,5	2828,8	2905,4	2964,0	2984,0	0,7	28,3
dont EU25	1386,4	1470,4	1558,5	1654,8	1697,5	1719,1	1715,1	-0,2	16,3
dont Russie(1)	903,1	1150,8	873,0	636,0	656,9	670,5	679,6	1,4	6,4
Moyen-Orient	91,3	136,3	261,7	402,9	464,0	491,7	510,2	3,8	4,8
Afrique	89,2	141,5	222,9	275,8	298,0	311,7	316,5	1,5	3,0
Asie/Pacifique.	911,3	1159,0	1792,4	2589,5	2964,8	3198,8	3423,7	7,0	32,5
dont Chine	296,6	416,1	684,9	966,7	1228,7	1423,5	1554,0	9,2	14,7
dont Japon	347,1	356,8	434,1	514,8	510,9	520,8	524,6	0,7	5,0
Total	5732,2	6628,6	8120,3	9285,0	9832,2	10291,0	10537,1	2,4	100,0

Source : BP statistical review 2006

(1) Ex-URSS jusqu'en 1980, ensuite Fédération de Russie

Cette évolution se traduit par :

- la poursuite de la croissance de la consommation d'énergie de l'Asie/Pacifique (+7,0%) avec une hausse importante de 9,2% en un an pour la seule Chine, de 3,0% pour l'Inde et de 3,5% pour la Corée du Sud, de l'Afrique (+1,5%), du Moyen-Orient (+3,8%) et de l'Amérique latine et centrale (+4,2%);
- la légère diminution de la consommation aux États-Unis (-0,3%) et dans l'Union européenne (-0,2%).

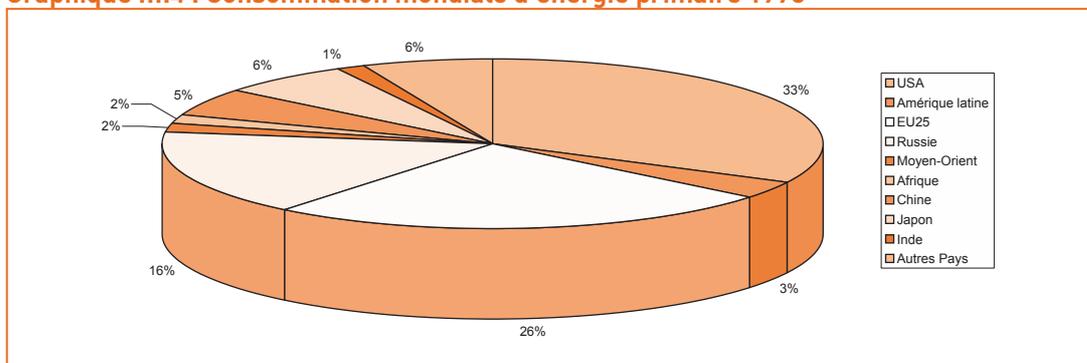
Sur la période 1973-2005, la consommation mondiale d'énergie primaire s'est accrue en moyenne de 1,9% par an en raison de la forte hausse de la demande de la zone Asie/Pacifique (+4,2%/an en moyenne) et de celle de la Chine en particulier (+5,3%/an).

La hausse de la consommation de l'Amérique du Nord qui s'établit en moyenne à 1,0%/an est légèrement supérieure à celle enregistrée aux États-Unis (+0,8%/an). Pour l'Union européenne (EU15), cette hausse moyenne s'élève à 0,7%/an.

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des parts prises par les différentes zones géographiques dans la consommation énergétique mondiale en 1973 et en 2005.

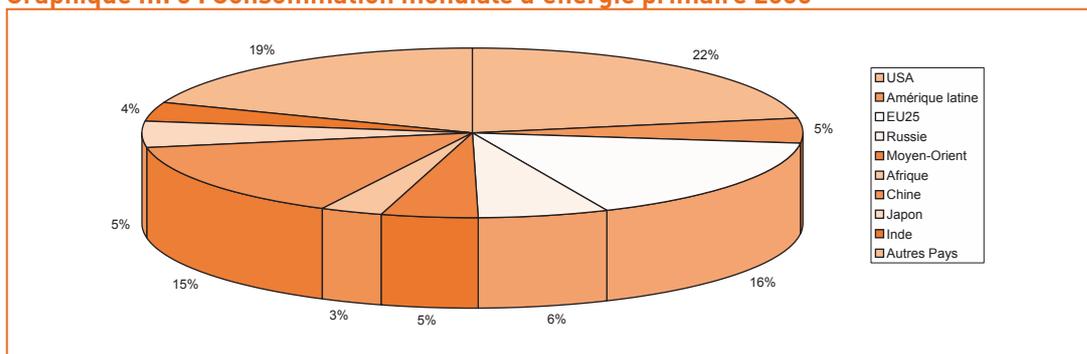
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique III.4 : Consommation mondiale d'énergie primaire 1973



Source : BP statistical review 2006

Graphique III.5 : Consommation mondiale d'énergie primaire 2005



Source : BP statistical review 2006

La caractéristique principale de cette évolution réside dans l'importance prise par la zone Asie/Pacifique qui voit sa part doubler pour passer de 16% en 1973 à 32% en 2005 principalement en raison du triplement de la part chinoise qui passe de 5% en 1973 à 15% en 2005.

La part de l'Union européenne en net recul, passe de 26 à 16% tout comme celle des États-Unis qui passe de 33% en 1973 à 22% en 2005. Le Japon enregistre également un léger recul sur cette période (de 6 à 5%).

En termes de parts de marché, le pétrole reste le vecteur énergétique le plus consommé au plan mondial avec 36,4%, suivi par le charbon (27,8%) et le gaz naturel (23,5%).

Le nucléaire ne représente que 6,0% du marché mondial et l'hydroélectricité 6,3%.

Le tableau III.2 montre l'évolution de ces parts de marché pour les années 2004 et 2005.

Tableau III.2 : Parts de marché des sources d'énergie

	2004		2005	
	Mtep	%	Mtep	%
Pétrole	3798,6	36,9	3836,8	36,4
Gaz naturel	2425,2	23,6	2474,7	23,5
Charbon	2798,9	27,2	2929,8	27,8
Nucléaire	625,1	6,1	627,2	6,0
Hydroélectricité	643,2	6,2	668,7	6,3
Total	10291,0	100,0	10537,1	100,0

Source : BP statistical review 2006

Le charbon au plan mondial est la source d'énergie dont la croissance de la consommation a été la plus forte en 2005.

La demande de charbon enregistre une hausse au niveau mondial de 4,7%, confirmée par la progression de sa part dans la consommation primaire mondiale qui passe de 27,2% en 2004 à 27,8% en 2005.

Cette évolution est due pour l'essentiel à la forte demande chinoise relevée en 2005 (+10,6%). Sans la Chine, cette hausse se serait située à +1,5%.

La consommation de pétrole enregistre une hausse de 1,0% en 2005 et celle du gaz naturel s'élève à 2,0%.

Cette faible hausse de la demande pétrolière résulte principalement du ralentissement de la croissance de la demande chinoise (+2,6% en 2005 contre 15,1% en 2004).

Pour le gaz naturel, cette croissance s'explique, en grande partie, par la hausse généralisée de la demande de ce produit à l'échelle mondiale, à l'exception toutefois du continent nord américain qui voit sa consommation de gaz naturel diminuer en 2005 (-1,5%) par suite de la forte hausse de prix enregistrée aux États-Unis cet hiver.

L'énergie nucléaire enregistre une légère croissance globale au niveau mondial de 0,3% en raison de la hausse de la consommation relevée en Asie (+5,0%) et surtout en Corée du Sud (+12,2%).

La contribution de l'hydroélectricité, au plan mondial, a également augmenté de 4,0% en 2005.

III.1.4 Cours internationaux des énergies

Le prix du pétrole brut s'est maintenu depuis le début de l'année 2005 à un niveau très élevé, affichant en moyenne annuelle une hausse de +42,5% pour le Brent (le baril du Brent est passé de 38,28 USD en 2004 à 54,55 USD en 2005) contre 32,5% en 2004.

Cette nouvelle flambée des cotations internationales des produits pétroliers s'explique par l'accumulation de plusieurs facteurs :

- une demande mondiale de pétrole en hausse constante (+1,3%) compte tenu de la croissance des économies américaine et asiatique et qui devient de moins en moins élastique (usages non substituables du transport et de la pétrochimie);
- une offre qui couvre relativement bien la demande mais qui dispose d'une capacité de production additionnelle plus limitée au niveau de l'OPEP. Cette offre a en outre été soumise à des perturbations et des incertitudes nombreuses qui ont fortement perturbé les marchés pétroliers en 2005 (grève au Nigeria, sabotages en Irak, cyclones dans le Golfe du Mexique, menaces autour de l'Iran) ;
- des investissements en amont (production, raffinage) insuffisants et en retard ne permettant pas d'assurer une adéquation rapide de l'offre à la demande de produits finis ;
- le déclin des gisements de la Mer du Nord (bruts légers) entraînant une modification structurelle de l'offre vers des produits plus lourds et plus soufrés (Moyen-Orient) ;
- les mouvements spéculatifs qui ont amplifié la tendance à la hausse de cette flambée des prix pétroliers ;
- des tensions locales sur les marchés gaziers (hausse record des cours du gaz à Londres en 2005) qui se répercutent sur le pétrole en raison des substitutions d'énergie.

Cette hausse de prix aurait été cependant plus forte encore, d'une part, sans la mise sur le marché, en septembre 2005, par l'Agence Internationale de l'ÉNERGIE, d'une partie des stocks stratégiques détenus collectivement par les 26 États membres (60 millions de barils ont été ainsi écoulés entre septembre et décembre 2005) pour faire face aux dégâts provoqués par les cyclones du Golfe du Mexique et, d'autre part, sans la baisse des prix du fret qui avaient enregistré une hausse importante en 2003-2004 par manque de bateaux.

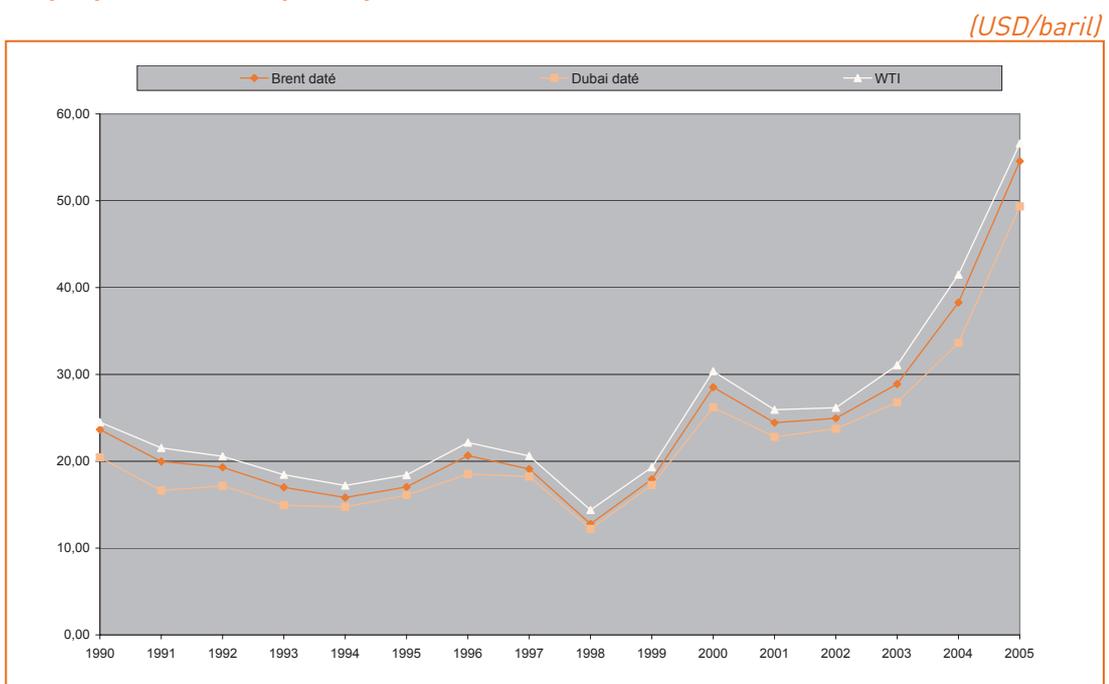
L'ouragan Katrina a réduit en outre les capacités de raffinage des États-Unis de 10%, de 20% les capacités d'importation du terminal pétrolier de Louisiane et de 79% la production pétrolière du Golfe du Mexique.

Tableau III.3 : Évolution du prix du pétrole brut

Moyennes annuelles	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Brent (en USD/bl)	28,52	24,44	24,95	28,90	38,23	54,55
Panier OPEP (en USD/bl)	27,60	23,12	24,36	28,10	36,05	50,64
Dollars US (en EUR)	1,085	1,117	1,062	0,886	0,805	0,804

Source : BP statistical review 2006

Graphique III. 6 : Prix spot du pétrole brut 1990-2005



Source : BP statistical review 2006

Graphique III. 7 : Cours du Brent et impact de la parité USD/EUR



Source : SPF Économie

On constate depuis 2003 que les hausses de brut et de produits pétroliers ont été atténuées pour les consommateurs européens, en raison de l'appréciation régulière de l'EUR par rapport au dollar et ce, même si cette parité est restée constante en moyenne annuelle sur 2004 et 2005 (à 1,24 USD/EUR). Il semble d'après les premières indications de 2006 (en moyenne de janvier à septembre 2006 : la parité demeure inchangée à 1,24 USD/EUR), que cette situation resterait favorable au consommateur européen compte tenu en outre de la détente observée actuellement sur les cours du brut (61,96 USD/baril en septembre 2006 contre 73,23 USD/baril en août 2006 pour le Brent).

A noter également le repli du prix du charbon qui après avoir atteint un sommet fin 2004 passe en moyenne annuelle de 71,90 USD/tonne en 2004 à 61,07 USD /tonne en 2005 (42,52 USD/tonne en 2003).

Enfin, les prix de l'uranium connaissent aussi une forte poussée liée aux perspectives mondiales de relance de cette forme de production d'électricité nucléaire. Sur le marché spot, après avoir stagné longtemps à moins de 10 USD (oxyde d'uranium) ; ils progressent régulièrement depuis 2003 pour se rapprocher de 40 USD par livre début 2006.

III.2 Consommation énergétique primaire en Belgique

La consommation d'énergie primaire qui enregistre en 2005 une diminution assez nette de l'ordre de 2,6% poursuit son mouvement de décroissance amorcé déjà en 2004. Le climat de 2005 en moyenne plus clément que celui de 2004 a notamment induit un niveau de consommation d'énergie primaire moins élevé que celui observé en 2004.

Les principales tendances qui se dégagent de l'évolution au niveau des produits sont les suivantes :

- une forte baisse de la consommation des combustibles solides (-15,1%) imputable à une baisse généralisée de la demande dans les trois secteurs utilisant le plus ce vecteur, soit les cokeries, la production d'électricité et la sidérurgie (baisse importante de la production de fonte en 2005) ;
- une baisse de la consommation de pétrole de 1,0% en raison d'une perte de compétitivité de ce produit due à la hausse des prix du pétrole brut et du ralentissement de l'activité économique;
- un niveau quasi inchangé de l'apport du nucléaire (+0,6%) ;
- une diminution assez nette de la consommation primaire de gaz naturel (-3,1%) en raison surtout du recul observé dans l'industrie (-9,7%). Le rythme de cette diminution a cependant été en partie ralenti par la croissance de la demande des centrales électriques qui se maintient à un niveau élevé (+3,8%) en 2005;
- un apport plus important de l'énergie éolienne et des combustibles renouvelables et de récupération au bilan primaire (+15,3%).

Le nombre de degrés-jours (15/15) qui caractérise la rigueur climatique de l'année, a diminué de 4,2% en 2005 par rapport à 2004.

En raison de cette clémence des températures, les ventes de gaz naturel au secteur domestique faiblissent légèrement de 0,3%.

Les livraisons de gasoil de chauffage augmentent en revanche de 1,7% en 2005 ; cette hausse est plutôt due au comportement anticipatif des consommateurs suite à la mise en place du dispositif de remboursement au consommateur de 17,35% de la facture de mazout de chauffage.

En termes de parts de marché dans le bilan primaire, le gaz naturel voit sa part diminuer légèrement pour passer de 25,3% en 2004 à 25,2% en 2005.

La part des combustibles solides passe de 11,1% en 2004 à 9,7% en 2005, celle du pétrole de 38,9% en 2004 à 39,5% en 2005 et celle du nucléaire varie de 21,4% en 2004 à 22,1% en 2005. La part des combustibles renouvelables et de récupération augmente sensiblement et passe de 2,1% en 2004 à 2,5% en 2005, alors que celle de l'électricité primaire diminue et passe en 2005 de 1,2 à 1,0%.

Tableau III.4 : Consommation apparente brute d'énergie primaire

Désignation	2004 en 1000 tep	2005 en 1000 tep	Δ 2005/2004 en%
Combustibles solides	6.427	5.454	-15,1
Pétrole	22.448	22.227	-1,0
Gaz naturel ⁽¹⁾	14.610	14.152	-3,1
Énergie nucléaire ⁽¹⁾	12.328	12.401	+0,6
Autres (électricité) ⁽²⁾	+707	+586	-
Combustibles renouvelables et de récupération ⁽³⁾	1.201	1.385	+15,3
Total	57.721	56.205	-2,6

Source : SPF Économie

(1) PCI pour le gaz naturel et 33% pour le rendement primaire des centrales nucléaires.

(2) Le signe (-) exprime un solde exportateur, le signe (+) un solde importateur.

(3) Données obtenues auprès des producteurs d'électricité et à partir du questionnaire annuel AIE/Eurostat sur les énergies renouvelables.

Tableau III.5 : Parts de marché des sources d'énergie

(en%)

	2004	2005
Combustibles solides	11,1	9,7
Pétrole	38,9	39,5
Gaz naturel	25,3	25,2
Énergie nucléaire	21,4	22,1
Autres	1,2	1,0
Combustibles renouvelables et de récupération	2,1	2,5

Source : SPF Économie

Le tableau suivant reprend pour la période 1973-2005 la consommation d'énergie primaire du pays par forme d'énergie :

Tableau III.6 : Consommation d'énergie primaire

(en Ktep (PCI))

	1973	1980	2000	2002	2003	2004	2005
Combustibles solides	11.777	11.339	8.382	6.539	6.210	6.427	5.454
Pétrole	27.268	23.019	23.690	22.338	24.153	22.448	22.227
Gaz naturel	7.162	8.935	13.405	13.414	14.441	14.610	14.152
Nucléaire	20	3.270	12.548	12.340	12.345	12.328	12.401
Autres (électricité primaire)	-50	-203	413	688	580	707	586
Combustibles renouvelables et de récupération	-	-	969	963	1.210	1.201	1.385
Total	46.177	46.360	59.408	56.283	58.940	57.721	56.205

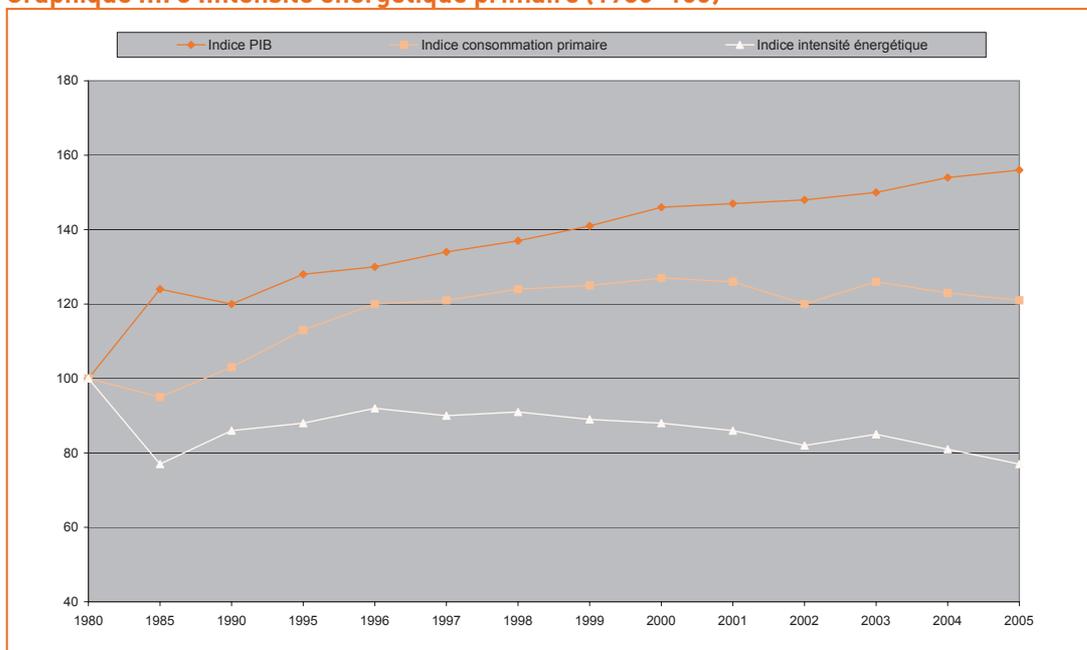
Source :SPF Économie

A l'examen du tableau III.6, il convient de noter la forte tendance à la baisse des combustibles solides (-2,4%/an en moyenne) sur la période considérée (1973-2005) et ce, malgré une très légère reprise de la consommation de ce produit entre 2003 et 2004, la croissance régulière du gaz naturel (+2,2%/an), la stabilité du nucléaire, la tendance à la décroissance du pétrole (-0,6%/an), l'apport croissant des combustibles renouvelables et de récupération au bilan primaire (+7,4%/an en moyenne sur la période 2000 à 2005).

III.2.1 Intensité énergétique primaire

L'intensité énergétique primaire, calculée comme étant le rapport entre la consommation d'énergie primaire et le PIB exprimé en volume, marque une rupture de tendance observable depuis 1996.

Graphique III. 8 : Intensité énergétique primaire (1980=100)



Source : SPF Économie et ICN

Après avoir fortement baissé entre 1980 et 1985, l'intensité énergétique n'a cessé de croître jusqu'en 1996 pour diminuer de manière régulière jusqu'en 2002, augmenter légèrement en 2003 et décroître à nouveau en 2004 et en 2005. L'intensité énergétique se situe en 2005 à un niveau identique à celui observé en 1985.

On relève sur la période observée (1980-2005) un desserrement progressif du lien entre croissance économique et consommation énergétique primaire.

III.3 La consommation finale d'énergie par secteur

La consommation finale d'énergie qui représente la consommation apparente brute d'énergie primaire après déduction des activités de transformation et des pertes d'énergie a enregistré une baisse de l'ordre de 2,2% en 2005.

III.3.1 Industrie

La consommation finale totale du secteur industriel régresse entre 2004 et 2005 de 6,8%, soit à un rythme supérieur à sa tendance depuis 1979 (-0,7%/an). Hors sidérurgie, la consommation de l'industrie diminue de 4,0% avec une tendance moyenne d'évolution qui s'établit à +0,3%/an depuis 1979.

La sidérurgie enregistre à elle seule une baisse de 13,1%, soit à un rythme nettement plus rapide que sa tendance observée depuis 1979 (-2,3%/an).

Sur la période 2000-2005, cette décroissance de la consommation finale du seul secteur sidérurgique s'effectue à un rythme encore plus rapide (-7,4%/an en moyenne).

Sur la période 1979-2005, le secteur de la sidérurgie à lui seul a connu une forte diminution de 44,7% de sa consommation finale tandis que le secteur industriel considéré dans son ensemble, voyait sa consommation finale décroître de 15,9% pour la même période. Par contre, le secteur industriel hors sidérurgie augmente sa consommation de 8,5% durant cette même période.

Les usages non énergétiques qui constituent l'indicateur d'activité de l'industrie pétrochimique (naphta, gaz naturel) augmentent de 2,9% en 2005 par rapport à 2004.

Sur l'ensemble de la période 1979-2005, ils enregistrent une progression globale de 49%.

III.3.2 Résidentiel et tertiaire

Le secteur résidentiel, considéré, dans sa globalité, voit sa consommation finale diminuer légèrement en 2005 de 0,4%. Si la consommation du secteur domestique enregistre en 2005 une baisse de 1% à la suite de la diminution des degrés-jours, celle du tertiaire (commerce et services) augmente sensiblement (+1,5%).

Sur la période 1979-2005, la consommation finale du secteur résidentiel et équivalents augmente de 3,9% et celle du commerce de 21,5%. Le secteur domestique voit son niveau de consommation décroître de 4,4% sur cette même période.

III.3.3 Transport

Le secteur transport qui malgré une diminution de 1,1% de sa consommation en 2005, représente l'un des secteurs où la consommation finale a enregistré une des hausses les plus spectaculaires sur la période 1979-2005 (+65,9%).

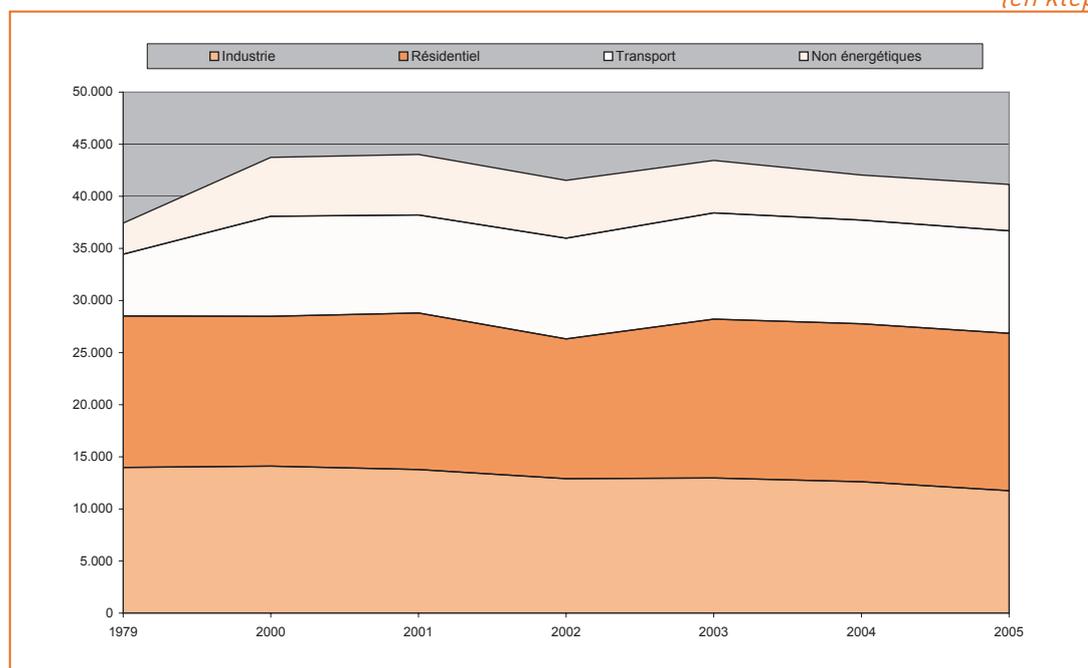
Tableau III.7 : Taux de croissance et part des secteurs économiques dans la CFT

	Croissance en%	Taux annuel moyen en%		Part en%	
	1979-2005	1979-2005	2000-2005	1979	2005
Sidérurgie	-44,7	-2,3	-7,4	16,4	8,3
Autres industries	8,5	0,3	-1,8	20,9	20,3
Transport	65,9	2,0	0,5	15,8	23,9
Résidentiel et équivalents	3,9	0,1	1,0	38,8	36,7
Usages non énergétiques	49,0	1,5	-4,7	8,0	10,8
Total	9,9	0,4	-1,2		

Source : SPF Économie

Graphique III. 9 : Consommation finale totale par secteur

(en ktep)



Source : SPF Économie

Au niveau des parts de marché de la consommation finale totale, le pétrole avec 49,2% reste, en 2005, l'énergie dominante immédiatement suivi par le gaz avec 26,5%, l'électricité 16,8%, les combustibles solides 5,1%, les combustibles renouvelables 1,3% et la chaleur 1,0%.

Dans le secteur industriel, le pétrole avec 10,2% est très nettement distancé par le gaz naturel qui voit cependant sa part de marché décroître en 2005 à 38,3% contre 40,0% en 2004. L'électricité représente 28,8%, les combustibles solides 16,6%, les combustibles renouvelables 2,9% et la chaleur 3,2%.

Dans le secteur résidentiel, le pétrole reste en 2005 le premier combustible utilisé en termes de part de marché avec 38,4% suivi de très près par le gaz naturel avec 36,6%, l'électricité 22,3%, les combustibles renouvelables 1,3%, les combustibles solides 1,0% et la chaleur 0,4%.

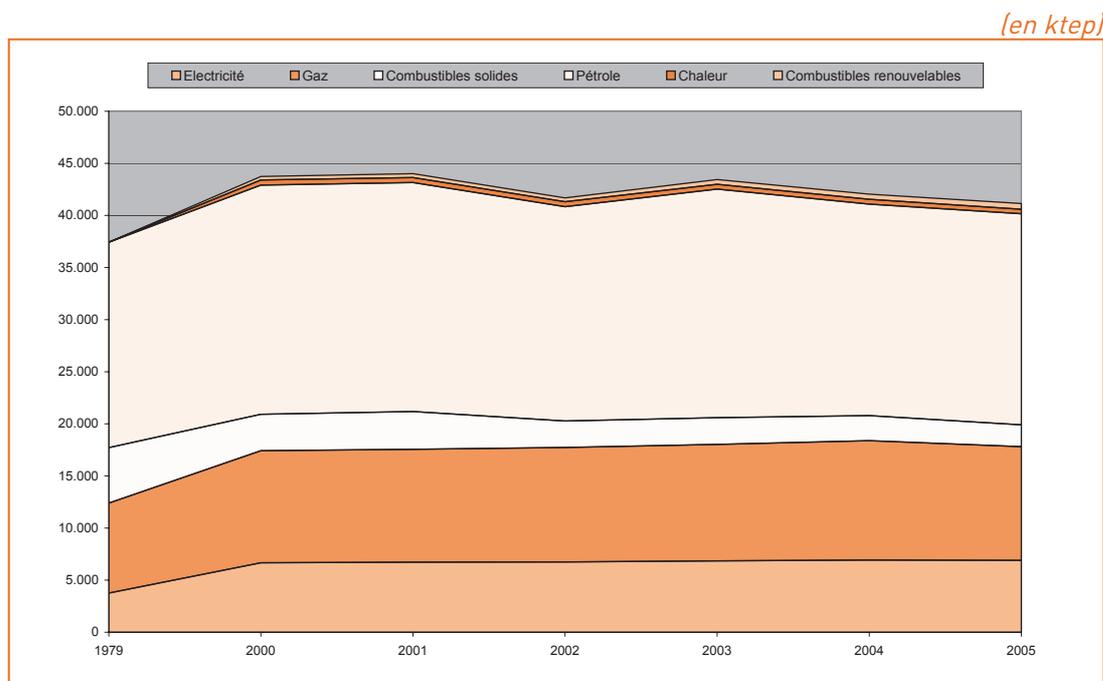
Tableau III.8 : Taux de croissance et part des combustibles dans la CFT

(en %)

	Croissance	Taux annuel moyen		Parts	
	1979-2005	1979-2005	2000-2005	1979	2005
Electricité	83,3	2,4	0,7	10,0	16,8
Gaz	26,5	0,9	0,3	23,1	26,5
Combustibles solides	-60,6	-3,5	-9,7	14,2	5,1
Pétrole	2,7	0,1	-1,6	52,7	49,2
Combustibles renouvelables	-	-	10,4	-	1,3
Chaleur	-	-	-2,7	-	1,0
Total	9,9	0,4	-1,2		

Source :SPF Économie

Graphique III .10 : Consommation finale totale par vecteur 1979-2005



Source : SFP Économie

Le pétrole dont la part reste prépondérante dans la consommation finale totale du pays assure principalement la couverture des besoins des secteurs transport, résidentiel et usages non énergétiques (feedstocks).

L'électricité et le gaz naturel jouent en revanche un rôle majeur dans l'industrie et le résidentiel, alors que l'usage des combustibles solides reste essentiellement confiné à la sidérurgie. En 2005, les combustibles renouvelables dépassent, au niveau des parts de marché, les combustibles solides dans le secteur résidentiel.

III.4 L'évolution des prix a la consommation

III.4.1 Prix des produits pétroliers

Les prix moyens des carburants routiers et du gasoil de chauffage ont progressé comme suit en 2005.

Tableau III.9 : Prix moyens maxima des carburants et du gasoil de chauffage
(en EUR/l)

Produits énergétiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2004 en %
Gasol routier (1)	0,8106	0,7811	0,7654	0,8025	0,8150	-	-
Gasol routier 50 S			0,7534	0,7659	0,8749	1,0406	+18,9
Gasol chauffage	0,3669	0,3329	0,3057	0,3163	0,3767	0,5155	+36,8
Super sans plomb 95	1,0682	1,0322	1,0090	1,0260	1,1270	1,2747	+13,1
Super sans plomb 98 (1)	1,1088	1,0806	1,0682	1,0689	1,1629	-	-
Super sans plomb 98 50 S			1,0610	1,0644	1,1553	1,3096	+13,4
LPG routier	0,3932	0,3593	0,3483	0,3526	0,3852	0,4355	+13,0

Source : SFP Économie

(1) : Ces produits ne sont plus repris dans le contrat de programme

De manière générale, l'année 2005 aura été à nouveau caractérisée par une hausse généralisée des prix des produits pétroliers sous l'effet de la forte progression du prix du brut sur les marchés internationaux (+42,5% pour le cours moyen du Brent en 2005) compensée cependant partiellement par le maintien de la faiblesse du dollar (-0,1% en moyenne entre 2004 et 2005 par rapport à l'euro).

C'est ainsi que les carburants routiers voient leur niveau de prix augmenter en 2005 dans des proportions assez nettes.

Au niveau des gasoils, le prix moyen du gasoil « 50S » à faible teneur en soufre augmente de 18,9% en 2005.

Le prix de l'essence super 95 RON (sans plomb) progresse de 13,1%, celui de l'essence super sans plomb 98 « 50S » de 13,4%.

Le LPG voit son prix croître en moyenne de 13,0% en 2005.

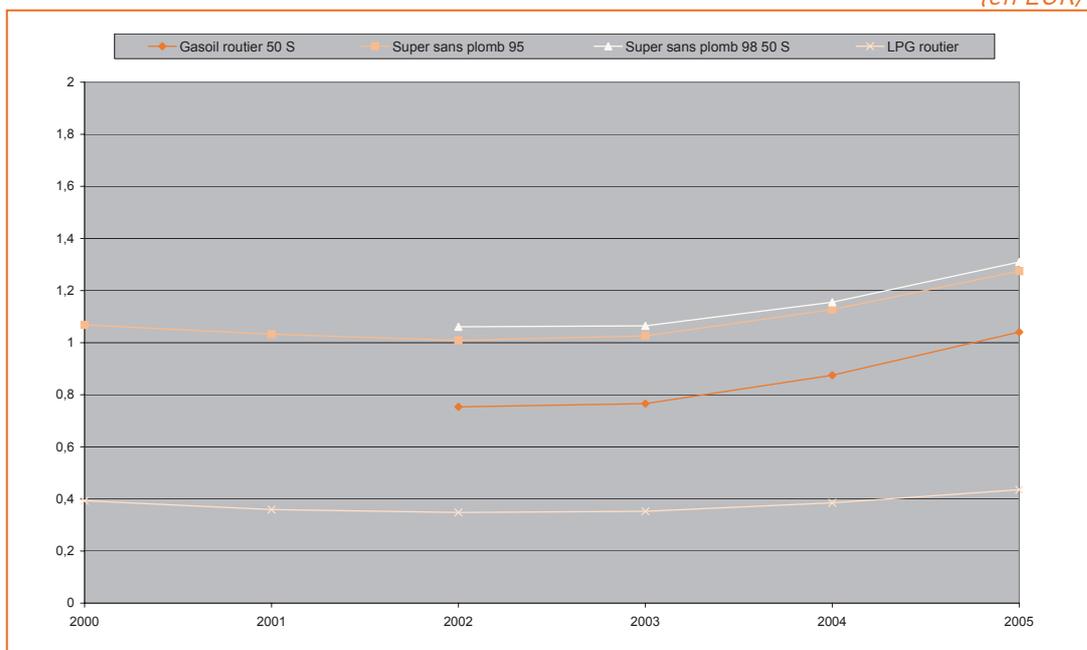
Le prix moyen du gasoil de chauffage enregistre une hausse record de 36,8% en 2005.

Au niveau industriel, le prix annuel moyen du fuel lourd (1% de soufre) subit à son tour en 2005 une forte croissance (hors TVA) de l'ordre de 43,0%.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique III.11 : Prix moyens maxima des carburants (selon le contrat de programme)

(en EUR/l)



Source: SFP Économie

Les graphiques suivants montrent l'évolution comparative des prix semestriels à la pompe (toutes taxes comprises) de certains carburants en Belgique et dans certains pays européens limitrophes.

Graphique III. 12 : Prix à la pompe de l'essence super 95 RON sans plomb

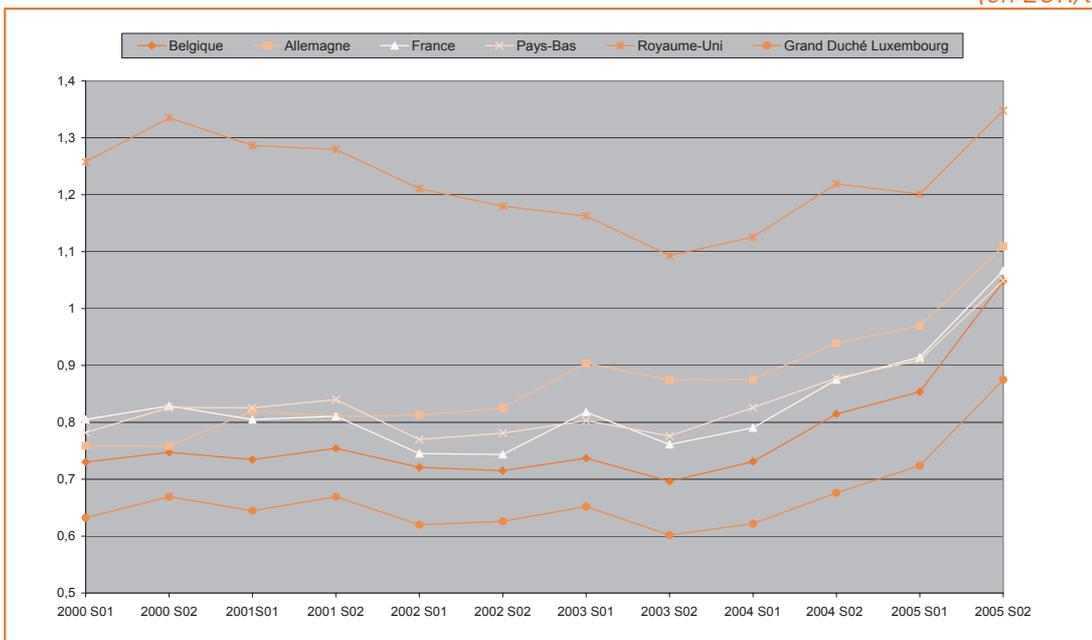
(en EUR/l)



Source : Eurostat

Graphique III. 13 : Prix à la pompe du gasoil routier

(en EUR/l)



Source :Eurostat

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Pour l'essence super sans plomb 95 RON, le prix à la pompe au Grand-Duché du Luxembourg est le moins élevé des pays observés. Le prix en Belgique se situe juste au-dessus de celui du Luxembourg, c'est-à-dire comparable à celui de la France jusqu'au premier semestre de 2005. Sous l'effet de la hausse des cours internationaux, son prix atteint durant le second semestre de 2005 un niveau plus élevé comparable à celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

C'est aux Pays-Bas que le prix de l'essence est le plus élevé de tous les pays observés.

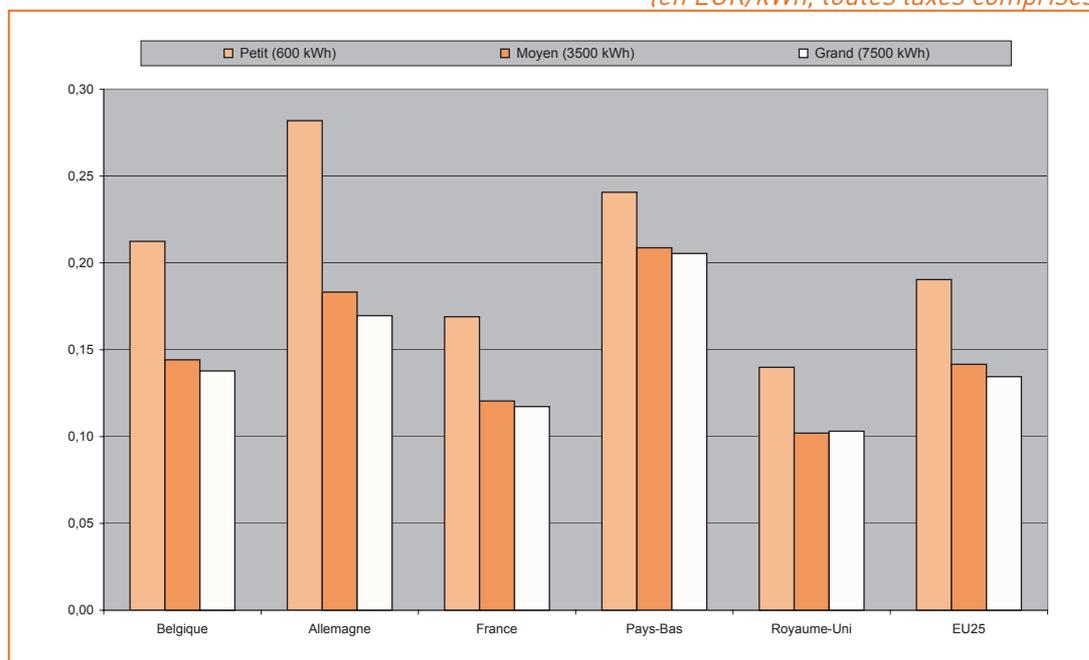
S'agissant du gasoil, le prix à la pompe est le moins élevé au Grand-Duché du Luxembourg immédiatement suivi par celui de la Belgique qui, enregistre cependant une hausse plus marquée durant le second semestre de 2005 et se situe à un niveau médian comparable à celui de la France et des Pays-Bas.

C'est au Royaume-Uni et en Allemagne que ce prix est le plus élevé.

III.4.2 Prix de l'électricité

Graphique III. 14 : Prix comparatifs de l'électricité pour les consommateurs domestiques en Belgique et dans quelques pays de l'EU, janvier 2006

(en EUR/kWh, toutes taxes comprises)



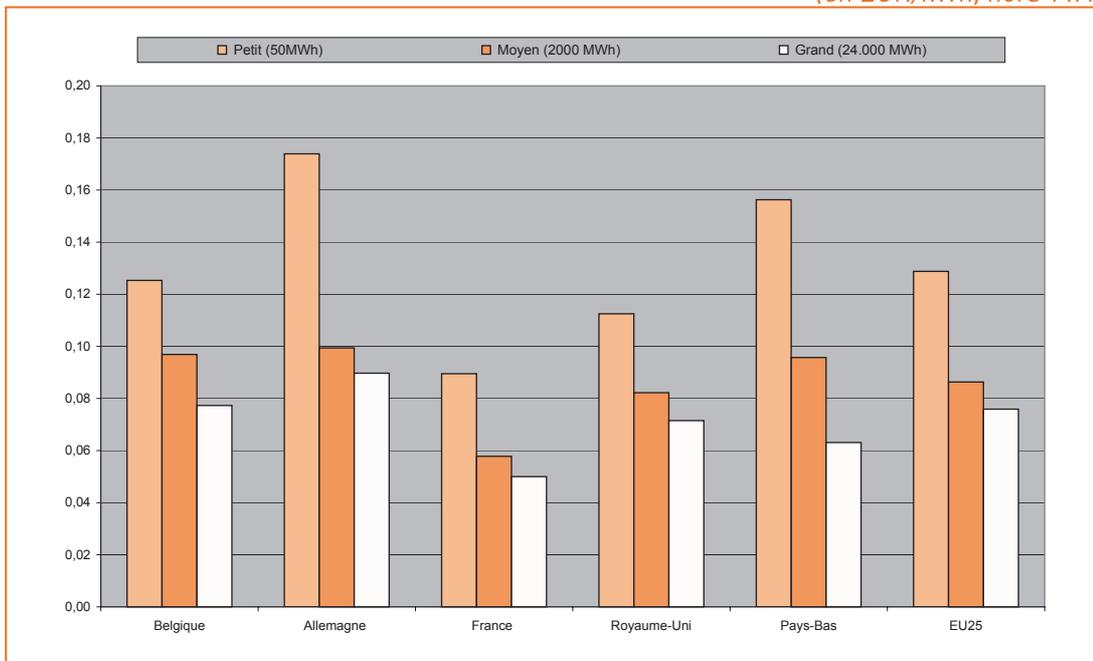
Source : Eurostat

Le graphique III.14 montre que les prix de l'électricité pour usage domestique sont les moins élevés au Royaume-Uni et en France et ce, pour toutes les catégories de consommateurs observées. La Belgique dont les prix sont légèrement supérieurs à la moyenne européenne, applique des prix moins élevés qu'en Allemagne et aux Pays-Bas pour toutes les catégories de consommateurs observées.

Pour les petits consommateurs, les prix au Royaume-Uni et en France sont inférieurs à ceux observés en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Graphique III.15 : Prix comparatifs de l'électricité pour les consommateurs industriels en Belgique et dans quelques pays de l'EU, janvier 2006

(en EUR/kWh, hors TVA)



Source : Eurostat

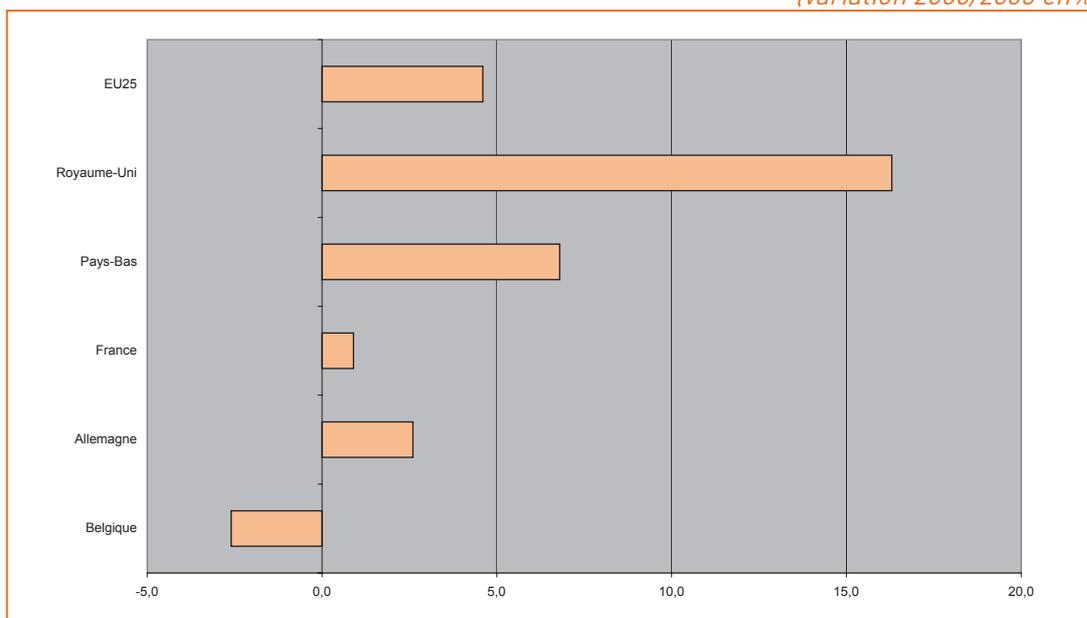
Le graphique III.15 montre que les prix de l'électricité à usage industriel sont les moins élevés en France pour toutes les catégories de consommateurs.

Ils sont par contre les plus élevés pour les petits consommateurs en Allemagne et aux Pays-Bas. La Belgique dispose de prix inférieurs à ceux de l'Allemagne pour l'ensemble des catégories observées, alors que les Pays-Bas présentent des prix inférieurs à ceux de la Belgique pour les moyens et grands consommateurs. Les prix en Belgique pour les petites et grandes catégories se situent à un niveau comparable à ceux de l'Union européenne (EU25).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique III. 16 : Prix de l'électricité à usage domestique pour des niveaux de consommation de 3.500 kWh (Dc)¹⁵

(variation 2006/2005 en%)



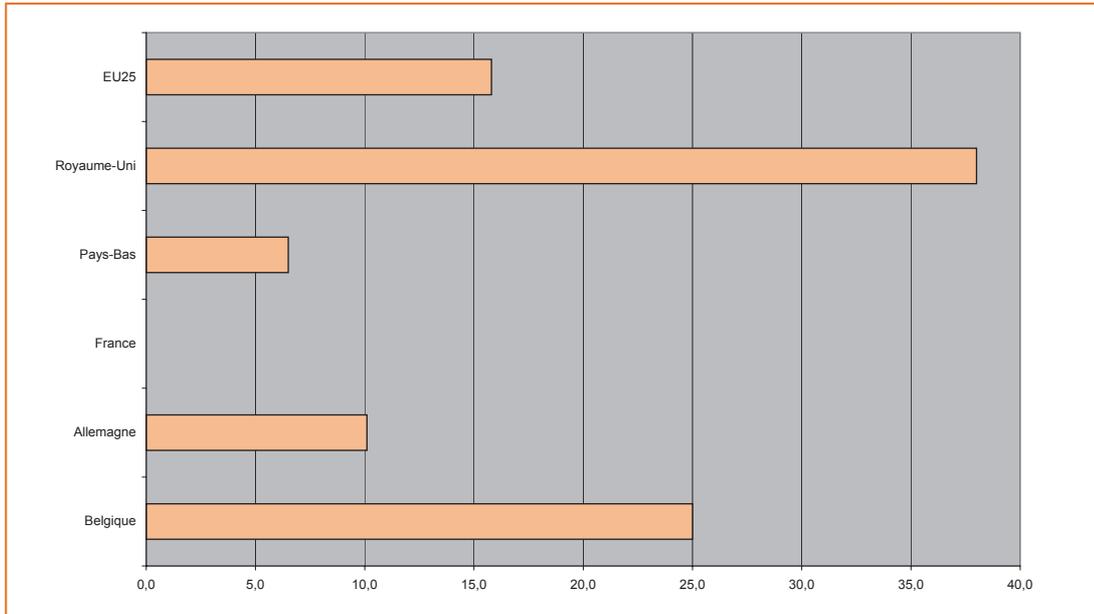
Source : Eurostat

Le graphique III.16 montre une hausse sensible des prix de l'électricité à usage domestique (3500 kWh) entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2006. A l'exception de la Belgique qui affiche une diminution de 2,6%, les prix ont augmenté de 16,3% au Royaume-Uni, 6,8% aux Pays-Bas, 2,6% en Allemagne et 0,9% en France. L'augmentation moyenne était de 4,6% pour l'Union européenne (EU25).

¹⁵ Selon Eurostat, le consommateur type Dc regroupe les clients domestiques ayant une consommation annuelle de 3.500 kWh.

Graphique III. 17 : Degré de divergence de prix de l'électricité à usage industriel, prix pour des niveaux de consommation de 2.000 MWh (Ie)¹⁶ hors TVA

(variation 2006/2005 en%)



Source : Eurostat

Le graphique III.17 montre également une hausse sensible des prix de l'électricité à usage industriel avec une hausse moyenne de 15,8% pour l'Union européenne. La hausse la plus importante a été le fait du Royaume-Uni (+38,6%). La Belgique a également connu une forte hausse de 25%. L'Allemagne et les Pays-Bas ont pour leur part limité les augmentations à respectivement +10,1% et 6,5%.

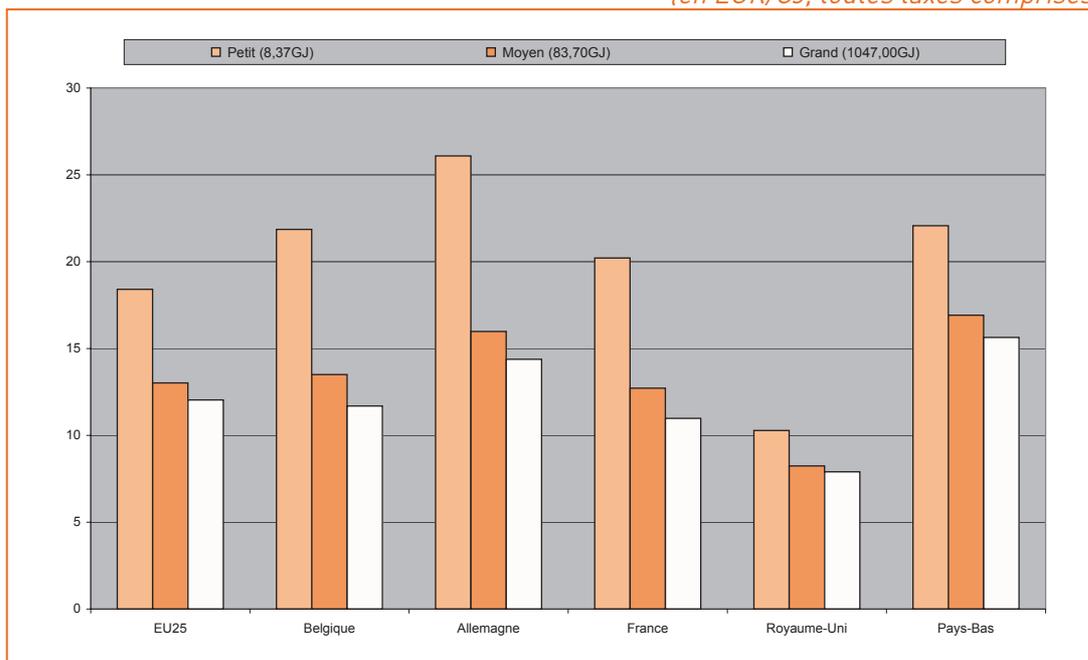
En revanche, ces prix demeurent stables en France.

¹⁶ Selon Eurostat, le consommateur type le regroupe les clients industriels ayant une consommation annuelle de 2000 MWh.

III.4.3 Prix du gaz naturel

Graphique III.18 : Prix comparatifs du gaz naturel pour les consommateurs domestiques en Belgique et dans quelques pays de l'EU, janvier 2006

(en EUR/GJ, toutes taxes comprises)



Source : Eurostat

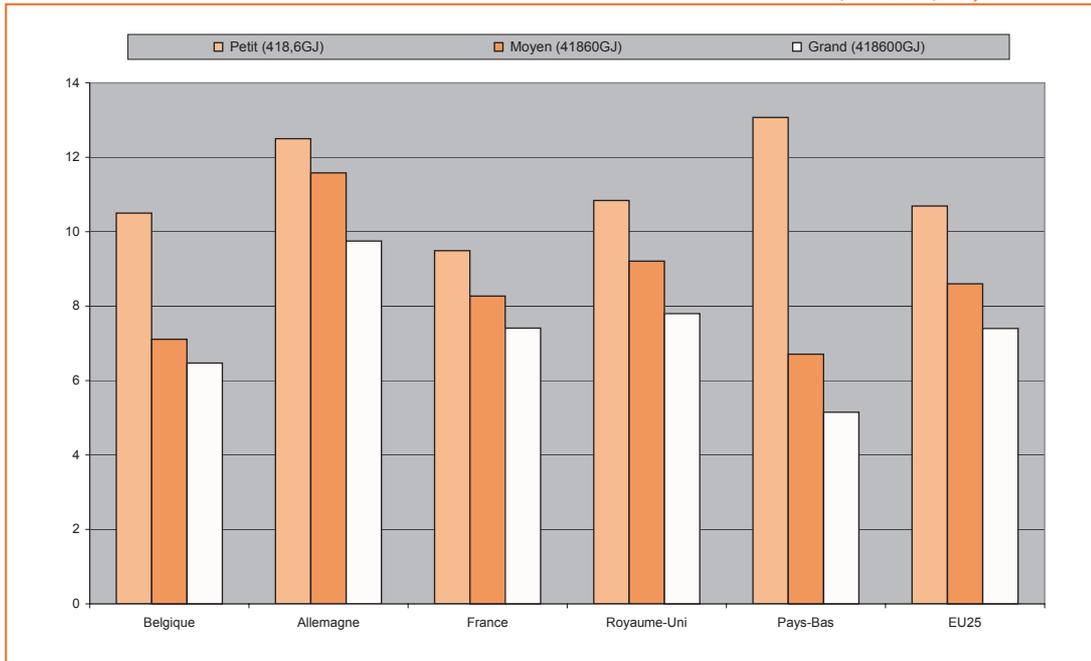
Les prix du gaz naturel pour les consommateurs de catégories moyennes et grandes sont moins élevés en Belgique et en France qu'en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les prix pour toutes les catégories de consommateurs sont nettement plus bas au Royaume-Uni.

Par rapport à l'Union européenne (EU25), les prix en Belgique sont plus élevés pour les petites catégories de consommateurs, mais se situent à un niveau comparable pour les catégories moyennes et grandes de consommateurs type.

Graphique III.19 : Prix comparatifs du gaz naturel pour les consommateurs industriels en Belgique et dans quelques pays de l'EU, janvier 2006

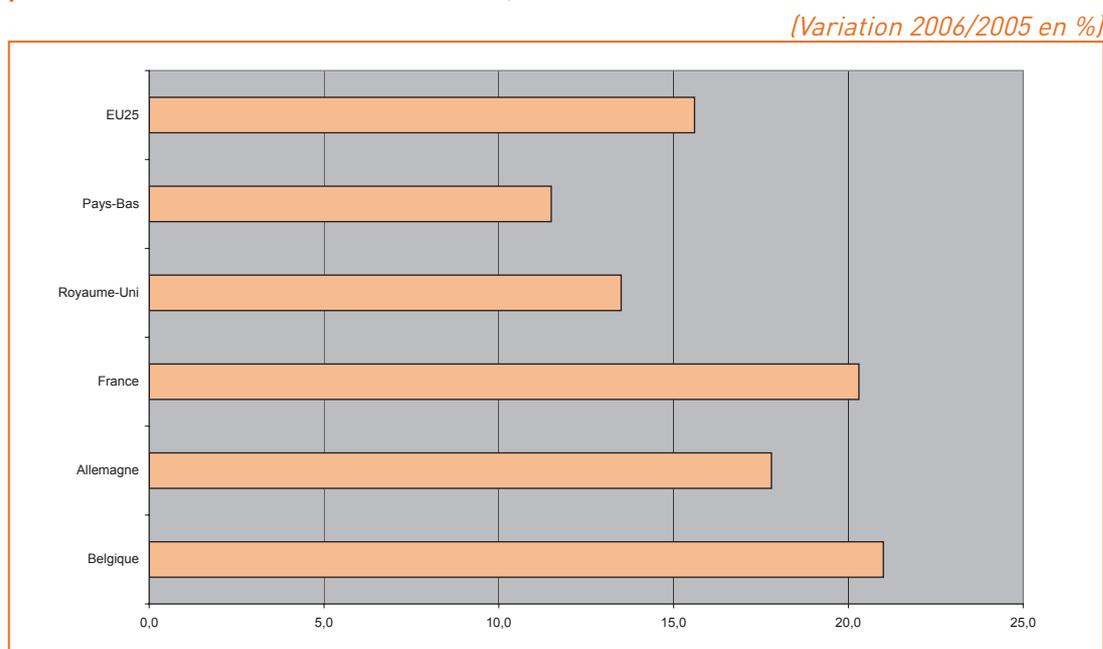
(en EUR/GJ, hors TVA)



Source : Eurostat

Les prix du gaz naturel appliqués aux consommateurs industriels des catégories moyennes et grandes sont les plus bas aux Pays-Bas et en Belgique. La France offre par contre les prix les moins élevés pour les petits consommateurs industriels. Les prix pour toutes les catégories de consommateurs industriels sont en revanche les plus élevés en Allemagne. La moyenne de l'Union européenne est dans tous les cas de figure supérieure aux prix de la Belgique.

Graphique III. 20 : Degré de divergence des prix du gaz naturel à usage domestique, prix pour des niveaux de consommation de 83,7 GJ (D3)¹⁷



Source: Eurostat

Au premier janvier 2006, les prix exprimés en EUR pour les usages domestiques d'un niveau de consommation annuelle de 83,70 GJ (D₃) ont enregistré une hausse généralisée dans l'ensemble des pays observés.

Les hausses les plus importantes ont eu lieu en Belgique (+21,0%), en France (+20,3%) et en Allemagne (+17,8%).

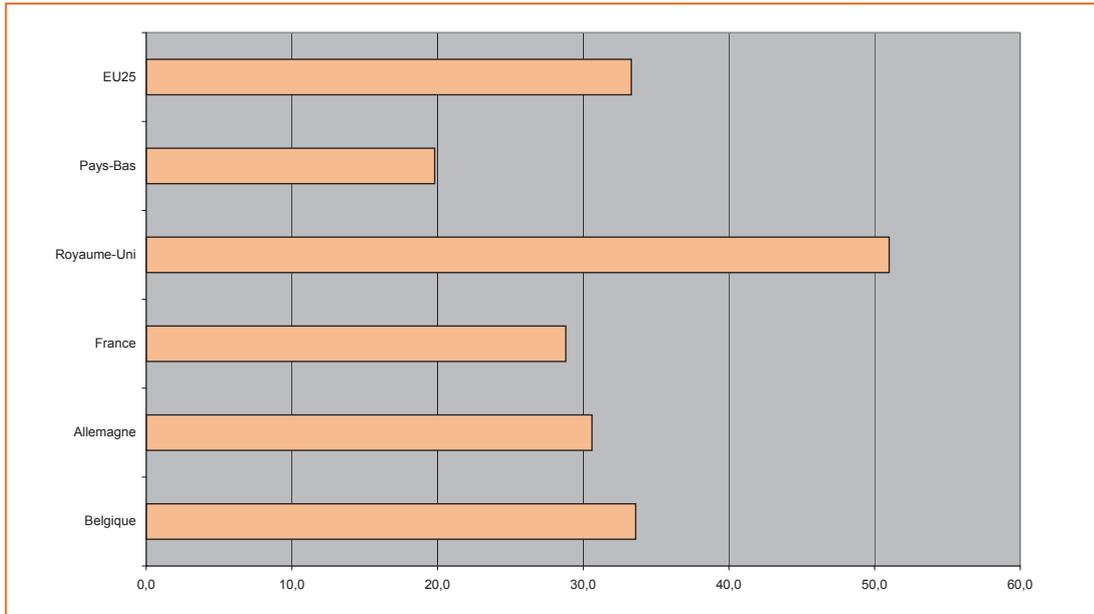
Les hausses les moins importantes ont eu lieu aux Pays-Bas (+11,5%) et au Royaume-Uni (+13,5%).

Pour l'Union européenne (EU25), la hausse globale s'élève à +15,6%.

¹⁷ Selon Eurostat, le consommateur type D3 regroupe les clients domestiques ayant une consommation annuelle de 83,70 GJ (soit 23.260 kWh).

Graphique III. 21 : Degré de divergence des prix du gaz naturel à usage industriel , prix pour des niveaux de consommation de 41.860 GJ (I3-1)¹⁸

(Variation 2006/2005 en % hors TVA)



Source : Eurostat

Au niveau industriel, les prix du gaz naturel, exprimés en EUR/GJ, ont augmenté dans l'ensemble des pays observés. C'est au Royaume-Uni (+51,0%), en Belgique (+33,6%) et en Allemagne (+30,6%) qu'ils augmentent le plus.

Des pays observés, c'est aux Pays-Bas (+19,8%) et dans une moindre mesure en France (+28,8%) que les hausses ont été les plus limitées durant cette période.

Le prix du gaz subit une croissance de 33,3% au niveau de l'Union européenne (EU25).

¹⁸ Selon Eurostat, le consommateur type I3-1 regroupe les clients industriels ayant une consommation annuelle de 41.860 GJ (soit 11,63 GWh).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

III.4.4 La taxation des produits énergétiques au niveau fédéral

III.4.4.1 La taxation des principaux produits pétroliers

Tableau III.10 : Niveau actuel des accises et de la cotisation Énergie sur les principaux carburants et combustibles utilisés en Belgique

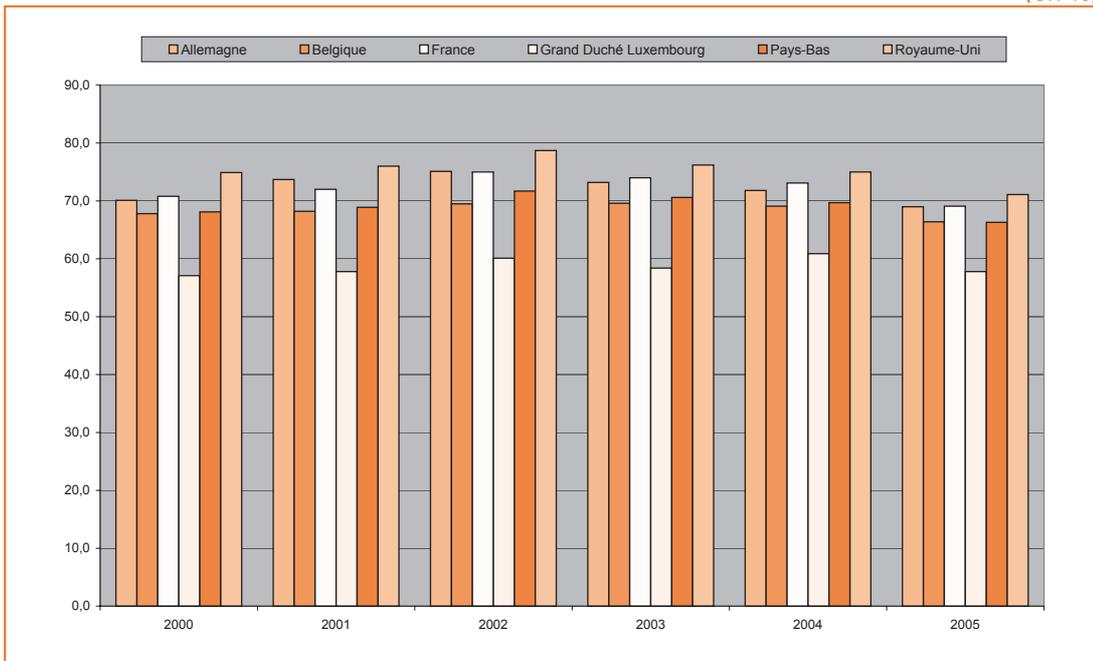
Niveau fédéral Situation au 31/08/06	Coti- sation Énergie	Coti- sation fédérale	Sur- charge clients protégés	Accise	Accise spéciale	Rede- vance de contrôle	Taxes totales en EUR/l
EUR/l							Hors TVA
PRINCIPAUX PRODUITS PETROLIERS							
Résidentiel/ gasoil chauffage/l	0,00849					0,01000	0,01849
Résidentiel/ gasoil chauffage 50 S/l	0,00710					0,01000	0,01710
LPG carburant	0,00000			0,00000	0,00000	0,00000	0,00000
Essence sans plomb 95 oct. 50S/l	0,02863			0,24541	0,31814		0,59219
Essence sans plomb 98 oct.-50 S/l	0,02863			0,24541	0,31814		0,59219
Gasoil routier 50 S/l	0,01487			0,19831	0,10482		0,31801
Gasoil HTS /l	0,01487			0,19831	0,11969		0,33288

Source :SPF Économie

Le LPG en tant que carburant bénéficie d'une exonération fiscale.

Graphique III. 22 : Part des taxes dans le prix moyen de l'essence 95 RON

(en %)



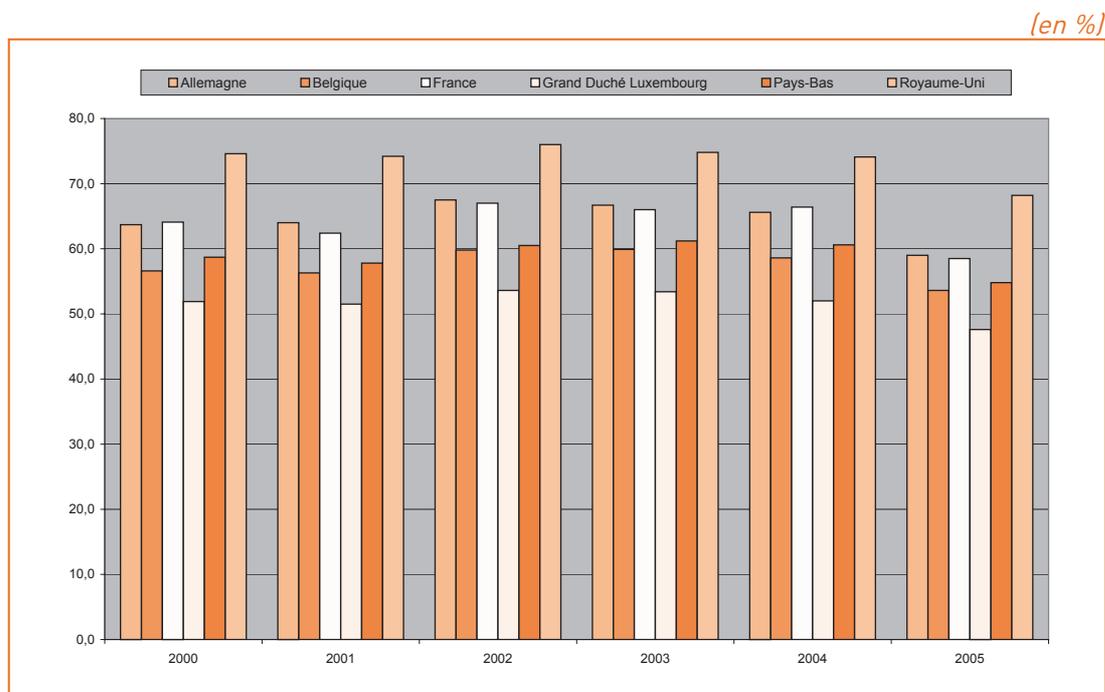
Source : Eurostat, DG TREN et calculs propres SPF Économie

D'après le graphique III.22, la part relative des taxes est la plus faible au Grand-Duché du Luxembourg et la plus forte au Royaume-Uni.

Les taxes en Belgique se situent à un niveau quasi identique à celles des Pays-Bas (surtout en 2005), mais sont inférieures à celles de l'Allemagne et de la France.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique III. 23 : Part des taxes dans le prix moyen du gasoil



Source : Eurostat, DG TREN et calculs propres SPF Économie

D'après le graphique III.23, la part relative des taxes est la plus faible au Grand-Duché du Luxembourg et la plus forte au Royaume-Uni.

Le niveau des taxes sur le prix moyen du diesel à la pompe est inférieur en Belgique à celui de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas.

III.4.4.2 L'électricité

Les consommateurs domestiques

Tableau III.11 : Niveau actuel des taxes appliquées au secteur résidentiel en électricité

Consommateur énergie Niveau fédéral Situation au 31/08/06	Coti- sation Énergie	Coti- sation fédérale	Sur- charge clients protégés	Accise	Accise spéciale	Rede- vance de contrôle	Taxes totales en EUR/ MWh (hors TVA)
ÉLECTRICITÉ							
Résidentiel & autres EUR/MWh (1)	1,9088	1,8987					3,8075

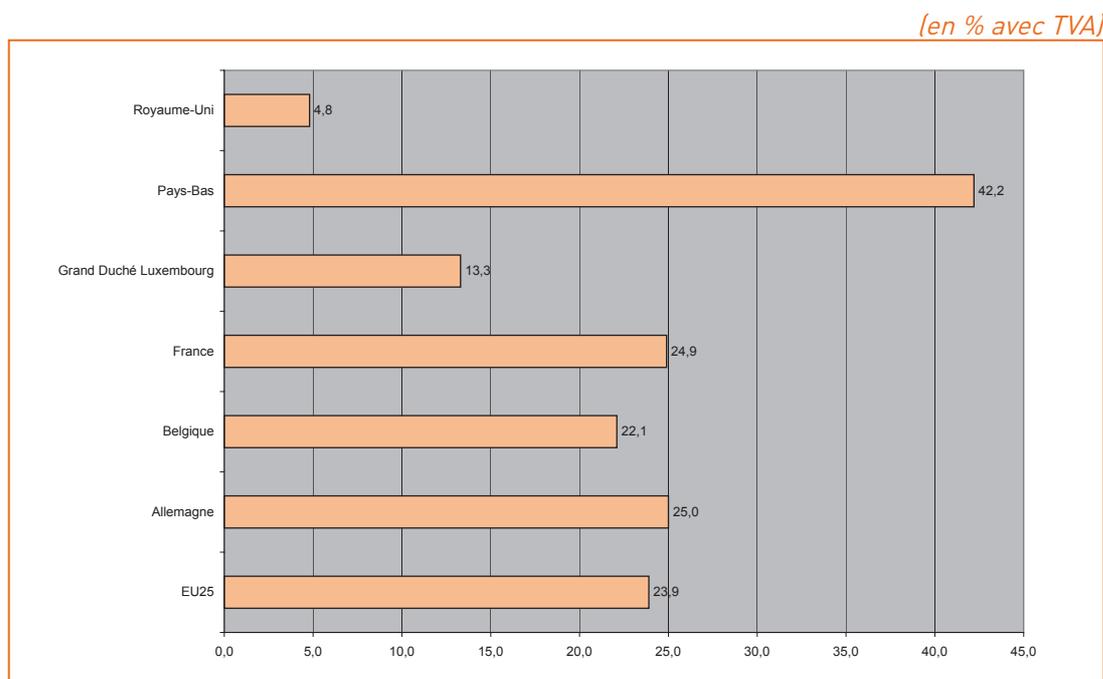
Source : SFP Économie

(1) Les tarifs sociaux sont exonérés de la cotisation « Énergie »

La cotisation fédérale comprend la couverture de fonctionnement de la CREG (0,1084 EUR/MWh), le financement des obligations découlant du démantèlement des sites nucléaires BP1 et BP2 (0,7346 EUR/MWh), celui de la politique fédérale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (0,3559 EUR/MWh), les mesures sociales destinées aux plus démunis (0,3241 EUR/MWh) et le financement du coût réel net résultant de l'application des prix maxima (0,3757 EUR/MWh).

Cette cotisation fédérale qui est revue chaque année, est adaptée selon les spécificités propres de chacun des fonds couverts.

Graphique III.24 : Part des taxes dans le prix final de l'électricité, consommateur-type Dc=3500 kWh



Source : Eurostat, janvier 2006

Pour les consommateurs domestiques, la part relative des taxes est la plus faible au Royaume-Uni où un taux de TVA relativement bas est appliqué et où aucune autre taxe énergétique n'a été introduite.

La part relative de ces taxes est de 22,1% pour la Belgique, ce qui la place à un niveau inférieur à la moyenne européenne (EU25 : 23,9%).

L'Allemagne (25,0%) et la France (24,9%) dépassent légèrement cette moyenne européenne.

Parmi les pays observés, seuls les Pays-Bas (42,2%) présentent un pourcentage nettement plus élevé par rapport à EU25.

Les consommateurs industriels

Tableau III.12 : Aperçu du niveau actuel de la taxation au niveau industriel en Belgique

Consommateur énergie Niveau fédéral Situation au 31/08/06	Coti- sation Énergie	Coti- sation fédérale	Sur- charge clients proté- gés	Accise	Accise spéciale	Rede- vance de con- trôle	Taxes totales en EUR/ MWh (hors TVA)
ÉLECTRICITÉ							
Entreprises gdes cons avec permis envt /EUR/MWh ; tension ≤1kV (1)	0,9544	1,8987					2,8531
Entreprises avec per- mis envt/EUR/MWh ; tension ≤1kV (1)	1,4316	1,8987					3,3303

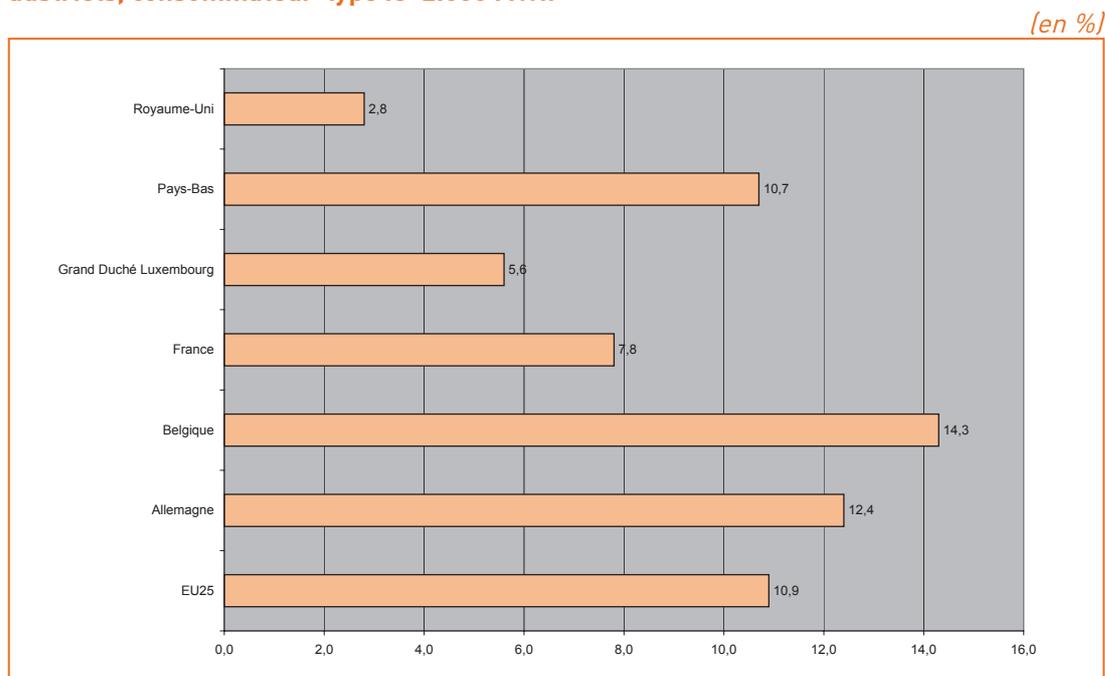
Source : SFP Économie

(1) Cotisation sur l'énergie pour un utilisateur final raccordé au réseau de transport ou de distribution avec une tension nominale >1kV : 0 EUR/MWh

Le niveau global de taxation est inférieur à celui appliqué au secteur résidentiel en raison d'une cotisation « Énergie » plus réduite que celle appliquée au secteur domestique. Une telle situation s'explique par la nécessité de maintenir la compétitivité du secteur industriel.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique III.25 : Part des taxes dans le prix final de l'électricité aux consommateurs Industriels, consommateur-type le=2.000 MWh



Source : Eurostat, janvier 2006

La part des taxes (hors TVA) dans le prix final de l'électricité est la plus élevée en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas. Cette part est nettement inférieure à la moyenne européenne au Royaume-Uni et au Grand-Duché du Luxembourg.

III.4.4.3 Le gaz naturel

Les consommateurs domestiques

Tableau III.13 : Niveau actuel des taxes appliquées au secteur résidentiel en gaz naturel

Consommateur énergie Niveau fédéral Situation au 31/08/06	Cotisation Énergie	Cotisation fédérale	Surcharge clients protégés	Accise	Accise spéciale	Redevance de contrôle	Taxes totales en EUR/MWh (hors TVA)
GAZ NATUREL							
Résidentiel & autres EUR/MWh (1)	1,1589	0,1252	0,0878				1,3719

Source : SPF Économie

Les tarifs sociaux sont exonérés de la cotisation « Énergie »

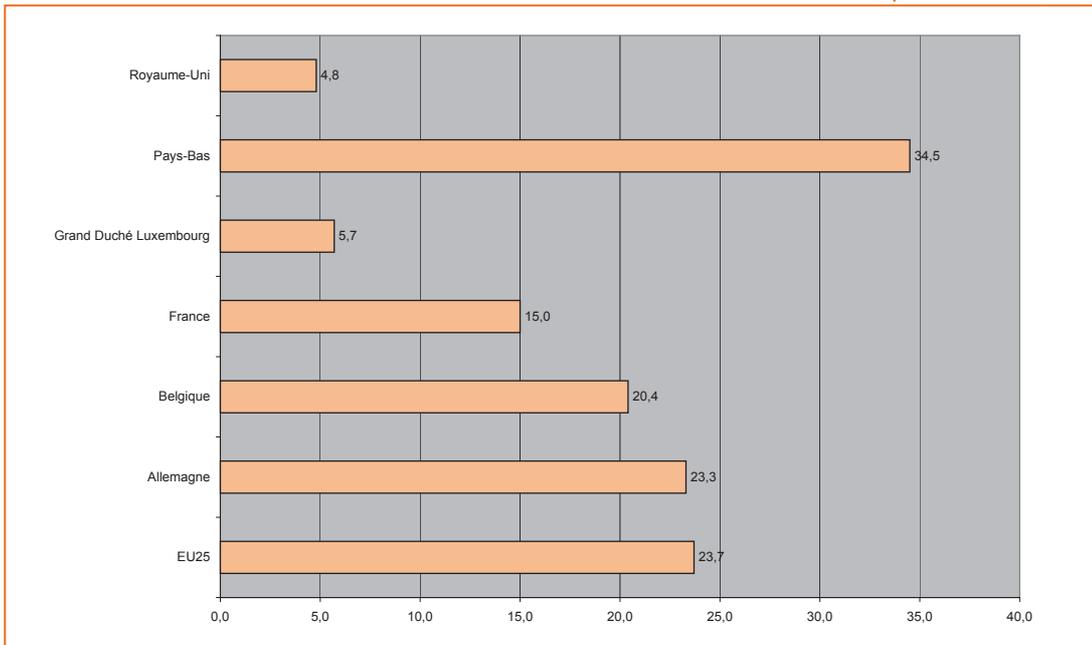
La cotisation fédérale pour le gaz naturel comprend la couverture des frais de fonctionnement de la CREG (0,0216 EUR/MWh) et le financement des mesures sociales destinées aux personnes les plus démunies (0,1036 EUR/MWh).

L'autre composante de ces taxes est constituée par la surcharge pour les « clients protégés » dont le montant s'élève à 0,0878 EUR/MWh.

Ces montants qui sont revus chaque année, sont adaptés en respectant les spécificités propres de chacun des fonds visés.

Graphique III.26 : Part des taxes dans le prix final du gaz naturel pour les consommateurs domestiques, Consommateur-type D3=83,7 GJ

(en% et avec TVA)



Source : Eurostat, janvier 2006

La part relative des taxes est la plus faible au Grande-Duché du Luxembourg et au Royaume-Uni, ce dernier ne prélève que la TVA.

La part relative de ces taxes est de 20,4% pour la Belgique, ce qui la place à un niveau inférieur à la moyenne européenne (EU25 : 23,7%).

L'Allemagne (23,3%) et surtout les Pays-Bas (34,5%) présentent un pourcentage plus élevé par rapport à EU25.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les consommateurs industriels

Tableau III.14 : Aperçu du niveau actuel de la taxation appliquée au niveau industriel

Consommateur énergie Niveau fédéral Situation au 31/08/06	Coti- sation Énergie	Coti- sation fédé- rale	Sur- charge clients proté- gés	Accise	Accise spéciale	Rede- vance de con- trôle	Taxes totales en EUR/ MWh (hors TVA)
GAZ NATUREL							
Entreprises gdes cons avec permis envt/ EUR/MWh/PCS ; quantité < 976,944 MWh/an (1)	0,5795	0,1252	0,0878				0,7925
Entreprises avec permis envt/ EUR/ MWh/PCS ; quantité < 976,944 MWh/an (1)	0,8692	0,1252	0,0878				1,0822

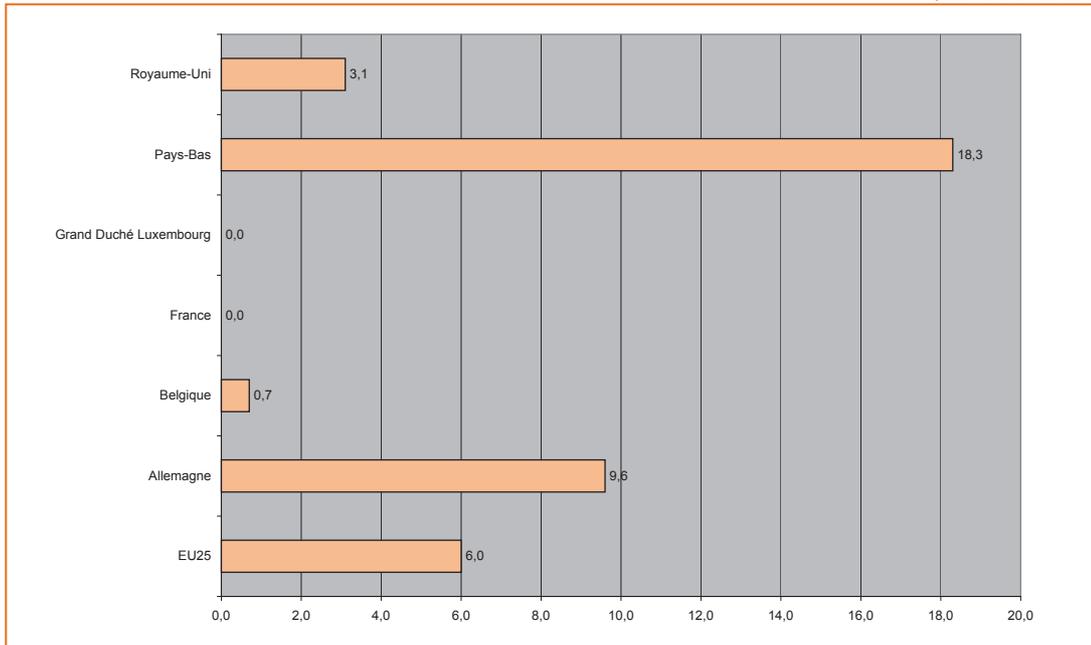
Source : SPF Économie

(1) Cotisation sur l'énergie pour une quantité consommée de gaz naturel égale ou supérieure à 976,944 MWh/an : 0 EUR/MWh

Comme pour le secteur de l'électricité, le niveau global de taxation est inférieur à celui appliqué au secteur résidentiel en raison d'une cotisation « Énergie » moins élevée.

Graphique III.27 : Part des taxes dans le prix final du gaz naturel aux consommateurs industriels, Consommateur-type I3-1=41,86 TJ

(en% et HTVA)



Source : Eurostat, janvier 2006

Comme l'indique le graphique III.27, le poids relatif des taxes diverge fortement entre les pays observés surtout si l'on compare la situation par rapport au secteur de l'électricité.

Il y a un groupe de pays dont le poids des taxes est faible voire nul (Belgique, Royaume-Uni, France et Luxembourg) et un autre où la proportion des taxes est plus importante (Pays-Bas, Allemagne).

La moyenne européenne (EU25) est relativement faible et s'élève à 6,0% du prix final.

III.5 Le marché pétrolier

III.5.1 La consommation de produits pétroliers

La consommation intérieure primaire de pétrole et de produits pétroliers diminue globalement de 1,1% en 2005.

Si les importations considérées dans leur ensemble n'enregistrent qu'une faible hausse de 0,5% en 2005, les exportations par contre augmentent de 1,2%.

Le fléchissement des soutes maritimes de -1,0% qui intervient après une hausse record enregistrée en 2004 (+12,5%) s'inscrit dans cette tendance.

Les prix élevés du pétrole et le ralentissement de l'activité économique expliquent en grande partie cette évolution.

Globalement, si la consommation finale totale de produits raffinés diminue très légèrement de 0,6% par rapport à 2004, les usages non énergétiques qui mesurent l'importance des livraisons de matières premières pétrolières à la pétrochimie enregistrent, en revanche, une hausse de 3,5%.

La consommation finale du secteur industriel augmente de 2,4% malgré une croissance modérée de l'économie en 2005.

Le secteur domestique et équivalents voit sa consommation finale diminuer globalement de 0,5% en 2005. Les usages domestiques présentent un niveau de consommation en très légère diminution par rapport à 2004 (-0,2%) en raison du climat plus doux observé en 2005.

La consommation du commerce diminue également de 0,6% en 2005.

La consommation du secteur transport enregistre pour la seconde année consécutive une baisse de -1,1% par rapport à 2004 en raison principalement de la réduction observée dans le transport aérien (-10,1%) et dans une moindre mesure dans celle du transport routier (-3,4%).

La part de consommation due à des usages « non substituables » (transports et usages non énergétiques) représente 59,9% de la consommation primaire de pétrole et 66% de sa consommation finale totale.

Les livraisons totales de produits pétroliers sur le marché belge restent à un niveau quasi stable en 2005 par rapport à 2004 (-0,1% en 2005).

Les carburants routiers (essence auto et gasoil routier) enregistrent une baisse globale de 3,4% en 2005 (respectivement -8,8% et -1,7%).

Pour l'essence, cette baisse s'explique par la diminution des immatriculations des voitures à essence (-9,7%) et pour le diesel, par une certaine amélioration des performances techniques de ces véhicules, outre l'effet éventuel de la hausse du prix des carburants.

Le gasoil de chauffage (comprenant également les «autres usages») présente une hausse de 1,7% obtenue malgré un climat plus clément en 2005 qu'en 2004 (-4,2% de degrés-jours). Cette augmentation s'explique par les achats anticipatifs des consommateurs faisant suite à l'octroi par le Gouvernement du remboursement de 17,35% (équivalent à la TVA) sur la facture du mazout de chauffage.

Malgré le ralentissement de l'activité économique constaté en 2005, les livraisons de fuel lourd augmentent de manière importante (+13,2%) alors que celles du naphte baissent de 6% en 2005.

Les livraisons de kérosène diminuent de manière assez nette de 10,1% en 2005 à la suite de la répercussion de la hausse des prix pétroliers sur les opérateurs de ce secteur.

Les livraisons de gaz de pétrole (propane, butane et GPL) sont à nouveau orientées à la baisse en 2005 (-5,3%).

Selon la FEBIAC, la croissance du parc de véhicules particuliers s'effectue à un rythme moins soutenu en 2005 (+0,9% en 2005 contre 1% en 2004).

Le parc des voitures diesel enregistre une croissance moins rapide de 5,3% en 2005 (contre +5,6% en 2004) alors que celui des voitures à essence chute de 3,2%.

Le parc automobile se répartit de manière quasi équitable entre les véhicules à essence (49,0%) et les véhicules diesel (49,5%)¹⁹.

Tableau III.15 : Structure des livraisons des principaux carburants

(en milliers de tonnes)

	2003	2004	2005	Δ2005/2004 (en %)
Essence auto	2.105	1.932	1.762	-8,8
Gasoil routier	5.799	6.305	6.195	-1,7
Carburéacteurs	1.505	1.389	1.249	-10,1
LPG	83	80	76	-5,0
Total	9.492	9.706	9.282	-4,4

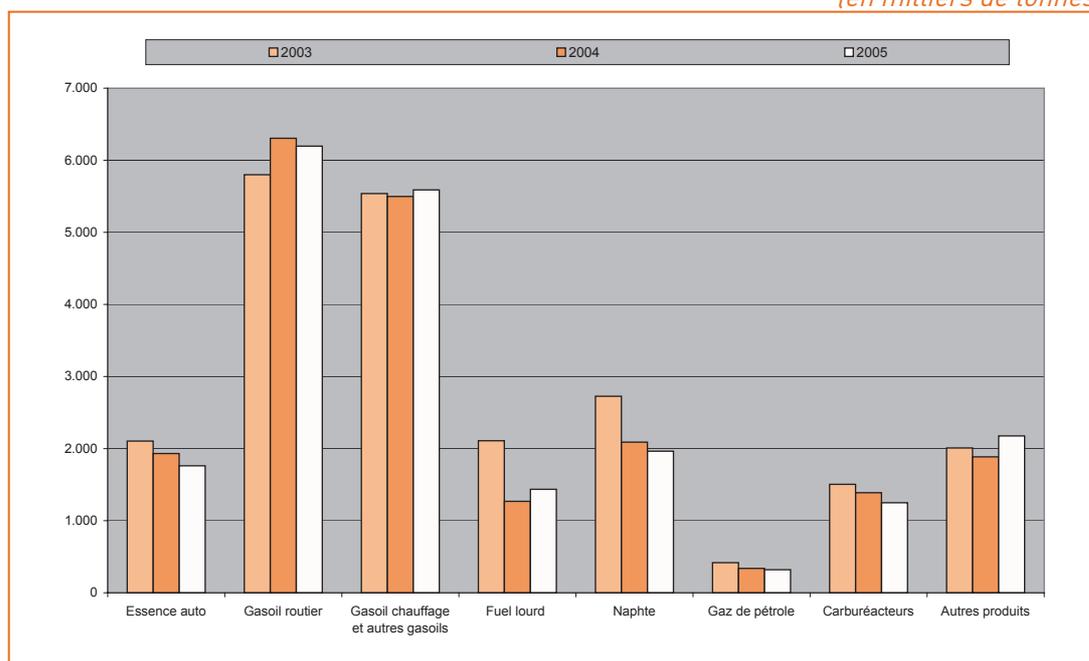
Source : SFP Économie

¹⁹ Les véhicules équipés en LPG ne représentent qu'un peu plus de 1,1% du parc automobile.

En 2005, le gasoil routier représente 77,1% des livraisons totales de carburants routiers contre 75,8% en 2004. La part de l'essence auto s'élève à 21,9% en 2005 contre 23,2% en 2004, alors que le LPG ne représente que 0,9% de ces livraisons en 2005 (chiffre en diminution par rapport à 2004).

Graphique III.28 : Livraisons des principaux produits pétroliers

(en milliers de tonnes)



Source : SFP Économie

III.5.2 L'approvisionnement pétrolier

L'approvisionnement en pétrole brut du pays est couvert à 31,7% par le Proche et Moyen-Orient (dont 16,5% par l'Arabie Saoudite), 42% par la Russie (contre 40,6% en 2004) et 2,5% par le continent américain (Vénézuéla).

L'Afrique n'intervient que pour 3% dans ces importations de brut et l'Europe occidentale (avec la Norvège) pour 20,7%.

Les pays de l'OPEP représentent 35,3% (35,7% en 2004) du total de nos importations de pétrole brut en 2005 contre 86,6% en 1979.

III.5.3 L'industrie du raffinage

Tableau III.16 : Évolution des Capacités de raffinage en Belgique

(en milliers de tonnes/an)

	1973	1979	2000	2002	2003	2004	2005
Mise en œuvre totale	37.248	33.978	38.172	46.393	45.920	43.576	37.485
De pétrole brut	37.007	33.020	33.941	33.537	36.238	34.402	32.070
De produits intermédiaires	241	958	4.231	12.856	9.682	9.174	5.415
Capacités de distillation	43.084	55.514	38.460	40.423	41.008	39.057	39.100
Capacités de cracking	3.220	4.080	6.870	8.253	7.359	7.644	8.445
Capacités de reforming	3.790	5.500	5.268	4.672	4.797	5.083	4.760
Taux moyen d'utilisation en pétrole brut (en %)	85,89	59,48	88,25	82,97	88,37	88,08	82,02

Source : SFP Économie et Fédération pétrolière de Belgique

L'examen du tableau III.16 appelle les observations suivantes:

- la capacité totale de distillation a nettement baissé entre 1979 et 2005 (-29,6%);
- le taux d'utilisation des capacités de raffinage en pétrole brut est passé de 59,48% en 1979 à 82% en 2005 à la suite de la réduction des capacités excédentaires de distillation. Ce taux d'utilisation de 2005 est en diminution par rapport à ceux de 2003 et 2004 ;
- les capacités de cracking ont doublé entre 1979 et 2005 ;
- les quantités de pétrole brut traitées dans les raffineries belges diminuent depuis 2003.

III.5.4 Le nouveau système de stockage et APETRA

III.5.4.1 Le nouveau système de stockage

La loi du 26 janvier 2006 relative à la détention des stocks obligatoires de pétrole et des produits pétroliers et la création d'une agence pour la gestion d'une partie de ces stocks (Moniteur Belge du 13/02/2006) détermine le mode de détention et de gestion des stocks dont la Belgique doit disposer dans le cadre de la réglementation internationale (International Energy Program de l'Agence Internationale de l'Énergie - AIE - et la Directive européenne 68/414/CE).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

APETRA a deux objectifs principaux :

- assurer la sécurité d'approvisionnement en cas de crise de la Belgique en matière de produits pétroliers;
- permettre à la Belgique de répondre à ses obligations internationales de détention de stocks minimaux (AIE et EU exigent un niveau de stocks de produits pétroliers équivalent au moins à 90 jours de consommation, soit environ un quart de la consommation annuelle).

Dans le nouveau régime légal, les stocks obligatoires belges seront détenus partiellement par les grandes sociétés pétrolières et partiellement par l'agence APETRA. A terme, dans un délai de 5 ans, APETRA deviendra responsable de l'ensemble de l'obligation de stockage.

En cas de crise d'approvisionnement, les stocks doivent être effectivement disponibles. Ils peuvent être utilisés par le gouvernement pour les besoins de la Belgique mais peuvent être également mise à disposition à la demande de la communauté internationale au bénéfice de nos partenaires de l'EU ou de l'AIE.

III.5.4.2 APETRA

APETRA a été créée par la loi en tant que société anonyme de droit public à but social ; son but social consiste à gérer les stocks obligatoires servant à la garantie de l'approvisionnement des consommateurs finals belges.

En pratique, les tâches attribuées à APETRA en vue de remplir sa mission concernent la gestion des stocks stratégiques en général, l'achat de pétrole brut et de produits pétroliers, la conclusion de contrats sur les stocks opérationnels des sociétés pétrolières belges et parfois étrangères ainsi que l'achat, la construction ou la location de capacités de stockage pour ses stocks propres.

Pour de plus amples informations : <http://www.apetra.be>.

III.6 La libéralisation du marché du gaz naturel

III.6.1 Dispositions légales européenne et nationale

L'ouverture du marché du gaz naturel, également appelée libéralisation, a été décidée au niveau européen il y a huit ans. La directive 98/30/CE du 22 juin 1998 avait pour objectif principal de réaliser une ouverture progressive du marché du gaz naturel à la concurrence en permettant à une catégorie de clients (les clients éligibles) de conclure des contrats de fourniture avec les fournisseurs (producteurs y compris)

de leur choix. Cette directive a été transposée au niveau fédéral par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché du gaz et le statut fiscal des producteurs d'électricité. Au niveau régional, la libéralisation a été organisée par le décret du 6 juillet 2001 (Région flamande), le décret du 18 décembre 2002 (Région wallonne) et l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 (Région de Bruxelles-Capitale).

La directive 2003/55/CE du 26 juin 2003 abrogeant la directive 98/30/CE, transposée au niveau fédéral par la loi du 1^{er} juin 2005, marque une nouvelle étape dans la libéralisation. Elle comble certaines lacunes en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du gaz naturel. Cette directive prévoit notamment :

- l'accès non discriminatoire aux réseaux
- l'exploitation de ceux-ci par des gestionnaires indépendants
- des tarifs de transport et de distribution transparents, prévisibles et non discriminatoires
- la protection des droits des petits consommateurs
- une régulation efficace
- la surveillance de la sécurité d'approvisionnement
- introduction des tarifs réglementés

III.6.2 Calendrier de la libéralisation

Eu égard à la répartition des compétences en matière de politique de l'énergie, le calendrier de la libéralisation du marché belge du gaz naturel est organisé à l'échelle fédérale (transport) et régionale (distribution).

Tableaux III.17 : Calendrier de libéralisation du marché du gaz naturel

Date	Seuil	% clients libres	% volume libéralisé
État fédéral : les clients finals qui sont raccordés directement au réseau de transport			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Tous les clients	100%	100%
Région flamande : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2003	Tous les clients	100%	100%

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Date	Seuil	% clients libres	% volume libéralisé
Région wallonne : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Clients à usage exclusivement professionnel	1,1%	54,6%
A partir du 1 ^{er} janvier 2007	Tous les clients	100%	100%
Région Bruxelles-Capitale : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Clients à usage exclusivement professionnel	9,10%	-
A partir du 1 ^{er} janvier 2007	Tous les clients	100%	100%

Source : CREG, CWaPE, VREG et IBGE-BIM

III.6.3 Le transport du gaz naturel

207

III.6.3.1 Les gestionnaires

En concordance avec le marché de l'électricité, une modification importante a été réalisée dans la loi du 1^{er} juin 2005 : des gestionnaires seront désignés.

Ainsi, la gestion du réseau de transport de gaz naturel, de l'installation de stockage de gaz naturel et de l'installation de GNL sera assurée par :

1. un gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel,
2. un gestionnaire d'installation de stockage de gaz naturel,
3. un gestionnaire d'installation de GNL.

Jusqu'à la désignation définitive des gestionnaires respectifs, les tâches des gestionnaires sont momentanément exercées par la S.A. Fluxys, suivant les modalités transitoires de la loi du 1^{er} juin 2005.

Les nouvelles exigences d'indépendance du gestionnaire du réseau de transport imposées par la directive 2003/55/CE ont été introduites en droit interne par la loi du 1^{er} juin 2005 en intégrant les règles de l'arrêté royal du 3 mai 1999 sur les conflits d'intérêts entre actionnaires et l'indépendance du gestionnaire et les règles de gouvernan-

ce d'entreprise établies par la loi du 2 août 2002 modifiant le Code des sociétés. La loi de 2005 prévoit que le conseil d'administration doit être composé pour au moins la moitié d'administrateurs indépendants et doit constituer un comité d'audit; un comité de rémunération; un comité de gouvernance d'entreprise composé uniquement d'administrateurs indépendants et un comité de direction. La loi de 2005 impose en plus au gestionnaire du réseau de prendre des précautions sur la confidentialité des données commerciales relatives aux utilisateurs du réseau et des mesures visant à éviter toute discrimination entre utilisateurs du réseau.

III.6.3.2 Les tarifs de transport

Conformément à la loi du 29 avril 1999, la CREG est investie d'un pouvoir d'approbation des tarifs de transport. La fixation des tarifs de transport repose sur la méthode de «cost plus» selon laquelle le gestionnaire de réseau peut récupérer, au moyen de ses tarifs de transport, l'ensemble de ses frais d'exploitation et une marge bénéficiaire équitable.

Évolution des tarifs

En 2005, l'évolution des prix a été marquée par la forte hausse du coût des combustibles fossiles.

Ci-dessous l'évolution de la facturation annuelle sur le marché captif entre 2001 et 2005, hors surcharges et hors TVA.

Tableaux III.18 : Tarifs sur le marché captif entre 2001 et 2005 (hors surcharges et taxes)

	Iga annuel	Igd annuel	Client résidentiel 'cuisine-eau chaude' 2.000 kWh/an Tarif A	Client résidentiel 'chauffage individuel' 22.000 kWh/an Tarif B	Client résidentiel 'chauffage collectif' 17.000 kWh/an Tarif C
2001	0,8958	1,3665	115,58	727,29	430,46
2002	0,7711	1,3953	111,04	665,80	380,17
2003	0,7773	1,4188	112,63	673,99	384,24
2004	0,7640	1,4476	114,54	683,55	389,03
2005	0,9631	1,4904	125,45	786,47	464,45
Δ 2005/2004	26%	3%	9,5%	15,1%	19,4%

Source : CREG

Modification du dispositif légal

Les dispositions légales régissant les tarifs de transport ont été modifiées de manière importante par la loi du 1^{er} juin 2005. Les principales adaptations sont les suivantes :

- le gestionnaire de réseau de transport devra soumettre à l'approbation de la CREG une proposition de tarifs pluriannuels sur base d'un revenu total, fixé pour une période régulatoire de quatre ans -et non plus un an-, afin d'établir les tarifs de transport, valables pour une période identique. Ce revenu total couvre l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice des tâches légales du gestionnaire de réseau, les amortissements, la marge équitable, les obligations de service public et les surcharges;
- le gestionnaire du réseau pourra, en cours de période régulatoire, soumettre à l'approbation de la CREG une proposition tarifaire actualisée qui porte sur des nouveaux services et/ou l'adaptation de services existants et/ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté du gestionnaire, une demande motivée de révision des règles de détermination du revenu total;
- le solde entre les coûts non gérables réels et prévisionnels et/ou entre les volumes de vente réels et prévisionnels sera établi par le gestionnaire de réseau et sa répartition sera déterminée en Conseil des Ministres.

III.6.4 La distribution du gaz naturel

L'organisation de la distribution du gaz naturel est une matière qui relève de la compétence des régions, à l'exception toutefois des tarifs qui sont soumis aux mêmes dispositions légales que celles applicables aux tarifs de transport.

L'examen des tarifs de distribution, approuvés ou fixés provisoirement par la CREG, dont l'évolution est décrite ci-après, révèle que les tarifs de 2005 pour la plupart des gestionnaires de réseaux de distribution ont baissé de manière importante par rapport à ceux de 2004.

Tableaux III.19 : Tarifs de distribution par intercommunale

Intercommunales	Client résidentiel 22 MWh/an			Client professionnel 2.800 MWh/an			Client industriel 25.000 MWh/an		
	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)
ALG	11,85	11,69	-1	2,70	2,39	-12	0,53	0,50	-6
GA-SELWEST	12,05	11,18	-7	2,95	2,48	-16	0,76	0,67	-12
IDEG	12,72	12,54	-1	3,54	2,63	-26	1,22	1,16	-5
IGAO	8,42	7,99	-5	1,46	1,48	2	0,40	0,47	18
IGH	12,32	12,03	-2	2,94	2,21	-25	0,60	0,74	24
IMEWO	10,12	10,01	-1	2,35	2,19	-7	0,90	0,51	-44
INTER-GAS	8,99	8,36	-7	1,77	1,62	-8	s.o.	s.o.	s.o.
INTER-GEM	11,05	10,41	-6	2,60	2,28	-12	0,57	0,65	14
INTERLUX	15,78	14,94	-5	3,94	3,34	-15	1,37	1,61	18
INTER-MOSANE	11,98	12,00	0	3,35	3,56	6	2,08	2,83	36
IVEG	9,85	10,61	8	2,31	2,21	-4	1,12	0,83	-26
IVEKA	9,68	9,00	-7	2,03	1,73	-15	0,73	0,46	-37
IVERLEK	10,67	10,12	-5	2,43	2,21	-9	0,43	0,49	13
PLIGAS	12,22	12,13	-1	3,84	1,93	-50	2,06	1,32	-36
SEDILEC	11,50	11,76	2	2,74	2,25	-18	0,97	0,97	0
SIBELGA	11,47	12,03	5	3,87	3,61	-7	2,62	2,35	-10
SIBELGAS Noord	14,15	13,17	-7	3,81	2,69	-29	1,50	1,48	-2
SIMOGEL	10,33	9,80	-5	2,20	1,84	-17	0,93	0,83	-11
WVEM	10,58	11,49	9	2,05	2,13	4	1,41	1,30	-8
MOYENNE	11,35	11,12	-2	2,78	2,36	-15	1,12	1,06	-5

Source : CREG

III.7 La libéralisation du marché de l'électricité

III.7.1 Dispositions légales européenne et nationale

L'ouverture du marché de l'électricité, également appelée libéralisation, a été décidée il y a dix ans au niveau européen. La directive 96/92/CE du 19 décembre 1996 avait pour objectif principal de réaliser une ouverture progressive du marché de l'électricité à la concurrence en permettant à une catégorie de clients (les clients éligibles) de conclure des contrats de fourniture avec les fournisseurs (producteurs y compris) de leur choix. Cette directive a été transposée au niveau fédéral par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. Au niveau régional, la libéralisation a été organisée par le décret du 17 juillet 2000 (Région flamande), le décret du 12 avril 2001 (Région wallonne) et l'ordonnance du 19 juillet 2001 (Région de Bruxelles-Capitale).

La directive 2003/54/CE du 26 juin 2003 abrogeant la directive 96/92/CE, transposée au niveau fédéral par la loi du 1^{er} juin 2005, marque une nouvelle étape dans la libéralisation. Elle comble certaines lacunes en vue d'améliorer le fonctionnement du marché de l'électricité. Cette directive prévoit notamment :

- l'accès non discriminatoire aux réseaux
- l'exploitation de ceux-ci par des gestionnaires indépendants
- des tarifs de transport et de distribution transparents, prévisibles et non discriminatoires
- la protection des droits des petits consommateurs
- une régulation efficace
- la surveillance de la sécurité d'approvisionnement
- une procédure d'appel d'offres pour l'établissement de nouvelles installations de production (lorsque la sécurité d'approvisionnement n'est pas suffisamment assurée par le régime d'autorisation introduit par la directive 96/92/CE).

III.7.2 Calendrier de la libéralisation

Eu égard à la répartition des compétences en matière de politique de l'énergie, le calendrier de la libéralisation du marché belge de l'électricité est organisé à l'échelle fédérale (transport) et régionale (distribution). Le tableau ci-après donne un aperçu de ce calendrier.

Tableau III.20 : Calendrier de libéralisation du marché de l'électricité

Date	Seuil	% clients libres	% volume libéralisé
État fédéral : les clients finals qui sont raccordés directement au réseau de transport			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Tous les clients	100%	100%
Région flamande : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2003	Tous les clients	100%	100%
Région wallonne : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Clients haute tension + clients basse tension à usage exclusivement professionnel (sur demande)	1,1%	54,6%
A partir du 1 ^{er} janvier 2007	Tous les clients	100%	100%
Région Bruxelles-Capitale : les clients finals qui sont raccordés au réseau de distribution			
Depuis le 1 ^{er} juillet 2004	Clients à usage exclusivement professionnel	9,10%	-
A partir du 1 ^{er} janvier 2007	Tous les clients	100%	100%

Source : CREG, CWaPE, VREG et IBGE-BIM

III.7.3 Le marché de gros de l'électricité

En vue d'améliorer la liquidité du marché de gros, deux faits marquants méritent d'être soulignés en 2005 et 2006 : la création d'une bourse de l'électricité et l'intégration régionale des marchés de l'électricité.

BELPEX S.A., la société destinée à organiser la bourse belge de l'électricité, a été constituée le 7 juillet 2005 par ELIA, le gestionnaire du réseau de transport belge (possédant 60% des parts), par Tennet, le gestionnaire du réseau de transport néerlandais (10%) et par les bourses d'énergie néerlandaise et française, à savoir APX (10%) et POWERNEXT (10%). Le règlement de marché de BELPEX a été approuvé et son agrément octroyé par des arrêtés ministériels datés du 11 janvier 2006.

La création d'une bourse d'électricité vise à

- mettre à disposition une plate-forme centralisée autorisant le commerce d'électricité entre acheteurs et vendeurs
- fournir des indicateurs de prix fiables et transparents
- traiter les opérations de manière anonyme et indépendante.

Dotée d'un capital social initial de 3 millions d'EUR, la bourse belge d'électricité est opérationnelle depuis le 21 novembre 2006.

Cette intégration des marchés vise à améliorer la liquidité, la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des prix sur les marchés belges, français et néerlandais ainsi qu'à augmenter la capacité d'échange entre les 3 pays.

Les régulateurs français (CRE), néerlandais (DTE) et belge (CREG) ayant approuvé en 2006 les règles et mécanismes destinés à implémenter ce marché trilatéral, il est prévu que le couplage de marché pourra démarrer le 21 novembre 2006, de manière combinée avec le lancement de BELPEX.

Le couplage de marché entre APX, BELPEX et POWERNEXT créera un marché unique de l'électricité dans les trois pays, conduisant à un prix unique, qui ne différera dans les trois pays que si la capacité d'interconnexion disponible aux frontières franco-belge et belgo-néerlandaise est insuffisante. Les trois bourses APX, BELPEX et POWERNEXT pourront ainsi proposer une définition de prix de meilleure qualité et une plus grande liquidité sur les marchés couplés.

III.7.4 La production d'électricité

Le marché de la production d'électricité s'est caractérisée en 2005 et en 2006 par une série d'initiatives importantes visant à accroître la concurrence et la sécurité d'approvisionnement.

Le Gouvernement a décidé que les sites non utilisés destinés à la production d'électricité devaient être proposés à la vente aux nouveaux opérateurs intervenant sur le marché de l'électricité, de manière à ce que de nouvelles capacités de production puissent y être établies. Il a ainsi été convenu qu'ELECTRABEL mettrait de tels sites à disposition de manière à y installer une capacité cumulée de 1.500 MW. Le site de Beringen a été vendu à EON et les deux autres sites concernés, à savoir ceux de Sint-Pieters-Leeuw et de Marchienne-au-Pont, font l'objet en 2006 de négociations avec ENDESA.

Pour les autres sites non utilisés ou sous-utilisés, une loi du 8 décembre 2006 a été adoptée afin d'instaurer un prélèvement calculé sur la base de la capacité de production potentielle des sites concernés. Un régime de dispense et de suspension du prélèvement est prévu en cas de cession à un tiers d'un droit réel sur le site de production non utilisé ou sous-utilisé.

A la suite de la décision du 4 juillet 2003 du Conseil de la concurrence, ELECTRABEL a procédé à des ventes aux enchères de capacités virtuelles de production (VPP) en 2003, 2004 et 2005. Le pourcentage de produits (VPP) vendus pour l'ensemble des produits proposés au cours des sept ventes aux enchères organisées à ce jour est de 82%. Compte tenu de ces sept ventes aux enchères, la capacité cumulée et non échue proposée sur le marché s'élevait, fin mai 2005, à 1.195 MW dont 1.125 MW ont été effectivement achetés. Aucune autre vente aux enchères n'a été organisée depuis lors. Pour chacune des sept ventes aux enchères organisées jusqu'à la fin mai 2005, les deux types de produits (de base et de pointe) se sont chacun composés d'un ensemble de dix produits VPP de maturité égale à 3, 6, 12, 24 et 36 mois, et de dates de début de livraison différentes (deux dates par enchères).

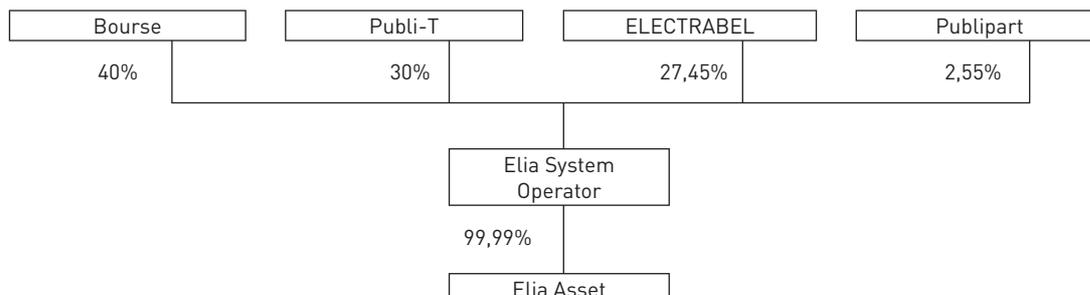
En 2005, la CREG a établi un programme indicatif des moyens de production d'électricité 2005-2014 qui a fait l'objet d'une approbation par le Ministre de l'ÉNERGIE. Ce programme indicatif recommande une politique d'investissements en unités de production centralisée à l'horizon 2014, prenant en considération la disponibilité future de la production décentralisée (1729 MW de renouvelable et 1749 MW de cogénération de qualité) et des importations destinées à couvrir la demande : 8 unités à cycle combiné gaz-vapeur (TGV) de 400 MW et 4 turbines à gaz à cycle ouvert (TAG) de 80 MW.

Conformément à la loi du 1^{er} juin 2005, le programme indicatif se dénomme à présent «étude sur les perspectives d'approvisionnement en électricité». L'étude prospective, qui a une portée décennale, sera établie en 2007 par la Direction générale de l'ÉNERGIE en collaboration avec le Bureau fédéral du Plan.

III.7.5 Le transport d'électricité

Le gestionnaire du réseau de transport ELIA a été introduit en bourse le 5 juin 2005. L'action ELIA est désormais cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. (En outre, en vertu des protocoles des 30 mai et 8 octobre 2001 conclus avec l'État, 40% de l'ensemble des actions ont été cédées).

L'actionnariat d'ELIA se présente dès lors comme suit en 2006 :



Les nouvelles exigences d'indépendance du gestionnaire du réseau de transport imposées par la directive 2003/54/CE ont été introduites en droit interne par la loi du 1^{er} juin 2005 en intégrant les règles de l'arrêté royal du 3 mai 1999 sur les conflits d'intérêts entre actionnaires et l'indépendance du gestionnaire et les règles de gouvernance d'entreprise établies par la loi du 2 août 2002 modifiant le Code des sociétés. La loi de 2005 prévoit que le conseil d'administration doit être composé pour au moins la moitié d'administrateurs indépendants et doit constituer un comité d'audit, un comité de rémunération, un comité de gouvernance d'entreprise composé uniquement d'administrateurs indépendants et un comité de direction. La loi de 2005 impose en plus au gestionnaire du réseau de prendre des précautions sur la confidentialité des données commerciales relatives aux utilisateurs du réseau et des mesures visant à éviter toute discrimination entre utilisateurs du réseau.

Conformément à la loi du 29 avril 1999, la CREG est investie d'un pouvoir d'approbation des tarifs de transport. La fixation des tarifs de transport repose sur la méthode de «cost plus» selon laquelle le gestionnaire de réseau peut récupérer, au moyen de ses tarifs de transport, l'ensemble de ses frais d'exploitation et une marge bénéficiaire équitable.

Tableau III.21 : Tarifs de transport d'électricité (hors surcharge et hors TVA)

Durée d'utilisation (h/an)	Prélèvement dans les réseaux 380/220/150 kV		Prélèvement dans les réseaux 70/36/30 kV		Prélèvement dans les réseaux 70/36/30 kV		Prélèvement dans les réseaux de moyenne tension	
	7000		6500		6000		5500	
	EUR/MWh	% par rapport à la période précédente	EUR/MWh	% par rapport à la période précédente	EUR/MWh	% par rapport à la période précédente	EUR/MWh	% par rapport à la période précédente
2002 janvier-septembre	6,4014		9,0838		13,0100		15,7773	
2002 octobre-décembre et 2003 janvier-mars	5,1503	-19,54	6,7534	-25,65	9,2888	-28,60	11,532	-26,91
2003 avril-décembre	4,8239	-6,34	6,3065	-6,62	8,6259	-7,14	10,9897	-4,70
2004	4,4098	-8,58	5,8862	-6,66	8,2113	-4,81	10,0685	-8,38
2005	3,8417	-12,88	5,1782	-12,03	7,4714	-9,01	8,7815	-12,75
Diminution tarifaire globale 2005 depuis la période		-39,99		-43,00		-42,57		-44,34

Source : CREG

Par rapport à 2005, les tarifs provisoires de 2006 reflètent de nouvelles baisses tarifaires allant de 5,72% à 11,49% en fonction du niveau de tension.

Les dispositions légales régissant les tarifs de transport ont été modifiées de manière importante par la loi du 1^{er} juin 2005. Les principales adaptations sont les suivantes :

- le gestionnaire de réseau de transport devra soumettre à l'approbation de la CREG une proposition de tarifs pluriannuels sur base d'un revenu total, fixé pour une période régulatoire de quatre ans -et non plus un an-, afin d'établir les tarifs de transport, valables pour une période identique. Ce revenu total couvre l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice des tâches légales du gestionnaire de réseau, les amortissements, la marge équitable, les obligations de service public et les surcharges;

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- le gestionnaire du réseau pourra, en cours de période régulatoire, soumettre à l'approbation de la CREG une proposition tarifaire actualisée qui porte sur des nouveaux services et/ou l'adaptation de services existants et/ou en cas de survenance de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté du gestionnaire, une demande motivée de révision des règles de détermination du revenu total;
- le solde entre les coûts non gérables réels et prévisionnels et/ou entre les volumes de vente réels et prévisionnels sera établi par le gestionnaire de réseau et sa répartition sera déterminée en Conseil des Ministres.

III.7.6 La distribution d'électricité

L'organisation de la distribution d'électricité est une matière qui relève de la compétence des régions, à l'exception toutefois des tarifs qui sont soumis aux mêmes dispositions légales que celles applicables aux tarifs de transport.

L'examen des tarifs de distribution, approuvés ou fixés provisoirement par la CREG, dont l'évolution est décrite ci-après, révèle que les tarifs de 2005 ont baissé de manière importante par rapport à ceux de 2004 pour la plupart des gestionnaires de réseaux de distribution.

Tableau III.22 : Tarifs de distribution par intercommunale

Intercommunale	Résidentiel			Industriel			Industriel		
	basse tension			moyenne tension			moyenne tension		
	3.500 kWh/an dont			30.000 kWh/an; 30 kW			1.250.000 kWh/an; 500 kW		
	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)
AGEM	0,0568	0,0446	-21,5	0,0521	0,0480	-8,0	0,0199	0,0184	-7,7
AIEG	0,0338	0,0451	33,7	0,0494	0,0817	65,4	0,0166	0,0213	28,4
AIESH	0,0730	0,0603	-17,4	0,0741	0,0578	-21,9	0,0319	0,0244	-23,4
ALE	0,0600	0,0572	-4,6	0,0511	0,0616	20,5	0,0219	0,0227	3,6
DNB BA	non applicable			0,0869	0,0707	-18,7	0,0306	0,0265	-13,5
EV/GHA	0,0717	0,0868	21,0	0,0689	0,0750	9,0	0,0184	0,0194	5,2
GASEL-WEST	0,0592	0,0469	-20,7	0,0522	0,0416	-20,4	0,0169	0,0143	-15,4
GASEL-WEST Wallonie	0,0579	0,0485	-16,1	0,0539	0,0435	-19,3	0,0189	0,0162	-14,4

Intercom- munale	Résidentiel			Industriel			Industriel		
	basse tension			moyenne tension			moyenne tension		
	3.500 kWh/an dont			30.000 kWh/an; 30 kW			1.250.000 kWh/an; 500 kW		
	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)	2004	2005	Δ 2005/2004 (en %)
IMEWO	0,0495	0,0360	-27,3	0,0454	0,0365	-19,6	0,0162	0,0131	-19,4
INTERE- LECTRA	0,0554	0,0535	-3,5	0,0327	0,0346	5,7	0,0125	0,0119	-5,1
INTEREST	0,0603	0,0582	-3,4	0,0699	0,0700	0,2	0,0263	0,0263	-0,1
INTERGEM	0,0485	0,0346	-28,7	0,0457	0,0299	-34,7	0,0158	0,0105	-33,4
INTERLUX	0,0614	0,0619	0,8	0,0865	0,0852	-1,5	0,0343	0,0317	-7,6
INTERMO- SANE	0,0540	0,0533	-1,2	0,0856	0,0780	-8,9	0,0320	0,0294	-8,0
INTER- MOSANE Flandre	0,0528	0,0528	0,0	0,0839	0,0839	0,0	0,0302	0,0302	0,0
IVEG	0,0573	0,0498	-13,1	0,0576	0,0320	-44,5	0,0136	0,0112	-17,4
IVEKA	0,0456	0,0387	-15,1	0,0413	0,0325	-21,4	0,0139	0,0113	-18,3
IVERLEK	0,0514	0,0389	-24,2	0,0468	0,0339	-27,6	0,0164	0,0122	-25,4
PBE	0,0615	0,0569	7,5	0,0436	0,0343	-21,3	0,0133	0,0145	9,0
PBE Wal- lonie	0,0522	0,0480	-8,1	0,0388	0,0338	-12,9	0,0123	0,0154	25,4
SEDILEC	0,0468	0,0459	-2,1	0,0711	0,0630	-11,3	0,0261	0,234	-10,3
SIBELGA	0,0432	0,0408	-5,6	0,0637	0,0525	-17,5	0,0247	0,0221	-10,3
SIBELGAS Noord	0,0498	0,0445	-10,7	0,0441	0,0422	-4,4	0,0162	0,0170	4,4
SIMOGEL	0,0356	0,0345	-3,1	0,0512	0,0522	2,1	0,0184	0,0189	1,8
WAVRE	0,0338	0,0274	-18,7	0,0494	0,0475	-3,8	0,0166	0,0233	40,4
WVEM	0,0561	0,0504	-10,3	0,0226	0,0168	-26,0	0,0136	0,0133	-2,4
MOYENNE	0,0528	0,0481	-8,92	0,0570	0,0519	-9,0	0,0204	0,0194	-4,9

Source : CREG

III.8 Développement de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable en Mer du Nord

Le gouvernement fédéral octroie des concessions domaniales pour « la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'eau, des courants ou des vents, dans les espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction conformément au droit international de la mer ».

L'arrêté royal du 20 décembre 2000 (M.B. 30.12.2000) définit la procédure et les conditions d'octroi de ces concessions. Les critères pour juger de la pertinence d'un projet sont notamment l'usage optimal ou non d'une surface limitée et l'emploi des meilleures technologies disponibles.

L'arrêté royal du 17 mai 2004 (M.B. 29.06.2004) le complète en délimitant une zone de près de 167 km² destinée à l'implantation de telles installations en mer du Nord. Cet arrêté a été conçu suite à de nombreux recours ou réclamations introduits contre les premiers projets ayant obtenu une concession : certains habitants ont par exemple estimé que ces projets seraient construits trop près de la côte et dégraderaient fortement la qualité visuelle de leur environnement immédiat.

Suite à une concertation avec tous les utilisateurs de l'espace marin belge, la zone délimitée par l'arrêté royal du 17 mai 2004 intègre les différentes contraintes liées à des usages nombreux et parfois incompatibles de la mer du Nord. Elle est donc aussi située à une distance respectable de la côte belge.

Actuellement, seules des demandes concernant la production d'électricité à partir d'éoliennes ont été introduites. D'autres techniques d'exploitation de l'énergie marine sont toutefois à l'étude en Europe ou ailleurs, mais encore au stade expérimental ou en phase de démonstration.

Parmi les dossiers introduits (auprès de la CREG) à ce jour, deux ont donné lieu à la délivrance d'une concession domaniale valable, à savoir les projets « C-Power » et « Eldepasco ». La S.A. C-Power dispose déjà de l'ensemble des autres autorisations et permis nécessaires pour cette entreprise et prévoit d'installer ses six premières éoliennes durant l'été 2008. Le consortium Eldepasco a entrepris les procédures administratives nécessaires pour obtenir les autres autorisations et permis nécessaires et envisage d'étaler la construction de son parc éolien sur 2009 et 2010.

Une demande de concession introduite par la S.A. Belwind est actuellement en cours d'instruction. La surface demandée en concession est d'environ 35 km² pour une puissance envisagée de 330 MW.

Les particularités remarquables de ces trois projets pionniers sont notamment le nombre élevé d'éoliennes prévues, le grand éloignement vis-à-vis du littoral et l'importante profondeur de l'eau avant de pouvoir établir les fondations des mâts. Il s'agit donc de projets ambitieux et novateurs.

Les deux projets disposant actuellement d'une concession domaniale représentent 96 turbines aérogénératrices, une capacité installée envisagée variant de 432 à 552 MW sur une surface globale d'environ 23 km². La production attendue aux environs de 2010 s'élève de 1,45 à 1,86 TWh. Ceci représente 1,5 à 1,9% de la consommation totale brute d'électricité estimée habituellement pour 2010 en Belgique (98,6 TWh).

Les évolutions techniques anticipables pour les projets futurs sont d'une part une hauteur de mâts supérieure assurant un nombre d'heures de fonctionnement annuel plus important, ensuite la croissance de la puissance unitaire des éoliennes implantées et d'autre part enfin une augmentation de la densité d'implantation en termes de MW par km².

En effet, l'éolienne standard actuelle a une puissance de 2 à 3,6 MW. Le prochain standard pourrait être de 5, 6 ou 7 MW par unité d'ici quelques années. Si la densité de référence en 2004 était de 10 MW par km², les logiciels d'optimisation des parcs éoliens permettent d'envisager à terme de dépasser cette valeur de référence. L'utilisation de l'espace disponible devient donc meilleure, avec une production électrique augmentée par unité de surface.

Globalement, indépendamment de toute contrainte technique ou de coût pour l'utilisateur final et dans l'état actuel des connaissances, on peut estimer que l'ensemble de la zone délimitée par l'arrêté royal du 17 mai 2004 pourrait accueillir une puissance installée de l'ordre de 1.500 à 1.700 MW. Ceci devrait permettre à terme une production de 4,8 à 5,78 TWh permettant de satisfaire 5 à 6% de la consommation brute belge d'électricité sans aucune émission de CO₂.

L'arrêté royal du 16 juillet 2002 (M.B. 23.08.2002) relatif à « l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelable » stipule que le gestionnaire du réseau de transport Elia est tenu de racheter tous les certificats verts qu'on lui propose à un prix minimum garanti.

Cet arrêté prévoit aussi un prix minimum garanti pour les certificats verts émis pour la production d'électricité par les éoliennes à construire dans l'espace maritime belge en mer du Nord. Dans l'état actuel de la législation, ces certificats ne sont pas encore acceptés par les Régions, ils ne peuvent donc pas entrer en ligne de compte pour respecter les quotas régionaux imposés aux fournisseurs d'électricité.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le prix minimum fixé par l'arrêté tel que modifié par l'arrêté royal du 5 octobre 2005 (M.B. 14.10.2005) est garanti durant 20 ans et fixé à 107 EUR par MWh pour l'électricité produite par les 216 premiers MW installés de chaque concession, 90 pour les suivants.

A noter enfin que l'article 7 §2 de la loi du 29 avril 1999 introduit par la loi programme du 20 juillet 2005 (M.B. 29.07.2005) prévoit aussi que le gestionnaire de réseau Elia finance le coût du câble sous-marin reliant les parcs éoliens à la côte à raison d'un tiers avec un plafond de 25 millions d'EUR par projet.

III.9 Commission Énergie 2030

III.9.1 Contenu de la mission d'étude et procédure de travail

Une Commission intitulée COMMISSION ÉNERGIE 2030 réalise une étude et un rapport devant conduire à l'élaboration de la politique énergétique belge à l'horizon 2030. Cette Commission, instituée par l'Arrêté Royal du 6 décembre 2005 (MB du 19/12/2005), est composée d'experts belges et étrangers. La Direction générale de l'Énergie du SPF Économie et le Bureau fédéral du Plan apportent leur concours aux travaux de cette Commission.

Sur base des résultats quantitatifs des différents scénarios envisagés par la Commission, sur base de ses propres analyses et d'autres travaux menés en son sein, la Commission a rédigé un rapport préliminaire qui a été rendu public le 17 novembre 2006 et qui peut être consulté sur le site de la Commission 2030 : <http://www.ce2030.be>. Ce rapport préliminaire est actuellement soumis à l'examen de différents panels d'examineurs représentatifs de l'ensemble de la société civile. Au terme de ce processus, la Commission remettra son rapport final au Ministre de l'Énergie (juin 2007). Les recommandations comprises dans ce rapport final feront ensuite l'objet d'un débat parlementaire.

L'étude a pour objectif essentiel de fournir les analyses scientifiques et économiques nécessaires pour évaluer les choix de politique énergétique belge à l'horizon 2030.

Le rapport met l'accent sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de différentes options ou scénarios de politique d'investissement en production, stockage et transport, prenant en considération les différentes sources et types d'énergie renouvelables ou non et les aspects de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance énergétique.

Elle prendra également en compte la compétitivité des entreprises, l'évolution de la demande d'énergie régionale et nationale, le respect des engagements environnementaux et le maintien ou le développement du know-how technologique.

III.9.2 Rapport préliminaire du 17 novembre 2006

L'intégralité de ce rapport peut être consulté sur le site : <http://www.ce2030.be>

Les messages clés du rapport préliminaire :

- la politique énergétique doit assurer la sécurité d'approvisionnement à un coût acceptable et en prenant soin de l'environnement ;
- la politique énergétique de la Belgique doit s'inscrire dans une approche européenne ;
- la politique énergétique de la Belgique doit consister en une combinaison équilibrée de divers éléments : économies d'énergie, énergies renouvelables, maintien de l'option nucléaire ouverte, développement de la technologie de séquestration du CO₂ ;
- la sécurité d'approvisionnement doit reposer sur la diversité des sources primaires et des technologies ;
- un climat stable d'investissement doit garantir des capacités de production et de transport adaptées pour les différents vecteurs énergétiques ;
- le processus de libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité doit se poursuivre en ligne avec la création d'un marché européen de l'énergie ;
- des moyens nouveaux et accrus doivent être octroyés pour la recherche et développement dans le secteur de l'énergie, tant en ce qui concerne le volet production qu'en ce qui concerne la nécessité de réduire la demande.

III.10 Conclusion : le rôle des pouvoirs publics dans un marché énergétique en mouvement

La mission des pouvoirs publics en matière d'énergie peut se résumer comme suit :

Il s'agit de créer les conditions pour que chacun, entreprise comme particulier, dispose d'un approvisionnement sûr en énergie, à prix compétitif et dans le respect du développement durable.

Cette mission doit s'accomplir par l'élaboration de données énergétiques détaillées, complètes, récentes et fiables nécessaires pour assurer la fonction d'encadrement du marché, particulièrement cruciale dans le contexte de libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Celle-ci se poursuit en effet en Belgique dans le cadre de la création du marché intérieur de l'énergie européen.

Dans ce nouveau contexte, les pouvoirs publics doivent agir en disposant d'une connaissance approfondie du secteur, que ce soit au niveau des nombreux acteurs économiques intervenant sur les marchés, que ce soit au niveau des infrastructures de production, de transport ou de transformation des différents produits énergétiques ou encore au niveau des développements permanents qui caractérisent les nouvelles technologies dans le secteur énergétique.

Sur base de cette connaissance, les pouvoirs publics doivent jouer le rôle de point de rencontre entre les différents acteurs et en dégager les orientations politiques destinées à assurer l'accès de tous à l'énergie, à des prix compétitifs et dans le respect de l'environnement.

Il reste, pour conclure, à souligner le rôle des pouvoirs publics en matière de protection et d'information des consommateurs. L'énergie, sous ses différentes formes, constitue un bien indispensable pour chacun. Il est donc essentiel que l'autorité publique mette en place des règles fiables en vue de garantir la sécurité des installations et des produits (électricité, gaz, produits pétroliers). Il est tout aussi essentiel qu'elle assure le contrôle de ces règles. En matière d'information et de médiation, il convient d'offrir aux consommateurs des organes de médiation capables de traiter les problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec leurs fournisseurs dans le cadre des marchés libéralisés et il est en outre crucial, dans la période de changements climatiques auxquels nos sociétés font face, de sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux liés à leur consommation d'énergie.



« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

IV L'entrepreneuriat et les Classes moyennes

En continuité avec le rapport précédent, les trois premiers chapitres de cette partie examinent l'entrepreneuriat sous les angles suivants : sa liquidité (les entrées et sorties d'entreprises sur les marchés), son état statique (les stocks de P.M.E. et d'indépendants) et enfin les valeurs qu'il crée (l'emploi salarié et la valeur ajoutée). Outre l'observation de ces variables sur le moyen terme (années 2000-2005), l'analyse privilégie cette année leur évolution entre 2004 et 2005 qui justifie l'actualité du Panorama.

Deux aspects nouveaux ont, en outre, été traités à l'intérieur du chapitre IV.1 consacré à la dynamique de l'entrepreneuriat. Le premier concerne les faillites analysées sous l'angle du secteur d'activité, de la taille et de la forme juridique des entreprises. Cette problématique, trop souvent examinée sur le seul court terme de l'actualité, est également mise en perspective temporelle. Le second aspect porte sur l'âge des travailleurs indépendants qui débudent ou mettent fin à leur activité, dont l'évolution fournit quelques indications sur l'ampleur des chocs générationnels à venir dans cette population.

Pour apprécier à sa juste valeur le niveau belge de l'entrepreneuriat indépendant, un zoom est proposé au chapitre IV.2 sur la place occupée par le travail indépendant dans les 25 États membres de l'Union européenne.

Le centenaire (1906-2006) de l'apparition officielle de l'appellation «Classes moyennes» dans le paysage institutionnel belge mérite d'être souligné. Le dernier chapitre analyse spécifiquement la situation de deux des groupes d'entrepreneurs qui composent traditionnellement les «Classes moyennes» : l'artisanat et les professions libérales. Enfin, une section réservée à l'entrepreneuriat au féminin, termine cette partie.



IV.1 Créations et disparitions d'entreprises

Le premier chapitre est consacré aux entreprises et aux indépendants débutants ainsi qu'aux disparitions d'entreprises et d'indépendants.

Le SPF Économie fournit les statistiques du nombre de créations, de cessations et de faillites d'entreprises, et de l'effectif total d'entreprises actives. Il s'agit en l'occurrence de statistiques centralisées.

L'INASTI (Institut national des assurances sociales pour travailleurs indépendants) livre les statistiques du nombre d'indépendants et d'aidants assujettis au statut social des indépendants. Un indépendant est une personne qui exerce une activité professionnelle en Belgique et qui n'est pas liée par un contrat de travail ou un statut. Les aidants assistent les indépendants dans l'exercice de leur profession ou les remplacent. Leur situation n'est traitée que de manière succincte dans ce document.

IV.1.1 Les créations

IV.1.1.1 Les entreprises débutantes assujetties à la TVA

Après un recul du nombre de starters durant la période 2000-2003, on observe une recrudescence du nombre de créations d'entreprises depuis 2004. L'année 2005 enregistre le nombre absolu le plus élevé de débutants au cours des cinq dernières années, sans cependant égaler leur forte croissance annuelle observée en 2004 (+21,6%).

En 2005, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 2.975 unités ou 5,1%. Les secteurs I, G, K et F, où le nombre de débutants a augmenté respectivement de 655, 607, 581 et 567, sont à l'origine de cette croissance.

Comparé à la situation d'il y a 5 ans, le nombre d'entreprises débutantes a augmenté en 2005 de 10.076 unités ou 19,6%. Cette augmentation est principalement advenue en 2004 et provient surtout des secteurs G, F, K et O.

Tableau IV.1 : Créations d'entreprises par secteur

	Sections NACE	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)	Δ 2005/2000 (%)
A.	Agriculture, chasse et sylviculture	2.489	4,8	2.514	3.065	3.347	5,5	+9,2	+34,5
B.	Pêche	13	0,03	9	15	17	0,03	+13,3	+30,8
C.	Industries extractives	15	0,03	13	9	14	0,02	+55,6	-6,7
D.	Industrie manufacturière	2.568	5,0	2.270	3.255	3.239	5,3	-0,5	+26,1
E.	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	27	0,1	36	32	29	0,05	-9,4	+7,4
F.	Construction	5.853	11,4	5.474	7.030	7.597	12,4	+8,1	+29,8
G.	Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles et d'articles domestiques	12.392	24,1	11.487	14.017	14.624	23,8	+4,3	+18,0
H.	Hôtels et restaurants	5.288	10,3	5.161	6.271	6.112	10,0	-2,5	+15,6
I.	Transports, entreposage et communications	2.374	4,6	2.215	2.387	3.042	5,0	+27,4	+28,1
J.	Activités financières	348	0,7	282	301	296	0,5	-1,7	-14,9
K.	Immobilier, location et services aux entreprises	14.077	27,4	13.432	15.081	15.662	25,5	+3,9	+11,3
L.	Administration publique	28	0,1	48	26	108	0,2	+315,4	+285,7
M.	Éducation	360	0,7	371	467	508	0,8	+8,8	+41,1
N.	Santé et action sociale	784	1,5	744	1.013	998	1,6	-1,5	+27,3
O.	Services collectifs, socioculturels et personnels	4.687	9,1	4.641	5.444	5.791	9,4	+6,4	+23,6
P. et Q.	Services domestiques ; organismes extra-territoriaux	23	0,04	11	14	18	0,03	+30,8	-21,7
	Total	51.326	100,0	48.708	58.427	61.402	100,0	+5,1	+19,6

Source : SPF Economie.

En comparaison avec 2004 et 2000, le classement des secteurs les plus représentatifs (K, G, F, H et O) n'a pas évolué en 2005. Les secteurs K et G représentent ensemble encore environ 50% de toutes les créations d'entreprises.

En 2005, on observe une augmentation du nombre de débutants dans presque toutes les branches d'activités. Toutefois, l'augmentation est moins prononcée qu'en 2004, sauf dans le secteur des transports, entreposage et communications (I), où le nombre de nouvelles entreprises a augmenté de 27,4%, soit 655 unités. Dans l'industrie manufacturière (D), l'horeca (H), les secteurs santé et action sociale (N) et les activités financières (J), le nombre de nouvelles entreprises a légèrement baissé par rapport à l'année record 2004.

IV.1.1.2 Les indépendants débutants

Tableau IV.2 : Les débutants chez les indépendants et les aidants

	2000	2002	2004	2005	Δ 2005/2004 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Indépendants	51.168	46.784	56.739	60.930	+7,4	+19,1
Aidant(e)s	2.939	2.538	3.499	5.479	+56,6	+86,4
Total	54.107	49.322	60.238	66.409	+10,2	+22,7

Source : INASTI.

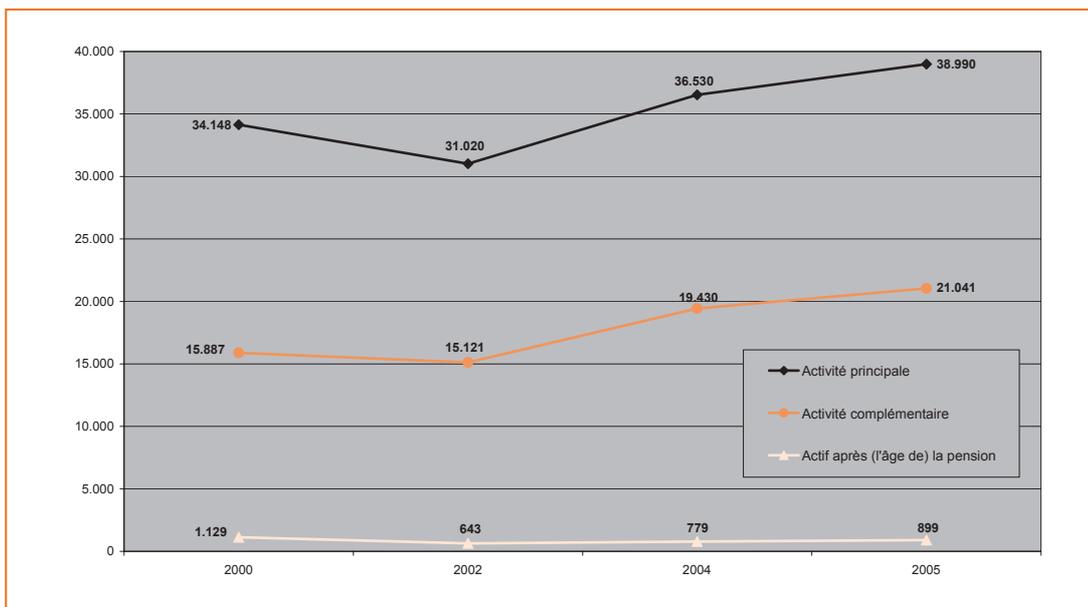
Note : Indépendants = activité principale + activité accessoire + actif après (l'âge de) la pension.

En 2005, ont débuté 60.930 indépendants et 5.479 aidants. Après une forte augmentation en 2004 de 20,5% par rapport à 2003, le nombre d'indépendants débutants a augmenté à nouveau en 2005 de 7,4%, soit 4.191 unités. On constate que le pourcentage de débutants est légèrement plus élevé chez les indépendants que dans les entreprises assujetties à la TVA. L'année 2005 enregistre le nombre le plus élevé d'indépendants débutants.

Pour la période considérée, les indépendants suivent une évolution parallèle à celle des entreprises assujetties à la TVA.

L'augmentation du nombre d'aidants débutants au cours des dernières années s'explique essentiellement par les conjoints aidants qui ont dû adhérer au statut social d'aidant au 1^{er} janvier 2003.

Graphique IV.1 : Indépendants débutants selon la nature de l'activité



Source : INASTI.

La tendance haussière de l'ensemble du groupe des débutants se vérifie dans toutes les catégories d'indépendants. En comparaison avec 2004, le nombre d'indépendants débutants exerçant une activité principale a augmenté de 2.460 en 2005, soit 6,7%, ceux qui exercent une activité accessoire de 1.611 ou 8,3% et ceux qui sont actifs après (l'âge de) la pension de 120 ou 15,4%.

Par rapport à 2000, le nombre de débutants en activité accessoire a augmenté de manière plus considérable que ceux en activité principale, de sorte que la part relative des titulaires de professions principales diminue dans l'ensemble.

IV.1.2 Les cessations

IV.1.2.1 Les radiations d'entreprises assujetties à la TVA

Par rapport à 2004, le nombre de cessations d'activité a baissé de 1.744 unités en 2005, soit -3,6%, alors que les créations d'entreprises ont continué à augmenter de 5,1% en 2005. Sur l'ensemble de la période considérée, 2005 est l'année qui enregistre le moins de cessations d'activité.

En 2000, 53.394 entreprises ont été radiées. En 2005, on en comptait encore 46.393, ce qui correspond à une baisse de 7.001 unités ou 13,1%.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau IV.3 : Les entreprises radiées par secteur

Sections NACE	2000	Part 2000(%)	2002	2004	2005	Part 2005(%)	Δ 2005/2004 (%)	Δ 2005/2000 (%)
A. Agriculture, chasse et sylviculture	3.942	7,4	3.504	3.565	3.499	7,5	-1,9	-11,2
B. Pêche	18	0,03	12	17	14	0,03	-17,6	-22,2
C. Industries extractives	9	0,02	19	16	13	0,03	-18,8	+44,4
D. Industrie manufacturière	3.218	6,0	2.863	2.738	2.765	6,0	+1,0	-14,1
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	16	0,03	21	18	18	0,04	+0,0	+12,5
F. Construction	5.867	11,0	5.271	5.289	5.155	11,1	-2,5	-12,1
G. Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles et d'articles domestiques	17.218	32,2	15.212	14.420	13.512	29,1	-6,3	-21,5
H. Hôtels et restaurants	6.195	11,6	5.307	5.502	5.389	11,6	-2,1	-13,0
I. Transports, entreposage et communications	2.106	3,9	2.123	2.080	1.954	4,2	-6,1	-7,2
J. Activités financières	262	0,5	239	218	223	0,5	+2,3	-14,9
K. Immobilier, location et services aux entreprises	9.842	18,4	9.558	9.554	9.297	20,0	-2,7	-5,5
L. Administration publique	22	0,04	18	16	11	0,02	-31,3	-50,0
M. Éducation	212	0,4	212	259	214	0,5	-17,4	+0,9
N. Santé et action sociale	442	0,8	435	509	509	1,1	+0,0	+15,2
O. Services collectifs, socioculturels et personnels	3.994	7,5	3.805	3.919	3.809	8,2	-2,8	-4,6
P. et Q. Services domestiques ; organismes extra-territoriaux	31	0,06	26	17	11	0,02	-35,3	-64,5
Total	53.394	100,0	48.625	48.137	46.393	100,0	-3,6	-13,1

Source : SPF Économie.

En matière de cessations d'activité aussi, le classement 2005 des secteurs les plus représentatifs (G, K, H, F et O) est resté le même qu'en 2004. De même, les secteurs G et K représentent encore toujours environ la moitié du nombre de radiations. La diminution du nombre de cessations d'activité en 2005 touche toutes les branches d'activités, sauf l'industrie manufacturière (D) et le secteur des activités financières (J), où le nombre de radiations a légèrement augmenté par rapport à 2004.

Les secteurs qui connaissent le plus grand nombre de cessations d'activité sont aussi ceux qui enregistrent le plus grand nombre de créations d'entreprises. Cependant, la part relative de chaque secteur dans ces deux catégories varie. Le secteur K, par exemple, réalise 25% des créations et 20% seulement des radiations, tandis que la part relative du secteur G dans les cessations d'activité est supérieure à la part qu'il représente dans les créations d'entreprises. Par rapport à 2000, la part relative du secteur G dans les radiations a sensiblement baissé, de 32,2% à 29,1%. Par contre, la part du secteur K dans les cessations d'activité a augmenté, de 18,4% en 2000 à 20,0% en 2005.

IV.1.2.2 Les cessations des indépendants

234

Tableau IV.4 : Les cessations d'activité chez les indépendants et les aidants

	2000	2002	2004	2005	Δ 2005/2004 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Indépendants	29.156	29.645	26.750	30.615	+14,4	+5,0
Aidant(e)s	1.447	1.461	1.392	2.185	+57,0	+51,0
Total	30.603	31.106	28.142	32.800	+16,6	+7,2

Source : INASTI.

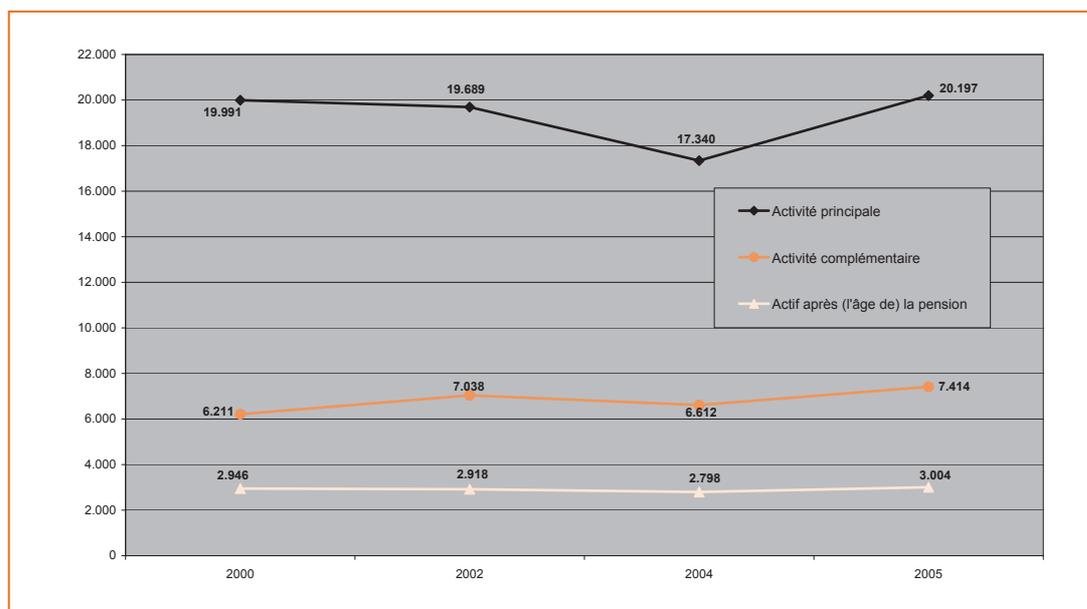
Note : Indépendants = activité principale + activité accessoire + actif après (l'âge de) la pension.

Contrairement au nombre de radiations d'entreprises assujetties à la TVA, le nombre de cessations d'activité chez les indépendants augmente à nouveau en 2005.

En 2005, on a enregistré 30.615 cessations d'activité chez les indépendants. Par rapport à 2004, il s'agit d'une augmentation de 14,4% ou de 3.865. Ce taux est même plus important que celui du nombre de starters (+7,4%).

Sur la période considérée, 2005 est l'année qui, chez les indépendants, enregistre le plus grand nombre de débutants et de cessations d'activité.

Graphique IV.2 : Les cessations d'activité chez les indépendants selon la nature de l'activité



Source : INASTI

A l'instar des débutants, l'augmentation du nombre de cessations en 2005 s'observe aussi bien pour les cessations en activité principale, qu'en activité accessoire et après (l'âge de) la pension. Dans les trois catégories professionnelles, 2005 semble être l'année qui connaît le plus grand nombre de cessations d'activité des cinq dernières années.

Par rapport à 2004, le nombre de cessations d'activité a augmenté en 2005 de 2.857 ou 16,5% en activité principale et de 802 ou 12,1% en activité accessoire.

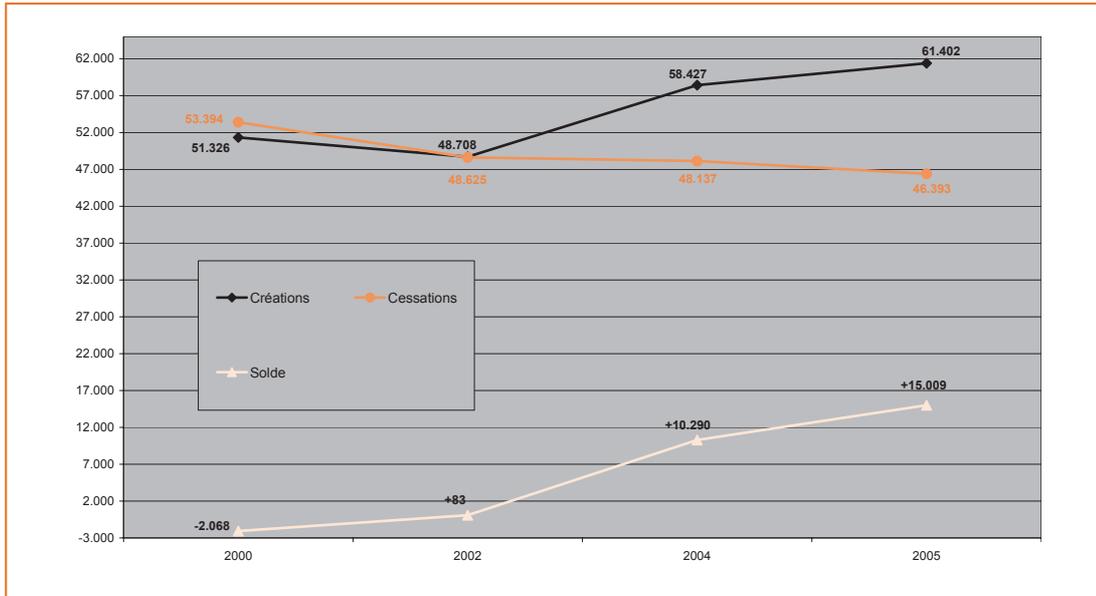
En 2000, sur le total des cessations d'activité, 68,6% concernaient l'activité principale, 21,3% l'activité accessoire et 10,1% après (l'âge de) la pension. En 2005, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 66,0%, 24,2% et 9,8%. Sur la période 2000-2005, la part relative des cessations d'activités accessoires augmente et elle diminue pour les activités principales. L'augmentation dans la catégorie des activités accessoires peut être la conséquence du nombre de plus en plus grand de starters en activité accessoire, qui n'exercent leur activité complémentaire que durant une courte période.

IV.1.3 La dynamique nette de l'entrepreneuriat

La comparaison entre l'évolution des débutants et des radiations d'entreprises permet d'établir le solde "créations-cessations d'activités" et de montrer la dynamique nette de l'entrepreneuriat.

IV.1.3.1 La dynamique nette des entreprises assujetties à la TVA

Graphique IV.3 : Les créations et cessations d'entreprises assujetties à la TVA



Source : SPF Economie.

Aussi bien le nombre de créations que le nombre de cessations d'activité dans les entreprises assujetties à la TVA évoluent de manière positive.

Depuis 2004, le nombre de créations dépasse largement celui des cessations d'activité. En 2004, cette situation était la conséquence d'une forte augmentation des créations d'entreprises. En 2005, le solde positif de 15.009 entreprises s'explique aussi bien par une nouvelle augmentation des créations de 5,1% que par une diminution du nombre de cessations d'activité, à savoir 3,6%.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau IV.5 : Solde des créations – radiations par secteur d'activité

Sections NACE		2000	2002	2004	2005
A.	Agriculture, chasse et sylviculture	-1.453	-990	-500	-152
B.	Pêche	-5	-3	-2	3
C.	Industries extractives	6	-6	-7	1
D.	Industrie manufacturière	-650	-593	517	474
E.	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	11	15	14	11
F.	Construction	-14	203	1.741	2.442
G.	Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles et d'articles domestiques	-4.826	-3.725	-403	1.112
H.	Hôtels et restaurants	-907	-146	769	723
I.	Transports, entreposage et communications	268	92	307	1.088
J.	Activités financières	86	43	83	73
K.	Immobilier, location et services aux entreprises	4.235	3.874	5.527	6.365
L.	Administration publique	6	30	10	97
M.	Éducation	148	159	208	294
N.	Santé et action sociale	342	309	504	489
O.	Services collectifs, socioculturels et personnels	693	836	1.525	1.982
P. et Q.	Services domestiques ; organismes extra-territoriaux	-8	-15	-3	7
	Total	-2.068	83	10.290	15.009

Source : SPF Économie.

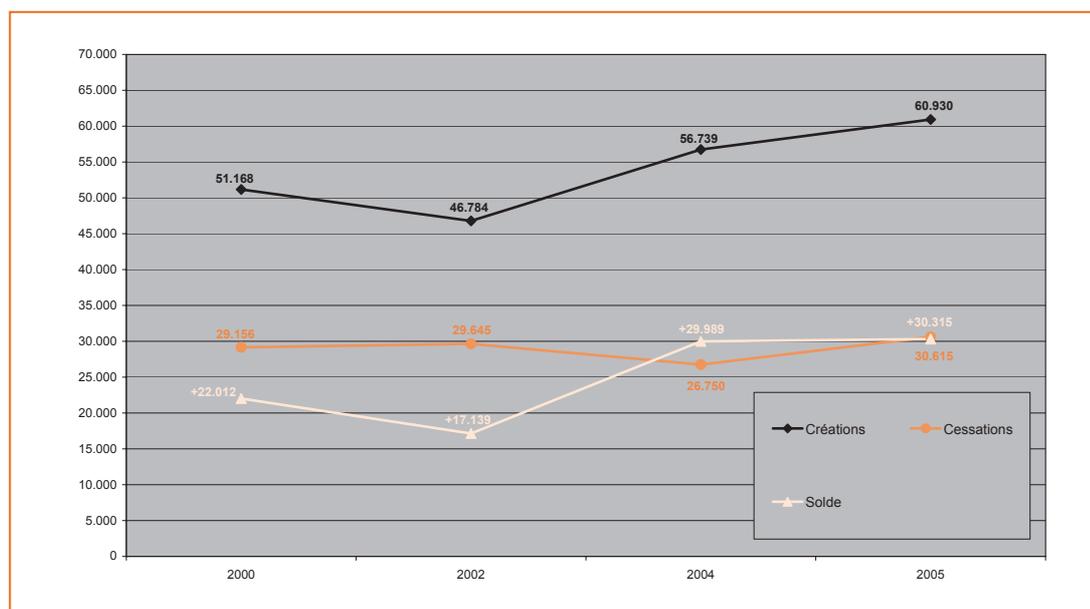
Dans la plupart des secteurs, le solde "créations-radiations" présente une tendance haussière.

En comparaison avec 2004, le solde continue à augmenter en 2005, notamment dans les secteurs G, K, F et I et O. L'évolution dans les secteurs K, F, I et O est surtout le résultat d'une forte augmentation du nombre de créations d'entreprises. Le secteur G est le seul où le nombre de cessations diminue plus fortement que l'augmentation du nombre de créations.

Par contre, le solde a par exemple légèrement reculé en 2005 dans l'industrie manufacturière (D), l'horeca (H) et le secteur de la santé et de l'action sociale (N).

IV.1.3.2 La dynamique nette des indépendants

Graphique IV.4 : Les créations et cessations chez les indépendants



Source : INASTI.

Le nombre de radiations d'indépendants représente, en 2005, la moitié environ du total des cessations d'activité des entreprises assujetties à la TVA.

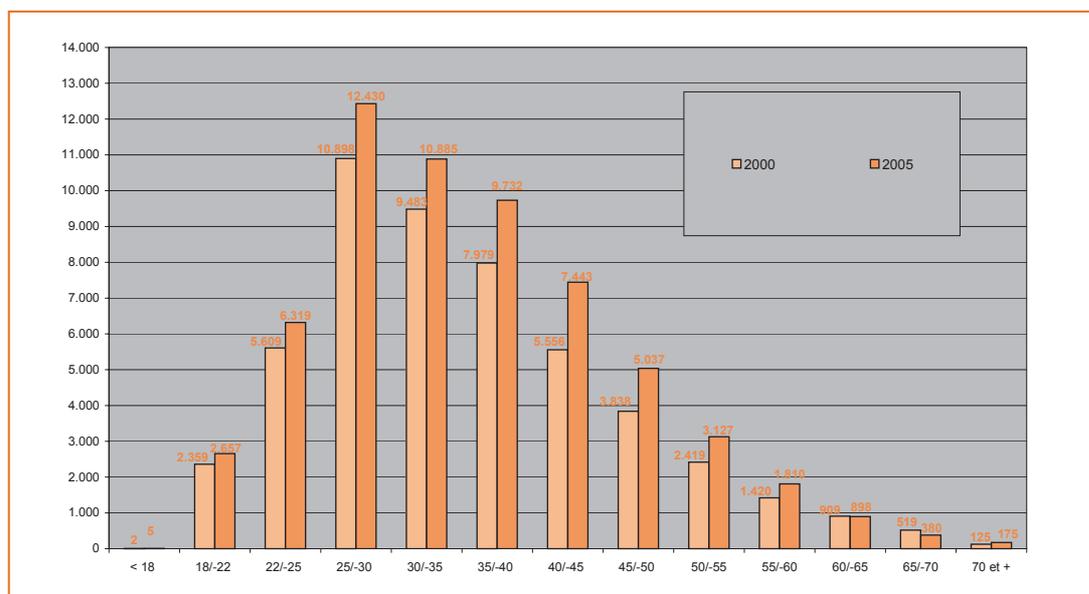
Contrairement à la situation des entreprises assujetties à la TVA, seuls les indépendants débutants présentent encore une évolution positive en 2005. Le solde positif de 30.315 en 2005 est la conséquence d'une nouvelle augmentation du nombre de créations de 4.191 et d'une augmentation du nombre de cessations d'activité de 3.865.

IV.1.4 La structure des âges chez les indépendants

IV.1.4.1 Les débutants

A travers l'analyse de l'âge des indépendants, on peut se faire une image du profil de l'entrepreneur indépendant. L'âge d'un indépendant qui débute une activité peut constituer un facteur déterminant en ce qui concerne la durée de vie de son entreprise.

Graphique IV.5 : Les indépendants débutants par classe d'âges



Source : INASTI.

En 2005, un indépendant débutant sur cinq a entre 25 et 30 ans et 54,3% sont âgés de 25 à 40 ans.

En comparaison avec 2000, on trouve un nombre plus important de débutants surtout dans les catégories plus âgées en 2005. Cette tendance s'observe aussi bien dans la catégorie 'activité principale' que 'activité accessoire'. Il y a cinq ans, 71% des débutants avaient moins de 40 ans. Actuellement, ce pourcentage est descendu à 69%. Ce sont surtout ceux d'âge moyen (de 40 à 60 ans) qui ont renforcé leur position.

Tableau IV.6 : Les indépendants débutants en activité principale par classe d'âges

Classe d'âges	2000	Part 2000 (%)	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
< 18	2	0,01	5	0,01	+150,0
18 / -22	1.965	5,8	2.150	5,5	+9,4
22 / -25	4.233	12,4	4.533	11,6	+7,1
25 / -30	7.304	21,4	7.634	19,6	+4,5
30 / -35	6.149	18,0	6.734	17,3	+9,5
35 / -40	5.229	15,3	6.125	15,7	+17,1
40 / -45	3.647	10,7	4.825	12,4	+32,3
45 / -50	2.610	7,7	3.305	8,5	+26,6
50 / -55	1.650	4,8	2.042	5,2	+23,8
55 / -60	985	2,9	1.196	3,1	+21,4
60 / -65	340	1,0	434	1,1	+27,6
65 / -70	0	0,0	0	0,0	
≥ 70	0	0,0	0	0,0	
Total	34.114	100,0	38.983	100,0	+14,3

Source : INASTI.

Le groupe le plus important d'indépendants débutants en activité principale concerne encore toujours la classe d'âges entre 25 et 30 ans en 2005. Le groupe entre 30 et 35 ans représente 17,3%, tandis que celui entre 35 et 40 ans réalise 15,7%. C'est surtout le groupe des débutants entre 40 et 45 ans qui progresse.

L'âge moyen du débutant en activité principale est passé de 31 ans et 330 jours (31,9 ans) en 2000 à 32 ans et 293 jours (32,8 ans) en 2005. Par conséquent, le débutant moyen en activité principale avait en moyenne 11 mois de moins en 2000 que celui de 2005. Alors qu'en 2000, la moitié des starters d'une activité principale n'avait pas 32 ans, on observe un vieillissement de cette population en 2005. Etant donné qu'une classe d'âge compte cinq années, le nombre de personnes dans chaque classe est réparti de manière égale entre les cinq années. Cette base permet de calculer l'âge moyen.

Tableau IV.7 : Les indépendants débutants en activité complémentaire par classe d'âges

Classe d'âges	2000	Part 2000 (%)	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
< 18	0	0,0	0	0,0	
18 / -22	394	2,5	507	2,4	+28,7
22 / -25	1.376	8,7	1.786	8,5	+29,8
25 / -30	3.594	22,6	4.796	22,8	+33,4
30 / -35	3.334	21,0	4.151	19,7	+24,5
35 / -40	2.750	17,3	3.607	17,1	+31,2
40 / -45	1.909	12,0	2.618	12,4	+37,1
45 / -50	1.228	7,7	1.732	8,2	+41,0
50 / -55	769	4,8	1.085	5,2	+41,1
55 / -60	426	2,7	607	2,9	+42,5
60 / -65	103	0,6	149	0,7	+44,7
65 / -70	0	0,0	0	0,0	
≥ 70	0	0,0	0	0,0	
Total	15.883	100,0	21.038	100,0	+32,5

Source : INASTI.

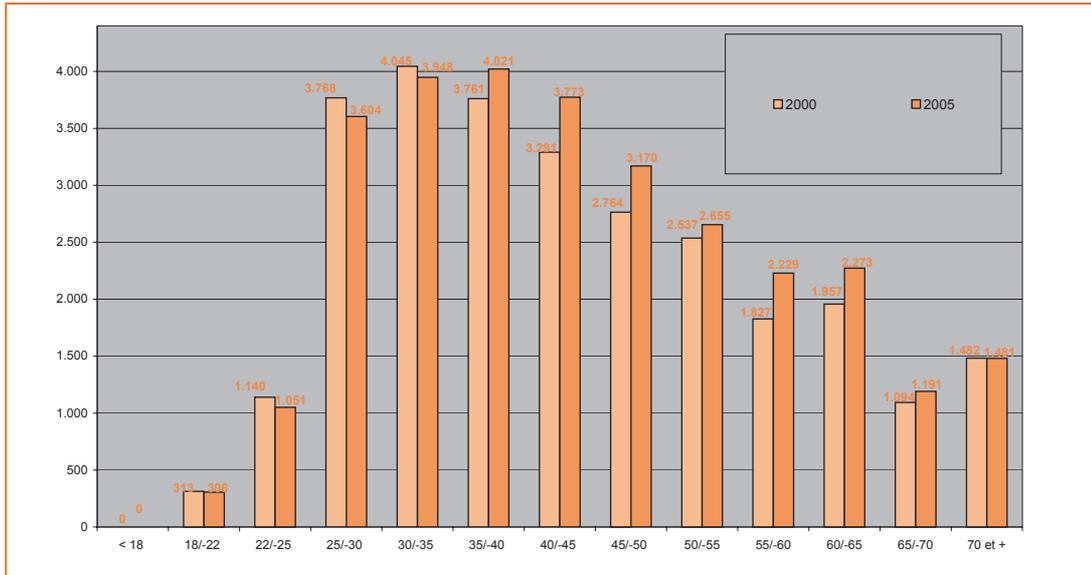
La forte tendance haussière des activités accessoires se vérifie dans presque toutes les classes d'âges. Par rapport à la situation observée il y a cinq ans, le nombre de débutants complémentaires a progressé de près de 30% ou plus, sauf dans la classe d'âges de 30 à 35 ans. La part relative de cette classe d'âges par rapport à la population totale des complémentaires a régressé de 21 à 19,7%.

Les classes d'âges comptant le plus grand nombre de débutants principaux (voir tableau IV.6) sont les mêmes que celles qui comptent le plus grand nombre de débutants complémentaires. Dans les deux groupes, l'ordre de ces classes d'âges est resté inchangé au cours de la période considérée.

Il convient de souligner la forte augmentation du nombre de débutants de plus de 40 ans. Toutefois, en comparaison avec les activités principales, moins de personnes entre 18 et 25 ans et un peu plus de personnes de la classe d'âges entre 25 et 40 ans débutent une activité accessoire.

IV.1.4.2 Les cessations

Graphique IV.6 : Les cessations chez les indépendants par classe d'âges



Source : INASTI.

Le plus grand nombre de cessations d'activité chez les indépendants concerne la classe d'âges de 35 à 40 ans (13,5%), suivie de près par les jeunes trentenaires (13,3%), les jeunes quadragénaires (12,7%) et la classe entre 25 et 30 ans (12,1%).

En comparaison avec 2000, le nombre de cessations d'activité a légèrement reculé dans les classes d'âges de moins de 35 ans, tandis que la classe d'âges accusant le plus grand nombre de cessations d'activité est passée de la classe 30/-35 à la classe 35/-40.

Par rapport à 2000, le nombre de cessations d'activité, particulièrement dans les classes d'âges entre 40/-50 et également dans la classe 55/-65, a augmenté. En 2005, près de 1.000 quadragénaires de plus qu'en 2000 ont mis un terme à leur statut d'indépendant. Ce phénomène s'observe aussi dans le changement de l'âge moyen.

Pour la période considérée, le nombre de cessations d'une activité indépendante est passé de 27.979 à 29.702 en 2005. Selon le calcul de la moyenne, l'âge moyen auquel un chef d'entreprise indépendant met un terme à son statut d'indépendant est retardé de plus de 14 mois; de l'âge moyen de 40 ans et 114 jours (40,3 ans) en 2000, on passe à 41 ans et 199 jours (41,5 ans) en 2005.

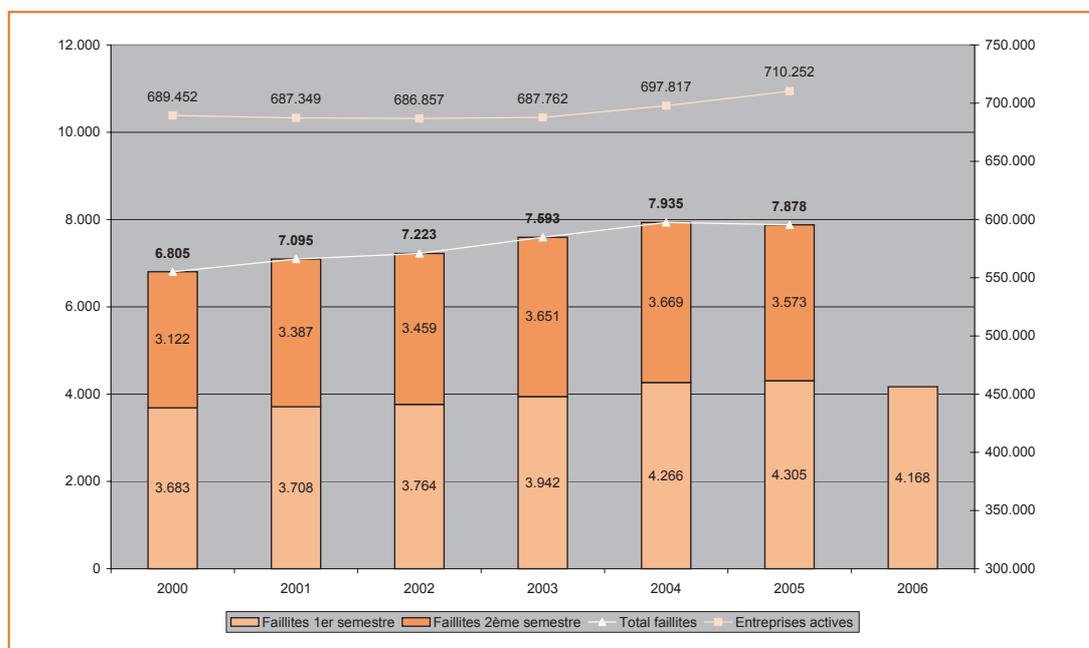
IV.1.5 Les faillites

Les données concernant les faillites proviennent des tribunaux de commerce et sont traitées par le SPF Économie qui les complète avec les informations issues du registre d'entreprises DBRIS, à savoir notamment l'adresse de l'entreprise, son activité, sa taille et sa forme juridique. Chacune de ces dimensions se prête à une analyse du nombre de faillites et fait l'objet d'une section ci-dessous. Les statistiques des faillites seront aussi mises en rapport avec les cessations d'entreprises, d'une part, et le total des entreprises actives, de l'autre, afin de mieux cerner leur influence sur l'économie.

IV.1.5.1 Évolution générale des faillites

En 2005, 7.878 entreprises ont été déclarées en faillite en Belgique, soit 0,7% de moins que l'année précédente. Les données partielles disponibles pour 2006 semblent confirmer la tendance à la baisse, avec 4.168 faillites enregistrées au premier semestre contre 4.266 et 4.305 unités pour la première moitié de 2004 et 2005 respectivement. Le graphique IV.7 montre cependant que sur l'ensemble de la période envisagée, le nombre de faillites a progressé de façon marquée par rapport à l'année 2000.

Graphique IV.7 : Nombre de faillites (échelle de gauche) et d'entreprises actives (échelle de droite)

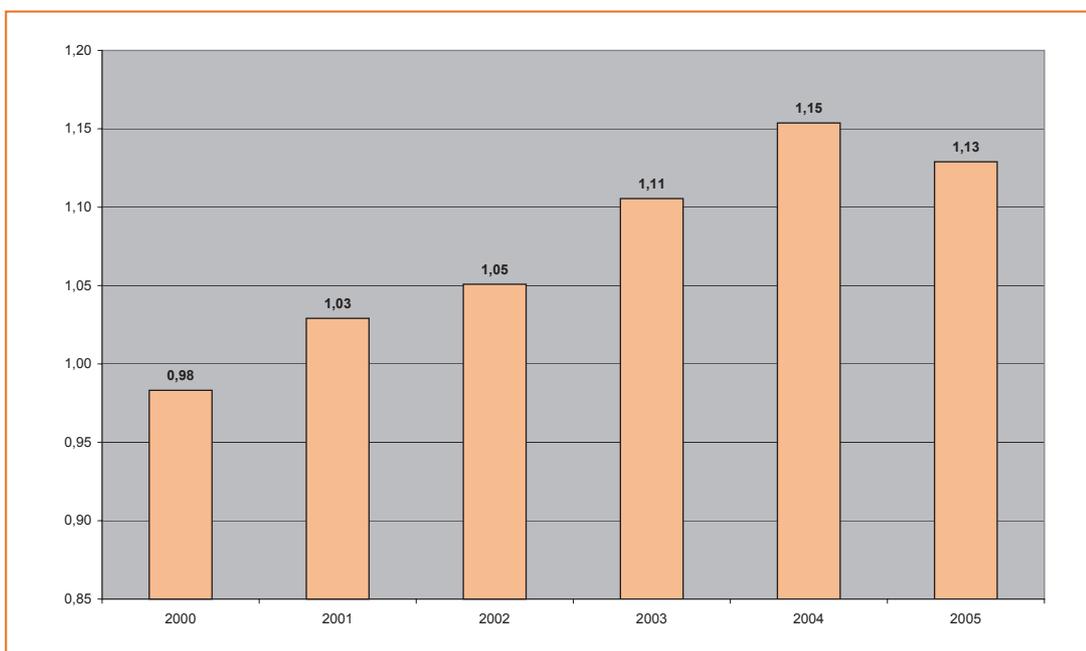


Source : SPF Économie.

Considérées isolément, les statistiques sur les faillites ne fournissent pas de réelle indication sur l'état de l'activité économique. Il est nécessaire de les mettre en relation, notamment avec le nombre d'entreprises existantes, anciennes ou nouvellement créées, pour en dégager des enseignements pertinents. Ainsi, le graphique IV.7 présente également le nombre d'entreprises actives, lequel a globalement diminué entre 2000 et 2002 pour ensuite repartir à la hausse surtout en 2004 et 2005. En rapprochant les deux informations, on peut évaluer la proportion de faillites dans la population totale des entreprises.

L'évolution du **taux de faillite**, calculé comme le rapport entre le nombre de faillites d'une année t et le stock d'entreprises existantes en $t-1$ est ainsi présentée au graphique IV.8. On constate qu'en 2000, la mise en faillite a concerné moins d'1% des entreprises belges. Cette proportion a ensuite augmenté constamment pour atteindre 1,15% en 2004. Au cours de la dernière année, le taux de faillite amorce une légère baisse, reflétant la diminution des faillites observée en 2005 combinée à la hausse des entreprises actives enregistrée l'année précédente. Les statistiques complètes de 2006 permettront de vérifier si cette tendance se confirme.

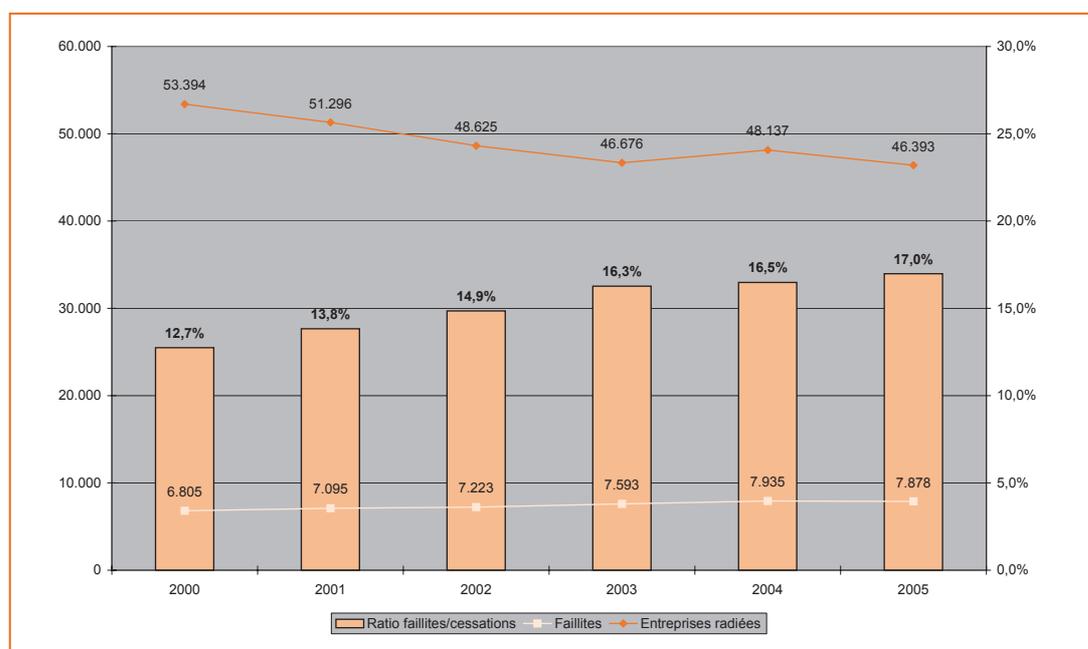
Graphique IV.8 : Taux de faillite



Source : SPF Économie.

Par ailleurs, on peut encore nuancer l'analyse des données relatives aux faillites en les comparant au nombre total d'entreprises assujetties à la TVA qui ont disparu entre 2000 et 2005. La courbe présentée au graphique IV.9 retrace ainsi l'évolution de l'ensemble des **cessations d'activité** observées au cours de la période. En 2005, celles-ci atteignent 46.393 unités. Avec 7.878 cas pour cette même année, les faillites représentent donc seulement 17,0% du total des cessations. Cette proportion a cependant fortement augmenté sur l'ensemble de la période étudiée (12,7% en 2000) puisque le nombre de faillites s'est globalement accru, contrairement à celui des cessations qui a diminué.

Graphique IV.9 : Nombre d'entreprises radiées et de faillites



Source : SPF Économie.

Par rapport à l'ensemble des disparitions d'entreprises qui surviennent chaque année, les cas de faillite apparaissent en définitive relativement peu élevés. La faillite ne constitue dès lors pas un moyen privilégié pour les entreprises qui mettent un terme à leur activité économique. Toutefois, la tendance baissière des cessations durant la période 2000-2005 conjuguée à la hausse des faillites amorce peut-être un nouveau comportement économique des entreprises qui se reflète à travers la progression constante du ratio faillites/cessations depuis 2000.

IV.1.5.2 Les faillites par branche d'activité

Le **nombre de faillites** apparaît fortement concentré dans quelques secteurs particuliers. Le tableau IV.8 révèle en effet que, sur l'ensemble de la période, cinq secteurs seulement regroupent plus de 80% des entreprises déclarées en faillite. Par ordre d'importance en 2005, on retrouve le commerce (29,5%), l'horeca (17,7%), l'immobilier et les services aux entreprises (14,1%), la construction (13,6%) et enfin, l'industrie manufacturière (7,1%).

En termes d'évolution, on constate des différences importantes selon les secteurs et les années. La branche de l'immobilier et des services aux entreprises a connu une hausse sensible des cas de défaillance en 2001 ainsi que de façon plus modérée en 2003 et 2004. Dans l'horeca, après une augmentation importante en 2003, les faillites ont continué à croître durant les deux dernières années. La part de ces deux secteurs dans le nombre total de faillites a donc progressé sur la période, à l'inverse de celle du commerce. Dans cette branche en effet, les faillites sont pratiquement restées au même niveau en 2005 par rapport à 2000, après un pic observé en 2004. Par ailleurs, la situation dans la construction s'est progressivement dégradée puisqu'un nombre croissant d'entreprises y ont été déclarées en faillite. Enfin, en ce qui concerne l'industrie manufacturière, la forte baisse de 2005 permet de ramener le niveau des faillites sous celui de l'année 2000.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau IV.8 : Répartition des faillites par branche d'activité

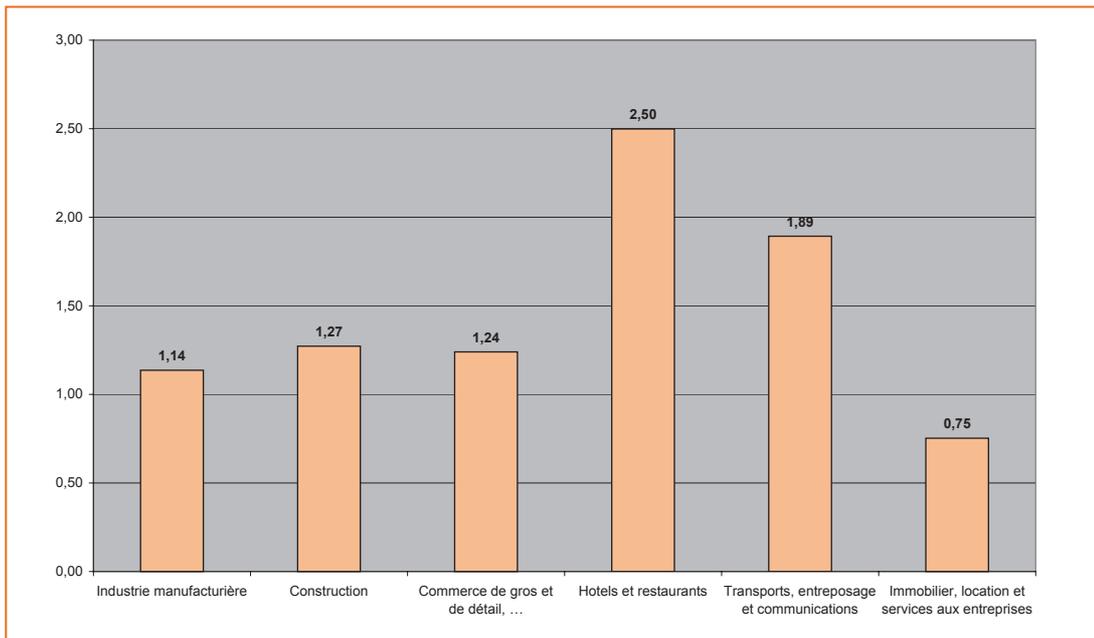
Branches d'activité NACE-BEL	2000	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
A. Agriculture, chasse et sylviculture	82	111	115	1,5	3,6
B. Pêche	5	7	7	0,1	0,0
C. Industries extractives	1	1	2	0,0	100,0
D. Industrie manufacturière	587	588	559	7,1	-4,9
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0	0	0	0,0	0,0
F. Construction	868	1.031	1.068	13,6	3,6
G. Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	2.364	2.472	2.323	29,5	-6,0
H. Hôtels et restaurants	1.169	1.327	1.393	17,7	5,0
I. Transports, entreposage et communications	385	496	475	6,0	-4,2
J. Activités financières	46	52	47	0,6	-9,6
K. Immobilier, location et services aux entreprises	782	1.113	1.111	14,1	-0,2
L. Administration publique	0	0	0	0,0	0,0
M. Éducation	6	7	8	0,1	14,3
N. Santé et action sociale	31	25	27	0,3	8,0
O. Services collectifs, sociaux et personnels	223	297	292	3,7	-1,7
P. Services domestiques	1	0	0	0,0	0,0
Inconnue	255	408	451	5,7	10,5
Total des activités	6.805	7.935	7.878	100,0	-0,7

Source : SPF Économie.

Envisagée sous l'angle du **taux de faillite**, la position relative des branches d'activité présente un ordre différent. C'est l'horeca qui se détache avec un taux de 2,5% en 2005, tandis que le commerce et la construction affichent des taux moitié moindres de respectivement 1,24 et 1,27%. Un autre secteur, celui des transports et communications, se distingue également par un taux de faillite relativement élevé, proche

des 2% au cours des dernières années observées. On peut ainsi mesurer un taux de risque pour les entreprises à être mises en faillite qui est plus ou moins important selon les secteurs.

Graphique IV.10 : Taux de faillite dans les principales branches d'activité en 2005



Source : SPF Économie.

IV.1.5.3 Les faillites selon la taille des entreprises

Il ressort clairement du tableau IV.9 que ce sont les entreprises de très petite taille qui concentrent la majeure partie du **nombre de mises en faillite**. Plus précisément, les entreprises employant moins de 10 salariés totalisent en 2005 près de 94% des cas observés. Et parmi celles-ci, les entreprises de 1 à 4 travailleurs représentent plus de la moitié du total, suivies de celles n'occupant aucun salarié qui comptabilisent plus d'un tiers des faillites.

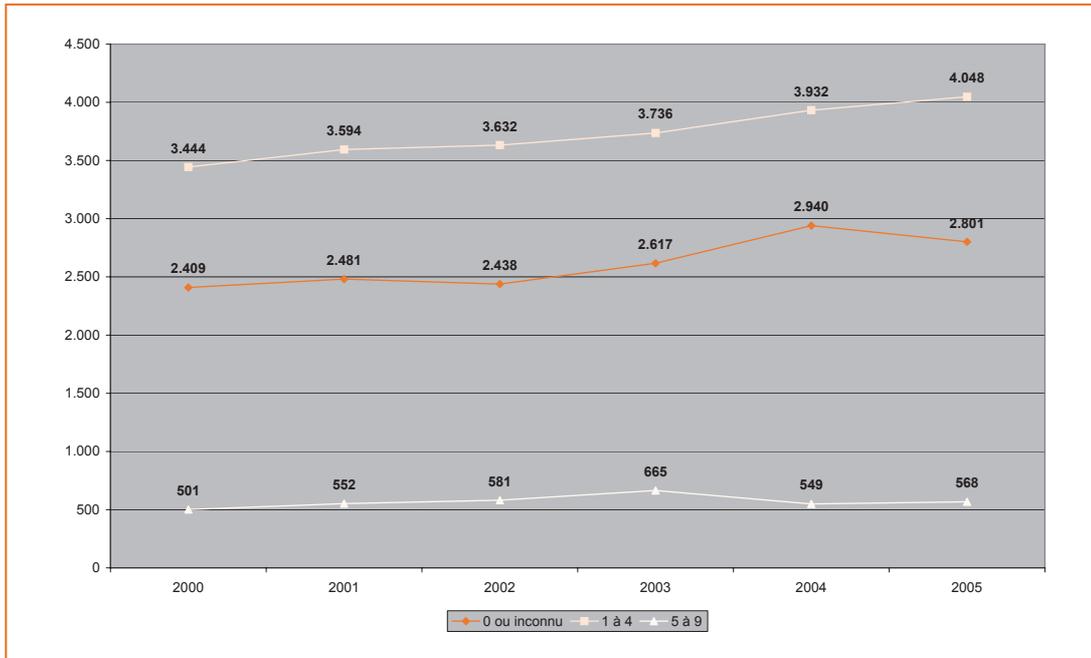
Tableau IV.9 : Répartition des faillites par classe d'emploi

Classes d'emploi (nombre de travailleurs)	2000	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
0 ou inconnu	2.409	2.940	2.801	35,6	-4,7
1 à 4	3.444	3.932	4.048	51,4	3,0
5 à 9	501	549	568	7,2	3,5
10 à 19	281	302	303	3,8	0,3
20 à 49	130	163	121	1,5	-25,8
50 à 99	27	33	29	0,4	-12,1
100 et +	13	16	8	0,1	-50,0
Total	6.805	7.935	7.878	100,0	-0,7

Source : SPF Économie.

Si l'on observe en particulier l'évolution des faillites dans les catégories d'entreprises de moins de 10 personnes, on constate que celles qui emploient entre 1 et 4 travailleurs affichent la plus forte augmentation sur la période. Cela se traduit par plus de 600 cas supplémentaires en 2005 par rapport à 2000, soit une hausse de 17,5%. La dernière année encore, les faillites ont progressé de 3% dans ces entreprises. Du côté des entrepreneurs individuels, le nombre de défaillances est globalement à la hausse durant les quatre premières années mais fléchit ensuite pour atteindre 2.801 en 2005, contre 2.940 l'année précédente. En ce qui concerne les entreprises occupant de 5 à 9 employés, on observe un pic des faillites en 2003 avec 665 cas, soit 33% de plus qu'en 2000 et 17% de plus qu'en 2005.

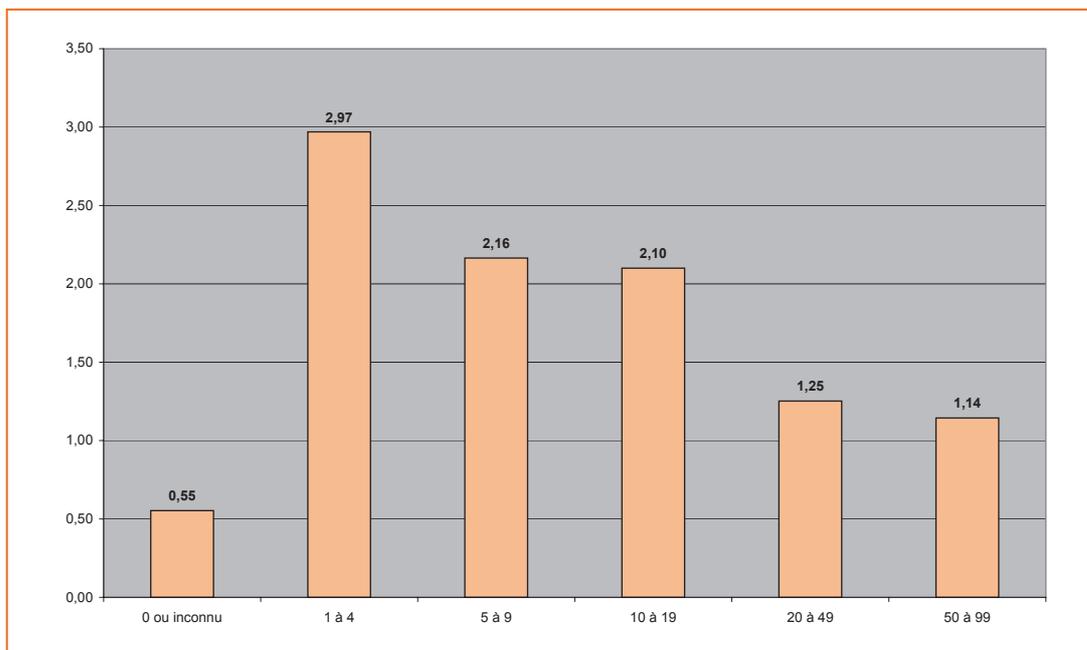
Graphique IV.11 : Évolution des faillites dans les entreprises de moins de 10 salariés



Source : SPF Économie.

Outre l'amplification du phénomène de faillite dans la classe de 1 à 4 salariés, on peut constater dans le même temps une diminution du nombre d'entreprises actives dans ce groupe. Cela implique que le **taux de faillite** dans cette classe a augmenté, atteignant 2,97% en 2005, soit le taux le plus élevé devant celui de la classe 5-9 (2,16%). Les entreprises de 10 à 19 travailleurs qui ne représentent que 3,8% des cas de faillites relevés en 2005, affichent néanmoins un taux relativement élevé de 2,10%. A l'inverse, le taux de faillite au sein des entreprises sans salarié est nettement inférieur avec 0,55% seulement en 2005, même si ce groupe totalise plus de 35% des défaillances observées cette année-là. Autrement dit, le grand nombre de faillites observé chez les entrepreneurs individuels en termes absolus, doit être mis en rapport avec leur poids important dans la masse totale des entreprises actives, sans quoi il cache en réalité un risque plus ténu de défaillance dans cette catégorie.

Graphique IV.12 : Taux de faillite dans les entreprises de moins de 100 salariés en 2005



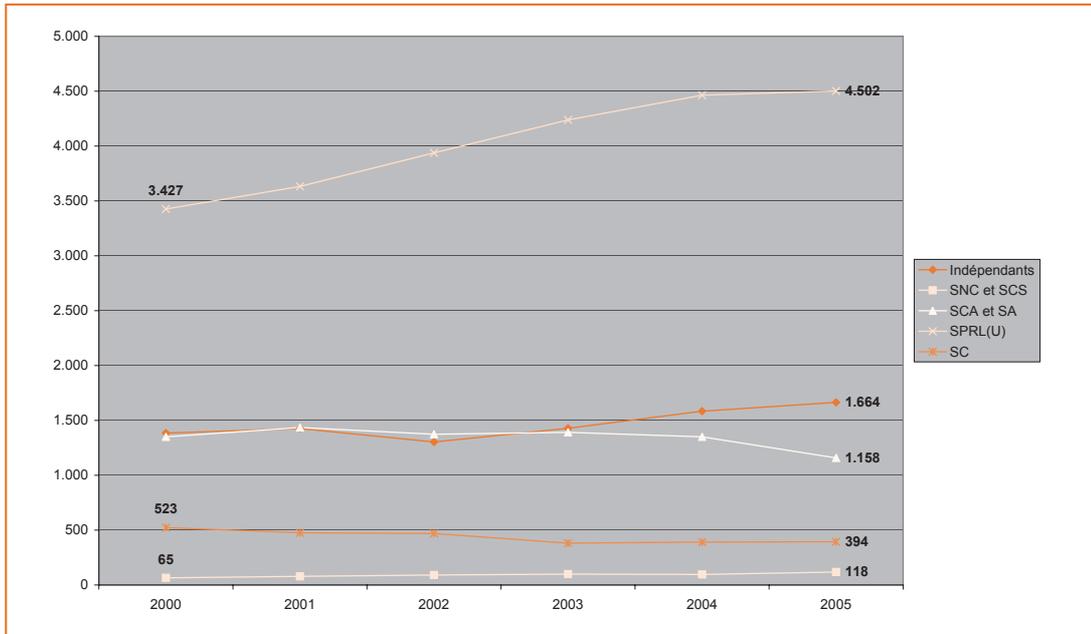
Source : SPF Économie.

L'exposition particulièrement forte des entreprises de moins de 10 personnes au risque de faillite souligne l'importance de disposer d'un système de prévention de la défaillance adapté aux structures de très petite taille.

IV.1.5.4 Les faillites selon la forme juridique

On peut constater au graphique IV.13 que les sociétés privées à responsabilité limitée (SPRL) –qui englobent les SPRLU (unipersonnelles)– génèrent non seulement le plus de faillites mais ont aussi connu une augmentation sensible des cas de défaillances entre 2000 et 2005. Ces sociétés sont ainsi à l'origine de la quasi totalité de l'accroissement global au cours de la période. Avec 4.502 cas, les SPRL(U) représentent en 2005 plus de 57% du nombre de faillites observées. Viennent ensuite, pour la même année, les indépendants personnes physiques avec 1.664 cas (soit 21,1% du total) en hausse depuis 2003. Les sociétés en commandite par actions (SCA) et anonymes (SA) ont enregistré une baisse sur l'ensemble de la période pour atteindre 1.158 faillites en 2005 (soit 14,7% du total).

Graphique IV.13 : Évolution des faillites selon les principales formes juridiques d'entreprises

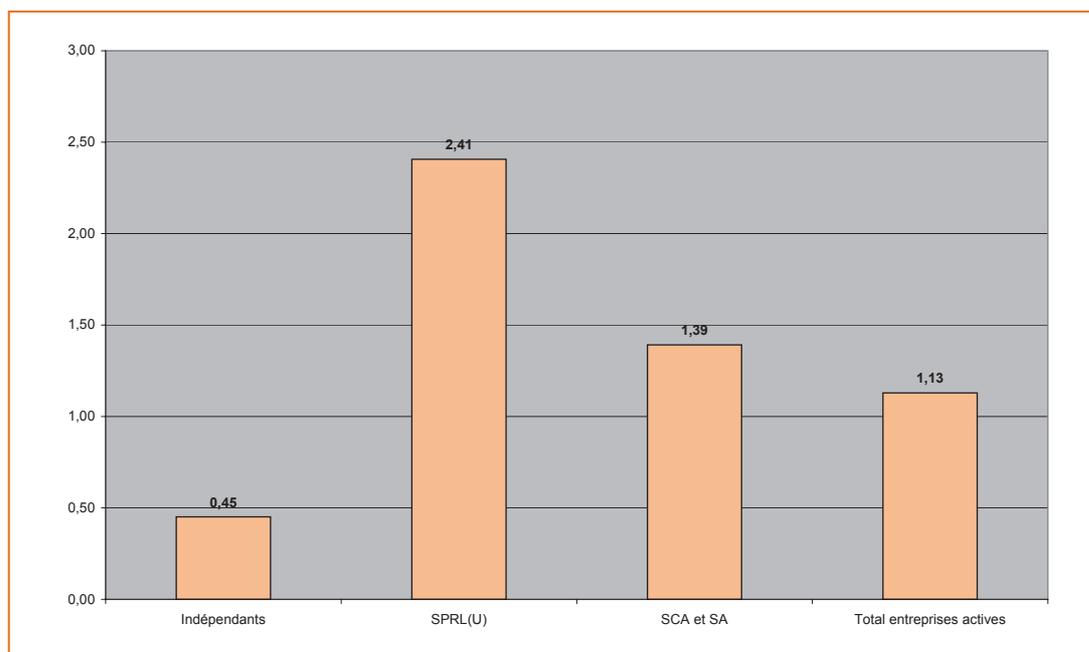


Source : SPF Économie.

Note : SPRL(U)=société privée à responsabilité limitée (unipersonnelle) ; SCA=société en commandite par actions ; SA=société anonyme ; SC=société coopérative ; SNC=société en nom collectif ; SCS=société en commandite simple.

Ces pourcentages peuvent être rapportés aux parts relatives de ces différentes formes juridiques dans l'ensemble des entreprises actives assujetties à la TVA. Pour l'année 2004, les indépendants y représentent 52,9% des assujettis, les SPRL(U) 26,8% et les SCA et SA 11,4%. Il apparaît donc que les SPRL(U) sont proportionnellement plus sujettes que d'autres formes de sociétés à la défaillance tandis qu'à l'inverse, les indépendants semblent davantage épargnés. De fait au graphique IV.14, le taux de faillite pour ces derniers est de 0,45% en 2005 contre 2,41% pour les SPRL(U).

Graphique IV.14 : Taux de faillite selon la forme juridique des entreprises en 2005



Source : SPF Économie.

Note : SPRL(U)=société privée à responsabilité limitée (unipersonnelle) ; SCA=société en commandite par actions ; SA=société anonyme.

De manière générale, les affaires développées sous la forme de personnes morales présentent des taux de faillite plus élevés que les activités en personnes physiques.

IV.1.5.5 Focus sur les caractéristiques multidimensionnelles des faillites

On peut identifier, pour chacune des trois dimensions de la problématique des faillites qui ont été analysées ci-dessus, les caractéristiques pour lesquelles les cas de défaillance apparaissent les plus nombreux. Le tableau IV.10 synthétise ainsi par exemple les deux situations, à l'intérieur de chaque dimension, qui présentent les parts les plus importantes dans le total des faillites en 2005.

En ce qui concerne la **dimension sectorielle**, on constate que près d'une entreprise sur deux déclarées en faillite en 2005 appartient soit au commerce, soit à l'horeca (29,5% +17,7% = 47,2%) alors que ces secteurs ne représentent qu'un peu plus du tiers du total des entreprises actives en 2004 (26,8% + 8,0% = 34,8%). Par ailleurs, avec un taux de faillite de 2,5%, les entreprises de l'horeca ont deux fois plus de chance d'être défaillantes que celles du commerce (1,2%).

Au niveau de la **classe d'emploi**, il apparaît que parmi dix entreprises mises en faillite en 2005, on en compte 8,7 occupant moins de 5 salariés (35,6% + 51,4% = 87,0%). Le risque s'avère plus particulièrement élevé pour les entreprises employant de 1 à 4 personnes puisque 3% d'entre elles ont connu la faillite contre 0,6% pour les entrepreneurs non employeurs.

Tableau IV.10 : Les deux principales caractéristiques des cas de faillite pour chaque dimension

Dimensions	Caractéristiques	Faillites en 2005		Entreprises actives en 2004		Taux de faillite (%)
		Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
Branche d'activité	Commerce	2.323	29,5	187.327	26,8	1,2
	Horeca	1.393	17,7	55.752	8,0	2,5
Classe d'emploi	0 salarié	2.801	35,6	506.147	72,5	0,6
	1 à 4 salariés	4.048	51,4	136.319	19,5	3,0
Forme juridique	Indépendants	1.664	21,1	369.000	52,9	0,5
	SPRL(U)	4.502	57,1	187.101	26,8	2,4
Total		7.878	100,0	697.817	100,0	1,1

Source : SPF Économie.

Enfin, lorsqu'on considère la **forme juridique**, les indépendants et les SPRL(U) –avec respectivement 21,1 et 57,1% du total– concentrent plus de trois quarts des cas de faillites observés en 2005. Cependant l'importance de ces deux catégories est inversée en matière de nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA en 2004. Dès lors, les SPRL(U) font face à un risque près de cinq fois plus élevé que les indépendants avec un taux de faillite atteignant 2,4%.

Pour terminer, on pourrait pousser l'exercice de synthèse en calculant le nombre d'entreprises faillies qui **combinent simultanément**, pour les trois dimensions, au moins une des deux caractéristiques retenues comme principales. Le résultat indiquerait que sur le total de 7.878 faillites enregistrées en 2005 en Belgique, 2.770 cas (soit 35,2%) ont concerné des entreprises appartenant soit au commerce, soit à l'horeca, occupant soit 0 salarié, soit entre 1 et 4 personnes et adoptant la forme soit d'une personne physique, soit d'une SPRL(U). En d'autres termes, cela signifie que plus d'un tiers des faillites survenues cette année-là concernent des entreprises qui présentent des caractéristiques relativement bien ciblées. Ce résultat, calculé ici à titre d'exemple pour deux critères par dimension, pourrait être étendu en prenant en compte davantage de caractéristiques de manière simultanée.

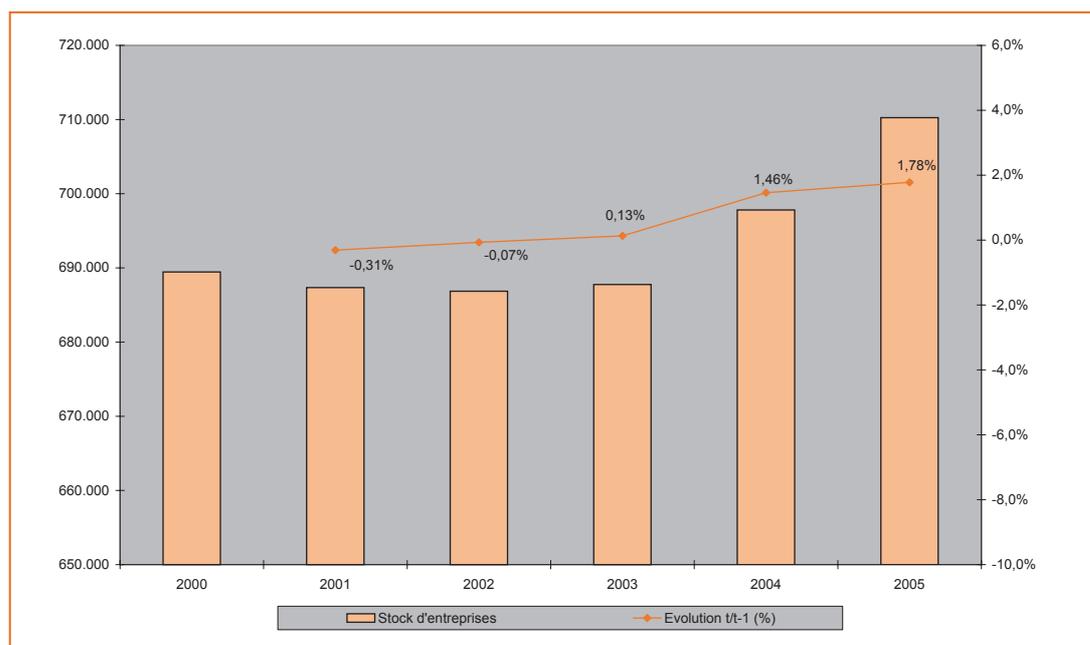
IV.2 Les entreprises, les indépendants et les employeurs

La dynamique de l'entrepreneuriat (les entrées et sorties d'entreprises et d'indépendants) et les glissements qu'elle entraîne au sein des populations d'entreprises actives et d'indépendants, constituent un indicateur du climat d'entreprise en Belgique.

Ce deuxième chapitre décrit l'évolution totale des entreprises actives, des indépendants et des employeurs. De même, sur une période de 10 années, le taux d'emploi indépendant dans l'emploi total en Belgique est comparé à ceux des États membres de l'EU15.

IV.2.1 Les entreprises assujetties à la TVA

Graphique IV.15 : Évolution et croissance annuelle du nombre d'entreprises



Source : SPF Économie.

Par rapport à 2004, l'effectif des entreprises en 2005 a augmenté de 12.434 entreprises pour atteindre 710.251 unités, soit une hausse de 1,78%, la croissance la plus importante depuis les cinq dernières années. Cette augmentation dépasse celle de 2004, qui avait enregistré 10.000 entreprises de plus qu'en 2003. La baisse du nombre d'entreprises actives s'est, depuis 2003, muée en une augmentation.

Cette hausse du nombre d'entreprises concerne le secteur de l'immobilier, location et services aux entreprises pour près de 6.000 entreprises (K) et celui de la construction pour près de 2.500 entreprises (F). L'agriculture (A) et la pêche (C) sont les seuls secteurs qui perdent des entreprises. En 2005, l'agriculture (A) enregistre une perte nette de 384 entreprises.

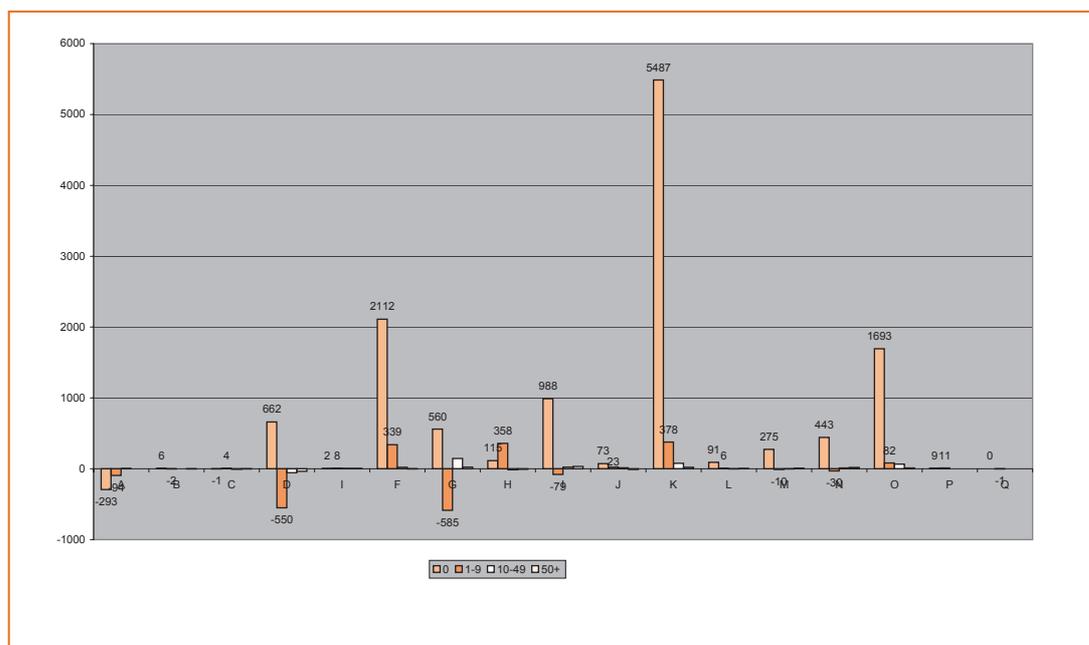
Tableau IV.11 : Entreprises réparties selon la classe d'emploi et le secteur

NACE	2005					Δ 2005-2004				
	0	1-9	10-49	50+	Total	0	1-9	10-49	50+	Total
A	60.482	7.803	355	14	68.654	-293	-94	3	0	-384
B	175	123	6	0	304	6	-2	0	-1	3
C	165	95	41	11	312	-1	4	-6	-2	-5
D	28.164	14.228	5.093	1.725	49.210	662	-550	-56	-34	22
E	269	25	7	11	312	2	8	2	2	14
F	59.736	22.962	3.221	485	86.404	2.112	339	21	-2	2.470
G	127.746	51.752	7.152	822	187.472	560	-585	146	24	145
H	30.964	23.284	1.836	121	56.205	115	358	-13	-7	453
I	16.614	6.757	2.205	478	26.054	988	-79	23	33	965
J	2.137	1.556	172	139	4.004	73	23	14	-8	102
K	128.690	21.345	2.796	764	153.595	5.487	378	77	22	5.964
L	513	22	7	23	565	91	6	-1	3	99
M	2.679	407	123	48	3.257	275	-10	-2	8	271
N	7.796	743	257	294	9.090	443	-30	12	19	444
O	52.138	11.242	1.106	149	64.635	1.693	82	65	11	1.851
P	95	76	1	0	172	9	11	1	0	21
Q	6	0	0	0	6	0	-1	0	0	-1
Total	518.369	162.420	24.378	5.084	710.251	12.222	-142	286	68	12.434

Source : SPF Economie.

Alors qu'en 2004, le nombre d'entreprises a augmenté de 10.055 unités par rapport à l'année précédente, en 2005, la croissance était de 12.434 entreprises supplémentaires. Il convient d'observer la diminution du nombre de petites entreprises occupant jusqu'à 9 travailleurs.

Graphique IV.16 : Variation du nombre d'entreprises par secteur et taille (2004-2005)



Source : SPF Économie.

Par rapport à 2004, la population d'entreprises en 2005 s'est étendue principalement via les micro-entreprises dans les secteurs de l'immobilier, location et services aux entreprises (K), de la construction (F), des services collectifs, socioculturels et personnels (O) et des transports, entreposage et communications (I). Il convient de souligner l'augmentation régulière du nombre de petites entreprises employant des travailleurs dans les secteurs de l'immobilier, location et services aux entreprises (K), de l'horeca (H) et de la construction (F). Toutefois, par rapport à une augmentation de 662 très petites entreprises industrielles (D) sans travailleurs, il faut déplorer une diminution de 550 petites entreprises avec travailleurs. Un phénomène analogue de réduction d'échelle s'observe également dans le secteur du commerce de gros et de détail et des réparations (G).

Par ailleurs, il convient d'observer les développements particuliers suivants :

- le secteur primaire, et l'agriculture en particulier, accuse une perte d'entreprises ;
- le secteur secondaire se caractérise surtout par une croissance de micro-entreprises et une perte d'entreprises avec une classe d'emploi jusqu'à 9 travailleurs ;

- le secteur des services connaît une croissance considérable du nombre de micro-entreprises et accuse une perte d'entreprises avec travailleurs, surtout dans le secteur du commerce de gros et de détail et des réparations (G) et le secteur des transports, entreposage et communications (I).

IV.2.2 Les indépendants

Tableau IV.12 : Les indépendants et aidants

	2000	2002	2004	2005	Δ 2005/2004 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Indépendants	748.899	751.168	761.344	774.536	+1,7	+3,4
Aidant(e)s	46.024	44.089	98.373	92.732	-5,7	+101,5
Total	794.923	795.257	859.717	867.268	+0,9	+9,1

Source : INASTI.

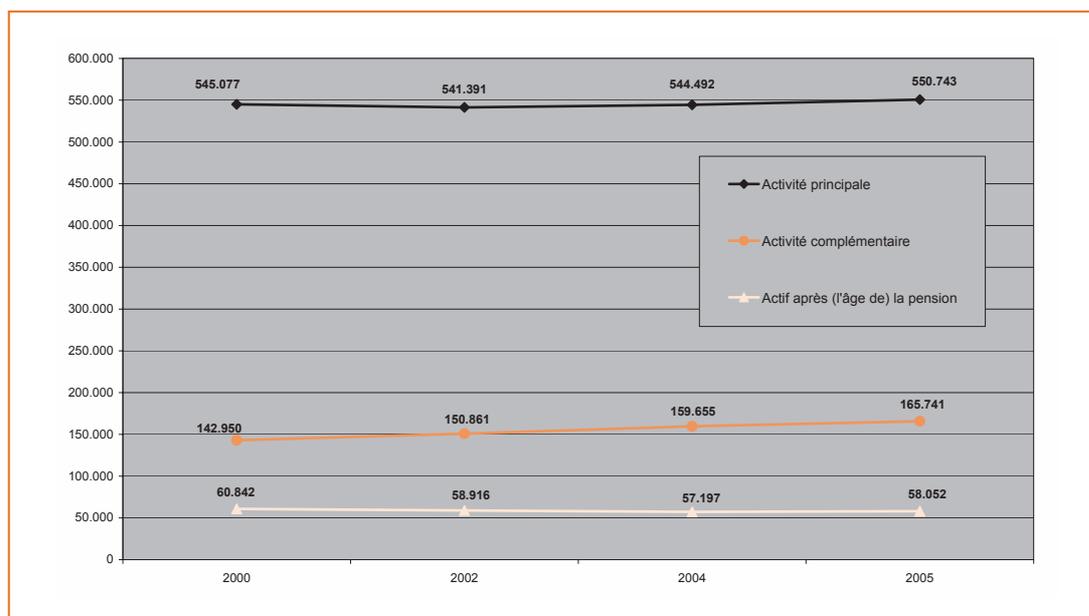
Note : Indépendant = activité principale+ activité accessoire+ actif après (l'âge de) la pension.

Fin décembre 2005, 774.536 indépendants étaient affiliés aux Caisses d'assurances sociales. C'est une augmentation annuelle de 13.192 ou 1,7%. Cette progression est aussi importante que celle du nombre d'indépendants au cours des quatre dernières années. Le nombre d'indépendants évolue donc à nouveau à la hausse après une période de stagnation.

Sur la période considérée, on observe une croissance plus forte du nombre d'administrateurs de sociétés. Il a augmenté de 28,4% en cinq années, passant de 172.826 à 221.954 personnes.

L'augmentation du nombre d'aidants s'explique principalement par l'introduction du statut des conjoints aidants en 2003.

Graphique IV.17 : Les indépendants selon la nature de l'activité



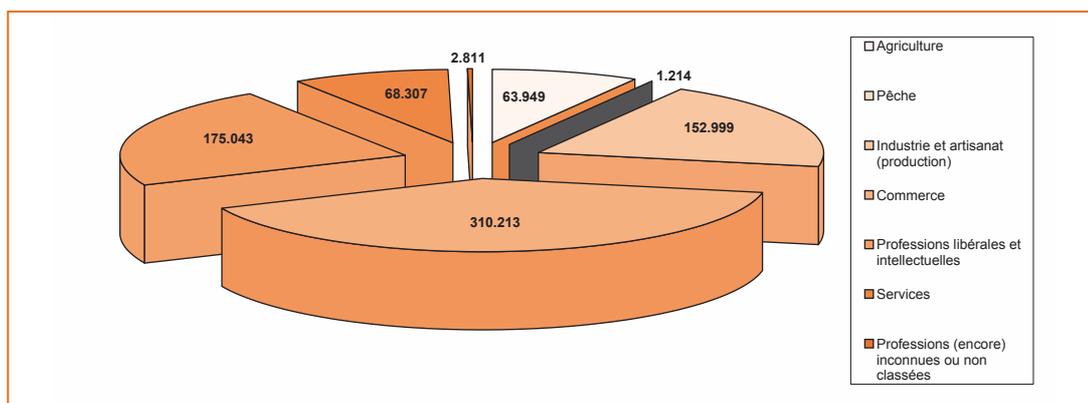
Source : INASTI.

Par rapport à 2004, le nombre d'indépendants a augmenté de 13.192 unités en 2005 (voir tableau VI.12). Cette croissance s'explique dans une large mesure par le nombre d'indépendants principaux qui ont augmenté de 6.251 en 2005, soit 1,1%, après une période de stagnation. Le nombre d'indépendants complémentaires continue de croître de manière importante. En 2005, ce groupe d'indépendants a encore augmenté de 6.086 personnes soit 3,8%.

En 2000, on comptait 72,8% d'activités principales, 19,1% d'activités accessoires et 8,1% d'activités après (l'âge de) la pension. En 2005, ces pourcentages s'élevaient à 71,1%, 21,4% et 7,5%.

Pour interpréter ces chiffres, il convient toutefois de tenir compte du fait que certaines catégories d'indépendants sont assimilées au statut d'indépendant complémentaire en raison de leur situation familiale, même si en réalité ils sont indépendants à titre principal.

Graphique IV.18 : Les indépendants par secteur d'activité en 2005



Source : INASTI.

Le commerce rassemble le plus d'indépendants (40,1%). Par ailleurs, 22,6% des indépendants exercent une activité libérale et intellectuelle et 19,8% travaillent dans l'industrie. Dans ces secteurs, 71 à 73% des indépendants exercent leur activité professionnelle à titre principal.

Tableau IV.13 : Les indépendants à titre principal par secteur d'activité

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Agriculture	44.215	8,1	41.473	39.565	39.246	7,1	-11,2
Pêche	773	0,1	739	816	747	0,1	-3,4
Industrie et artisanat (production)	113.511	20,8	111.676	109.571	111.892	20,3	-1,4
Commerce	224.636	41,2	223.616	225.640	225.638	41,0	+0,4
Professions libérales et intellectuelles	112.740	20,7	115.544	120.219	123.803	22,5	+9,8
Services	47.916	8,8	47.120	47.247	47.666	8,7	-0,5
Professions (encore) inconnues ou non classées	1.286	0,2	1.223	1.434	1.751	0,3	+36,2
Total	545.077	100,0	541.391	544.492	550.743	100,0	+1,0

Source : INASTI.

Pour la cinquième année d'affilée, le nombre d'indépendants en activité principale actifs dans l'agriculture a diminué, avec une baisse cumulée de 4.969 personnes ou -11,2%. Par contre, le nombre d'indépendants qui exercent une profession libérale et intellectuelle à titre principal augmente chaque année, avec une hausse cumulée de 11.063 ou +9,8%.

Par rapport à 2000, le nombre d'indépendants principaux dans l'industrie et le secteur des services a légèrement régressé, celui du commerce restant plus ou moins stable. La croissance du nombre d'activités principales en 2005 concerne surtout les professions libérales et intellectuelles et l'industrie.

Tableau IV.14 : Les indépendants à titre complémentaire par secteur d'activité

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Agriculture	10.604	7,4	11.243	11.842	12.329	7,4	+16,3
Pêche	122	0,1	149	174	159	0,1	+30,3
Industrie et artisanat (production)	25.928	18,1	27.356	28.789	29.874	18,0	+15,2
Commerce	60.672	42,4	62.239	63.239	63.495	38,3	+4,7
Professions libérales et intellectuelles	31.335	21,9	34.855	39.294	42.466	25,6	+35,5
Services	14.039	9,8	14.778	15.966	16.967	10,2	+20,9
Professions (encore) inconnues ou non classées	250	0,2	241	351	451	0,3	+80,4
Total	142.950	100,0	150.861	159.655	165.741	100,0	+15,9

Source : INASTI.

Par rapport à 2000, le nombre d'indépendants en activité accessoire a fortement progressé dans tous les secteurs en 2005, sauf dans le commerce où l'augmentation se limite à seulement 4,7%.

En comparaison avec les activités principales, on retrouve un peu moins d'activités complémentaires dans le commerce et l'industrie et un peu plus dans le secteur des professions libérales et intellectuelles ainsi que dans celui des services. Par rapport aux cinq années antérieures, ces derniers secteurs présentent la croissance la plus importante, à savoir respectivement 35,5% et 20,9%.

IV.2.3 Les employeurs dans les P.M.E.

Le nombre d'employeurs et l'emploi de l'année 2005 sont comparés à ceux de 2004 à partir des statistiques centralisées de l'Office national de Sécurité Sociale (ONSS), réparties en 18 sections de la nomenclature NACE.

La dimension 'taille de l'entreprise' est ajoutée pour souligner l'aspect spécifique des P.M.E.. Une petite entreprise (PE) emploie moins de 10 travailleurs, une entreprise moyenne (ME) compte 10 travailleurs ou plus, et moins de 50 travailleurs. Ces deux catégories prises ensemble constituent les P.M.E.. Les grandes entreprises (GE) emploient 50 travailleurs ou plus.

Une baisse ou une augmentation du nombre d'employeurs dans une catégorie donnée d'entreprises peut être la conséquence d'une faillite/cessation ou d'un changement de catégorie suite à un accroissement ou une contraction de l'emploi.

IV.2.3.1 Évolution générale du nombre d'employeurs

En 2005, le secteur privé comptait 215.136 employeurs. En comparaison avec l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 0,73 %. A titre indicatif, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a augmenté de 1,8% au cours de la même période. Depuis 2000, le nombre d'employeurs est en augmentation constante.

En 2005, l'augmentation est moins forte que la croissance observée au cours des années précédentes. En comparaison avec l'année précédente, on observe une réduction de l'augmentation de quelque 400 employeurs. Il est frappant de constater une augmentation moins importante des PE et des ME et une augmentation plus importante du nombre de GE. Le nombre d'employeurs a augmenté de 0,5% dans les PE, de 1,7% dans les ME et de 2,4% dans les GE.

Tableau IV.15 : Aperçu de l'évolution du nombre d'employeurs selon la taille de l'entreprise

	PE		ME		GE		Total	
	Nombre	Δ	Nombre	Δ	Nombre	Δ	Nombre	Δ
2000	174.747		27.659		5.765		208.171	
2001	174.143	-604	28.162	503	5.994	229	208.299	128
2002	175.455	1.312	28.322	160	5.972	-22	209.749	1.450
2003	177.554	2.099	28.066	-256	5.990	18	211.610	1.861
2004	178.932	1.378	28.598	532	6.043	53	213.573	1.963
2005	179.852	920	29.095	497	6.189	146	215.136	1.563

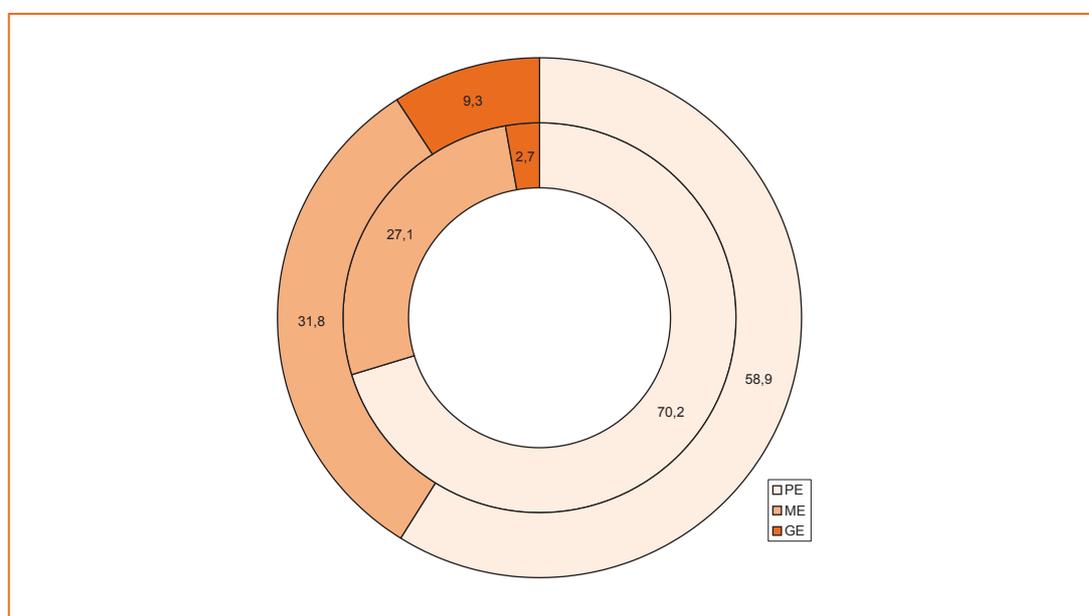
Source : ONSS et calculs SPF Économie.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

En 2005, 83,6% des employeurs dirigeaient une PE, 13,5% une ME et 2,9% des employeurs procuraient du travail dans une GE. 97,1% des employeurs peuvent donc être qualifiés de P.M.E..

Des 1.563 nouveaux venus en 2005, 58,9% dirigent une PE, 31,8% une ME et 9,3% une GE. En 2004, les proportions étaient les suivantes : 70,2% de PE, 27,1% de ME et 2,7% de GE. Le graphique IV.19 précise ces proportions.

Graphique IV.19 : Répartition des nouveaux employeurs selon la taille de l'entreprise (%)
(anneau intérieur = 2004, anneau extérieur = 2005)



Source : ONSS et calculs SPF Économie.

IV.2.3.2 Évolution sectorielle du nombre d'employeurs

En 2005, 83% des employeurs ont une activité dans l'un des 6 secteurs suivants : le commerce de gros et de détail (58.430), l'immobilier, la location et les services aux entreprises (32.800), le secteur de la construction (24.566), l'horeca (22.484), l'industrie (20.577) et le secteur des services personnels (19.287). Cette proportion était identique en 2004.

Dans la catégorie des GE, les six premiers secteurs (D, N, G, K, F et I) totalisent 89% des employeurs, le secteur de l'industrie y étant le plus important avec 28%. Dans les ME, les six premiers secteurs (G, D, F, K, N et H) représentent 82% du nombre total d'employeurs. Le secteur du commerce de gros et de détail y est en tête avec 25%.

Dans les PE, les six premiers secteurs représentent 84% de tous les employeurs. Vu la prépondérance des PE par rapport au nombre total d'employeurs, ces six secteurs sont ceux identifiés pour le groupe d'employeurs dans son ensemble. Le secteur le plus attractif pour les PE est celui du commerce de gros et de détail.

Certains secteurs sont moins sensibles à la répartition entre PE, ME et GE. Par exemple, les activités primaires (secteurs A, B et C) sont massivement représentées dans les PE.

Tableau IV.16 : Les employeurs selon le secteur et la taille de l'entreprise en 2004 et 2005

Sections NACE		PE		ME		GE		Total	
		2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
A	Agriculture, chasse et sylviculture	5.934	5.932	574	598	30	30	6.538	6.560
B	Pêche	124	124	6	3	0	0	130	127
C	Industries extractives	90	82	50	53	10	10	150	145
D	Industrie manufacturière	13.983	13.717	5.212	5.103	1.757	1.757	20.952	20.577
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	14	21	5	4	9	10	28	35
F	Construction	20.433	20.694	3.300	3.373	504	499	24.237	24.566
G	Commerce de gros et de détail; réparations de véhicules automobiles et d'articles domestiques	50.778	50.343	7.215	7.203	830	884	58.823	58.430
H	Hôtels et restaurants	19.715	19.995	2.184	2.332	152	157	22.051	22.484
I	Transports, entreposage et communications	6.435	6.437	2.228	2.248	461	494	9.124	9.179
J	Activités financières	5.589	5.709	433	446	164	163	6.186	6.318
K	Immobilier, location et services aux entreprises	28.325	28.705	3.069	3.309	770	786	32.164	32.800
L	Administration publique	84	166	53	53	78	81	215	300
M	Éducation	208	382	38	104	0	3	246	489
N	Santé et action sociale	8.116	8.213	2.448	2.452	1.046	1.075	11.610	11.740
O	Services collectifs, socioculturels et personnels	17.090	17.237	1.778	1.810	232	240	19.100	19.287

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Sections NACE		PE		ME		GE		Total	
		2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
P	Services domestiques	1.993	2.034	4	4	0	0	1.997	2.038
Q	Organisations et organismes extra-territoriaux	21	61	1	0	0	0	22	61
	Total	178.932	179.852	28.598	29.095	6.043	6.189	213.573	215.136
	Répartition en %	83,8%	83,6%	13,4%	13,5%	2,8%	2,9%	100,0%	100,0%

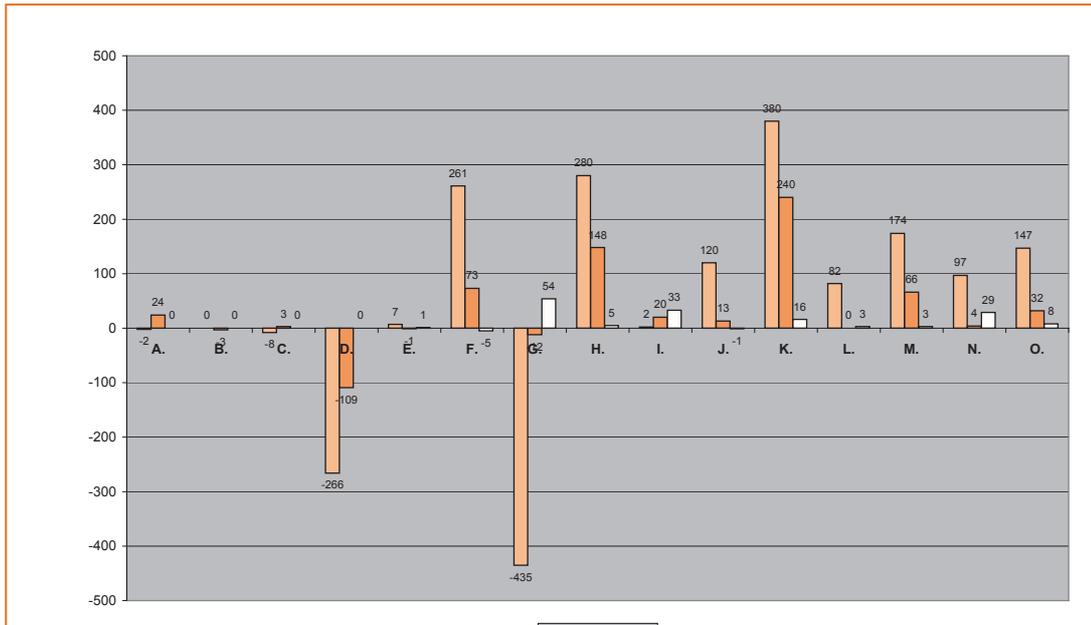
Source : ONSS et calculs SPF Économie.

IV.2.3.3 Variation du nombre d'employeurs par secteur et taille de l'entreprise

Le graphique IV.20 visualise l'augmentation et la diminution du nombre d'employeurs par secteur. Les secteurs P et Q ne sont pas repris.

On constate que les secteurs primaire et secondaire évoluent peu. Le secteur de l'industrie manufacturière (D) constitue cependant une exception négative, où tant les PE que les ME perdent des employeurs. A partir du secteur de la construction (F), on observe une augmentation du nombre d'employeurs. Ces secteurs forment ensemble l'univers des services. L'augmentation du nombre d'employeurs y est surtout visible dans les PE et les ME, tandis que les GE stagnent. Le secteur du commerce (G) constitue une exception : ce sont surtout les PE et, dans une moindre mesure les ME, qui perdent des employeurs, tandis que le nombre d'employeurs dans les GE est en augmentation.

Graphique IV.20 : Variation des employeurs par secteur et taille de l'entreprise (Δ2005-2004)



Source : ONSS et calculs SPF Economie.

IV.2.4. Une comparaison européenne du travail indépendant

Régulièrement, l'actualité économique se fait l'écho d'enquêtes sur l'état de l'esprit d'entreprise dans notre pays. La comparaison et l'interprétation des résultats sont proposées tantôt sur des bases régionales ou nationales, tantôt internationales. Notre pays se retrouve souvent dans le bas des classements ainsi proposés. Si la technique de l'enquête est utile pour donner une photographie d'un courant d'opinions à un moment déterminé, elle ne reflète pas nécessairement la réalité des choses, en l'occurrence l'état de l'entrepreneuriat indépendant.

Une récente publication de la Commission européenne (Employment in Europe 2006) s'appuie sur des statistiques harmonisées d'Eurostat (Quarterly Labour Force Data) pour présenter, dans les 25 États membres de l'EU, la part qu'occupe l'emploi indépendant dans l'emploi total et son évolution sur la période 1995-2005.

Une brève analyse de ces données permet de corriger l'image négative attachée à l'entrepreneuriat en Belgique via les enquêtes évoquées ci-dessus et d'expliquer pourquoi, dans le concert des nations européennes, certains pays plutôt que d'autres développent une sensibilité et des politiques spécifiques envers les travailleurs indépendants.

Les structures économiques entre l'Europe des 15 et celle des 25 étant encore assez différentes, le classement entre les 15 est le plus indiqué pour situer la Belgique ; toutefois les tendances et convergences qui apparaissent déjà parmi les 25 n'ont pas été oubliées dans les tableaux et graphes présentés.

IV.2.4.1 Part de l'emploi indépendant dans l'EU15

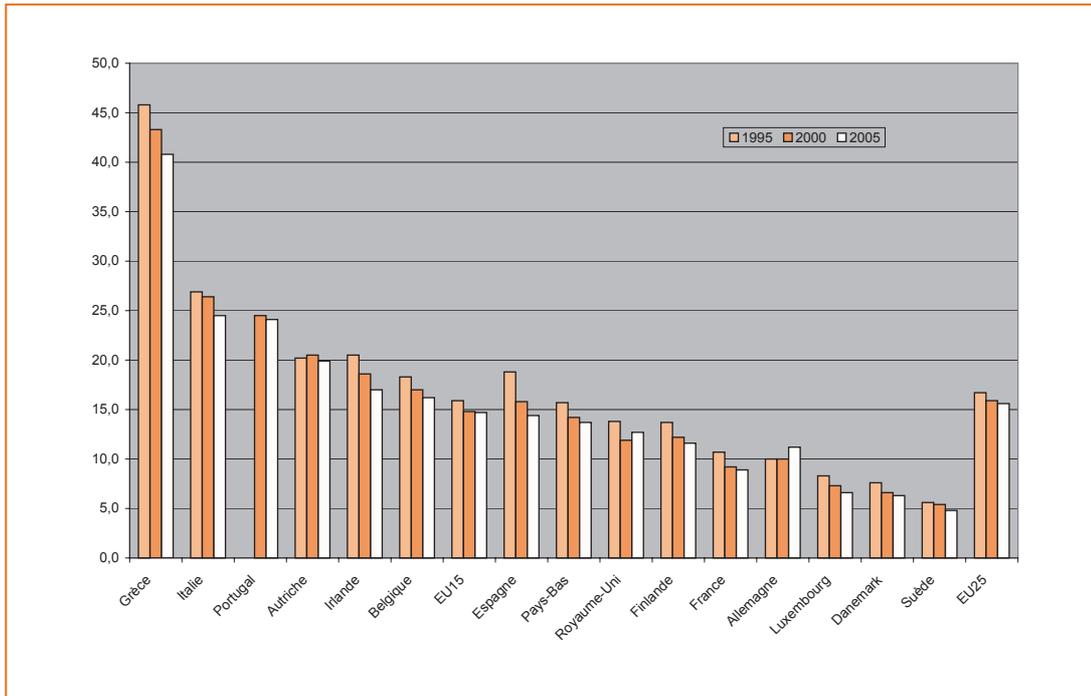
En 2005, la moyenne de l'emploi indépendant dans **l'EU15** s'établissait à 14,7% de l'emploi total. Les écarts nationaux sont parfois importants, allant de 40,8% en Grèce à 4,8% en Suède. La Belgique se situe au-delà de la moyenne avec 16,2%, ce qui la classe au sixième rang sur 15 pays.

Si l'on examine les pays qui devancent le nôtre, on constate que trois sur cinq appartiennent à des économies sud-européennes avec lesquelles les comparaisons de structures socio-économiques sont plus difficiles, à savoir la Grèce, l'Italie et le Portugal. En définitive, seules l'Autriche (19,9%) et l'Irlande (17,0%) présentent des similitudes avec notre économie et nous précèdent, le pourcentage d'emplois indépendants en Irlande ayant toutefois tendance à se contracter rapidement (-3,5 points de part en dix ans).

Si, d'une façon générale, les pays du sud de l'Europe possèdent les taux les plus élevés d'emplois indépendants, ceux du nord présentent des taux parfois très bas comme au Danemark (6,3%) et en Suède (4,8%). Au centre de l'Europe, les pays fondateurs de l'EU qui jouxtent la Belgique, ont également des faibles taux : 6,6% au Luxembourg, 11,2% en Allemagne, 8,9% en France.

En 2005, la situation moyenne dans **l'EU25** est légèrement plus élevée avec 15,6% de taux de travailleurs indépendants, moyenne qui reste toutefois inférieure au taux belge. Les dix nouveaux pays se répartissent parfaitement pour moitié, de part et d'autre de cette moyenne.

Graphique IV.21 : Taux d'emploi indépendant dans les pays de l'EU15 (%)



Source : Commission européenne – Eurostat QLFD.

IV.2.4.2 Évolutions de l'emploi indépendant dans l'EU15

Depuis 1995, on constate une tendance orientée à la baisse de la part des travailleurs indépendants dans l'emploi total et ce dans une majorité d'États membres. Cette baisse se marque dès lors aussi dans la moyenne européenne. Ainsi, le taux calculé pour l'EU15 a diminué de 1,2 point sur l'ensemble de la période 1995-2005.

Le taux moyen de l'Europe des 25 (- 1,1 point) a suivi une évolution pratiquement identique durant la même période. La prise en compte, à partir de 1995, des 10 nouveaux membres arrivés en 2004, ne modifie donc pas significativement la tendance préexistante chez les 15 anciens. Ces observations générales cachent toutefois des rythmes nationaux parfois assez différents entre 1995 et 2005.

En Belgique, la tendance (-2,1 points) est donc aussi à la baisse sur la période considérée, mais elle a été plus forte que celle de la moyenne de l'EU15. Jusqu'à présent, cette baisse plus prononcée n'a toutefois pas modifié l'excellent rang que la Belgique occupe depuis 1995 dans le classement de ce groupe de 15 pays.

Parmi ceux-ci, 10 autres États membres enregistrent des baisses plus prononcées que la moyenne avec, en particulier, la Grèce (-5 points), l'Espagne (-4,4 points), et

l'Italie (-2,4 points). Ensuite, trois États membres, avec surtout l'Autriche (-0,3 point, ce qui confère à ce pays une grande stabilité), le Royaume-Uni (-1,1 point, mais avec une inversion de tendance depuis 2000) et la Suède (-0,8 point, mais avec un taux relatif déjà très bas au départ), connaissent des tassements moindres que celui de la moyenne de l'EU15. En fait, dans l'EU15, seule l'Allemagne (+1,2 point) présente une évolution positive amorcée en 2000.

Tableau IV.17 : Taux d'emploi indépendant dans les pays de l'EU15 et 25 (%)

	1995	2000	2005	Δ 2005/2000 (%)
Grèce	45,8	43,3	40,8	-5,0
Italie	26,9	26,4	24,5	-2,4
Portugal	-	24,5	24,1	-
Autriche	20,2	20,5	19,9	-0,3
Irlande	20,5	18,6	17,0	-3,5
Belgique	18,3	17,0	16,2	-2,1
Espagne	18,8	15,8	14,4	-4,4
Pays-Bas	15,7	14,2	13,7	-2,0
Royaume-Uni	13,8	11,9	12,7	-1,1
Finlande	13,7	12,2	11,6	-2,1
France	10,7	9,2	8,9	-1,8
Allemagne	10,0	10,0	11,2	1,2
Luxembourg	8,3	7,3	6,6	-1,7
Danemark	7,6	6,6	6,3	-1,3
Suède	5,6	5,4	4,8	-0,8
EU15	15,9	14,8	14,7	-1,2
Pologne	36,5	37,7	28,8	-7,7
Chypre	-	25,8	23,6	-
République tchèque	11,9	15,0	18,0	6,1
Slovénie	18,3	18,0	17,1	-1,2
Lituanie	18,7	20,1	16,9	-1,8
Hongrie	17,8	15,1	13,8	-4,0
Slovaquie	6,6	8,3	13,0	6,4
Malte	12,1	11,8	11,7	-0,4
Lettonie	14,9	14,9	11,6	-3,3
Estonie	6,9	9,0	8,1	1,2
EU25	16,7	15,9	15,6	-1,1

Source : Commission européenne - Eurostat QLFD.

La tendance à la baisse de la part des emplois indépendants dans une majorité des États membres de l'EU15 est patente. Pour les 10 nouveaux membres, des modifications parfois amples des structures socioprofessionnelles sont encore à l'œuvre, mais la tendance générale constatée dans l'EU15 semble s'y vérifier. Cela devrait quelque part interpeller l'attention politique de la Commission européenne.

Les statistiques harmonisées d'Eurostat offrent une base scientifique aux comparaisons entre États membres. Dans le classement de l'EU15 du taux d'emploi indépendant, la Belgique occupe une position très favorable sur toute la période étudiée. De ce point de vue, l'image négative généralement véhiculée quant à son dynamisme entrepreneurial n'est pas ici confirmée.

IV.3 L'emploi et la valeur ajoutée dans les P.M.E.

Ce chapitre met en lumière la présence des P.M.E. en tant qu'employeur dans l'économie et l'emploi qu'elles génèrent en 2005 par rapport à 2000 et 2004. Vient ensuite l'évolution, au niveau des sections de la NACE, de la valeur ajoutée produite par les P.M.E. dont le travail constitue un facteur élémentaire.

IV.3.1 L'emploi dans les P.M.E.

La notion de poste de travail permet de mesurer la demande effective de travail par les entreprises. Un seul poste de travail peut être occupé par plusieurs travailleurs et un seul travailleur peut occuper plusieurs postes de travail.

Une petite entreprise (PE) emploie moins de 10 travailleurs, une entreprise moyenne (ME) compte 10 travailleurs ou plus et moins de 50 travailleurs. Ces deux catégories prises ensemble constituent les P.M.E.. Les grandes entreprises (GE) emploient 50 travailleurs ou plus.

IV.3.1.1 Évolution générale de l'emploi

En 2005, le secteur privé comptait environ 2.527.027 postes de travail. En comparaison avec l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 2,1%, soit près de 52.193 postes de travail. Contrairement à 2004, on constate que, par rapport à la croissance du nombre de postes de travail, la part relative des PE et surtout des ME a diminué. Ceci est la conséquence de l'augmentation du nombre de postes de travail dans les GE.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

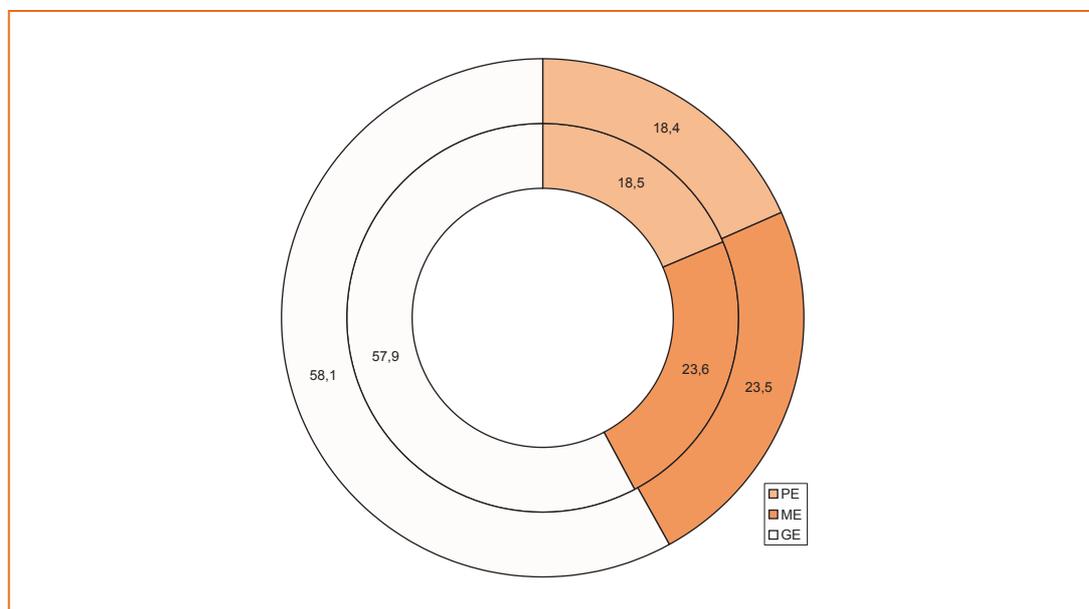
Tableau IV.18 : Aperçu de l'évolution du nombre de nouveaux postes de travail répartis selon la taille de l'entreprise

	2004		2005	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
PE	5.306	14,4	7.412	14,2
ME	8.882	24,2	8.846	16,9
GE	22.574	61,4	35.935	68,9
Total	36.762	100,0	52.193	100,0

Source : ONSS et calculs SPF Économie.

Les GE comptent le nombre le plus important de postes de travail, à savoir 1.468.337 ou 58% du total. Les PE totalisent 465.818 postes de travail (18%), les ME 592.873 (24%). Les P.M.E. représentent 41% de l'emploi, ce qui correspond à 1.058.691 postes de travail. Le graphique IV.22 ci-dessous précise ces proportions.

Graphique IV.22 : Répartition du nombre de postes de travail selon la taille de l'entreprise (%)
(anneau intérieur = 2004, anneau extérieur = 2005)



Source : ONSS et calculs SPF Économie.

IV.3.1.2 Évolution sectorielle de l'emploi

En se basant sur le nombre de postes de travail, le secteur de l'industrie (D) avec 580.329 emplois est le plus important, suivi par le commerce (G), les services aux entreprises (K) et la santé et l'action sociale (N). Ces quatre secteurs représentent chacun plus de 300.000 postes de travail et ils assurent ensemble 70% du nombre total de postes de travail.

Dans le groupe des GE ce sont les mêmes quatre secteurs qui assurent 77% du nombre total de postes de travail mais dans un ordre différent. Le secteur de l'industrie reste prépondérant. La situation est différente dans le groupe des ME. Les quatre secteurs principaux sont le commerce (G), l'industrie manufacturière (D), les services aux entreprises (K) et la construction (F). Ils représentent au total 66% du nombre de postes de travail. Le secteur le plus important est celui du commerce. Dans les PE, à l'exception du secteur de l'industrie manufacturière qui disparaît au profit de l'horeca, les trois autres secteurs sont identiques à ceux du groupe des ME. Ces quatre secteurs totalisent 66% de l'emploi.

En 2005, 18,4% des postes de travail concernent en moyenne les PE, 23,5% les ME et 58,1% les GE.

Tableau IV.19 : Les postes de travail selon le secteur et la taille de l'entreprise en 2004 et 2005

Sections NACE	PE		ME		GE		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
A.	13.530	13.344	10.075	10.368	2.920	2.900	26.525	26.612
B.	390	200	107	37	0	0	497	237
C.	378	331	999	1.037	1.901	1.881	3.278	3.249
D.	46.196	45.745	114.996	111.577	424.707	423.007	585.899	580.329
E.	32	47	118	92	13.870	13.716	14.020	13.855
F.	56.877	57.921	66.523	68.108	65.006	64.810	188.406	190.839
G.	130.928	131.312	141.148	140.599	187.903	194.352	459.979	466.263
H.	49.620	52.710	38.241	40.763	27.065	27.460	114.926	120.933
I.	19.982	19.893	48.953	48.791	70.498	74.729	139.433	143.413
J.	12.617	13.027	8.645	8.989	104.456	102.183	125.718	124.199
K.	64.421	65.650	63.043	68.548	251.780	266.128	379.244	400.326
L.	281	484	1.361	1.315	15.706	16.215	17.348	18.014

Sections NACE	PE		ME		GE		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
M.	528	1.147	582	1.784	265	587	1.375	3.518
N.	19.458	19.723	55.539	56.356	237.357	250.318	312.354	326.397
O.	40.563	41.534	33.627	34.456	28.931	30.014	103.121	106.004
P.	2.576	2.671	55	53	37	37	2.668	2.761
Q.	29	79	15	0	0	0	44	79
Z.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	458.406	465.818	584.027	592.873	1.432.402	1.468.337	2.474.835	2.527.028
Répartition en %	18,5%	18,4%	23,6%	23,5%	57,9%	58,1%	100%	100%

Source: ONSS et calculs SPF Économie.

IV.3.1.3 Variation des postes de travail par secteur et taille de l'entreprise

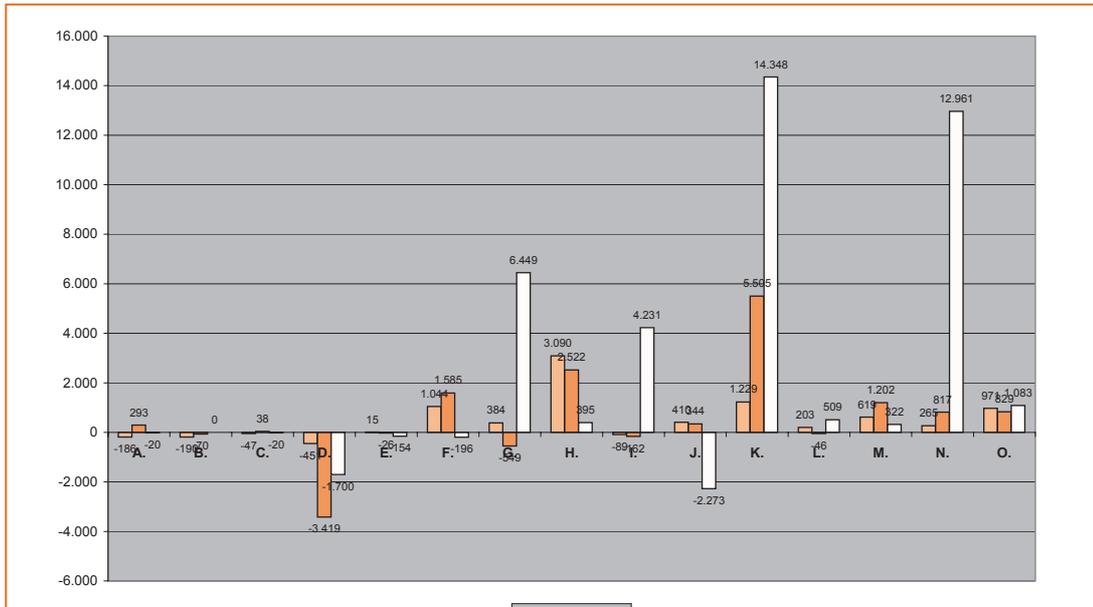
Le graphique IV.23 visualise l'augmentation et la diminution du nombre de postes de travail par secteur. Les secteurs Q, P et Z ne sont pas pris en considération.

Dans la plupart des secteurs concernés (A, B, C, E, F, J, L, M et O), l'évolution des postes de travail connaît une amplitude de plus ou moins 2.000 unités.

Cela ne s'applique pas aux secteurs G, H, I, K et N. Dans ces secteurs, les GE sont responsables de la création de postes de travail. Leur contribution à la croissance des postes de travail est très importante.

Dans les secteurs de la construction et de l'horeca, les PE et les ME assurent la croissance de l'emploi. A l'instar des employeurs, le secteur de l'industrie manufacturière (D) se détache de façon négative. En effet, c'est le seul qui présente une perte de postes de travail dans les trois catégories d'entreprises. Le secteur des activités financières (J) a un résultat surprenant, les GE y accusant une perte de plus de 2.000 postes de travail.

Graphique IV.23 : Variation des postes de travail par secteur et taille de l'entreprise ($\Delta 2005-2004$)



Source : ONSS et calculs SPF Economie.

IV.3.2 La valeur ajoutée dans les P.M.E.

Le critère macro-économique le plus courant pour évaluer la prospérité est la valeur ajoutée (VA). La valeur ajoutée d'une activité économique est la différence entre la valeur de production et l'achat des biens et services nécessaires à la production. Elle sert à rémunérer les autres coûts, comme les frais de personnel, les amortissements et les charges d'intérêt. Le solde - l'excédent d'exploitation - est aussi un élément de la valeur ajoutée. En réalité, la valeur ajoutée prise dans son ensemble n'est donc pas uniquement la rémunération des facteurs primaires de production, le travail et le capital, mais aussi de l'entrepreneuriat.

Quelques hypothèses ont été arrêtées pour calculer la valeur ajoutée des P.M.E. et leur part dans l'économie. Selon l'hypothèse de base, les entreprises présentant un schéma complet de comptes annuels sont considérées comme des grandes entreprises, tandis que les entreprises avec un schéma réduit de comptes annuels et sans comptes annuels ainsi que les personnes physiques / indépendants sont considérées comme des P.M.E.. Dans le secteur des ménages, toutes les unités sont considérées comme des P.M.E..

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau IV.20 : Évolution de la valeur ajoutée selon le secteur et la taille des entreprises

(en millions d'EUR)

Sec-tions NACE	2003			2004			Δ 2004/2003 (%)		
	GE	P.M.E.	Total	GE	P.M.E.	Total	GE	P.M.E.	Total
A	120	2.569	2.689	116	2.691	2.807	-3,2	4,8	4,4
B	0	68	68	0	59	59	-	-13,9	-13,9
C	262	52	314	249	51	299	-5,1	-1,8	-4,6
D	36.667	6.025	42.692	38.469	6.263	44.732	4,9	4,0	4,8
E	5.701	228	5.929	5.499	42	5.541	-3,5	-81,7	-6,5
F	4.304	7.580	11.883	4.446	8.070	12.516	3,3	6,5	5,3
G	18.714	13.089	31.804	20.923	12.798	33.722	11,8	-2,2	6,0
H	892	3.127	4.019	980	3.247	4.226	9,8	3,8	5,2
I	16.860	3.228	20.087	17.758	3.312	21.070	5,3	2,6	4,9
J	13.066	1.181	14.247	14.406	1.202	15.608	10,3	1,7	9,5
K	14.848	19.309	34.157	16.031	20.555	36.586	8,0	6,5	7,1
L	18.156	0	18.156	18.643	0	18.643	2,7	-	2,7
M	16.036	390	16.426	16.528	431	16.959	3,1	10,4	3,2
N	13.507	3.495	17.002	14.373	3.627	18.000	6,4	3,8	5,9
O	1.923	3.669	5.592	2.118	3.894	6.012	10,1	6,1	7,5
P	0	909	909	0	868	868	-	-4,5	-4,5
Total	161.055	64.919	225.974	170.538	67.110	237.648	5,9	3,4	5,2
%	71,3%	28,7%	100,0%	71,8%	28,2%	100,0%			

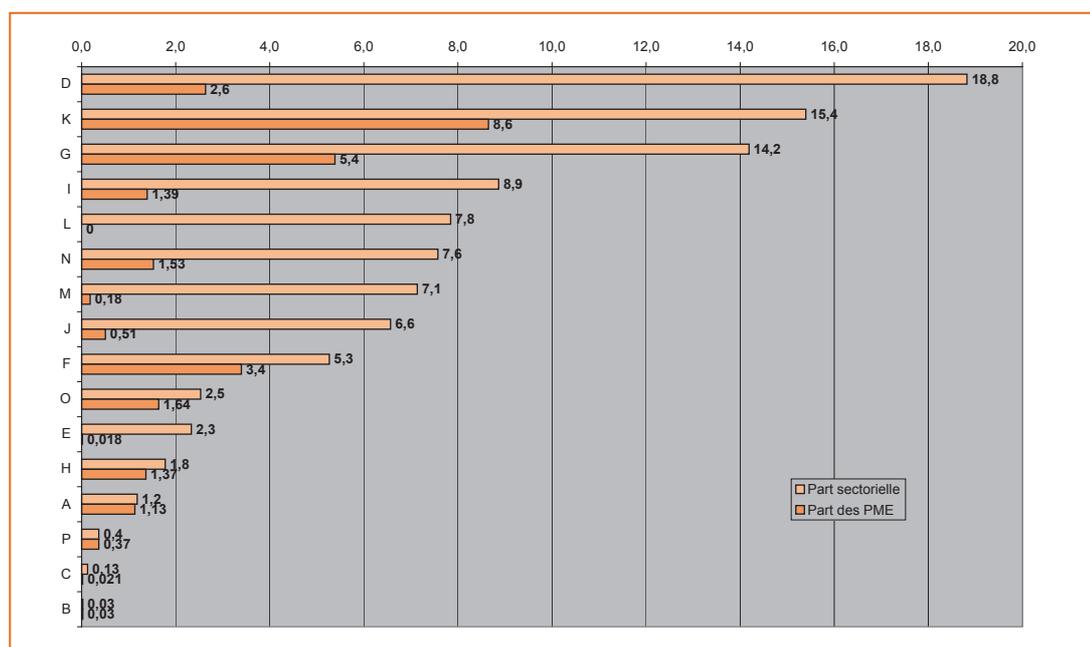
Source : BNB et calculs SPF Économie.

En une année, la part relative des P.M.E. dans la valeur ajoutée de l'économie a baissé de 0,5 point pour atteindre 28,2%, alors qu'elle représentait encore 28,9% en 2000. Par rapport à 2003, la valeur ajoutée globale a accusé une augmentation importante de 5,2% en 2004, tandis que le taux de croissance des P.M.E. ne s'élevait qu'à 3,4%. L'entrepreneuriat de petite dimension est en régression dans l'activité économique.

La croissance la plus forte de la valeur ajoutée s'observe dans les activités financières (J) avec +9,5%, les services collectifs, socioculturels et personnels (O) avec +7,5%, l'immobilier, location et services aux entreprises (K) avec +7,1% et le commerce de gros et de détail et le secteur des réparations (G) avec +6,0%.

La croissance de la valeur ajoutée dans les P.M.E. est inférieure à celle des grandes entreprises dans la majorité des secteurs, à l'exception de la construction (F), de l'agriculture (A) et du secteur de l'éducation (M), où la présence des P.M.E. est plutôt faible.

Graphique IV.24 : Parts des secteurs et des P.M.E. dans la valeur ajoutée en 2004 (%)

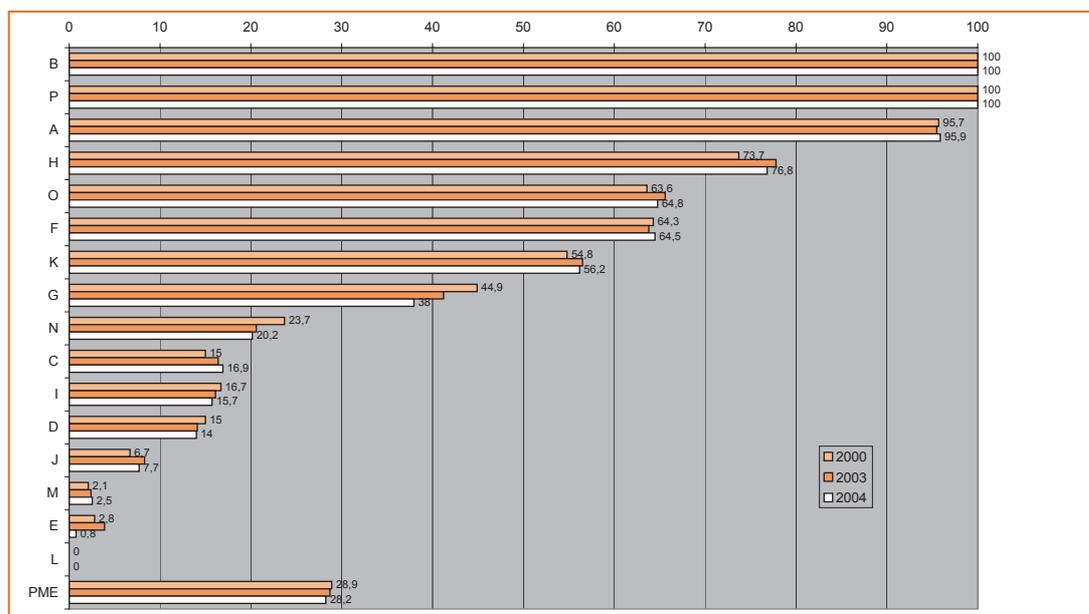


Source : BNB et calculs SPF Économie.

Les quatre secteurs principaux, à savoir l'industrie manufacturière (D), l'immobilier, location et services aux entreprises (K), le commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (G) ainsi que les transports, entreposage et communications (I) représentent au total 57,3% de la valeur ajoutée dans l'économie, dont 18,0% vont aux P.M.E. et 39,3% aux grandes entreprises. Bien que la part de ces quatre secteurs ait augmenté de 0,3 point par rapport à 2003, la part des P.M.E. dans ces secteurs a régressé de 0,4 point.

Dans les parts sectorielles en 2004 par rapport à 2003, le secteur des services collectifs, socioculturels et personnels (O) dépasse celui de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (E), qui lui régresse de 0,3 point pour atteindre 2,3%.

Graphique IV.25 : Part des P.M.E. dans la valeur ajoutée par secteur en 2000, 2003 et 2004 (%)



Source : BNB et calculs SPF Économie.

Après la pêche (B), les services domestiques (P) et l'agriculture (A), où plus de 95% de la valeur ajoutée est réalisée dans les P.M.E., suit l'horeca (H) avec une part dans les P.M.E. de 76,8%. Plus de la moitié de la valeur ajoutée est créée par des P.M.E. dans le secteur des services collectifs, socioculturels et personnels (O) avec 64,8%, dans le secteur de la construction (F) avec 64,5% et dans le secteur de l'immobilier, location et services aux entreprises (K) avec 56,2%.

Par rapport à 2003, le recul le plus important de la part des P.M.E. dans la valeur ajoutée se manifeste dans le commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules automobiles et d'appareils domestiques (G) avec 3,2 points pour atteindre 38% en 2004. Dans ce segment, les sous-secteurs évoluent comme suit entre 2000 et 2004 :

- pour la vente et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles et le commerce de détail de carburants (G50), qui représente 13,4% de la valeur ajoutée en G, la part des P.M.E. diminue de 9,9 points, soit 44,6% en 2004 ;
- dans le commerce de gros et les intermédiaires du commerce (G51), qui représente 54,2% de la valeur ajoutée de G, la part des P.M.E. baisse de 6,3 points, atteignant 29,3% en 2004 ;

- dans le commerce de détail, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles et incluant la réparation d'articles domestiques (G52), qui représente 32,4% de la valeur ajoutée de G, la part des P.M.E. baisse de 6,6 points pour atteindre 49,6% en 2004.

De même, dans le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (E), la part des P.M.E. atteint à peine 0,8% en 2004, soit une régression de 3,1 points en une année.

Depuis 2000, l'importance des petites et moyennes entreprises et des indépendants dans la création de notre prospérité économique régresse de manière lente mais continue.

IV.4. Eclairages particuliers sur les Classes moyennes

C'est en 1906 que la terminologie « Classes moyennes » est officiellement apparue en Belgique, lorsqu'un arrêté royal daté du 20 juin instituait l'Office des Classes moyennes. Un siècle plus tard, le terme est toujours présent dans le paysage ministériel, notamment fédéral, dans l'intitulé même du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Les groupes de petits et moyens patrons agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales en sont les traditionnels composants. Ce centenaire est l'occasion de présenter ici deux univers de cette classe sociale intermédiaire, jadis « coincée » entre la grosse entreprise et les organisations ouvrières.

Concept sociologique donc, mais pas uniquement. Car, ce que l'appellation générique et plus récente de P.M.E. ne traduit pas complètement, c'est certainement la caractéristique commune aux Classes moyennes, à savoir le risque et l'engagement assumés personnellement par l'entrepreneur indépendant et, souvent par sa famille, dans l'entreprise. A l'heure où l'on cherche les meilleurs moyens d'encourager l'esprit d'entreprendre auprès des nouvelles générations, il n'est pas inintéressant de mieux cerner la place et le rôle qu'occupent les Classes moyennes dans le paysage socio-économique belge et de rappeler la nécessaire attention que les pouvoirs publics doivent accorder à leurs spécificités.

IV.4.1 Les professions libérales

Parce qu'il compte parmi ses membres certaines des plus anciennes professions dont l'indépendance sinon la discrétion des prestations à l'égard de leurs «clients» est la règle d'or, l'univers des professions libérales est aujourd'hui aussi confronté à une nouvelle définition de son périmètre. L'arrêté royal du 05 juin 1980 réglant l'application des lois relatives à l'organisation des Classes moyennes caractérise la profession libérale ou intellectuelle par une prestation de service essentiellement intellectuelle, nécessitant une formation préalable importante et exécutée avec une

grande indépendance. Nombre de nouvelles professions répondent désormais à ces critères. Et le droit européen de la concurrence considère les professions libérales comme des agents économiques.

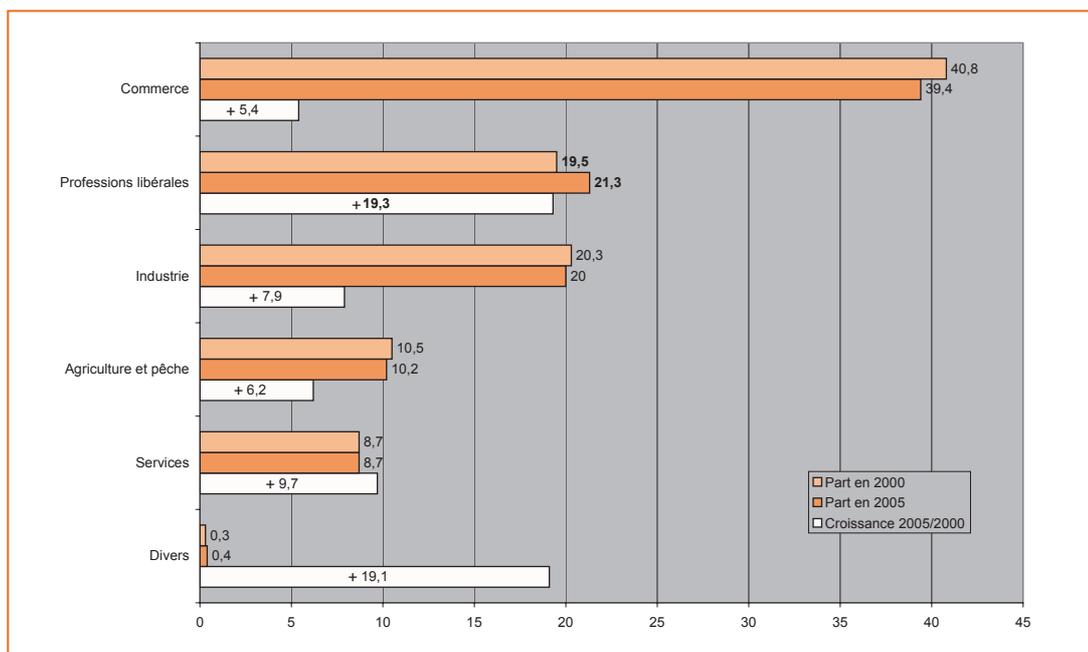
La composante professions libérales des Classes moyennes, jadis assez résiduelle, est aujourd'hui devenue centrale. Quel que soit l'univers statistique envisagé – assujettis à la TVA, employeurs, travailleurs salariés ou indépendants –, ce groupe connaît une forte croissance de ses effectifs entre 2004 et 2005. Un autre fait marquant, à l'intérieur même des professions libérales, concerne la progression encore plus importante des professions intellectuelles diverses durant ces dernières années. Le développement rapide de cette catégorie qui regroupe une multitude de prestataires de services à caractère intellectuel, incarne l'essor des professions libérales. Cette formidable diversité ne peut malheureusement pas encore être parfaitement saisie de façon unifiée à travers les nomenclatures statistiques actuelles.

IV.4.1.1. L'entrepreneuriat indépendant dans les professions libérales

Au sein de l'entrepreneuriat indépendant, les professions libérales se profilent comme une branche d'activité relativement importante et dynamique en termes d'effectifs. En 2005, elles représentent 21,3% du nombre total d'assujettis à l'INASTI (contre 19,5% en 2000), occupant ainsi la deuxième place derrière les activités commerciales (près de 40%). Sur l'ensemble de la période 2000-2005, les professions libérales enregistrent aussi la plus forte croissance (19,3%) par rapport aux autres branches et largement supérieure à celle du total des assujettis (9,1%). Les chiffres observés pour la dernière année confirment l'évolution positive des professions libérales avec une croissance de 3,7% de 2004 à 2005 contre à peine 0,9% pour l'ensemble des assujettis.

Graphique IV.26 : Total des assujettis INASTI répartis par branche d'activité

(en %)



Source : INASTI.

Le nombre total de prestataires de professions libérales est passé de 154.642 en 2000 à 184.422 en 2005. Si l'on distingue ces assujettis selon leur **statut**, la grande majorité travaillent en tant qu'indépendants, lesquels ont encore progressé au cours de la dernière année (+4,3%) pour représenter un peu moins de 95% du total. Quant au nombre d'aidants, après avoir connu une hausse brutale en 2003 suite à l'introduction du mini-statut obligatoire pour les conjoints aidants, il a retrouvé la tendance baissière qu'il présentait depuis plusieurs années, diminuant notamment de 6,9% en 2005.

En termes de **nature de l'activité**, une proportion croissante des professions libérales est exercée à titre complémentaire. La féminisation croissante de certaines de ces professions est l'un des facteurs explicatifs de cette évolution (cf. Panorama de l'économie belge 2004-2005, p. 295). Les activités complémentaires regroupaient 31.545 assujettis en 2000 contre 42.909 en 2005, avec une croissance de 8,2% la dernière année. En comparaison, la catégorie des activités principales est passée de 115.330 à 132.598 unités sur la même période, avec une hausse de seulement 2,2% entre 2004 et 2005. Les activités à titre principal restent cependant les plus importantes, loin devant les assujettis actifs après l'âge de la pension.

Tableau IV.21 : Assujettis exerçant une profession libérale selon le statut et la nature de l'activité

		2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Total professions libérales		154.642	177.892	184.422	100,0	3,7
Statut	Indépendant	151.740	167.819	175.043	94,9	4,3
	Aidant	2.902	10.073	9.379	5,1	-6,9
Nature de l'activité	Principale	115.330	129.801	132.598	71,9	2,2
	Complémentaire	31.545	39.649	42.909	23,3	8,2
	Après la pension	7.759	8.442	8.915	4,8	5,6

Source : INASTI.

Les statistiques de l'INASTI distinguent également les professions libérales selon l'activité professionnelle exercée. Par rapport à l'année 2000, seules deux professions affichent en 2005 des baisses absolues d'effectifs. Il s'agit des pharmaciens et des métiers de la fiscalité et de l'immobilier pour lesquels l'essentiel de la diminution est intervenue au cours de la dernière année (-4,4% et -1,2% respectivement). Entre 2004 et 2005, l'évolution négative des effectifs dans les activités médicales qu'on pourrait qualifier de traditionnelles est significative. Ainsi, outre les pharmaciens, les médecins (-0,8%) et les dentistes (-1,9%) ont également connu une baisse du nombre de praticiens.

Les activités artistiques, les professions intellectuelles diverses et plus encore l'enseignement privé – qui avaient déjà enregistré une forte progression de 2000 à 2004 – confirment leur dynamique positive en 2005 (+4,6%, +4,6% et +9,0% respectivement). La croissance la plus spectaculaire revient cependant à la catégorie des administrateurs de société pour lesquels il n'est malheureusement pas possible de distinguer l'activité professionnelle précise. Le nombre d'administrateurs a ainsi plus que quadruplé en cinq ans, passant de 2.646 à 12.162 unités, avec un gain de presque 40% durant la dernière année. Cela confirme la tendance structurelle de mise en société des professions libérales déjà relevée dans la précédente édition du Panorama.

Tableau IV.22 : Assujettis répartis par activité professionnelle

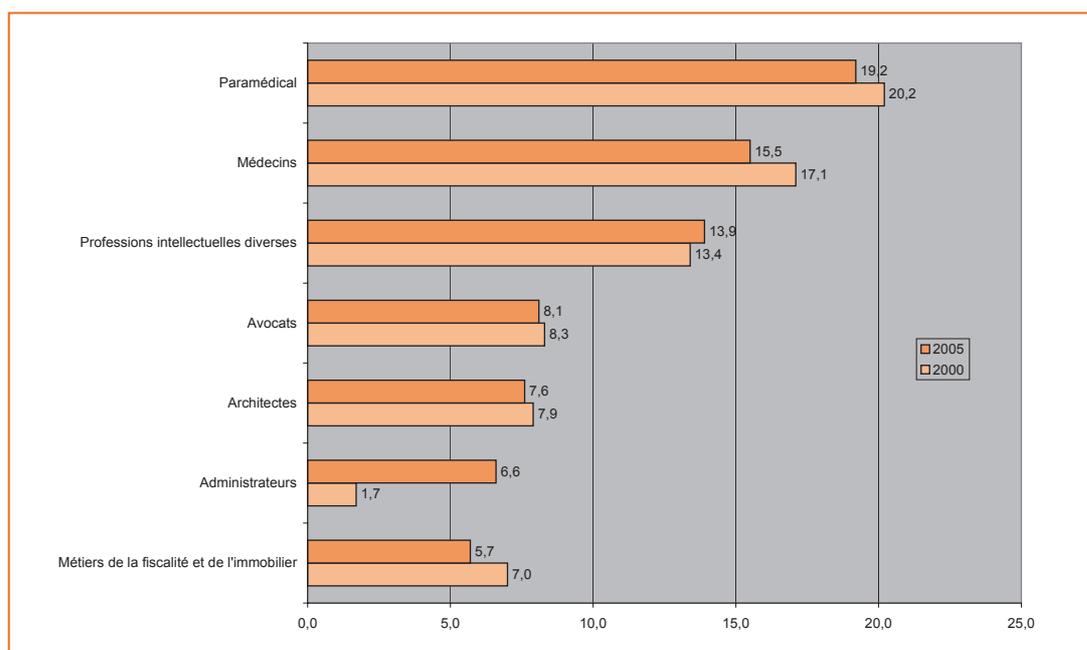
Catégories	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Médecins	26.388	28.780	28.544	15,5	-0,8
Dentistes	6.990	7.420	7.278	3,9	-1,9
Pharmaciens	4.574	4.535	4.336	2,4	-4,4
Vétérinaires	3.266	3.948	4.039	2,2	2,3
Paramédical	31.179	34.200	35.367	19,2	3,4
Enseignement privé	6.352	8.039	8.761	4,8	9
Sciences	1.179	1.421	1.400	0,8	-1,5
Lettres	5.562	5.666	5.765	3,1	1,7
Arts	7.782	8.797	9.200	5,0	4,6
Avocats	12.797	14.847	14.955	8,1	0,7
Notaires	1.529	1.688	1.640	0,9	-2,8
Huissiers de justice	717	802	792	0,4	-1,2
Métiers de la fiscalité et de l'immobilier	10.768	10.703	10.574	5,7	-1,2
Architectes	12.163	13.751	14.056	7,6	2,2
Professions intellectuelles diverses	20.750	24.439	25.553	13,9	4,6
Administrateurs	2.646	8.856	12.162	6,6	37,3
Total	154.642	177.892	184.422	100,0	3,7

Source : INASTI.

En termes relatifs, on constate que les activités paramédicales et de médecins restent les plus importantes même si leur poids a sensiblement diminué depuis 2000. Elles regroupent encore plus d'un tiers des prestataires de professions libérales en 2005 (19,2%+15,5% = 34,7%). La troisième position, occupée par la catégorie des professions intellectuelles diverses (conseillers, informaticiens, bureaux de services, etc.) reflète certainement la forte diversification des activités dans les professions libérales. Avec une part de 6,6% en 2005, contre seulement 1,7% en 2000, les administrateurs de société occupent désormais la sixième place dans le classement des activités selon leurs effectifs.

Graphique IV.27 : Évolution des parts des sept activités professionnelles les plus importantes

(en %)



Source : INASTI.

IV.4.1.2. Les entreprises dans les professions libérales

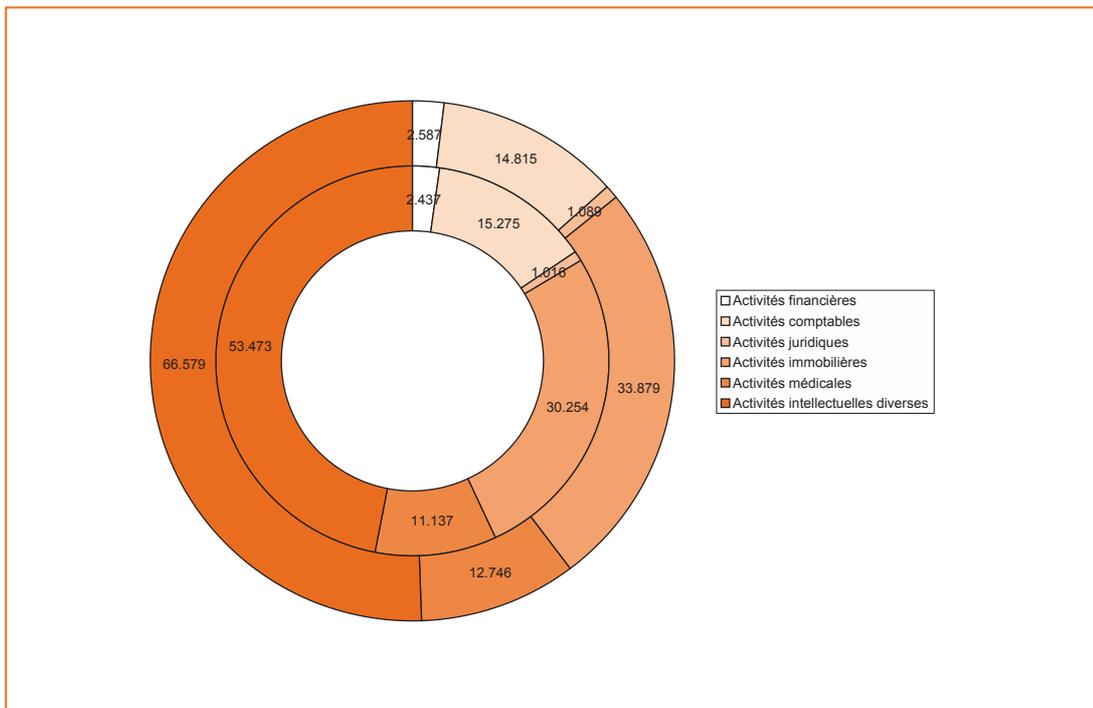
Une partie de l'univers des professions libérales est constituée d'entreprises assujetties à la TVA. La «Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen» propose depuis plusieurs années un regroupement de 43 codes d'activité de la nomenclature NACE en six branches homogènes : les activités financières, comptables, juridiques, immobilières, médicales et enfin, les activités diverses à caractère intellectuel (cf. annexe au présent chapitre). L'éclairage offert par les statistiques INASTI, d'une part, et TVA, de l'autre, est différent dans la mesure où de nombreuses professions libérales ne sont pas soumises au régime de la TVA. Les tendances générales et particulières qui traversent les deux univers statistiques sont toutefois assez proches.

Parmi l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA, celles qui sont actives dans les professions libérales représentent 18,5% du total pour l'année 2005, soit 131.695 unités. Leur **répartition sectorielle** selon les six branches retenues montre que les autres activités intellectuelles regroupent à elles seules la moitié des professions libérales soumises à la TVA. Le poids de ce groupe s'est d'ailleurs sensiblement renforcé depuis 2000. Cette tendance marquée traduit certainement le succès croissant et la diversification des professions intellectuelles mais souligne aussi la nécessité

d'une analyse plus détaillée à ce sujet. Suivent respectivement les activités immobilières (33.879 entreprises en 2005, soit environ un quart du total) et comptables (14.815 entreprises, soit 11,2%) dont les poids relatifs ont tous deux diminué par rapport à l'année 2000. Le secteur de la comptabilité est le seul à avoir connu une légère diminution du nombre d'entreprises actives sur la période.

Graphique IV.28 : Assujettis à la TVA dans les professions libérales répartis par secteur d'activité

(anneau intérieur = 2000, anneau extérieur = 2005)



Source : SPF Économie.

Si l'on considère l'évolution du **nombre d'entreprises actives** au cours de la dernière année, on constate que les autres professions à caractère intellectuel sont à nouveau les plus dynamiques avec une croissance de 4,8%, suivies des activités médicales (+3,3%) et financières (+2,7%). La croissance entre 2004 et 2005 pour l'ensemble des professions libérales assujetties à la TVA s'établit à 3,4%.

En ce qui concerne les **créations d'entreprises**, le secteur des activités intellectuelles diverses et celui de l'immobilier sont à l'origine de la naissance de plus de huit entreprises sur dix avec, sur un total de 12.698 créations observées en 2005, respectivement 7.710 unités (en hausse de 3% par rapport à 2004) et 2.812 unités (en baisse de 0,8%). Le secteur de la comptabilité crée peu d'entreprises relativement à son poids dans le

nombre total d'entreprises actives et cette tendance s'aggrave encore au cours de la dernière année (-4,7%). Les activités juridiques (-5,1%) et médicales (-2,0%) enregistrent également une baisse de créations entre 2004 et 2005. Au final, on constate que le nombre global d'entreprises créées dans le domaine des professions libérales n'a que faiblement progressé durant la dernière année avec une croissance d'à peine 1,1%.

Dans le même temps, le nombre total de **radiations d'entreprises** a diminué de 3,6%, s'établissant à 7.864 unités en 2005 contre 8.157 un an plus tôt. Tous les secteurs ont contribué à cette baisse, à l'exception des activités financières qui ont enregistré une croissance de 8,6% de 2004 à 2005. La plus forte baisse est imputable au secteur comptable avec 10,5% d'entreprises radiées en moins la dernière année. En termes absolus, ce sont toujours l'immobilier et surtout les activités intellectuelles diverses qui concentrent la plus grande partie des radiations observées dans les professions libérales. Avec un peu moins de 1.900 entreprises radiées en 2005, le secteur immobilier n'évolue que très peu par rapport à 2004. Du côté des autres activités intellectuelles en revanche, la diminution est plus marquée (-4,1%) pour atteindre 4.358 radiations au cours de l'année 2005.

Tableau IV.23 : Assujettis à la TVA dans les professions libérales – Nombre d'actifs, de créations et de radiations répartis par secteur d'activité

Secteurs	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Actifs					
Activités financières	2.437	2.518	2.587	2,0	2,7
Activités comptables	15.275	14.825	14.815	11,2	-0,1
Activités juridiques	1.016	1.081	1.089	0,8	0,7
Activités immobilières	30.254	33.033	33.879	25,7	2,6
Activités médicales	11.137	12.341	12.746	9,7	3,3
Activités intellectuelles diverses	53.473	63.553	66.579	50,6	4,8
TOTAL	113.592	127.351	131.695	100,0	3,4
Créations					
Activités financières	203	184	191	1,5	3,8
Activités comptables	821	747	712	5,6	-4,7
Activités juridiques	173	158	150	1,2	-5,1
Activités immobilières	2.554	2.836	2.812	22,1	-0,8
Activités médicales	882	1.146	1.123	8,8	-2,0
Activités intellectuelles diverses	7.378	7.486	7.710	60,7	3,0
TOTAL	12.011	12.557	12.698	100,0	1,1

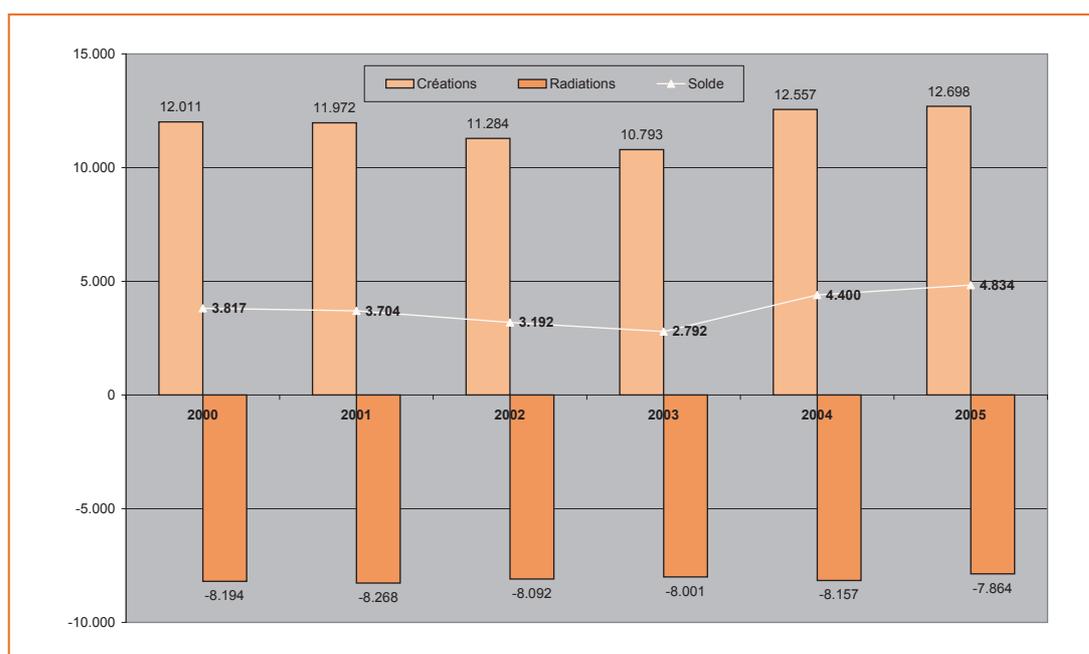
Secteurs	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Radiations					
Activités financières	159	128	139	1,8	8,6
Activités comptables	903	774	693	8,8	-10,5
Activités juridiques	117	123	119	1,5	-3,3
Activités immobilières	1.882	1.901	1.895	24,1	-0,3
Activités médicales	638	686	660	8,4	-3,8
Activités intellectuelles diverses	4.495	4.545	4.358	55,4	-4,1
TOTAL	8.194	8.157	7.864	100,0	-3,6

Source : SPF Économie.

De manière globale sur l'ensemble de la période, on observe que le **solde** des créations et des radiations d'entreprises assujetties à la TVA dans les professions libérales est reparti à la hausse en 2004 et 2005 après le creux de l'année 2003. Les causes de ces différents mouvements sont toutefois variables. Ainsi, de 2001 à 2003, la tendance négative de ce solde était entièrement imputable à la forte baisse du nombre de créations en dépit d'une légère diminution des radiations. A l'inverse en 2004, l'augmentation marquée des créations a permis de compenser largement la hausse plus faible des radiations, si bien qu'au total, le solde s'est redressé nettement. Enfin en 2005, la combinaison d'un nombre légèrement plus élevé d'entreprises créées et nettement moins élevé d'entreprises radiées explique la poursuite de la tendance haussière du solde.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique IV.29 : Solde des créations et des radiations d'entreprises assujetties à la TVA dans les professions libérales



Source : SPF Économie.

IV.4.1.3. Les employeurs et l'emploi salarié dans les professions libérales

Les données de l'ONSS permettent d'aborder l'univers des professions libérales sous l'angle des P.M.E. qui occupent des travailleurs salariés. Ces données présentent les employeurs et l'emploi selon la taille des entreprises mesurée par le nombre de postes de travail occupés ainsi que selon le découpage sectoriel en six branches utilisé à la section précédente. Là où, dans l'édition précédente du Panorama, les statistiques décentralisées avaient été utilisées, ce sont ici les données centralisées de l'ONSS qui sont analysées afin d'obtenir une image plus correcte de la réalité, notamment en ce qui concerne les P.M.E..

Globalement, le **nombre d'employeurs** dans les professions libérales est passé de 35.722 en 2000 à 37.196 en 2005, soit une hausse de 4,1%. Examinés selon la **taille**, la grande majorité de ces employeurs sont des TPE de moins de 10 travailleurs et pour la plupart même des micro-entreprises occupant de 1 à 4 personnes. Ces dernières représentent toujours près de 82% du total en 2005 même si leur part relative a diminué au cours des cinq dernières années. En effet, cette catégorie d'employeurs a connu durant cette période une croissance nettement plus faible que les autres classes (+1,8% à peine). La plus forte progression a été enregistrée par les

entreprises comptant de 5 à 9 salariés (+19,5%), suivies par les moyens et grands employeurs (avec respectivement +11,4% et +9,8%). Au cours de la dernière année, ce sont les employeurs de taille moyenne qui affichent le taux de croissance le plus élevé (+7,3%).

Tableau IV.24 : Employeurs répartis par classe d'emploi

Classes d'emploi	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)	Δ 2005/2004 (%)
1 à 4	29.867	30.143	30.413	81,8	1,8	0,9
5 à 9	3.296	3.810	3.939	10,6	19,5	3,4
10 à 49	2.141	2.222	2.385	6,4	11,4	7,3
50 et plus	418	440	459	1,2	9,8	4,3
Total	35.722	36.615	37.196	100,0	4,1	1,6

Source : ONSS, statistiques centralisées et calculs SPF Économie.

Au niveau **sectoriel**, on constate que près de 70% des employeurs dans les professions libérales sont concentrés dans trois groupes d'activités : médicales (25,4% en 2005), immobilières (23,4%) et autres (20,7%). Ce dernier secteur qui regroupe toute une série de professions intellectuelles diverses apparaît de loin comme le plus dynamique. On y enregistre en effet 11% d'employeurs de plus en 2005 par rapport à 2000, alors que durant la même période, le secteur médical et paramédical a stagné et que celui de l'immobilier a progressé faiblement.

Les activités comptables, après une diminution assez marquée du nombre d'employeurs entre 1995 et 2000, semblent depuis connaître une reprise même si l'année 2005 affiche une très légère baisse. Ce secteur présente même une progression un peu plus forte au cours de cinq dernières années (+3,1%) que les activités financières et juridiques (+2,9% chacune).

Tableau IV.25 : Employeurs répartis par secteur d'activité

Activités	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Financières	3.530	3.593	3.632	9,8	2,9	1,1
Comptables	3.436	3.551	3.544	9,5	3,1	-0,2
Juridiques	4.068	4.127	4.186	11,3	2,9	1,4
Immobilières	8.388	8.605	8.686	23,4	3,6	0,9
Médicales	9.354	9.357	9.435	25,4	0,9	0,8
Intellectuel-les diverses	6.946	7.382	7.713	20,7	11,0	4,5
Total	35.722	36.615	37.196	100,0	4,1	1,6

Source : ONSS, statistiques centralisées et calculs SPF Économie.

En 2005, le secteur des professions libérales occupait 202.232 **travailleurs salariés**, soit 11,6% de plus qu'en 2000. Cette progression masque cependant une réduction de l'emploi survenue en 2002 (essentiellement dans les grandes entreprises) et 2003 (chez les moyens et grands employeurs). Les chiffres observés pour la dernière année indiquent en revanche une hausse marquée du nombre de postes de travail occupés avec une croissance de 4,9%.

Les employeurs de grande **taille** regroupent, en 2005, près de 40% des salariés au sein des professions libérales, loin devant les micro et moyens employeurs (respectivement 24,5% et 23,4%).

Avec plus de 10.000 personnes supplémentaires mises au travail au cours des cinq dernières années, les grandes entreprises sont à l'origine de près de la moitié des emplois créés dans l'ensemble des professions libérales. Malgré leur poids relativement faible, on remarque que les employeurs occupant entre 5 et 9 travailleurs affichent une belle dynamique sur la période. L'emploi salarié au sein de ces entreprises a en effet progressé de 19% entre 2000 et 2005, ce qui représente près de 4.000 nouveaux postes de travail.

Tableau IV.26 : Salariés répartis par classe d'emploi

Classes d'emploi	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)	Δ 2005/2004 (%)
1 à 4	47.475	48.955	49.568	24,5	4,4	1,3
5 à 9	20.932	23.986	24.912	12,3	19,0	3,9
10 à 49	42.662	43.973	47.288	23,4	10,8	7,5
50 et plus	70.135	75.796	80.464	39,8	14,7	6,2
Total	181.204	192.710	202.232	100,0	11,6	4,9

Source : ONSS, statistiques centralisées et calculs SPF Économie.

Au niveau **sectoriel**, le phénomène de concentration constaté plus haut pour les employeurs apparaît encore plus marqué lorsque l'on analyse cette fois, la répartition de l'emploi salarié. En effet, les activités diverses représentent à elles seules plus de 40% du total de l'emploi dans les professions libérales. Si l'on y ajoute l'immobilier et le médical, ces trois secteurs principaux regroupent plus de trois quarts des postes de travail.

Les activités intellectuelles diverses ont connu une progression spectaculaire de plus de 10% de 2004 à 2005 pour atteindre 82.790 travailleurs salariés. Sur l'ensemble de la période 2000-2005, ce sont les activités financières qui ont enregistré la plus forte croissance de l'emploi (16,1%) alors que dans le secteur de la comptabilité, la situation n'a pratiquement pas évolué sur ce plan (+0,8% seulement) malgré l'augmentation du nombre d'employeurs soulignée précédemment.

Tableau IV.27 : Salariés répartis par secteur d'activité

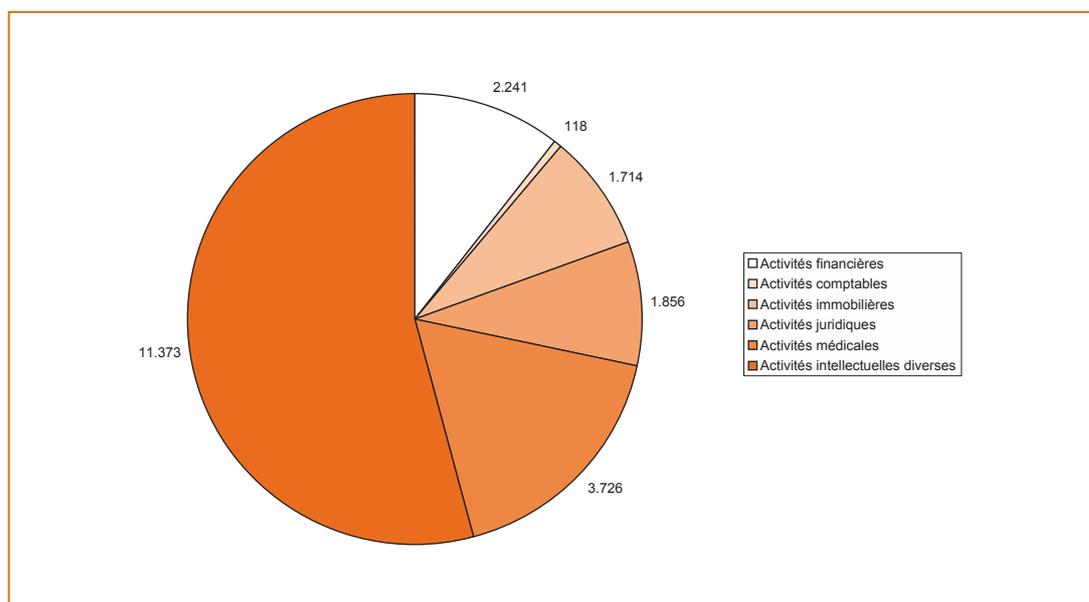
Activités	2000	2004	2005	Part en 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)	Δ 2005/2004 (%)
Financières	13.938	16.137	16.179	8,0	16,1	0,3
Comptables	14.752	14.935	14.870	7,4	0,8	-0,4
Juridiques	13.650	15.272	15.506	7,7	13,6	1,5
Immobilières	28.011	28.880	29.725	14,7	6,1	2,9
Médicales	39.436	42.368	43.162	21,3	9,4	1,9
Intellectuelles diverses	71.417	75.118	82.790	40,9	15,9	10,2
Total	181.204	192.710	202.232	100,0	11,6	4,9

Source : ONSS, statistiques centralisées et calculs SPF Économie.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le graphique IV.30 met clairement en évidence la contribution prépondérante des activités intellectuelles diverses à la dynamique de l'emploi dans le secteur des professions libérales. En effet, sur les 21.028 emplois salariés créés globalement dans ce secteur entre 2000 et 2005, 11.373 l'ont été dans les activités diverses (soit 54,1%), loin devant les secteurs du médical, de la finance et du droit.

Graphique IV.30 : Création d'emplois salariés entre 2000 et 2005 par secteur



Source : ONSS, statistiques centralisées et calculs SPF Économie.

Annexe

1. Nomenclature de l'INASTI des professions libérales et intellectuelles

Médecins, Chirurgiens

Dentistes

Pharmaciens

Vétérinaires

Paramédical : psychologues, infirmiers, accoucheuses, thérapeutes, masseurs,...

Enseignement privé : professeurs, répétiteurs, précepteurs,...

Sciences : géologues, chimistes, physiciens, préparateurs,...

Lettres : gens de lettres, journalistes, traducteurs, interprètes, bibliothécaires particuliers, publicistes,...

Arts (à partir du 01/07/2003) : fourniture de prestations artistiques et/ou production des œuvres artistiques dans le secteur de l'audiovisuel et des arts plastiques, de la musique, de la littérature, du spectacle, du théâtre et de la chorégraphie

Avocats

Notaires

Huissiers de justice

Métiers de la fiscalité et de l'immobilier : géomètres, ingénieurs, comptables, experts fiscaux et immobiliers,...

Architectes

Professions diverses à caractère intellectuel : conseillers, informaticiens, bureaux de service,...

Administrateurs de sociétés

2. Codes NACE-BEL utilisés pour identifier les professions libérales

Activités financières

67.120 Gestion de portefeuilles et de fortunes, conseil en placements

- 67.130 Autres auxiliaires financiers
- 67.201 Agents et courtiers d'assurances
- 67.202 Experts en dommages et risques
- 67.203 Autres auxiliaires d'assurances

Activités comptables

- 74.121 Comptables
- 74.122 Experts-comptables
- 74.123 Réviseurs d'entreprises
- 74.124 Conseillers fiscaux

Activités immobilières

- 70.311 Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers
- 70.312 Estimation et évaluation de biens immobiliers
- 70.321 Administration d'immeubles résidentiels
- 70.322 Administration d'autres biens immobiliers
- 74.201 Bureaux d'architectes
- 74.202 Bureaux de géomètres
- 74.203 Etudes techniques et activités d'ingénierie
- 74.874 Décorateurs d'intérieurs (code 74.844 avant 2003)

Activités juridiques

- 74.111 Cabinets d'avocats et conseillers juridiques
- 74.112 Etudes de notaires
- 74.113 Cabinets d'huissiers
- 74.114 Autre assistance juridique

Activités médicales

- 52.310 Pharmacies
- 85.120 Pratiques médicales
- 85.130 Pratiques dentaires
- 85.141 Laboratoires médicaux
- 85.142 Ambulances
- 85.143 Activités paramédicales sauf kinésithérapeutes
- 85.144 Kinésithérapeutes
- 85.146 Autres activités relatives aux soins de santé
- 85.200 Activités vétérinaires

Activités intellectuelles diverses

- 72.100 Conseil en systèmes informatiques
- 72.220 Réalisation de logiciels (code 72.200 avant 2003)
- 72.300 Traitement de données
- 74.131 Bureaux d'études de marché
- 74.132 Organisation de sondages
- 74.141 Bureaux de relations publiques
- 74.142 Autres conseils pour les affaires et le management
- 74.401 Agences de publicité
- 74.501 Sélection de personnel et placement
- 74.852 Services de traduction et interprètes (code 74.832 avant 2003)
- 74.873 Recouvrement de factures et évaluation de la solvabilité (code 74.843 avant 2003)
- 74.879 Autres services aux entreprises (code 74.849 avant 2003)
- 92.311 Artistes indépendants

IV.4.2 L'artisanat

Jadis, les choses paraissaient assez simples : l'industrie créait des produits semi-finis et quelques produits durables, surtout du matériel roulant, et l'artisanat réalisait et fournissait l'essentiel des produits et services de consommation. L'avènement de la société de consommation, alimentée par l'extraordinaire profusion de produits nouveaux issus de la grande série, a bousculé les frontières des genres. Pourtant, l'artisanat n'a pas disparu, loin s'en faut, mais la statistique moderne ne permet pas de faire suffisamment apparaître la variété de ses composantes. L'univers des métiers et des activités qu'il recouvre demande certes à être actualisé et précisé. Mais la pire des choses qui pourrait arriver à l'artisanat est qu'on n'en parle plus.

Au départ d'une méthode adaptée de l'expérience française, les chiffres présentés ci-après circonscrivent arbitrairement l'univers de l'artisanat sur base des critères de taille et d'activité des entreprises. L'exercice donne un aperçu quantitatif de l'artisanat belge en 2005, sous l'angle de l'entrepreneuriat mais aussi des employeurs et du travail salarié. Loin d'être négligeable, le poids ainsi estimé de l'artisanat dans notre économie étonne. Il est possible que le phénomène actuel de délocalisation massive de quantités de productions de biens de consommation, laisse la place libre à de nouveaux modes de productions et de prestations de services que l'artisanat pourrait demain davantage assumer.

IV.4.2.1. Méthodologie

Appréhender statistiquement l'artisanat n'est pas aisé dans la mesure où il existe plusieurs acceptions du concept qui reposent sur des critères qualitatifs de classification. Ces derniers ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la nomenclature des activités économiques (NACE) utilisée par les principales sources d'informations statistiques en Belgique.

En effet, l'artisan est généralement caractérisé selon le type de **métier** qu'il exerce (ébéniste, souffleur de verre, etc.) alors que la NACE est définie en fonction de la nature des **activités économiques** (fabrication de meuble, travail du verre, etc.).

Pour concilier ces deux points de vue et parce que la Belgique n'utilise pas jusqu'à ce jour de critères statistiques particuliers pour identifier les artisans, la méthodologie suivie ci-après s'inspire largement, en l'adaptant toutefois, de l'approche française qui adopte un double critère d'identification.

Premièrement, le Ministère français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, dans son décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers, propose une **liste des quelque 250 activités relevant de l'artisanat avec leur correspondance dans les codes de la NACE**. Ces activités artisana-

les qui correspondent à un niveau de désagrégation assez fin sont regroupées selon quatre catégories de métiers, à savoir ceux de l'alimentation, du bâtiment, de la fabrication et des services. Les données disponibles pour la Belgique permettent de retrouver la quasi totalité des 250 activités utilisées en France.

La **taille en termes d'emploi** constitue le second critère de la définition française qui retient en règle générale comme entreprises artisanales celles comptant au plus dix salariés. Dans le cadre de ce chapitre, cette limite sera ramenée à neuf travailleurs afin de s'adapter à la réalité statistique belge.

Le double critère retenu a été appliqué à deux sources statistiques belges qui présentent des données selon la classe d'emploi et la position NACE à cinq chiffres. Il s'agit d'une part, du répertoire des entreprises actives assujetties à la TVA et, d'autre part, de l'ONSS qui propose des données centralisées sur l'emploi (nombre de postes de travail) et les employeurs.

On retiendra que l'approche suivie ici repose sur une définition purement statistique de l'artisanat qui couvre uniquement les activités commerciales privées. Cette approche tente d'évaluer l'importance quantitative des activités artisanales et ne prétend pas rendre compte des dimensions plus qualitatives de l'univers des artisans. Les résultats doivent donc être interprétés avec la prudence nécessaire.

IV.4.2.2. Les entreprises actives

Les chiffres globaux

Selon le double critère retenu, on dénombre 176.572 entreprises actives que l'on peut identifier comme relevant de l'artisanat en 2005. Ce nombre est à comparer à celui de l'ensemble des entreprises toutes branches d'activités et tailles confondues qui s'élève pour la même année à 710.252 unités. **L'entrepreneuriat artisanal représente ainsi près de 25% du nombre total d'entreprises actives dans le pays.** En 2004, on comptait 175.032 entreprises artisanales pour un total de 697.817 entreprises actives. La croissance du nombre d'artisans au cours de la dernière année a donc été plus faible (0,9%) que celle de l'ensemble des assujettis à la TVA (1,8%).

Tableau IV.28 : Nombre d'entreprises actives selon les critères de taille et d'activité en 2005

Activités	Classes d'emploi		Total
	0-9	10 et +	
Activités pouvant relever de l'artisanat	176.572	11.710	188.282
Autres activités	504.218	17.752	521.970
Total	680.790	29.462	710.252

Source : SPF Économie.

Note : la valeur mise en évidence concerne l'artisanat selon la définition retenue.

Le tableau IV.28 indique par ailleurs que le critère de l'activité (lecture horizontale) est plus sélectif pour cerner le monde de l'artisanat que celui de la taille (lecture verticale). En effet, près de 94% (176.572/188.282) de l'ensemble des entreprises – toutes tailles confondues – faisant parties des branches d'activité retenues dans la définition peuvent être qualifiées d'artisanales. En revanche, seuls 26% (176.572/680.790) de l'ensemble des entreprises – toutes activités confondues – occupant entre 0 et 9 salariés peuvent être considérés comme relevant de l'artisanat. Il en résulte notamment qu'une mesure de politique économique qui s'appuierait uniquement sur le critère de la taille pour cibler les entreprises de petite ou très petite taille ne toucherait pas spécifiquement les artisans mais un groupe beaucoup plus large d'entreprises. Les deux critères conjugués constituent un filtre adéquat.

Les entreprises selon la taille

Le tableau IV.29 présente les statistiques détaillées sur le nombre d'entreprises actives en termes de classes d'emploi et de branches d'activité NACE pour l'année 2005.

En ce qui concerne la **taille** tout d'abord, on constate que parmi les 176.572 entreprises qualifiées d'artisanales, 125.458 n'occupent aucun salarié, 41.341 emploient entre 1 et 4 personnes et 9.773 comptent de 5 à 9 travailleurs. En d'autres termes, cela signifie que sept artisans sur dix travaillent seul. On dénombre par ailleurs 11.710 autres entreprises qui font partie des secteurs d'activités retenus mais dont la taille dépasse celle de 9 employés et qui, au vu de la définition retenue, ne relèvent donc pas de l'artisanat.

Tableau IV.29 : Nombre d'entreprises actives regroupées par type de métier de l'artisanat selon l'activité et la classe d'emploi en 2005

Activités	Classes d'emploi					Total
	0	1-4	5-9	10-9	10 et +	
Métiers de l'alimentation	7.484	5.913	1.608	15.005	1.437	16.442
Boulangerie-pâtisserie, biscotterie-biscuiterie, pâtisserie de conservation	1.600	2.643	878	5.121	517	5.638
Transformation de viande, boucherie, charcuterie	2.851	2.185	484	5.520	418	5.938
Conservation et transformation des produits de la mer, poissonnerie	363	232	41	636	26	662
Fabrication de produits laitiers	45	35	7	87	41	128
Fabrication de glaces et sorbets, chocolaterie et confiserie	444	184	62	690	116	806
Conservation et transformation de fruits et légumes	84	39	8	131	58	189
Autres transformations de produits alimentaires (sauf activités agricoles et vinification)	574	206	94	874	256	1.130
Commerce de détail alimentaire sur marchés et éventaires	1.523	389	34	1.946	5	1.951
Métiers du bâtiment	51.718	16.647	3.869	72.234	3.444	75.678
Préparation des sites et terrassement	2.633	498	134	3.265	129	3.394
Maçonnerie et autres travaux de construction	10.466	3.609	1.209	15.284	1.460	16.744
Couverture, plomberie, chauffage	7.977	3.926	806	12.709	493	13.202
Menuiserie, serrurerie	7.987	2.840	599	11.426	369	11.795
Travaux d'installation électrique et d'isolation	11.239	2.180	438	13.857	466	14.323
Aménagement, agencement et finition	11.115	3.509	623	15.247	439	15.686
Location avec opérateurs de matériel de construction	47	16	14	77	24	101
Travaux sous-marins de forage	125	18	13	156	13	169
Activités artisanales extractives	129	51	33	214	51	264
Métiers de fabrication	22.522	6.787	2.553	31.862	5.332	37.194
Transformation des fibres, tissage, ennoblissement	395	115	52	562	172	734
Fabrication d'articles textiles, notamment par les couturières, les tailleurs et les modistes	1.728	435	199	2.362	424	2.786

Activités	Classes d'emploi					Total
	0	1-4	5-9	0-9	10 et +	
Fabrication de vêtements en cuir et fourrure	45	12	3	60	7	67
Travail du cuir et fabrication de chaussures	131	33	14	178	21	199
Fabrication et réparation d'articles d'horlogerie et bijouterie	796	131	44	971	66	1.037
Fabrication d'instruments de musique	140	27	6	173	1	174
Fabrication d'articles de sport, de jeux et de jouets	181	12	9	202	9	211
Fabrication et réparation de meubles	2.135	676	200	3.011	311	3.322
Travail du bois, du papier et du carton	1.690	437	185	2.312	405	2.717
Imprimerie (sauf journaux), reliure et reproduction d'enregistrements	3.801	952	279	5.032	369	5.401
Travail du verre et des céramiques	352	72	24	448	84	532
Fabrication de matériel agricole, de machines et d'équipements et de matériel de transport	1.754	676	288	2.718	691	3.409
Fabrication de machines de bureau, de matériel informatique, de machines et appareils électriques, d'équipements de radio, de télévision et de communication	971	157	69	1.197	231	1.428
Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique (y compris fabrication de lunettes et d'instruments d'optique et de matériel photographique)	1.149	376	76	1.601	117	1.718
Transformation de matières nucléaires	3	2	0	5	6	11
Fabrication de produits chimiques (sauf produits pharmaceutiques)	394	125	71	590	282	872
Fabrication de produits en caoutchouc et matières plastiques	356	177	87	620	347	967
Fabrication de matériaux de construction	658	391	159	1.208	320	1.528
Fabrication et transformation des métaux	5.045	1.756	701	7.502	1.358	8.860
Autres fabrications diverses (y compris taxidermie)	543	88	25	656	28	684
Récupération	255	137	62	454	83	537

Activités	Classes d'emploi					Total
	0	1-4	5-9	0-9	10 et +	
Métiers de service	43.734	11.994	1.743	57.471	1.497	58.968
Réparation automobile	6.076	3.415	665	10.156	480	10.636
Cordonnerie et réparation d'articles personnels et domestiques	3.614	213	29	3.856	24	3.880
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	486	49	9	544	21	565
Blanchisserie et pressing (y compris libre-service)	971	385	137	1.493	157	1.650
Coiffure	13.382	4.272	362	18.016	117	18.133
Soins de beauté	8.814	677	31	9.522	13	9.535
Préparation de plantes et de fleurs et compositions florales	3.018	1.180	109	4.307	54	4.361
Travaux photographiques	2.874	139	17	3.030	23	3.053
Taxis et transports de personnes	1.009	568	91	1.668	119	1.787
Ambulances	24	20	6	50	10	60
Contrôle technique automobile	25	8	1	34	11	45
Déménagement	180	100	48	328	65	393
Conditionnement à façon	143	53	22	218	52	270
Nettoyage	3.118	915	216	4.249	351	4.600
TOTAL	125.458	41.341	9.773	176.572	11.710	188.282

Source : SPF Economie.

Note : la colonne mise en évidence concerne l'artisanat selon la définition retenue.

Il faut noter que la ventilation des entreprises selon leur taille varie sensiblement d'un groupe de métiers à l'autre ainsi qu'à l'intérieur même de chacun d'entre eux. Ainsi, les entreprises unipersonnelles représentent 74% du groupe des métiers de service, 68% dans le bâtiment, 61% dans la fabrication et seulement 46% dans les métiers liés à l'alimentation. On relève également qu'au sein des métiers de fabrication, la sous-branche des instruments de musique est composée à 80% d'entreprises unipersonnelles contre seulement 37% pour la fabrication de produits en caoutchouc et matières plastiques.

Les entreprises selon l'activité

Les artisans appartenant au groupe des métiers du bâtiment sont les plus nombreux avec 72.234 unités en 2005 (+2,4% par rapport à 2004), suivis par ordre d'importance de ceux qui exercent un métier de service (57.471 unités, +0,6%), de fabrication (31.862

unités, -0,5%) et enfin de l'alimentation (15.005 unités, -2,2%). Avec plus de 40% du total, les métiers du bâtiment constituent ainsi le principal réservoir d'entreprises artisanales en Belgique notamment à travers les sous-branches de la maçonnerie et de la finition (plâtrier, carreleur, poseur de revêtement, moquettiste, peintre, vitrier).

Il est par ailleurs intéressant de constater que la coiffure occupe la première place au niveau des sous-activités, en termes de nombre d'entreprises artisanales, puisqu'elle représente à elle seule plus de 10% du total avec 18.016 entreprises de 0 à 9 travailleurs (-0.3% par rapport à 2004). D'autres sous-branches méritent également d'être épinglées pour leur importance comme la boulangerie-pâtisserie et la boucherie-charcuterie dans les métiers de l'alimentation, le travail des métaux dans les métiers de fabrication ou encore la réparation automobile dans les métiers de service.

IV.4.2.3. Les employeurs et les salariés dans l'artisanat

Les chiffres globaux

En termes d'emploi, l'artisanat représente 137.191 postes de travail en 2005, soit une évolution quasiment nulle par rapport à 2004 (137.178 unités). En comparaison, le nombre total de travailleurs salariés a progressé de 1,4% au cours de la dernière année pour atteindre 3.274.820 unités en 2005. Globalement, l'emploi artisanal constitue à peine plus de 4% de l'emploi total toutes activités et tailles confondues. Le critère de l'activité se révèle cette fois moins sélectif puisqu'il ne permet d'identifier que 16% (137.191/842.442) des postes de travail quelle que soit la taille de l'employeur. Le critère de la taille permet quant à lui de cibler 29% (137.191/474.500) des postes de travail quel que soit le domaine d'activité.

Les 48.286 employeurs artisanaux occupant moins de 10 salariés représentent un peu plus de 22% de l'ensemble des employeurs belges existants toutes activités et tailles confondues (soit 218.880 unités). Le critère de l'activité est ici extrêmement sélectif dans la mesure où 80% (48.286/60.376) des employeurs appartenant aux sous-branches pouvant potentiellement relever de l'artisanat sont effectivement qualifiés d'entreprises artisanales. Sur base du critère de la taille en revanche, on identifie moins de 26% (48.286/182.360) des employeurs quelle que soit la nature de leur activité.

Tableau IV.30 : Nombre de postes de travail et d'employeurs selon les critères de taille et d'activité au 30 juin 2005

Activités		Classes d'emploi		Total
		0-9	10 et +	
Postes de travail	Activités pouvant relever de l'artisanat	137.191	705.251	842.442
	Autres activités	337.309	2.095.069	2.432.378
	Total	474.500	2.800.320	3.274.820
Employeurs	Activités pouvant relever de l'artisanat	48.286	12.090	60.376
	Autres activités	134.074	24.430	158.504
	Total	182.360	36.520	218.880

Source : ONSS et calculs SPF Économie.

Notes : les valeurs mises en évidence concernent l'artisanat selon la définition retenue.

L'analyse selon la taille et l'activité

La première dimension analysée est celle de la **taille** des entreprises mesurée par le nombre de travailleurs occupés. A l'intérieur de l'artisanat, on note que l'emploi se répartit de façon relativement équitable entre les classes 1-4 et 5-9, sauf dans les métiers de service où il y a sensiblement plus de travailleurs dans la plus petite classe. Du côté des employeurs artisanaux en revanche, ceux occupant entre 1 et 4 personnes sont nettement plus nombreux que ceux qui emploient de 5 à 9 travailleurs, quel que soit le groupe de métiers envisagé.

Tableau IV.31 : Nombre de postes de travail et d'employeurs regroupés par type de métier de l'artisanat selon l'activité et la classe d'emploi au 30 juin 2005

Activités		Classes d'emploi				Total
		1-4	5-9	1-9	10 et +	
Postes de travail	Métiers de l'alimentation	11.137	10.804	21.941	82.791	104.732
	Métiers du bâtiment	26.988	25.605	52.593	123.414	176.007
	Métiers de fabrication	12.719	17.470	30.189	423.735	453.924
	Métiers de service	20.064	12.404	32.468	75.311	107.779
	TOTAL	70.908	66.283	137.191	705.251	842.442

	Activités	Classes d'emploi				Total
		1-4	5-9	1-9	10 et +	
Employeurs	Métiers de l'alimentation	5.550	1.661	7.211	1.497	8.708
	Métiers du bâtiment	14.684	3.902	18.586	3.587	22.173
	Métiers de fabrication	6.427	2.608	9.035	5.340	14.375
	Métiers de service	11.519	1.935	13.454	1.666	15.120
	TOTAL	38.180	10.106	48.286	12.090	60.376

Source : ONSS et calculs SPF Économie.

Note : la colonne mise en évidence concerne l'artisanat selon la définition retenue.

En ce qui concerne la **répartition sectorielle** au sein de l'artisanat, la hiérarchie est identique que l'on considère le nombre de postes de travail ou d'employeurs. Les métiers du bâtiment apparaissent à nouveau comme le secteur le plus important de l'artisanat avec plus de 38% aussi bien de l'emploi que des employeurs. Viennent ensuite, en ordre décroissant, les métiers de service (24% des postes de travail et 28% des employeurs), les métiers de fabrication (respectivement 22% et 19%) et enfin ceux de l'alimentation (respectivement 16% et 15%).

Les statistiques au niveau des sous-activités ne sont pas reprises ici dans un souci de concision. On soulignera simplement que les plus importantes sont celles de la maçonnerie et autre travaux de construction (11% des postes de travail et 9% des employeurs), de la couverture-plomberie-chauffage et de la réparation automobile (9% aussi bien de l'emploi que des employeurs), de la coiffure (respectivement 6% et 9%) et, enfin, de la boulangerie-pâtisserie (respectivement 8% et 7%).

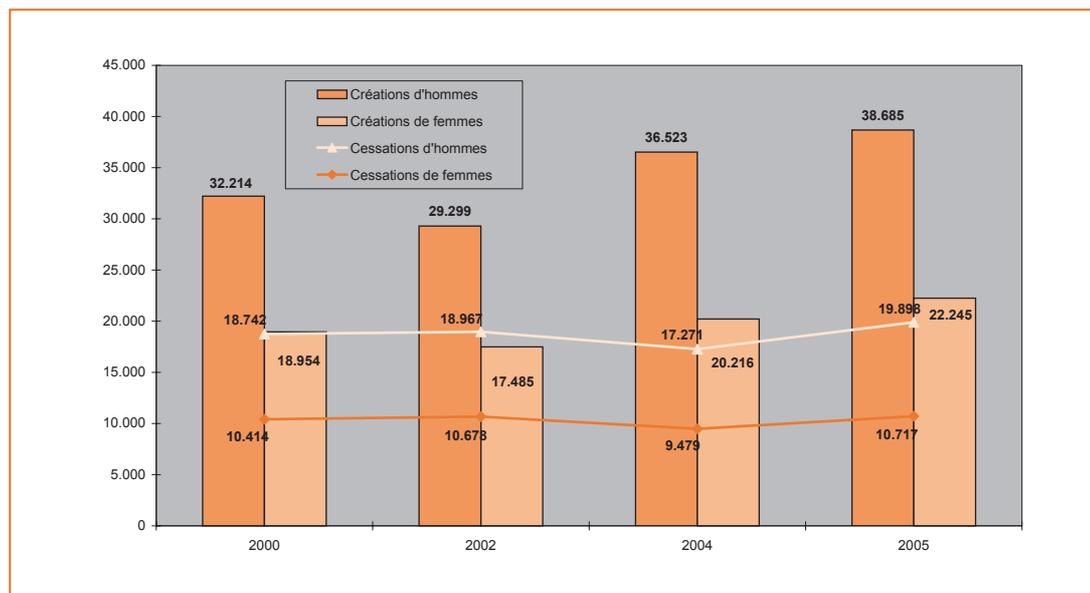
IV.4.3 L'entrepreneuriat féminin

Cette section présente un aperçu de la position des femmes au sein de l'entrepreneuriat indépendant. Un tiers du total des indépendants sont des femmes. La population des travailleuses indépendantes croît lentement mais de manière constante.

L'évolution du nombre de femmes actives en tant qu'indépendantes est envisagée au cours des cinq dernières années. La situation des femmes dans l'entrepreneuriat indépendant est également comparée à celle des hommes et l'on identifie aussi les secteurs où les femmes sont fortement représentées. Cette analyse repose sur les statistiques sociales de l'INASTI.

IV.4.3.1 La dynamique d'entreprise : créations et cessations d'activité chez les indépendants selon le sexe

Graphique IV.31 : Les créations et cessations chez les indépendants selon le sexe



Source : INASTI.

Du côté des **entrées**, on constate que l'augmentation du nombre de débutants en 2004 se maintient en 2005, tant chez les hommes que chez les femmes. Le nombre de femmes débutantes a fortement augmenté, soit 10%, et celui d'hommes débutants de 5,9%.

En 2005, on a dénombré parmi les débutants 38.685 hommes et 22.245 femmes. Les femmes totalisent un tiers ou 36,5% de tous les débutants. En comparaison avec 2000, la part relative des femmes dans la population totale a légèrement reculé.

Du côté des **sorties**, on observe la même proportion hommes-femmes. En 2005, on a enregistré 19.898 cessations d'activité chez les hommes (65%) et 10.717 chez les femmes (35%). Cela correspond à la moitié du nombre de débutants.

Par analogie avec les créations d'activité, où leur part a légèrement baissé, la part relative des femmes dans les cessations d'activité a aussi quelque peu baissé. C'est en 2005 que les cessations ont atteint leur niveau le plus élevé depuis les cinq dernières années tant chez les hommes que chez les femmes.

Le **solde créations-cessations** chez les femmes est passé de 8.540 en 2000 à 11.528 en 2005, ce qui correspond à une augmentation de 35%. Chez les hommes, le solde est passé de 13.472 en 2000 à 18.787 en 2005, soit une augmentation de 39,5%.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau IV.32 : Les indépendantes débutantes selon la nature de l'activité

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Activité principale	13.366	70,5	12.212	13.417	14.480	65,1	+8,3
Activité complémentaire	5.321	28,1	5.092	6.623	7.514	33,8	+41,2
Activité après (l'âge de) la pension	264	1,4	181	176	251	1,1	-4,9
Catégorie de cotisation inconnue	3						
Total	18.954	100,0	17.485	20.216	22.245	100,0	+17,4

Source : INASTI.

En 2000, 70,5% des femmes ont commencé une activité principale et 28,1% une activité accessoire. En 2005, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 65,1% et 33,8%.

En 2004 et 2005, la croissance du nombre d'indépendantes débutantes était la plus forte dans la catégorie des activités accessoires. Par rapport à 2000, ce groupe a augmenté de 41,2%. Le nombre de femmes débutantes en activité accessoire augmente donc, sur l'ensemble de la période, plus fortement que le nombre total d'indépendants débutants à titre complémentaire (+32,4%).

Tableau IV.33 : Les cessations d'activité de femmes indépendantes selon la nature de l'activité

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Activité principale	7.754	74,5	7.584	6.558	7.406	69,1	-4,5
Activité complémentaire	1.945	18,7	2.432	2.298	2.604	24,3	+33,9
Activité après (l'âge de) la pension	711	6,8	662	623	707	6,6	-0,6
Catégorie de cotisation inconnue	4						
Total	10.414	100,0	10.678	9.479	10.717	100,0	+2,9

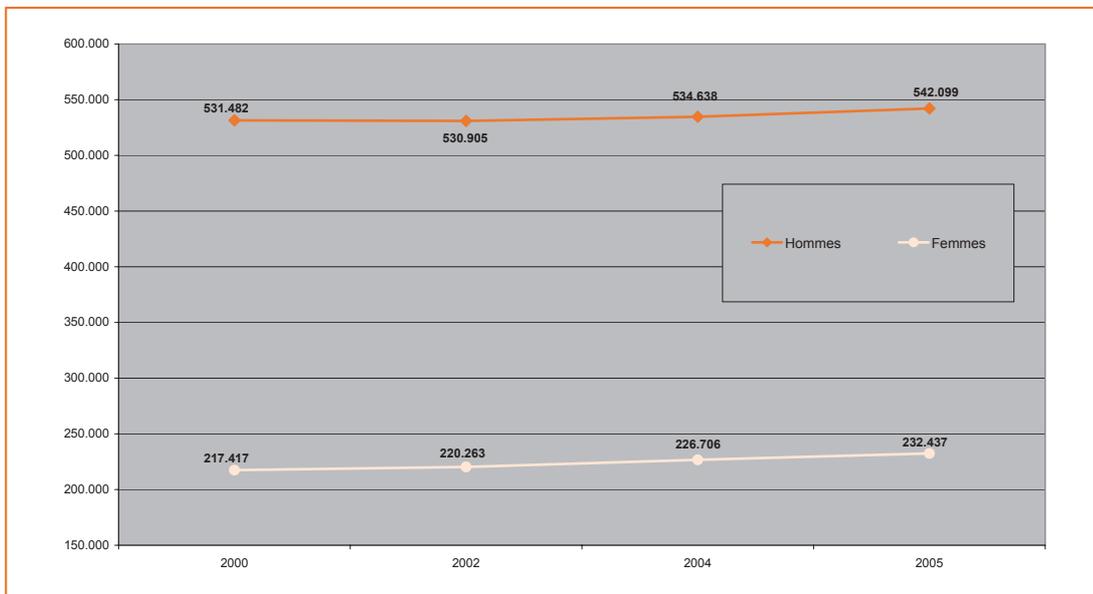
Source : INASTI.

On peut déduire des chiffres ventilés selon le statut que 69,1% des cessations concernent une activité principale, 24,3% une activité accessoire et 6,6% après (l'âge de la pension).

En comparaison avec 2000, le nombre de cessations d'activités principales chez les femmes a diminué de 4,5%, contrairement à la population totale qui enregistre une légère augmentation de 1%. Le nombre de cessations d'activités accessoires a fortement augmenté de 33,9%.

IV.4.3.2 La population des indépendants selon le sexe

Graphique IV.32 : Les indépendants selon le sexe



Source : INASTI.

Les hommes représentent 70% de la population totale des indépendants. Le «taux d'entrepreneuriat» se révèle être plus élevé chez les hommes. Ainsi, 12,6% (232.437 indépendantes sur 1.848.500) de la population active féminine sont des indépendantes, alors que chez les hommes, le pourcentage est de 22,7%. (542.099 indépendants sur une population active de 2.386.900).

Au cours des cinq dernières années, le nombre de femmes indépendantes a augmenté de manière lente mais constante. 2005 est la cinquième année d'affilée qui enregistre une croissance plus forte de femmes indépendantes (2,5%) que d'hommes indépendants (1,4%).

Sur la période considérée, la part des hommes a régressé de 71% à 70%, tandis que celle des femmes a augmenté de 1% pour atteindre 30%. Par rapport à 2000, les femmes ont progressé de 15.020 ou de 6,9% et les hommes de 10.617 ou de 2%.

Tableau IV.34 : Les femmes indépendantes selon la nature de l'activité

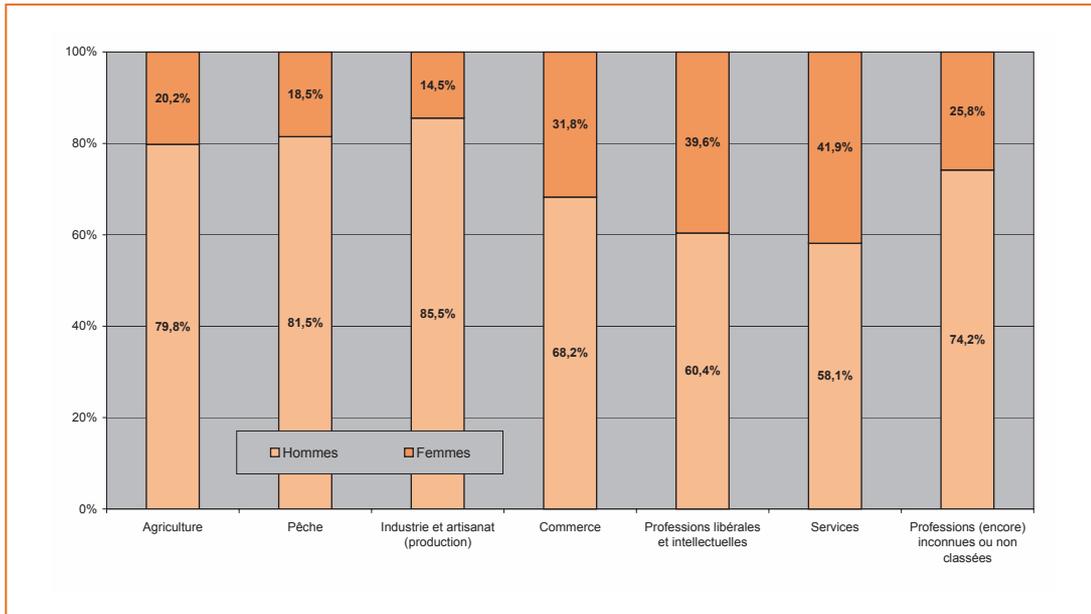
	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Activité principale	165.946	76,3	166.522	168.672	171.064	73,6	+3,1
Activité complémentaire	34.518	15,9	38.512	43.271	46.331	19,9	+34,2
Activité après (l'âge de) la pension	16.949	7,8	15.229	14.763	15.042	6,5	-11,3
Catégorie de cotisation inconnue	4						
Total	217.417	100	220.263	226.706	232.437	100	+6,9

Source : INASTI.

En 2005, le nombre de femmes qui exercent une activité principale a augmenté de 1,4%. 73,6% des femmes sont indépendantes en activité principale, 19,9% sont assujetties comme complémentaires et 6,5% sont actives après (l'âge de) la pension.

Le nombre d'indépendantes complémentaires continue de croître de manière importante. Pour la période 2000-2005, ce groupe a progressé de 11.813 ou 34,2%. La croissance du nombre de femmes indépendantes est donc générée principalement par cette catégorie professionnelle.

Graphique IV.33 : Les indépendants par secteur d'activité selon le sexe en 2005

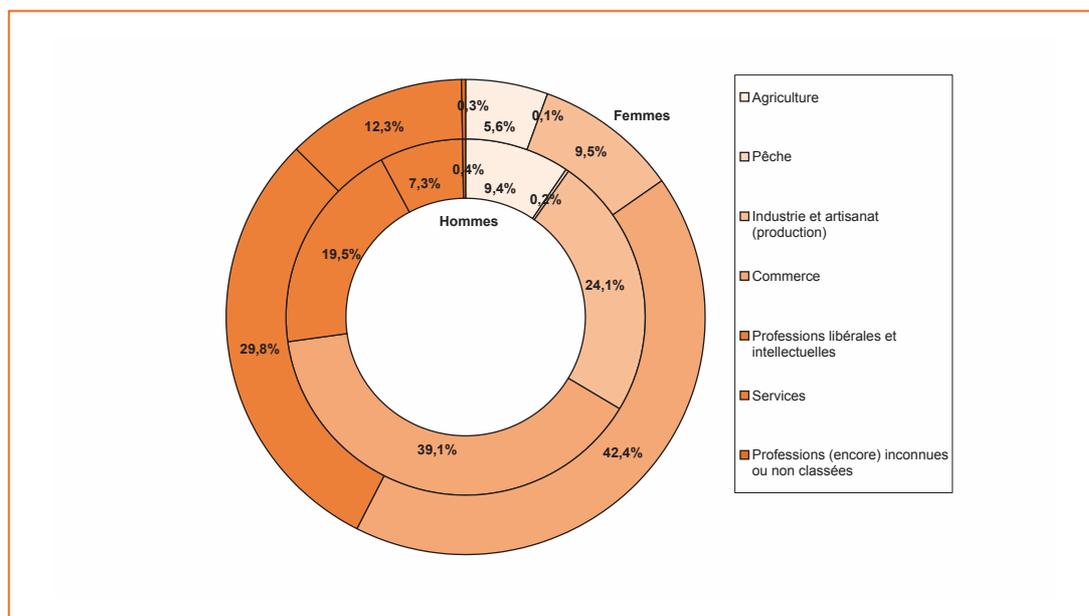


Source : INASTI.

Contrairement aux hommes, très de peu de femmes indépendantes sont actives dans les secteurs primaire et secondaire. On les retrouve le plus souvent dans les secteurs des services, du commerce et comme titulaires d'une profession intellectuelle.

Graphique IV.34 : Les indépendants par sexe selon le secteur d'activité en 2005

(anneau intérieur = hommes, anneau extérieur = femmes)



Source : INASTI.

La plupart des femmes indépendantes (42,4% ou 98.502 personnes) se retrouve dans le commerce. Elles y sont souvent actives comme administrateur d'une société. Dans le commerce, les femmes sont surtout représentées dans le sous-secteur du commerce de détail, comme agent intermédiaire (courtiers, agents publicitaires, ...) et dans l'horeca.

Les femmes sont aussi bien représentées dans les professions libérales et intellectuelles. Ce secteur constitue la deuxième branche d'activité en importance avec 29,8% (ou 69.353 personnes). Les femmes y travaillent surtout comme personnel paramédical (psychologue, infirmière ...) ou comme médecin, chirurgien.

Le secteur des services vient en troisième position avec 12,3% ou 28.600 indépendantes. La plupart des femmes y sont actives dans les soins esthétiques (coiffeur, pédicure, ...).

On ne trouve que 9,5% d'indépendantes dans le secteur de l'industrie, comparés aux 24,1% d'hommes.

Tableau IV.35 : Les femmes indépendantes en activité principale par secteur

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Agriculture	8.450	5,1	8.133	7.910	7.952	4,6	-5,9
Pêche	154	0,1	149	162	143	0,1	-7,1
Industrie et artisanat (production)	15.062	9,1	15.629	15.713	16.273	9,5	+8,0
Commerce	75.691	45,6	74.421	73.884	73.462	42,9	-2,9
Professions libérales et intellectuelles	44.291	26,7	46.162	48.844	50.668	29,6	+14,4
Services	22.001	13,3	21.735	21.788	22.087	12,9	+0,4
Professions (encore) inconnues ou non classées	297	0,2	293	371	479	0,3	+61,3
Total	165.946	100	166.522	168.672	171.064	100	+3,1

Source : INASTI.

73,6% des femmes sont indépendantes en activité principale et 19,9% le sont en activité accessoire. La féminisation se poursuit dans les professions libérales et intellectuelles, aussi bien en activité principale qu'accessoire : sur une période de cinq ans, le nombre de femmes indépendantes dans ce secteur a progressé de 6.377 en activité principale et de 5.258 en activité accessoire.

Le nombre de femmes indépendantes principales dans le secteur primaire a régressé, sur la période considérée, de 509 personnes ou -5,9%. Les activités principales du commerce ont légèrement régressé et celles du secteur des services sont restées plus ou moins stables.

Par contre, la part des femmes qui exercent une activité principale comme indépendantes dans l'industrie, est passée de 9,1% en 2000 à 9,5% en 2005.

Tableau IV.36 : Les femmes indépendantes en activité complémentaire par secteur

	2000	Part 2000 (%)	2002	2004	2005	Part 2005 (%)	Δ 2005/2000 (%)
Agriculture	1.284	3,7	1.483	1.694	1.825	3,9	+42,1
Pêche	18	0,1	25	26	26	0,1	+44,4
Industrie et artisanat (production)	2.850	8,3	3.376	3.796	4.179	9,0	+46,6
Commerce	15.151	43,9	16.197	17.472	17.887	38,6	+18,1
Professions libérales et intellectuelles	11.821	34,2	13.542	15.530	17.079	36,9	+44,5
Services	3.325	9,6	3.829	4.649	5.203	11,2	+56,5
Professions (encore) inconnues ou non classées	69	0,2	60	104	132	0,3	+91,3
Total	34.518	100	38.512	43.271	46.331	100	+34,2

Source : INASTI.

Sur la période considérée, on observe également chez les femmes une forte augmentation du nombre d'activités accessoires dans chaque secteur.

On observe surtout, pour la période considérée, un glissement vers les secteurs des services et les professions intellectuelles. Toutefois, le nombre de femmes qui exercent une activité accessoire dans l'industrie a fortement progressé depuis les cinq dernières années.

Par contre, la part des activités complémentaires dans le secteur du commerce a aussi reculé dans cette catégorie professionnelle, de 43,9% en 2000 à 38,6 en 2005.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V Analyses sectorielles

Le présent chapitre s'attardera sur les caractéristiques de base de onze secteurs de l'économie belge. Pour ce faire, un bref aperçu de ces secteurs est proposé sous les angles suivants: les relations intersectorielles ('positionnement'), la structure interne ('principales activités'), l'emploi et la démographie²⁰, le commerce extérieur (exportations) ainsi que les forces, faiblesses, opportunités et menaces ('analyse SWOT') du secteur étudié.

La nature des secteurs passés à la loupe (relevant d'une part de l'industrie manufacturière et du secteur tertiaire, et de la construction d'autre part) explique le recours à différents paramètres²¹ (quoique similaires) afin de préciser la situation suivant l'angle choisi.

Les données utilisées proviennent essentiellement de la Direction générale de la Statistique et de l'Information économique du SPF Économie, de la Banque nationale de Belgique, de l'ICN²², de l'ONSS et d'Eurostat²³. De plus, il a été fait appel dans plusieurs cas à des instances telles que le Conseil central de l'économie, les fédérations sectorielles, etc.

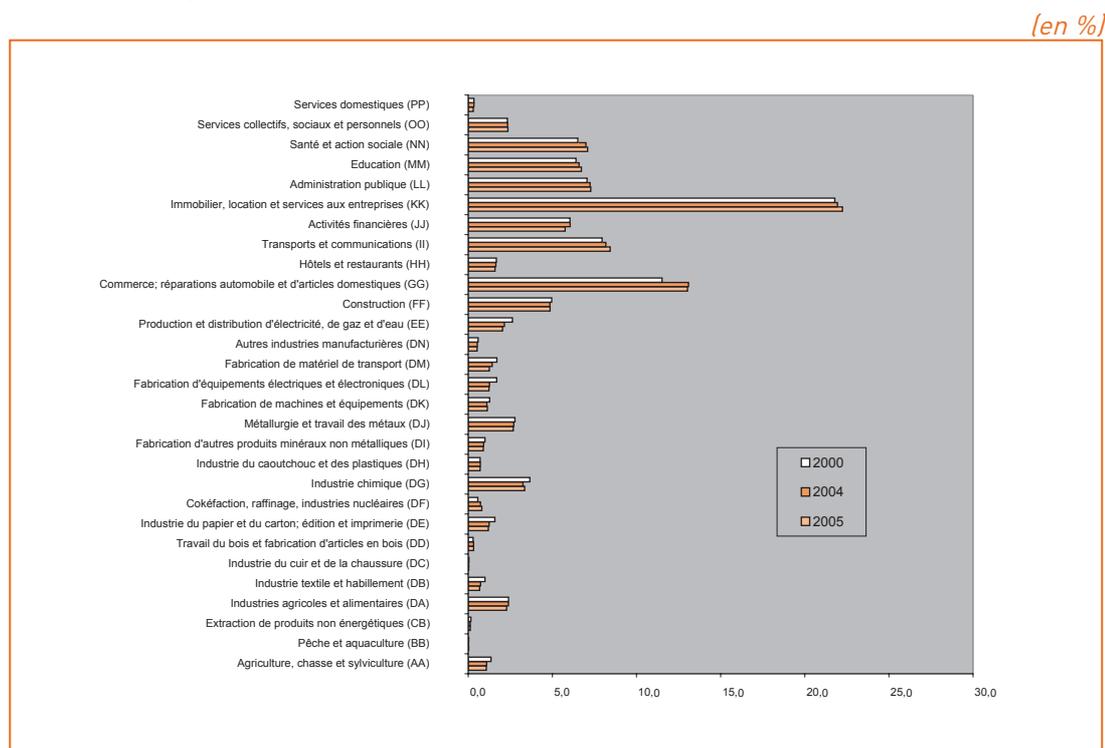
²⁰ Le nombre d'entreprises correspond au nombre d'assujettis à la TVA actifs.

²¹ Pour l'industrie manufacturière, l'enquête Prodcum (enquête mensuelle menée auprès de toutes les unités d'activité industrielle avec au moins dix travailleurs ou dont le chiffre d'affaires atteint 2.478.935 EUR, qui mesure la variation de la valeur ajoutée au coût des facteurs) constitue une source fondamentale. Ces données sont collectées par le SPF Économie DG Statistique et Information économique, qui met d'autres sources à la disposition du secteur tertiaire, basées sur les déclarations TVA (pour le chiffre d'affaires) et les chiffres ONSS et INASTI (pour l'emploi).

²² Les principaux secteurs amont et aval cités dans la rubrique 'positionnement' reposent sur le tableau entrées-sorties, établi par le Bureau fédéral du plan pour le compte de l'ICN. La toute dernière version de ce tableau date de 2000.

²³ Comext d'Eurostat a servi comme base de données pour le commerce extérieur.

Graphique V.1 : Répartition de la valeur ajoutée entre les différents secteurs qui composent l'économie belge (a)



Source : Banque nationale de Belgique.

(a) : Les secteurs repris dans le graphique correspondent aux sections (A à P inclus) et sous-sections (AA à PP inclus) de la nomenclature NACE-BEL, qui sont en outre réparties en diverses sections NACE (01 à 95 inclus), soit le sujet des analyses du présent chapitre. Compte de production et compte d'exploitation (A31) à prix courants.

Le graphique V.1 donne une indication quant à la répartition de la valeur ajoutée entre les différents secteurs qui composent l'économie belge. Au cours des cinq dernières années, ne semble être intervenue aucune modification structurelle confirmant la dynamique pointant vers une économie de la connaissance : les services à forte intensité de connaissance et les secteurs industriels de haute technologie ne semblent pas avoir conquis une grande part de la valeur ajoutée.

Le graphique illustre la première place (la moitié de la valeur ajoutée est créée par les services marchands) du secteur tertiaire dans l'économie belge : l'industrie manufacturière a généré 17,1% de la valeur ajoutée totale (265,5 milliards d'EUR) en

2005, contre encore 19,3% en 2000. Cette évolution négative qui touche la plupart des économies développées est observée depuis pas mal de temps déjà. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que de nombreux services sont tributaires de stimuli industriels, que ce soit directement (sous-traitance d'activités qui ne relèvent pas de l'activité principale d'une entreprise) ou indirectement.

La part du secteur chimique et du secteur de l'acier à l'industrie manufacturière s'élève à 3,4% et 2,7% respectivement. La valeur ajoutée des secteurs de services se retrouve essentiellement dans les secteurs suivants : immobilier, location et activités de service aux entreprises (22,2%), commerce de gros et commerce de détail (13%), transports, entreposage et communications (8,4%), activités financières (5,8%). Par ailleurs, 4,9% de la valeur ajoutée totale est réalisée par le secteur de la construction.

Le présent chapitre abordera tous ces secteurs, à l'exception du secteur immobilier, location et activités de service aux entreprises (non repris en raison de sa très grande diversité – code NACE-BEL 70-74). En outre, une analyse a été consacrée à l'industrie alimentaire, à la biotechnologie, à l'industrie textile, à l'industrie automobile et au secteur horeca.

V.1 Les industries alimentaires

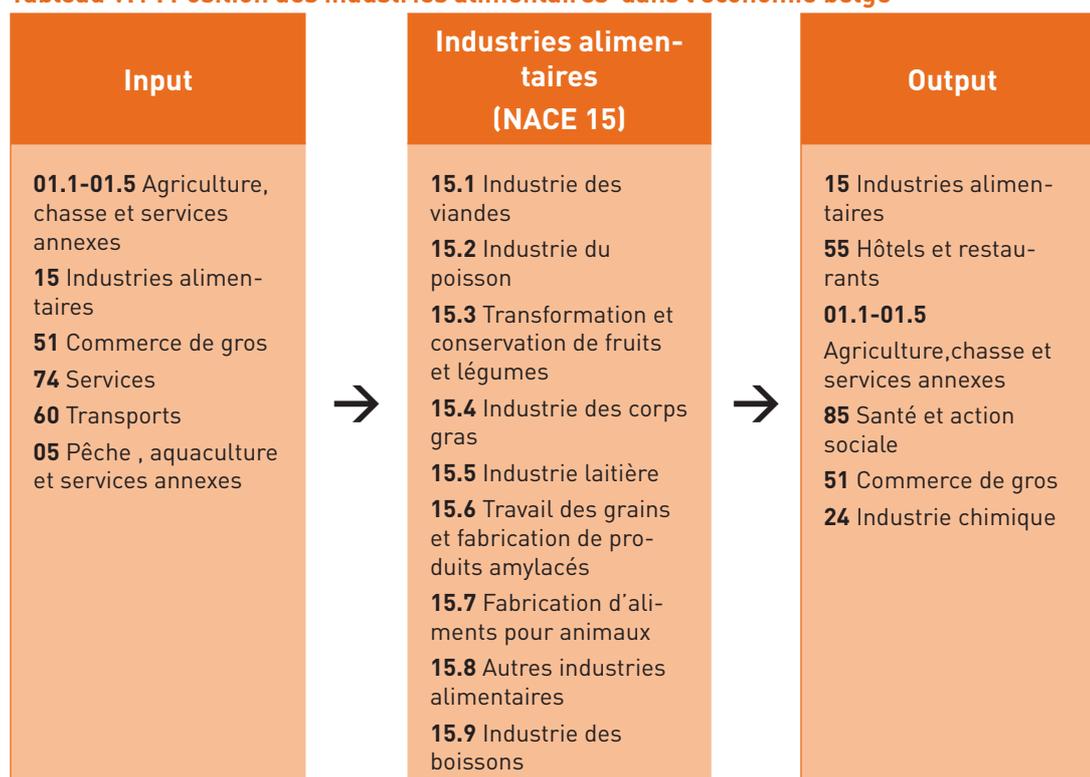
Les industries alimentaires, secteur très diversifié, assurent la transformation des produits issus de l'agriculture et de la pêche en aliments propres à la consommation humaine ou animale. Ces industries produisent aussi des matières premières qui seront à leur tour transformées par le secteur lui-même en un produit plus élaboré destiné au consommateur final (par exemple, la production de farine destinée au secteur de la boulangerie).

Les industries alimentaires occupent en 2005, au sein de l'industrie manufacturière, la deuxième place en termes d'emplois (90.000 postes de travail), la troisième place pour la valeur ajoutée (5,8 milliards d'EUR), la troisième place pour les exportations (17,2 milliards d'EUR) et la troisième place pour le chiffre d'affaires (32 milliards d'EUR). Les investissements totaux des industries alimentaires s'élèvent à 1,06 milliard d'EUR pour l'année 2005.

Plus de trois quarts des entreprises alimentaires belges sont de taille modeste : elles emploient moins de 10 travailleurs. On compte parmi celles-ci de nombreuses boulangeries artisanales.

V.1.1 Positionnement

Tableau V.1 : Position des industries alimentaires dans l'économie belge



Source : ICN

Les principaux fournisseurs des industries alimentaires sont (par ordre décroissant des échanges) : l'agriculture (32%), les industries alimentaires elles-mêmes (28,5%), et en particulier, l'industrie laitière et les autres industries alimentaires incluant la fabrication de sucre, chocolat et confiserie, le commerce de gros et intermédiaires du commerce (11%), les services fournis aux entreprises (7,5%), les transports (3,5%) et la pêche et l'aquaculture (0,9%).

Du côté des clients des industries alimentaires, on trouve essentiellement (par ordre décroissant des échanges) : les industries alimentaires elles-mêmes (50,6%), l'horeca (23%), l'agriculture (13,5%) essentiellement comme acheteur des aliments pour animaux, les activités liées à la santé et l'action sociale telles que les maisons de repos, crèches, ateliers protégés, etc... (4,1%), le commerce de gros et les intermédiaires du commerce (4%), l'industrie chimique, principalement pour la fabrication de produits chimiques divers comme les colles, les gélatines, les matières protéiques, les huiles essentielles, etc... (1,8%).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.1.2 Activités principales

Tableau V.2 : Production du secteur des industries alimentaires et de ses sous-secteurs²⁴

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moi- tié 2005	1 ^{ère} moi- tié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
15	Industries alimen- taires	19.429	19.682	1,3	9.453	9.955	5,3	100,0
15.1	Industrie des viandes	3.401	3.693	8,6	1.698	1.852	9,1	18,8
15.2	Transformation et con- servation du poisson	351	363	3,4	177	192	8,5	1,8
15.3	Transformation et con- servation de légumes	2.085	2.118	1,6	1.056	1.109	5,0	10,8
15.4	Industrie des corps gras	1.292	1.302	0,1	621	646	4,0	6,6
15.5	Glaces de consomma- tion	236	231	-2,1	130	137	5,4	1,2
15.6	Travail des grains et fabrication de produits amylacés	1.532	1.421	-7,2	715	723	1,1	7,2
15.7	Aliments pour ani- maux	1.744	1.558	-10,7	764	812	6,3	7,9
15.8	Autres industries alimentaires	5.815	5.961	2,5	2.802	2.902	3,6	30,3
15.9	Industrie des boissons	2.972	3.035	2,1	1.490	1.581	6,1	15,4

Source : SPF Économie

La valeur de la production des industries alimentaires s'élève en 2005 à 19,7 milliards d'EUR, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2004 (+1,3%). En réalité, ce chiffre cache des évolutions très différentes selon les sous-secteurs : l'industrie des viandes, l'industrie du poisson et, dans une moindre mesure, les autres industries alimentaires ont connu une augmentation de la production (respectivement de 8,6%, 3,4% et 2,5%), tandis que le secteur des aliments pour animaux et le travail des grains enregistrent une baisse de leurs activités (-10,7% et -7,2%).

²⁴ Le tableau exclut les données relatives aux abattoirs (NACE 15.11) et aux laiteries (NACE 15.51).

L'évolution comparée des six premiers mois de 2006 par rapport aux six premiers mois de 2005 met en évidence une croissance de 5,3% de la production du secteur alimentaire dans sa totalité.

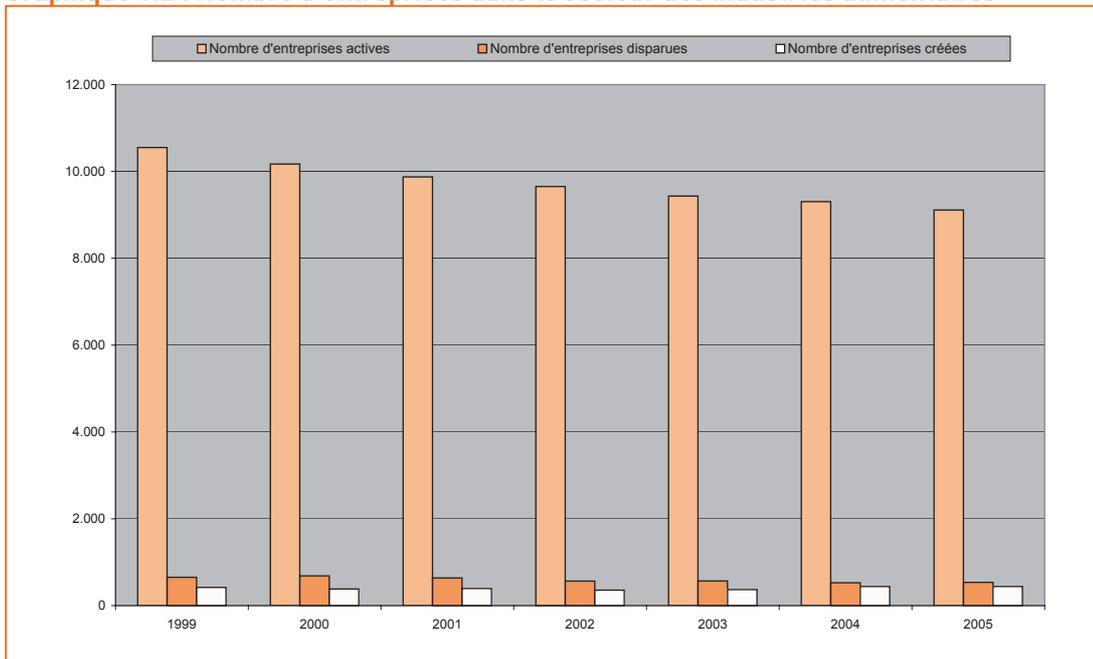
Au niveau de l'importance relative des différents sous-secteurs, les autres industries alimentaires représentent presque un tiers du poids total des industries alimentaires. Il s'agit notamment de la chocolaterie-confiserie, de la boulangerie-biscotterie-biscuiterie, de la fabrication de sucre et de pâtes alimentaires.

L'industrie des viandes et la transformation de légumes représentent ensemble un autre tiers des activités du secteur.

V.1.3 Démographie des entreprises

V.1.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.2 : Nombre d'entreprises dans le secteur des industries alimentaires



Source : SPF Economie

Le nombre d'entreprises alimentaires est en diminution constante depuis 1999, soit une baisse de 16% (de 10.551 à 9.112 entreprises) en 7 ans.

V.1.3.2 Taille des entreprises

Tableau V.3 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur des industries alimentaires en 2005

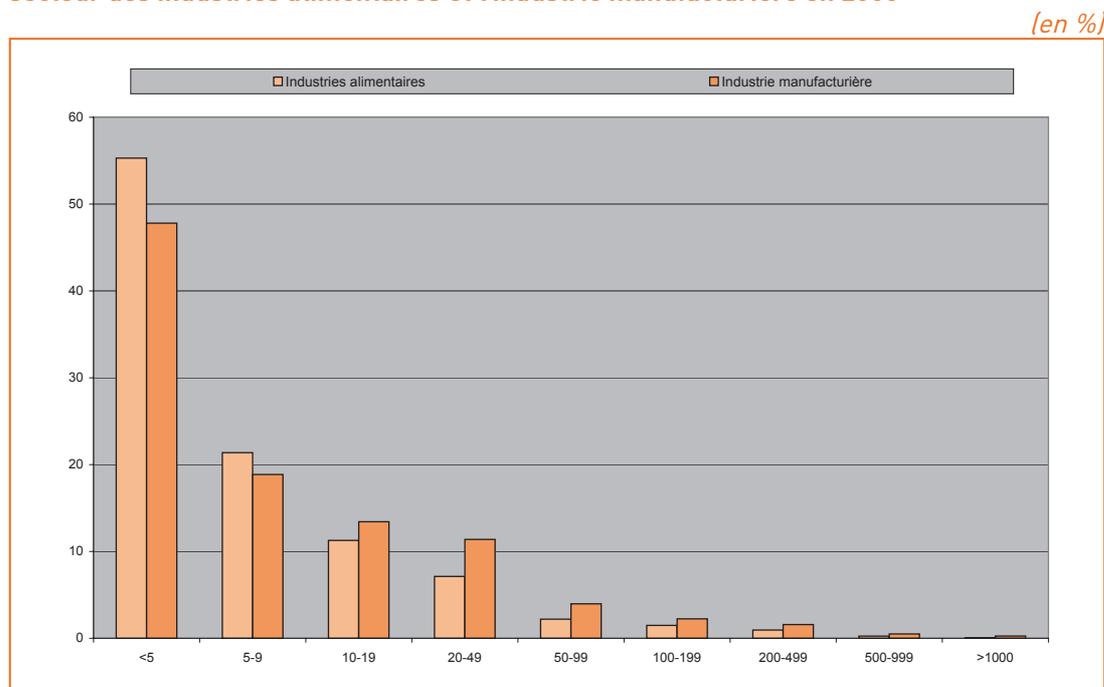
Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	3.100	1.198	632	399	123	83	53	14	4	5.606
Nombre d'emplois	6.570	7.857	8.550	12.526	8.698	11.439	17.387	9.154	8.243	90.424

Source : ONSS

On recense plus de 5.600 entreprises actives dans les industries alimentaires en 2005. Trois quarts des entreprises emploient moins de 10 travailleurs.

Le nombre de postes de travail dans l'alimentaire s'élève à 90.424 en 2005. Environ la moitié des postes de travail (49%) se situe dans les entreprises employant moins de 100 personnes.

Graphique V.3 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur des industries alimentaires et l'industrie manufacturière en 2005



Source : ONSS

Du tableau V.3 et du graphique V.3, il ressort que le secteur des industries alimentaires se caractérise par une forte proportion de P.M.E..

La proportion d'entreprises employant moins de 10 travailleurs est nettement plus élevée dans les industries alimentaires que dans l'industrie manufacturière. Cette différence est encore plus marquée si on ne considère que les entreprises de moins de 5 travailleurs.

Cette fragmentation extrême du secteur se retrouve aussi au niveau européen, mais à une autre échelle puisque la notion de P.M.E. y est différente : l'industrie agro-alimentaire représente le premier employeur européen avec environ 4,1 millions de salariés, dont 61,3% sont salariés dans des P.M.E. (employant moins de 250 salariés) qui représentent plus de 99% du nombre total des entreprises (282.000)²⁵.

V.1.4 Emploi

Tableau V.4 : Emploi dans le secteur des industries alimentaires et ses sous-secteurs ^{26 27}

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
15	Industries alimentaires	73.140	72.996	-0,2	72.433	72.573	0,2	100,0
15.1	Industrie des viandes	14.301	14.085	-1,5	14.058	14.027	-0,2	19,3
15.2	Transformation et conservation du poisson	1.408	1.348	-4,3	1.363	1.332	-2,3	1,8
15.3	Transformation et conservation fruits et légumes	6.760	6.662	-1,4	6.657	6.734	1,2	9,1
15.4	Industrie des corps gras	1.261	1.416	12,3	1.261	1.369	8,6	1,9
15.5	Industrie laitière	7.039	6.885	-2,2	6.953	6.880	-1,0	9,4
15.6	Grains et fabrication de produits amylacés	3.534	3.573	1,1	3.515	3.622	3,0	4,9
15.7	Aliments pour animaux	2.856	2.804	-1,8	2.817	2.795	-0,8	3,8
15.8	Autres industries alimentaires	27.076	27.299	0,8	27.070	26.987	-0,3	37,4
15.9	Industrie des boissons	8.905	8.924	0,2	8.739	8.827	1,0	12,2

Source : SPF Économie

²⁵ CIAA: Confederation of the Food and Drink Industries of the European Union.

²⁶ Les données relatives à l'emploi dans les abattoirs (NACE 15.11) et les laiteries (NACE 15.51) sont cette fois incluses dans le tableau.

²⁷ Prodcoum.

L'emploi dans les industries alimentaires s'élève au total à presque 73.000 personnes en 2005 et est resté relativement stable par rapport à 2004. Cette tendance révèle toutefois de grandes disparités entre sous-secteurs ; on observe une contraction du volume de l'emploi dans la transformation et la conservation du poisson (- 4,3%) et dans l'industrie laitière (-2,2%), dans l'industrie des aliments pour animaux, l'industrie des viandes et celle de la transformation de légumes, avec une diminution chaque fois plus marquée pour les ouvriers que pour les employés.

Par contre, l'industrie des corps gras connaît une nette augmentation du nombre d'emplois (12,3%) en 2005, probablement à cause d'un nombre plus important d'entreprises repris dans l'enquête Prodcom.

Les six premiers mois de 2006 semblent indiquer une embellie dans le secteur de la fabrication de produits amylacés.

Les sous-secteurs les plus importants en termes d'emplois sont les autres industries alimentaires (37,4% de l'emploi total), l'industrie des viandes (19,3%) et l'industrie des boissons (12,2%).

V.1.5 Destinations principales des exportations

Tableau V.5 : Exportations du secteur des industries alimentaires

Partenaire	Export 2004 (en millions d'EUR)	Export 2005 (en millions d'EUR)	Δ (en %)	Parts de marché 2005 (en %)	Export 2004 (en 1.000 tonnes)	Export 2005 (en 1.000 tonnes)	Δ (en %)
France	3.768	3.970	5,4	23,1	4.191	4.411	5,2
Pays-Bas	3.214	3.350	4,2	19,5	3.249	3.470	6,8
Allemagne	2.540	2.619	3,1	15,2	1.983	2.059	3,8
Royaume-Uni	1.585	1.697	7,1	9,9	1.190	1.412	18,6
Italie	732	728	-0,5	4,2	421	414	-1,7
Espagne	452	476	5,3	2,8	363	399	9,9
Reste du monde	3.761	4.041	7,4	25,3	4.609	5.496	19,2
Total	16.052	16.881	5,2	100,0	16.006	17.661	10,3

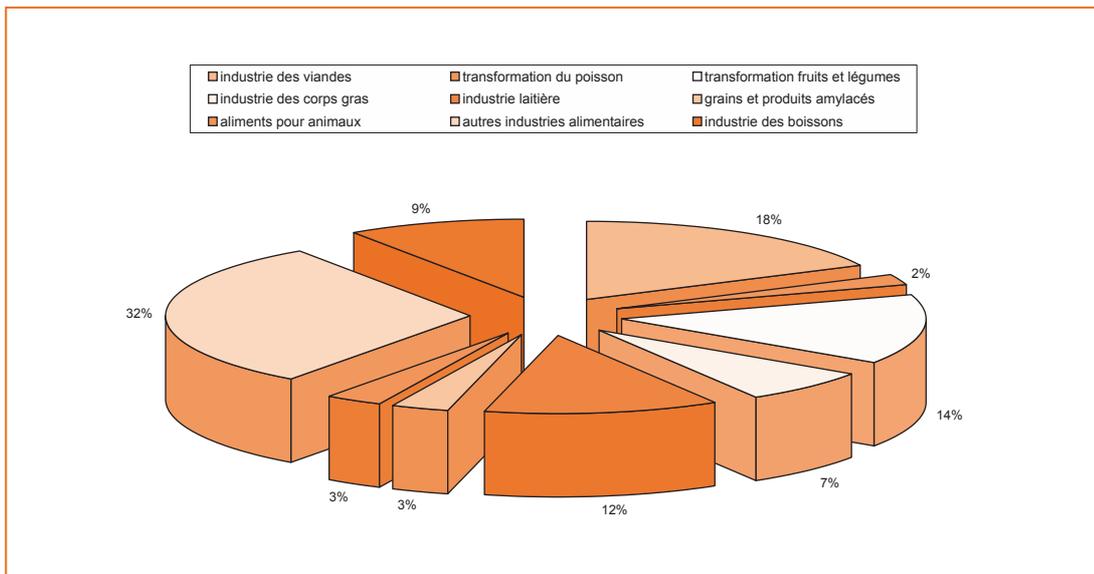
Source : Eurostat

La valeur des exportations du secteur des industries alimentaires s'élève à 16,9 milliards d'EUR en 2005, en croissance de 5,2% par rapport à 2004.

Près de trois quarts (74,7%) de nos exportations sont dirigées vers l'Europe. Les pays voisins que sont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne sont nos principaux clients et représentent ensemble 57,8% de parts de marché. Viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Italie, et l'Espagne. Les exportations de produits alimentaires vers le reste du monde concernent une large gamme de pays. Les principales destinations (hors EU25) sont les États-Unis (1,3%), la Russie (0,9%) et le Japon (0,8%).

Si l'on compare 2005 par rapport à 2004, la croissance des exportations en valeur est la plus élevée vers le Royaume-Uni (7,1%) et vers le reste du monde (7,4%).

Graphique V.4 : Valeur des exportations des industries alimentaires en 2005: répartition selon les sous-secteurs



Source : Comext

Le sous-secteur des autres industries alimentaires (chocolaterie-confiserie, boulangerie-biscuiterie, fabrication de sucre et fabrication de pâtes alimentaires) représente presque un tiers (32%, 5,2 milliards d'EUR) des exportations en 2005. Au sein de ce sous-secteur, les principales exportations concernent les produits du chocolat et les autres préparations alimentaires à base de cacao (1,4 milliard d'EUR) et les produits de la boulangerie, de la pâtisserie et de la biscuiterie (1,1 milliard d'EUR). La majeure partie (81%) des exportations de ce sous secteur est destinée aux pays de l'Union européenne.

Vient ensuite l'industrie des viandes avec 18% des exportations (3 milliards d'EUR). L'industrie laitière et l'industrie des boissons représentent quant à elles respectivement 12% et 9% de nos exportations.

V.1.6 Analyse SWOT

Tableau V.6 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Niveau élevé de sécurité alimentaire, reconnu comme référence en Europe - Dynamisme du secteur (efforts en matière d'innovation et utilisation des biotechnologies) - Proportion élevée de P.M.E. (susceptibles de satisfaire les marchés de niche) - Situation géographique idéale de la Belgique en Europe (plaque tournante) - Personnel technique et de R&D possédant un excellent niveau de formation - Renommée de certains produits belges (chocolats, bières, biscuits, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Variabilité en quantité et en qualité des matières premières - Proportion élevée de travailleurs peu qualifiés et représentativité plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur. - Proportion élevée de P.M.E. (taille critique pour innover, diversifier et sensibilité accrue à la faillite) - Coûts croissants de la sécurité alimentaire et restrictions environnementales - Coût du travail élevé - Visibilité insuffisante par rapport à l'importance stratégique de l'industrie alimentaire - Exportations orientées vers un nombre trop restreint de pays
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture grandissante des marchés aux niveaux européen et mondial - Politique et culture alimentaires très développées au niveau de l'EU - Prise de conscience de la société du rôle essentiel de l'alimentation pour la santé, la qualité de vie et le bien-être - Évolution des besoins des consommateurs (évolution démographique, changements de modes de vie, demande de produits plus transformés) - Possibilité d'utiliser des technologies provenant d'autres secteurs - Renforcement de la relation entre les centres de recherche, les entreprises et les consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration du secteur et concurrence très forte au niveau mondial - Secteur sensible aux crises (dioxine, maladie de la vache folle, grippe aviaire, ...) - Cadre réglementaire de plus en plus sévère et complexe - Concurrence avec les produits alimentaires provenant de pays dans lesquels les normes sont moins exigeantes ou inexistantes - Hausse des coûts de l'énergie - Pouvoir grandissant de la grande distribution (pression sur les marges) - Manque d'information objective en ce qui concerne la sécurité alimentaire

Biocarburants

L'EU a élaboré une politique énergétique qui vise l'utilisation de sources d'énergie plus durables et renouvelables comme les biocarburants. La Belgique, comme les autres États membres, a donc mis l'accent sur une plus grande utilisation de cette source d'énergie.

La première génération de biocarburants est actuellement commercialisée. Elle comprend le bio-éthanol (produit à partir de biomasse et utilisable à l'état pur ou mélangé à de l'essence), le bio-ETBE (obtenu par la réaction chimique entre l'éthanol et l'isobutylène; composé pour 47% de bio-éthanol et additionné à de l'essence à un taux jusqu'à 5%, améliore la carburation), le biodiesel (obtenu par l'estérification d'huile végétale avec le méthanol, utilisable à l'état pur ou mélangé au gasoil) et le HPP (ou huile pure de plantes qui peut directement être utilisée comme carburant moyennant une adaptation des moteurs ou être mélangée à du gasoil en petites concentrations sans adaptation des moteurs).

Une nouvelle génération de biocarburants est intensivement recherchée; celle-ci promet d'avoir un potentiel plus grand de réduction du CO₂, un prix plus bas et un rendement potentiel plus haut par hectare de terre cultivée. Elle comprend principalement le bio-FT-diesel (bio-Fischer Tropsch diesel), l'huile de pyrolyse, le HTU (Hydro Thermal Upgrading) et l'éthanol cellulosique.

L'EU s'est imposée comme objectif d'utiliser 5,75% de tous les carburants de transport sous forme de biocarburant en 2010 (Directive 2003/30). Pour y arriver, les États membres sont autorisés à diminuer ou à annuler les accises sur les biocarburants (Directive 2003/96).

En plus, une prime énergétique de 45 EUR par hectare de culture énergétique est prévue pour un total de 1,5 million d'hectares.

La Belgique a repris l'objectif européen de 5,75% dans l'AR du 4 mars 2005 concernant les biocarburants. Cet arrêté royal autorise l'utilisation sans accises de 7% de bio-éthanol et de 3,37% de biodiesel dans les mélanges avec l'essence et le gasoil. Cette règle entre en vigueur le 1^{er} novembre 2006 pour le biodiesel et le 1^{er} octobre 2007 pour le bio-éthanol; elle sera d'application jusqu'au 30 septembre 2013.

Des quotas annuels sont fixés : 250.000 m³ pour le bio-éthanol et 380.000 m³ pour le biodiesel. Pour toute la période jusqu'en 2013, il s'agit de 1.485.500 m³ de bio-éthanol et de 2.628.333 m³ de biodiesel (Loi du 10 juin 2006 concernant les biocarburants).

Le Conseil des Ministres du 14 octobre 2006 a réparti partiellement les quotas. Pour le bio-éthanol, la répartition définitive suivante a été faite:

Bio Wanze (Wanze):	750.000 m ³ (125.000 m ³ par an)
Alco Bio Fuel (Gand):	543.500 m ³ (90.583 m ³ par an)
Tate & Lyle (Alost):	192.000 m ³ (32.000 m ³ par an)

Un quota de 286.000 m³ de biodiesel a été réparti entre 4 entreprises pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 1^{er} octobre 2007. Pour la période suivante, jusqu'à 2013, le quota restant sera réparti lors d'une nouvelle adjudication au courant des mois prochains. La répartition pour la période couvrant les 11 premiers mois est la suivante:

Proviron (Ostende):	48.320 m ³
Flanders Bio Fuel (Gistel):	40.680 m ³
Oléon (Ertvelde):	72.000 m ³
Néochim (Feluy):	125.000 m ³

Pour réaliser l'objectif des 5,75% de biocarburants, 133.975 m³ de bio-éthanol et 419.175 m³ de biodiesel doivent être mélangés annuellement dans les carburants de transport. Les volumes fixés par la loi du 10 juin 2006 permettent à la Belgique d'atteindre largement cet objectif.

A ce jour, il n'y a pas de production de biocarburants en Belgique mais différents projets sont en cours.

La production de 250.000 m³ de bio-éthanol, comme prescrit par la loi du 10 juin 2006, nécessite une surface de 45.000 ha de betteraves sucrières ou de 88.000 ha de froment, celle de 380.000 m³ de biodiesel demande 271.000 ha de colza²⁸.

Les surfaces agricoles totales utilisées en 2005 totalisaient presque 1,4 million ha, dont 843.000 ha sous cultures arables. La surface cultivée sous colza était de 5.636 ha (10.000 ha en 2006), celle sous betteraves sucrières était de 85.527 ha et celle sous céréales 322.231 ha, dont 204.209 ha de froment et 54.256 ha de maïs. La majeure partie de ces cultures était destinée à l'alimentation humaine et animale.

Vu le déficit en terres sous jachère, la Belgique sera obligée pour atteindre son objectif d'importer une grande partie des matières premières, à moins d'importer directement les biocarburants.

La concurrence pour utiliser les surfaces agricoles, soit pour la production d'énergie, soit pour la production d'aliments, poussera probablement vers le haut, à la satisfaction des agriculteurs, les prix des matières premières agricoles.

²⁸ USDA, Gain report n° E36081
65 t/ha de betteraves sucrières et 1 t. de betteraves pour 86,1 l. d'éthanol,
8 t/ha de froment et 1 t. de froment pour 356 l. d'éthanol,
4 t/ha de colza et 1 t. colza pour 350 l. d'huile.

Même si le développement d'un réseau de biocarburants ne diminuera pas la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, il entraînera néanmoins des aspects positifs comme la diversification des sources de ravitaillement énergétique et la création de nouveaux emplois dans les unités de production, la diminution de l'émission de gaz carbonique et des avancées dans le respect des normes de Kyoto.

Agriculture

Les principaux secteurs fournisseurs du secteur de l'agriculture (NACE 01) sont (par ordre décroissant des échanges)²⁹ : la fabrication d'aliments pour animaux (NACE 15.71), le commerce de gros (NACE 51), l'agriculture (NACE 01), la fabrication de machines agricoles et forestières (NACE 29.3), les activités vétérinaires (NACE 85.2), la fabrication d'engrais (NACE 24.15) et la fabrication de produits agrochimiques (NACE 24.30).

Le client le plus important de l'agriculture est représenté par les industries alimentaires, avec comme principaux sous-secteurs par ordre décroissant d'importance : l'industrie des viandes, la fabrication d'aliments pour animaux, le travail des grains et la fabrication de produits amylacés et l'industrie des corps gras. Les autres clients principaux sont : l'agriculture (NACE 01), le commerce de gros (NACE 51) et le textile (NACE 17).

L'agriculture est à la fois fournisseur et client d'elle-même. En effet, elle produit et se fournit différents facteurs de production : semences et plants, animaux pour l'élevage et l'engraissement, prestations des entrepreneurs agricoles pour le compte de tiers, etc....

La valeur de la production agricole³⁰ s'élevait en 2005 à 6.821 millions d'EUR, soit une diminution de 2,1% par rapport à l'année précédente. Alors que la chute de la valeur de la production en grandes cultures (1.295 millions d'EUR) est sévère par rapport à 2004 (-16,3%), et que les productions animales (3.766 millions d'EUR) reculent également (-1,1%), ce sont les productions horticoles (1.685 millions d'EUR, soit une hausse de 10%), en particulier les légumes, qui permettent de maintenir un statu quo relatif de la production totale finale.

La valeur ajoutée brute (aux prix du marché) est passée de 2.781 millions d'EUR en 2004 à 2.572 millions d'EUR en 2005 soit également une diminution de 7,5%.

²⁹ Source : ICN, matrice input-output 2000.

³⁰ Source : Prévisions des comptes économiques agricoles 2005 de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.

En 2006, 49.307 exploitations agricoles étaient actives³¹ en Belgique, soit une diminution de 2.233 unités (-4,3%) par rapport à 2005.

La main-d'œuvre agricole totale s'élève à 91.176 personnes en 2006, soit une diminution de 3.833 unités (-4,0%) par rapport à 2005. Le taux de diminution de la main-d'œuvre à temps plein est plus faible que celui de la main-d'œuvre à temps partiel.

Tableau V.7 : Production végétale et animale en agriculture

Recensements agricoles 2005 et 2006 (résultats provisoires)

Description	Unités	2005	2006	Δ (en %)
Superficie agricole utilisée	ha	1.385.582	1.369.041	-1,2
Produits végétaux:				
Céréales	ha	322.231	326.412	1,3
Plantes industrielles	ha	130.311	120.058	-7,9
dont:				
betteraves sucrières	ha	85.527	82.665	-3,3
chicorées	ha	15.649	8.853	-43,4
lin	ha	19.288	15.778	-18,2
colza	ha	5.636	9.618	70,7
Pommes de terre	ha	64.952	66.834	2,9
Cultures fourragères	ha	255.208	251.815	-1,3
Légumes de pleine terre (y c. fraises)	ha	38.908	39.716	2,1
Cultures sous serre	ha	2.227	2.167	-2,7
Jachères	ha	27.799	27.407	-1,4
Prairies permanentes	ha	519.096	510.046	-1,7
Produits animaux:				
Bovins	animaux	2.698.649	2.638.605	-2,2
Porcs	animaux	6.318.213	6.228.560	-1,4
Volailles	animaux	35.569.320	31.872.051	-10,4

Source : SPF Économie

³¹ Source : Résultats provisoires du recensement agricole de mai 2006 de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie.

La réduction de la superficie des cultures industrielles en 2006 est due principalement à la réduction de la superficie en lin (-18,2%), en betteraves sucrières (-3,3%) mais surtout en chicorées (-43,4%), conséquence de la réforme de l'organisation commune de marché du sucre.

La seule culture industrielle en forte progression est le colza, qui atteint 9.618 ha (+70,7%) en 2006, suite aux nouveaux débouchés offerts par la mise en place de la production de biocarburants en Belgique.

La superficie plantée en pommes de terre (66.834 ha) se répartit entre 12.051 ha de pommes de terre hâtives, 52.222 ha de pommes de terre de conservation et 2.561 ha de plants de pommes de terre.

La diminution du nombre de bovins et de porcs observée en 2006 s'accompagne d'une diminution parallèle du nombre d'éleveurs en Belgique (-4,9% d'éleveurs bovins et -5,8% d'éleveurs porcins).

Le 14 mars 2006 a eu lieu l'installation officielle de la **Commission de l'Agriculture contractuelle**. L'installation de cette Commission découle de la Convention en matière d'agriculture contractuelle qui a été signée le 5 décembre 2005 par les différentes parties actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la distribution.

Le rôle majeur de cette Commission est de veiller à l'application d'un code de conduite concernant les bonnes pratiques commerciales, approuvé par les parties signataires. Le code de conduite vise exclusivement les contrats écrits conclus dans le secteur agricole. La Commission doit émettre des avis et élaborer des propositions pour l'amélioration des contrats existants.

Cette Commission est composée de représentants des organisations agricoles (Fédération Wallonne de l'Agriculture, Boerenbond, Algemeen Boerensyndicaat, Confédération des Betteraviers Belges), de représentants d'entreprises qui achètent et transforment des produits agricoles (industrie du lin : ABV, négoce et transformation de pommes de terre et de légumes : Belgapom & Vegebe, fabricants d'inuline : Cefi, producteurs de sucre : Subel, commerce de céréales : Synagra, entreprises de semences : Intersemza), du commerce de bétail (FNCPBV) et de la distribution (Fedis).

Le Secrétariat de la Commission est assuré par le SPF Économie.

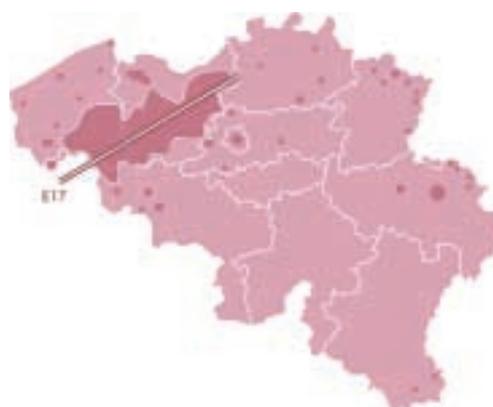
Les travaux de la Commission en 2006 se sont focalisés sur les contrats dans le secteur de la pomme de terre. Plusieurs réunions du groupe de travail ont permis de dresser une liste de définitions concernant certains termes utilisés fréquemment mais prêtant parfois à confusion dans les contrats de ce secteur. Ensuite, une série de recommandations concrètes pour améliorer la qualité de ces contrats a été également élaborée.

V.2 Secteur du textile et de l'habillement

Le secteur du textile et de l'habillement se caractérise, tant dans l'EU qu'en Belgique, par une forte concentration dans certaines régions et par la part déterminante du secteur dans le tissu industriel de ces régions.

Les entreprises du secteur textile apparaissent en couleur plus foncée sur la carte ci-contre.

La production de tapis, où la Belgique est leader mondial, est concentrée le long de l'axe routier E17.



Source : Rapport annuel 2004-2005 (Febeltex).

Dans les statistiques, ce secteur est analysé sous la section DB, qui regroupe les données récoltées pour les codes NACE 17 (Industrie textile) et NACE 18 (Industrie de l'habillement et des fourrures).

Pour l'année 2005, la production du secteur du textile et de l'habillement est évaluée à 7,2 milliards d'EUR³². Le secteur du textile et de l'habillement connaît sa septième année consécutive de repli, en recul de 4,33%, et sa part des activités productives du pays ne s'élève plus qu'à 1,12%.

En 2005, la valeur ajoutée brute produite par le secteur du textile et de l'habillement, 1,8 milliard d'EUR, représente 0,68% du total de la valeur ajoutée. Les rémunérations et salaires, 1,3 milliard d'EUR, représentent 0,85% du total belge, en diminution de 3,8%.

Alors que le prix de l'énergie et de certaines matières premières a fortement augmenté en 2005, les entreprises belges n'ont pu répercuter totalement cette hausse sur leurs prix de vente. La surcapacité des moyens de production (le taux moyen d'utilisation de la capacité de production du secteur textile est de 74% et celui du secteur de l'habillement de 62%), et les importations d'articles à bas prix en sont les deux causes principales.

³² BNB

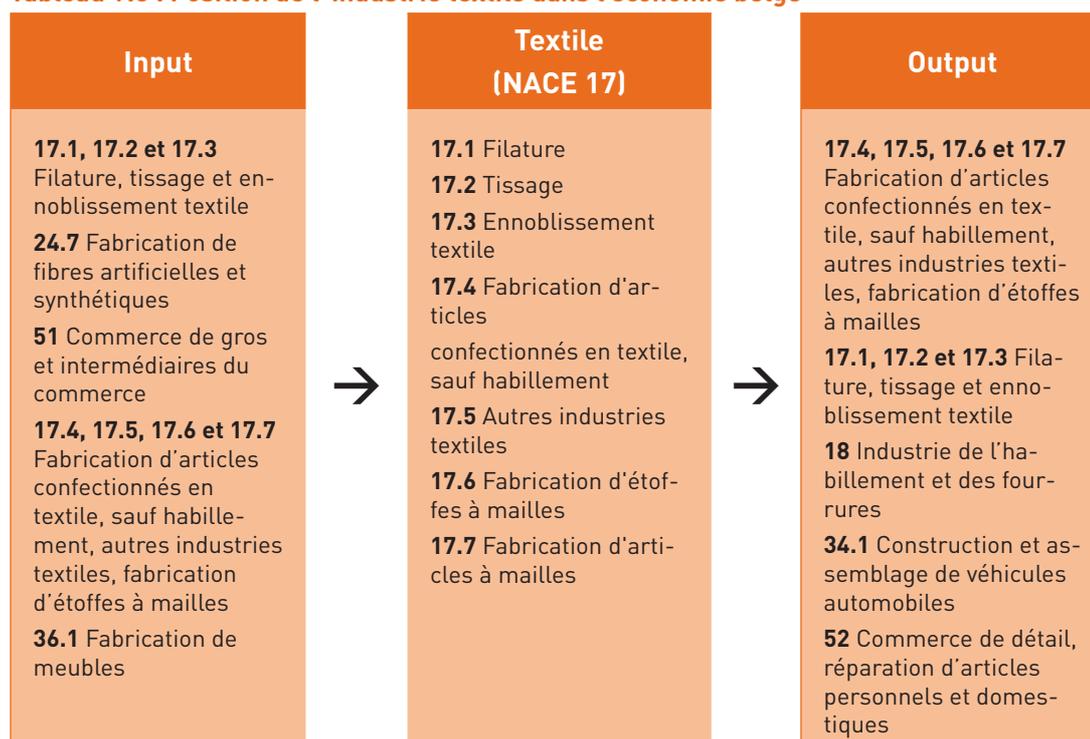
En 2005, les investissements³³ (263,1 millions d'EUR) reculent à nouveau de 15%. Il s'agit essentiellement (85%) d'acquisitions d'immobilisations corporelles, pour étendre les installations existantes (secteur de l'habillement) ou des investissements de remplacement (secteur du textile).

Le taux d'investissement³⁴ du secteur est de 14,7% en 2005, inférieur de 7,6% à celui de l'ensemble de l'économie belge.

Pour 2006, l'amélioration de la conjoncture générale renforce la consommation privée et les données relatives aux premiers mois indiquent que la tendance est favorable dans les deux secteurs.

V.2.1 Positionnement

Tableau V.8 : Position de l'industrie textile dans l'économie belge



Source : ICN

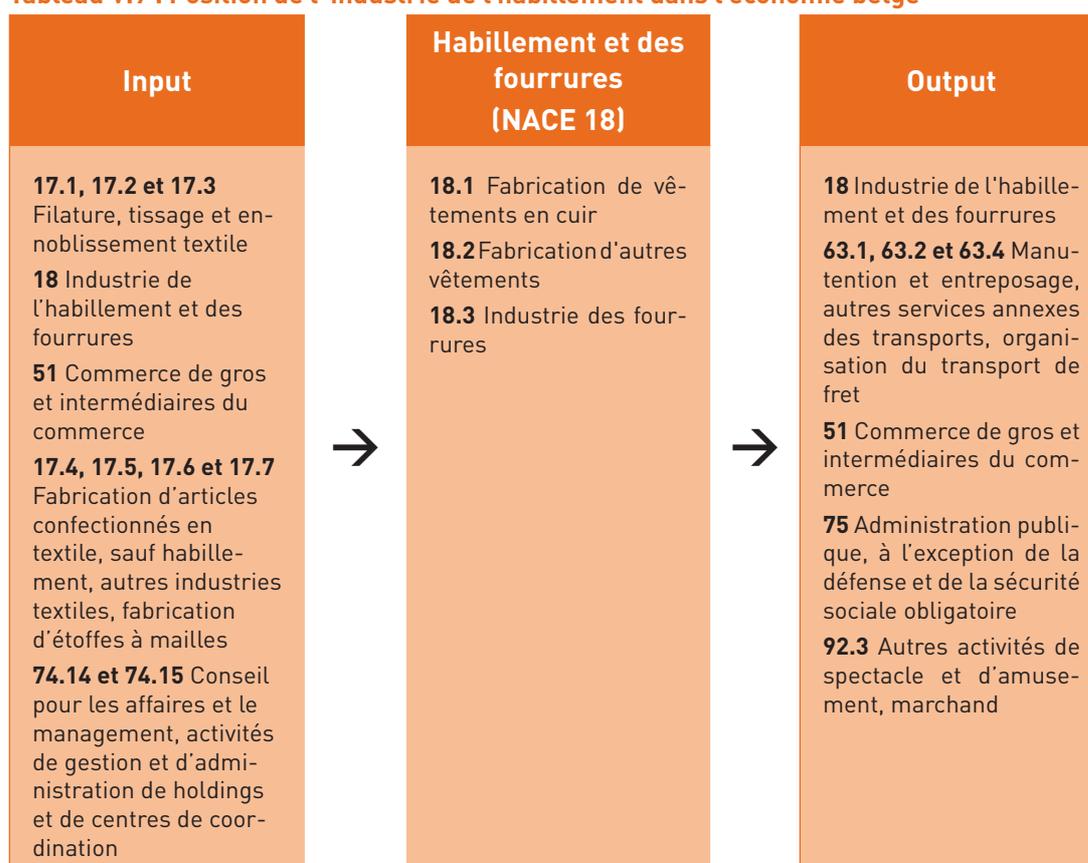
³³ BNB, Formation brute de capital fixe par branche d'activité (A31), estimations à prix courants.

³⁴ Le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée.

Les principaux fournisseurs de l'industrie du textile sont les activités préparatoires du secteur lui-même, et plus particulièrement la filature, le tissage et l'ennoblissement textile (27,19%), le secteur chimique, avec la fabrication de fibres artificielles et synthétiques (13,2%), le commerce de gros et les intermédiaires du commerce (11,9%), les opérations ultérieures réalisées par le secteur du textile, la fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf l'habillement, les autres industries textiles et la fabrication d'étoffes à mailles (10,6%), la fabrication de meubles (6,26%).

Parmi les clients du secteur, on retrouve le secteur du textile, avec la fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement, les autres industries textiles, la fabrication d'étoffes à mailles (31,8%) et l'ennoblissement textile (20,6%), l'industrie de l'habillement et des fourrures (17%), la construction et l'assemblage de véhicules automobiles (5,1%), le commerce de détail, la réparation d'articles personnels et domestiques (4,3%).

Tableau V.9 : Position de l'industrie de l'habillement dans l'économie belge



Source : ICN

Les principaux fournisseurs de l'industrie de l'habillement et des fourrures sont l'industrie textile, principalement les opérations de filature, tissage et ennoblissement textile (40,29%), l'industrie de l'habillement et des fourrures (19%); le commerce de gros et les intermédiaires du commerce (13,7%), les opérations finales de l'industrie textile, la fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement, les autres industries textiles et la fabrication d'étoffes à mailles (9,3%), les activités de conseil pour les affaires et le management, les activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination (3,46%).

Parmi les clients du secteur, on retrouve l'industrie de l'habillement et des fourrures elle-même (43,5%), la manutention et l'entreposage, les autres services annexes des transports et l'organisation du transport de fret (11,3%), le commerce de gros et les intermédiaires du commerce (7,6%), l'administration publique, à l'exception de la défense et de la sécurité sociale obligatoire (3%), les activités de spectacle et d'amusement pour le secteur marchand (3%).

V.2.2 Activités principales

Tableau V.10 : Production du secteur du textile et de l'habillement et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
17	Textile	4.786,8	4.500,1	-6,0	2.306,2	2.341,4	1,5	100,0
17.1	Filature	319,3	266,5	-16,5	149,0	141,7	-4,9	5,9
17.2	Tissage	1.226,4	1.125,4	-8,2	586,9	598,4	2,0	25,0
17.3	Ennoblissement textile	266,7	225,0	-15,6	119,0	111,5	-6,3	5,0
17.4	Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement	441,1	438,6	-0,6	233,4	237,1	1,6	9,7
17.5	Autres industries textiles	2.417,8	2.348,1	-2,9	1.170,6	1.208,3	3,2	52,2
17.6	Fabrication d'étoffes à mailles	70,8	63,5	-10,4	31,8	31,7	-0,2	1,4
17.7	Fabrication d'articles à mailles	44,7	33,0	-26,1	15,5	12,7	-18,2	0,7
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	429,7	461,8	7,5	235,4	236,9	0,6	100,0

Source : SPF Economie

Après une légère reprise en 2004, le volume de la production textile belge a diminué de 5,1% en 2005, soit un recul de 10% par rapport à la dernière année faste, 2000. En comparant les valeurs, l'écart est encore plus flagrant, avec 4,5 milliards d'EUR, une chute de 18% par rapport à 2000 (5,5 milliards d'EUR) et de 6% par rapport à 2004.

L'industrie textile belge s'est assez précocement reconvertie vers des produits moins sensibles à la concurrence des pays à bas salaires. La proportion des textiles d'intérieur et des textiles techniques³⁵ dans la production belge est supérieure à la moyenne européenne et lui permet de mieux résister que ses voisins. C'est également grâce à ces productions que l'ensemble du secteur progresse au premier semestre 2006 (+1,5%).

A l'opposé, la fabrication d'articles en mailles connaît le revers le plus spectaculaire (-26,1% en 2005 et -18,2% encore pour le premier semestre 2006). Ce sous-secteur ne représente, cependant, qu'une très faible part de la production.

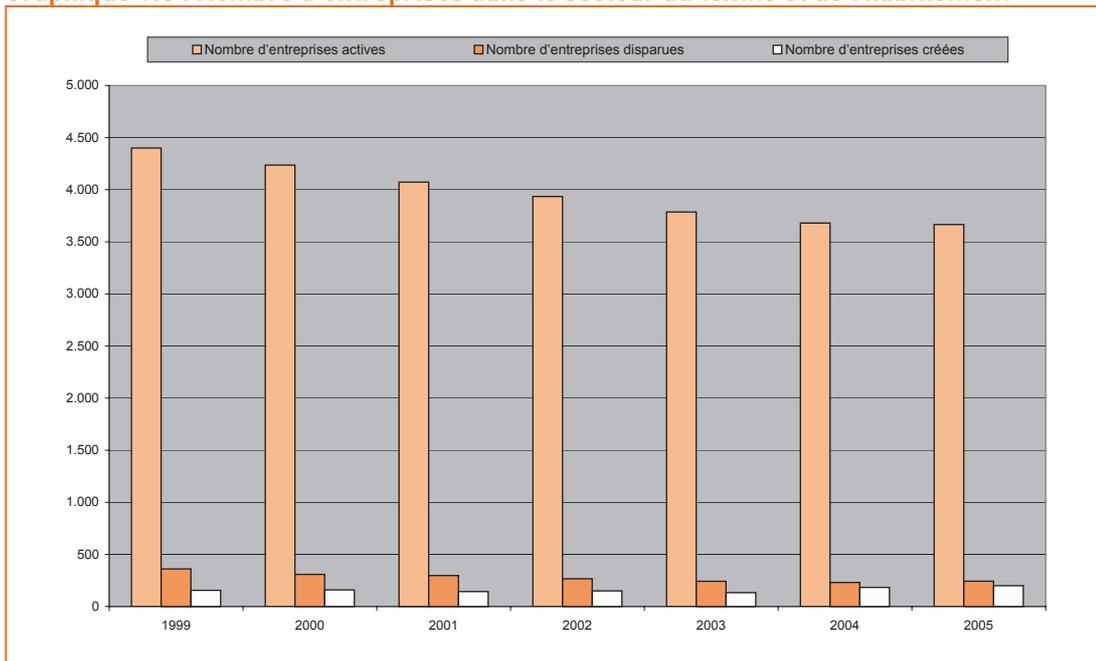
Pour l'habillement, le volume de la production intérieure a diminué de 7,6% (au premier semestre 2005, le recul atteignait même 11,25%), contre -10 et -15% en 2003 et 2004. Si l'on tient compte de l'ensemble de la production (donc, également des articles produits à l'étranger pour le compte d'entreprises belges), pour la première fois depuis 1995, la valeur a augmenté de 7,5% en 2005 et reste quasi stable (+0,6%) au premier semestre 2006.

³⁵ Dans les statistiques relatives à la production, les textiles techniques ne sont pas repris comme un sous-secteur distinct. On les retrouve principalement sous les codes NACE 17.52 Ficellerie, corderie, fabrication de filets, NACE 17.53 Fabrication de non-tissés et 17.54 Industries textiles non citées ailleurs. Ex : géotextiles, textiles pour la construction, l'agriculture, le jardinage et la pêche, la défense, la protection et la sécurité, l'automobile, les applications médicales, les transports et emballages, les applications industrielles (moyens de filtration, etc.).

V.2.3 Démographie des entreprises

V.2.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.5 : Nombre d'entreprises dans le secteur du textile et de l'habillement



Source : SPF Economie

V.2.3.2 Taille des entreprises

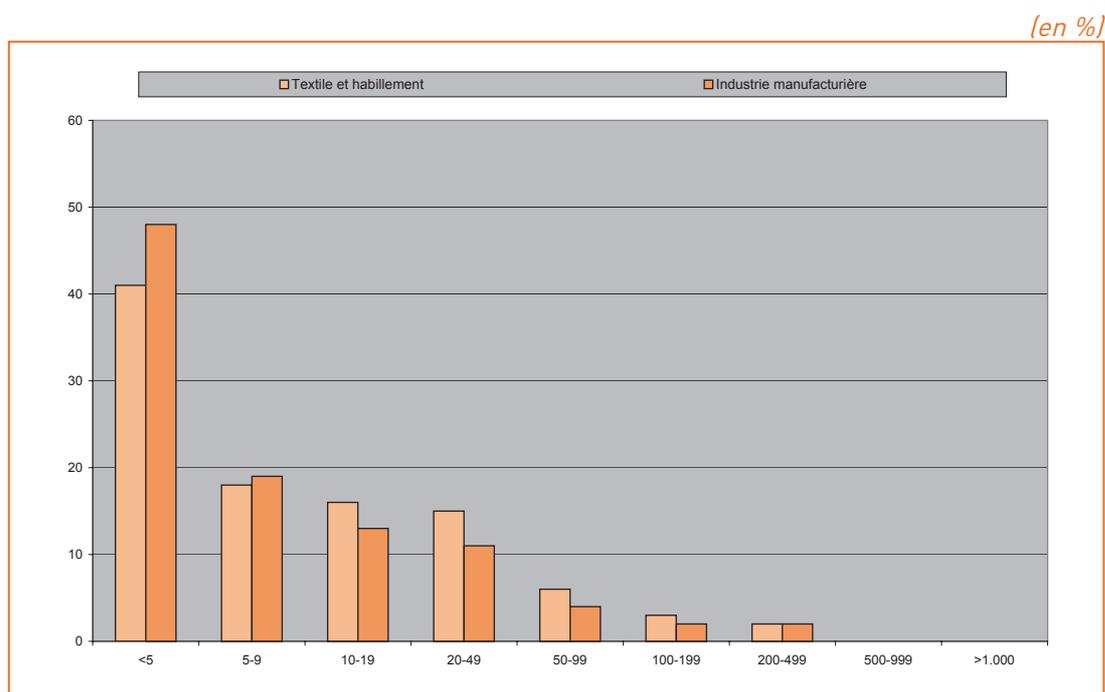
Tableau V.11 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur du textile et de l'habillement en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	567	248	219	202	79	79	39	6	2	1.390
Nombre d'emplois	1.114	1.654	3.133	6.033	5.251	5.431	8.041	3.918	4.019	38.594

Source : ONSS

En Belgique, 94,5% des entreprises emploient moins de 50 personnes. 93% des entreprises du secteur textile sont des P.M.E.. Dans le secteur de l'habillement et des fourrures, cette proportion atteint 97,8%. Toutefois, l'ensemble des travailleurs actifs dans ces P.M.E. ne représente que 30,9% du total des postes de travail.

Graphique V.6 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur du textile et de l'habillement et l'industrie manufacturière en 2005



Source : ONSS

D'année en année, des entreprises disparaissent dans le secteur et il ne reste quasi plus de grandes unités de production sur le marché national.

V.2.4 Emploi

Tableau V.12 : Emploi dans le secteur du textile et de l'habillement et dans ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
17	Textile	31.636	29.486	-6,8	30.003	27.969	-6,8	100,0
17.1	Filature	2.911	2.492	-14,4	2.546	2.361	-7,3	8,5
17.2	Tissage	7.804	7.270	-6,8	7.410	6.809	-8,1	24,7
17.3	Ennoblement textile	2.216	2.056	-7,2	2.121	1.878	-11,5	7,0
17.4	Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement	4.111	3.993	-2,9	4.024	3.824	-5,0	13,5
17.5	Autres industries textiles	13.037	12.577	-3,5	12.764	12.180	-4,6	42,7
17.6	Fabrication d'étoffes à mailles	586	420	-28,3	419	419	0,0	1,4
17.7	Fabrication d'articles à mailles	972	677	-30,3	720	498	-30,8	2,3
18	Industrie de l'habillement et des fourrures¹	6.103	5.776	-5,4	5.847	5.583	-4,5	100,0
18.2	Fabrication d'autres vêtements	5.785	5.517	-4,6	5.585	5.337	-4,4	95,5

Source : SPF Economie

En 2005, le nombre d'emplois dans l'industrie textile a diminué de 6,8%, soit une baisse de 2.150 travailleurs. Pour le secteur de l'habillement, le recul est de 5,4%, soit une diminution de 327 travailleurs. Les trois secteurs les plus menacés sont la fabrication d'articles à mailles (-30,3%), la fabrication d'étoffes à mailles (-18,3%) et la filature (-14,4%). La situation continue à se dégrader au premier semestre 2006.

Certaines activités sont de plus en plus menacées mais les variations diffèrent de ce que nous avons relevé pour la production. Plusieurs raisons peuvent éclairer ces différences : soit la productivité a augmenté, soit des productions moins rentables sont

abandonnées, soit, enfin, la production des articles nécessitant une main-d'œuvre abondante a été délocalisée.

En décembre 2005³⁶, l'ONEM soutenait 25% des travailleurs de l'industrie textile et 42% de ceux de l'industrie de l'habillement. Malgré cela, de nombreuses entreprises de ces secteurs éprouvent de grandes difficultés à trouver du personnel qualifié pour occuper certaines fonctions critiques (tisserands, techniciens d'entretien, opérateurs machines, designers).

V.2.5 Destination principale des exportations

Tableau V.13 : Exportations du secteur du textile et de l'habillement

Partenaire	Export 2004 (en millions d'EUR)	Export 2005 (en millions d'EUR)	Δ (en %)	Parts de marchés 2005 (en %)	Export 2004 (en 1.000 tonnes)	Export 2005 (en 1.000 tonnes)	Δ (en %)
France	3.157,8	3.348,1	6,0	30,3	334,3	327,9	-1,9
Allemagne	1.467,3	1.404,9	-4,3	12,7	189,0	190,6	0,9
Royaume-Uni	1.370,9	1.390,8	1,5	12,6	70,5	70,6	0,2
Pays-Bas	991,5	1.034,3	4,3	9,4	141,9	147,0	3,6
Italie	575,4	588,8	2,3	5,3	73,6	69,3	-5,9
Espagne	519,5	565,5	8,8	5,1	51,8	47,6	-8,1
États-Unis	194,4	183,8	-5,4	1,7	40,4	37,0	-8,4
Reste du monde	2.529,7	2.519,2	-0,4	22,8	579,4	426,4	-26,4
Total	10.806,5	11.035,3	2,1	100	1.480,9	1.316,3	-11,1

Source : Eurostat

Pour 2005, les données cumulées des deux secteurs montrent que 75,1% du chiffre d'affaires sont exportés, soit 76,5% pour le textile et 70,3% pour l'habillement. Pour chaque secteur, les catégories qui constituent, proportionnellement au chiffre d'affaires, les produits les plus exportés, restent le tapis (textile) et les vêtements de dessus (habillement).

L'analyse de ces données est à relativiser également en tenant compte du fait que plusieurs acteurs du secteur sont à la fois producteurs et intermédiaires de com-

³⁶ Rapport annuel 2005, Office National de l'Emploi, tableau 1B.

merce. Une partie des données d'exportation concerne donc une part d'articles précédemment importés.

Sur le marché de l'EU25, qui représente environ 87,2% des exportations belges, les livraisons s'élèvent à 9,6 milliards d'EUR et leur valeur semble en léger progrès (+2,1%). Les volumes exportés ont cependant chuté de 11,1%. Cette tendance confirme la montée en gamme des articles exportés par nos entreprises. Sur le marché français, principal débouché pour les producteurs belges, les livraisons ont progressé de 6% en valeur mais le volume a reculé de 1,9%. Sur le marché allemand, deuxième débouché, la tendance est inversée : -4,3% en valeur et +0,9% en volume. Sur le marché britannique, troisième, les livraisons ont augmenté, tant en valeur, +1,5%, qu'en volume, +0,2%.

Sur le premier marché extra-européen, les États-Unis, le recul est marqué, tant en valeur, -5,4%, qu'en volume, -8,4%.

V.2.6 Analyse SWOT

Tableau V.14 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Production d'articles à haute valeur ajoutée. - Beaucoup de P.M.E. très réactives. - Retour de résultats positifs. - Tradition d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de P.M.E. dont les propriétaires sont en fin de carrière. - Diminution des fonds propres. - Baisse de la marge brute sur les ventes. - Les salaires représentent 67,2% de la valeur ajoutée, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2004. - Perte de compétitivité : les charges salariales augmentent plus rapidement que chez nos voisins. - La solvabilité ne reste constante que parce que les capitaux propres diminuent dans la même proportion (-7%) que l'ensemble des moyens d'action. - Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à faire face à l'augmentation des prix de revient, l'indice général des prix à la consommation pratiqués dans le secteur restant à peu près constant.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Position d'intermédiaire dans le commerce international. - Redressement de la conjoncture au niveau mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> - Importations à bas prix. - Difficulté croissante à recruter du personnel pour les fonctions critiques. - Entraves à l'importation dans plusieurs marchés à fort potentiel.

L'environnement compétitif des entreprises du secteur textile³⁷

En raison de la forte intensité de main-d'œuvre d'une partie du secteur, le secteur des textiles et de l'habillement a une productivité inférieure de moitié à celle de l'industrie manufacturière dans son ensemble. En Belgique, comme dans tous les États membres de l'EU, la productivité est nettement supérieure pour les textiles que pour l'habillement en raison de leurs intensités en capital respectives. Les coûts de personnel de l'industrie des textiles et de l'habillement sont inférieurs de près de 40% à ceux du secteur manufacturier en général. Toutefois, de grandes différences de coût du travail par rapport aux principaux concurrents entraînent une compétitivité en matière de prix inférieure à celle de l'industrie manufacturière. Cette situation, conjuguée à la mondialisation de l'économie, au cours élevé de l'EUR et à l'augmentation des prix des matières premières, engendre une pression supplémentaire sur le secteur qui traversait déjà une période d'ajustement structurel profond. L'innovation, l'adaptation aux réglementations et politiques environnementales, la réalité des nouvelles dimensions du commerce international constituent de nombreux défis auxquels doivent répondre les entreprises.

Le secteur a adopté les **nouvelles technologies**, y compris les nouvelles techniques de production et – dans certains segments du secteur – les TIC et compte sur un accroissement de la valeur ajoutée de ses produits par la R&D afin d'améliorer sa compétitivité. Dans cette optique, il faut citer les actions prises, entre autres, par FEBELTEX³⁸ et CENTEXBEL³⁹ en 2005:

- Participation active à la Plate-forme technologique européenne pour le textile et l'habillement, lancée par EURATEX⁴⁰ et la Commission européenne, qui établit l'agenda de la recherche stratégique pour le secteur ;
- CENTEXBEL participe à tous les grands projets de recherche européens pour le secteur textile du sixième programme-cadre de la Commission européenne. 19 entreprises textiles belges, dont 17 P.M.E., sont activement impliquées ;
- FEBELTEX et CENTEXBEL collaborent aussi étroitement dans le domaine de la certification et de la normalisation.

³⁷ Sources: Rapport annuel de Febeltex, DG Entreprises et Industries, CE: «Industrie européenne: un aperçu sectoriel. Un aperçu 2006».

³⁸ Organisation professionnelle représentant les entreprises textiles belges.

³⁹ Centre scientifique et technique de l'industrie technique belge.

⁴⁰ European Apparel and Textile Organisation.

Par ailleurs, le “High Level Group” (établi par la Commission début 2004 avec pour mission de formuler des recommandations concrètes afin d’améliorer la compétitivité de l’industrie des textiles et de l’habillement) recommande de concentrer les efforts de recherche sur trois piliers, à savoir :

1. le développement de matériaux et procédés nouveaux pour développer des produits spécialisés à partir de procédés de haute technologie flexibles,
2. l’expansion des textiles comme matière première de choix dans de nombreux secteurs industriels et
3. le développement de technologies pour la création sur mesure.

En matière de propriété intellectuelle, l’industrie rencontre des difficultés au niveau de la **protection de la conception et des marques**. La mise en oeuvre d’une législation pertinente au sein de l’EU mais également l’application des accords internationaux par les partenaires commerciaux de l’EU doivent être améliorées. Il convient également de sensibiliser les détenteurs de droits, en particulier les P.M.E., sur les possibilités existantes de protection de leurs droits, à la fois dans l’EU et dans les pays tiers.

La proposition de mise en place d’un nouveau cadre réglementaire pour les produits chimiques, **REACH**, est une autre préoccupation majeure du secteur liée à l’environnement. L’industrie du textile et de l’habillement est un gros utilisateur en aval de l’industrie chimique et les substances chimiques contribuent largement à son innovation et à son avantage concurrentiel au niveau international. L’étude de cas menée par EnviroTex/CAST (pour le compte de la DG Entreprise et Industrie de la CE) fait apparaître des effets potentiellement importants sur le secteur, en particulier pour les P.M.E.. Des marges relativement faibles sur les produits chimiques textiles et des possibilités limitées d’absorber ou d’éviter les coûts liés à REACH entraîneraient une rationalisation accélérée du portefeuille des produits chimiques textiles. Plus spécifiquement, de nombreux produits chimiques de faible volume et d’importance critique seraient menacés de disparaître du marché. En conséquence, les entreprises textiles pourraient se trouver confrontées à d’importants coûts d’adaptation et à des problèmes de délai de commercialisation. REACH pourrait cependant se révéler également bénéfique pour le commerce et l’innovation en accroissant les connaissances sur les produits chimiques textiles.

Un accès amélioré aux marchés des économies émergentes, où les classes moyennes sont toujours plus nombreuses, revêt une importance stratégique car elles représentent un marché sensible à la qualité sur lequel l’EU dispose

du principal avantage concurrentiel. Or, depuis le 1^{er} janvier 2005 et la fin des quotas pour les importations en provenance de pays en développement à main-d'œuvre bon marché, la structure des échanges commerciaux a été fortement bouleversée. En effet, ce nouvel environnement concurrentiel sans contingent a généré un accroissement considérable des importations, notamment chinoises, alors que, parallèlement, les exportations belges vers l'Asie ont diminué de 8,6% en 2005. En cause, des droits de douane et pics tarifaires prohibitifs chez nos partenaires, ainsi que des barrières non tarifaires qui entravent les échanges. Ces dernières nécessitent un traitement prioritaire car leur incidence augmente et elles dissuadent les P.M.E. à prendre part au commerce international et à en tirer profit.

En vue de résoudre ces obstacles tarifaires et non tarifaires, un aboutissement réussi et équilibré des négociations du Cycle de Doha de l'OMC est d'une importance primordiale pour le secteur, car c'est la meilleure façon d'améliorer l'accès aux marchés actuellement fermés ou fortement protégés. Malheureusement, la suspension de ces négociations en juillet 2006 compromet la réalisation des ambitions de l'EU en la matière. C'est pourquoi la Commission propose actuellement une stratégie bilatérale censée compléter les efforts multilatéraux et incluant une nouvelle génération d'accords de libre échange. Le développement en cours d'une **zone de libre échange Euro-méditerranéenne** renforcerait la compétitivité des textiles et de l'habillement dans la région et pourrait servir de modèle. Enfin, une plus grande attention à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur pourrait contribuer à établir des conditions de concurrence équitables dans les échanges internationaux et à promouvoir des relations commerciales durables dans le secteur.

V.3 Biotechnologie

La biotechnologie fait usage d'organismes vivants, de leurs composantes et de leurs produits pour fournir des biens, des services ou du savoir-faire. Cette pratique est ancienne, par exemple pour la production de fromage, de bière, de vin ou de pain. La biotechnologie moderne a connu un essor important depuis le progrès scientifique considérable des années '70, réalisé dans le domaine de la connaissance des mécanismes internes de la cellule vivante, du rôle des codes de l'ADN et des mécanismes qui déterminent leur relation réciproque.

La biotechnologie est utilisée dans divers secteurs et activités et les techniques de base dépassent souvent le cadre d'un simple secteur. A ce titre, on peut mentionner les techniques ADN, les techniques qui font usage de protéines ou autres molécules,

la culture cellulaire et tissulaire ou les processus biotechnologiques d'assainissement d'eau et d'élimination de déchets. La biotechnologie est importante pour la Belgique en raison du potentiel économique qu'elle représente dans le développement futur des secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, du ravitaillement en énergie, de l'industrie et du milieu.

La biotechnologie n'est pas un secteur économique classique bien défini, elle est utilisée dans des activités et des secteurs divers. Le terme «secteur biotechnologique», employé dans ce chapitre, signifie l'ensemble des entreprises pures de biotechnologie. Ce sont des entreprises qui font de la recherche biotechnologique et pour lesquelles la biotechnologie constitue l'activité économique principale. Globalement, 111 entreprises identifiées répondaient à ce critère.

Cet ensemble d'entreprises retenues ne donne pas une image complète de l'activité biotechnologique en Belgique parce que d'autres entreprises utilisent des produits ou des procédés de la biotechnologie, mais ne peuvent être considérées comme des entreprises de biotechnologie pures. Il existe en plus, un bon nombre d'écoles supérieures, des universités et d'instituts de recherche qui font de la recherche en biotechnologie, avec ou sans financement des gouvernements. Des clusters ou pôles de biotechnologie se sont souvent développés autour de ces centres de recherche et d'enseignement. Des exemples sont Gand et Louvain - Malines en Flandre, Liège, Charleroi - Mons et Ottignies - Gembloux en Wallonie et Bruxelles.

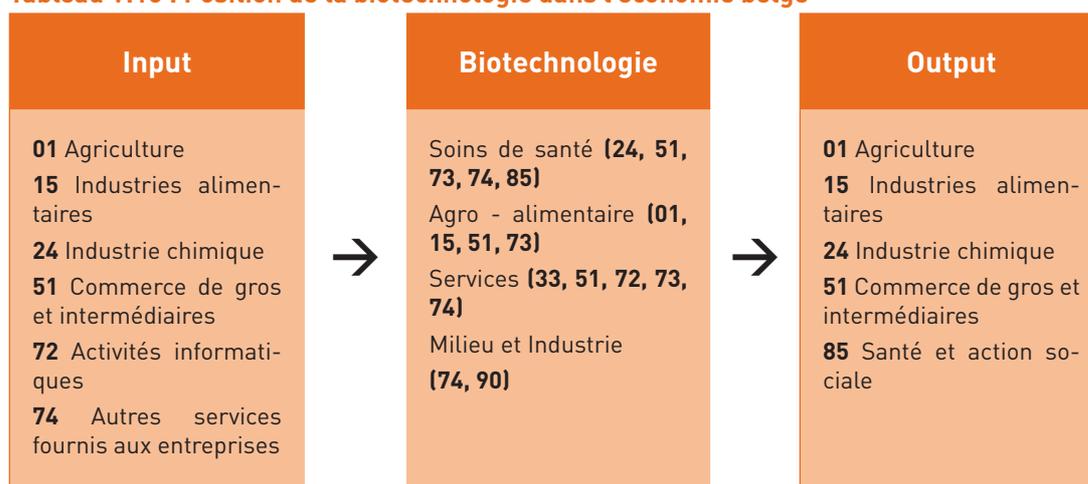
En 2005, le secteur biotechnologie, comme présenté ici, réalisait un chiffre d'affaires de presque 2 milliards d'EUR et employait 6.747 personnes⁴¹.

⁴¹ Du chiffre d'affaires total de 1.981 millions d'EUR, 1.394 millions sont réalisés par la plus grande entreprise biotechnologique belge, GlaxoSmithKline (GSK) Biologicals à Rixensart; cette entreprise emploie 3.360 personnes et appartient à GlaxoSmithKline, un des plus grands groupes pharmaceutiques du monde.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.3.1 Positionnement

Tableau V.15 : Position de la biotechnologie dans l'économie belge



Source : ICN

Les 4 sous-secteurs de la biotechnologie comprennent principalement les activités suivantes : soins de santé (24 - industrie chimique, dont particulièrement l'industrie pharmaceutique; 73 - recherche et développement; 85 - santé et action sociale), agriculture et alimentation (01 et 15 - l'agriculture et l'industrie alimentaire, 73 - R&D), services (72 - activités informatiques; 73 - R&D; 74 - autres services fournis aux entreprises), milieu et industrie (90 - assainissement, voirie et gestion des déchets).

Les sous-secteurs de la biotechnologie sont approvisionnés en matières premières et en produits chimiques par l'agriculture et les industries chimiques et alimentaires; ils utilisent principalement les services des secteurs «informatique» et «autres services». Entre eux, ils sont souvent en même temps fournisseur et client pour les biens et les services. Des clients spécifiques sont l'agriculture, les industries alimentaires et chimiques (dont pharmaceutique) et la santé. Le secteur du commerce de gros est impliqué à tous les niveaux amont et aval.

V.3.2 Activités principales

L'activité principale de la biotechnologie belge se situe dans le sous-secteur de la santé. Ce sous-secteur a acquis depuis un certain nombre d'années une importance croissante dans la recherche de nouveaux médicaments. La biotechnologie a permis d'améliorer la connaissance de beaucoup de maladies et des mécanismes physiologiques et régulateurs du corps humain. Cela constitue un bond en avant pour la recherche, le développement et la production de nouveaux produits pharmaceutiques comme les kits de diagnostics, les «biopharmaceutiques» et les vaccins.

Le secteur de l'agriculture et de l'alimentation constitue le deuxième plus important sous-secteur. Le développement des cultures génétiquement modifiées a commencé au milieu des années '80, en même temps aux États-Unis et dans l'Union européenne. Une des premières entreprises était Plant Genetic Systems à Gand, une entreprise qui entre-temps est devenue Bayer Bioscience.

Le secteur de l'alimentation fait de plus en plus usage d'enzymes issus d'un procédé biotechnologique. Ces enzymes sont utilisés entre autres, pour la production de jus de fruits, de fromages, d'aliments pour bétail, d'huiles comestibles et de vins. L'industrie de l'amidon utilise des procédés enzymatiques dans la production de toute une série de sucres. Les édulcorants de même que les rehausseurs de goût et d'autres additifs peuvent être produits par des processus de fermentation.

Un certain nombre d'entreprises s'est spécialisé dans les services pour le secteur de la biotechnologie (et en général aussi le secteur pharmaceutique). Ces entreprises constituent un troisième sous-secteur, celui des services, qui est très vaste et qui inclut la recherche contractuelle, le bio-informatique, la fourniture de matériaux spécifiques, l'administration, les financements, la construction et l'éducation.

Le quatrième sous-secteur est celui de l'industrie et de l'environnement. La biotechnologie industrielle est en plein essor grâce aux avantages économiques qu'elle présente et son impact moins nocif sur l'environnement comparé à l'industrie traditionnelle. Il existe déjà des applications, notamment dans le secteur chimique (un exemple en est la fabrication de bioplastique), l'industrie du papier et le textile. La biotechnologie de l'environnement utilise également des micro-organismes génétiquement modifiés et des enzymes pour l'assainissement des sols, de l'air et des eaux usées. La biotechnologie industrielle et de l'environnement se trouve encore au début de son éclosion en Belgique.

Tableau V.16 : Chiffre d'affaires du secteur de la biotechnologie et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

Description	2004	2005	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
Soins de santé	1.474,7	1.742,6	18,2	87,9
Agro-alimentaire	172,5	175,8	1,9	8,9
Services	36,9	38,8	5,1	2,0
Environnement et Industrie	26,6	24,4	- 8,3	1,2
Total	1.710,7	1.981,7	15,8	100,0

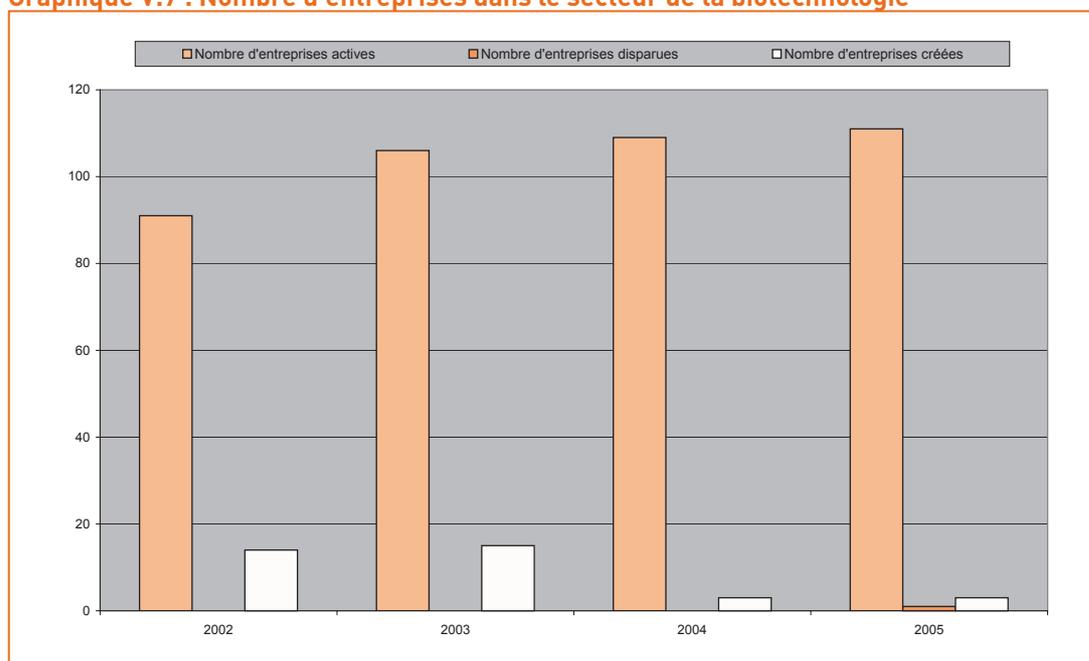
Source : SPF Économie

Le secteur de la biotechnologie a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 1,98 milliard d'EUR, soit 15,5% de plus qu'en 2004. Le sous-secteur des soins de santé représente quelque 88% du chiffre d'affaires global et dans ce sous-secteur, GSK réalise 80% du chiffre d'affaires. C'est aussi le sous-secteur qui a connu avec 18,2% la plus forte croissance en 2005 comparée à 2004.

V.3.3 Démographie des entreprises

V.3.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.7 : Nombre d'entreprises dans le secteur de la biotechnologie



Source : SPF Économie

Le nombre d'entreprises biotechnologiques actives passe de 91 en 2002 à 111 en 2005. La croissance se vérifie avant tout en 2002 et 2003 avec la création respectivement de 14 et 15 entreprises. Les deux années suivantes, la croissance annuelle était plus modeste avec 3 nouvelles entreprises. Une seule entreprise a disparu entre 2002 et 2005. Parmi les entreprises biotechnologiques nouvellement créées, on dénombre beaucoup de «spin-offs» des différentes universités.

47% des entreprises biotechnologiques belges existent depuis moins de 5 ans; 19% ont entre 6 et 10 années d'existence pour 34% qui sont actives depuis plus de 10 ans.

V.3.3.2 Taille des entreprises

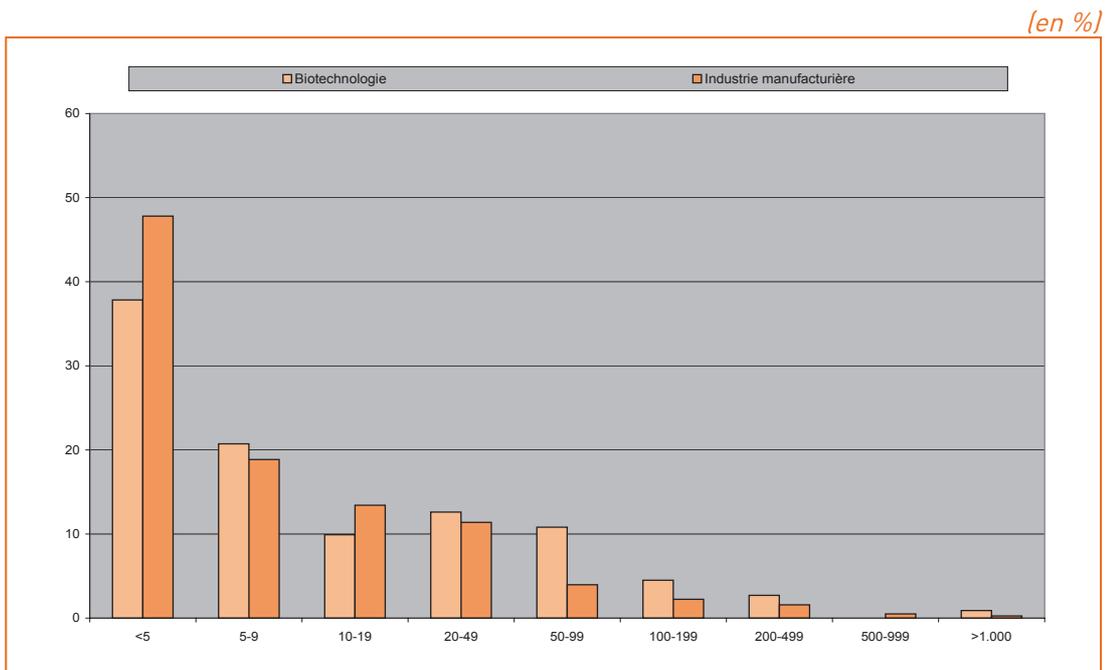
Tableau V.17 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur de la biotechnologie en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	42	23	11	14	12	5	3	0	1	111
Nombre d'emplois	62	163	153	456	918	712	923	0	3.360	6.747

Source : ONSS

En Belgique, la répartition des entreprises de biotechnologie par classe de personnel ressemble beaucoup à celle de l'ensemble de l'industrie manufacturière. La plupart des entreprises biotechnologiques sont des P.M.E. (< 50 employés); elles représentent 81% du nombre total. La classe de 50 à 500 employés contient 18% des entreprises et une seule entreprise enregistre plus de 1.000 personnes, à savoir GSK. Celle-ci fournit avec 3.360 personnes la moitié de tous les emplois. Les entreprises dans les classes de 50 à 500 employés assurent 38% de l'emploi total, tandis que les P.M.E. fournissent les 12,4% restants.

Graphique V.8 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur de la biotechnologie et l'industrie manufacturière totale en 2005



Source : SPF Économie

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.3.4 Emploi

Tableau V.18 : Emploi dans le secteur de la biotechnologie et de ses sous-secteurs

Description	2004	2005	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
Soins de santé	5.368	5.635	5,0	83,5
Agro-alimen- taire	683	693	1,5	10,3
Services	277	284	2,5	4,2
Environnement et Industrie	132	135	2,3	2,0
Total	6.460	6.747	4,4	100,0

Source : SPF Économie

En 2005, la croissance totale de l'emploi était de 4,4%, comparée à 2004. Les quatre sous-secteurs ont connu une croissance du nombre d'employés ; mais, la plus forte croissance se vérifie dans le sous-secteur de la santé. Ce dernier assurait à lui seul 83,5% de l'emploi total, tandis que le sous-secteur agro-alimentaire assurait 10,3%, les services 4,2% et l'environnement et l'industrie 2%.

349

V.3.5 Analyse SWOT

Tableau V.19 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - La qualité élevée de la recherche en biotechnologie - La présence de clusters de biotechnologie - L'utilisation de la biotechnologie dans un nombre croissant de secteurs - Les groupes pharmaceutiques traditionnels sont de plus en plus dépendants de la biotechnologie pour alimenter leur "pipeline" de futurs médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> - L'échelle limitée des clusters existants - La croissance plutôt faible du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée - Les coûts de personnel élevés - L'incertitude de beaucoup d'entreprises en ce qui concerne le succès commercial et financier futur

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La biotechnologie procure des opportunités dans les secteurs santé, agriculture, environnement et industrie - La présence en Belgique de personnel hautement formé et qualifié - Le vieillissement de la population mène à une demande accrue de produits de la biotechnologie dans les soins de santé - L'EU attache beaucoup d'importance à la biotechnologie dans le cadre de l'Agenda de Lisbonne - La biotechnologie est une priorité pour les dirigeants belges qui stimulent le financement, la collaboration et le développement de jeunes entreprises dans ce secteur - La présence de beaucoup de grandes entreprises pharmaceutiques en Belgique - La localisation favorable de la Belgique dans l'EU et la bonne infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> - L'éparpillement des interventions gouvernementales en ce qui concerne financements, coordination et régulation - Le pouvoir concurrentiel de la biotechnologie européenne vis-à-vis des États-Unis est menacé suite à une législation plus stricte, des dépenses plus faibles en R&D et un "brain drain" vers les États-Unis - Le système lié à la protection de la propriété intellectuelle est cher et complexe et l'existence d'un brevet européen fait défaut - L'application de la réglementation européenne pour la biotechnologie dans le sous-secteur agro-alimentaire est rigide - Le marché belge est restreint, ce qui accentue l'importance vitale de l'exportation et du travail en réseau international - Manque de capital à risque -(surtout dans les phases de consolidation et de première croissance) - Résistance auprès de la population contre la biotechnologie dans l'agriculture et l'alimentation

V.4 Métallurgie⁴²

Le secteur métallurgique recouvre la filière sidérurgique soit les activités liées à la production de fer, d'acier et de fonte, mais également, celles situées en aval de la production sidérurgique avec une différenciation en fonction du produit obtenu (tube) ou en fonction du procédé de production utilisé. Il concerne également les métaux non ferreux (métaux précieux, aluminium, zinc, cuivre, ...) ainsi que les activités de fonderies, activités transversales aux deux grandes familles de métaux, à savoir les ferreux et les non ferreux.

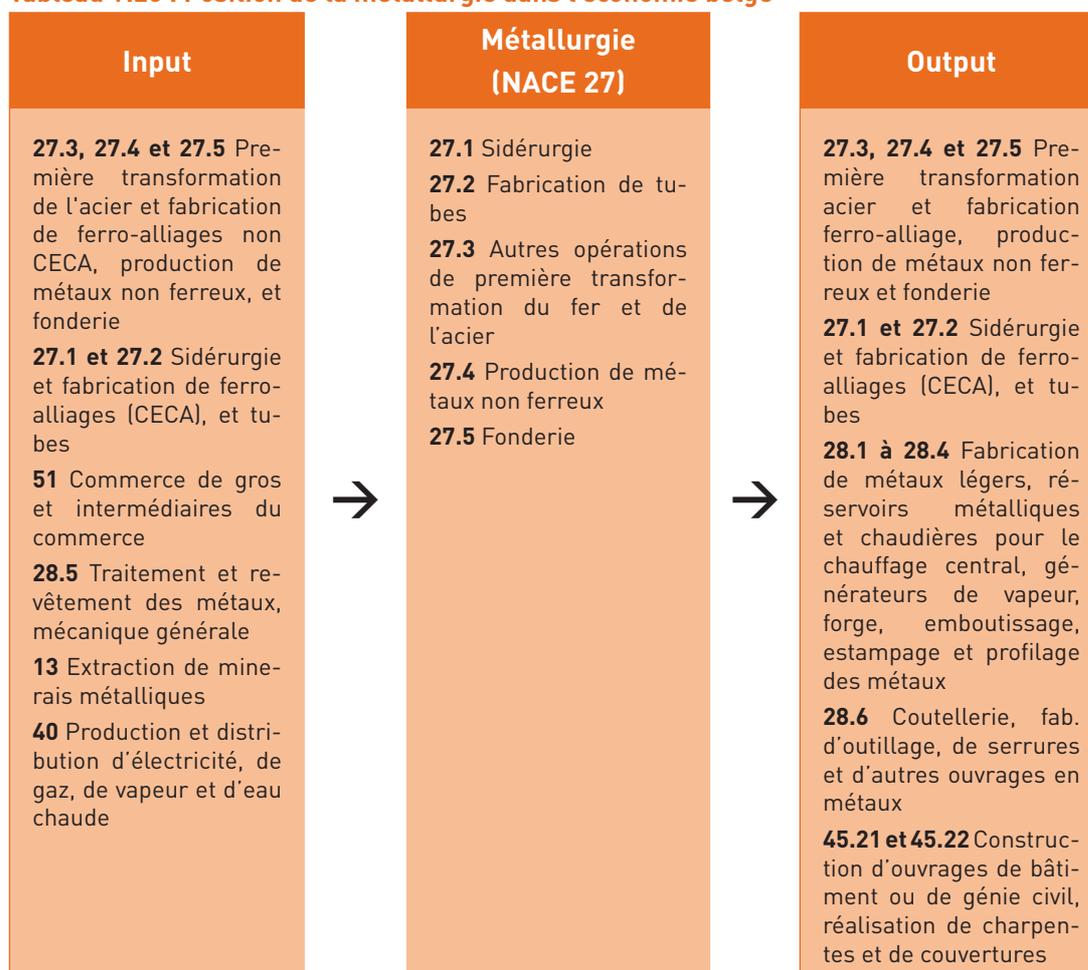
En 2005, le secteur métallurgique belge a généré un chiffre d'affaires de près de 19 milliards d'EUR ce qui représente une augmentation de 1,4% par rapport à l'année 2004. La valeur ajoutée s'est réduite de 6% par rapport à l'année 2004. Cette diminution fait suite à une croissance remarquable en 2004 de +21% par rapport à 2003 et de +31% par rapport à 2001. La variation relative à l'année 2005 doit être prise avec précaution car la base de donnée n'intègre pas l'ensemble des entreprises actives dans la métallurgie.

⁴² La métallurgie correspond au code NACE 27.

La production métallurgique est en pleine période de changement tant au niveau des techniques de production⁴³ que de sa répartition géographique. Si dans le passé, les opérateurs belges ciblaient de façon privilégiée le marché européen, on assiste de nos jours à une internationalisation croissante de leurs activités (Cfr Focus l'industrie métallurgique belge dans un contexte mondial). Ce phénomène est garant d'une profitabilité future de par la croissance importante de la consommation en général et sur certains marchés en particulier.

V.4.1 Positionnement

Tableau V.20 : Position de la métallurgie dans l'économie belge



Source : ICN

⁴³ Évolutions guidées entre autres par l'objectif de réduire l'impact écologique et par la recherche d'efficacité productive, énergétique et d'une position concurrentielle renforcée.

Le tableau input-output fait clairement apparaître un auto-approvisionnement. Les activités dans le secteur métallurgique sont souvent interdépendantes. Il faut relever une circularité entre les différentes activités industrielles. Par exemple, en partant de l'amont de la filière, les minerais extraits (input-NACE 13) sont transformés par le secteur sidérurgique en un produit de première transformation (output-NACE 27.3). Ce produit est alors lui-même transformé en produit intermédiaire destiné par exemple, aux charpentes (ou une autre activité de la colonne output). La circularité apparaît également en faisant intervenir conjointement le secteur sidérurgique et le secteur des métaux non ferreux.

Cette circularité découle de deux facteurs. Les métaux sont en effet caractérisés par leurs propriétés propres et par la grande diversité des combinaisons possibles soit sous forme d'alliages (bronze, laiton, acier inoxydable, ...) soit sous forme de revêtements (acier galvanisé, fer blanc ou noir...). Ces combinaisons sont opérées en fonction des propriétés physiques et/ou chimiques spécifiques recherchées. L'évidente complémentarité entre produits sidérurgiques et métaux non-ferreux doit être mise en évidence.

Exception faite du sous-secteur 28.6, le secteur de la métallurgie ne livre pas à des secteurs 'finaux'⁴⁴. Comme le fait apparaître la matrice input-output, les produits du secteur ne seront assemblés et transformés en produits (presque) finis qu'à un stade ultérieur. La métallurgie se situe en effet au début de la chaîne de la valeur industrielle.

Les principaux fournisseurs du secteur sont 27.3, 27.4 et 27.5 (33%), 27.1 et 27.2 (23,7%), 51 (7,5%), 28.5 (4,3%) et 13 (4,2%). Parmi les clients se trouvent, en ordre descendante, 27.3, 27.4 et 27.5 (33,7%), 27.1 et 27.2 (23,6%), 28.1 – 28.4 (11,4%) et 45.2 (5,2%).

⁴⁴ Les activités NACE 27.34 (tréfilage), NACE 27.2 (fabrication de tubes) et NACE 28.6 (coutellerie,...) sont une exception.

V.4.2 Activités principales

Tableau V.21 : Production du secteur de la métallurgie et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{er} moitié 2005	1 ^{er} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
27	Métallurgie	13.306,6	13.873,8	4,3	7.317,1	11.066,7	51,2	100,0
27.1	Sidérurgie	7.994,3	8.289,2	3,7	4.523,9	7.207,6	59,3	59,7
27.2	Fabrication de tubes	192,9	171,8	-10,9	89,3	103,1	15,5	1,2
27.3	Autres opérations de première transformation du fer et de l'acier	1.142,9	1.128,2	-1,3	610,2	607,8	-0,4	8,1
27.4	Production de métaux non ferreux	3.703,8	3.995,2	7,9	1.944,5	2.982,1	53,4	28,8
27.5	Fonderie	272,7	289,4	6,1	149,3	166,1	11,3	2,1

Source : SPF Économie

Au sein de la métallurgie, le secteur sidérurgie occupe de loin la place la plus importante. Il représente 60% de la production annuelle et une production en valeur de 8,3 milliards d'EUR. En seconde place, se positionne l'activité industrielle des métaux non ferreux (29% de la production en valeur et presque 4 milliards d'EUR). Les trois autres activités n'interviennent que pour 11,5% de la production globale.

Les dernières années furent profitables au secteur et à son développement notamment suite à une demande importante qui mena les prix à la hausse. Plus particulièrement entre 2004 et 2005, la métallurgie a vu son niveau de production augmenter de 4,3% en valeur. Cependant, cette croissance générale n'est pas de mise dans chacun des sous-secteurs. La majorité de la croissance est enregistrée dans les segments phares de cette industrie : à savoir, une hausse très conséquente de l'activité des métaux non ferreux (+7,9%) et de la sidérurgie (+3,7%). Les autres sous-secteurs (27.2 et 27.3) dont le poids relatif est faible connaissent une réduction de leur production annuelle.

Les six premiers mois de 2006 révèlent une croissance fort importante de la production comparée à celle de 2005 (+51,2%). Il faut toutefois souligner que ces données ne couvrent qu'un semestre d'activité. Ainsi, pour le secteur de la sidérurgie, une partie de la hausse enregistrée est imputable à la baisse de la production dans la première moitié de l'année 2005 en réponse au ralentissement économique et à l'existence de stocks antérieurs importants.

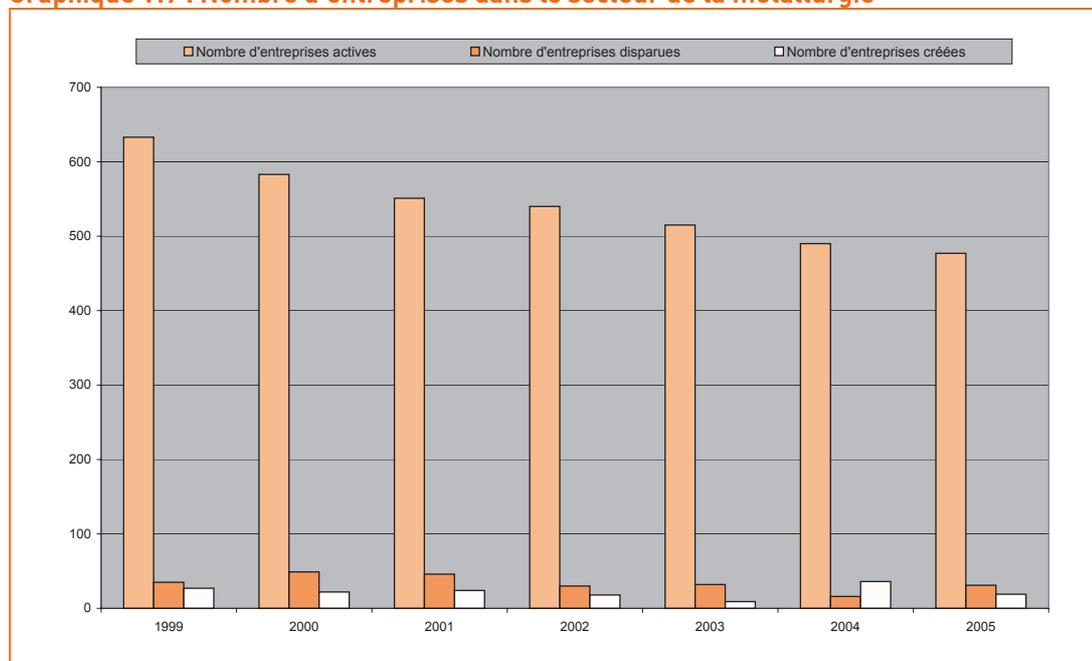
A noter que les chiffres de croissance du secteur de la sidérurgie (+59,3%) et des métaux non ferreux (+53%) convergent. Plus spécifiquement pour la filière acier (27.1, 27.2 et 27.3), l'amont prédomine avec une augmentation de 59% tandis que l'aval (27.2 et 27.3) croît de façon plus modeste (1,7%).

L'augmentation de la production métallurgique est la conséquence d'une demande croissante tant sur le marché européen que sur le marché mondial. Ce haut niveau de consommation enregistré depuis un certain nombre d'années a entraîné un doublement du prix de certains métaux entre 2003 et 2005 comme l'aluminium, le cuivre et le nickel.

V.4.3 Démographie des entreprises

V.4.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.9 : Nombre d'entreprises dans le secteur de la métallurgie



Source : SPF Economie

Le graphique V.9 indique une réduction constante du nombre d'entreprises actives durant la période analysée. En sept ans, il a diminué de 156 unités (-24,6%). La baisse la plus importante est intervenue entre 1999 et 2000 avec 50 unités. Cette diminution constante est le résultat d'une création nette d'entreprises négative entre 1999 et 2003 et en 2005. Seule l'année 2004 est caractérisée par une création nette de 20 entreprises.

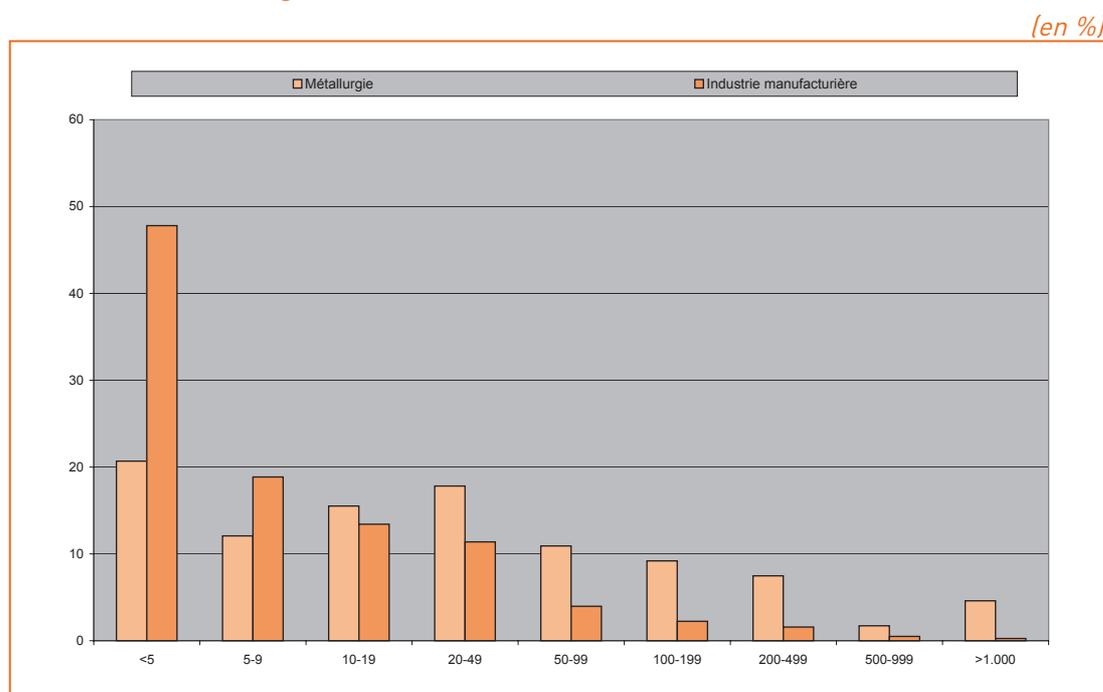
V.4.3.2 Taille des entreprises

Tableau V.22 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur de la métallurgie en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	36	21	27	31	19	16	13	3	8	174
Nombre d'emplois	67	146	393	923	1.363	2.260	4.251	2.133	22.826	34.362

Source: ONSS

Graphique V.10 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur de la métallurgie et l'industrie manufacturière en 2005



Source : ONSS

Le tableau V.22 indique que le secteur métallurgique est très largement composé (à hauteur de plus de 86%) de petites et moyennes entreprises pour lequel le critère de l'EU est fixé à 250 travailleurs. Les toutes petites entreprises sont également présentes avec 21% du nombre total d'entreprises mais en proportion nettement moins importante.

Les principales entreprises pour la plupart des secteurs sont classées dans la catégorie des grandes entreprises (Arcelor et Duferco pour 27.1 et 27.3, Bekaert pour 27.3, Umicore et Cumerio pour 27.4). Ce constat s'applique plus particulièrement au secteur sidérurgique pour lequel toutes les entreprises impliquées dans la phase à chaud sont caractérisées par un nombre de travailleurs important.

La comparaison du tableau V.22 et du graphique V.10 montre une différence importante dans la distribution des tailles des entreprises entre le secteur des métaux et de l'industrie manufacturière. Les toutes petites entreprises représentent en effet plus de 47% du nombre total, soit plus du double que dans le secteur métallurgique (21%). Pour les entreprises de plus de mille travailleurs, les données de l'ONSS ne renseignent que 54 entreprises, soit 0,3% du panorama manufacturier contre 5% pour le secteur métallurgique.

V.4.4 Emploi

Tableau V.23 : Emploi dans le secteur de la métallurgie et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
27	Métallurgie	32.427	32.206	-0,7	32.564	31.678	-2,7	100,0
27.1	Sidérurgie	17.456	17.488	0,2	17.755	17.430	-1,8	54,3
27.2	Fabrication de tubes	882	876	-0,7	874	836	-4,3	2,7
27.3	Autres opérations de première transformation du fer et de l'acier	3.815	3.663	-4,0	3.739	3.516	-6,0	11,4
27.4	Production de non ferreux	8.390	8.265	-1,5	8.291	8.013	-3,4	25,7
27.5	Fonderie	1.881	1.914	1,8	1.906	1.883	-1,2	5,9

Source : SPF Économie

En 2005, la filière métallurgique employait 32.206 travailleurs dont 71% d'ouvriers et 29% d'employés. Ce volume global représente une baisse générale de 0,7% par rapport au niveau d'emploi de 2004 tandis que la répartition par type de poste est restée stable d'une période à l'autre.

Les secteurs les plus importants en terme de main-d'œuvre sont la sidérurgie (17.488 travailleurs ou 54%) et la production de métaux non ferreux (8.265 travailleurs ou 26%). Ces chiffres sont restés stables par rapport à l'année 2004. Les trois autres secteurs interviennent pour 20% de l'emploi total avec un volume d'emploi plus important dans le secteur d'activité 27.3.

La comparaison des données des six premiers mois de 2005 et 2006 montre une baisse du volume d'emploi de 2,7%. Au niveau de la répartition sectorielle, les secteurs qui ont le plus réduit leur effectif sont la sidérurgie (-325 travailleurs), la production de métaux non ferreux (-278) et les autres opérations de première transformation (-223). Pour l'ensemble de la filière sauf pour les activités de fonderie, les postes d'ouvriers ont davantage diminué que ceux des employés. La combinaison des réductions d'emploi (voir tableau V.23) et de la croissance de la production (voir tableau V.21) montre l'augmentation de la productivité dans le secteur.

V.4.5 Destinations principales des exportations

Tableau V.24 : Exportations du secteur de la métallurgie

Partenaire	Export 2004 (en millions d'EUR)	Export 2005 (en millions d'EUR)	Δ (en %)	Parts de marchés 2005 (en %)	Export 2004 (en 1.000 tonnes)	Export 2005 (en 1.000 tonnes)	Δ (en %)
Allemagne	4.434,8	5.364,6	21,0	28,5	5.267,4	5.414,3	2,8
France	4.188,1	4.372,2	4,4	23,3	7.090,1	6.369,1	-10,2
Pays-Bas	1.735,9	1.982,8	14,2	10,5	2.705,6	2.681,8	-0,9
Italie	1.102,3	1.170,4	6,2	6,2	1.048,6	958,6	-8,6
Royaume-Uni	706,4	867,6	22,8	4,6	1.125,0	1.128,0	0,3
Reste du monde	4.253,3	5.037,2	18,4	26,8	6.800,3	6.841,2	0,6
Total	16.420,8	18.795,0	14,5	100	24.037,2	23.393,1	-2,7

Source : Eurostat.

A l'exception de l'Italie, les principaux partenaires commerciaux identifiés sont limitrophes à la Belgique et leur tissu industriel est caractérisé par une présence importante des secteurs utilisateurs (automobile, appareils électroniques, ...). En revanche, l'Italie importe principalement des produits semi-finis.

En terme de valeur, l'Allemagne est le premier partenaire commercial de la Belgique tandis qu'en volume ce pays est classé en deuxième position. Sur base des quantités expédiées, c'est la France qui est classée en tête, cependant les expéditions belges ont diminué de 10,2% sur la période concernée alors qu'en valeur cela représente une croissance de 4,4%.

Les exportations belges se concentrent en très grande majorité au sein de l'EU (84% en 2005). La croissance en valeur du commerce intra-communautaire en 2005 était de +14% (+13% avec les principaux partenaires commerciaux). La part relative au reste du monde s'est accrue (+0,6%) alors que la part relative aux exportations européennes a diminué de 4%. A noter aussi, l'effet prix qui se dessine car la variation en valeur n'est pas proportionnelle à la variation en quantité.

V.4.6 Analyse SWOT

Tableau V.25 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Spécialisation dans la production à haute valeur ajoutée - Portefeuille large de produits - Processus d'internationalisation de la production - Grande productivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur encore peu concentré - Prix des produits dépendant de la conjoncture - Coût salarial élevé - EUR fort handicapé l'exportation
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de nouveaux marchés - Évolution technologique des techniques de production - Position centrale dans le commerce intra-européen et extra-européen 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des prix des intrants (matières premières, énergie, ...) - Accès de plus en plus difficile aux matières premières tant primaires que secondaires - Phénomène de substitution pour certains métaux

L'industrie métallurgique belge dans un contexte mondial

Si le marché des matières premières est international et fort concentré, le marché métallurgique était, jusqu'il y a peu, davantage centré sur le plan local ou régional et peu marqué par la présence des grands producteurs mondiaux. Cette situation est en passe de changer et ce, dans les différents sous-secteurs industriels.

Traditionnellement, l'industrie métallurgique belge ciblait de façon prioritaire le marché de l'Union européenne. Durant l'année 2005, 85% des revenus à l'exportation du secteur étaient en effet concentrés dans le marché communautaire. Les autres zones géographiques d'importance pour le marché métallurgique sont l'Asie avec 7,7% (dont 1,9% pour la Chine), l'Amérique du Nord avec 3%, l'Afrique avec 2% et l'Amérique du Sud avec 0,4%.

Cette situation découle du fait que l'industrie métallurgique, avec comme meilleur exemple la filière sidérurgique, se caractérise historiquement par un positionnement géographique proche des secteurs utilisateurs. Cette nécessité héritée de l'histoire s'explique par l'importance de la relation de proximité avec le client et du «fait sur mesure», mais aussi des coûts de transport.

Avec, depuis quelques années, l'ouverture de nombreux nouveaux marchés, l'industrie métallurgique belge a étendu sa zone d'influence. Les principales nouvelles destinations sont l'Asie, et plus particulièrement la Chine, où les taux de croissance des différents secteurs de l'économie sont très importants. La diversité des métaux permet de commercer avec différentes zones : Amérique du Nord pour les métaux non ferreux et plus particulièrement les métaux précieux, Amérique du Sud pour l'acier, pourtours de la Mer Noire pour le cuivre.

Cette internationalisation des activités du secteur a été renforcée par l'ouverture de nombreux marchés à l'investissement étranger. Il s'opère avant tout par des investissements sur les lieux de consommation et par une participation dans une entreprise locale qui bénéficiera alors de l'apport technologique et du savoir-faire. Cette forme d'implantation a l'avantage d'octroyer un accès plus rapide au marché-cible et moins onéreux que la construction d'une nouvelle unité de production. Le choix particulier de la zone de production est influencé par différents facteurs dont les plus importants sont la croissance de l'économie nationale, l'importance des secteurs utilisateurs et de leur taux de croissance, un accès aux ressources naturelles et à des facteurs de production compétitifs.

De nombreux acteurs majeurs de la filière métallurgique belge (Arcelor-Mittal, Umicore, Bekaert, ...) ont déjà entamé ce mouvement avec une différenciation d'implantation en fonction de l'attrait du marché et de la spécificité de leur production.

V.5 Chimie

La chimie couvre un ensemble hétérogène d'activités avec, d'un côté, la fabrication de produits chimiques de base et, d'un autre côté, la transformation de ces produits de base en produits pharmaceutiques, matières plastiques, produits cosmétiques et bien d'autres produits.

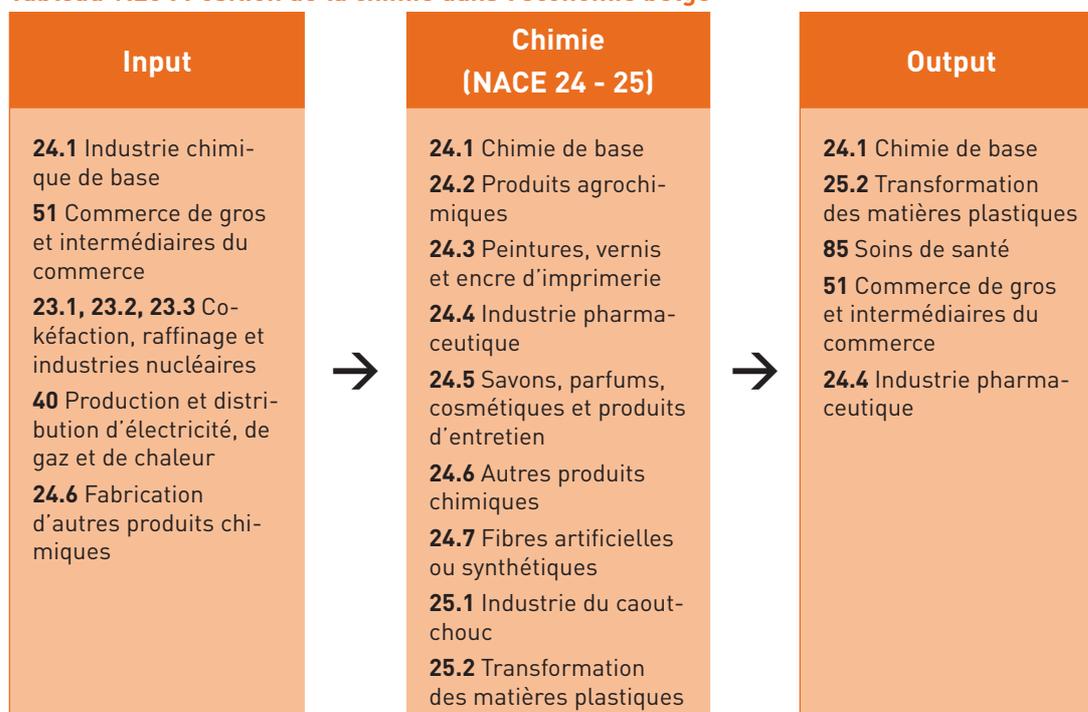
La Belgique est un des pays les plus spécialisés au monde dans la chimie. La plus grande partie de la chimie belge se trouve en Flandre avec le plus grand pôle (cluster) d'entreprises dans le port d'Anvers et alentours. Le secteur chimique en Wallonie est plus réduit mais important pour l'avenir grâce, entre autres, à sa spécialisation en biotechnologies. Bruxelles abrite un petit nombre de sites de production mais peut compter sur la présence d'un nombre important de sièges sociaux d'entreprises.

La contribution du secteur à l'économie belge est fort importante : elle apporte un emploi direct à quelque 90.000 personnes auquel s'ajoute un nombre considérable d'emplois indirects et contribue largement au surplus de la balance commerciale grâce à des exportations se montant à 84 milliards d'EUR. Elle constitue en outre la source principale d'investissements et de recherche et développement en Belgique. En d'autres mots, la chimie est, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et en matière de développement de l'économie de la connaissance, un secteur clé de l'économie belge.

V.5.1 Positionnement

Le secteur de l'industrie chimique se subdivise comme suit : industrie de base, produits agrochimiques, peintures, vernis et encre d'imprimerie, produits pharmaceutiques, savons et produits d'entretien, parfums et produits cosmétiques, autres produits chimiques, fibres artificielles ou synthétiques, industrie du caoutchouc et matières plastiques.

Tableau V.26 : Position de la chimie dans l'économie belge



Source : ICN

Dans ce tableau, on retrouve certains sous-secteurs de la chimie tant au niveau des inputs que des outputs. La chimie en général couvre en effet plusieurs stades de la chaîne de transformation et s'approvisionne dès lors pour une part substantielle en matières premières de son propre secteur. La chimie de base, par exemple, sert les matières premières à de nombreux sous-secteurs (42%) et est le premier consommateur (28,7%).

Un autre acteur important, tant comme fournisseur (9,7%) que consommateur (4,8%), est le commerce de gros et les intermédiaires du commerce, le maillon entre les producteurs et les utilisateurs finals. Avec une forte croissance du chiffre d'affaire et une augmentation des possibilités d'emploi, l'importance du commerce de gros s'accroît de plus en plus ces dernières années. Ceci s'explique par une globalisation et une spécialisation plus poussée dans le secteur.

En outre, la chimie est fortement dépendante de l'approvisionnement en pétrole, gaz et autres formes d'énergie (23.1-3 : 6,1% et 40 : 4,8%) : elle n'est pas seulement une industrie intensive en énergie mais elle utilise également ces produits en tant que matières premières (produits pétroliers pour la pétrochimie). Les autres principaux clients sont les sous-secteurs 25.2 (7,4%), 85 (6%) et 24.4 (4,4%).

V.5.2 Activités principales

Le sous-secteur le plus important de la chimie est la chimie de base qui assure plus de la moitié de la production. Les autres sous-secteurs importants sont l'industrie pharmaceutique et la transformation des matières plastiques avec une part de respectivement 13,1% et 12,7% de la production chimique.

Tableau V.27 : Production du secteur chimique et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
24	Industrie chimique	29.700	31.464	5,9	15.781	17.428	10,4	85,9
24.1	Produits chimiques de base	18.928	20.978	10,8	10.511	11.706	11,4	57,3
24.2	Produits agrochimiques	737	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
24.3	Peintures, vernis et encre d'imprimerie	903	951	5,3	477	514	7,8	2,6
24.4	Industrie pharmaceutique	4.814	4.812	0,0	2.367	2.612	10,3	13,1
24.5	Savons, parfums, cosmétiques et produits d'entretien	1.259	1.162	-7,7	589	609	3,4	3,2
24.6	Autres produits chimiques	2.552	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
24.7	Fibres artificielles ou synthétiques	507	514	1,3	270	313	15,8	1,4
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	4.922	5.148	4,6	2585	2905	12,4	14,1
25.1	Industrie du caoutchouc	466	503	8,0	245	276	12,6	1,4
25.2	Transformation des matières plastiques	4.456	4.645	4,2	2339	2629	12,4	12,7
	Total 24 + 25	34.622	36.613	5,8	18.366	20.334	10,7	100,0

Source : SPF Économie

L'année 2005 a été relativement bonne pour la chimie avec une croissance de près de 6% de la production totale. Ceci est essentiellement dû à la croissance de la chimie de base et aux matières plastiques. La tendance haussière semble même se renforcer en 2006 avec une croissance moyenne de 10,7% au premier semestre. Ceci grâce à la poursuite de la croissance de la chimie de base, surtout dans le secteur des matières plastiques ainsi que des produits pharmaceutiques, à nouveau orientée à la hausse après une stagnation en 2005.

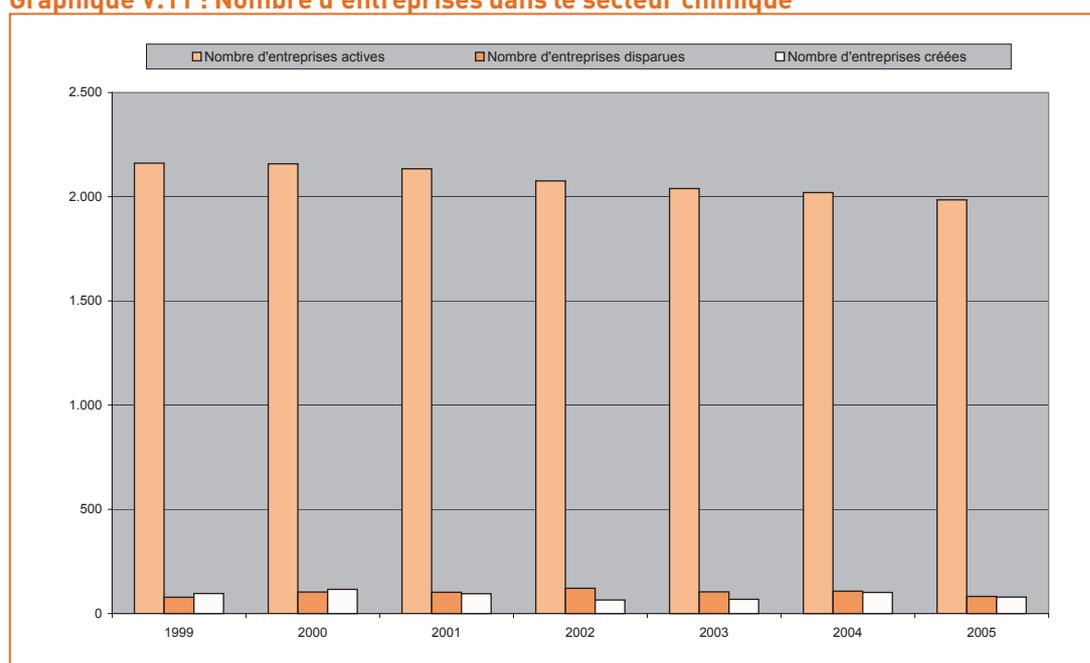
V.5.3 Démographie des entreprises

V.5.3.1 Nombre d'entreprises

Il y a de moins en moins d'entreprises actives dans le secteur de la chimie. Depuis 2001, le nombre d'entreprises qui disparaissent chaque année dépasse celui des entreprises créées avec une diminution du nombre d'entreprises en conséquence. En 2005, le nombre d'entreprises est passé pour la première fois sous la barre des 2000 avec seulement 1985 entreprises actives contre 2158 cinq années auparavant.

Moins d'entreprises ne signifie pas pour autant que l'activité dans la chimie décroisse. Les premières années difficiles du millénaire ont conduit les entreprises de certains sous-secteurs à des fusions, absorptions et suppressions sans réduction pour autant de la production totale. Le marché des entreprises les plus faibles a été repris par les plus fortes.

Graphique V.11 : Nombre d'entreprises dans le secteur chimique



Source : SPF Économie

V.5.3.2 Taille des entreprises

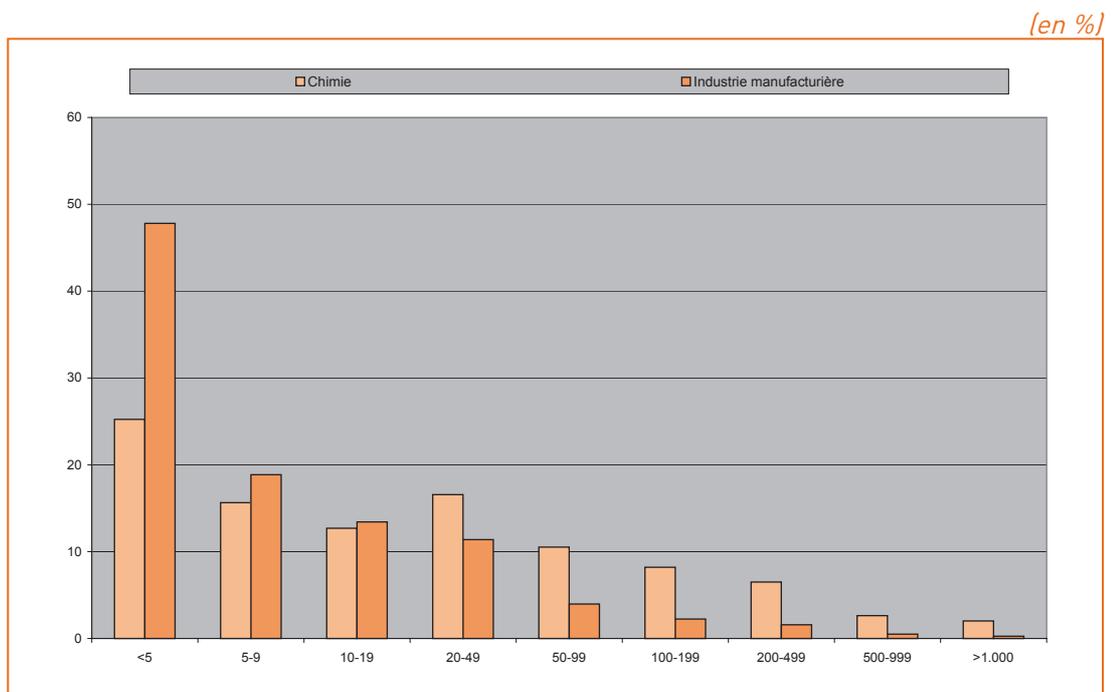
Le secteur chimique compte au total 646 employeurs et près de 72.000 emplois. La moitié du nombre d'employeurs compte moins de 20 travailleurs et même un quart en occupent moins de cinq. Seulement 2% du total des employeurs comptent plus de 1.000 personnes mais ils occupent plus de 40% du nombre de travailleurs. Il y a relativement moins de P.M.E. et plus de grandes entreprises dans la chimie que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Tableau V.28 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur chimique en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	163	101	82	107	68	53	42	17	13	646
Nombre d'emplois	341	698	1.107	3.593	4.744	8.077	13353	11702	28107	71722

Source : ONSS

Graphique V.12 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur chimique et dans l'industrie manufacturière en 2005



Source : ONSS

V.5.4 Emploi

Environ 90.000 personnes sont mises au travail dans les différents sous-secteurs de la chimie. La chimie de base et l'industrie des matières plastiques assurent ensemble plus de la moitié des emplois avec respectivement 27.100 et 25.300 travailleurs. L'industrie pharmaceutique est également un employeur très important avec près d'un cinquième du personnel.

Dans son ensemble, le secteur de la chimie a connu une croissance de l'emploi de plus de 5% en 2005. Cette augmentation a pratiquement été réduite à néant au cours du premier semestre de 2006. L'emploi dans la chimie de base et les autres produits chimiques s'est maintenu et il a continué à augmenter dans la pharmacie mais, dans les autres sous-secteurs, il est en baisse. L'industrie des matières plastiques est responsable de près de 2/3 de cette baisse.

Le secteur chimique occupe pratiquement autant d'ouvriers que d'employés. Il faut noter cependant des différences substantielles entre les différents sous-secteurs. Dans l'industrie des matières plastiques, on compte davantage d'ouvriers que d'employés tandis que dans l'industrie pharmaceutique, c'est l'inverse. Ceci s'explique par la grande importance de la recherche et développement pour ce dernier secteur. La croissance de l'emploi en 2005 et au premier semestre de 2006 dans le secteur pharmaceutique est donc également une bonne nouvelle pour le développement de l'économie de la connaissance.

Tableau V.29 : Emploi dans le secteur chimique et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
24	Industrie chimique	64.519	65.373	1,3	65.389	65.048	-0,5	68,9
24.1	Produits chimiques de base	27.628	25.868	-6,4	26.028	27.102	4,1	27,3
24.2	Produits agrochimiques	1.283	1.443	12,5	1.452	385	-73,5	1,5
24.3	Peintures, vernis et encre d'imprimerie	3.233	4.233	30,9	4.259	3.231	-24,1	4,5
24.4	Industrie pharmaceutique	16.653	17.635	5,9	17.354	18.421	6,1	18,6
24.5	Savons, parfums, cosmétiques et produits d'entretien	4.432	5.780	30,4	5.779	4.245	-26,5	6,1
24.6	Autres produits chimiques	9.039	8.301	-8,2	8.373	9.620	14,9	8,7
24.7	Fibres artificielles ou synthétiques	2.249	2.115	-6,0	2.146	2.044	-4,8	2,2
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	25.580	29.536	15,5	29.586	25.378	-14,2	31,1
25.1	Industrie du caoutchouc	2.749	3.569	29,8	3.503	2.751	-21,5	3,8
25.2	Transformation des matières plastiques	22.831	25.967	13,7	26.084	22.627	-13,3	27,4
24+25	Total	90.099	94.909	5,3	94.975	90.426	-4,8	100,0

Source : SPF Économie

V.5.5 Destinations principales des exportations

En 2005, la valeur des exportations a fortement augmenté, passant de 74,7 à 84 milliards d'EUR. Ceci représente une croissance de 12,4%. La croissance des exportations en volume est sensiblement moins importante avec 5,5%. L'augmentation du prix des matières premières et la répercussion de ces coûts sur les utilisateurs de

produits chimiques expliquent pourquoi l'augmentation a été nettement plus importante en valeur qu'en volume. Il n'en demeure pas moins que la Belgique se maintient et même renforce sa place d'exportateur important de produits chimiques, malgré l'augmentation des prix des matières premières.

Les exportations de la Belgique sont principalement orientées vers les autres pays européens. L'Allemagne absorbe un quart de nos exportations et est la principale destination. Les autres grands partenaires européens (la France, les Pays-Bas et l'Italie) importent ensemble autant que l'Allemagne. Les États-Unis représentent le troisième partenaire commercial avec plus de 10% de la valeur des exportations. Ils constituent la principale destination en dehors de l'EU.

Comparées à 2004, les exportations en valeur ont augmenté pour toutes les destinations importantes. Malgré une baisse des exportations en volume à destination de l'Italie, leur valeur a augmenté de 22,3% leur permettant même de dépasser le Royaume-Uni en tant que cinquième destination.

Tableau V.30 : Exportations de la chimie

Partenaire	Export 2004 (en millions d'EUR)	Export 2005 (en millions d'EUR)	Δ (en %)	Parts de marché 2005 (en %)	Export 2004 (en 1.000 tonnes)	Export 2005 (en 1.000 tonnes)	Δ (en %)
Allemagne	18.725,9	20.946,5	11,9	24,9	8.816,6	9.350,7	6,1
France	9.540,6	10.435,6	9,4	12,4	8.613,2	8.889,8	3,2
États-Unis	8.863,7	9.721,6	9,7	11,6	573,0	726,2	26,7
Pays-Bas	5.596,7	6.174,1	10,3	7,4	6.634,7	7.295,4	10,0
Italie	4.586,8	5.607,7	22,3	6,7	2.544,2	2.435,0	-4,3
Reste du monde	27.419,7	31.092,9	13,4	37,0	14.453,1	15.247,3	5,5
Total	74.733,4	83.978,4	12,4	100,0	41.634,8	43.944,4	5,5

Source : Comext

V.5.6 Analyse Swot

Tableau V.31 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Anvers héberge un des plus grands pôles chimiques du monde, vu l'importante «auto-consommation» du secteur il s'agit d'un avantage non négligeable par rapport aux économies émergentes, qui ne peuvent construire aisément un site chimique aussi important. - La chimie, et en particulier la pharmacie, est un des plus grands investisseurs en R&D de la Belgique. - Productivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance du pétrole et d'autres formes d'énergie (de plus en plus chères), non seulement utilisés en tant que source d'énergie, mais aussi en tant que matière première. - Coût salarial élevé, mais les efforts récents pour réduire le coût du travail en équipe et pour les chercheurs semblent bien avoir eu un impact positif.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Prix du gaz relativement modéré en Belgique. - Nouveaux marchés émergents, comme entre autres la Chine. - Innovations (environnementales), entre autres pour répondre aux exigences environnementales toujours plus strictes. - Biotechnologie et nanotechnologie, deux nouveaux secteurs prometteurs. - La position centrale de la Belgique et son réseau de transport bien développé 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation supplémentaire du prix du pétrole et des autres formes d'énergie. - Augmentation supplémentaire des prix des matières premières, sous pression d'une demande croissante par les économies émergentes. - Déplacement des investissements vers des nouveaux débouchés (la Chine) et vers des régions où il y a une présence de matières premières et d'énergie (le Moyen-Orient). - Réglementation environnementale en Europe, qui devient de plus en plus complexe et contraignante et qui constitue un désavantage concurrentiel vis-à-vis des pays moins stricts.

REACH

Dans le courant de 2007 une nouvelle réglementation entrera en vigueur dans l'Union européenne. Elle a pour objectif, d'une part, d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement et, d'autre part, de garantir la libre circulation des substances dans le marché intérieur et d'améliorer la compétitivité et l'innovation. La réglementation actuellement en vigueur qui s'est montrée, à bien des égards, lente et inefficace sera en grande partie remplacée par «REACH» - Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits chimiques. Le règlement ne se limite pas à moderniser la politique existante. Il s'agit d'une véritable stratégie nouvelle pour les substances chimiques.

La réglementation actuelle effectue une distinction entre les 'substances existantes' (substances présentes sur le marché avant 1981) et les nouvelles 'substances' (apparues à partir de 1981) au niveau des obligations d'informations. A cause de cette distinction peu d'informations sont connues pour un grand nombre de substances. Sur base des données transmises, les autorités doivent déterminer si une substance est dangereuse et si, éventuellement, son utilisation doit être limitée.

Le champ d'application de REACH est élargi à toutes les substances chimiques, indépendamment de la date à laquelle elles ont été mises sur le marché. De plus, la charge de la preuve est inversée. Ce n'est plus aux autorités de démontrer qu'une substance est dangereuse avant de pouvoir introduire une restriction, mais c'est à l'industrie de démontrer que sa substance est sans danger avant de pouvoir la mettre sur le marché. En ce qui concerne les substances qui sont actuellement présentes sur le marché, une période transitoire est prévue. Seules quelques catégories de substances sont exemptées de la nouvelle réglementation, principalement parce qu'elles sont déjà soumises à une réglementation particulière plus stricte.

L'industrie devra donc enregistrer tout autant les nouvelles substances que celles déjà présentes sur le marché auprès d'une nouvelle Agence européenne pour les substances chimiques. Au moment de cet **enregistrement**, un certain nombre de données devront être fournies concernant l'utilisation et les propriétés intrinsèques de chaque substance qui permettront d'évaluer l'impact de celle-ci sur la santé et l'environnement. Afin d'éviter des charges disproportionnées aux entreprises, on a prévu de faire varier les informations à fournir en fonction des quantités de substances produites ou importées.

En effet, au plus grande est la quantité, au plus le risque s'accroît pour la santé et l'environnement. C'est pourquoi davantage d'informations sont exigées pour les tonnages plus importants.

Pour certaines substances dangereuses, une **autorisation** devra être demandée afin de pouvoir être utilisées selon certaines conditions. D'autres usages seront même interdits ('**restriction**'). En tout premier lieu, les limitations existantes seront reprises mais en outre une **évaluation** des données enregistrées conduira sûrement à l'introduction de nouvelles limitations en faveur de la santé et de l'environnement.

La collecte des informations nécessaires impliquera un flux de communications intense entre producteurs, importateurs et utilisateurs de substances chimiques. Des tests sur les substances seront éventuellement nécessaires.

Afin de réduire au maximum l'expérimentation animale, les entreprises concernées devront d'abord se regrouper en consortiums au sein desquels les informations sur les résultats des tests devront être échangées.

De nombreuses études d'impact ont été effectuées sur REACH avec des conclusions très divergentes. Surtout les avantages restent difficiles à quantifier, mais les connaissances qui pourront être acquises grâce à REACH seront certainement bénéfiques à l'environnement et à la santé. La valeur de ces avantages est estimée entre quelques milliards et plusieurs dizaines de milliards à long terme.

Les coûts sont plus faciles à évaluer, toutefois, ils varient considérablement. Selon une étude d'impact menée par la Commission (sur base d'une version provisoire du nouveau règlement) les coûts totaux, sur une période de 11 à 15 ans, varient entre 2,8 et 5,2 milliards d'EUR pour l'industrie chimique et ses utilisateurs. Un coût plus opaque est le risque de voir disparaître certaines substances nécessaires. Des études ont montré qu'un pourcentage limité de substances sera retiré du marché car ces substances ne seront plus rentables vu les coûts engendrés par REACH. Leur disparition engendrera des problèmes de production en aval et dès lors des coûts supplémentaires de recherche plus loin dans la chaîne d'approvisionnement. En particulier, le secteur textile pourrait être fortement affecté.

Le règlement entraînera donc non seulement certaines conséquences pour le secteur de la chimie, mais il affectera aussi tous les secteurs utilisateurs de substances chimiques tels que les textiles, la construction, les produits cosmétiques et d'entretien, les peintures, le papier, l'électronique, l'automobile etc. En résumé, toute entreprise qui importe, produit ou utilise des substances chimiques devra se préparer de façon optimale afin de faire face au grand volume d'information à récolter, des flux de communication à prévoir au sein de la chaîne d'approvisionnement, la disparition de certaines substances, la coopération et les négociations au sein de consortiums et toute autre nouvelle obligation. Le SPF Économie a, pour cela, établi un helpdesk afin de pouvoir assister les entreprises belges par rapport à la nouvelle politique de la chimie. Celui-ci peut être consulté via son site Internet, par courriel ou par un numéro de téléphone gratuit:

Website: http://www.economie.be/organization_market/reach/home_nl.htm

E-mail: info.eco@economie.fgov.be

Tél: 0800/12 033

Fax: 02/277 53 04

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.6 Automobile⁴⁵

La fabrication et l'assemblage des voitures sont le fait de quatre grands constructeurs internationaux actifs en Belgique: Volvo Cars (Gand), Ford (Genk), General Motors (Anvers) et Volkswagen (Forest).

En 2005, ces quatre grands constructeurs ont employé directement 20.951 personnes et produit de 895.309 voitures.

Grâce à la présence de ces derniers, la Belgique se compte parmi les plus grands producteurs de voitures (par habitant) au monde. La production et l'emploi dépendent en grande partie du succès de vente des modèles produits. La diversification de la production grâce à plusieurs plates-formes de production ou à des plates-formes permettant de produire des variantes d'un certain modèle, est donc un atout pour les entreprises. Les décisions des maisons mères d'allouer la production de certains modèles aux sites de production en Belgique, sont également essentielles au maintien de la production en Belgique.

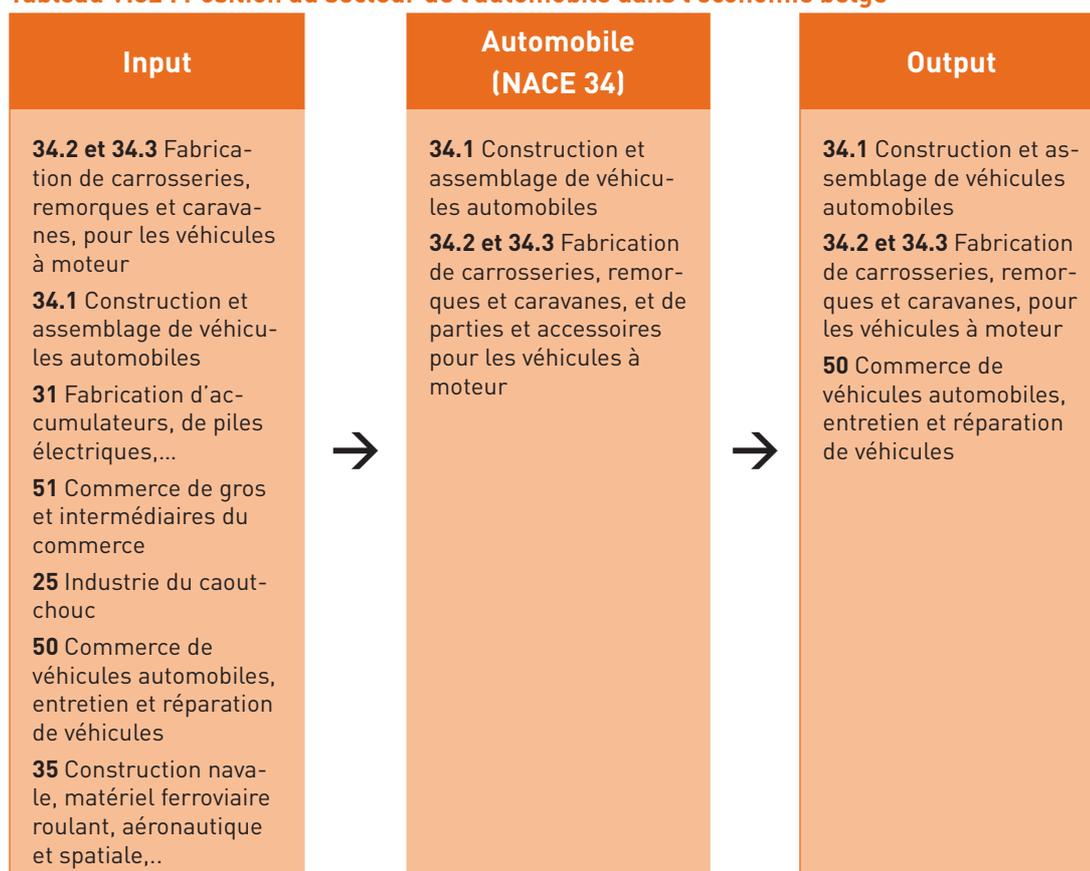
A côté de ces quatre grands constructeurs, les producteurs des camions, bus et remorques occupent une place importante au sein du secteur, les fabricants connus sont Van Hool, Jonckheere, Volvo Europa Truck et DAF Truck.

Enfin, les sous-traitants (équipementiers) qui fournissent des pièces et accessoires nécessaires pour le montage des véhicules jouent également un rôle important dans le secteur.

⁴⁵ Automobile correspond avec le secteur construction et assemblage de véhicules, automobiles, remorques,... (NACE 34).

V.6.1 Positionnement

Tableau V.32 : Position du secteur de l'automobile dans l'économie belge



Source : ICN

Avec 34% de l'import, les entreprises des sous-secteurs 34.2 et 34.3 sont les premiers fournisseurs du secteur de l'automobile, construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques. Le sous-secteur 34.1 suit avec 16,5%.

Pour ce qui concerne l'output, le secteur est avant tout 'auto-consommateur'. Le sous-secteur 34.1 est le premier acheteur des produits du secteur de l'automobile (74,6% de l'ensemble des achats des entreprises).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.6.2. Activités principales

Tableau V.33 : Production du secteur de l'automobile et ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
34	Automobile	16.396,2	16.761,2	2,2	9.025,0	9.019,3	-0,1	100
34.1	Construc- tion et assemblage de véhicules automobiles	11.668,8	11.761,0	0,8	6.331,6	6.424,9	1,5	70,2
34.2	Fabrication de carrosseries, remorques et caravanes	1.339,9	1.548,6	15,6	808,6	846,1	4,6	9,2
34.3	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et pour leurs moteurs	3.387,5	3.451,7	1,9	1.884,8	1.748,4	-7,2	20,6

Source : SPF Économie

Comme il ressort du tableau V.33, le sous-secteur fabrication et assemblage d'automobiles représentait en 2005 quelque 70% de la valeur de la production totale du secteur. En comparaison avec les autres, le sous-secteur 34.1 a connu une très faible croissance en 2005 (0,8%). Celle-ci se situe en dessous de la moyenne du secteur qui représentait en 2005 un peu plus que 2%.

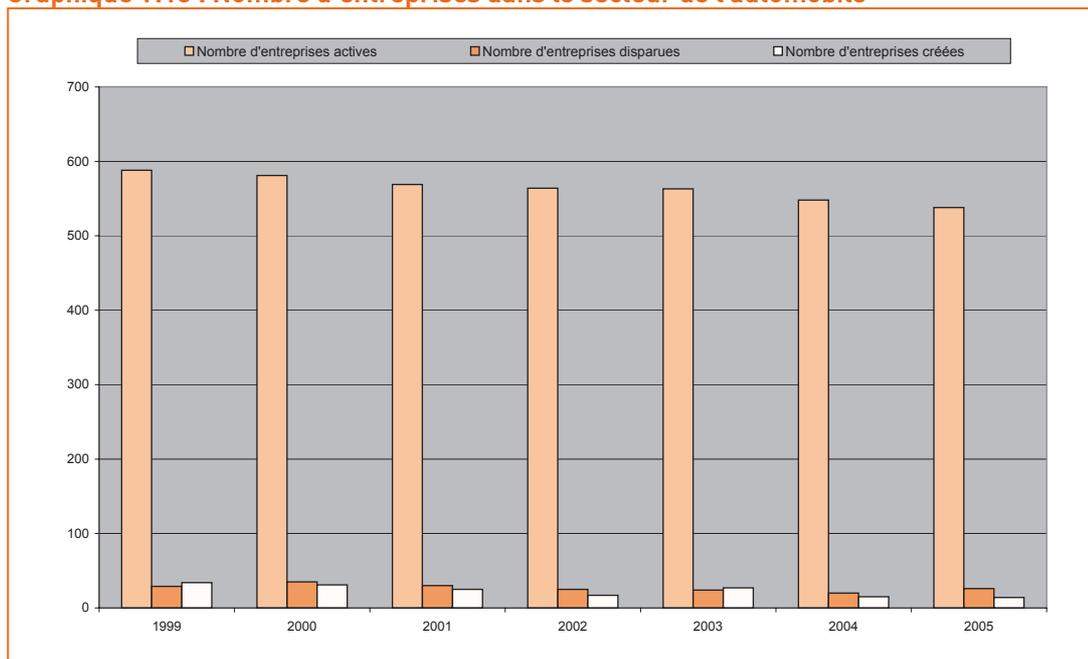
En revanche, le sous-secteur fabrication de carrosseries inscrit en 2005 une forte croissance (+16%).

Le sous-secteur de fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et pour leurs moteurs (sous-secteur 34.3) par contre, a connu une croissance modeste en 2005. Il semble que la forte croissance de ce sous-secteur en 2004 s'est arrêtée en 2005. Malgré cette croissance modeste, ce sous-secteur représente toujours comme pour 2004 presque 21% de la production totale du secteur de matériel de transport.

V.6.3 Démographie des entreprises

V.6.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.13 : Nombre d'entreprises dans le secteur de l'automobile



Source : SPF Economie

Le nombre d'entreprises actives dans le secteur diminue depuis 1999. Entre 1999 et 2005, le nombre d'entreprises actives a diminué de presque 8,5%.

V.6.3.2 Taille des entreprises

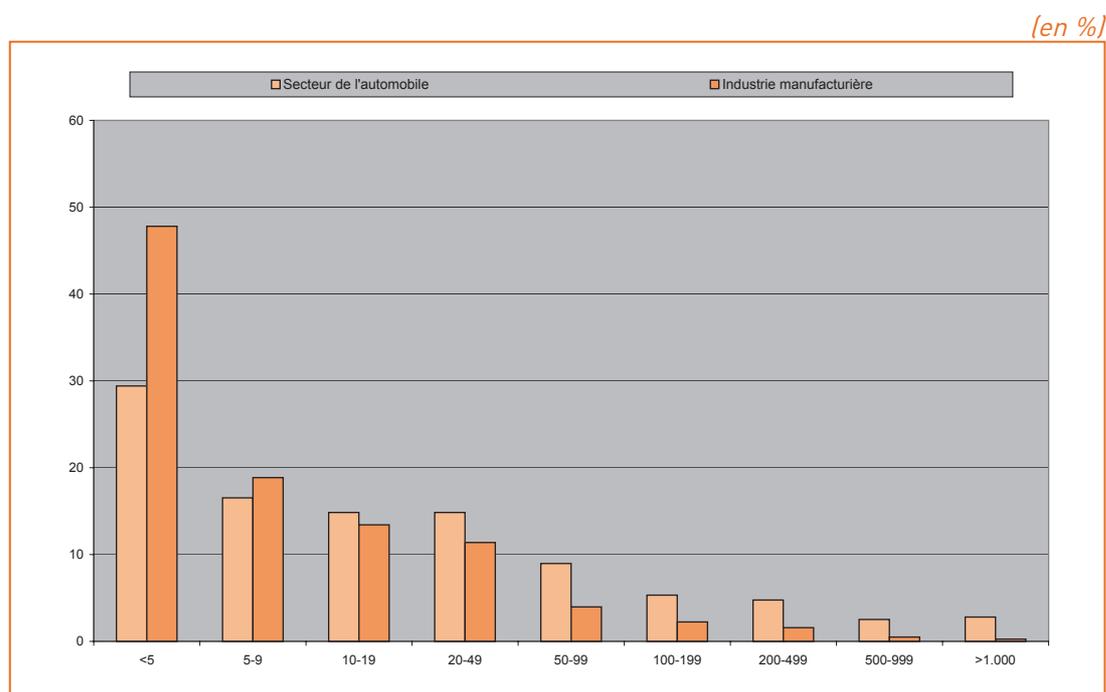
Tableau V.34 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de personnel dans le secteur de l'automobile en 2005

Classe de travailleurs.	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	Total	
Nombre d'employeurs	105	59	53	53	32	19	17	9	10	357
Nombre d'emploi	207	396	735	1.638	2.304	2.746	4.739	6.288	32.604	51.657

Source : ONSS

Le tableau V.34 indique qu'en terme d'emploi, le secteur est composé d'un nombre élevé d'entreprises très petites et d'un nombre de grandes entreprises très limité. Malgré ce nombre, les 10 entreprises principales emploient 32.604 personnes, ce qui représente 63% de l'emploi total dans le secteur.

Graphique V.14 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur de l'automobile et l'industrie manufacturière en 2005



Source : ONSS

Le graphique V.14 montre que les employeurs du secteur de l'automobile sont davantage répartis entre les différentes classes de travailleurs que dans l'industrie manufacturière

V.6.4 Emploi

Tableau V.35 : Emploi dans le secteur de l'automobile et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
34	Automobile	42.823	42.590	-0,5	42.633	42.390	-0,6	100,0
34.1	Construction et assemblages de véhicules automobiles	25.639	25.155	-1,9	25.004	25.537	2,1	59,1
34.2	Fabrication de carrosseries, remorques et caravanes	6.865	7.223	5,2	7.200	7.265	0,9	17,0
34.3	Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et pour leurs moteurs	10.317	10.212	-1,0	10.459	9.588	-8,3	24,0

Source : SPF Économie

Contrairement à l'évolution de la production, l'emploi se stabilise en 2005 par rapport à 2004 (inscrivant un léger recul de 0,5% par rapport à 2004).

Dans les sous-secteurs 34.1 et 34.3 l'emploi a diminué, alors qu'il a augmenté de plus de 5% dans le sous-secteur 34.2. Vu le poids du sous-secteur 34.1 dans l'ensemble de l'emploi, la croissance de l'emploi dans le sous-secteur 34.2 ne suffit pas pour compenser la baisse des deux autres sous-secteurs.

Le sous-secteur de fabrication et assemblage de voitures représente en effet la plus grande partie de l'emploi dans le secteur (presque 60%).

V.6.5 Destinations principales des exportations

Tableau V.36 : Exportations du secteur automobile

Partenaire	Export 2004 (en millions d'EUR)	Export 2005 (en millions d'EUR)	Δ (en %)	Parts de marchés 2005 (en %)	Export 2004 (en 1.000 tonnes)	Export 2005 (en 1.000 tonnes)	Δ (en %)
Allemagne	7.843,2	7.656,1	-2,4	24	846,2	855,3	1,1
Royaume-Uni	4.800,5	5.455,2	13,6	17	437,1	506,2	15,8
Pays-Bas	3.747,5	3.336,6	-11,0	10	453,1	418,4	-7,7
France	2.589,1	2.726,7	5,3	8	387,3	419,3	8,3
Reste du Monde	12.735,7	12.896,3	1,3	40	1.309,7	1.342,7	2,6
Total	31.716,0	32.071,0	1,1	100	3.433,1	3.541,89	3,2

Source : Comext

L'Allemagne est le principal acheteur (24%) de matériel de transport fabriqué en Belgique, suivie par le Royaume-Uni (17%), les Pays-Bas et la France. Les quatre principales destinations d'exportation représentent ensemble presque 60% des exportations de matériels de transport fabriqués en Belgique.

Globalement, les exportations en valeur ont progressé légèrement (1,1%) en 2005 par rapport à 2004. On constate que les exportations en quantité ont également crû (3,2%).

La valeur des exportations vers l'Allemagne et les Pays-Bas a diminué légèrement tandis que celle vers le Royaume-Uni et la France a augmenté.

V.6.6 Analyse SWOT

Tableau V.37 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Quelques équipementiers performants en Wallonie - Mise sur pied de parcs automobiles améliorant l'efficacité logistique du secteur - Qualité reconnue de la production - Adaptabilité technique du secteur permettant une adaptation rapide à l'évolution de la demande interne - Mise sur le marché de nouvelles technologies - Personnel qualifié et flexible - R&D importante - creuset d'innovations technologiques endogènes ou importées d'autres secteurs d'où nouvelles possibilités de produits - Excédent structurel de la balance commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> - Centres de décision situés majoritairement hors Belgique - Délocalisation de l'activité de production, du fait des coûts salariaux unitaires plus élevés - Rentabilité à la baisse avec l'augmentation des coûts de production et du travail - Coûts de la R&D élevés - Secteur à très haute intensité capitalistique
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Collaborations entre mondes économiques et pouvoirs publics (fédéral et/ou régionaux - ex : Flandre) - Prise en compte des problèmes écologiques à travers les initiatives en matière d'émissions polluantes et de recyclage («fin de vie») - Aides des pouvoirs publics en matière de formation - Position centrale de notre pays au sein de l'EU et proximité d'installations portuaires et routières facilitant le transport de matières premières et l'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché spécifique en voie de saturation dans nos pays (surproduction) – forte sensibilité à la conjoncture économique - Quotas à l'importation dans certains pays émergents (en faveur de l'industrie indigène) - Menace de renforcement de la présence des pays à croissance rapide (pays de l'Est, Chine, Inde, Brésil) - Méthode du «Cheval de Troie» à l'exportation, déjà utilisée en son temps par l'industrie japonaise - Problème des transferts de technologie (propriété intellectuelle) - Impact des politiques européennes en matière d'environnement - Hausse des coûts de l'énergie (pétrole) et procédés de substitution encore coûteux et peu répandus

L'Industrie aéronautique et spatiale en Belgique

L'industrie aéronautique et spatiale (NACE 35.3) concerne en premier lieu la construction d'avions, tant civils que militaires. En Belgique, il n'y a, à proprement parler, pas de producteurs d'avions. Il y a bien un certain nombre d'entreprises qui fabriquent des éléments de fuselage et d'ailes tels que Sabca, Sonaca, Asco et Eurair, appelées cellulistes. A côté de cela, le motoriste Techspace Aero est également une des plus importantes entreprises du secteur. Sur le plan de l'industrie spatiale, les constructeurs de satellites, tel que Verhaert, appartiennent au secteur. Enfin, les entreprises de maintenance, dont Sabena Technics est le plus gros acteur, comptent également dans cette industrie. Au sens large, les entreprises réalisant de l'équipement et le système de navigation de l'avion peuvent également être considérées comme faisant partie de l'industrie aéronautique. Il s'agit ici souvent d'entreprises «niche» spécialisées, par exemple dans le domaine des matières plastiques, des écrans, du software, des composants mécaniques ou électroniques, ...etc. Vu que ces entreprises livrent souvent à d'autres secteurs, elles ne sont pas reprises dans les chiffres ci-dessous.

Le chiffre d'affaires total du secteur aéronautique et spatial s'élève, pour 2005, à 1,4 milliard d'EUR⁴⁶. La croissance considérable, qui avait déjà été constatée en 2004, se maintient en 2005 (+22%). On constate une évolution similaire pour la valeur ajoutée, qui atteint 547 millions d'EUR en 2005. La plus grosse part de la production est destinée à l'exportation. Les entreprises belges livrent à AIRBUS mais également à l'américain BOEING. En outre, des sous-ensembles sont produits pour les jets régionaux des principaux constructeurs comme Embraer (Brésil) et Bombardier (Canada). Via l'Agence Spatiale Européenne (ESA), l'industrie belge participe également à la production des lanceurs Ariane et des satellites.

Pas moins de 6.300 personnes⁴⁷ travaillaient dans le secteur en 2005. Comme dans la plupart des secteurs industriels, on constate une diminution presque continue de l'emploi. Cette évolution peut être expliquée en partie par la sous-traitance croissante hors de l'entreprise. L'emploi dans l'industrie aéronautique au sens large est difficile à évaluer, mais il représente en tout cas un multiple du chiffre mentionné ci-dessus.

⁴⁶ Source : SPF Économie.

⁴⁷ Idem annotation 28.

Pour l'industrie belge, la participation à des projets internationaux est vitale. Depuis le début des années '80, l'industrie aéronautique belge est activement impliquée dans le développement des divers avions AIRBUS. En 1979 déjà, le Consortium BelAIRBUS (Sonaca, Asco et Eurair) a été créé pour la participation au développement et à la production d'éléments d'aile du programme AIRBUS A310. Un rôle que BelAIRBUS accomplira également dans les programmes AIRBUS suivants. La participation belge a graduellement augmenté dans les programmes de développement successifs A320, A330-340 et A340-500/600 avec la participation, entre autre, de Techspace Aero pour les moteurs. Entre-temps, les premiers exemplaires du super jumbo A380, le plus grand avion passager jamais construit, ont été produits (4% de la production sont à l'actif de l'industrie belge).

Alors que la participation initiale était limitée aux industries dites «classiques» de l'aéronautique, comme Sabca, BelAIRBUS et FN Moteurs (aujourd'hui Techspace Aero), la contribution de l'industrie belge à l'A380 a été étendue à 14 entreprises dont les produits s'étendent de la réalisation de pièces de train d'atterrissage (Asco), traitements de hublots, sièges et textile (Europlasma), écrans (Barco), joints d'étanchéité (Advanced Products), circuits électroniques (Electronic Apparatus), appareillage de tests (XenICs et FOS&S), à des logiciels et plates-formes d'analyse pour le développement de l'avion (LMS International et Samtech) et de navigation (Septentrio).

Les forces de cette industrie sont la haute valeur ajoutée et le haut niveau technologique de ses activités, ce qui la rend moins vulnérable à la délocalisation. L'industrie aéronautique belge semble également avoir réussi sa reconversion des commandes militaires en situation décroissante vers des commandes civiles.

Un point faible est par contre le niveau relativement élevé de risque de ce secteur. D'importants investissements doivent souvent être consentis en recherche et développement et en outils de production qui ne sont rentables que des années plus tard. Le pouvoir public peut ici jouer un rôle pour alléger les difficultés de financement. De plus, le secteur est très sensible à la conjoncture économique globale avec, pour conséquence, une demande assez fluctuante. Une autre faiblesse concerne l'absence de constructeurs belges d'avions ce qui rend l'industrie belge dépendante des commandes étrangères. De plus, le dollar reste la monnaie d'échange dans ce secteur, ce qui rend la position concurrentielle de l'industrie belge dépendante des fluctuations du taux de change.

Les chances de nos entreprises se situent dans les niches technologiques spécialisées où certaines entreprises belges jouissent d'une réputation mondiale,

comme par exemple dans le domaine des matériaux composites. Après une dépression il y a quelques années, l'industrie aéronautique redevient un secteur en croissance, entre autres, grâce au succès de compagnies «low-cost», à la demande croissante des pays à économies émergentes telles que la Chine et l'Inde, mais aussi au redéploiement du marché russe. Le programme Galileo offre aussi de nouvelles opportunités à l'industrie.

Les menaces sont entre autres les retards du programme AIRBUS A380. Des restructurations et des économies risquent d'être principalement à charge des fournisseurs. La structure spécifique du marché, qui comporte de nombreux fournisseurs et à peine deux gros acheteurs (AIRBUS et BOEING) place les fournisseurs dans une position plutôt faible et vulnérable. L'âpre concurrence exerce une pression sur les prix de vente, ce qui diminue la rentabilité du secteur. Une hyperspécialisation peut y répondre.

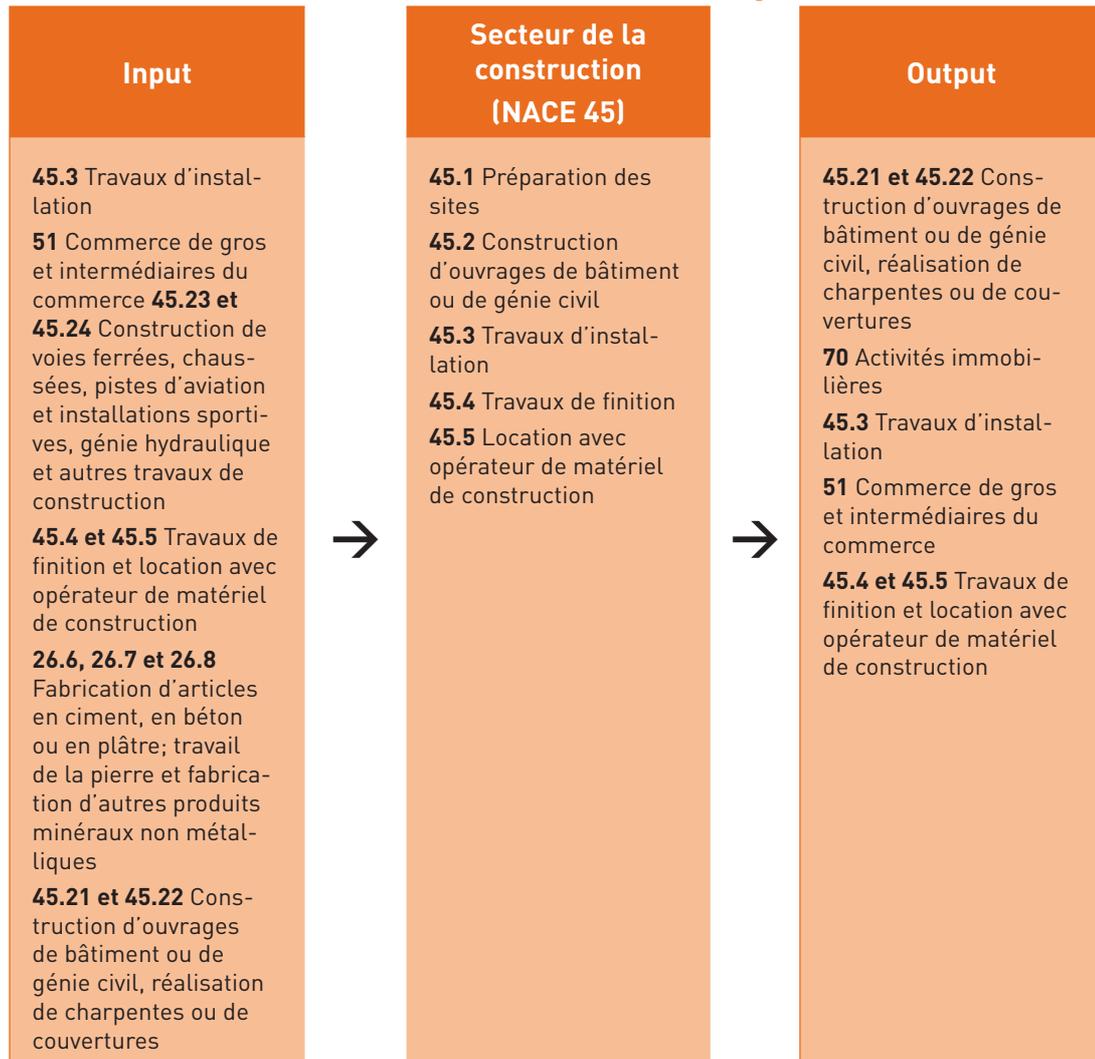
V.7 Construction

En 2005, la valeur ajoutée brute du secteur de la construction s'est élevée à 12.911 millions d'EUR et la production à 40.384 millions d'EUR. A prix courants, la valeur ajoutée brute du secteur de la construction en 2005 représentait 4,9% de la valeur ajoutée totale de la Belgique. La production du secteur la même année atteignait près de 6,6% du total des activités productives du pays.

La dynamique du secteur de la construction est étroitement liée à la conjoncture économique. Celle-ci a connu un ralentissement global en 2005, avec une croissance du PIB de 1,1%, contre 3,0% en 2004. Les activités de construction ont néanmoins connu en 2005 une croissance réelle évaluée à 1,1% (contre plus de 5,1% en 2004). Le renforcement de la conjoncture économique en 2006 devrait permettre aux activités du secteur de s'améliorer sensiblement. La croissance des investissements en logements des ménages devrait être vigoureuse en 2006 : avec une croissance globale estimée à 2,7%, celle de la construction de logements atteindrait 4%.

V.7.1 Positionnement

Tableau V.38 : Position de la construction dans l'économie belge



Source : ICN

Les parts des principaux secteurs fournisseurs du secteur se répartissent comme suit : travaux d'installation (12%), commerce de gros et intermédiaires du commerce (11,8%), construction de voies ferrées, chaussées, pistes d'aviation et installations sportives, génie hydraulique et autres travaux de construction (7%), travaux de finition et location avec opérateur de matériel de construction (6,7%), fabrication d'articles en ciment, en béton ou en plâtre; travail de la pierre et fabrication d'autres

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

produits minéraux non métalliques (6,5%), construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil, réalisation de charpentes ou de couvertures (6,5%).

Les parts des principaux secteurs clients du secteur se répartissent comme suit : construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil, réalisation de charpentes ou de couvertures (25,8%), activités immobilières (14,8%), travaux d'installation (9%), commerce de gros et intermédiaires du commerce (6,6%), travaux de finition et location avec opérateur de matériel de construction (6,4%).

V.7.2 Activités principales

Tableau V.39 : Production du secteur de la construction et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
45	Construction	15.072,5	16.017,9	6,3	8.131,8	8.620,2	6,0	100,0
	Construction	7.039,4	7.448,8	5,8	3.890,4	4.146,8	6,6	47,8
	Parachèvement	4.612,7	4.748,7	2,9	2.383,4	2.530,8	6,2	29,3
	Génie civil	3.420,4	3.820,3	11,7	1.858,0	1.942,5	4,5	22,8
45.1	Préparation des sites	435,7	418,1	-4,0	202,4	219,1	8,3	2,5
45.2	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	10.040,1	10.846,9	8,0	5.552,8	5.870,4	5,7	68,3
45.3	Travaux d'installation	2.631,4	2.585,1	-1,8	1.300,5	1.351,9	4,0	16,0
45.4	Travaux de finition	1.844,5	2.026,2	9,9	1.009,3	1.115,3	10,5	12,4
45.5	Location avec opérateur de matériel de construction	120,9	141,7	17,2	66,7	63,4	-4,9	0,8

Source : SPF Économie

La valeur des commandes du secteur considéré dans son ensemble est passée de 15.072 millions d'EUR en 2004 à 16.017 millions d'EUR en 2005, soit une augmentation de 6,3%. La comparaison du premier semestre 2006 avec la même période

en 2005 confirme cette tendance faisant également apparaître une progression de l'ordre de 6%.

En 2005, la part la plus importante des commandes a été enregistrée dans le sous-secteur de la construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil (68,3%), qui a connu une hausse de 8% par rapport à 2004. Une augmentation de 5,7% est également observable dans ce sous-secteur durant le premier semestre 2006 par rapport aux six premiers mois de 2005.

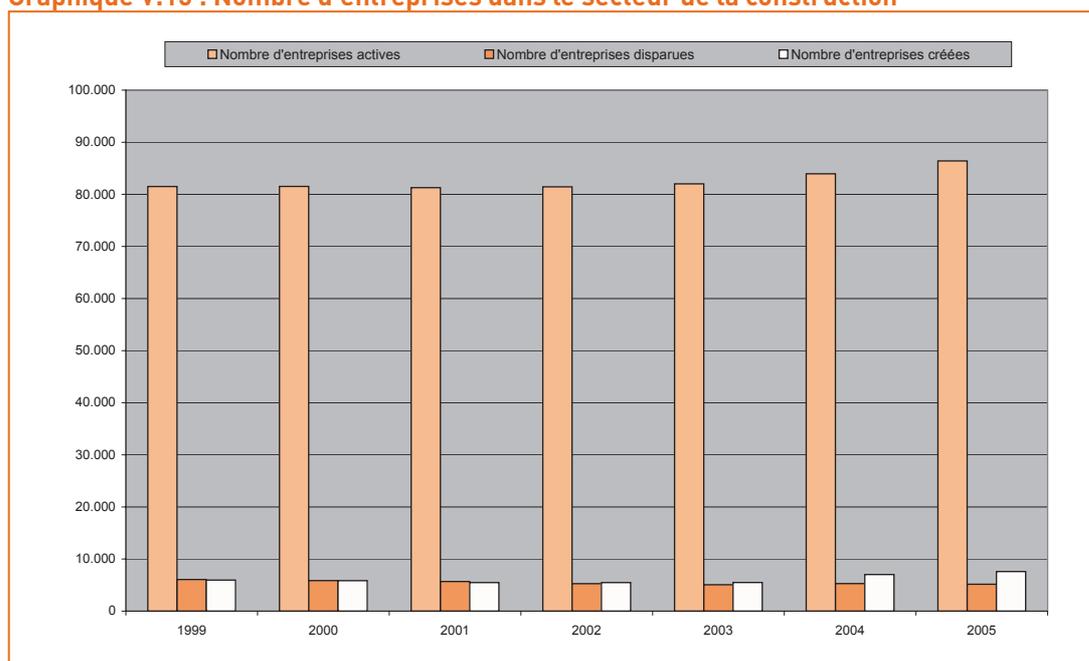
En 2005, les reculs se situent dans les sous-secteurs préparation des sites (-4%) et travaux d'installation (-1,8%). Toutefois, la mise en parallèle des chiffres des premiers semestres 2005 et 2006 indique un renversement de cette tendance (+8,3% et +4,0%, respectivement).

Les commandes relatives aux activités classées dans la rubrique génie civil sont passées de 3.420 millions d'EUR en 2004 à 3.820 millions d'EUR en 2005, soit une progression de 11,7%. Durant les six premiers mois de 2006, ces activités ont crû de 4,5% par rapport à la même période en 2005. Ces augmentations s'expliquent par les liens étroits entre ce type d'activités et les commandes publiques et de l'influence positive de la perspective des élections communales d'octobre 2006 sur le volume des investissements publics en travaux d'infrastructure et sur la relance de la demande de travaux.

V.7.3 Démographie des entreprises

V.7.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.15 : Nombre d'entreprises dans le secteur de la construction



Source : SPF Économie

De 1999 à 2002, le nombre d'entreprises est resté stable, oscillant entre 81 et 82.000. En 2003, il a dépassé la barre des 82.000 et en 2004, il a augmenté fortement passant à 83.934, soit + 1.927 unités par rapport à l'année précédente. En 2005, l'augmentation du nombre d'entreprises actives a été plus importante encore pour atteindre 86.404 unités, ce qui représente une progression de 2.470 unités.

V.7.3.2 Taille des entreprises

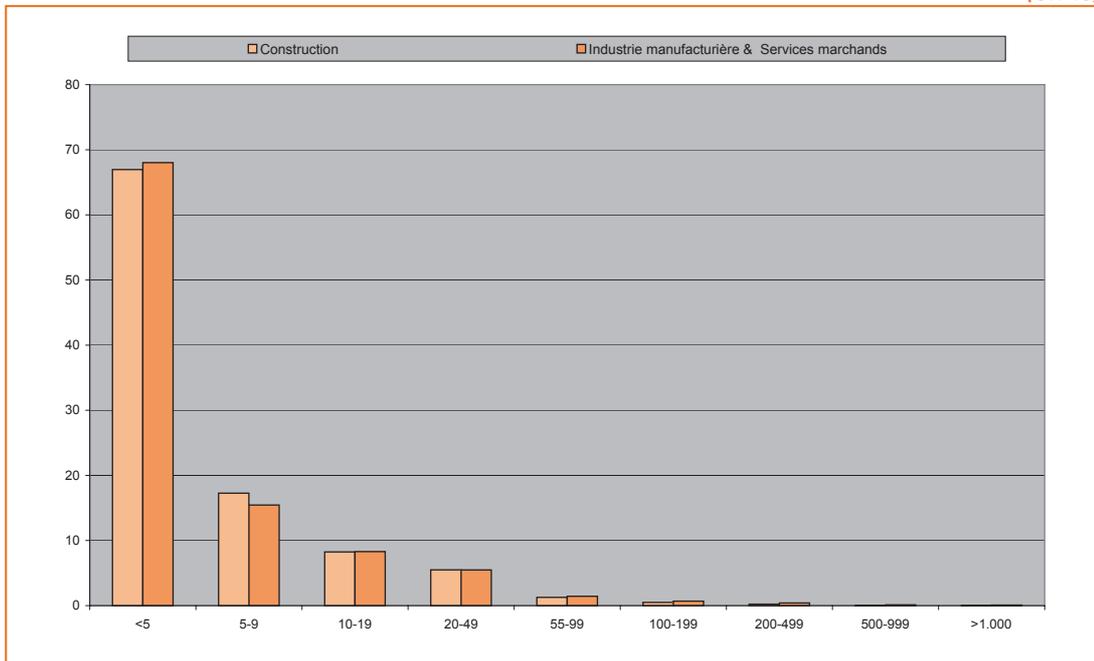
Tableau V.40 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois pas classe de travailleurs dans le secteur de la construction en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	55-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	16.451	4.243	2.025	1.348	312	122	55	6	4	2.466
Nombre d'emplois	30.032	27.889	27.422	40.686	21.488	17.213	17.154	3.972	4.983	190.839

Source : ONSS

Graphique V.16 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur de la construction et l'industrie manufacturière et services marchands en 2005

(en %)



Source : ONSS

Le tableau V.40 et le graphique V.16 relatifs à la taille des entreprises indiquent une prépondérance du nombre d'entreprises de moins de 5 et de moins de 10 personnes (20.694 sur un total de 24.566). Cette prépondérance traduit l'importance du nombre d'entreprises unipersonnelles.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

L'emploi se répartit entre les micro entreprises de moins de 10 personnes (57.921), les petites entreprises de 10 à 50 personnes (68.108), les moyennes entreprises de 50 à 200 personnes (38.701) et les grandes entreprises de plus de 200 personnes (26.109). L'emploi est assez concentré dans ces dernières ; elles occupent 13% de l'emploi mais ne représentent que 0,2% des entreprises (65 sur un total de 24.566).

V.7.4 Emploi

Tableau V.41 : Emploi dans le secteur de la construction et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
45	Construction	241.360	243.702	1,0	243.516	252.567	3,7	100,0
45.1	Préparation des sites	5.245	5.351	2,0	5.210	5.811	11,5	2,2
45.2	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	103.924	105.092	1,1	104.413	109.039	4,4	43,1
45.3	Travaux d'installation	40.890	41.105	0,5	40.765	42.584	4,5	16,9
45.4	Travaux de finition	36.304	36.543	0,7	36.364	37.399	2,8	15,0
45.5	Location avec opérateur de matériel de construction	992	934	-5,8	913	985	7,9	0,4

Source : SPF Économie

Le secteur de la construction est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre caractérisé par un manque structurel de main-d'œuvre qualifiée et une forte concurrence de la main-d'œuvre étrangère. La production a un faible contenu en importations de sorte qu'il existe peu de possibilités de délocalisation par rapport aux autres secteurs.

La proportion d'employeurs, indépendants et aidants dans l'emploi total est élevée, et la part des salariés est dès lors inférieure à celle constatée dans d'autres secteurs.

L'emploi est prépondérant dans le sous-secteur construction d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil qui rassemble 43,1% du total de la main-d'œuvre du secteur.

L'emploi global a augmenté de 1,0% en 2005, passant à 243.702 personnes, soit une hausse de 2.342 unités par rapport à 2004. La comparaison des chiffres des premiers semestres 2005 et 2006 indique une croissance de l'emploi total de 3,7% en 2006 (252.567 personnes). Ces évolutions témoignent du caractère soutenu des activités du secteur.

V.7.5 Vitalité du secteur de la construction

Tableau V.42 : Permis de bâtir délivrés

	2004	2005	Δ (en %)	2005 5 mois	2006 5 mois	Δ (en %)	Poids relatif en 2005 (en %)
Bâtiments résidentiels							
Nombre de bâtiments	28.305	31.408	11,00	13.182	14.318	8,6	24,8
Nombre de logements	52.186	59.019	13,1	24.435	27.199	11,3	46,5
Bâtiments non résidentiels							
Nombre de bâtiments	4.271	4.210	-1,4	1.765	1.873	6,1	3,3
Moins que 3 000 m³	2.520	2.537	0,7	1.068	1.136	6,4	2,0
3 000 à 9 999 m³	1.078	1.080	0,2	454	464	2,2	0,9
10 000 à 19 999 m³	323	314	-2,8	133	148	11,3	0,2
20 000 à 49 999 m³	207	161	-22,2	53	73	37,7	0,1
50 000 m³ et plus	130	118	-9,2	57	52	-8,8	0,1
Transformation de bâtiments résidentiels							
Nombre de bâtiments	27.966	28.036	0,3	11.358	12.712	11,9	22,1

Source: SPF Économie

Tableau V.43 : Bâtiments commencés

	2004	2005	Δ (en %)	2005 4 mois	2006 4 mois	Δ (en %)	Poids relatif en 2005 (en %)
Bâtiments résidentiels							
Nombre de bâtiments	25.724	27.825	8,2	8.834	9.068	2,6	24,8
Nombre de logements	46.214	51.798	12,1	16.460	16.741	1,7	46,1
Bâtiments non résidentiels							
Nombre de bâtiments	3.911	3.672	-6,1	1.188	1.140	-4,0	3,3
Moins que 3 000 m³	2.223	2.220	-0,1	723	668	-7,6	2,0
3 000 à 9 999 m³	973	920	-5,4	296	309	4,4	0,8
10 000 à 19 999 m³	289	282	-2,4	91	81	-11,0	0,3
20 000 à 49 999 m³	201	145	-27,9	41	50	22,0	0,1
50 000 m³ et plus	112	105	-6,3	37	32	-13,5	0,1
Transformation de bâtiments résidentiels							
Nombre de bâtiments	26.304	25.389	-3,5	8061	7902	-2,0	22,6

Source : SPF Économie

Construction résidentielle

Le lien entre l'évolution du sous-secteur de la construction résidentielle et celle de la conjoncture économique est direct dans la mesure où l'investissement en logements croît parallèlement à la remontée du revenu disponible réel des ménages.

En 2005, 59.019 permis de bâtir ont été délivrés pour des logements contre 52.186 en 2004, ce qui traduit une augmentation de 13,1%. Le nombre de logements commencés est passé de 46.214 en 2004 à 51.798 en 2005, ce qui correspond à une croissance de 12,1%.

L'augmentation concerne principalement le sous-secteur des immeubles à appartements, au détriment des logements unifamiliaux. La demande d'appartements neufs continue donc à s'amplifier.

Le redressement du nombre de nouveaux logements est imputable aux taux hypothécaires bas. Elle s'explique également par la croissance des crédits à taux révisables annuellement et par le succès des crédits logement à plus long terme (25, 30 et même 40 ans) qui augmentent la capacité d'emprunt et diminuent le montant des mensualités à rembourser.

Rénovation

Le nombre de permis octroyés pour la rénovation de logements en 2005 est à peine plus élevé qu'en 2004 (+ 0,4%), ce qui indique une tendance à la stabilisation.

Non résidentiel

L'activité dans la construction non résidentielle en 2005 a été légèrement inférieure à celle de 2004. En 2005, 4.210 permis de bâtir ont été délivrés pour des bâtiments à usage non résidentiel (administration, agriculture, commerce, industrie) contre 4.271 en 2004, ce qui traduit une diminution de 1,4%. Le nombre de bâtiments commencés est passé de 3.911 à 3.672, correspondant à un repli de 6,1%.

La légère baisse des autorisations de bâtir en 2005 s'explique par un retour à la normale après le rattrapage opéré en 2004 suite à deux années de sévère recul.

Comme les années précédentes, la faible demande dans le bâtiment non résidentiel est compensée par la tonicité persistante de la demande dans le résidentiel. Les investissements en logements - et non les investissements en immobilier d'entreprise - constituent le moteur de l'activité du bâtiment.

V.7.6 Analyse SWOT

Tableau V.44 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un des secteurs les plus importants de l'économie en termes d'emploi et de part de PIB. - Les activités de la construction sont orientées vers le développement et l'application de techniques et de pratiques hautement innovantes. - Les matériaux utilisés et les services fournis par les entreprises du secteur en Belgique sont de très haute qualité. - Les activités du secteur sont, pour l'essentiel, non délocalisables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragmentation des activités et multiplication du recours à la sous-traitance internationalisée, en particulier pour les besoins en main-d'œuvre. - Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. - Travail au noir, main-d'œuvre illégale et concurrence déloyale. - Nombre élevé de faillites, en particulier dans les petites entreprises. - Contexte de concurrence exacerbée entre entreprises de construction.

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Taux hypothécaires actuellement bas. - La baisse de confiance dans le marché des actions est favorable à l'augmentation des investissements dans l'immobilier et la rénovation. - Le Plan d'action de la Commission sur l'efficacité énergétique prévoit la mise en œuvre complète de la Directive «Performance énergétique des bâtiments». D'après celle-ci, un certificat de performance énergétique doit être établi lors d'une vente ou d'une mise en location en vue d'identifier les consommations prévisionnelles d'énergie. Cette disposition ouvre un nouveau marché pour les professionnels qui réaliseront les évaluations. - La prolongation jusqu'en 2010 de l'application de la diminution du taux de TVA à 6% aux travaux de rénovation pour les logements âgés de 5 à 15 ans devrait contribuer à stimuler le marché des travaux de rénovation. Elle devrait aussi être efficace dans la lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les investissements publics – dont les dépenses publiques annuelles destinées aux travaux de génie civil représentent plus de 50% - sont faibles en Belgique par rapport à la moyenne européenne : 1,8% du PIB contre 2,5% dans l'EU15. Le taux de 2% attendu pour 2006 est seulement lié au «cycle électoral» et devrait retomber au niveau antérieur au cours des années suivantes. - L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments pourrait engendrer une hausse des prix de la construction et de la rénovation dans la mesure où elle impose des normes énergétiques et de ventilation plus strictes. - L'orientation à la hausse des taux d'intérêts pourrait avoir un effet négatif sur la demande de construction de logements. - L'augmentation du prix des matières premières pourrait engendrer une hausse du coût des matériaux et des fournitures pour la construction.

V.8 Distribution (commerce de détail)

Sous-secteur du commerce et de la distribution, (NACE, section G)⁴⁸ le commerce de détail est très important pour l'économie belge tant en termes d'emplois que de valeur ajoutée alors qu'en termes d'investissement, il est un peu à la traîne.

Pour l'année 2005, la production du secteur du commerce de gros et de détail; et réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques est évaluée à 74.010 millions d'EUR, soit 11,5% des activités productives totales (12,48% en 2000).

La valeur ajoutée brute produite par ce même secteur, soit 34.611,2 millions d'EUR en 2005, représente 13% de la somme des valeurs ajoutées produites en Belgique (11,5% en 2000). Les rémunérations et salaires, soit 18.725,3 millions d'EUR, s'élèvent à 12,4% du total belge (11,5% en 2000)

⁴⁸ Le commerce de détail (NACE 52) est souvent associé au commerce de gros (NACE 51) et au commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants (NACE 50). Ces trois secteurs forment ce que l'on appelle communément le secteur «Commerce et Distribution» (NACE, section G). La distinction entre ces codes n'est pas toujours réalisée pour certaines données statistiques.

En 2005, les investissements⁴⁹ (5.134,4 millions d'EUR) ne représentent que 8,7% du total belge (8,8% en 2000), ce qui est faible en comparaison avec les parts d'emploi et de valeur ajoutée du secteur dans l'ensemble de l'économie belge. Le taux d'investissement⁵⁰ du secteur en 2005, soit 14,8% (17,9% en 2000), est faible en comparaison avec le même taux calculé pour l'ensemble de l'économie belge, soit 22,2% (23,4% en 2000). Cela s'explique certainement par le fait que l'intensité de la main-d'œuvre est plus importante dans le commerce et la distribution.

V.8.1 Positionnement

Tableau V.45 : Position de la distribution dans l'économie belge

Input	Commerce de détail (NACE 52)	Output
<p>70 Activités immobilières</p> <p>74.1 Conseil pour les affaires et le management, activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination</p> <p>45.3 Travaux d'installation</p> <p>22.2 et 22.3 Imprimerie et activités annexes reproduction d'enregistrements</p> <p>74.6, 74.7 et 74.8 Enquêtes et sécurité, nettoyage industriel, services divers fournis principalement aux entreprises</p>	<p>52.1 Commerce de détail en magasins non spécialisés</p> <p>52.2 Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés</p> <p>52.3 Commerce de détail de produits pharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté</p> <p>52.4 Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés</p> <p>52.5 Commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins</p> <p>52.6 Commerce de détail hors magasins</p> <p>52.7 Réparation d'articles personnels et domestiques</p>	<p>51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce</p> <p>52 Commerce de détail, réparation d'articles personnels et domestiques - Consommation finale des ménages⁵¹</p>

Source : ICN

Le tableau V.45 montre que les activités immobilières (10,8%), les activités de conseil et d'assistance fournis aux entreprises (10%), les travaux d'installation (7,5%), les

⁴⁹ BNB, formation brute de capital fixe par branche d'activité (A31), estimations à prix courants.
⁵⁰ Le taux d'investissement est égal à la formation brute du capital fixe sur la valeur ajoutée. Le calcul de ce taux pour l'économie belge, ne tient pas compte du poste «logement».
⁵¹ Cette catégorie ne relève pas des activités NACE-BEL

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

activités d'imprimerie et annexes et de reproduction d'enregistrements (6,8%) ainsi que les activités d'enquêtes et sécurité, de nettoyage industriel et de services divers fournis principalement (5,9%) constituent les principaux secteurs en amont du secteur du commerce de détail.

En aval du secteur du commerce de détail, les principaux clients sont les ménages (consommation finale de 11.663 millions d'EUR), et accessoirement le commerce de gros (55,8% des activités NACE) ainsi que le secteur lui-même (36,8% des activités NACE).

V.8.2 Activités principales

Tableau V.46 : Chiffre d'affaires du secteur du commerce de détail et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
52	Commerce de détail	62.819	64.721	3,0	31.119	32.246	3,6	100,00
52.1	Commerce de détail en magasins non spécialisés	25.816	26.509	2,7	12.835	13.270	3,4	40,96
52.2	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	4.675	4.531	-3,1	2.184	2.210	1,2	7,00
52.3	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté	5.611	5.826	3,8	2.891	2.944	1,8	9,00
52.4	Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés	24.117	25.611	6,2	12.095	12.727	5,2	39,57
52.5	Commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins	288	308	7,2	132	143	8,2	0,48
52.6	Commerce de détail hors magasins	1.938	1.564	-19,3	799	762	-4,6	2,42
52.7	Réparation d'articles personnels et domestiques	374	372	-0,5	182	191	4,7	0,57

Source : SPF Économie

Le tableau V.46 souligne une croissance de 3% du chiffre d'affaires du commerce de détail en 2005. Celle-ci s'explique essentiellement par la croissance importante du sous-secteur autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés (+6,2%), qui a désormais pratiquement autant de poids que le commerce de détail en magasins non spécialisés (produits surgelés, supérettes, super- et hypermarchés). Ces deux secteurs pèsent plus de 80% du chiffre d'affaires total du secteur du commerce de détail.

La forte évolution du chiffre d'affaires des autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés est notable au sein des commerces d'habillement, de chaussures, de meubles; d'appareils électroménagers, de radio et de télévision; de quincaillerie, peintures et matériaux de construction (y compris les brico-centers), de combustibles solides et liquides, de cycles ainsi que d'animaux de compagnie et de fournitures pour animaux. Ces commerces de détail enregistrent des taux de croissance du chiffre d'affaires de plus de 25% en cinq années.

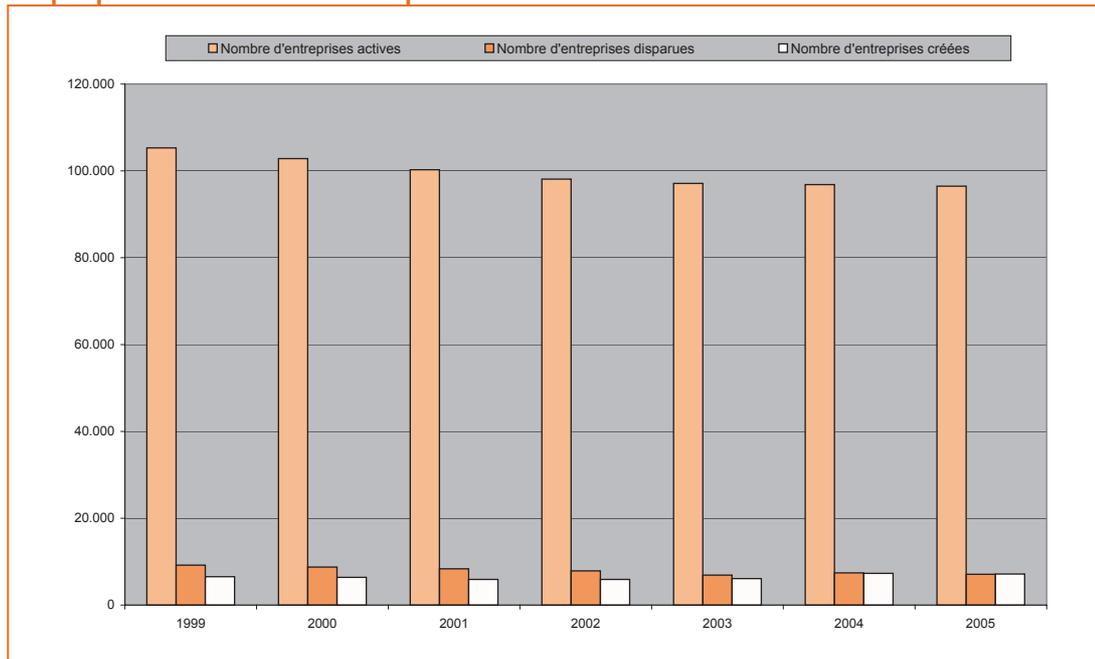
Le commerce de détail hors magasins (vente par correspondance, marchés et éven-taires) poursuit inexorablement son chemin de croix (-19,3% en 2005).

Le premier semestre 2006 confirme les mêmes tendances que celles reflétées en 2005.

V.8.3 Démographie des entreprises

V.8.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.17 : Nombre d'entreprises dans le secteur du commerce de détail



Source : SPF Economie

Le nombre d'entreprises dans le secteur du commerce de détail est en constante diminution entre 1999 et 2005, passant de 105.302 à 96.494. Cette diminution de 8,4% est imputable, pour l'essentiel, aux cessations d'activité observées dans le secteur du petit commerce de détail indépendant.

V.8.3.2 Taille des entreprises

Tableau V.47 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur du commerce de détail en 2005⁵³

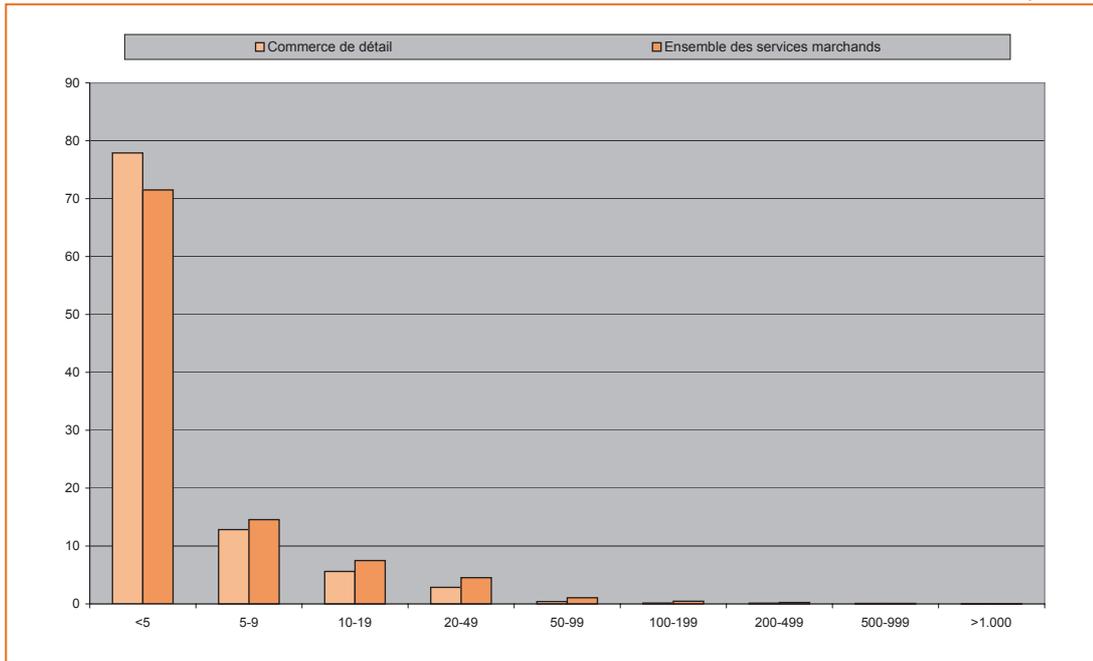
Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	23.658	3.897	1.703	866	121	42	40	24	17	30.368
Nombre d'emplois	42.055	24.931	22.957	25.765	7.797	5.848	12.661	16.186	68.141	226.341

Source : ONSS

Les P.M.E. (<50 travailleurs) représentent 99,2% des entreprises du secteur du commerce de détail, 51,1% de l'emploi total dans le commerce de détail. Les grandes entreprises (>500 travailleurs), bien que ne représentant que 0,002% des entreprises du commerce de détail, n'en fournissent pas moins 37% des emplois du secteur.

Graphique V.18 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur du commerce de détail et des services marchands en 2005

(en %)



Source : ONSS

En comparaison avec l'ensemble des secteurs des services marchands (distribution, commerce, horeca, services financiers, transports), le commerce de détail révèle une proportion plus importante d'indépendants et de très petites entreprises (77,9% d'entreprises de la classe 1 – 4 travailleurs).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

V.8.4 Emploi

Tableau V.48 : Emploi dans le secteur du commerce de détail et ses sous-secteurs

NACE	Intitulé	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
52	Commerce de détail	237.604	237.204	-0,2	235.846	237.035	0,5	100,0
52.1	Commerce de détail en magasins non spécialisés	91.684	89.314	-0,0	89.173	88.380	-0,9	37,7
52.2	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	20.970	21.268	1,4	20.774	20.772	-0,0	9,0
52.3	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, parfumerie et de produits de beauté	21.268	21.317	0,2	21.030	21.131	0,5	9,0
52.4	Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés	88.432	90.358	2,2	88.589	90.761	2,5	38,1
52.5	Commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins	836	865	3,5	836	903	8,0	0,4
52.6	Commerce de détail hors magasins	12.519	12.099	-3,4	13.470	13.197	-2,0	5,1
52.7	Réparation d'articles personnels et domestiques	1.895	1.983	4,6	1.974	1.891	-4,2	0,8

Source : SPF Économie

Entre 2004 et le premier semestre 2006, l'emploi total du secteur du commerce de détail est resté stable (quelque 237.000).

Dans le même ordre de proportion que pour les statistiques liées au chiffre d'affaires, les secteurs commerces de détail en magasins non spécialisés et commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés pèsent plus de 3/4 du nombre d'emplois dans le secteur du commerce de détail.

Le nombre d'emplois dans les commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés, suit une progression de plus de 2%, aussi bien de 2004 à 2005 qu'entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006. A l'inverse, l'autre poids lourd du commerce de détail, à savoir les commerces de détail en magasins non spécialisés, voit son nombre d'emplois régresser légèrement, perdant plus de 3.400 emplois entre l'année 2004 et le premier semestre 2006.

En queue de peloton, on retrouve les secteurs réparation d'articles personnels et domestiques et commerce de détail de biens d'occasion et d'antiquités en magasins qui ne représentent respectivement que 0,8% et 0,4% des emplois totaux dans le commerce de détail.

V.8.5 Analyse SWOT⁵²

Tableau V.49 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Le faible risque de délocalisation, en comparaison avec d'autres secteurs, du fait du critère de proximité dans le comportement d'achat - Secteur important en terme d'emploi et de poids dans le PIB 	<ul style="list-style-type: none"> - La concurrence féroce entre distributeurs et la progression exponentielle du low-cost, influencées par la recherche des bas prix du consommateur - La nationalité étrangère des grandes enseignes de distribution opérant en Belgique

⁵² Il n'est pas évident de réaliser une matrice SWOT pour le commerce de détail tant les types de commerces y associés sont différents (grands versus petits, alimentaire versus non alimentaire, etc.). Il convient dès lors au lecteur de lire la matrice SWOT en fonction du commerce analysé.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Les évolutions technologiques et logistiques telles que l'e-commerce, le RFID (Radio Frequency Identification), l'automatisation, etc.- L'attention portée au développement durable (environnement, commerce équitable, commerce biologique, etc.)- L'évolution du comportement des consommateurs (célibataires, familles monoparentales, diversité ethnique et communautaire, Internet, fashion victims, publicité, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Les carences en main-d'œuvre qualifiée et en formation pour la distribution- La concurrence des pays limitrophes (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas)

L'industrie diamantaire en Belgique

Anvers demeure aujourd'hui encore le plus grand centre de distribution au monde de diamants bruts et polis, de sorte que le secteur diamantaire belge concerne essentiellement le négoce de diamants, et plus précisément le commerce international de diamants. En revanche, le traitement du diamant est aujourd'hui une activité très restreinte en Belgique.

Certes, le diamant occupe une place centrale en bijouterie, mais ses propriétés naturelles (résistance, pureté, sans oublier ses propriétés optiques) en font également un élément apprécié dans nombre d'applications industrielles, telles que l'électronique, l'optique spatiale, ainsi que les applications chirurgicales.

La production diamantaire est contrôlée principalement par une poignée d'acteurs majeurs, dont le Sud-africain De Beers, numéro un depuis de nombreuses années. Parmi les nouveaux pays producteurs, figurent l'Australie et la Russie, de même que le Canada plus récemment.

On comptait 1.833 commerçants et fabricants de diamants enregistrés en octobre 2006. Parmi ces 1.833, quelque 1.650 en font le commerce, contre plus ou moins 180 actifs dans la fabrication et/ou le traitement.

Quelque 650 sont des commerçants actifs de diamant brut. 350 de ces derniers, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 6,25 millions d'EUR, réalisent aux alentours de 98% du chiffre d'affaires total du secteur du diamant brut.

Selon le Conseil supérieur du diamant, le secteur emploie quelque 30.000 personnes, aussi bien directement qu'indirectement. Le commerce de diamants se concentre sur une surface très limitée à Anvers, dans ce que l'on appelle le quartier des diamantaires, où sont établies la plupart des entreprises dans un rayon d'un kilomètre seulement. Cette forte concentration crée de très nombreux emplois indirects, par exemple dans les sociétés de transport spécialisées, les banques spécialisées, les bureaux de comptabilité spécialisés, les assurances, l'horeca, etc.

Les informations détaillées au sujet de l'emploi direct qui en résulte semblent peu nombreuses. Si l'on se réfère à la Caisse nationale des vacances, on compte encore aujourd'hui aux alentours de 220 entreprises, qui emploient au total quelque 1.300 ouvriers du diamant (d'après les chiffres de 2002), dont 7% seraient affectés au triage, 5% au sciage, 8,5% à la découpe et les 79% restants au polissage. Le nombre total de personnes employées dans l'industrie du diamant a chuté de plus de 85% ces quarante dernières années, passant de 11.925 ouvriers à 1.300.

L'industrie diamantaire a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 31,3 milliards d'EUR au total, soit une augmentation énorme par rapport aux années précédentes. Concrètement, ce chiffre revient à près de 160.000 colis qui ont été importés ou exportés l'année dernière.

Il ressort des chiffres relatifs à l'importation et à l'exportation de diamants en Belgique, ce par quoi on entend précisément le commerce avec des pays tiers hors Union européenne, que le commerce de diamants occupe encore aujourd'hui une place de premier plan en Belgique. L'exportation de diamants représentait en 2005 facilement 7% de l'ensemble des exportations belges.

Près de 225 millions de carats ont été exportés dans le monde entier au départ de la Belgique, pour une valeur de presque 16 milliards d'EUR. Quant aux importations au départ du monde entier, elles ont concerné 248,5 millions de carats, soit une valeur de 15,5 milliards d'EUR. Tant les importations que les exportations concernent en majorité le diamant brut.

En 2005, près de 157 millions de carats de diamant brut ont été exportés, soit une valeur de presque 9 milliards d'EUR. Les principaux débouchés pour le diamant brut se trouvent en Inde (119 millions de carats pour une valeur de 4,3 milliards d'EUR), aux Émirats arabes unis (11,5 millions de carats pour une valeur de 300 millions d'EUR) et en Israël (9 millions de carats pour une valeur de 2,3 milliards d'EUR).

Près de 160 millions de carats de diamant brut ont été importés en 2005, soit pour une valeur de presque 9 milliards d'EUR. Les principaux approvisionneurs de diamant brut sont le Royaume-Uni, il s'agit des «sights» de De Beers (50 millions de carats pour une valeur de 3,1 milliards d'EUR), la RDC (21,4 millions de carats pour une valeur de 422 millions d'EUR) et Israël (près de 17 millions de carats pour une valeur de 1,7 milliard d'EUR).

Pour l'année 2005, un peu plus de 9 millions de carats de diamant poli ont été exportés, soit une valeur de 7 milliards d'EUR. Les principaux débouchés pour les diamants polis se situent aux États-Unis (1,7 million de carats pour une valeur de 2,2 milliards d'EUR) et à Hong Kong (1,4 million de carats pour une valeur d'un milliard d'EUR).

Neuf millions et demi de carats de diamant poli ont été importés, pour une valeur de 6,6 milliards d'EUR en 2005. Les principaux fournisseurs de diamant poli sont l'Inde (3 millions de carats pour une valeur d'un milliard d'EUR), Hong Kong (1 million de carats pour une valeur de 0,7 milliard d'EUR) et les États-Unis (0,7 million de carats pour une valeur de 1,2 milliard d'EUR).

Outre le diamant brut et le diamant poli, la Belgique négocie également de la poudre de diamant et des diamants synthétiques (importation en 2005 : 78 millions de carats, exportation : 59 millions de carats).

En ce qui concerne le marché international, des efforts ont été entrepris afin de remédier à la problématique que l'on appelle les «diamants de guerre».

Le système international de certification du processus de Kimberley pour le commerce de diamant brut, mis en œuvre depuis début 2003 dans tous les pays qui ont un intérêt dans la production et/ou la vente de diamants, a tiré en partie son inspiration des systèmes de contrôle en vigueur de longue date en Belgique. Conformément à ce système de certification, chaque importation et exportation de diamant brut doit être accompagnée d'un certificat Kimberley valide remis par les autorités compétentes d'une autre partie. C'est de cette façon uniquement que les pays participant au système de certification Kimberley peuvent négocier le diamant brut. Le système de certification du processus de Kimberley prévoit également un système d'autorégulation du secteur.

En ce qui concerne l'industrie diamantaire belge, les autorités (SPF Économie) suivent l'enregistrement de commerçants en diamants, de même que les importations et exportations.

En outre, un encadrement spécifique est assuré par la Fondation Antwerp World Diamond Centre, organisme de coordination qui représente les différents groupes actifs dans le secteur du diamant. Cette fondation, qui succède à l'ASBL Conseil supérieur du Diamant d'Anvers, a vu le jour à la suite de la restructuration du secteur au début de l'année 2007. Les activités commerciales du Conseil supérieur du Diamant, à savoir la certification de diamants taillés, l'organisation de formations, la production et la vente de matériel pour diamantaires, ont été transférées, début 2007, à la SA HRD Antwerp, filiale de la Fondation Antwerp World Diamond Centre.

Enfin, Anvers compte également quatre bourses diamantaires, les forums par excellence pour la négociation des diamants, également dotées de leur propre procédure interne. On dénombre 26 bourses diamantaires de par le monde.

V.9 HORECA

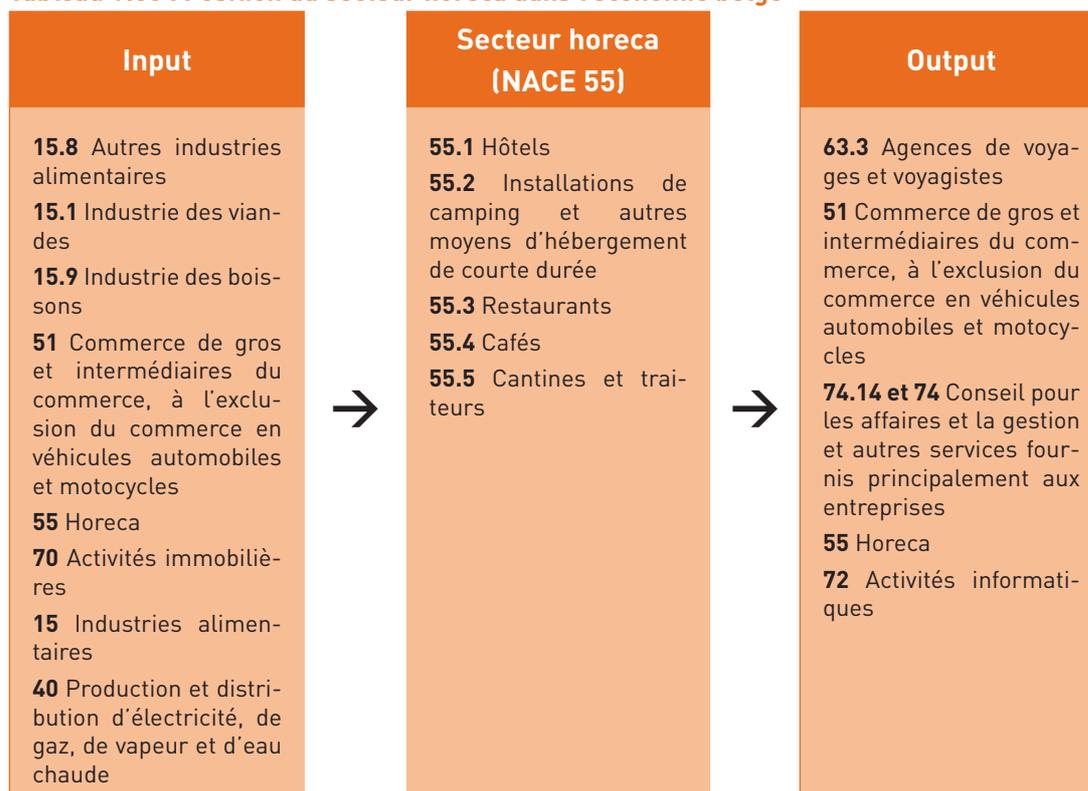
402

Le secteur horeca fournit à la clientèle des logements et/ou des repas préparés, des snacks et des boissons pour consommation immédiate.

L'horeca comptait en 2005 près de 56.000 entreprises et quelque 121.000 emplois. Les entreprises du secteur horeca sont en général de très petite taille. Ces dernières années, leur nombre a accusé une tendance à la baisse, sauf en 2005.

V.9.1 Positionnement

Tableau V.50 : Position du secteur horeca dans l'économie belge



Source : ICN

Les principaux fournisseurs par ordre décroissant sont : fabrication de pâtes alimentaires, transformation du café et du thé et fabrication d'autres produits alimentaires (10,9%), industrie des viandes (7,7%), production de boissons, à l'exclusion des eaux minérales et des boissons rafraîchissantes (7,5%), commerce de gros et intermédiaires du commerce (6,5%), secteur horeca lui-même (5,4%), vente et location de biens immobiliers (5,3%), transformation et conservation de fruits et légumes (4,9%), production et distribution d'électricité, de gaz, de courant et d'eau chaude (4,3%).

Les principaux clients par ordre décroissant sont : agences de voyages et tour-opérateurs (12,4%), commerce de gros et intermédiaires du commerce (8%), conseil pour les affaires et le management, activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination (6,3%), secteur horeca lui-même (5,1%), activités informatiques (4,4%).

V.9.2 Activités principales

Tableau V.51 : Chiffre d'affaires du secteur horeca et de ses sous-secteurs

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
55	Horeca	8.757,3	9.042,8	3,3	4.323,0	4.497,9	4,0	100,0
55.1	Hôtels	1.297,2	1.339,0	3,2	641,0	684,5	6,8	14,8
55.2	Installations de camping et autres moyens d'hébergement de courte durée	310,0	325,4	5,0	158,5	165,8	4,6	3,6
55.3	Restaurants	4.355,0	4.512,0	3,6	2.148,9	2.248,3	4,6	49,9
55.4	Cafés	1.479,8	1.494,5	1,0	716,4	710,8	-0,8	16,5
55.5	Cantines et traiteurs	1.315,3	1.371,9	4,3	658,2	688,5	4,6	15,2
55.52	Traiteurs	1.270,0	1.322,1	4,1	635,4	664,4	4,6	14,6

Source : SPF Economie

Le tableau V.51 indique que le chiffre d'affaires du secteur horeca a enregistré une croissance de 3,3% en 2005.

Cette augmentation doit être essentiellement mise sur le compte des sous-secteurs suivants : traiteurs (4,1%), restaurants (3,6%) et hôtels (3,2%).

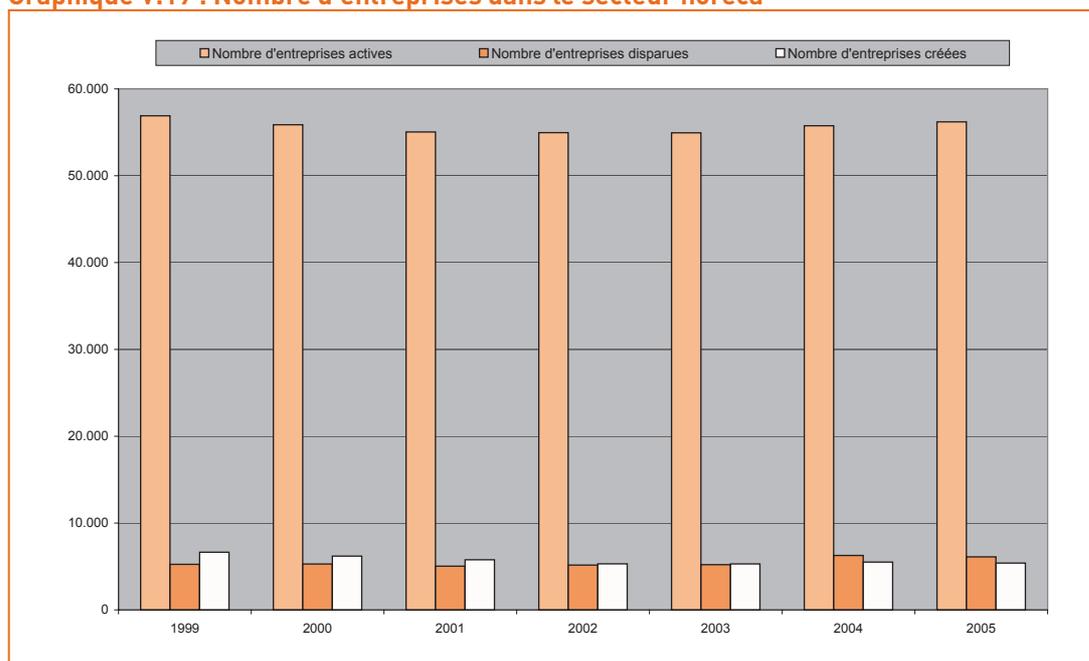
Le sous-secteur des restaurants réalise la moitié du chiffre d'affaires total du secteur horeca (49,9%), suivi des sous-secteurs des cafés (16,5%), des hôtels (14,8%) et des traiteurs (14,6%). Ce dernier secteur enregistre une forte croissance depuis quelque temps.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur horeca a vu son chiffre d'affaires croître de 4% au cours du premier semestre 2006 par rapport à la même période en 2005. Le sous-secteur des hôtels a connu pour la même période une hausse de 6,8%.

V.9.3 Démographie des entreprises

V.9.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.19 : Nombre d'entreprises dans le secteur horeca



Source : SPF Économie

Il ressort des chiffres issus des déclarations TVA que le nombre d'entreprises dans le secteur horeca connaît une tendance à la baisse constante depuis 1999, atteignant 55.000 unités en 2003, avec le recul le plus net en 2000.

L'année 2003 semble avoir marqué un tournant. En effet, depuis lors, le nombre d'entreprises a enregistré une hausse pendant trois années consécutives, pour revenir en 2005, avec 56.000 entreprises actives, pratiquement au niveau de 1999.

La baisse du nombre total d'entreprises actives dans le secteur horeca au cours de ces dernières années est due, presque exclusivement, au recul constant du nombre de cafés. Chute qui n'a été compensée que partiellement par une légère hausse du nombre de restaurants (traditionnels).

En 2005, le secteur horeca se composait majoritairement de cafés (34,4%), de restaurants traditionnels (27,1%) et de fast foods, snack-bars, etc. (23,9%).

Tableau V.52 : Nombre de cafés (NACE 55.401)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Nombre d'entreprises actives	22.741	21.386	20.758	20.163	19.795	19.321	-15,0
Nombre d'entreprises créées	2.066	1.900	1.989	1.837	2.123	2.082	0,8
Nombre d'entreprises disparues	3.202	2.849	2.613	2.480	2.491	2.494	-22,1
Nombre de faillites	457	382	381	377	389	381	-16,6

Source : SPF Économie

En 2005, le sous-secteur des cafés comptait 19.321 entreprises. En six ans, leur nombre a baissé de 15,0%,

Tableau V.53 : Nombre de restaurants (NACE 55.3)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Nombre d'entreprises actives	25.286	25.774	26.341	26.903	27.939	28.653	13,3
Nombre d'entreprises créées	2.696	2.598	2.680	2.834	3.474	3.305	22,6
Nombre d'entreprises disparues	2.481	2.348	2.193	2.316	2.470	2.393	-3,5
Nombre de faillites	635	537	526	534	544	528	-16,9

Source : SPF Économie

Tableau V.54 : Nombre de restaurants traditionnels (NACE 55.301)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Nombre d'entreprises actives	13.256	13.836	14.071	14.386	14.898	15.210	14,7
Nombre d'entreprises créées	1.187	1.135	1.095	1.264	1.538	1.429	20,4
Nombre d'entreprises disparues	1.011	968	884	952	1.051	1.031	2,0
Nombre de faillites	448	357	348	364	339	358	-20,1

Source : SPF Économie

Tableau V.55 : Nombre de fast foods, snack-bars, friteries, etc. (NACE 55.302)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Nombre d'entreprises actives	12.030	11.938	12.270	12.517	13.041	13.443	11,7
Nombre d'entreprises créées	1.509	1.463	1.585	1.570	1.935	1.876	24,3
Nombre d'entreprises disparues	1.470	1.380	1.309	1.364	1.419	1.362	-7,3
Nombre de faillites	187	180	178	170	205	170	-9,1

Source : SPF Économie

En 2005, le sous-secteur restaurants (traditionnels + fast foods) représentait 28.653 entreprises au total, soit 51% du secteur horeca, dont 27,1% pour les restaurants traditionnels et 23,9% pour les fast foods.

Entre 2000 et 2005, le nombre d'entreprises sur le total de restaurants a augmenté de 13,3%. Cette hausse est essentiellement imputable au sous-secteur des restaurants traditionnels, à raison de 14,7%.

Tableau V.56 : Nombre d'hôtels et de motels avec restaurant

(principalement des professions réglementées – NACE 55.110 de 2000 à 2002 inclus et NACE 55.101 à partir de 2003)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Nombre d'entreprises actives	1.600	1.566	1.545	1.540	1.548	1.530	-4,4
Nombre d'entreprises créées	59	57	62	66	75	60	1,7
Nombre d'entreprises disparues	81	93	73	75	66	77	-4,9
Nombre de faillites	20	16	21	15	13	15	-25,0

Source : SPF Économie

Les hôtels et motels avec restaurant représentent 2,7% du secteur horeca. Le nombre d'entreprises du sous-secteur baisse depuis 2000.

Tableau V.57 : Évolution des faillites

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Δ 2005/2000 (en %)
Total des secteurs	6.805	7.095	7.223	7.593	7.935	7.878	15,8
Dont l'horeca	1.169	1.157	1.110	1.239	1.327	1.393	19,2

Source : SPF Économie

Ces six dernières années, la part du secteur horeca au nombre total de faillites s'est élevée à un peu plus de 17,6%, tandis que les entreprises du secteur horeca ne représentaient que 7,9% du nombre total d'entreprises en 2005.

On observe pour la période considérée (2000-2005) une légère tendance à la baisse jusqu'en 2002, qui s'est inversée à nouveau en 2005.

V.9.3.2 Taille des entreprises

Tableau V.58 : Nombre d'employeurs dans le secteur horeca suivant la classe de travailleurs

Classe de travailleurs	2002	2005	Δ (en %)
Moins que 5 travailleurs	14.713	16.132	9,6
5 à 49 travailleurs	5.930	6.242	5,3
Plus que 50 travailleurs	154	158	2,6
Total	20.797	22.532	8,3

Source : ONSS

Le secteur horeca compte un grand nombre de petites entreprises, comme on peut le voir en examinant le tableau V.58. En 2005, 71,6% des employeurs que compte ce secteur au total occupaient moins de cinq travailleurs. Cette classe a augmenté de 9,6% par rapport à 2000.

Tableau V.59 : Nombre de travailleurs dans le secteur horeca suivant la classe de personnel

Classe de travailleurs	2002	2005	Δ (en %)
Moins que 5 travailleurs	26.210	27.596	5,3
5 à 49 travailleurs	63.744	66.236	3,9
Plus que 50 travailleurs	27.270	27.462	0,7
Total	117.224	121.294	3,5

Source : ONSS

Le nombre de travailleurs du secteur a augmenté de 3,5% depuis 2000. Toutefois, cette hausse relative a été supérieure pour les petites entreprises comptant moins de cinq travailleurs.

V.9.4 Emploi

Tableau V.60 : Emploi dans le secteur horeca et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
55	Horeca	151.662	151.774	0,1	151.217	157.839	4,4	100,0
55.1	Hôtels	16.223	16.644	2,6	16.571	16.608	0,2	11,0
55.2	Installations de camping et autres moyens d'héber- gement de courte durée	4.517	5.814	28,7	5.961	5.710	-4,2	3,8
55.3	Restaurants	60.489	62.851	3,9	64.230	64.161	-0,1	41,4
55.4	Cafés	14.464	14.265	-1,4	14.724	14.397	-2,2	9,4
55.5	Cantines et traiteurs	15.671	15.901	1,5	15.689	16.014	2,1	10,5

Source : SPF Économie

Le tableau V.60, qui reprend aussi bien les travailleurs que les indépendants, indique que 151.774 personnes étaient employées dans le secteur horeca en 2005. L'emploi dans le secteur a augmenté de 4,4% au cours du premier trimestre 2006 par rapport à la même période l'année précédente.

L'emploi est le plus élevé dans le sous-secteur des restaurants, avec 62.851 personnes, et représente 41,4% par rapport à l'ensemble du secteur horeca. Ce sous-secteur a connu une croissance de près de 4% par rapport à 2004. Cette croissance a été stoppée net au cours du premier trimestre 2006 par rapport à la même période l'année précédente.

Les sous-secteurs des hôtels, des cafés et des grandes cuisines/entreprises de restauration génèrent un nombre quasiment égal d'emplois (de 14.000 à 16.000). Les cafés ont connu une baisse de leur taux d'emploi pendant la période considérée, contrairement aux hôtels et entreprises de restauration/grandes cuisines qui ont plutôt affiché une tendance à la hausse.

V.9.5 Analyse SWOT

Tableau V.61 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Créativité conceptuelle. - Développement et consolidation. - Dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> - La rentabilité du secteur horeca est faible. - Le secteur présente l'un des taux de faillite les plus élevés. - Trop grande proportion d'emplois à temps partiel. - Bas salaires et rapport défavorable entre frais de personnel et valeur ajoutée. - Distorsion de la concurrence en raison de la fraude sociale et fiscale.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisation de la promotion pour le tourisme. - Volonté de mettre sur pied une réglementation européenne TVA plus équitable et faussant moins la concurrence au niveau fédéral. - Harmonisation de la déductibilité des notes de restaurant. - Évaluation précise de l'ensemble de la «chaîne de distribution». - Augmentation du budget 'loisirs' - Mise en place de lutte 'le travail en noir' dans le secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'usages concurrents (européens et internationaux).

V.10 Transports

En 2005, la production du secteur de transports et communications⁵³ s'élevait à 57,3 milliards d'EUR, soit une croissance de 7,8% par rapport à l'année 2004. Cette production est en continuelle croissance depuis 2002, avec une croissance de 18,2% entre l'année 2002 et 2005. La part du secteur des transports et communications dans les activités productives de l'économie nationale ne s'élève plus qu'à 8,9%.

En 2005, la valeur ajoutée brute produite par le secteur des transports et communications (22,4 milliards d'EUR) représente 8,4% de la valeur ajoutée brute nationale.

⁵³ Il convient cependant d'attirer l'attention du lecteur quant à l'interprétation de certains indicateurs.

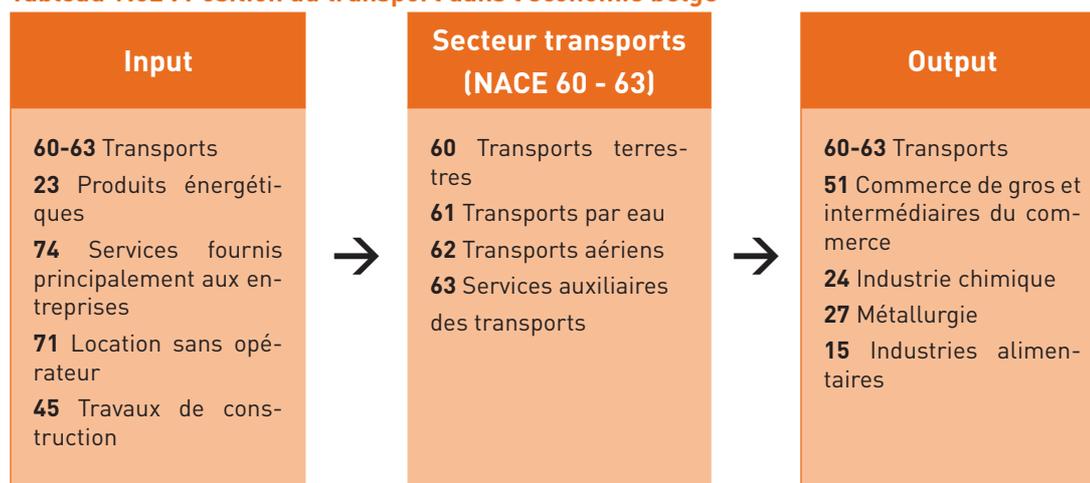
En effet, pour la production, la valeur ajoutée brute et le taux d'investissement, la distinction n'a pas pu être faite au sein de la section I de la classification NACE, transports et communications, entre les codes NACE des transports et ceux des services postaux et de télécommunication. La section I de la classification NACE ne descend pas à un niveau de différenciation suffisant pour permettre d'isoler le secteur des transports dans sa définition stricte.

Les investissements (7,8 milliards d'EUR) ont pour leur part augmenté de 3% en 2005 par rapport à l'année 2004. Ceux des entreprises⁵⁴ ont d'ailleurs entamé un sérieux mouvement de rattrapage et ont progressé de 9,8%. Il est à remarquer que la croissance des investissements des entreprises en 2005 a été influencée notamment à la hausse par les investissements des branches transports par eau et transports aériens dont le volume a crû de 30,3% en 2005.

Le secteur des transports et communications continue à être un secteur à forte intensité capitalistique, avec un taux d'investissement de 34,6% en 2005, alors que ce taux est de 22,2% pour l'économie nationale. Cela dit, le secteur des transports à l'examen ne couvre pas les activités postes et télécommunications (NACE 64).

V.10.1 Positionnement

Tableau V.62 : Position du transport dans l'économie belge



Source : ICN

Suivant le tableau Input-Output, les transports (44,3%), le secteur énergétique (8,9%) et le secteur des services fournis aux entreprises (7,5%) constituent les trois principaux secteurs en amont du secteur des transports.

Ils fournissent respectivement les services de transports (manutention et entreposage, autres services annexes de transports, les transports routiers des marchandises, les transports aériens, etc.), les produits énergétiques par le secteur des transports, ainsi que des conseils et analyses techniques, des conseils juridiques, activités d'ingénierie, etc. Deux autres secteurs en amont du secteur des transports sont le sec-

⁵⁴ Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "administration publique", "éducation" et "services domestiques".

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

teur de location sans opérateur et le secteur de la construction, avec respectivement 6,1% et 5,6%.

En aval du secteur des transports, les principaux clients sont les activités des transports avec 43%, l'activité de commerce de gros et intermédiaires de commerce⁵⁵ avec 12,2%, l'industrie chimique avec 4%, la métallurgie avec 3,9% et l'industrie alimentaire.

V.10.2 Activités principales

Tableau V.63 : Chiffre d'affaires du secteur des transports

(en millions d'EUR)

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du sec- teur en 2005 (en %)
60 à 63	Total Transports	53.750,3	59.674,6	11,0	28.523,9	32.340,6	13,4	100,0
60	Transports terrestres	12.603,4	12.665,8	0,5	6.186,2	6.568,0	6,2	21,2
60.1	Transports ferroviaires	1.19,0	1.067,0	-10,6	517,6	542,8	4,9	1,8
60.2	Transports urbains et routiers	11.328,3	11.520,5	1,7	5.631,1	5.983,9	6,3	19,3
60.3	Transports par conduite	82,2	78,3	-4,7	37,5	41,3	10,1	0,1
61	Transports par eau	2.878,6	3.601,9	25,1	1.595,3	1.807,0	13,3	6,0
61.1	Transports maritimes et côtiers	2.646,0	3.323,7	25,6	1.455,5	1.661,7	14,2	5,6
61.2	Transports fluviaux	232,6	278,2	19,6	139,9	145,3	3,9	0,5
62	Transports aériens	1.692,6	3.253,5	92,2	1.374,5	1.733,7	26,1	5,5
63	Services auxiliaires de transports	36.575,7	40.153,5	9,8	19.367,8	22.232,1	14,8	67,3
63.1	Manutentions et entreposages	7.862,5	8.410,8	7,0	4.092,1	4.380,4	7,0	14,1
63.2	Autres services annexes de transports	1.657,4	2.580,7	55,7	1.035,4	1.327,7	28,2	4,3
63.3	Agences de voyages et tours-opérateurs	5.040,9	5.460,8	8,3	2.739,4	2.884,3	5,3	9,2
63.4	Organisation du transport par fret	22.014,9	23.701,1	7,7	11.501,0	13.639,7	18,6	39,7

Source : SPF Économie

⁵⁵ Le commerce de détail (NACE 52) ne se classe qu'en 16^{ème} position en aval du secteur des transports avec seulement 1,2%.

La lecture du tableau V.63 montre qu'en 2005 le sous-secteur services auxiliaires de transports représente à lui seul 67,3% du chiffre d'affaires du secteur des transports, l'organisation du transport par fret étant la principale activité du sous-secteur avec (39,7%) suivi par l'activité manutention et entreposage (14,1%).

Le sous-secteur transports terrestres représente pour sa part 21,2% de l'ensemble du chiffre d'affaires du secteur des transports. Quant aux sous-secteurs transports par eau et transports aériens, ils représentent respectivement 6,0% et 5,5% de l'ensemble du chiffre d'affaires du secteur en 2005, soit respectivement une augmentation de 0,6 et 1,45 points de base par rapport à l'année 2004.

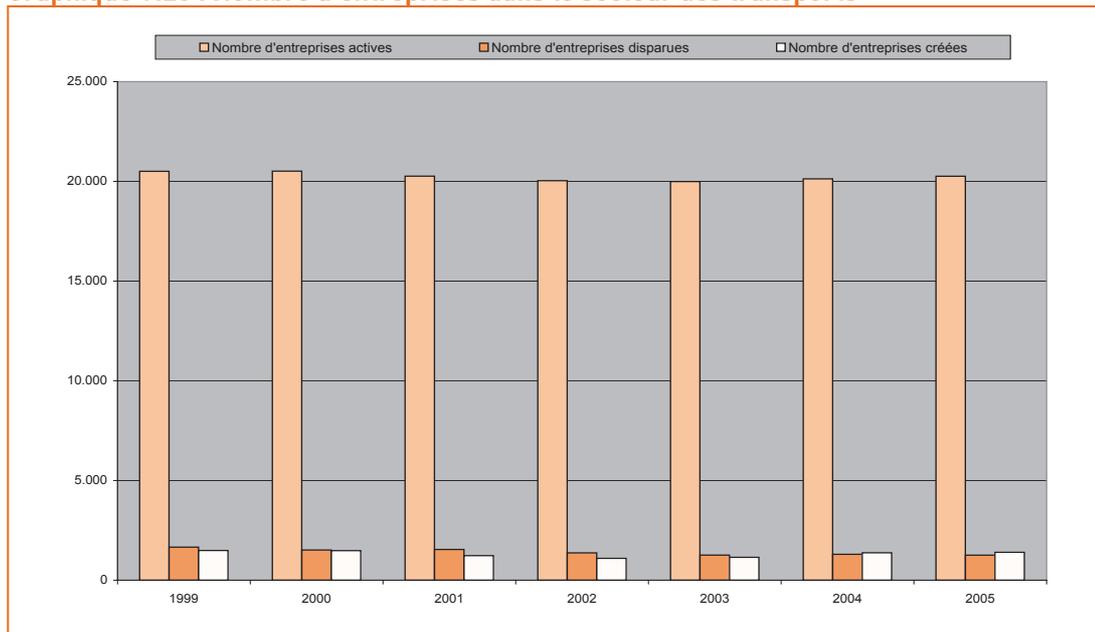
Entre 2004 et 2005, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 53,8 milliards d'EUR à 59,7 milliards d'EUR, soit une croissance de 11%. Cette croissance est soutenue pour l'essentiel par trois segments du secteur, les services auxiliaires de transports (9,8%), les transports aériens (92,2%) et les transports par eau (25,1%).

Au cours des 6 premiers mois de 2006, et en comparaison avec le premier semestre de 2005, on constate, de manière générale, une tendance haussière dans tous les segments sectoriels, avec en moyenne une augmentation de l'ordre de 13,4%. Il est intéressant de signaler que la même comparaison entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005 reflétait la même tendance générale, avec en moyenne une augmentation de l'ordre de 12% pour l'ensemble des segments sectoriels.

V.10.3 Démographie des entreprises

V.10.3.1 Nombre d'entreprises

Graphique V.20 : Nombre d'entreprises dans le secteur des transports



Source : SPF Economie

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le graphique V.20 montre qu'entre 1999 et 2005, le secteur a connu une légère diminution du nombre d'entreprises actives. Le nombre d'entreprises actives est passé de 20.502 à 20.256, soit une diminution de 1,2%.

Par rapport à l'économie nationale, le poids du secteur de transports reste constant en termes d'entreprises actives en 2005, soit 2,9%.

V.10.3.2 Taille d'entreprises

Tableau V.64 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur des transports en 2005⁵⁶

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'employeurs	4.252	1.520	1.174	988	293	105	38	16	10	8.396
Nombre de postes de travail	8.293	9.955	16.197	30.956	19.584	14.732	11.324	10.339	63.624	185.004

Source : ONSS.

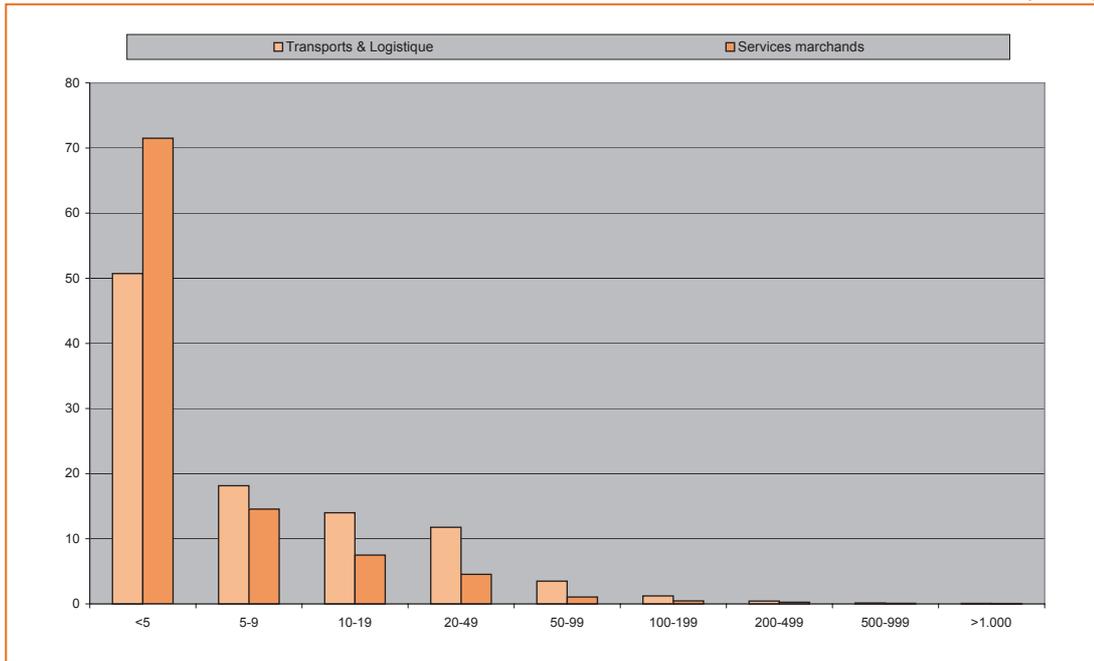
Le tableau V.64 montre que le secteur des transports reste caractérisé par les P.M.E. (<50 travailleurs) qui représentent plus de 95% des entreprises du secteur. Il montre également que ces P.M.E. ne représentent qu'à peine plus de 35% du nombre d'emplois créés dans le secteur, alors que les 65% restants de l'emploi sont le fait des grandes entreprises qui ne représentent que 5% des entreprises du secteur.

⁵⁶ L'unité statistique étudiée est "la dimension de l'employeur", laquelle dépend du nombre total des postes de travail occupés et est répertoriée en neuf classes. Il s'agit des employeurs qui, au cours de la période concernée, ont occupé des travailleurs assujettis à l'ONSS.

Ce concept comprend aussi bien les personnes physiques que les personnes morales qui ont la qualité d'employeur d'après la loi.

Graphique V.21 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur des transports et l'ensemble des services marchands en 2005

(en %)



Source : ONSS.

Le graphique V.21 montre que l'ensemble des secteurs des services marchands (distribution, commerce, horeca, services financiers, transports) est couvert par les entreprises de moins de 50 personnes. 98,1% des entreprises de services sont des P.M.E..

Au deuxième trimestre 2005, pour l'ensemble des services marchands, les employeurs occupant moins de 5 travailleurs représentent 71,5%, les employeurs occupant de 5 à 9 travailleurs 14,6%, les employeurs occupant de 10 à 19 travailleurs 7,5% et les employeurs occupant de 20 à 49 travailleurs 4,5%. Pour le secteur des transports, respectivement de 50,8%, 18,3%, 14,0% et 11,8%.

V.10.4 Emploi⁵⁷

Tableau V.65 : Emploi dans le secteur des transports et ses sous-secteurs

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1 ^{ère} moitié 2005	1 ^{ère} moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
60 à 63	Total du secteur des transports	184.471	184.319	-0,1	185.715	188.153	1,3	100,0
60	Transports terrestres	127.623	125.347	-1,8	127.679	127.259	-0,3	68,0
61	Transports par eau	2.827	2.785	-1,5	3.003	2.956	-1,6	1,5
62	Transports aériens	4.853	4.946	1,9	5.040	5.157	2,3	2,7
63	Services auxiliaires de transports	49.168	51.241	4,2	49.993	52.781	5,6	27,8

Source : ONSS

Entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006, l'emploi total du secteur des transports a globalement augmenté de 0,3%, passant de 185.715 à 188.153 postes de travail. On constate une tendance baissière pour les segments transports terrestres (-0,3%) et les transports par eau (-1,6%), alors que la tendance est plutôt à la hausse pour les segments transports aériens (2,3%) et les services auxiliaires de transports (5,6%).

⁵⁷ Le champs d'analyse du présent paragraphe se limite aux travailleurs soumis à la sécurité sociale et donc déclarés à l'ONSS. Il ne comprend donc pas les travailleurs qui relèvent des autres institutions publiques, notamment les travailleurs occupés par les pouvoirs locaux (qui ressortissent à l'ONSSAPL), ou encore par la marine marchande (qui dépendent de la CSPM).

En 2005, les segments sectoriels transports terrestres et services auxiliaires de transports représentent à eux seuls 95,8% de l'emploi du secteur. Les transports terrestres, notamment les transports ferroviaires et routiers, restent la part modale la plus importante du secteur et représentaient en 2005, 68,0% de l'emploi de l'ensemble du secteur, alors que les services auxiliaires de transports représentent pour la même période 27,8% de l'emploi du secteur.

Quant aux segments transports par eau et transports aériens, ils représentent respectivement 1,5% et 2,7% de l'emploi, soit un total de 4,2% de l'ensemble de l'emploi du secteur des transports.

V.10.5 Analyse SWOT

Tableau V.66 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Effet de domino positif du secteur sur l'économie nationale. - Massification des flux (transports) – économie d'échelle - Bons réseaux de communication et plates-formes logistiques parmi les plus performantes en Europe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur sensible à la croissance économique, à la réglementation et au prix des carburants. - Retard dans l'intégration des nouvelles technologies. - Retard dans les technologies émergentes : pile à combustible (PEMFC), moteurs hybrides, bio fuels... - Secteur plus «diffuseur» que «créateur» de nouvelles technologies - Faible anticipation des effets liés à la pénurie d'énergie, à la hausse des coûts, à l'effet de serre, et à la vulnérabilité des réseaux. - Faiblesse chronique des budgets et des structures de recherche publique nationaux consacrés spécifiquement aux transports, avec une forte hétérogénéité entre régions.

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Situation de la Belgique au sein de la «banane bleue». - Fortes incitations à l'innovation liées à la mise en oeuvre de la normalisation européenne et aux engagements volontaires des industriels (accord ACEA sur les émissions de gaz à effet de serre...). - Développements technologiques et intégration progressive dans les transports des changements majeurs liés aux technologies de la communication et d'identification des personnes et des marchandises (RFID, réseau et véhicules intelligents, gestion intermodale de la mobilité, etc...). - Normes européennes élevées incitatrices à l'innovation et politique européenne claire (Livre Blanc). - Constitution progressive d'un espace européen des transports s'accompagnant d'effets d'échelle positifs (interopérabilité des réseaux, décloisonnement de stratégies nationales...). - Intermodalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte intensité concurrentielle au sein de la «banane bleue». - Glissement de la «banane bleue» vers l'Europe de l'Est. - Retour de concentration (logistique, port) - Risque de délocalisations vers les pays à bas salaires ou à législation sociale précaire. - Forte dépendance énergétique du secteur - Réduction des financements et la baisse des investissements consacrés aux transports publics et infrastructures (et notamment au réseau européen). - Réticence des consommateurs à payer pour les nouveaux services de mobilité ou de nouvelles technologies de communication.

Intermodalité

Le secteur du transport de marchandises a connu une croissance importante durant la dernière décennie et les prévisions établies en la matière démontrent qu'il continuera de croître dans les années à venir⁵⁸.

Cet accroissement qui a essentiellement profité au transport routier est dû à de nombreux facteurs, notamment : la croissance économique qui se traduit par une intensification des échanges, la mondialisation de l'économie et l'achèvement du marché intérieur, la réduction (à prix constant) des prix appliqués pour les transports, l'évolution des processus de production (généralisation de la livraison «just-in-time» au détriment du stockage des marchandises, le recours à la sous-traitance notamment dans des pays où le coût de la main-d'œuvre est moindre, etc.), la (re)localisation des entreprises à la périphérie ou en dehors des agglomérations.

⁵⁸ Selon la FEBIAC, différents modèles de transport indiquent que la Belgique devrait dans les 20 prochaines années, en raison de l'élargissement de l'Europe, absorber environ 70% de trafic de marchandises supplémentaires, soit une croissance de 2,5% par an.

Cependant, cet accroissement induit des externalités négatives considérables.

La position dominante du transport routier de marchandises est aujourd'hui préoccupante non seulement du fait de l'augmentation du trafic qu'elle engendre (et des problèmes de congestion, dont les conséquences socio-économiques sont importantes), mais aussi par ses impacts sur l'environnement et la santé publique (accidents).

Pour faire face à l'accroissement de transports de marchandises et aux externalités négatives que le transport routier génère, la Commission européenne dans son «Livre Blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010», propose une stratégie pour promouvoir des services de transports variés respectueux de l'environnement.

Cette stratégie fait de l'intermodalité une priorité. Ainsi, des efforts devraient par conséquent être consentis pour notamment favoriser le transfert du transport routier vers le rail, la navigation intérieure et maritime et vers des modes de transport combinés (transport multimodal).

Malgré les efforts pour une répartition modale plus durable par le biais d'une politique favorisant le transport ferroviaire et fluvial par rapport au transport routier, ce dernier continuera à augmenter plus rapidement que les autres modes de transport. Ceci est dû principalement, mais pas exclusivement, aux nouveaux facteurs suivants : le choix récent de la Belgique comme centre européen de distribution pour la logistique de nombreuses multinationales en raison de la situation géographique exceptionnelle, de la qualité du réseau routier et du savoir-faire logistique du pays; l'expansion rapide du port d'Anvers, l'un des principaux portails vers l'Europe pour le trafic de containers provenant d'outre-mer, en particulier de Chine.

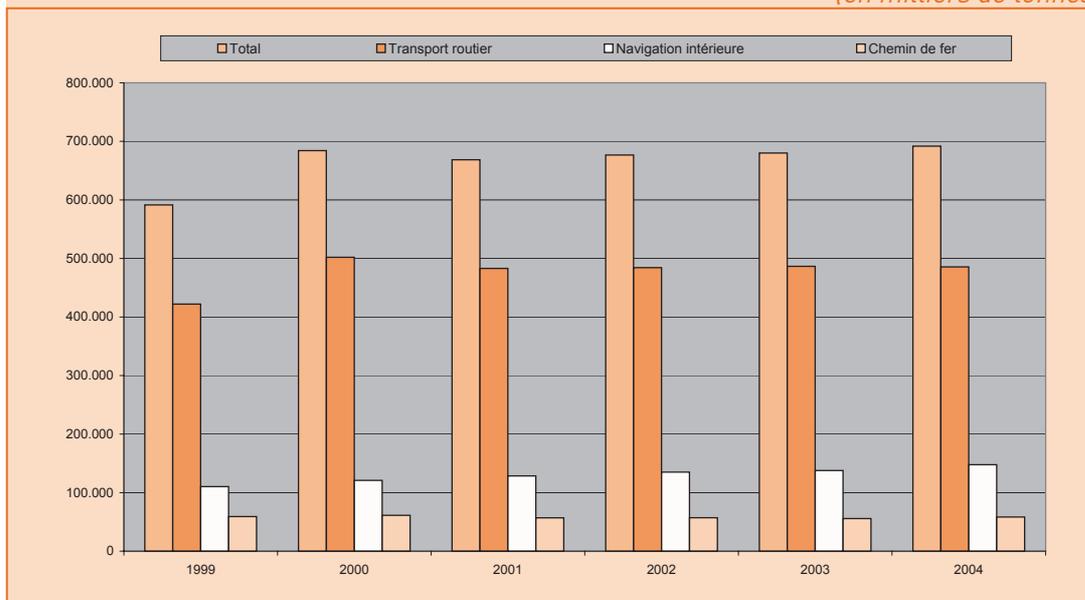
En 2004⁵⁹, la comparaison intermodale montre sans équivoque la suprématie du transport par route par rapport au transport par chemin de fer et par voie navigable. Quoiqu'il en soit, la navigation intérieure tend à augmenter ses prestations exprimées tant en tonnes transportées qu'en tonnes kilomètres.

⁵⁹ Les données statistiques de certains modes de transport n'étant pas encore disponibles pour 2005, l'analyse porte donc sur les données historiques de 1999 à 2004.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique V.22 : Répartition modale en Belgique: 1999 – 2004

(en milliers de tonnes)



Source : SPF Économie

En 2004, la part des trois modes de transports terrestres dans le tonnage total national de 691,840 millions de tonnes (71 milliards tkm) était de l'ordre de 21,4% pour la navigation intérieure, de 8,4% pour le chemin de fer et de 70,2% pour la route.

En particulier, le tonnage total transporté sur le réseau fluvial belge, tous pavillons confondus, s'est élevé au cours de l'année 2004 à 147,766 millions de tonnes et les prestations étaient de l'ordre de 8,5 milliards de tonnes kilomètres. Cela représente 66,794 millions de tonnes à l'importation, 41,078 millions de tonnes pour l'exportation, 35,748 millions de tonnes pour le trafic intérieur et 4,146 millions de tonnes en trafic de transit.

Le transport intermodal quant à lui reste encore assez marginal en Belgique, bien que la tendance soit positive.

Impact économique de l'aéroport de Bruxelles

En 2005, l'aéroport de Bruxelles ⁶⁰ a enregistré 1.618.200 passagers, 702.821 tonnes de fret et assuré 253.257 décollages et atterrissages. Il se situe au 19^{ème} rang des aéroports européens mais occupe la 5^{ème} place pour le transport de marchandises. S'il est donc de taille moyenne par rapport à ses voisins (Schiphol, Roissy-CDG, Francfort-sur-Main, Heathrow), il est le seul aéroport belge qui combine véritablement transport de voyageurs et de marchandises.

Sous le triple effet de la faillite de CityBird et de la SABENA, des attentats du 11 septembre et d'une conjoncture globalement orientée à la baisse, l'activité de transport aérien à Bruxelles a connu depuis 2001 une importante réduction. Le trafic passagers était ainsi passé 2.164.100 passagers en 2000 à 1.444.600 passagers en 2002, soit une réduction de plus de 25%. Depuis lors, le redressement de l'activité est lent mais régulier en particulier grâce au soutien de l'activité cargo qui a retrouvé le niveau de 2000. Cela étant, dans la mesure où la question du bruit est particulièrement sensible, avec de multiples recours en justice des riverains, certaines hypothèques pèsent sur ce redressement. Ainsi le messenger express DHL a avancé cette raison pour expliquer la relocalisation de son hub à Leipzig à partir de 2008.

Le développement de l'aéroport de Bruxelles pose aussi la question du maintien de l'attractivité de la Belgique et de la métropole bruxelloise. Celle-ci peut s'apprécier à travers l'impact économique direct, indirect et induit généré par cette activité économique.

L'impact économique direct provient de l'activité exercée par les acteurs économiques situés sur la plate-forme, à savoir de l'activité économique générée et injectée dans l'économie régionale (salaires, investissements, consommation, fiscalité) et des emplois créés par l'ensemble des entreprises implantées sur le site.

Il s'agit ici des compagnies aériennes, des services de courrier, des transporteurs, des services d'entretien technique, etc., implantés à même le site de l'aéroport.

L'impact économique indirect découle de l'activité produite en dehors du site de l'aéroport par les passagers dans la région, à savoir des dépenses effectuées

⁶⁰ Depuis le 19 octobre 2006, l'aéroport de Bruxelles a adopté un nouveau mode de communication externe et s'appelle The Brussels Airport Company. Il autorise toutes les sociétés actives à l'aéroport d'opérer sous la bannière «Brussels Airport».

dans la région et des emplois créés pour satisfaire cette demande. Ceci concerne donc l'emploi et la valeur ajoutée générés par l'économie belge et attribuables aux entreprises situées aux alentours et en relation avec la présence de l'aéroport. Un plus grand nombre de secteurs sont concernés : construction, conseil, engineering, informatique, transport routier, Horeca, etc.

L'impact induit ou «effet multiplicateur» correspond enfin aux dépenses successives des bénéficiaires de l'activité de l'aéroport dans la région, les flux directs et indirects de l'aéroport dans la région devenant à leur tour source de revenus. Il s'agit ici de décisions d'investissement qui, par nature, s'avèrent difficilement quantifiables, voire identifiables. Une étude menée conjointement par deux universités belges⁶¹ estime que sont potentiellement concernés les sièges européens de multinationales non européennes, les centres logistiques et de distribution pour l'Europe, les congrès et bourses, le tourisme et les agences de voyage, les chambres de commerce, les centres de gestion financière, etc.

Selon ces universités, l'impact économique de l'aéroport de Bruxelles est de 60.511 emplois, pour une valeur ajoutée de 3,884 milliards d'EUR, soit :

- Impact direct : 19.905 emplois ; 1.383 millions d'EUR de valeur ajoutée ;
- Impact indirect : 17.689 emplois ; 1.070 millions d'EUR de valeur ajoutée ;
- Impact induit : 22.917 emplois ; 1.431 millions d'EUR de valeur ajoutée.

Concrètement, cela signifie que pour chaque emploi créé à l'aéroport, deux autres sont créés en dehors du site, et que l'aéroport contribue à concurrence de 1,5% du PIB en valeur de la Belgique.

Quelques bémols doivent cependant être apportés à ces enseignements :

- certaines compagnies aériennes hésiteraient à investir dans la mesure où leur perception générale est l'insuffisance de vision stratégique globale ;
- quel sera à l'horizon 2008, l'impact réel du désinvestissement de DHL qui occupe en 2006 quelque 8.000 personnes en Belgique;

⁶¹ Dr. Leo Steuwaegen (Vlerick Leuven Gent Management School - K. U. Leuven) et Prof. Bruno van Pottelsberghe (Solvay Business School - Université Libre de Bruxelles), «Raming van de totale impact van Brussel Nationaal Luchthaven», 2002.

- un relatif manque de spécialisation des communes avoisinant Zaventem dès lors que les industries directement liées au transport aérien (mécanique, composants électroniques, maintenance, fabrication de moteurs, etc.) y existent dans une proportion moitié moindre par rapport à l'Ile-de-France.

L'aéroport de Bruxelles doit aussi être considéré comme un point d'ancrage pour l'établissement des entreprises désireuses d'exploiter les opportunités du marché intérieur de l'Union européenne. Dans cet esprit, les entreprises cherchant à se doter de réseaux de distribution performants viseront à combiner les modes de transport (air, route, chemin, de fer, eau) et les réseaux de télécommunications. A cette fin, un accès aisé aux moyens de transport les plus efficaces et les moins onéreux est une nécessité.

Une bonne liaison de l'aéroport de Bruxelles avec les lignes de chemin de fer à grande vitesse est, par exemple, un moyen de raffermir l'intermodalité entre l'avion et le train. Lille, Londres, Cologne, Paris, Amsterdam et Düsseldorf se sont déjà engagées dans cette voie. Les autorités belges concernées devraient donc s'efforcer de rencontrer à bref délai les difficultés inhérentes à l'adoption d'un tel projet.

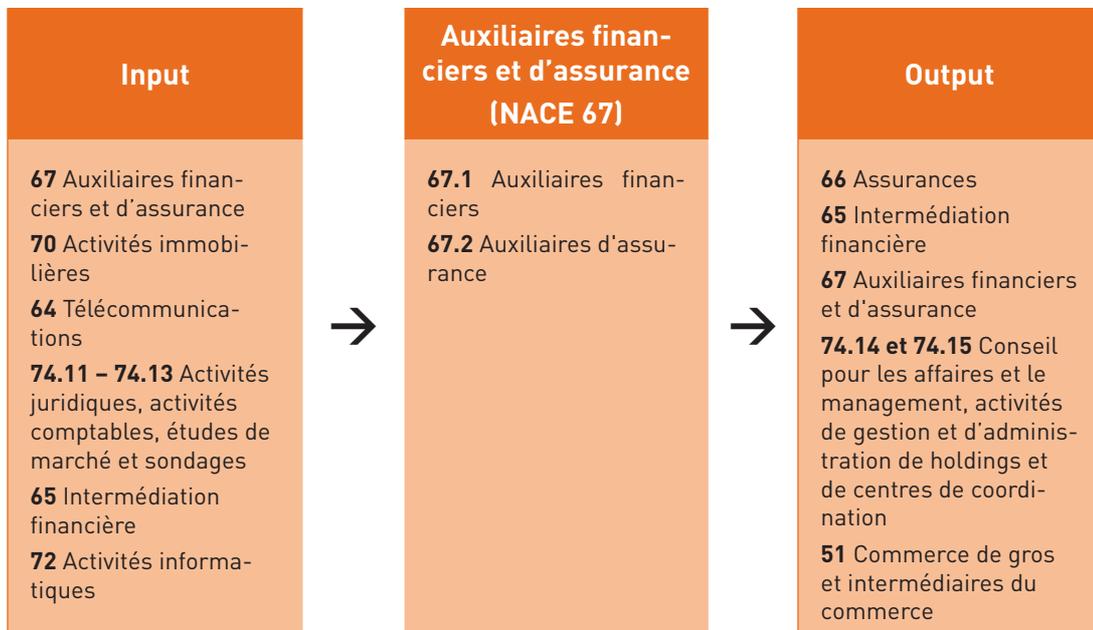
V.11 Activités financières

Le nombre d'institutions financières assujetties à la TVA a augmenté constamment les dernières années, passant de 3.587 entreprises en 1999 à 3.902 entreprises en 2004 et 4.004 en 2005. Au deuxième trimestre de 2005, presque 81% des employeurs du secteur des institutions financières employaient moins de cinq personnes. Ces petites entreprises se situent surtout dans le secteur des auxiliaires financiers et d'assurance. Le secteur de l'intermédiation financière (NACE 65) employait à la fin de 2005 presque 87.000 personnes, les assurances et caisses de retraite (NACE 66) presque 39.000 personnes.

V.11.1 Positionnement

Tableau V.67 : Position des activités financières dans l'économie belge





Source : ICN

Les institutions financières au sens strict (NACE 65) achètent leurs inputs surtout au sein du secteur financier même, notamment chez les auxiliaires financiers et d'assurance (45% des entrées) et leur propre secteur (l'intermédiation financière, 16%).

Ainsi, l'intermédiation financière a fourni pour 10.349 millions d'EUR de services aux secteurs; la plus grande partie (81%) sont des services d'intermédiation financière indirectement mesurés qui ne peuvent pas être attribués à un secteur. En outre, l'intermédiation financière fournit surtout au secteur même (7%).

Les assurances et caisses de retraite (NACE 66) achètent surtout près du secteur des auxiliaires financiers et d'assurance (68% des entrées en 2000).

Les assurances et caisses de retraite fournissent surtout aux secteurs du commerce de gros et intermédiaires du commerce et des transports routiers de marchandises et déménagements, transport par conduites.

Les auxiliaires financiers et d'assurance (NACE 67) achètent des entrées surtout au sein du secteur (39%). Les autres fournisseurs importants sont : les activités immobilières (9%), télécommunications (8%), les activités juridiques, activités comptables, études de marché et sondages (8%) et l'intermédiation financière (7%).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les auxiliaires financiers et d'assurance fournissent surtout aux secteurs des assurances (27% des livraisons), l'intermédiation financière (26%) et au sein du secteur même (26%). Un autre client important est le secteur du conseil pour les affaires et le management (10%).

V.11.2 Importance du secteur dans la valeur ajoutée⁶²

Tableau V.68 : Valeur ajoutée dans le secteur des activités financières

(en millions d'EUR, à prix courants)

Année	Secteur financier	Total économie belge	Part dans la valeur ajoutée (en %)
2005	15.286,6	265.552,3	5,8
2004	15.607,5	257.583,0	6,1
2003	14.308,8	245.686,5	5,8
2002	14.479,3	239.016,5	6,1
2001	13.056,0	231.458,3	5,6
2000	13.535,3	223.811,9	6,0
1999	12.605,8	211.972,8	5,9

Source : ICN

En 2005, les activités financières (NACE 65, 66 et 67) ont enregistré une valeur ajoutée de 15,3 milliards d'EUR et représentent 5,8% dans la valeur ajoutée totale de l'économie belge.

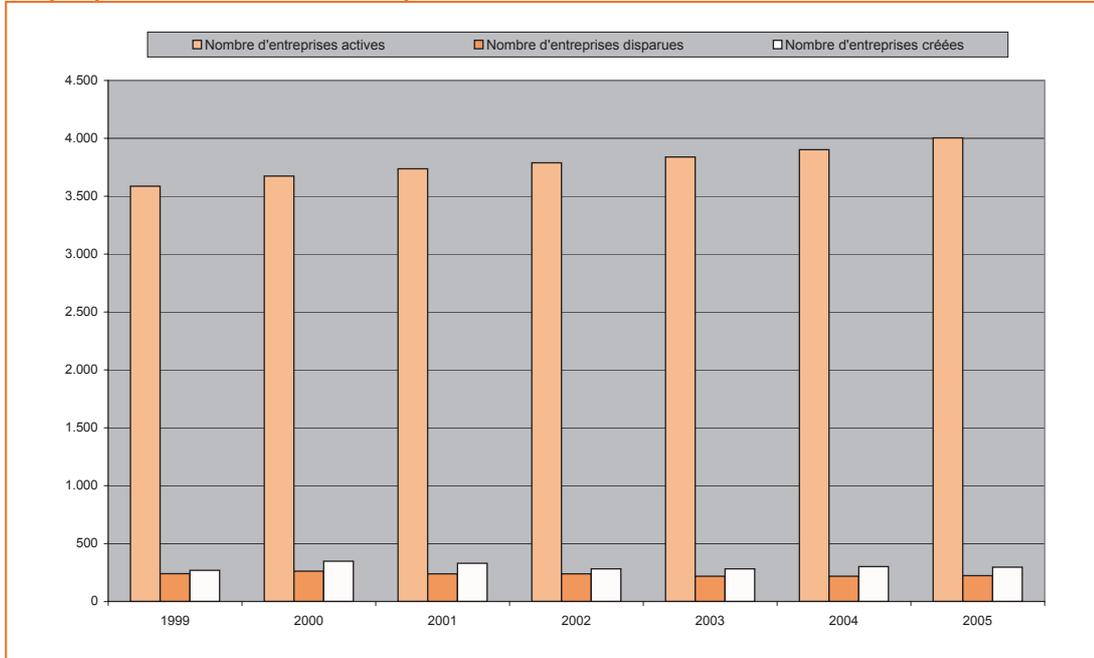
V.11.3 Démographie des entreprises

V.11.3.1 Nombre d'entreprises

En Belgique, le nombre d'institutions financières assujetties à la TVA ne cesse d'augmenter ces dernières années en passant de 3.587 entreprises en 1999 à 3.902 entreprises en 2004 et à 4.004 en 2005.

⁶² Il a été décidé de ne pas mentionner dans cette publication les statistiques du chiffre d'affaires du secteur des activités financières. En effet, les statistiques du chiffre d'affaires, compilées sur base des déclarations TVA, ne sont pas un indicateur adéquat pour mesurer l'importance des sous-secteurs du secteur financier. Dans les secteurs bancaires et assurances, les revenus d'entreprises ne sont pas donnés par chiffre d'affaires mais par 'produit bancaire' (banques) et 'primes encaissées / revenus des placements' (compagnies d'assurance). Le chiffre d'affaires assujetti à la TVA n'est qu'une partie du total des revenus des banques et compagnies d'assurance.

Graphique V.23 : Nombre d'entreprises dans le secteur des activités financières



Source : SPF Economie

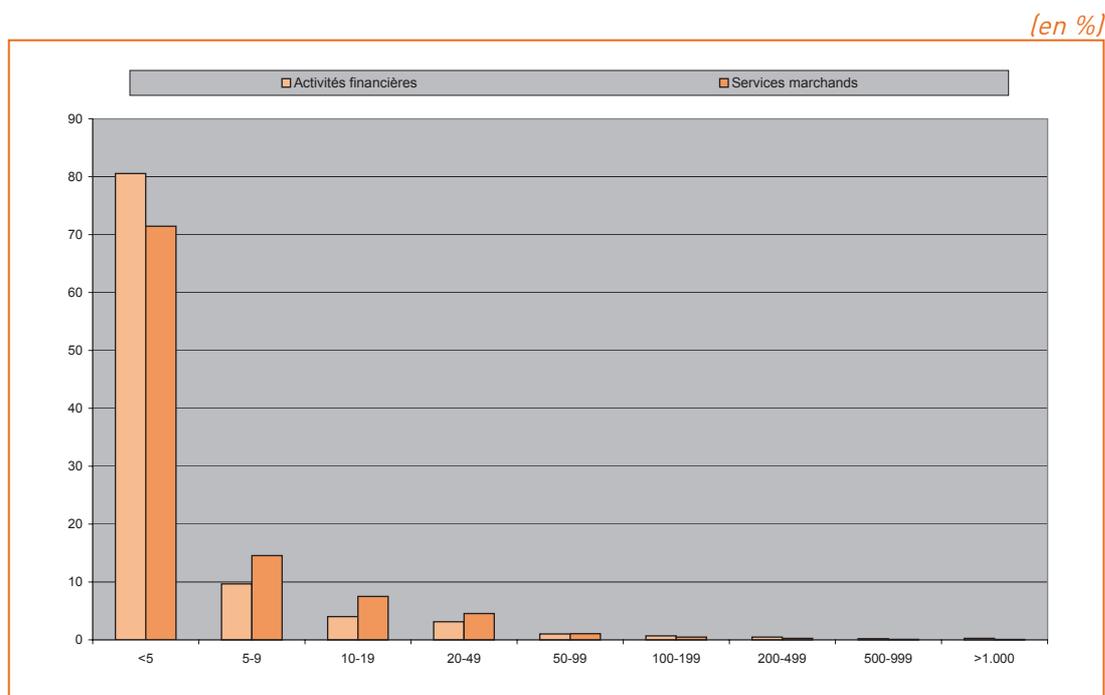
V.11.3.2 Taille des entreprises

Tableau V.69 : Nombre d'employeurs et nombre d'emplois par classe de travailleurs dans le secteur des activités financières en 2005

Classe de travailleurs	<5	5-9	10-19	20-49	50-99	100-199	200-499	500-999	>1.000	Total
Nombre d'em- ployeurs	5.099	612	254	198	64	44	30	13	16	6.330
Nombre d'emplois	9.223	3.813	3.483	5.626	4.581	6.100	9.000	8.967	76.245	127.038

Source : ONSS

Graphique V.24 : Distribution du nombre d'employeurs par classe de travailleurs dans le secteur des activités financières et les services marchands en 2005



Source : ONSS

Selon les statistiques de l'ONSS, presque 81% des employeurs du secteur des activités financières employaient moins de cinq personnes au deuxième trimestre 2005. Ces petites entreprises se situent surtout dans le sous-secteur des auxiliaires financiers et d'assurance. En comparaison, la part des employeurs avec moins de cinq employés était de 71% dans l'ensemble des services marchands.

V.11.4 Emploi

Tableau V.70 : Emploi dans le secteur des activités financières

NACE	Description	2004	2005	Δ (en %)	1ère moitié 2005	1ère moitié 2006	Δ (en %)	Poids du secteur en 2005 (en %)
65	Intermé- diation financière	87.686	87.005	-0,8	87.297	86.971	-0,4	60,3
66	Assurances et caisses de retraite	38.077	38.897	2,2	39.529	38.433	-2,8	27,0
67	Auxiliaires financiers et d'assurance	19.334	18.286	-5,4	18.163	18.440	1,5	12,7

Source : SPF Économie

Fin 2005, l'intermédiation financière (NACE 65) représentait 60,3% de l'emploi dans le secteur financier. La part des assurances et caisses de retraite dans l'emploi du secteur financier était de 27%.

V.11.5 Analyses SWOT

Tableau V.71 : Analyse SWOT - Le secteur bancaire

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Profitabilité (rentabilité) élevée ces dernières années (6,61 milliards d'EUR de profit en 2005 pour 5,19 milliards d'EUR en 2004) - Amélioration continue du rendement sur fonds propres (18,5% en 2005 pour les banques de droit belge contre 15,8% en 2004) - Position forte (en terme de parts de marché) sur le marché belge (les 5 banques les plus grandes en Belgique représentent environ 83% de l'activité totale du secteur) - Faibles corrections de valeur (provisions) sur crédits (limitées à 475,9 millions d'EUR en 2005 pour les banques de droit belge) - Bien que la solvabilité (risk asset ratio) ait diminué de 13,0% en 2004 à 11,5% en 2005, les moyens financiers des banques de droit belge restent solides - Base de clients très diversifiée sans concentrations excessives - Position avancée en matière de flux de paiement électronique 	<ul style="list-style-type: none"> - Marge d'intérêt des banques de droit belge en diminution constante (1,2% en 2005 contre 1,5% en 2002) suite à la baisse du taux d'intérêt du marché les dernières années - Les banques belges sont de petits acteurs au niveau européen et mondial - Profitabilité (rentabilité) élevée ces dernières années liée surtout à la maîtrise des coûts plutôt qu'à une augmentation des revenus / rendements

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Tendence forte à l'internationalisation des activités via des acquisitions en Europe Centrale et de l'Est - Amélioration des recettes bénéfiques due à une présence accrue sur les marchés étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> - 'Désintermédiation' croissante du secteur

Tableau V.72 : Analyse SWOT - Le secteur des assurances

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Rétablissement de la rentabilité des compagnies d'assurance en 2003 et 2004 après la forte baisse des résultats en 2002 - Le marché belge est caractérisé par le modèle "bancassurances", avec des grandes institutions financières offrant une large gamme de produits financiers - Moindre concentration dans le secteur des assurances que dans le secteur bancaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ampleur modeste du marché belge des assurances (les primes annuelles représentent 9% du PIB).
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Forte tendance vers l'internationalisation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Les taux d'intérêt faibles sur les marchés financiers rendent plus difficile l'obtention d'un rendement suffisant sur les placements par les compagnies d'assurance. - La popularité des produits d'assurance avec un rendement minimal garanti risque de poser des problèmes pour les résultats du secteur dans un environnement de taux d'intérêt baissés. - La régulation croissante et la complexité de celle-ci pourraient inciter les petites compagnies à fusionner ou à se retirer du marché de l'assurance.

L'internationalisation du secteur bancaire

Le secteur bancaire en Belgique est caractérisé par une composante internationale forte. Parmi les 104 institutions de crédit localisées dans notre pays (situation fin 2005), 78 (ou 75%) sont d'origine étrangère (dont 28 de droit belge mais avec une participation majoritaire étrangère et 50 succursales de droit étranger). Alors que les institutions de crédit de droit belge avec une participation majoritaire belge représentaient, en 1996, encore 48% du total des institutions de crédit en Belgique, elles n'en représentent désormais plus que 25%, fin 2005. Il est utile de préciser que la part des institutions de crédit de droit étranger dans le bilan total du secteur bancaire belge reste cependant très limitée (seulement 3,6% fin 2005).

Ces banques étrangères sont principalement de nationalité d'un État membre de l'EU15 (63 banques dont 24 de France et 15 des Pays-Bas). Seulement 15 banques étrangères trouvent leur origine dans des pays hors EU15 (dont 4 des États-Unis, 3 du Japon et 2 de l'Inde).

Parmi ces banques étrangères se trouvent des banques mondialement renommées comme la Bank of America (États-Unis, qui occupe la 3^{ème} place du classement 'top 1.000' des banques sur base du capital, publié par 'The Banker'), JP Morgan Chase (États-Unis, qui occupe la 4^{ème} place), la Deutsche Bank (Allemagne, qui occupe la 23^{ème} place) et BNP Paribas (France, qui occupe la 24^{ème} place).

Le secteur bancaire belge continue également à renforcer sa présence à l'étranger. Fin 2005, les banques belges comptaient 101 filiales / succursales à l'étranger, dont 63 dans des pays de l'EU25 et 38 dans des pays hors EU25. Ces filiales / succursales sont disséminées dans 32 pays différents : 13, dans l'EU25 (principalement au Luxembourg et aux Pays-Bas) et 19, dans des pays hors EU25 (principalement en Suisse et aux États-Unis).

L'offre de services transfrontaliers directs (à savoir, l'offre libre de services dans un autre État membre de l'EU sans y être établi) est un autre mouvement symbolisant la suppression des frontières intra européennes ainsi que l'internationalisation. Ainsi, fin 2004, 25 banques belges (sur un total de 33) ont annoncé leur volonté de disposer dans d'autres États membres (principalement les pays voisins) de la possibilité d'offrir directement leurs services. Dans le même temps, 479 banques d'autres États membres de l'EU ont également fait savoir à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) leur volonté de disposer en Belgique de cette même possibilité (dont 320 pour la solli-

citation de dépôts). L'intérêt pour le marché belge provient surtout des banques des pays limitrophes.

Les crédits en cours auprès des institutions belges de crédit (aussi appelés les créances sur clients) acquièrent également de plus en plus une nature internationale. Fin 2005, il existait auprès des banques belges des crédits en cours d'un montant total de 592,7 milliards d'EUR dont 246,1 milliards d'EUR (ou 42%) devaient être encaissés en Belgique, contre 345,3 milliards d'EUR (ou 58%) à l'étranger. En 2000, cette proportion de crédits en cours auprès des institutions belges de crédit à encaisser à l'étranger s'élevait seulement à 44% (174,7 milliards d'EUR).

Les actifs des institutions belges de crédit (1.369,3 milliards d'EUR en 2005) sont pour 69% exprimés en EUR (73% en 2004) et pour 31% en devises (27% en 2004).

